


BIBLIOTECA VITT. EMANUELE
FONDO FORENSE
43
2 A
9

HISTOIRE ECCLESIASTIQUE.

Par M. FLEURY, *Prêtre, Prieur d'Argenteuil, & Confeßeur du Roi.*

TOME NEUVIE'ME.

Depuis l'an 679. jusques à l'an 794.

Revû, & corrigé par l'Auteur.



A PARIS,

Chez JEAN MARIETTE, ruë S. Jacques aux Colomnes d'Hercules.

M. DCC. XXIV.

Avec Approbation & Privilege du Roi.

SOMMAIRE DES LIVRES.

LIVRE QUARANTIEME.

frid. XLIII. S. *Cutbert évêque.* XLIV. S. *Vilfrid*
rétabli. XLV. *Ceduалla & Ina rois d'Oueßex.*
XLVI. *Fin de* S. *Theodore de* Cantorberi. XLVII.
S. *Suitbert de Frise.* XLVIII. *Troisiéme concile*
692. *de Saragoce.* XLIX. *Concile* in Trullo. L. *Maria-*
ges des clercs. LI. *Autres canons pour le cler-*
694. *gé.* LII. *Sacremens & céremonies.* LIII. *Moi-*
nes, &c. LIV. Le *pape rejette ce concile.* LV.
696. *Justinien chaßé.* Leonce. *empereur.* LVI. *Sei-*
ziéme concile de Tolede. LVII. *Dernier concile*
de Tolede. LVIII. Leonce *chaßé. Tibere Absi-*
mare empereur.

LIVRE QUARANTE-UNIE'ME.

I. SAint *Villebrod en Frise.* II. S. *Vulfran.* III.
Fin de S. *Ansberg de Rouen.* IV. Conciles
698. *d'Angleterre.* V. *Mort de Sergius. Jean VII. pape.*
701. VI. *Monasteres de Farfe & de* S. *Vincent.* VII. *Vi-*
tiza roi d'Espagne, VIII. *Concile de Nesterfeld.*
704. IX. S. *Vilfrid justifié à Rome.* X. S. *Adamnan ab-*
705. *bé.* XI. L'*empereur Justinien rétabli.* XII. *Mort*
707. *d'Abdelmelic. Oualid calife.* XIII. *Mort de Jean*
708. *VI. Jean VII. pape.* XIV. S *Bonet de Clermont.*
XV. S. *Tetrique d'Auxerre.* XVI. *Mort de* S. *Lambert.*
709. XVII. *Constantin pape.* XVIII. S. *Vilfrid rétabli.*
710. XIX. *Sa mort.* XX. S. *Adelme évêque.* XXI. *Pictes*
711. *quittent le schisme.* XXII. Le *pape à CP.* XXIII.
Mort de *Justinien. Philippique empereur.* XXIV.
Philippique déposé. Anastase II. empereur. XXV.
713. *Musulmans en Espagne.* XXVI. *Mort de Constan-*
714. *tin. Gregoire II. pape.* XXVII. *Anastase déposé.*
Theodose, puis Leon *empereurs.* XXVIII. *Clercs*
portans les armes. XXIX. S. Rigobert *archevêque*
716. *de Reims.* XXX. *Capitulaire du pape pour la Ba-*
viere. XXXI. S. *Rupert de Salsbourg.* XXXII. S. *Cor-*
bimien de Frisingue. XXXIII. *Mont Cassin rétabli.*

LIVRE QUARANTE-DEUXIE'ME.

LIVRE QUARANTE-TROISIEME.

LIVRE QUARANTE-QUATRIEME.

XVIII. *Retraite de S. Villehade* XIX. *Commence-*
781. *mens de S. Ludger.* XX. *Conversion de Vitiquind.*
XXI. *Evêques des monasteres.* XXII. *Fausses decre-*
785. *tales.* XXIII. *Capitulaire de Theodulfe* XXIV.
787. *Mort de Paul. Taraise patriarche de* CP. XXV.
788. *Préparatifs du concile.* XXVI. *Députation d'O-*
rient. XXVII. *Mort de Mahadi, Mouça & Aaron*
califes. XXVIII. *Concile commencé à* C P. XXIX.
Second concile de Nicée, septiéme general. XXX.
Sept. 24. *Evêques pénitens reçus.* XXXI. *Regles sur la recep-*
26. 28. *tion des héretiques.* XXXII. *Seconde session. Lettres*
du pape, &c. XXXIII. *Lettres d'Orient.* XXXIV.
Quatriéme session. Autoritez des peres. XXXV.
Octob. 1. *Cinquiéme session. Comparaison des héretiques.*
4. 6. XXXVI. *Sixiéme session. Réfutation du faux conci-*
le. XXXVII. *Objection de l'Eucharistie.* XXXVIII.
1[illegible]. *Septiéme session. Definition de foi.* XXXIX. *Der-*
niere session devant Constantin & Irene. XL. *Ca-*
nons du septiéme concile. XLI. *Concile de Calcut*
en Angleterre. XLII. *Troisiéme voyage de Char-*
les à Rome XLIII. *Paul diacre.* XLIV. *Fin de saint*
Villehade XLV. *Capitulaire pour la Saxe.* XLVI.
789. *Capitulaire d'Aix-la-Chapelle.* XLXVI. *Livres*
Carolins. XLVIII. *Constantin épouse Marie.* XLIX.
Il regne seul. L. *Héresie de Felix & d'Elipand* LI.
79[illegible]. *Beat & Etherius lui résistent.* LII. *Concile de Nar-*
79[illegible]. *bonne.* LIII. *Concile de Frioul.* LIV. *Alcuin en*
France. LV. *Il écrit contre Felix.* LVI. *Autres*
écrits contre Felix & Elipand. LVII. *Concile de*
Francfort. LVIII. *Canon touchant les images.* LIX
Réponse d'Adrien aux livres Carolins. LX *Suite des*
canons de Francfort. LXI. *Capitulaire d'Italie.*

HISTOIRE



HISTOIRE ECCLESIASTIQUE.

LIVRE QUARANTIE'ME.

I.
L'empereur prepare la paix à l'église.
Theoph. an 9. p. 296. Elmac. lib. 1. c. 7.

L'EMPPEREUR Constantin Pogonat fit avec le Calife Moavia une paix avantageuse pour trente ans, l'an 677 neuviéme de son regne, & Moavia mourut trois ans aprés, l'an 60. de l'Hegire, 680. de J. C. Il étoit âgé de quatre-vingt ans, & en avoit regné vingt. L'année precedente il avoit fait réparer, à la priere des chrétiens, le dôme de l'Eglise d'Edesse tombé par un tremblement de terre. De son temps mourut Agathon patriarche des Jacobites à Alexandrie l'an 678. 58. de l'Hegire, & eut pour successeur Jean qui tint le siege huit ans. Il rebâtit l'église de S. Marc, & prit grand soin

Abulfar. Chr. or. Elm lib. 1. c. 7.

des pauvres pendant une disette de trois ans.
AN. 678. Moavia eut pour successeur son fils Iésid à qui il avoit fait prêter le serment par les Musulmans dix ans auparavant. Le traité que l'empereur Constantin avoit fait avec eux, lui attira des ambassades des Avares & des autres peuples d'Occident, qui lui demanderent aussi la paix. Il la leur accorda ; & fut ainsi en repos de tous côtez pendant le reste de son regne.

Theoph. p. 299. Il songea aussi-tôt à rétablir la paix dans l'église, divisée depuis le regne d'Heraclius son bisayeul. Constantin patriarche de CP. mourut l'an 678. après avoir tenu le siege un an & huit mois ; & eut pour successeur Theodore prêtre, *Sacr. t. Co. f. to. 6. Conc. p. 594. E.* syncelle & tresorier de l'église de C P. Il voulut écrire au pape incontinent après son ordination ; mais il craignit que s'il envoioit une lettre synodique suivant la coûtume, elle ne fût pas reçûë, non plus que celles de ses prédecesseurs. C'est pourquoi il envoya seulement une lettre d'exhortation à la paix ; & elle fut renduë au pape Donus. Ensuite l'empereur demanda au même Theodore & à Macaire patriarche d'Antioche, residant à CP. quelle étoit la cause de leur division. Ils répondirent, que l'on avoit introduit de nouvelles manieres de parler des mysteres, soit par ignorance, soit par une curiosité excessive : & que depuis le commencement de ses questions il n'y avoit point eu d'assemblée de la part des deux sieges pour éclaircir la verité. C'est ce qui fit résoudre l'empereur à convoquer un concile.

p. 595. D. Il écrivit pour cet effet au pape Donus une lettre où il dit, que le tems ne permet pas de faire une assemblée parfaite, c'est-à-dire, un concile universel : apparemment à cause des évêques de la haute Syrie, de Palestine, d'Egypte & d'Afrique qui se trouvoient sous la domination

des Musulmans. Ensuite il prie le pape d'envoyer des hommes sages & bien instruits, qui apportent les livres necessaires pour agiter & decider toutes les questions avec les deux patriarches Theodore de C. P. & Macaire d'Antioche; leur promettant une entiere sûreté, meme pour le retour, en cas qu'ils ne pussent convenir. Après cela, ajoûte-t-il, nous serons justifiez au jugement de Dieu: car nous pouvons exhorter tous les chrétiens à l'union, mais nous ne voulons contraindre personne. Envoyez-nous de vôtre sainte église trois hommes, ou plus, si vous voulez: & de vôtre concile jusques à douze évêques, compris les métropolitains. On voit ici la difference des deputez du pape & de ceux des évêques d'Italie, ou de tout l'Occident: car c'est ce que les Orientaux appelloient son concile.

AN. 673.

L'empereur continuë: Nôtre patriarche & celui d'Antioche nous ont fort pressez d'ôter Vitalien des Diptyques: disant: que l'on y fait mention d'Honorius pour l'honneur du siege apostolique de Rome; & qu'ils ne peuvent souffrir que l'on fasse mention de ses successeurs, jusques à ce que l'on se soit éclairci touchant les mots dont on dispute entre les deux sieges. C'est que les deux patriarches de C. P. & d'Antioche étoient Monothelites: ainsi de tous les papes ils ne tenoient pour orthodoxe qu'Honorius. Mais, ajoûte l'empereur: Je n'ai pas consenti que Vitalien fût ôté des Diptyques. Premierement, pour garder l'égalité, & montrer que je tiens les uns & les autres pour orthodoxes; ensuite par reconnoissance de l'amitié que Vitalien nous a témoigné de son vivant dans le mouvement de nos tyrans. C'est la revolte de Mezece. Et ensuite: nous avons ordonné au patrice Theodore exarque d'Italie, de donner à ceux qui viendront

p. 598. D.

Sup. l. XXXIX. n. 42.

AN. 678. de vôtre part toute sorte de secours, soit pour le transport, soit pour la dépense du voyage: & de vous donner même des vaisseaux de guerre, pour vous escorter s'il est besoin. La lettre est datée du douziéme d'Août indiction sixiéme, c'est-à-dire l'an 678.

II. Mort de Donus. Agathon Pape. *Anast.*

Mais avant qu'elle arrivât à Rome, le pape Donus mourut, & fut enterré à saint Pierre l'onziéme d'Avril 679. après avoir tenu le saint siege un an cinq mois & dix jours. En une ordination il fit dix prêtres & cinq diacres, & d'ailleurs six évêques. Après sa mort le saint siege vaqua deux mois & quinze jours; & on ordonna Agathon moine, Sicilien de naissance, qui tint le saint siege deux ans & demi. Il étoit d'une douceur & d'une gayeté merveilleuse envers tout le monde. La lettre que l'empereur Constantin avoit adressée à son prédécesseur lui fut renduë par le secretaire Epiphane, & il se mit aussi-tôt en devoir d'y satisfaire.

III. Eglise d'Angleterre. *Vita per Eddi. c. 23. Sup. l.* XXXIX. *n.* 46 *Be. IV. hist. c.* 19. *Vita sanct. Edelchito* 2. *Act. B.*

Cependant saint Vilfrid archevêque d'Yorc arriva à Rome, se plaignant d'avoir été injustement déposé. Il gouverna son siege paisiblement pendant quatre ans, depuis son rétablissement: c'est à-dire, tant que la reine Eteldrite demeura avec le roi Ecfrid. Cette princesse garda toûjours sa virginité, quoique mariée deux fois: premierement avec le prince Tombert pendant peu de tems, ensuite avec le roi Ecfrid pendant douze ans. Comme il n'y avoit personne en qui elle eût plus de confiance que saint Vilfrid, le roi lui offrit des terres & de grandes sommes d'argent s'il persuadoit à la reine d'habiter avec lui. Enfin ne pouvant y réüssir, il lui permit ce qu'elle lui demandoit depuis si longtems, de se retirer dans un monastere. Elle reçut le voile des mains de saint Vilfrid, & ensuite il l'établit abbesse du monastere d'Elge ou

Ely qu'elle fonda : & outre la grande communauté de filles, il y en eut une d'hommes. Sept ans après cette fondation elle mourut l'an 679. & seize ans après sa mort son corps fut trouvé entier : ce que l'on attribua au merite de sa pureté. AN. 679.

Après sa retraite le roi Ecfrid épousa Ermenburge, qui ayant pris saint Vilfrid en aversion, representa éloquemment au roi sa puissance seculiere, ses richesses, le nombre de ses monasteres, la grandeur des bâtimens, la multitude de ses vassaux qui le suivoient vêtus & armez magnifiquement. Le roi entra dans les sentimens de sa femme, & persuada à saint Theodore de Cantorberi de déposer saint Vilfrid, & d'ordonner en sa place trois évêques, sçavoir Bosa pour le païs de Deïrer à Hagulstad, Eata pour les Berniciens à Yorc, & Eadhede à Lindisfarne. On les établit en l'absence de S. Vilfrid, qui alla trouver le roi & l'archevêque, & leur demanda pourquoi ils lui ôtoient, sans qu'il l'eût merité, les biens qu'il tenoit de la pieté des rois. Ils lui répondirent devant tout le peuple : Nous ne vous accusons de rien, mais nous ne revoquerons pas nôtre jugement. C'étoit l'an 678. huitiéme du regne d'Ecfrid. Saint Theodore exerçoit une pleine autorité sur toutes les églises d'Angleterre. Vilfrid évêque des Merciens l'ayant choqué par quelque desobéïssance, il le déposa, & ordonna à sa place Sexvulfe fondateur & abbé d'un monastere. Vilfrid retourna au sien, & y finit saintement ses jours. Theodore établit aussi évêque de Londres ou d'Essex Erconvalde illustre par sa sainteté, & honoré le trentiéme d'Avril. Sebbi roi du même païs d'Essex étoit si pieux, qu'il auroit embrassé depuis long-tems la vie monastique, s'il avoit pû y faire consentir la reine son épouse. Enfin

Be. IV. hist. c. 12.

Be. Epit. Be. IV. hist. c. 6.

Martyr. R. 30. Apr. Be IV. hist. c. 11.

AN. 679. étant attaqué de la maladie dont il mourut, il fit venir l'évêque de Londres, & reçut avec sa benediction l'habit monastique qu'il avoit tant desiré. C'est le premier exemple que je sache de cette dévotion si frequente dans les derniers siecles, de mourir en habit religieux.

Be IV. *hist.* c. 21.

Il arriva dans le même tems, l'an 679. qu'un jeune homme nommé Imma fut laissé pour mort dans un combat. Ayant été trouvé par les ennemis il fut gueri, & retenu prisonnier, & on l'enchaînoit la nuit de peur qu'il ne s'enfuît. Il avoit un frere nommé Tunna prêtre & abbé d'un monastere, qui le croyant mort chercha son corps, & en ayant trouvé un qui lui ressembloit, l'emporta dans son monastere, l'enterra honorablement, & disoit souvent la messe pour la délivrance de son ame. Le frere vivant en sentit l'effet : car souvent il se trouvoit libre de ses liens depuis tierce qui étoit l'heure de la messe. Le comte qui le tenoit prisonnier lui demanda s'il avoit un caractere, il repondit que non; Mais: ajoûta-t-il, j'ai un frere prêtre qui me croyant mort, dit souvent la messe pour moi; & si j'étois dans l'autre vie, mon ame seroit délivrée des peines par ses prieres. Après qu'il fut gueri, le comte le vendit à un autre qui ne put non plus le tenir attaché. Car encore que l'on emploiât differentes sortes de liens, il se trouvoit souvent libre aux mêmes heures. Enfin ce dernier maître le renvoya sur sa parole, & il se racheta. Etant revenu ensuite retrouver son frere, il apprit de lui, que les tems où il avoit été délié & soulagé en diverses manieres, étoient ceux où l'on celebroit la messe pour lui; & sur son recit plusieurs furent excitez à prier, donner l'aumône, & offrir le saint sacrifice pour les morts ausquels ils s'interessoient. Bede qui rapporte cette histoire, dit l'avoir apprise d'un

Be. IV. *hist.* c. 22.

deceux qui l'avoient oüi raconter à celui même à qui elle étoit arrivée. AN. 679.

Saint Vilfrid se voyant injustement chassé de son siege, resolut par le conseil des évêques ses confreres d'aller à Rome demander justice au pape. Il laissa sous la conduite de ces évêques plusieurs milliers de moines qu'il gouvernoit : & s'embarqua avec ses clercs & sa suite. Ses ennemis croyant qu'il iroit par la France Occidentale, qui étoit le plus court, envoyerent devant des presens au Roi Theodoric & à Ebroïn, le priant de l'envoyer plus loin en exil, ou de tuer ses compagnons, & le dépoüiller de tout. Mais ils prirent pour lui Vinfrid évêque de Lictfeld, qui étoit aussi chassé de son siege, l'arrêterent, lui ôterent tout son argent, & tuerent plusieurs de ceux qui l'accompagnoient.

IV. S. Vilfrid en Frise. Eddi. c. 23. 24.

Pour saint Vilfrid il passa droit au Levant en Frise, dont les habitans étoient encore païens. Leur roi Algise ne laissa pas de le recevoir honorablement, & lui permit de prêcher l'Evangile à ses sujets. Il le fit avec grande application; & l'année se trouva plus abondante qu'à l'ordinaire en poisson, & en toutes sortes de fruits : ce que les peuples attribuerent au Dieu qu'il prêchoit. Ainsi il baptisa presque tous les seigneurs, & plusieurs milliers de peuple, & fut le premier apôtre de ce païs. Cependant Ebroïn envoya des gens à Algise roi des Frisons, avec des lettres où il lui promettoit un boisseau plein de sous d'or, s'il lui envoyoit l'évêque Vilfrid ou sa tête. Le roi fit lire cette lette publiquement à son dîner en presence de saint Vilfrid & ses compagnons, des envoyez d'Ebroïn & d'un grand peuple. Puis il la prit, la déchira, & la jetta au feu, en disant aux porteurs : Dites de ma part à vôtre maître : Ainsi puisse le créateur détruire le royaume & la vie de celui

c. 25.

c. 26.

AN. 679. qui se parjure, & ne garde pas les traitez. Les
c. 27. envoyez s'en retournerent confus.

Saint Vilfrid ayant passé l'hiver en Frise, en partit au commencement du printems l'an 679. pour continuer son voyage de Rome. Il passa chez Dagobert roi des François en Austrasie, qui le reçut avec grande amitié, se souvenant
Sup. l. xxxix. n. 26. des obligations qu'il lui avoit. Car ce roi après la mort de Sigebert III. son pere, fut envoyé en Irlande par Grimoald maire du palais, & n'en fut rappellé que vingt ans après en 674. Les seigneurs d'Austrasie s'adresserent pour cet effet à S. Vilfrid, qui le renvoya avec une escorte, & toutes les choses necessaires pour le conduire en son royaume. Le roi Dagobert vouloit lui donner l'évêché de Strasbourg, le plus grand qu'il eût dans ses états; & comme il le refusa, il lui fit de grands presens, & lui donna Adeodat évêque de Toul pour l'accompagner à Rome.

Ils arriverent chez Berchter ou Pertarit roi des Lombards, prince humble, paisible & craignant Dieu, qui les reçut très-humainement, & dit à S. Vilfrid : Vos ennemis m'ont envoyé d'Angleterre promettre de grands présens si je vous retenois & vous empêchois d'aller à Rome; car ils vous traitent d'évêque fugitif. Je leur ai répondu : Etant bani de mon païs en ma jeunesse, j'ai demeuré chez le roi des Huns qui étoit païen; & qui me promit avec serment au nom de son idole, de ne me jamais livrer à mes ennemis. Quelque tems après ils lui envoyerent offrir un boisseau de sous d'or s'il m'abandonnoit à eux. Il les refusa, disant, que ses dieux le feroient perir s'il faussoit son serment. A plus forte raison moi qui connois le vrai Dieu je ne perdrai pas mon ame; quand il s'agiroit de gagner tout le monde. Il donna donc une escorte honorable au saint évêque pour le conduire jusqu'à Rome.

Il y arriva heureusement, & trouva que l'on y étoit déja informé du sujet de son voïage, par le moine Coënval que l'archevêque Theodore avoit envoyé de son côté avec ses lettres. Le pape Agathon assembla donc un concile de plus de cinquante évêques dans la Basilique du Sauveur au mois d'Octobre 679. Après que le pape eut dit sommairement le sujet du concile, André d'Ostie & Jean de Porto firent leur raport des actes qu'ils avoient été chargez d'examiner avec d'autres évêques, tant contre S. Vilfrid, que de sa part. Ayant tout consideré, dirent-ils, nous ne le trouvons convaincu canoniquement d'aucun crime qui méritât la déposition, au contraire, nous voyons qu'il a gardé la moderation convenable, sans exciter de sédition pour se rétablir. Il s'est contenté de protester devant les évêques & d'appeller au saint siege, où Jesus-Christ a établi la primauté du sacerdoce.

AN. 679.
V.
Concile de Rome pour S. Vilfrid.
c. 28.
To. 6. *conc.* *p.* 579.

Le pape ordonna ensuite que l'on fît entrer saint Vilfrid qui étoit à la porte de la salle. On lut sa réquête, où il prenoit le titre d'évêque de Saxe, & marquoit qu'il avoit déja instruit le pape & de vive voix, & par écrit. Il se plaignoit qu'on l'avoit déposé injustement, & ordonné trois évêques à sa place. Je n'ose, disoit-il, accuser Theodore, parce qu'il a été envoyé par le saint siege; mais si vous jugez que je ne sois plus évêque, je me soumets humblement: je vous prie seulement de chasser par vôtre autorité les usurpateurs de mon diocese. Si l'archevêque & les évêques mes confreres trouvent à propos d'augmenter le nombre des évêques, qu'ils les choisissent dans un concile, & les tirent du clergé de la même église, j'obéirai absolument aux decrets du saint siege. On voit ici, que le principal pretexte de la déposition de saint Vilfrid étoit, que le païs avoit

besoin d'un plus grand nombre d'évêques.

An. 679.
Eddi. c. 29.

Après la lecture de sa requête le pape loüa sa conduite & sa soumission, & le concile prononça, qu'il seroit rétabli dans son évêché ; que ceux qui y avoient été mis irregulierement seroient chassez ; mais que les évêques qu'il choisiroit avec le concile assemblé sur les lieux pour lui aider, seroient ordonnez par l'archevêque : le tout sous peine de déposition & d'anathême, contre les évêques, les prêtres & les diacres, & d'excommunication contre les autres, même contre les rois. Saint Vilfrid demeura encore à Rome plus de quatre mois.

VI.
Concile pour deputer à C. P.
Eddi. c. 50
To. 6. conc. p. 692.

En effet il assista au concile que le pape Agathon tint le troisiéme jour de pâque, c'est-à-dire, le mardi vingt-septiéme Mars 680. afin de nommer des députez pour aller à CP. suivant le désir de l'empereur. Ce concile fut de cent vingt-cinq évêques assemblez de toutes les parties d'Italie. Premierement des provinces immediatement soumises au saint siege, la Campanie, les Brutiens, la Calabre & les autres plus voisines de Rome & de la Sicile. Ensuite de la province de Milan, dont l'archevêque Mansuet assistoit au concile avec Jean de Bergame, Anastase de Pavie & plusieurs autres. Mansuet est honoré comme saint le dix-neuviéme de Fevrier, Jean l'onziéme de Juillet ; & le roi Cunibert avoit pour celui-ci un respect particulier. Anastase avoit été évêque Arien ; mais il se convertit si bien, qu'il est honoré comme saint le 30. Mai.

Martyr. R. .. Feb.
1. Jul. Paul. vi. hist. c. 44.
Martyr. R. 3. May.
Paul. IV. ..st. c. 4.
To. 6. conc. 631.

L'archevêque Mansuet tint son concile après ou devant celui de Rome, & Damien alors prêtre, & depuis évêque de Pavie écrivit la lettre synodale à l'empereur. Il y raporte les exemples de tous les empereurs, qui ont fait tenir les conciles pour condamner les hérésies. Il mar-

que que les évêques au nom desquels il parle, sont sujets des rois Lombards très-chrétiens, Pertarit & Cunibert son fils, qu'il avoit fait reconnoître de son vivant. La lettre du concile de Milan finit par une exposition de foi, qui reconnoît expressement en Jesus-Christ deux volontez & deux operations. Damien auteur de cette lettre est honoré comme saint le douziéme d'Avril. On voit dans le concile de Rome les autres évêques de la domination des Lombards; ceux de la province d'Istrie, dont le métropolitain est Agathon évêque d'Aquilée; ceux de la Pentapole & de la Toscane; puis Theodore archevêque de Ravenne; avec les autres évêques de l'exarcat encore soûmis aux Romains. Il y avoit long-tems que les archevêques de Ravenne refusoient au pape l'obéïssance qu'ils lui devoient; mais Theodore y satisfit, & se presenta au pape Agathon. Après les évêques immediatement soûmis au pape, on voit dans les souscriptions du concile de Rome celle d'Adeodat de Toul, de Vilfrid d'Yorc, de Felix d'Arles & de Taurin de Toulon. Adeodat, Felix & Taurin se disent tous trois legats du concile des Gaules: ce qui fait croire qu'il s'en étoit tenu effectivement un pour ce sujet; mais saint Vilfrid prend aussi la qualité de legat du concile de Bretagne: dont il est bien certain que les évêques ne l'avoient pas envoyé. Or il étoit ordinaire dans les actes ecclesiastiques de nommer concile les évêques d'une même province, quoiqu'ils ne fussent pas assemblez; & saint Vilfrid sans en avoir de commission pouvoit hardiment rendre témoignage de la foi des églises Britanniques.

Martyr. R. 12. Apr. boll. tom. 10. p. 91.

Tom. 6. conc. p. 704. D. p. 708.

Anast. in Don. & Agath. *Inf. n. 32.*

To. 6. conc. p. 697. D.

To. 6. conc. p. 1887.

VII. Lettre à l'Empereur.

Il ne nous reste de ce concile que les deux lettres à l'empereur; l'une au nom du pape en particulier, l'autre au nom du concile: toutes deux

AN. 680. T. 6 conc. p. 630. adressées, non seulement à Constantin, mais à ses freres Heraclius & Tibere, qui portoient aussi le titre d'Augustes. La lettre du pape est très-longue, suivant le stile du tems ; mais en voici la substance : Nous avons reçu avec une grande consolation vos lettres adressées au pape Donus nôtre predecesseur, par lesquelles vous nous exhortez à examiner la vraie foi. Aussi-tôt j'ai commencé à chercher des personnes telles que le malheur du tems & l'état de cette province permet de les trouver. J'ai pris le conseil de mon clergé, & des évêques voisins de ce siege; mais il a fallu du tems pour assembler ceux que nous attendions des provinces plus éloignées, où mes prédécesseurs ont envoyé prêcher la foi, sans parler de mes maladies continuelles.

p. 634. Donc pour vous rendre l'obéïssance que nous vous devons, nous vous envoyons nos venerables freres les évêques Abundantius, Jean & un autre Jean ; & nos chers fils Theodore & George prêtre, Jean diacre & Constantin soûdiacre de nôtre église : Theodore prêtre, legat de l'église de Ravenne, avec des moines serviteurs de Dieu. Ce n'est pas par la confiance que nous avons en leur savoir : car comment pourroit-on trouver la science parfaite des Ecritures, chez des gens qui vivent au milieu des nations barbares & qui gagnent à grande peine leur nourriture chaque jour par leur travail corporel? Seulement nous gardons avec simplicité de cœur la foi que nos peres nous ont laissée : demandant à Dieu comme nôtre principal avantage, de conserver & le sens & les paroles de leurs decisions, sans rien ajouter, ni diminuer. Nous avons donné à ces députez quelques passages des peres, avec les livres mêmes, pour vous les presenter quand vous l'ordonnerez, & vous

expliquer la foi de cette église apostolique vôtre mere spirituelle, non par l'éloquence seculiere dont ils sont dépourvûs : mais par la sincerité de la foi que nous avons apprise dès le berceau : & nous vous supplions de les écouter favorablement. AN. 680.

Le pape explique ensuite la foi de l'église sur la trinité & l'incarnation, principalement par rapport à la question des deux volontez ; sur laquelle il dit nettement, que les trois personnes divines n'ayant qu'une nature, n'ont aussi qu'une volonté ; mais qu'en Jesus Christ comme il y a deux natures, il y a deux volontez, & deux operations. Il soutient que le saint siege n'a jamais erré, & ne s'est jamais écarté du chemin de la verité, en vertu de la promesse faite à saint Pierre ; & que ses predecesseurs n'ont jamais cessé d'exhorter les heretiques pour les ramener. Ensuite il prouve la distinction des deux volontez, par les passages de l'écriture expliquez par les peres. Il y joint la définition du concile de Calcedoine, & celle du cinquiéme concile : puis plusieurs passages des peres grecs en original, & des peres latins traduits en grec ; de S. Gregoire de Nazianze, de S. Gregoire de Nysse, de S. Jean Chrysostome, de S. Cyrille d'Alexandrie, de S. Hilaire, de S. Athanase, du pretendu S. Denis, de S. Ambroise, de saint Leon. Le pape Agathon fait l'application de tous ces passages, & ajoûte : On y pourroit joindre ceux qui ont combattu pour le concile de Calcedoine ; sçavoir Jean évêque de Scythopolis, Euloge d'Alexandrie, Ephrem & le grand Anastase d'Antioche.

p. 636. p. 637. p. 640. p. 648. p. 649. p. 652. p. 653. p. 656. p. 657. p. 664.

D'ailleurs il rapporte les passages des anciens heretiques, qui ont soûtenu qu'il n'y avoit en Jesus-Christ qu'une opération, & une volonté : d'Appollinaire, de Severe chef des Acepha- p. 665.

AN. 680. les, de Nestorius, de Theodose d'Alexandrie; puis des nouveaux heretiques, c'est-à-dire, des
p. 668. Monothelites, Cyrus, Theodore de Pharan, Sergius, Pyrrus, Paul & Pierre de C. P. & releve
p. 669. leurs contradictions. Après avoir ainsi prouvé la
p. 673. vérité de la foi catholique, il exhorte l'empe-
p. 676. reur à se servir de sa puissance pour la soutenir, & délivrer l'église de ceux qui la combattent. Puis il ajoûte : Si l'évêque de C. P. enseigne avec nous cette doctrine, il n'y aura plus de division: s'il embrasse la nouveauté, il en rendra compte
p. 677. au jugement de Dieu. Il finit en priant l'empereur de donner une entiere liberté à quiconque voudra parler pour la foi catholique. Telle est la lettre particuliere du pape Agathon.

La lettre synodale est aussi en son nom, & de tous les synodes soûmis au concile du saint siege; c'est-à-dire, de toutes les provinces d'Occident. Elle contient en substance les mêmes choses que
p. 680. B. la lettre precedente. Les évêques y avoüent de même leur peu de science; & parlant des legats,
p. 681. A. ils disent : Vous nous avez ordonné d'envoyer des personnes de bonnes mœurs, & bien instruites dans les écritures. Quant aux mœurs, quelque pures qu'elles soient, personne n'ose s'y confier : quant à la science, si on la reduit à celle de la religion, il n'y a que la connoissance de la verité : s'il s'agit de l'éloquence seculiere, nous ne croyons pas que personne de nôtre tems se puisse vanter de la posseder parfaitement. Nos païs sont continuellement agitez par la fureur de diverses nations; ce ne sont que combats, courses, brigandages. Au milieu de ces barbares nôtre vie est pleine d'inquiétudes; & nous subsistons du travail de nos mains, parce que l'ancien patrimoine des églises a été consumé petit à petit par diverses calamitez. Il ne nous reste pour tout bien que la foi : nôtre plus

grande gloire est de la conserver pendant nôtre vie ; nôtre avantage éternel est de mourir pour elle. Les lettres montrent elles-mêmes combien cet aveu est sincere : le fond de la doctrine est excellent ; mais le stile est embarassé, & les frequentes repetitions produisent une longueur excessive. AN. 680.

Les évêques s'excusent d'envoyer si tard les legats, à cause de la longueur du chemin, & qu'une grande partie d'entre eux s'étend jusqu'à l'Ocean. Nous esperions, ajoûtent-ils, que Theodore le philosophe, archevêque de la grande Isle de Bretagne, viendroit avec des évêques du païs, aussi bien que plusieurs autres de divers lieux ; afin de vous écrire au nom de tout nôtre concile, & que tous eussent connoissance de ce qui se passeroit. Vû principalement que plusieurs de nos confreres sont au milieu des nations barbares, sçavoir des Lombards, des Sclaves, des Francs, des Goths & des Bretons. Ils sont tous fort curieux de ce qui se fait touchant la foi & autant qu'ils peuvent nous aider étant d'accord avec nous, autant nous seroient-ils contraires, s'ils étoient scandalisez sur cet article. Nous vous envoyons des personnes qui vous presenteront la confession de foi de tous tant que nous sommes d'évêques du Septentrion & de l'occident : non pour disputer comme d'une doctrine incertaine & sujette au changement. Et ensuite : Nous recevons comme nos freres tous les évêques qui veulent enseigner avec nous tout ce qui est contenu dans cette confession de foi ; & nous condamnons tous ceux qui la rejettent, & ne les souffrirons jamais en nôtre compagnie, qu'ils ne se soient corrigez. Cette seconde lettre est souscrite par le pape & par tous les évêques qui assistoient au concile de Rome

p. 685. C.

p. 688.

p. 685. C.

p. 692.

VIII. Voyages de S. Benoît Biscop.

Vers le même tems, & peut-être avant le

AN. 680. concile, le pape renvoya en Angleterre S Benoît Biscop, qui étoit venu à Rome pour la cinquiéme fois. Il y fit son quatriéme voyage vers l'an 670. après avoir cedé à l'abbé Adrien le monastere de saint Pierre de Cantorberi, & en rapporta quantité de livres ecclesiastiques, qui lui avoient été partie vendus, partie donnez. En repassant à Vienne il en retira encore plusieurs, qu'il avoit achetez, & laissez chez ses amis. Etant revenu en Angleterre, il raconta au roi Egfrid de Northumbre tout ce qu'il avoit fait dans ses voyages pour le service de la religion : tout ce qu'il avoit appris à Rome & ailleurs touchant la discipline ecclesiastique & monastique, & lui montra les livres & les reliques qu'il avoit rapportez. Le roi le prit en telle affection, qu'il lui donna une terre de soixante-dix familles, c'est-à-dire, d'autant de charuës, afin d'y bâtir un monastere en l'honneur de saint Pierre.

Vita to. 2. act. p. 104 Sup. liv. XXXIX. n. 46.

Il le bâtit à l'embouchure de la riviere de Vire, d'où lui vint le nom de Viremouth : c'étoit l'an 674. quatriéme du regne d'Egfrid, indiction seconde.

Un an après Benoît passa en Gaule & en emmena des massons pour bâtir son église de pierre ; & voutée à la romaine. Et comme il n'y avoit point encore de verriers dans la Bretagne, il en fit aussi venir de Gaule ; & mit des vîtres aux fenêtres de l'église & des autres bâtimens. C'est ainsi que les Anglois apprirent l'art de la verrerie. Il fit aussi venir de deça la mer tout ce qui étoit nécessaire pour le service de l'autel & de l'église & qu'il ne pouvoit recouvrer dans le païs ; soit vases, soit ornemens. Enfin pour avoir ce qui ne se trouvoit pas même en Gaule, il retourna une cinquiéme fois à Rome. Mais avant ce dernier voyage, il fonda un autre monastere. Car le roi Egfrid voyant le bon usage

qu'il avoit fait de la premiere terre, lui en donna une de quarante familles, en un lieu nommé Girve, ou Jarou, à deux lieues de Viremouth, pour y fonder un monastere en l'honneur de S. Paul. Le prêtre Ceolfrid en fut le premier abbé; & ces deux monasteres de saint Pierre & de saint Paul étoient tellement unis, que c'étoit comme une seule communauté. Benoit Biscop mit aussi un abbé à S. Pierre à cause de ses frequens voyages; & ce fut saint Estervin son parent. Etant donc allé à Rome pour la cinquiéme fois, il en rapporta une multitude innombrable de livres de toutes sortes, & quantité de reliques. Il en rapporta aussi plusieurs images des saints pour orner son église de saint Pierre. Il obtint du pape Agathon un privilege, suivant l'ordre qu'il en avoit reçu du roi Egfrid, pour conserver la liberté du monastere. Enfin pour y établir le chant & les ceremonies Romaines, il pria le pape d'envoyer avec lui Jean chantre de l'église de S. Pierre & abbé de S. Martin de Rome, ce que le pape lui accorda. AN. 680.

Le pape Agathon chargea l'abbé Jean d'une commission plus importante, qui étoit de s'informer exactement quelle étoit la foi de l'église d'Angleterre, & en faire son rapport à Rome. Car le pape vouloit connoître l'état de cette province aussi-bien que des autres, par rapport principalement à l'heresie des Monothelites. L'abbé Jean emporta avec lui les actes du concile tenu à Rome sous le pape S. Martin. Quand il fut arrivé en Angleterre, il assista à un concile que l'archevêque Theodore assembla au sujet de cette même heresie la dixiéme année du roi Egfrid, le quinziéme des calendes d'Octobre, indiction huitiéme; c'est-à-dire, l'an 680. le dix-septiéme de Septembre. Le lieu de ce concile se nommoit Hetfeld. L'église d'Angleterre y fit

Be. IV. hist. c. 18.

c. 17.

AN. 680. sa profession de foi, & déclara qu'elle recevoit les cinq conciles generaux, & le concile du pape S. Martin : anathematisant ceux qu'ils condam-
c. 18. noient, & recevant ceux qu'ils recevoient. On donna à l'abbé Jean un exemplaire de ce concile pour le porter à Rome. Lui de son côté donna à transcrire dans le monastere de S. Benoist Biscop le concile du pape saint Martin.

Il y laissa par écrit l'ordre de la celebration des fêtes pour toute l'année, dont plusieurs prirent des copies; & il enseigna de vive voix le chant romain. Les plus habiles chantres venoient l'entendre de tous les monasteres du païs: & plusieurs l'invitoient à venir chez eux. Enfin l'abbé Jean s'embarqua pour retourner à Rome, mais peu de tems après qu'il eut passé la mer, il tomba malade & mourut. Ses amis firent porter son corps à S. Martin de Tours; où il fut enterré honorablement. Il y avoit passé en venant, car il avoit dévotion à ce saint, dont son monastere de Rome portoit le nom. Les moines l'y avoient reçu charitablement, l'avoient prié d'y repasser à son retour, & lui avoient donné des personnes pour l'aider dans son voyage. Sa mort n'empêcha pas que la confession de foi des Anglois ne fût portée à Rome, & reçûë avec grande satisfaction du pape & de tous ceux qui la virent.

Vita n. 6. tom. 2. Act. p. 1005. Saint Benoit Biscop orna ses deux monasteres des images qu'il avoit apportées de Rome. Au fond de l'église de saint Pierre, il mit celle de la Vierge, & les douze apôtres: à la muraille meridionale les histoires de l'évangile, à la septentrionale les visions de l'apocalypse. Car toutes ces images étoient de platte peinture. De sorte que ceux même qui ne sçavoient pas lire entrant dans cette église, trouvoient de tous côtez des objets agréables & utiles : voyant

Jesus-Christ & ses saints, & rapellant en leur mémoire la grace de son incarnation, ou la terreur de son dernier jugement. Ainsi en parle Bede qui avoit ces peintures devant les yeux. Benoît Biscop mit dans le monastere de saint Paul des images qui marquoient la concorde de l'ancien & du nouveau testament. Par exemple Isaac portant le bois de son sacrifice, & Jesus-Christ portant sa croix, le serpent d'airain, & Jesus-Christ crucifié.

AN. 680.

n. 9.

Après le concile de Rome, saint Vilfrid partit pour retourner en Angleterre par ordre du concile, dont il devoit montrer le jugement à l'archevêque Theodore, & au roi Egfrid. Il obtint aussi un privilege du pape Agathon en faveur de son monastere de Ripon. Pour la consolation des églises d'Angleterre; il emporta quantité de reliques, écrivant les noms des saints dont chacune étoit; & quantité d'autres meubles pour l'ornement des églises. Aiant passé les plaines de Lombardie, & les montagnes des Alpes, il entra sur les terres des François, où il apprit que son ami le roi Dagobert venoit d'être tué en trahison, par la conspiration des ducs & du consentement des évêques. C'est-à-dire, par le parti d'Ebroin, qui avoit alors toute l'autorité en Neustrie, sous le nom du roi Theodoric; & qui avoit établi même en Austrasie, plusieurs faux évêques à la place des legitimes, comme Vaimar à Troyes, & Pharamond à Mastric: car en general l'église de France tomba depuis ce tems en une grande desolation. Le roi Dagobert II. fut enterré à Stenay & y est honoré comme martyr depuis plusieurs siecles: suivant l'usage du tems où l'on donnoit ce titre à tous ceux qui ayant bien vécu avoient été tué injustement. Plusieurs dans les derniers tems l'ont confondu avec Dagobert premier

IX.
Retour de S. Vilfrid.
Vita per Eddi c. 31
c. 44

c. 30.

v. Mabl. Præfat. part. 1. sæc.

v. Abr. hist. ord. S. Ben. to. 2. p. 652.

AN. 680. son aïeul plus ancien que lui; à qui ils ont attribué la fondation des églises, & des monasteres fondez par le second, principalement en Alsace.

Vita sanct. Elig. liv. II. c. 31.

Le roi Theodoric qui regnoit déja en Neustrie & en Bourgogne, commença alors à regner aussi en Austrasie, & réünit toute la puissance des François. Ainsi fut accomplie la prophetie de S. Eloi: car du vivant du roi Clovis II. il eut de nuit une vision qu'il raconta de cette sorte: Je voiois le soleil brillant avec un grand éclat vers la troisiéme heure du jour disparoître tout d'un coup. Comme je regardois attentivement ce prodige, je voiois comme une lune en quartier se lever, environnée en rond de trois étoiles, & suivre le cours ordinaire du soleil. La lune s'évanoüit, & les étoiles demeurerent: elles avancerent jusques vers le midi, se frapperent l'une & l'autre de leurs raions, & la plus belle disparut subitement. Les deux autres sembloient se joindre, mais en un moment l'une s'obscurcit & disparut; la derniere continua à suivre le cours du soleil, augmentant toûjours en lumiere; en sorte que quand elle arriva au couchant, elle sembloit plus éclatante que le soleil même. Telle fut la vision de saint Eloi.

S. Oüen qui la raporte, ne la voïoit encore accomplie qu'en partie, car il écrivoit du vivant de Chilperic. En voici l'explication entiere. Le soleil étoit le roi Clovis second, qui regnoit seul en France, & mourut peu de tems après. La lune étoit la reine sainte Batilde, les trois étoiles ses trois fils Clotaire, Childeric & Theodoric, avec lesquels elle regna quelque tems. Après sa retraite ils se firent la guerre, & Clotaire mourut bien-tôt. Childeric fut tué quelque tems après, & Theodoric demeura enfin seul roi des François, comme avoit été son pere.

AN. 680.

Saint Vilfrid arrivant en France, un des évêques qui avoient fait perir le roi Dagobert, vint au devant de lui avec une grande armée, à dessein de prendre toute sa suite, tuer ceux qui resisteroient, vendre les autres à l'encan, & le mettre en prison lui même, pour le reserver au jugement d'Ebroin. Mais saint Vilfrid lui parla si fortement, qu'il le reduisit à lui demander pardon. Il acheva heureusement son voyage, & arriva en Angleterre.

Vita per Eddi c. 31.

c. 32.

Cependant en France la vengeance divine éclata sur Ebroin. Trois ans après la mort de S. Leger, c'est-à-dire, en 681. un seigneur nommé Hermenfroy, qu'il avoit dépouillé de ses biens, & qu'il menaçoit encore de mort, le guetta un dimanche avant le jour ; & comme il sortoit de sa maison pour aller à matines, il lui déchargea sur la tête un si grand coup d'épée qu'il en mourut. On voit par cet exemple qu'en ce tems-là les plus grands seigneurs, les plus occupez, & les moins pieux, ne se dispensoient pas d'aller aux offices publics, même de la nuit.

X.
Arrivée des legats à C P.
v. Baron. hoc an. n. 39.

Les legats du pape Agathon arriverent à C. P. le dixiéme jour de Septembre, indiction neuviéme, l'an 680. & furent reçus par l'empereur Constantin à l'oratoire de saint Pierre dans le palais. Ils lui presenterent les lettres du pape, & après les avoir reçûës, il les exhorta à traitter l'affaire de la foi sans contention & sans aigreur: non par des propositions philosophiques, mais par l'écriture, les peres & les conciles. Il leur donna du tems pour repasser leurs instructions, & cependant les fit loger dans sa maison de Placidie, avec ordre de leur fournir toutes les choses necessaires. Le même jour dixiéme de Septembre, l'empereur écrivit à George patriarche de C. P. Car Theodore ne l'étoit plus quoiqu'il vécut encore ; & on avoit mis à sa place George

S. Niceph. Chr.



AN. 680. prêtre, trésorier & syncelle, qui tint le siege six ans. L'empereur lui ordonnoit par sa lettre d'assembler à C. P. tous les métropolitains, & les évêques dépendans de son siege; & d'avertir Macaire patriarche d'Antioche, qui étoit à C. P. d'en faire autant, pour examiner la question de la foi. Car, ajoûte l'empereur, nous y avions exhorté le pape Donus; & Agathon qui vient de lui succeder, nous a envoyé, tant de sa part que de la part de son oncle, des legats qui sont maintenant à nos pieds, & nous ont rendu leurs lettres. Le dimanche les legats du pape furent invitez à venir en procession à l'église de N. Dame de Blaquernes, & pour leur faire plus d'honneur l'empereur leur envoya du palais des chevaux avec un cortege.

Theoph. an. 10. Const p. 290. Sacra. tom. 6. conc. p. 509.

Anast.

IX. Sixiéme concile general 1. session. *Act. 1. p. 606.*

Enfin le concile s'assembla pour la premiere fois le septiéme de Novembre 680. qui étoit la vingt-septiéme année depuis que Constantin avoit commencé à regner avec son pere, la treiziéme depuis son consulat, ou depuis la mort de son pere, indiction neuviéme. Le lieu de la seance fut un salon du palais nommé en latin *trullus*, c'est-à-dire, le dôme. L'empereur étoit assis à la premiere place, accompagné de treize de ses principaux officiers, qui par son ordre assisterent au concile.

Il n'y avoit à cette premiere séance qu'environ quarante évêques de Thrace & des parties d'Asie les plus voisines; les autres n'ayant pû encore arriver. Les trois legats du pape sont nommez les premiers, sçavoir les prêtres Theodore & George, & le diacre Jean, qui fut depuis pape. Ensuite George patriarche de C. P. Pierre prêtre & moine, legat du siege d'Alexandrie. Macaire patriarche d'Antioche en personne. George prêtre & moine, legat de Theodore vicaire du siege de Jerusalem, qui apparemment

étoit vacant. Après les patriarches sont nommez les légats du concile de Rome, sçavoir, Jean évêque de Porto, Abundantius évêque de Paterne, Jean de Rege, Theodore prêtre député de Theodore archevêque de Ravenne en particulier. Puis Basile évêque de Gortyne en Crete, Theodore d'Ephese, Sisinius d'Heraclée en Thrace, Gregoire de Cyzique, Pierre de Nicomedie, Photius de Nicée, Jean de Calcedoine, Theodore de Melitine, Sisinius d'Hieraple en Phrygie, Macrobe de Seleucie en Isaurie, & les autres jusqu'au nombre de quarante-trois. Où il faut remarquer que les deputez des absens tiennent leur rang des sieges dont ils sont deputez quoiqu'ils ne soient que simples prêtres. Après tous les évêques, sont nommez six prêtres, tant abbez que moines, dont le dernier est Etienne disciple de Macaire patriarche d'Antioche: les autres sont de Sicile, de Rome & de C. P. AN. 681.

L'ordre de la séance étoit tel: l'empereur au milieu ayant ses officiers à ses côtez. Ensuite à la gauche qui étoit la plus honorable, les legats du pape & de son concile, & celui de Jerusalem. A la droite étoient les deux patriarches de C P. & d'Antioche, le legat d'Alexandrie, l'évêque d'Ephese, & les autres dépendances de C P. & d'Antioche. Les Evangiles étoient au milieu de l'assemblée. Le patriarche d'Alexandrie & le vicaire de Jerusalem n'avoient pû venir au concile parce qu'ils étoient sous la domination des Arabes; & par la même raison, il n'y vint aucun évêque des provinces dependantes de ces deux patriarches, non plus que d'Afrique.

Les legats du pape parlerent les premiers, & dirent, adressant la parole à l'empereur: Il y a environ quarante-six ans, que Sergius évêque de ce siege & d'autres ont introduit de nou- *p. 619. E.*

velles expressions contre la foi : enseignant qu'il n'y a en Jesus-Christ qu'une volonté & une opération. Le saint siege a rejetté cette erreur, & les a exhortez à la quitter, mais inutilement jusques ici. C'est pourquoi nous demandons à vôtre Majesté, que ceux qui sont du côté de l'église de C P. disent d'où est venuë cette nouveauté. L'empereur ordonna à Gregoire de C P. & à Macaire d'Antioche de s'expliquer sur cette proposition. Macaire d'Antioche avec son disciple Etienne, & deux évêques au nom du siege de C. P. Pierre de Nicomedie & Salomon de Clane répondirent : Nous n'avons point proposé de nouveauté ; mais ce que nous avons appris des conciles œcumeniques & des peres aprouvez ; de ceux qui ont rempli ce siege de C P. Sergius, Paul, Pyrrus & Pierre : d'Honorius pape de l'ancienne Rome, & de Cyrus pape d'Alexandrie. Nous croions & enseignons comme eux touchant la volonté & l'operation, & nous sommes prêts de le prouver.

AN. 680.

p. 611.

L'empereur dit : si vous voulez le prouver, nous ne vous permettons de le faire, que comme vous avez dit, par les conciles & par les peres. Seigneur, dit Macaire, ordonnez que le garde des chartres de cette église apporte les livres des conciles de la maison patriarcale. L'empereur l'ordonna : & Gregoite diacre & garde des chartres étant sorti du concile, & entré dans la bibliotheque patriarcale, revint peu de tems après apportant les livres des conciles œcumeniques. L'empereur lui ordonna de les donner à lire, & le moine Etienne disciple de Macaire d'Antioche ayant pris le premier volume du concile d'Ephese, en fit la lecture. Et venant au discours de S. Cyrille à l'empereur Theodose qui commence : La gloire des hommes, il y lut

p. 614.

sur ces paroles: L'appui de votre empire est le même Jesus Christ par qui les rois regnent, & les princes rendent justice: car sa volonté est toute-puissante. Sur quoi Macaire d'Antioche dit: Le voilà, seigneur : j'ai prouvé une volonté en Jesus-Christ. Mais les légats de Rome se leverent avec quelques évêques de la dépendance de CP. & les magistrats, & ils crierent: Macaire abuse de ce passage, S. Cyrille parle de la volonté divine de Jesus-Christ, puisqu'il la nomme toute-puissante; & d'ailleurs il ne dit pas une volonté avec la marque du nombre. Aprés que ce premier volume du concile d'Ephese eut été lû tout entier, l'empereur fit lire aussi le second, puis il dit: C'est assez pour aujourd'hui d'avoir lû les actes du concile d'Ephese: la premiere fois on lira ceux de Calcedoine. Ainsi finit la premiere action ou session du sixiéme concile.

AN. 680. Novembre

XII. Seconde session.

La seconde fut tenuë trois jours aprés, sçavoir, le dixiéme de Novembre en présence de l'empereur, & de ses treize officiers. Les mêmes évêques & les mêmes deputez y assisterent. Paul secretaire de l'empereur dit en s'adressant à lui: Votre pieté se souvient & tout le concile aussi, qu'aprés la lecture du concile d'Ephese, vous avez jugé à propos de lire celui de Calcedoine. L'empereur l'ordonna, & Antiochus lecteur, notaire du patriarche de CP. ayant commencé à en lire le premier volume, vint à cet endroit de la lettre de S. Leon à Flavien: Chaque nature fait ce qui lui est propre avec la participation de l'autre. Le Verbe opere ce qui convient au Verbe; & la chair ce qui convient à la chair: l'un brille par ses miracles, l'autre succombe aux mauvais traitemens. Alors les légats de Rome se leverent, & s'écrierent: Vous voyez, seigneur, que ce pere enseigne claire-

p. 618.

AN. 680. Novembre. ment deux opérations naturelles en Jesus Christ, sans confusion & sans division, & il l'enseigne dans ce discours, que le concile a dit être l'appui de la foi orthodoxe. Que dit à cela le vénerable Macaire, & ceux de son parti? Macaire dit: Pour moi, Seigneur, je ne dis point deux opérations; & je ne vois point que Leon d'heureuse mémoire l'ait dit en ce passage. Croyez-vous donc, dit l'empereur, qu'il ait dit une opération? Macaire répondit: Je ne parle point de nombre; je dis seulement l'opération théandrique, suivant S. Denys. L'empereur reprit: Et comment entendez-vous cette opération théandrique? Macaire répondit: Je n'en juge point. On acheva la lecture du concile de Calcedoine; & l'empereur remit celle du cinquiéme concile à la session suivante.

XIII. Troisiéme session. 13 Nov. p. 619. p. 622. E.

La troisiéme session du sixiéme concile fut tenuë trois jours après la seconde; c'est-à-dire, le treiziéme de Novembre. Le lecteur Antiochus commençant à lire le cinquiéme concile, trouva d'abord une piece intitulée: Discours de Menas archevêque de CP. à Vigile pape de Rome, sur ce qu'il n'y a qu'une volonté en Jesus-Christ. A ces mots les légats de Rome se leverent, & s'écriérent: Seigneur, ce livre est falsifié. Qu'on ne lise point ce prétendu discours de Menas à Vigile: il est supposé. Mais faites examiner ce volume du cinquiéme concile, & vous serez convaincu que ce discours n'y a été mis que depuis peu. Car Menas mourut la vingt-uniéme année de Justinien, & le cinquiéme concile fut assemblé la vingt-septiéme, lorsqu'Eutychius étoit évêque de cette ville. L'empereur & les magistrats avec quelques évêques examinerent le livre, & remarquerent que l'on avoit ajoûté au commencement trois cahiers, qui n'avoient point le chiffre ou signature que

l'on avoit accoûtumé d'y mettre : mais le premier chiffre étoit au quatriéme cahier, le second au suivant, & ainsi du reste. D'ailleurs l'écriture des trois cahiers ajoûtez étoit differente de l'ancienne écriture du même volume. Ainsi l'empereur dit : Qu'on ne lise point ce discours : mais qu'on lise la preface du cinquiéme concile. AN. 680. Novembre.

On lut donc le premier volume, puis le second ; & à la septiéme session, on trouva deux prétendus écrits du pape Vigile, l'un adressé à l'empereur Justinien, l'autre à l'imperatrice Theodora, où étoient ces paroles : Nous anathématisons aussi Theodore de Mopsueste, qui ne confesse pas qu'en Jesus-Christ soit une hypostase, une personne, une opération. Les légats de Rome se leverent encore, & s'écrierent : A Dieu ne plaise, Seigneur ; Vigile n'a point dit une opération. Ces écrits ne sont point de lui : on a aussi falsifié ce volume. Car si Vigile avoit enseigné une seule volonté, & que le concile l'eût approuvé, on auroit employé ce terme d'une opération dans la définition du concile En la lisant vous verrez la verité. On lut dans son ordre la définition de foi toute entiere, & il ne s'y trouva rien touchant une opération. Les Légats demanderent que ce livre fut examiné, pour découvrir la supposition ; ce que l'empereur remit à une autre fois, & ordonna de continuer la lecture. p. 623. D. p. 626.

Après qu'elle fut achevée, l'empereur demanda au concile & aux magistrats s'il leur paroissoit que Macaire d'Antioche eût bien prouvé, comme il avoit promis, qu'il n'y a qu'une volonté & une opération en Jesus Christ. Ils répondirent que non, & l'empereur ordonna que Macaire & ceux de son parti prouveroient leur doctrine, par les passages des peres, suivant leur promesse. Macaire & les siens demanderent

680. Dec. du tems pour apporter les passages, & l'empereur ordonna que ce seroit à la prochaine session. Mais George de CP. & les évêques de sa dependance demanderent qu'on lût les lettres du pape Agathon, & de son concile à l'empereur, ce qu'ils remirent aussi à la session suivante.

XIV. Quatriéme, cinquiéme & sixiéme session.

Ce fut la quatriéme tenuë deux jours après: sçavoir le quinziéme de Novembre. On y lut les deux lettres du pape & de son concile, traduites en grec par Diogene, secretaire de l'empereur. Dans la cinquiéme session tenuë trois semaines p. 630 après, sçavoir le septiéme de Decembre, Macaire d'Antioche, suivant l'ordre de l'empereur, produisit deux volumes, qui contenoient des passages extraits des peres. Le premier avoit pour titre: Passages des saints peres, qui enseignent que Jesus-Christ n'a qu'une volonté, qui p. 713. est celle du Pere & du Saint-Esprit. Après que tous les deux volumes eurent été lûs, l'empereur dit: Si Macaire & les siens ont d'autres passages, ils le produiront dans la prochaine session. Il les fit dans la sixiéme seulement, deux Févr. 681. mois après, le douziéme de Février 681. Ce jour il produisit un autre recueïl de passages, qui fut aussi lû; & après que Macaire eut déclaré qu'il n'avoit point d'autres passages à produire; l'empereur ordonna que ces trois volumes seroient scellez de la part des magistrats, des légats de Rome, & du siége de CP. ce qui fut éxécuté.

p. 720. Alors les légats du pape dirent: Seigneur, par tous ces passages, Macaire d'Antioche, Etienne son disciple, Pierre évêque de Nicomedie, & Salomon de Clanée n'ont encore rien montré, touchant l'unique volonté & l'unique opération. Ils ont même tronqué ces passages qu'ils ont produits: car ils ont mis ce qui regarde la volonté unique de la Trinité, l'appli-

quant à l'Incarnation; & ils ont retranché ce qui convient au sujet, & regarde proprement l'Incarnation. C'est pourquoi nous supplions votre majesté, que l'on apporte du palais patriarcal de cette ville les livres originaux, d'où sont tirez les passages qu'ils ont produits, pour les collationner, & nous prouverons l'illusion. De plus nous avons en main un volume contenant plusieurs passages des peres, qui prouvent clairement les deux volontez & les deux opérations: & plusieurs passages des hérétiques, qui soûtiennent une volonté, comme Macaire & les siens. Nous vous demandons qu'ils soient lûs. L'empereur remit le tout à la prochaine session.

AN. 681. Févr.

XV. Septieme session.

Ce fut la septiéme tenuë le lendemain treiziéme de Février. Le recueil des passages des peres & des hérétiques produits par les légats du pape, fut lû tout entier par Etienne, prêtre & moine, qui étoit de leur suite. L'empereur leur demanda s'ils avoient d'autres passages à produire. Ils répondirent. Quoique nous puissions en raporter beaucoup d'autres, nous nous contentons de ceux-ci, pour ne vous pas ennuïer. Mais nous vous supplions, que l'on demande aux archevêques George & Macaire, s'ils conviennent de tout le contenu dans les deux lettres du pape Agathon, & de son concile. George & Macaire demanderent copie de ces lettres, pour verifier les passages sur ceux de la bibliotheque de CP. avant que de faire réponse. Ce que l'empereur leur accorda, & ordonna que le recueil des passages produit par les Romains, seroit scellé come ceux de Macaire, tant de la part des magistrats, que des deux partis: ce qui fut fait.

p. 724. C.

Anast in Agath. 2. Comb. f. pro act. syn. 6. 2.

XVI. Huitiéme session.

La huitiéme session fut tenuë trois semaines après, sçavoir le septiéme jour de Mars, indiction neuviéme, l'an 681. L'empereur demanda à George de CP. à Macaire d'Antioche, & aux

p. 729.

Mars 681. évêques de leur dépendance, s'ils convenoient du sens des deux lettres du pape Agathon, & de son concile. Le patriarche George répondit : Seigneur, les ayant lûës, & ayant examiné les livres qui sont chez moi dans la bibliotheque patriarchale, j'ai trouvé tous les passages des peres qui y sont rapportez conformes, sans aucune difference. Je m'y accorde : Je le confesse, & je le croi ainsi. Theodore évêque d'Ephese dit : Seigneur, je confesse, & je croi comme il est contenu en ces deux lettres, qu'il y a deux natures, deux volontez, & deux opérations en Jesus-Christ. Sisinnius d'Heraclée en
p. 732. Thrace, George de Cyzique, Jean de Calcedoine, Sisinnius d'Hieraple en Phrygie, George de
p. 733. Bizie en Thrace, Gregoire de Mitylene, André de Tethymne, Sergius de Selymbrie, Domitius de Prusiade, & Genès d'Anastasiople, en dirent autant.

Mais Theodore évêque de Melitine en Armenie, s'avança au milieu de l'assemblée, & dit : Seigneur, je suis un homme rustique, & je demande qu'on lise ce papier. Jean secretaire de l'empereur en fit la lecture. Il contenoit en substance: Les peres dont les deux partis rapportent les passages, ont paru avant le cinquiéme concile, & toutefois aucun des quatre conciles, ni le cinquiéme n'a ordonné de rien enseigner touchant l'Incarnation, sinon deux natures en une personne. Et nous demandons à votre majesté, qui a tant de zéle pour l'union des églises, de ne point permettre que l'on passe les bornes de nos peres, ni que l'on accuse aucun des morts ; soit qu'il ait enseigné une opération & une volonté, ou deux opérations & deux volontez, à moins qu'il ne soit du nombre des hérétiques condamnez par les conciles.

p. 736. L'empereur ordonna à Theodore de déclarer

ceux qui avoient fait avec lui cet écrit. Il nomma Pierre évêque de Nicomedie, Salomon de Clanée, Antoine d'Hypepe, & quelques-uns du conseil du patriarche de CP. sçavoir, George diacre & garde-chartres; Anastase diacre, notaire & défenseur des vaisseaux, Etienne & Denys, tous deux diacres & chanceliers, Anastase prêtre & moine; & enfin Etienne prêtre & moine, disciple du patriarche d'Antioche. L'empereur lui demanda encore: Qui vous a donné ce papier que vous avez présenté? Theodore de Melitine répondit: C'est cet abbé Etienne. Et il le montra debout derriere le siege, où étoit assis Macaire d'Antioche. Mars 681.

On passa outre à recevoir les suffrages des évêques de la dépendance de CP. & George évêque de Camuliane dit: Je reçois, Seigneur, les deux lettres du pape Agathon, je m'y conforme; je croi & je confesse deux volontez naturelles & deux opérations. Platon de Cinna & Theodore de Verisse en dirent autant; & après que ces quatorze eurent fait leur déclaration en particulier, tous les autres évêques dépendans de CP. s'écrierent qu'ils étoient du même sentiment, qu'ils croyoient deux volontez & deux opérations, & anathématiserent ceux qui n'en admettoient qu'une. p. 737.

Alors on revint à Theodore de Melitine, & on lui ordonna de se lever, & de paroître au milieu de l'assemblée, avec les évêques & les clercs qu'il avoit nommez, comme étant de son sentiment. Tous le désavoüerent, hormis Etienne disciple de Macaire, & dirent: Il nous impose une fausseté: l'écrit qu'il a présenté a été fait à notre insçu, & nous sommes prêts à confesser la foi orthodoxe. Toutefois on déclara que l'écrit de Théodore donnoit un soupçon contre eux; & que pour s'en purger, ils donneroient

Mars 681. en une autre session leur confession de foi par écrit en présence des saints évangiles.

Ensuite George de CP. s'approcha de l'empereur, & dit : Seigneur, ordonnez que l'on mette dans les dyptiques le nom du pape Vitalien. Car il en a été ôté sur une requête qui vous fut présentée de la part de mon église, de Macaire d'Antioche, & des évêques qui se trouvoient à CP. à cause du retardement des légats envoyez de Rome. Faites-nous aussi rendre la requête; vous verrez aussi-tôt ceux qui communiquent à l'église Catholique, ou qui s'en séparent pour une seule personne. L'empereur l'ordonna ainsi, & le concile s'écria : Longues années au grand empereur Constantin. Longues années à l'empereur catholique, au conservateur de la foi; à l'empereur pacifique, au nouveau Constantin, au nouveau Theodose, au nouveau Marcien, au nouveau Justinien. Longues années au pape orthodoxe Agathon, au patriarche George, au sénat.

p. 740. Après ces acclamations, l'empereur, à la priere du concile, ordonna à Macaire d'Antioche de déclarer sa foi sur la Trinité, l'Incarnation, & les deux volontez, & s'il accordoit aux lettres du pape Agathon. Macaire répondit : Je ne dis point deux volontez, ou deux opérations : mais une volonté & une opération théandrique. Le concile dit : Puisque Macaire ne s'accorde pas aux lettres du pape Agathon, que nous avons reçuës, nous sommes d'avis qu'il se leve de son siege pour repondre. Alors cinq évêques dépendans du siege d'Antioche, sçavoir Macrobe de Seleucie en Isaurie, Eulalius de Zenopole, Constantin de Dalisande, & Theodore d'Olba, se leverent, & déclarerent qu'ils recevoient les lettres du pape Agathon, & qu'ils croyoient deux volontez & deux opérations.

L'empereur fit ensuite apporter par Photin son secretaire, les trois volumes de passages produits par Macaire, & scellez. Après que Macaire les eut reconnu, l'empereur lui demanda à quel dessein il avoit extrait ces passages. C'est, dit Macaire, touchant la volonté unique du Pere, de Nôtre-Seigneur Jesus-Christ, & du Saint-Esprit. Et que croyez-vous, dit l'empereur, touchant l'Incarnation? Macaire commença à expliquer sa créance: mais comme il fit mention d'une confession de foi qu'il avoit donnée à l'empereur, l'empereur en ordonna la lecture. Elle étoit longue & catholique dans le reste: mais il y soûtenoit expressément que Jesus-Christ n'avoit que la seule volonté divine. Il condamnoit entre les hérétiques saint Maxime avec ses disciples, le traitant de Manichéen & de Payen, & comptoit entre les docteurs, dont il s'autorisoit, le pape Honorius, comme Sergius & Cyrus. Quoique sa créance fût manifeste par cet écrit, l'empereur & le concile ne laisserent pas de le faire expliquer de vive voix, & de lui demander s'il confessoit deux volontez ou deux opérations en Jesus-Christ. Macaire répondit: Je ne dis point deux volontez ou deux opérations, quand on devroit me couper tous les membres l'un après l'autre, & me jetter dans la mer.

Mars 681.

XVII.

Macaire condamné.

p. 741.

p. 744.

p. 748. B.

p. 749. D.

p. 753. C.

L'empereur & le concile ordonnerent au diacre George d'apporter de la bibliotheque patriarchale les livres des peres, pour verifier les passages produits par Macaire. Les livres étant apportez, le consul Pierre confera un volume de S. Athanase avec le premier volume des extraits de Macaire, representé par Diogene, secretaire de l'empereur. Le premier passage étoit tiré du concile de S. Athanase contre Apollinaire: mais Macaire en avoit retranché la suite;

to 2 p 910. n 1. n 6.

Mars 681. qui fut lûë, & qui faisoit contre lui. L'empereur lui demanda, pourquoi il avoit ôté ces paroles si
p. 756 importantes? Macaire répondit: J'ai fait ces
p. 757. extraits suivant mon dessein. Il fit la même réponse sur un second passage qui se trouva tronqué. Sur quoi le concile s'écria: Il s'est manifestement déclaré hérétique. Anathême au nouveau Dioscore. Malheur au nouvel Apollinaire.
p. 760. Il merite d'être privé de l'épiscopat. Qu'il soit dépoüillé de son pallium.

Anast. in Agath. Il en fut dépoüillé en effet par Basile de Crete; & comme il étoit debout au milieu de l'assemblée avec Etienne son disciple, Theophane, abbé de Baïes, leur demanda: Jesus-Christ avoit-il une volonté humaine & impeccable? Ils répondirent: Nous ne connoissons point en Jesus-Christ de volonté humaine, mais bien la divine, sans volontez charnelles ni pensées humaines, suivant le passage de saint Athanase, qui vient d'être lû. Theophane répondit: Si vous aviez mis le passage entier, on auroit trouvé que saint Athanase appelle volontez charnelles & pensées humaines, celles qui sont coupables & voluptueuses, & qui viennent de la suggestion du démon. Je ne les attribuë pas non plus à Jesus-Christ, Dieu m'en préserve, mais seulement une volonté naturelle, telle que Dieu l'avoit mise en Adam. Or je vous demande: Adam avoit-il une ame raisonnable? Oüi, répondirent-ils. Theophane ajoûta: Avoit-il une volonté naturelle? Etienne répondit: Il avoit une volonté de choix & de libre arbitre. Car avant son peché, il avoit une volonté divine, & vouloit avec Dieu. Domitius évêque de Prusiade dit: Quel absurde blasphême! Si Adam vouloit avec Dieu, il étoit donc aussi créateur? Les Romains ajoûterent: Si Adam avant son peché avoit une volonté divine, il étoit donc

consubstantiel à Dieu, sa volonté étoit invariable & vivifiante. Comment est il donc changé, & tombé dans la mort ? Ne sçavez-vous pas que S. Cyrille dit de Jesus-Christ : Comme il est consubstantiel, il a la même volonté que son Pere, une même substance n'a qu'une même volonté. Mars 681.

Theophane pressa Macaire & Etienne de répondre par oüi, ou par non, sur la question: si Adam avoit une volonté naturelle, offrant de le prouver par les peres. Ils ne voulurent jamais en convenir, ni le nier : mais l'empereur & le concile ordonnerent à Theophane de rapporter ses preuves ; & il cita un passage de S. Athanase, & un de S. Augustin. D'où le concile conclut : Si le premier Adam a eu une volonté naturelle, comment le second Adam ne l'aura-t-il pas euë dans sa nature humaine ? Si donc il a pris une volonté impeccable dans sa nature humaine, & qu'avant les siecles il eût avec le Pere & le Saint-Esprit une volonté divine, il est clair qu'il faut reconnoître en lui deux volontez.

Athan. ii. Cont. Apol. n. 6 p. 934. Aug. V Cont. Jul.

On continua la vérification des passages produits par Macaire ; & on en examina encore trois, un de S. Ambroise, un du livre des noms divins attribué à S. Denis, un de S. Jean Chrysostome, qui est ainsi nommé dans les actes du concile. On vit que tous trois avoient été tronquez : après quoi l'empereur remit le reste à une autre session.

Lib. ii. ad Grat. c. 3.

XVIII. Neuviéme session.

Ce fut la neuviéme tenuë le lendemain huitiéme de Mars. Macaire d'Antioche n'y assista pas, & il ne parut plus au concile, ni personne pour son siége, jusqu'à la quatorziéme session. Constantin diacre & primicier des notaires du patriarche de CP. avertit que quatre évêques, sçavoir, Pierre de Nicomedie, Salomon de Cla-

p. 773. D.

née, Antoine d'Hypepe, & Theodore de Melitine, demandoient à entrer, avec sept clercs, dont le dernier étoit le moine Etienne disciple de Macaire. C'est qu'ils avoient été exclus du concile, comme suspects d'hérésie. On les fit entrer; puis on continua l'examen du premier volume des passages produits par Macaire. On vint à un passage de S. Athanase sur ces paroles de Jesus-Christ: Mon Pere, s'il est possible, que ce calice s'éloigne de moi: où S. Athanase dit: Il montre ici deux volontez, l'une humaine, qui est celle de la chair, & l'autre divine. Sur quoi Basile évêque de Gortine dit: Voyez, Seigneur, loin de prouver l'unique volonté comme ils promettoient, ils ont prouvé clairement les deux volontez par ce passage. Le moine Etienne répondit: S. Gregoire le Theologien prouve clairement l'unique volonté de Jesus-Christ, en disant: Son vouloir n'étoit point contraire à Dieu, étant tout divinisé. Basile répondit: Quelle volonté prétendez-vous qui ait été divinisée: la divine ou l'humaine? Si vous dites que c'est la divine; ce qui est divin, n'a pas besoin d'être divinisé: si c'est l'humaine, il y a deux volontez; & vous le prouverez malgré vous, par ce même passage. Domitius de Prusiade dit: Je demande que le moine George condisciple d'Etienne soit interrogé sur la doctrine d'Etienne. On l'interrogea, & il répondit: Il dispute toujours contre le sentiment des peres, c'est leur ennemi.

Mars 681.

p. 776. Matth. XXVI. 39. Athan. de Incarn. to. 1. p. 887. D. Edit. 1698.

Orat. 2. theol.

On examina encore un passage de S. Cyrille, qui se trouva tronqué; puis le concile parlant à Etienne: Tant s'en faut que vous & Macaire votre maître ayez prouvé l'unique volonté de Jesus-Christ par ce volume que vous avez produit: au contraire nous y avons trouvé que S. Athanase enseigne clairement deux

In Matth. serm. 12.

p. 777.

volontez : quoique vous ayez tronqué & obscurci les passages à votre ordinaire. C'est pourquoi comme convaincus d'avoir corrompu la doctrine des peres, & suivi celle des hérétiques, nous vous déclarons déchûs de toute dignité & fonction sacerdotale. Quant aux évêques & aux clercs ici présens, qui se sont repentis & ont confessé avec nous la foi orthodoxe : nous ordonnons qu'ils reprendront leurs places, à la charge de donner leur confession de foi par écrit à la premiere session.

Mars 681.

p. 780.

Le concile s'écria : Longues années à l'empereur ; chassez l'hérétique. Malheur au nouvel Eutyques ; malheur au nouvel Apollinaire. Chassez l'hérétique. On chassa en effet le moine Etienne, & les clercs de Rome le pousserent par les épaules hors l'assemblée. Les quatre évêques & les six clercs suspects dirent qu'ils étoient prêts de donner leur confession de foi. Le concile déclara que dans la prochaine session, on vérifieroit le recueil des passages produits par les Romains ; sans examiner les deux autres volumes produits par Macaire : attendu que les passages qu'ils contenoient, ne faisoient point au sujet. Ainsi il finit la neuviéme session.

Anast. in Agath.

XIX. Dixiéme session.

La dixiéme fut tenue dix jours après : sçavoir le dix-huitiéme de Mars. Il y assista environ douze évêques de plus que dans les précedentes ; entre autres Philalethe de Cesarée en Cappadoce, Platon d'Ancyre en Galatie, Marin de Sardes, Justin de Thyane, Alypius de Gangres, Isidore de Rhodes. L'empereur fit apporter le recueïl de passages des peres produit par les Romains. Après qu'on eût levé le sceau, Salomon diacre & notaire du patriarche de C P. en commença la lecture. Le titre portoit : Passages des Peres pour montrer deux volontez & deux opérations en Jesus-Christ. Le premier passage étoit de

Mars 681.

Epist. 134. *al.* 97.

Lib. II. *ad Grat.* p. 988. C.

la seconde lettre de S. Leon à l'empereur Leon, qui fut collationné à l'original tiré du trésor de l'église de C P. écrit en parchemin, & couvert d'argent. On collationna ensuite un passage de S Ambroise avec un livre en papier très-ancien, tiré de la bibliotheque patriarcale. Ce qui montre que S. Ambroise étoit depuis long-tems traduit en Grec. Le troisiéme passage étoit aussi de S. Ambroise, & fut collationné sur un livre latin rapporté par les Romains, & interpreté par Constantin prêtre défenseur de l'église de de C P. & grammairien latin. On vérifia ainsi sur les livres de la bibliotheque patriarcale de C P. tous les passages contenus au recuëil des Romains; & ils se trouverent conformes. Il y avoit trente-neuf passages tirez de treize peres.

p. 818 B. p. 819.

Sçavoir, saint Leon, saint Ambroise, saint Jean Chrysostome, saint Athanase, saint Gregoire de Nysse, saint Cyrille d'Alexandrie, saint Epiphane, saint Gregoire de Nazianze, saint Augustin, saint Justin martyr, saint Ephrem & saint Athanase, tous deux patriarches d'Antioche; & Jean de Scythopolis. Il y avoit aussi quelques passages de l'empereur Justinien. Comme saint Ephrem & saint Athanase étoient les plus nouveaux, le concile rendit témoignage que leur autorité & leur sainteté étoit reconnuë.

Après les passages des peres, on vérifia dans le même recuëil les passages des héretiques, qui ne reconoissoient qu'une volonté & une opération en Jesus-Christ. Il y avoit quinze passa-

p. 841.

ges de six auteurs: Themistius, Anthime, Severe, Paul, Theodose & Theodore. Et tous ces passages, tant des peres que des hérétiques, sont rapportez tout au long dans les actes du concile. Les légats du pape demanderent que l'on y insérât un passage d'Apollinaire qui n'étoit

pas dans leur recueïl, & qui soûtenoit aussi une opération, ce qui leur fut accordé. Mars 681.

Ensuite les quatre évêques, & les six clercs qui avoient été suspects, présenterent les libelles de leurs confessions de foi, & firent serment sur les saints évangiles. Les libelles étoient tous conformes à celui de Pierre, évêque de Nicomedie, métropolitain de Bithynie, qui fut lû & inséré dans les actes. Enfin George, député de Jérusalem, demanda la lecture de la lettre de saint Sophrone à Sergius, qui fut remise à la prochaine session. p 845.

XX. Onziéme session.

Ce fut l'onziéme tenuë deux jours après, c'est-à-dire, le vingtiéme de Mars 681. Il y assista environ trente évêques de plus que dans les précédentes. On lut la lettre de saint Sophrone, patriarche de Jérusalem à Sergius, patriarche de CP. Ensuite les légats du pape Agathon dirent: Nous sçavons que l'on a trouvé chez Macaire & Etienne son disciple, des écrits conformes à ceux des hérétiques, qu'on les leur a ôtez, & qu'ils sont dans le trésor des chartres patriarchales de cette ville: nous demandons qu'ils soient apportez. George garde des chartres convint que ces papiers étoient dans le trésor, & les apporta par ordre de l'empereur. Il y avoit deux volumes & un cahier de papier. On lui demanda si c'étoient des ouvrages de Macaire: il répondit. On les a trouvez dans le palais de Philippe, en un appartement qui appartient au monastere de Chrysopolis, avec differens autres livres. Ils sont de la main de l'abbé Etienne, & par le titre on voit que ce sont des ouvrages de Macaire & d'Etienne. On en commença la lecture par le cahier, dont le titre étoit: Copie du libelle présenté à l'empereur par Macaire, patriarche d'Antioche. L'empereur & le concile dirent: Nous sçavons ce qu'il contient, qu'on lise un des volu-

p. 152. Sup. liv. XXXVIII. n. 6. p. 900.

p. 901.

Mars 681. mes. Le titre portoit : Discours adressé à l'empereur. Sur quoi Theophane, abbé de Baïe dit : Un tel discours doit être présenté & lû dans le senat : cependant Macaire a commencé par en envoyer des copies en Sardaigne, à Rome, & en d'autres lieux, ce qui est contre les loix de l'église. L'empereur dit : Nous n'avons point de connoissance d'avoir reçû de tels discours de Macaire ; mais seulement quelques papiers que nous n'avons pas encore lûs, & que nous vous donnerons ; car le concile doit les connoître. On lut le discours, qui se trouva plein d'erreur, & soûtenant clairement une volonté & une opéra-

p. 904. tion. Le titre du second volume étoit : Discours envoyé par Macaire à Luc prêtre & moine d'Afrique, qui avoit écrit touchant la nouvelle hérésie des Maximiens, c'est-à-dire, la doctrine catholique soutenuë par S. Maxime. Le concile en ayant oüi une partie, & voyant que ce n'étoit qu'une réfutation composée de syllogismes, à la maniere d'Aristote, contraire aux conciles & aux peres, en interrompit la lecture, & défendit de passer outre. On trouva dans le même volume un troisiéme discours de Macaire, dont le concile empêcha de même d'achever la lecture. Seulement on ordonna d'extraire de ces quatre écrits de Macaire, quelques passages conformes à ceux des hérétiques, produits par les Romains, & on les insera aux actes du concile, faisant la comparaison des uns & des autres.

p. 908. C. A la fin de la session, l'empereur dit : Comme nous sommes occupez aux affaires de l'état, nous ordonnons que les patrices Constantin & Anastase, & les exconsuls Polyeucte & Pierre se trouveront au concile de nôtre part. Vû que la plûpart des points de cette affaire & les plus importans ont été traitez en nôtre presence.

XXI. Douziéme session.

La douziéme session fut tenuë deux jours

après, sçavoir le vingt-deuxiéme de Mars. Quoique l'empereur fût absent, son siege y étoit, & des deux côtez, les quatre magistrats qu'il avoit nommez. Il y avoit environ quatre vingts évêques, car le nombre en croissoit toûjours: mais il n'y avoit personne au nom du siege d'Antioche. Constantin primicier des notaires du patriarche de CP. dit: Vous sçavez qu'à la derniere session l'empereur dit que Macaire lui avoit donné des papiers qu'il n'avoit pas encore lûs, & qu'il vous envoyeroit: Jean patrice & questeur est à la porte chargé de quelques papiers. Mais avant que de le faire entrer, on fit lire à l'ordinaire les actes de la session précedente. Le questeur Jean présenta deux papiers & deux livres, le tout sceilé de cire, d'un sceau contenant le monogramme de l'empereur. Après quoi le concile le fit retirer; & ordonna la lecture de ces pieces.

Mars 681. | p. 911. D. | p. 915.

On y trouva une copie de la lettre de Sergius patriarche de CP. à Cyrus alors évêque de Phasis, que j'ai rapportée en son lieu. Les prétendus discours de Menas à Vigile, & de Vigile à Justinien & à Theodora, qui furent de nouveau rejettez. On lut ensuite la lettre de Sergius au pape Honorius, & la réponse d'Honorius. Pour vérifier ces copies le concile ordonna à George garde-chartes, d'aller querir les registres & les autres pieces originales gardées dans le trésor des chartes patriarcales de CP. Cependant le concile envoya à Macaire les notaires qui écrivoient les actes avec trois évêques; sçavoir Jean de Rege, George de Cyzique & Domitius de Prusiade, pour lui faire reconnoître ses écrits. Les trois évêques y allerent accompagnez de Paul & Jean, secretaires de l'empereur, & d'Agathon, lecteur & notaire du patriarche de CP. & étant de retour, ils dirent: Suivant les ordres

p. 916. Sup. liv. xxxv. n. 41. | p. 917. Sup liv. xxxvii. n 43 44. | p. 928. | p. 933.

de votre grandeur & du concile, nous sommes
Mars 681. allez à la maison patriarcale, & étant entrez
dans une chambre où est Macaire, nous lui avons
p. 936. demandé si ce sont ses ouvrages. Les ayant pris, ouverts & vérifiez, il a dit : Oüi assûrément ce sont mes ouvrages, je les reconnois. Nous lui avons montré de même les trois volumes, & le papier, qui ont été lûs aujourd'hui ; & les ayant vérifiez, il a dit : Oüi, je les reconnois : je les présentai à l'empereur l'année passée.

George le garde-chartes, revint aussi apportant les livres & les registres qu'il avoit pû trouver dans le trésor. Le lecteur Antiochus prit avec lui un registre de diverses lettres, & y vérifia celle de Sergius à Cyrus, qui se trouva conforme avec le livre de Macaire. On vérifia de même la lettre de Sergius au pape Honorius Puis George représenta l'original latin de la réponse d'Honorius avec la traduction grecque. L'original fut vérifié par Jean évêque de Porto, l'un des légats Romains, & tout se trouva conforme.
p. 937. Les magistrats demanderent l'avis du concile sur ces lettres, mais le concile remit à s'en expliquer dans la prochaine session.

Ensuite les magistrats demanderent de la part de l'empereur, si Macaire pourroit être rétabli dans son siege, en cas qu'il fût pénitent Le concile ayant repris en peu de mots les crimes de Macaire, ses mouvemens seditieux, les falsifications des peres, son opiniâtreté dans l'erreur, dit qu'il n'etoit pas possible de le jamais reconnoître pour évêque ; & pria au contraire que l'empereur le bannit de CP. avec ses sectateurs. Alors les eveques & les clercs de la dépendance du siege d'Antioche, s'approcherent des magistrats, & leur dirent : Nous vous prions de demander à l'empereur qu'on nous donne un autre archevêque à la place de Macaire, afin

que le siége d'Antioche ne demeure pas vacant, & les magistrats s'en chargerent. Mars 681.

XXII. Treiziéme session Condamnation d'Honorius. p. 944. C.

La treiziéme session fut tenuë six jours aprés la précedente, sçavoir le vingt-huitiéme de Mars, il n'y assista personne au nom du siége d'Antioche. Ce concile prononça en ces termes le jugement qu'il avoit promis: Ayant examiné les prétenduës lettres dogmatiques de Sergius de CP. à Cyrus, & les réponses d'Honorius à Sergius, & les trouvant éloignées de la doctrine des apôtres, des decrets des conciles & des sentimens de tous les peres: au contraire, conformes à la fausse doctrine des hérétiques, nous les rejettons entierement, & les détestons comme propres à corrompre les ames. En rejettant leurs dogmes impies, nous croyons aussi que leurs noms doivent être bannis de l'église; sçavoir, de Sergius, jadis évêque de cette ville de CP. qui a commencé d'écrire sur cette erreur, de Cyrus d'Alexandrie, de Pyrrus, Paul & Pierre aussi évêques de CP. de Theodore, évêque de Pharan; de tous lesquels le pape Agathon a fait mention dans sa lettre à l'empereur, & les a rejettez. Nous les déclarons tous frappez d'anathême. Avec eux nous croyons devoir chasser de l'église, & anathématiser Honorius, jadis pape de l'ancienne Rome; parce que nous avons trouvé dans sa lettre à Sergius, qu'il suit en tout son erreur, & autorise sa doctrine impie. Nous avons aussi examiné la lettre synodique de Sophrone d'heureuse memoire, jadis évêque de Jérusalem, nous l'avons trouvée conforme à la vraie foi, à la doctrine des apôtres & des peres, & l'avons tenüë comme utile à l'église, & nous avons ordonné que son nom sera mis dans les dyptiques. p. 945.

Les magistrats demanderent ensuite que le garde-chartres produisît tous les écrits qui se

Mars 681.

trouvoient dans le trésor, composez par les personnes qui venoient d'être condamnez. Puis ils ajoûterent : Quant à la demande des évêques & des clercs dépendans d'Antioche, pour y ordonner un évêque, nous en avons fait nôtre rapport à l'empereur ; & il a ordonné qu'ils fassent à l'ordinaire un decret d'élection, qui lui sera présenté. Cela fut executé, & avant la fin du concile, Theophane, abbé de Baïe en Sicile, qui avoit si bien soûtenu la foi contre Macaire dans la huitiéme session, fut ordonné évêque d'Antioche, comme on voit par les souscriptions.

Anast. in Agath. p. 1057. B.

George garde-chartes exécutant l'ordre qui lui avoit été donné, representa premierement la lettre de Cyrus, encore évêque de Phasis, à Sergius de CP. écrite cinquante-six ans auparavant, pendant la quatorziéme indiction, c'est-à-dire, en 626. & elle fut luë. On lut ensuite la lettre du même Cyrus, devenu patriarche d'Alexandrie à Sergius, touchant la réünion des Theodosiens, avec les neuf fameux articles de cette réünion, qui avoient été comme le signal du Monothelisme. Puis on lut plusieurs passages du discours de Theodore de Pharan à Sergius d'Arsinoé, & un passage du discours dogmatique de Pyrrus de CP. On lut encore dans un registre un passage de la lettre de Paul de CP. au pape Theodore : & dans un autre la lettre de Pierre de CP. au pape Vitalien. Comme on la lisoit, les légats du pape avertirent les magistrats, que les passages des peres qu'elle contenoit, étoient tronquez ; c'est pourquoi la lecture n'en fut pas continuée. Le concile ajoûta : Vous voyez par ces lectures que Pyrrus, Paul & Pierre, Theodore & Cyrus ont soutenu une opération & une volonté en Jesus-Christ, & que le pape Agathon a eu raison de les rejetter. C'est pourquoi

p. 948. C. Sup. liv. XXXVII. n. 41.

p. 952. C.

Sup. ibid. n. 41.

p. 957.

p. 960. D.

p. 961. C.

nous ordonnons qu'ils seront ôtez des sacrez dyptiques, frappez d'anathéme, & leurs écrits supprimez.

Mars 681. p. 764.

XXIII. Lettres des patriarches de CP.

Les magistrats dirent : S'il paroît que les successeurs de Pierre évêque de CP. sçavoir Thomas, Jean & Constantin ayent écrit des lettres, ou des discours sur une nouvelle erreur, George garde-chartes les rapportera ; & les libelles qu'ils pourroient avoir demandez à des évêques, ou à d'autres touchant la même erreur. Le garde-chartes dit : Voici le registre qui contient les copies des lettres synodales de Thomas, de Jean & de Constantin ; & l'original de la lettre synodale de Thomas au pape Vitalien encore scellée. Car elle ne put être envoyée, à cause de l'incursion des Sarrasins, qui dura continuellement, comme vous sçavez, pendant les deux ans de son pontificat. Cette incursion des Musulmans dura sept ans, depuis la vingt-sixiéme année de l'empereur Constant, jusqu'à la cinquiéme de son fils Constantin, c'est-à-dire, de 666. à 673. Les Musulmans attaquerent CP. avec une grande flotte, donnant tous les jours des combats, depuis le mois d'Avril jusques au mois de Septembre. Ils hivernoient à Cyzique, & recommençoient l'année suivante. Enfin ils se retirerent après de grandes pertes. On leur brûla quantité de vaisseaux par le feu gregeois, c'est-à-dire, le feu de nafre qui brûle dans l'eau, & qui fut alors inventé. Ces sept années de guerre comprennent tout le pontificat du patriarche Thomas, qui commença en 668. & finit en 671.

S. Niceph. hist p. 21. ibi Petau. Theoph. an. 25 p. 290. an. 5 p. 294

Le lecteur Agathon prit donc la lettre originale de Thomas, & en ayant ôté la bulle, c'est-à-dire le sceau, il en fit la lecture, & la copie du registre fut trouvée conforme. On lut dans le même registre les lettres synodales des patriarches Jean & Constantin à Macaire d'Antioche ;

Conc p. 961. V. Combef. pro act 6 syn. c. 1. §. 5.

Mars 681. le concile n'y ayant rien trouvé de contraire à la foi, fit faire serment au garde-chartres, que quelque recherche qu'il eût faite, il n'avoit point trouvé que personne eût donné à ces trois patriarches des libelles, qui attribuassent à Jesus-Christ une seule volonté & une seule opération. En consequence le concile déclara que la mémoire des trois patriarches Thomas, Jean & Constantin demeureroit en son entier, & qu'ils devoient être mis dans les dyptiques. On ne parle point de Theodore, successeur de Constantin, parce qu'il vivoit encore, & que si l'on avoit quelque soupçon contre lui, on pouvoit le faire expliquer lui-même. Il faut donc croire qu'il se soûmit sans résistance aux décisions du concile.

On ordonna ensuite à George d'apporter les libelles, qu'il disoit avoir trouvez, donnez par diverses personnes à Sergius, Pyrrus, Paul & Pierre de CP. afin de les supprimer. George les apporta, & de plus une autre lettre du pape Honorius à Sergius, & un livre où étoit une lettre de Pyrrus au pape Jean. La lettre d'Honorius étoit en latin, avec la traduction grecque : on la lut telle que je l'ai rapportée. Puis on lut celle de Pyrrus, & les autres pieces que George avoit representées. Le concile déclara qu'elles tendoient toutes à la même impieté, & ordonna qu'elles seroient brûlées sur le champ : ce qui fut executé.

p. 798. 1. Sup. liv. XXXVIII. n. 7. p. 972.

5. Avril 681. XXIV. Quatorziéme session Verification d'écritures. p. 625.

La quatorziéme session fut tenuë le cinquiéme jour d'Avril. On y voit pour la premiere fois Theophane nouveau patriarche d'Antioche à la place de Macaire : ce qui montre qu'il avoit été ordonné depuis la derniere session ; apparemment le 31 de Mars, qui cette année 681. étoit le dimanche. On proceda à l'examen de la falsification du cinquiéme concile, déja recon-

nuë dans la troisiéme session. Et premierement George garde-chartes rapporta les deux volumes en parchemin du cinquiéme concile, avec le rôle en papier, qui étoit l'original de la septiéme session: & il affirma par serment, que c'étoient les mémes qui avoient été apportez la premiere fois. Il représenta de plus un volume en papier du même concile, qu'il avoit trouvé depuis dans la biliotheque patriarcale.

5. Avril 681.

p. 623.

p. 597.

Quelques évêques se leverent, & prenant en main ces volumes, ils examinerent soigneusement les endroits suspects; & après les avoir conferez avec le volume en papier qui venoit d'être présenté, & avec d'autres anciens exemplaires en papier du cinquiéme concile, ils dirent: Nous avons trouvé que les deux volumes en parchemin, & le rôle en papier de la septiéme session sont conformes entre eux: mais qu'on y a ajoûté le prétendu discours de Menas à Vigile; & ceux de Vigile à Justinien & à Theodora, & qu'ils n'ont été ni faits ni écrits dans le tems du cinquiéme concile. Car on a inseré au premier volume trois cahiers, qui contiennent le prétendu discours de Menas; & dans le second volume à la septiéme session, on a changé le quinziéme cahier, & on en a ajoûté un de quatre feuillets avant le seiziéme, qui contient les prétendus discours de Vigile à Justinien, & à Theodora; & ces deux cahiers ajoûtez n'ont point de chiffre. Nous jugeons que ces discours ont été malicieusement fabriquez sous le nom de ces personnes contre la doctrine catholique; puisqu'ils ne se trouvent, ni dans les anciens exemplaires entiers, qui sont rapportez, ni dans celui qui vient d'être trouvé à la bibliotheque patriarcale. C'est pourquoi nous ordonnons que le rôle de papier & les deux volumes soient barrez & effacez aux endroits falsifiez. Que les faus-

p. 680.

9. Avril 681. saires & les discours qu'ils ont supposez soient anathématisez.

p. 981. Macrobe évêque de Seleucie en Isaurie dit : Je déclare que j'ai un livre du cinquiéme concile, qui m'a été donné par Philippe maître de la milice; & en le lisant je l'ai trouvé falsifié à la septiéme session. J'ai demandé à Philippe à qui il l'avoit donné. Il m'a dit que c'étoit au moine Etienne disciple de Macaire. L'écriture des endroits falsifiez est assûrément de la main du moine George qui étoit aussi avec Macaire. Car entrant chez lui du tems qu'il étoit mon patriarche, j'ai vû souvent le moine George écrire; & je sçai fort bien que c'est de son écriture. Je demande qu'il soit interrogé. On fit venir le moine George au milieu de l'assemblée; & ayant considéré le livre rapporté par l'évêque Macrobe, il dit : C'est le même livre qui appartenoit à Philippe, car il étoit voisin du pere Etienne qui a été condamné avec l'hérétique Macaire. Quand Theodore alors patriarche de cette ville, disputa sur la foi avec Macaire, Macaire & Etienne tirerent, à ce qu'ils disoient, du palais patriarcal des copies des prétendus écrits de Vigile : nous les écrivîmes dans ces cahiers, & ils les donnerent à l'empereur. Après quoi ils s'enhardirent, & les montroient à tous ceux qui venoient chez eux. Philippe donc montra son livre à Etienne, & lui dit : J'ai apporté d'Occident ce livre du cinquiéme concile, voyez s'il est bien. Etienne lui dit qu'il y manquoit quelque chose : & Philippe le pria de le faire suppléer. Etienne me fit décrire ces pieces; je les écrivis, & les lui donnai. Il est vrai que c'est mon écriture; & ce n'est pas seulement dans cet exemplaire qu'ils ont ajouté les prétendus discours de Vigile : ils les ont mis à tous ceux qui sont tombez entre leurs mains. Ils en ont re-

couvré

couvré un exemplaire latin, qu'ils disoient avoir acheté six sous d'or de la veuve du patrice Innocent. Mais pour cet article Constantin prêtre de la grande église, & grammairien latin, en est pafaitement instruit. AN. 681. 5. Avril. *p.* 984.

Constantin fut interrogé, & dit : du tems du patriarche Paul, Fortunius évêque de Carthage étant venu en cette ville, & devant assister à l'office dans la grande église ; on demanda en quel rang il devoit s'asseoir, devant les metropolitains ou après? Pour le savoir, le Patriarche Paul fit chercher le livre du cinquiéme concile ; & il y trouva son rang. En cherchant ce livre, on trouva aussi par occasion un exemplaire latin du même concile. Le patriarche le tira de la bibliotheque, & me dit : Voyez s'il est entier, le conferant sur le rôle en papier qui en est l'original. Je trouvai le latin défectueux dans la septiéme session. Le patriarche Paul me dit : prenez avec vous le diacre Sergius, qui écrit si bien en latin, & faites lui ajoûter ce qui manque. C'étoit les prétendus discours de Vigile. Je les traduisis en latin, & Sergius les écrivit ; puis l'écrivain Theodore qui avoit sa boutique près S. Jean Phocas, les ajoûta au livre latin. Le diacre Sergius étant aussi interrogé, confirma le même fait.

Alors le concile s'écria : Anathême au prétendu discours de Menas à Vigile : Anathême à ceux qui l'ont fabriqué, ou écrit, Anathême aux prétendus discours de Vigile à Justinien & à Theodora : Anathême en un mot à ceux qui ont falsifié les Actes du cinquiéme concile : Anathême à ceux qui ont enseigné, qui enseignent ou enseigneront une seule volonté, & une seule operation en Jesus-Christ. Aux quatre saints conciles memoire éternelle. Au saint concile cinquiéme memoire éternelle. Longues années *p.* 985.

à l'empereur Constantin. Fils de Dieu, donnez-lui la vie; donnez-lui la victoire.

28. Avril 681.

Theodore de Trimithonte, & les autres évêques de Chipre, demanderent la lecture d'un discours de saint Athanase sur ces paroles de Jesus-Christ: Maintenant mon ame est troublée. Il fut lu, & le concile y trouva clairement les deux volontez. Ensuite Domitius de Prusiade dit: Je vous donne avis qu'un nommé Polychrone prêtre & moine, soûtient les erreurs de Macaire & d'Etienne, & trompe les simples. Jugez-vous à propos de le faire venir, afin qu'il explique sa foi? On ordonna qu'il seroit amené à la prochaine session.

Joan. XII. 27. conc. p. 989.

Le concile fut interrompu quelque tems par les fêtes de Pâques, qui cette année 681. étoit le quatorziéme d'Avril. Le dimanche de l'octave, Jean évêque de Porto, le premier des députez d'Occident, celebra la messe solemnelle en latin dans l'église de sainte Sophie, en presence de l'empereur & du patriarche; on y fit plusieurs acclamations en latin à la loüange de l'empereur; & cet honneur fait aux députez d'Occident donna une grande joie au peuple & à tout le concile.

XXV. Quinziéme session. Polychrone.

p. 996.

La quinziéme session fut donc tenuë trois semaines après la précedenee, & le vingt-sixiéme d'Avril. On fit entrer Polychrone, & on lui ordonna de declarer sa créance. Il répondit: Je donnerai ma confession de foi par les œuvres, sur un mort, en priant le fils de Dieu de le ressusciter: s'il ne ressuscite pas, me voici: le concile & l'empereur feront de moi ce qu'il leur plaira. Le concile dit: Nous voulons sçavoir quelle confession de foi vous prétendez faire sur le mort. Polychrone répondit: Quand je l'y mettrai, vous la lirez. Le concile dit: Voilà le mort tout prêt, donnez vôtre confession de foi;

Polychrone tira un papier scellé d'un sceau où étoit gravé le monogramme de Polychrone confesseur, c'est-à-dire, apparemment de l'évêque de Ctesiphonte, que l'on dit avoir été martyrisé sous Decius. On fit lire cet écrit, où Polychrone parlant à l'empereur, disoit : J'ai vû une multitude d'hommes vêtus de blanc, & au milieu d'eux un personnage dont je ne puis exprimer la puissance, qui m'a dit : L'empereur Constantin fait une nouvelle confession de foi; va promptement lui dire, qu'il se garde de la faire ou de la recevoir. Ensuite étant venu d'Heraclée à Chrysopolis, comme j'étois sur la terrasse, environ à la septiéme heure du jour, je vis un homme revêtu d'un habit très blanc, qui me dit ; Celui qui ne confesse pas une volonté & une operation theandrique, n'est pas chrétien. Je dis : C'est ce que le très-sage empereur Constantin a défini par avance, une volonté & une operation theandrique. Il me répondit : Il a très-bien fait. Le concile demanda à Polychrone si cet écrit étoit de sa main, & si c'étoit celui qu'il vouloit mettre sur le mort; & il convint de l'un & de l'autre.

26. Avril 681.

Menæ. R. 17. Febr. coll. to. 5. p. 5. v. Tillem. to. 5. p. 561.

p. 997.

Les magistrats & le concile ordonnerent que l'épreuve du mort se feroit en public; & étant sortis du palais, ils se rendirent dans la cour du bain de Zeuxippe, accompagnez d'un grand peuple : le mort fut étendu sur un lit garni d'argent. Polychrone mit sur ce corps sa confession de foi, lui parla bas pendant plusieurs heures ; & dit enfin : Il m'est impossible de ressusciter le mort. Le peuple qui étoit present s'écria : Anathême au nouveau Simon : Anathême à Polychrone l'imposteur. Les magistrats & le concile rentrerent dans le Palais, & ordonnerent à Polychrone de déclarer s'il confessoit deux volontez & deux operations en Jesus-Christ. Il

26 Avril. 681. répondit : Je confesse ce qui est écrit dans le papier que j'ai presenté & que j'ai mis sur le mort. Je croi une volonté & une operation theandrique, & je ne dis autre chose. Le concile dit : Puisque Polychrone a perseveré dans son erreur jusques à la vieillesse ; & que maintenant étant averti par nous il a voulu tenter le S Esprit, composant un écrit plein de blasphême, & disant impudemment qu'il ressusciteroit un mort en confirmation de sa foi ; nous l'avons déja soûmis à l'anathême dont parle S. Paul. Et toutefois pour la conviction du peuple, que lui & ses complices ont séduit, nous avons consenti qu'il executât publiquement sa proposition insensée. Nous avons fait apporter le mort qu'il avoit cherché lui-même, & nous l'avons laissé murmurer auprès autant qu'il a voulu, jusques à ce qu'il a déclaré qu'il ne pouvoit rien faire. C'est pourquoi nous ordonnons, que comme imposteur & heretique manifeste, il soit dépoüillé de tout rang & fonction sacerdotale. Après qu'il fut ainsi déposé, le concile s'écria : Anathême à l'heretique Polychrone & à ses complices Macaire & Etienne. La Trinité les a déposez tous trois.

p. 1000.

XXVI. *Seiziéme session.*

Depuis cette session jusques à la suivante, il y eut un intervalle de trois mois & demi ; peut-être pour attendre la commodité de l'empereur, qui devoit assister à la conclusion du concile. Enfin la seiziéme session fut tenuë le neuviéme jour d'Août de la même année 681. Il y eut encore un plus grand nombre d'évêques. Theophile primicier des notaires de C. P. dit : Je vous avertis que Constantin, qui se dit prêtre de l'église d'Apamée en Syrie est à la porte, & demande à entrer, pour vous instruire de quelque chose concernant la question presente. On le fit entrer, & il dit : Si j'avois été oüi, nous n'au-

9. Août 681. p. 1005.

tions pas reçu la perte que nous avons soufferte cette année dans la guerre de Bulgarie. En effet, les Bulgares nation barbare, ayant passé le Danube, commencerent alors à faire des courses dans la Thrace ; & l'empereur Constantin fut contraint de faire avec eux une paix honteuse, & de leur payer tribut. Le prêtre Constantin continua : j'ai voulu dès le commencement entrer dans le concile & vous exhorter à faire quelque accommodement, sans persecuter les uns ni les autres : je veux dire, ni ceux qui disent une volonté, ni ceux qui en disent deux. J'allai trouver le patrice Theodore, & le priai de parler de moi au concile. Maintenant si vous l'ordonnez j'écrirai en syriaque ce que Dieu m'a donné sur la foi, & on le traduira en grec. 9. Août 681. *Theoph. an.* 11. *p.* 299.

Le concile dit : Comme vous nous avez expliqué vos pensées en grec, déclarez aussi votre foi. Il demanda un délai de six jours, qui lui fut refusé, parce qu'il avoit demandé lui même à être oüi. Il dit donc : Je reconnois deux natures, comme il a été dit à Calcedoine, & deux proprietez. Pour les operations, je n'en dispute point, si vous les admettez comme proprietez. Mais je ne reconnois qu'une volonté de la personne du Verbe ; c'est-à-dire, de sa subsistance. Car pour dire la verité, je ne sai ce que veut dire en grec hypostase. Or je dis la volonté de la personne du Verbe, même après l'incarnation. Car le Pere, & le Fils, & le S. Esprit ne sont qu'une volonté. On lui demanda si cette unique volonté qu'il reconnoissoit en Jesus-Christ, avoit une la nature divine ou de la nature humaine ? Il répondit : C'est la divinité. On lui demanda si la nature humaine en Jesus-Christ, avoit une volonté ? Il répondit : Oüi, une volonté naturelle : car il l'eut depuis sa naissance jusques à la croix ; & c'est ce que j'appelle une proprieté. *Conc. p.* 1008.

AN. 681. Quoi donc, lui dit-on, Jesus-Christ depuis sa croix quitta-t-il la nature humaine? il répondit: La volonté humaine ne demeura pas avec lui, mais avec la chair & le sang. Car il n'a plus besoin de boire ou de manger, de dormir ou de marcher. On le pressa ainsi: Vous avez dit que la personne du Verbe avoit une volonté; vous avez dit ensuite que son humanité avoit une volonté naturelle; comment donc ne reconnoissez-vous en Jesus-Christ qu'une volonté? Il l'a quittée, répondit-il, avec la chair & le sang, & on le poussa jusques à dire, que Jesus-Christ s'étoit dépouillé de sa chair. Il reconnut que c'étoit la doctrine de Macaire d'Antioche, & y persista, disant qu'il ne pouvoit croire autrement. Alors le concile s'écria: C'est l'opinion des Manichéens; c'est la créance d'Apollinaire. Anathême à lui & à ses dogmes: chassez le Manichéen. Ainsi Constantin d'Apamée fut chassé du concile.

Ensuite George patriarche de C P. dit: Je vous demande en grace avec quelques évêques dépendans de ce siege, que s'il est possible, les personnes ne soient point anathematisées nommément dans les acclamations; c'est-à-dire,
p. 1009. Sergius, Pyrrhus, Paul & Pierre. Le concile répondit: Il faut que ceux qui ont une fois été declarez coupables, & ôtez des sacrez dyptiques par notre sentence, soient aussi anathematisez nommément. George déclara qu'il cedoit à l'avis du plus grand nombre; & ils firent tous plusieurs acclamations à la louange de l'empereur. Puis ils souhaiterent longues années au pape Agathon, à George de C P. à Theophane d'Antioche, au concile & au Senat. Ils crierent ensuite: Anathême à Theodore de Pharan heretique, à Sergius, à Cyrus. Anathême à Honorius heretique, à Pyrrhus, à Paul, à Pierre,

à Macaire, à Etienne, à Polychrone & à tous les heretiques. Les magiftrats demanderent au concile s'il reftoit quelque chofe à examiner touchant l'affaire prefente : le concile répondit que non ; & que dans la prochaine feffion ils drefferoient la confeffion de foi avec l'affiftance du faint Efprit. 16 Sept 681.

La dix-feptiéme feffion fut tenuë un mois aprés, fçavoir l'onziéme de Septembre 681. La dixiéme indiction étant commencée à C. P. on n'y fit autre chofe, que de convenir de la définition de foi qui fut publiée de nouveau dans la feffion fuivante. Auffi celle-ci ne fe trouve point dans les exemplaires grecs, & ils n'en comptent que dix-fept.

XXVII. Fin du concile.

La derniere feffion du concile, & la dix-huitiéme felon les latins, fut tenuë le feiziéme de Septembre. L'empereur y affifta en perfonne ; & il y eut plus de cent foixante évêques. On y lut la définition de foi du concile, où il déclare premierement qu'il adhere aux cinq conciles précedens, & rapporte les fymboles de Nicée & de C. P. Puis il remarque les auteurs de l'erreur qu'il condamne, fçavoir Theodore de Pharan, Sergius, Pyrrhus, Paul & Pierre de C. P. le pape Honorius, Cyrus d'Alexandrie, Macaire d'Antioche & Etienne fon difciple. Il approuve les deux lettres du pape Agathon & de fon concile ; comme conformes au concile de Calcedoine, & à la doctrine de S. Leon & de S. Cyrille. Enfin il explique le myftere de l'Incarnation, prouve & decide qu'il y a en Jefus-Chrift deux volontez naturelles, & deux operations naturelles ; & défend d'enfeigner autre chofe, fous peine de dépofition pour les clercs, & d'anathême pour les laïques. Enfuite font les foufcriptions des legats & de cent foixante-cinq évêques.

p. 1010. D.
p. 1024. B.
p. 1028.

p. 1044. Le concile confirma encore cette définition de foi par plusieurs acclamations ; & réïtera les
p. 1048. anathemes contre les heretiques ; entre lesquels Honorius ne fut pas oublié. Puis on fit lire un discours adressé à l'empereur suivant la coûtume, où les peres loüent sa pieté, & rapportent en substance ce qu'ils ont fait dans le concile ; repetant encore l'anathême contre les hereti-
p. 1053. B. ques. Ils y loüent aussi le pape Agathon, & disent que S. Pierre a parlé par sa bouche. Enfin ils prient l'empereur d'authoriser leur decision par
p. 1069. sa souscription & par ses édits. Les souscriptions sont encore à la fin de ce discours. Après qu'il eut été lû, les évêques réïtererent à l'empereur de vive voix la priere de souscrire la défi-
p. 1072. nition de foi, ce qu'il promit. Mais auparavant il representa que Citonat archevêque de Caillari en Sardaigne avoit été accusé de crime d'état & justifié. C'est pourquoi il pria le concile de le recevoir, & lui faire souscrire la définition de foi. Après donc que Citonat & un autre évêque eurent souscrit, l'empereur souscrivit tout le dernier.

Le concile pria l'empereur que pour la sûreté de la foi, on donnât à chacune des chaires patriarcales, un exemplaire de la définition de foi souscrit de sa main ; ce qu'il accorda. On en fit donc cinq copies, qui furent données aux legats du pape, & des deux patriarches absens, & à ceux de C. P. & d'Antioche qui étoient
p. 1073. C. presens. Le concile écrivit au pape Agathon une lettre, où il dit entre autres choses : Nous avons condamnez ceux qui se sont écartez de la foi, suivant la condamnation portée par vos lettres. Ils y nomment toutefois Honorius dont le pape n'avoit point parlé : mais depuis sa con-
p. 1076 E. damnation, on ne le separoit plus des autres. Vous apprendrez tout, disent-ils, par les actes.

que nous vous envoyons. Enfin ils prient le pape de confirmer par ses lettres leur définition de foi; c'est-à-dire, de marquer son consentement. Cette lettre est souscrite par les legats d'Orient, & par cinquante-cinq évêques. L'empereur fit un édit pour l'execution de la décision du concile; où Honorius est encore nommé comme fauteur de l'heresie, & contraire à lui-même. La doctrine catholique sur les deux volontez y est expliquée fort au long, & l'empereur conclut en ces termes: Nous défendons à qui que ce soit de plus disputer touchant une ou deux volontez ou operations. Et ensuite: Quiconque contreviendra à la presente constitution, s'il est évêque, clerc ou moine, il sera déposé. S'il est en dignité, il en sera privé, & ses biens confisquez. S'il est simple particulier, il sera banni de C. P. & de toutes nos villes. Ainsi finit le sixiéme concile œcumenique troisiéme de C. P.

AN. 681.

p. 1085. C.

p. 1097. E.

On ne se contenta pas d'ôter des diptyques les noms de ceux qui avoient été condamnez; on ôta aussi leurs images des églises. C'est-à-dire, celles de Cyrus, Sergius, Paulus, Pyrrhus & Pierre. Pour les vivans, savoir, Macaire, Etienne, Anastase, Leonce, Polychrone & Epiphane; ils presenterent tous ensemble une requête à l'empereur, pour être envoyez au pape, ce qui leur fut accordé; & Rome leur fut donnée pour le lieu de leur éxil.

Anast. in Agath.

Epist. Const. to. 6. Conc. p. 1101. E.

XXVIII. Mort d'Agathon. Leon II. pape.

Les legats du pape Agathon étant à C. P. obtinrent à sa priere une lettre de l'empereur, par laquelle il moderoit la somme que l'on avoit accoutumé de donner pour l'ordination du pape. A condition toutefois que le pape nouvellement élu, ne seroit ordonné qu'après que le decret d'élection auroit été porté à C. P. suivant l'ancienne coutume; & que l'empereur auroit don-

AN. 682.

né son consentement. Le pape Agathon vêcut peu après le concile. Il donna au clergé de Rome une distribution d'argent, & 2140. sous d'or pour le luminaire de l'église des apôtres, & de sainte Marie-Majeure. Il fit en une ordination dix prêtres & trois diacres, & d'ailleurs dix-huit évêques. Après avoir tenu le siege dix ans & demi, il mourut, & fut enterré à S. Pierre le dixiéme de Janvier; jour auquel l'église l'honore comme saint.

Martyr. R. 10. janv.

Anast. in Leon.

On élut à sa place Leon Sicilien fils de Paul; qui savoit le grec & le latin, étoit éloquent, instruit des saintes écritures & du chant ecclesiastique; appliqué à instruire; aimant les pauvres & la pauvreté. Son ordination fut differée à l'ordinaire, jusques à ce que l'on eût reçu le consentement de l'empereur; & l'on raporte à cette élection de Leon une formule qui reste de la relation que l'on envoyoit de Rome pour cet effet. Cependant les legats qui avoient assisté au concile arriverent à Rome au mois de Juillet 682. indiction dixiéme; apportant des lettres de l'empereur, pour remettre à l'église Romaine les contributions de bled que fournissoient les patrimoines de Sicile & de Calabre, & d'autres impositions dont l'église étoit surchargée. Aussi les legats furent reçus à Rome avec grande joye. Ils apporterent les actes du concile, & deux lettres de l'empereur en confirmation; l'une au pape Leon, l'autre à tous les conciles dépendans du saint siege, c'est-à-dire, aux évêques d'Occident qui lui avoient écrit. Dans la lettre au pape, l'empereur parle ainsi de celle d'Agathon: Nous l'avons fait lire publiquement; & elle a été trouvée conforme aux saintes écritures, aux conciles & aux peres. Ainsi nous l'avons tous reçuë avec joie, comme si S. Pierre eût parlé. Il n'y a eu que Macaire d'Antioche qui a refusé

Ap. Papebr Conc. Chr. p. 106.

Epist. Leon. to. 6. conc. p. 1113. A. Anast. in Vit.

To. 6. conc. p. 1100. 1105. v. not. p. 1244.

opiniâtrement de s'y conformer, comme vous verrez par les actes. Lui & ses complices nous ont prié de les renvoyer à vous, ce que nous avons fait, & nous laissons tout ce qui les regarde à vôtre jugement paternel. A la fin il prie le Pape de lui envoyer au plûtôt un legat. AN. 682.

Enfin après que le saint siege eut vaqué dix mois, le pape Leon II. fut ordonné le dimanche 19. Octobre 682. par trois évêques, André d'Ostie, Jean de Porto un des legats au concile, & Placentin de Velitre, parce que le siege d'Albane étoit vacant. L'année suivante il envoya à C.P. Constantin soudiacre regionaire du saint siege, qui avoit assisté au concile; chargé d'une lettre pour l'empereur, du septiéme de Mai, indiction onziéme 683. où il dit, parlant des actes du concile: Les ayant soigneusement examinez, nous les avons trouvez conformes à ce que les legats nous avoient rapporté; & nous avons vû que ce sixiéme concile a suivi exactement les cinq precedens. Nous avons eu aussi très agreable l'édit de vôtre pieté, qui avec la décision du concile, fait comme un glaive à deux tranchans pour exterminer les heresies. C'est pourquoi nous consentons à la définition du saint concile sixiéme, & la confirmons par l'autorité de saint Pierre; le recevant comme les cinq autres conciles. Nous anathematisons les inventeurs de la nouvelle erreur, sçavoir Theodore de Pharan, Cyrus d'Alexandrie, Sergius, Pyrrhus, Paul & Pierre de C P. & encore Honorius, qui au lieu de purifier cette église apostolique par la doctrine des apôtres, a pensé renverser la foi par une trahison profane. Nous anathematisons aussi Macaire jadis évêque d'Antioche, Etienne son disciple ou plûtôt son maître, l'imposteur Polychrone & tous leurs semblables. Nous avons fait tous nos efforts, comme vous nous y exhortez,

p. 1116. B.

p. 1117.

p. 1120. par vôtre lettre, pour les instruire & les ramener à la vraie foi; mais ils sont demeurez opiniâtres.

Anast. in Leo. Macaire & les autres condamnez par le concile, & releguez à Rome y furent enfermez en divers monasteres. Il y en eut deux à qui le pape rendit la communion; sçavoir, Anastase prêtre, & Leonce diacre de l'église de C. P. qui avoient été envoyez avec les autres, quoique le concile ne les eût pas anathématisez. Le pape les reçut à la communion le jour de l'Epiphanie 683. après qu'ils eurent donné leur confession de foi par écrit, & anathématisé les heretiques.

XXIX. Douziéme concile de Tolede.

Epist. 4. ad Simpl. p. 1260. C. Luc. Tul. lib. 3.

Le pape Leon ayant reçu les actes du sixiéme concile, se hâta d'en faire part aux évêques d'Espagne; où il étoit arrivé un grand changement depuis deux ans. Le roi Vamba étant tombé malade, ensorte qu'il avoit perdu la memoire, l'archevêque de Tolede lui donna la penitence, & le revêtit de l'habit monastique. Etant revenu à lui, il se crut obligé à demeurer en cet état, & renonça au royaume, déclarant son successeur Ervige parent du roi Chindasuinte. Cette déclaration se fit en presence des Seigneurs par un acte solemnel, où ils souscrivirent, le dimanche quatorziéme d'Octobre, Ere 718. c'est-à-dire, l'an 680. & le dimanche suivant Ervige

Chr. reg. Visig. fut couronné roi des Visigots. Mais on dit qu'il avoit fait donner à Vamba un breuvage empoisonné, pour s'attirer la couronne par cet artifice.

Incontinent après il assembla un concile à Tolede, que l'on compte pour le douziéme, où se trouverent trente-cinq évêques, & à leur tête Julien de Tolede, avec trois autres métropolitains, sçavoir ceux de Seville, de Brague &

To. 6. conc. p. 1221. Pag. Isid. Pac. 1. 26. de Merida. On y voit aussi quatre abbez & quinze seigneurs. Le concile commença le neuviéme de Janvier, & finit le vingt-cinquiéme,

ſa premiere année du regne d'Ervige, Ere 719. c'eſt-à-dire, l'an 681. Le roi y preſenta un écrit par lequel il prioit les évêques de lui aſſurer le royaume, qu'il tenoit de leurs ſuffrages. Il demandoit la confirmation des loix faites contre les Juifs, & l'abrogation de celle qui condamnoit à perdre leur dignité ceux qui avoient deſerté, ou manqué de ſe trouver à l'armée.

Le concile fit treize canons, dans le premier deſquels il dit : Nous voyons évidemment & par écrit comment nôtre ſereniſſime prince eſt venu à la couronne. Nous avons vû la notice ſouſcrite par les ſeigneurs du palais devant leſquels Vamba a reçu l'habit de religion & la tonſure; ſon decret où il deſire qu'Ervige lui ſuccede ; & une inſtruction à nôtre venerable frere Julien évêque de Tolede, où il lui marque avec quel ſoin on doit celebrer l'onction d'Ervige; & cet écrit eſt ſouſcrit de la main de Vamba. Ayant lû toutes ces pieces, nous avons crû y devoir donner nôtre confirmation. C'eſt pourquoi nous déclarons, que la main du peuple eſt délivrée de toute obligation du ſerment, par lequel il étoit engagé à Vamba : & qu'il doit reconnoître pour ſeul maître le ſereniſſime prince Ervige que Dieu a choiſi, que ſon predeceſſeur a inſtitué, & ce qui eſt plus, que tout le peuple a deſiré. Quiconque s'élevera contre lui ſera frappé d'anathême.

Le ſecond canon dit en ſubſtance : Souvent ceux qui étant en ſanté ont deſiré la penitence, ſe trouvent hors d'état de la demander dans la maladie, ayant perdu la parole & la connoiſſance. On ne laiſſe pas toutefois de leur donner le dernier viatique, & on ne croit pas leur penitence infructueuſe. Par le viatique, j'entens ici l'abſolution, comme en d'autres canons. Le concile continuë : Il y en a qui étant revenus en

santé, prétendent quitter la tonsure & l'habit de religion ; assurant impudemment qu'ils ne sont point tenus de ce vœu, parce qu'ils n'ont point demandé la penitence. Mais comme le baptême que les enfans ont reçu sans connoissance ne laisse pas de les engager ; ainsi ceux qui ont reçu la penitence sans le sçavoir, l'observeront inviolablement ; & nous leur interdisons le retour à toute fonction militaire. Nous n'approuvons pas toutefois, que les évêques donnent legerement la penitence à ceux qui ne la demandent pas ; & nous le leur défendons, sous peine d'un an d'excommunication. On voit bien que ce canon est fait exprès pour exclure Vamba de toute esperance de remonter sur le trône. Aussi il ne paroît pas qu'il y ait pensé ; il demeura dans le monastere, & y mourut au bout de sept ans. Au reste, c'est le premier exemple d'une pareille entreprise des évêques ; de dispenser les sujets du serment de fidelité fait à leur prince ; & d'interdire l'exercice de la puissance temporelle, sous prétexte de penitence.

Can. 3. On ordonne encore en ce concile que les évêques rendront la communion ecclesiastique à ceux que le prince aura reçus en grace ; & que *c. 7.* ceux qui auront manqué de se trouver à l'armée, ne perdront point le droit de porter témoignage ; nonobstant la loi du Roi Vamba qui est abrogée. Il semble que le nouveau Roi Ervige *c. 4.* cherchoit à décrier le gouvernement passé. Car dans ce même concile, Etienne évêque de Merida se plaignit que Vamba l'avoit contraint par violence à établir un évêque de nouveau dans un village. On lut plusieurs canons contre les érections d'évêchez dans les lieux trop petits ; & on cassa l'érection, sans toutefois déposer le nouvel évêque ; mais on lui destina le premier

évêque vacant. Au reste on défendit sous peine d'anathême de mettre un évêque dans le lieu qui n'en a jamais eu; comme s'il ne pouvoit pas y avoir des causes d'en ériger de nouveau. Il est dit que l'évêque de Tolede aura le pouvoir d'ordonner tous les évêques d'Espagne, suivant le choix du prince, pourvu que luimême les juge dignes; mais le nouvel évêque après son ordination sera tenu dans trois mois de se presenter à son metropolitain pour recevoir ses instructions. Ainsi on ôte aux comprovinciaux le droit d'élire les évêques, & au metropolitains le droit de les sacrer, pour attribuer tout au roi & à l'évêque de Tolede On condamne l'usage de quelques évêques, qui offrant plusieurs fois le sacrifice en un jour, ne communioient qu'au dernier; & on declare qu'ils doivent communier à chaque sacrifice. On renouvelle les loix contre les Juifs. Le roi Ervige donna un édit en confirmation de ce concile.

AN. 683. c. 6. c. 5. c. 2.

XXX. Treiziéme concile de Tolede. *p. 6. 1253.*

Environ trois ans après, c'est-à-dire, l'an 683, le quatriéme de Novembre, la quatriéme année du regne d'Ervige, Ere 721. on tint encore un concile qui fut le treiziéme de Tolede. Il commença à l'ordinaire par la confession de foi, c'est-à-dire, le symbole de Nicée; que dès lors on chantoit à la messe dans les églises d'Espagne; puis on fit treize canons, dont environ la moitié regardent des interêts temporels. On rétablit dans leurs droits, leurs biens & leurs dignitez tous ceux qui avoient été condamnez comme complices de la revolte de Paul contre le roi Vamba; tant on prenoit soin de révoquer les ordonnances de ce prince. On défend de mettre aux fers ou à la question les officiers du palais & les clercs, quand ils sont accusez, ni de proceder contre eux avec trop de rigueur. On

p. 1255. B. c. 1. *Sup. liv. XXXIX. n. 51. c. 2.* c. 3.

AN. 683. remet tous les arrerages des tributs, jusques à la premiere année du regne d'Ervige. On défend
c. 4. sous peine d'anathême, de faire aucun mal à la posterité du roi Ervige, ni de la reine Liubigotone son épouse.
c. 5. On défend aux veuves des rois de se remarier, ni à personne, même à un roi,
c. 6. de les épouser, comme si c'étoit un crime. Défense aux serfs & aux affranchis, excepté à ceux du fisc, d'avoir aucune charge dans le palais, ou dans les terres royales. Il n'y a que la volonté du roi, & le consentement des seigneurs qui peut autoriser les évêques à faire de tels reglemens.

c. 7. Ceux qui suivent sont plus ecclesiastiques. On défend aux évêques & aux ministres de l'église de dépoüiller les autels, les couvrir de cilices, éteindre les lumieres, ou mettre dans les églises d'autres marques de deüil, pour satisfaire leurs passions & leurs ressentimens particuliers.
Sup. liv. XXXV. *n.* 52. 53. c. 10. Nous avons vû que c'étoit la maniere d'interdire les églises. Gaudence évêque de Valerie fit representer au concile par son deputé, qu'étant dangereusement malade, il avoit été soumis aux loix de la penitence, par l'imposition des mains. Il demandoit s'il lui étoit permis de celebrer la messe & de faire ses autres fonctions. Le concile répond qu'il les peut exercer, après avoir reçu la reconciliation. Parce que suivant les canons ceux qui étant en péril de mort reçoivent la penitence, sans se confesser coupables d'aucun crime, peuvent même être promûs aux ordres.
Conc. IV. *c.* 54. C'est la disposition d'un canon du quatriéme
Sup. liv. XXXVII. *n.* 46. concile de Tolede; & il est remarquable qu'à la mort on donnât la penitence publique par précaution même aux évêques. Ce treiziéme
c. 9. concile confirma tous les canons du precedent, & l'on voit l'interêt qu'y avoit le roi. Il dura trois jours; & quarante-huit évêques y assiste-

rent, dont les quatre premiers étoient metropolitains. Ensuite des évêques sont cinq abbez; puis les trois chefs du clergé de Tolede, l'archiprêtre, l'archidiacre & le primicier : ensuite vingt-sept députez d'évêques absens, & enfin vingt six seigneurs. Le roi confirma le concile par deux édits. AN. 683.

A peine ce concile étoit fini, & les évêques retournez chez eux, quand Pierre notaire de l'église Romaine arriva en Espagne, apportant les lettres du pape Leon, & la définition du concile de C. P. *Conc. Tol. 14. c. 2. 3.*

XXXI. Lettres du pape Leon en Espagne. *p. 1246.*

Il y avoit quatre lettres ; la premiere aux évêques d'Espagne, où il leur apprenoit, que le sixiéme concile universel avoit été celebré pendant l'indiction neuviéme; pendant laquelle en effet il avoit été achevé selon les Romains, qui ne commençoient l'indiction qu'au vingt-quatriéme de Septembre. Le pape continuë : La lettre du pape Agathon nôtre predecesseur, & celle de nôtre concile, y ont été examinées & approuvées. On y a condamné Theodore de Pharan, Cyrus d'Alexandrie, Sergius, Pyrrhus, Paul & Pierre de C. P. & Honorius, qui au lieu d'éteindre dans sa naissance la flame de l'heresie, comme il convenoit à l'autorité apostolique, l'a fomentée par sa negligence. Il ajoûte ensuite: Et parce que les actes du concile ne sont pas encore achevez de traduire de grec en latin ; nous vous en envoyons cependant la définition, avec le discours à l'empereur, & son edit ; & nous vous envoyerons, si vous le desirez, tous les actes, quand ils seront traduits. Nous vous prions donc de faire connoître cette définition du concile à tous les évêques & à tout le peuple de vôtre province, d'y faire souscrire tous les évêques, & de nous envoyer vos souscriptions, pour les déposer près la confession de S. Pierre. *p. 1247. B.*

AN. 683.

La seconde lettre est adressée à Quirice archevêque de Tolede; ce qui montre que le pape ne sçavoit pas encore sa mort, quoique Julien son successeur fut évêque dès le mois d'Octobre 680. La troisiéme lettre à un comte nommé Simplicius, & la quatriéme au roi Ervige; toutes tendantes à même fin, de faire recevoir en Espagne la définition du sixiéme concile œcumenique. Ce qui étoit necessaire, parce que l'Espagne n'y avoit eu aucune part : ses évêques n'y avoient point été appellez, ni au concile de Rome, d'où on avoit deputé à C. P. Dans la lettre au roi, la condamnation d'Honorius, est encore marquée en ces termes : *Et Honorius qui a laissé flétrir la regle de la tradition apostolique qu'il avoit reçuë entiere de ses predecesseurs.* Tant le pape a soin de montrer que cette faute personnelle ne porte point de préjudice au saint siege.

Ces lettres arriverent donc en Espagne, lorsque les évêques venoient de se séparer après le treiziéme concile de Tolede; & comme on ne pouvoit les rassembler pendant l'hiver, on leur envoya les actes venus de Rome, pour les examiner chacun chez eux; & la reception solemnelle fut remise au concile, qui se devoit tenir un an après suivant la coutume.

XXXII. Mort de Leon II. Benoist II. pape.

Anast. in Leo. Papebr. conc. Chr.

Cependant le pape Leon II. mourut après avoir tenu le saint siege un an & sept mois, & fait en une ordination neuf prêtres & trois diacres, & d'ailleurs vingt-trois évêques. De son tems l'église de Ravenne fut entierement remise sous la disposition du saint siege; & l'empereur envoya des lettres portant que l'archevêque de Ravenne étant mort, le nouvel élû iroit à Rome, se faire ordonner. Le pape de son côté fit une ordonnance, par laquelle il déchargeoit l'archevêque de ce qu'il avoit accoutumé de payer

à l'église romaine, pour l'usage du pallium & pour d'autres devoirs. Mais il défendit de faire l'anniversaire de Maur archevêque de Ravenne, qui avoit voulu se soustraire à l'église romaine: & on obligea ses successeurs de rendre au saint siege le type ou ordonnance de l'empereur, qu'ils avoient obtenu pour établir leur indépendance. Le pape Leon bâtit une église à Rome près sainte Bibienne, où il mit les corps des saints Simplicius, Faustin, Beatrix, & de quelques autres martyrs, & la dedia au nom de S. Paul. Il fit aussi bâtir près le voile d'or une église en l'honneur de S. Sebastien, & une en l'honneur de S. George. Il fut enterré à saint Pierre le vingt-huitiéme de Juin; jour auquel l'église célébre sa memoire.

AN. 684.

Martyr. R. 28. Juin.

Pour lui succeder, on élut Benoît romain de naissance, fils de Jean; bien instruit des saintes écritures & du chant ecclesiastique. Il avoit servi l'église dès son enfance, & exercé dignement la prêtrise. Il étoit amateur de la pauvreté, humble, doux, patient & liberal. Il reçut des lettres de l'empereur Constantin adressées au clergé, au peuple & à l'armée de Rome; portant permission d'ordonner sans retardement celui qui auroit été élu pape. C'est-à-dire, que sans envoyer à C. P. il suffiroit que l'exarque de Ravenne consentit au nom de l'empereur. Le pape Benoît écrivit au notaire Pierre, qui étoit en Espagne, pour le presser d'executer la commission de Leon son predecesseur.

Anast. in Bened.

Papebr. con. Chr. p. 109.

To. 6. conc p. 1278.

XXXIII. Quatorziéme concile de Tolede.

Conc. Tolet. 14. c. 1.

Pour y satisfaire, il auroit fallu assembler un concile general de toute l'Espagne; ce qui n'étant pas possible par divers obstacles, le roi ordonna d'assembler les conciles de chaque province, & premierement à Tolede celui de la province Carthaginoise. Tous les dix-sept évêques de la province s'y trouverent; & à leur

tête l'archevêque Julien: & les cinq autres me-
AN. 684. tropolitains y envoyerent des députez, savoir, Cyprien de Tarragone, Sunifred de Narbonne, Etienne de Merida, Luiba de Brague & Floresind de Seville. On compte ce concile pour le quatorziéme de Tolede. Il commença le dix-huitiéme des Calendes de Decembre, la cinquiéme année d'Ervige, ere 722. c'est-à-dire, le quatorziéme de Novembre 684. & finit le vingtiéme du même mois.

Les évêques y disent en substance: Nous devons examiner les actes qui nous ont été envoyez de Rome; parce que suivant les canons, on doit assembler un concile general, pour les causes de
c. 4. foi. C'est-à-dire, qu'ils ne tenoient pas le concile de C. P. pour general, parce qu'ils n'y avoient point été appellez, eux qui faisoient une partie si considerable de l'église. C'est pourquoi
c. 5. ils ne vouloient point recevoir sa décision sans examen. Ils ajoûtent: Après avoir comparé ces
c. 6. actes avec les quatre anciens conciles, nous les aprouvons, nous les recevons avec respect,
c. 7. comme conformes, & leur donnons rang après
c. 8. 9 & 10. eux. Ils ne parlent point du cinquiéme; parce qu'il n'avoit rien decidé touchant la foi. Ils expliquent ensuite leur créance touchant l'Incar-
Conc. Tol. XV. p. 1296 E. nation, & confessent expressément deux volontez. Avec leurs souscriptions à la définition du concile, ils envoierent au pape Benoît un livre où ils expliquoient plus au long leur créance; mais le pape y trouva quelques expressions dont il ne fut pas content, entre autres celle-ci: La volonté a engendré la volonté; & cette autre: En Jesus-Christ il y a trois substances. Le pa-
Conc. Nic. II. act. 1. p. 802. D. pe le fit remarquer à celui que les Espagnols avoient envoyé, & ils répondirent au pape la même année ce qu'ils jugerent à propos.

To. 7. Conc. Le pape Benoît fit son possible pour la con-

version de Macaire d'Antioche, qui étoit toûjours en exil à Rome. Il lui donna un terme de six semaines, pendant lesquelles il lui envoyoit tous les jours Boniface son conseiller pour l'exhorter. Mais jamais Macaire ne voulut se convertir. Ce pape ne tint le saint siege que dix mois & douze jours, & ne laissa pas d'ordonner douze évêques. Il repara l'église de S. Pierre & celle de S. Laurent de Lucine, & orna celles de saint Valentin & de sainte Marie aux martyres, qui est la Rotonde. Il laissa au clergé & aux monasteres trente livres d'or. Il fut enterré à S. Pierre le huitiéme de Mai 686. & est compté entre les saints. Le saint siege vaqua deux mois & demi.

Mars 685.

Anast.

Papebr. conc Chr. p. 109.

Martyr. R. 7. May. Boll. to. 13. p 196.

XXXIV.
Mort de Constantin. Justinien II empereur.

De son tems l'empereur Constantin envoya à Rome les cheveux de ses deux fils Justinien & Heraclius, qui furent reçus par le pape, le clergé & l'armée. C'étoit une espece d'adoption usitée en ce tems-là ; & celui qui recevoit les cheveux d'un jeune homme étoit regardé comme son pere. L'empereur voulut donc faire cet honneur au pape ou à saint Pierre. Il mourut au mois de septembre 685. la quatorziéme indiction étant commencée. Il avoit regné dix-sept ans, & fut enterré à C. P. dans l'église des apôtres. Justinien son fils aîné lui succeda âgé seulement de seize ans. George patriarche de C. P. survécut trois ans au concile œcumenique, & mourut par conséquent en 684. Après sa mort Theodore fut rétabli & tint le siege encore trois ans.

Paul. Diacr. IV. hist c. 93.

S. Niceph. hist. p. 24. Theoph. p. 301.

Anast. in Joan V.

Theoph. p. 300 302.

S Niceph. Chr. p. 415.

L'empereur Constantin l'année precedente de sa mort, avoit renouvellé la paix avec Abdelmelic nouveau Calife des Musulmans. Car Yezid mourut dès l'an 64. de l'Hegire, 683. de Jesus-Christ, & son fils Moavia II. ne regna que sept semaines. Il ne laissa point d'enfans, &

Theoph. an. 15. 16. p. 300.

Elmac. & Abulfar.

Mars 685. Meroüan de la même famille d'Ommia fut reconnu Calif en Syrie, tandis qu'Abdalla fils de Zoubeïr l'étoit en Egypte & en Arabie. Meroüan ne regna que dix mois, & mourut âgé de soixante & dix ans, l'an 65. de l'Hegire, 685. de Jesus-Christ, son fils Abdelmedic lui succeda, défit Abdalla, & termina la guerre civile qui duroit depuis trente-cinq ans. Abdelmelic étoit âgé de quarante ans, & en regna plus de vingt.

Elmac. c. 12. p. 67. Chr. Orient. p. 104.

Au commencement de son regne, l'an soixante-six de l'Hegire, 685. de Jesus-Christ, les Jacobites, après la mort de Jean, firent patriarche d'Alexandrie Isaac, qui tint le siege près de trois ans; & mourut l'an de l'Hegire 69. de Jesus-Christ 688. Son successeur fut Simon Syrien, à qui ceux de sa secte dans l'histoire de sa vie, attribuent des miracles. Un ambassadeur de l'Inde vint lui demander un évêque & des prêtres; mais il refusa de le faire sans ordre du gouverneur d'Egypte. L'ambassadeur s'adressa à un autre qui le lui accorda; ce qui causa de grands troubles. Simon écrivit une lettre synodique touchant la foi à Julien patriarche d'Antioche. Il mourut après sept ans & neuf mois de pontificat, l'an 416. de Diocletien, 700. de Jesus-Christ, & le siege d'Alexandrie vaqua trois ans.

XXXV. S. Ansbert archevêque de Roüen.

Vita sanct. Aud. l. 11. c. 29. Martyr. R. 24. Aug. Sup. liv. XXXVII. n. 29.

En France saint Oüen archevêque de Roüen ayant procuré la paix entre les François de Neustrie & d'Austrasie, vint en apporter la nouvelle au roi Theodoric III. à Clichi près de Paris, où se tenoit l'assemblée des prélats & des seigneurs; & y étant tombé malade, il pria le roi de lui donner pour successeur Ansbert abbé de Fontenelle, souhaité par le clergé & le peuple de Roüen. Saint Oüen mourut au même lieu le vingt quatriéme d'Août, jour auquel l'église

honore sa memoire, après quarante-trois ans d'épiscopat. Trois ans avant sa mort, c'est-à-dire, l'an 681. Varaton étant maire du palais, le roi Theodoric avoit accordé à saint Oüen un privilege considerable; que dans l'étenduë de sa province, on n'établiroit sans son consentement ni évêque, ni abbé, ni comte, ni autre juge. Sitôt que S. Oüen fut mort, le roi Theodoric manda S. Ansbert, sous prétexte de le consulter sur quelques affaires, comme il avoit accoutumé, car il étoit même son confesseur. Saint Ansbert se doutant du sujet pour lequel il étoit mandé, refusa d'abord d'aller à Clichi; mais les ordres ayant été réïterez, il obéït, & fut ordonné archevêque de Roüen par Saint Lambert archevêque de Lyon, & les autres prélats de l'assemblée.

Frideg. Mis. ap. Coint. an. 681. n. 67.

Saint Ansbert étoit né dans le Vexin, d'une famille noble. Son pere l'avoit engagé à promettre d'épouser Angadreme fille de Robert chancelier du roi Clotaire III. mais la fille voulant se consacrer à Dieu, obtint par ses prieres d'avoir le visage couvert de lépre. Ses parens & son fiancé consentirent qu'elle suivît sa vocation; elle reçut le voile des mains de S. Oüen, & fut depuis abbesse d'Oroër, c'est à-dire, l'Oratoire auprès de Beauvais. S. Ansbert succeda à Robert en la charge de chancelier, & avança toûjours dans la pieté au milieu de la cour. Enfin il la quitta secretement & s'en alla seul à Fontenelle, où saint Vandregisile le reçut à la profession monastique, après l'avoir éprouvé selon la regle. Il se distingua tellement par sa vertu, que le saint abbé le prit en affection, & le fit ordonner prêtre par S. Oüen; ce qui n'empêcha pas Ansbert de pratiquer le travail des mains comme auparavant. Saint Lambert second abbé de Fontenelle ayant été ordonné archeveque de

Act. SS. Ben to. 2. p. 1048

Sup. liv. XXXIX. n. 87.

AN. 686. Lion en 678. Saint Ansbert, dont il prenoit souvent les conseils, fut élu abbé à sa place tout d'une voix; & instruisit la communauté par ses exemples, encore plus que par ses discours. Sa charité se répandit même au dehors. Il bâtit dans le monastere trois hôpitaux, où il retiroit les pauvres; & plusieurs seculiers venoient le consulter sur leurs besoins spirituels, & lui confesser leurs pechez. Plusieurs se firent moines, plusieurs donnerent de leurs biens au monastere

Etant archevêque de Roüen, il prêcha assiduement, il soulagea les pauvres; il repara les églises, & pour cet effet abandonna les droits qu'il pouvoit prétendre sur les cures. La cinquiéme année de son pontificat, seiziéme du roi Theodoric, 689. de Jesus-Christ, il tint un concile où assisterent quinze autres évêques, dont étoient les archevêques de Tours & de Reims. Il y accorda un privilege à l'abbaïe de Fontenelle, portant entre autres choses que les moines y observeroient la regle de S. Benoît; & que s'ils y manquoient, ils seroient reformez par les évêques assemblez.

To. 6. conc. p. 1240.

XXXVI. Jean V. pape

A Rome Jean V. fut ordonné pape le dixiéme de Juin 686. Il étoit Syrien, de la province d'Antioche, fils de Cyriaque. C'est lui qui étant diacre avoit été legat du pape Agathon au sixiéme concile. Il étoit savant, courageux & très-moderé. Son élection, suivant la coutume, interrompuë depuis long-tems, se fit d'un consentement unanime dans l'église de Latran, d'où il fut mené ensuite au palais épiscopal. Il fut ordonné comme Leon II. par les trois évêques d'Ostie, de Porto & de Velitre. Ce pape remit sous la disposition du saint siege les églises de Sardaigne, dont les ordinations lui appartenoient d'antiquité; mais on les avoit accordées pour un tems aux archevêques de Caillari. Depuis

Anast. Papebr. Conat.

puis comme ils abusoient de ce droit, ils en furent interdits par un decret du pape S. Martin. AN. 687.
Donc Citonat archevêque de Caillari, ayant ordonné Novellus pour l'église de Torres, sans la permission de Jean V. ce pape tint un concile où Novellus fut remis sous l'obeissance du saint siége, par un acte authentique, qui fut gardé dans les archives de l'église Romaine. Ce pape fut affligé d'une longue maladie, en sorte qu'à grande peine pouvoit-il faire les ordinations des évêques; & toutefois pendant un an que dura son pontificat, il en ordonna treize pour divers lieux. Il laissa dix-neuf cens sous d'or au clergé & aux monasteres, & fut enterré à S. Pierre, le second jour d'Août 687. Le saint siege vaqua deux mois & demi.

XXXVII. Conon pape.

Le clergé de Rome avoit de l'inclination pour l'archiprêtre Pierre; l'armée pour le prêtre Theodore. Le clergé assemblé attendoit à la porte de l'église de Latran, que l'armée avoit envoyé fermer, & n'y laissoit entrer personne; tandis qu'elle étoit assemblée dans l'église de S. Etienne. Aucun des deux partis ne vouloit ceder; & l'on porta de part & d'autre plusieurs paroles sans effet. Enfin les évêques & le clergé convinrent d'entrer dans le palais épiscopal de Latran, & de choisir une tierce personne, sçavoir le prêtre Conon. C'étoit un vieillard vénerable par sa bonne mine & ses cheveux blancs, vrai dans ses paroles, simple, paisible, qui jamais ne s'étoit mêlé dans les affaires seculieres. Il étoit né en Sicile, & originaire de Thrace. Aussi-tôt qu'il fut élû, tous les magistrats, avec les principaux citoyens vinrent le saluer par des acclamations de loüanges. L'armée voyant que le clergé & le peuple étoient d'accord, & avoient souscrit au decret de son élection, se laissa flechir au bout de quelques jours, & y souscrivit

AN. 678. aussi. Ainsi les trois corps, le clergé, la milice & le peuple, envoyerent ensemble des députez à l'exarque Theodore, suivant la coûtume, pour avoir son consentement.

ton 6. conc. p. 1121. D. L'empereur avoit écrit au pape Jean une lettre datée du treiziéme des calendes de Mars, la seconde année de son regne, indiction quinziéme, c'est-à-dire, du septiéme Février 687. Par cette lettre, l'empereur dit en substance : Ayant appris que les actes du sixiéme concile étoient chez quelques-uns de nos officiers en cette ville de CP. & ne croyant pas qu'autre que nous les dût garder ; nous avons assemblé les patriarches avec le légat de votre sainteté, le senat, les métropolitains & les évêques qui se sont trouvez en cette ville, les officiers du palais, de nos gardes & des armes de differentes provinces. Nous avons fait apporter en leur presence les actes du concile ; & après qu'ils en ont oüi la lecture, nous les avons fait sceller pour les garder soigneusement, & empêcher qu'ils ne puissent être corrompus, ni alterez : De quoi nous avons cru vous devoir donner connoissance. Cette lettre n'arriva à Rome que du tems du pape Conon ; & de son tems l'empereur donna encore deux lettres en faveur de l'église Romaine. Par la premiere, il remettoit la capitation que payoient les patrimoines des Brutiens & de Lucanie ; par la seconde, il ordonnoit la restitution des serfs de ces patrimoines, & de ceux de Sicile, que la milice retenoit en gage. Theodore patriarche de CP. mourut cette année 687. ayant tenu le siége pendant trois ans depuis son rétablissement. Son successeur fut Paul laïque, secretaire de l'empereur, qui tint le siége six ans & huit mois.

Anast. in Conc.

Theoph. an. 17. p. 302. & an. 2. p. 303. S. Niceph. Chr.

Le pape Conon étant simple & peu experimenté dans les affaires, se laissa persuader par

mauvais conseil, & contre la coûtume, malgré la répugnance du clergé, d'établir pour recteur du patrimoine de Sicile, Constantin, diacre de l'église de Syracuse, homme méchant & artificieux. Peu de temps aprés, il s'éleva une sédition contre Constantin, à cause des procès qu'il suscitoit à divers particuliers; & le gouverneur de la province le mit dans une étroite prison.

XXXVIII S. Kilien, de Wirtzbourg.

Du tems du même pape, S. Kilien vint à Rome, & y reçut sa mission pour prêcher les infideles. Il étoit d'une illustre famille d'Ecosse, c'est-à dire, d'Irlande, & très-bien instruit des saintes lettres. Etant évêque, quoiqu'il fut extrêmement aimé de son clergé & de son peuple, le désir d'une plus grande perfection, le porta à quitter son pays; & il persuada à quelques-uns de ses disciples de l'accompagner. Ils passerent en Austrasie, & s'arrêterent à Virtzbourg sur le Mein, où commandoit alors un duc nommé Gosbert, encore payen. L'agrément du lieu, & le beau naturel des habitans, invita Kilien à y demeurer. Il le proposa à ses compagnons. Mais auparavant, dit-il, allons à Rome, comme nous avons résolu dans notre pays; visitons les églises des saints apôtres, présentons-nous au pape Jean, & s'il nous en donne la permission, nous reviendrons ici prêcher l'évangile. Ils s'y accorderent tous; mais étant arrivez à Rome, ils trouverent que le pape Jean étoit mort. Saint Kilien fut très-bien reçu par le pape Conon, qui voyant sa foi & sa doctrine, lui donna de la part de saint Pierre, le pouvoir d'instruire & de convertir les infideles. Il retourna à Virtzbourg, accompagné du prêtre Coloman, & du diacre Totnan. Ils y prêcherent; le duc Gosbert les fit venir; saint Kilien l'entretint, le convertit, le baptisa, & un grand nombre suivit son exem-

Acta SS. Ben. to. 2. p. 991.

ple. Gosbert avoit épousé la femme de son frere; mais saint Kilien ne voulut pas lui faire de peine sur ce mariage, jusques à ce qu'il le vit bien affermi dans la foi. Alors il lui dit : Mon cher fils, vous serez en tout agréable à Dieu, si vous pouvez encore vous résoudre à quitter votre femme, car votre mariage n'est pas légitime. Gosbert lui répondit : Vous ne m'avez encore rien proposé de si difficile; mais puisque j'ai quitté tout le reste pour l'amour de Dieu, je quitterai encore ma femme, quoiqu'elle me soit très-chere, s'il ne m'est pas permis de la garder. Il remit à executer cette séparation après un voïage de guerre, où il étoit pressé d'aller. Cependant sa femme nommée Geilane, pensoit continuellement à se venger, & prenant le tems de l'absence du duc, elle envoya de nuit un de ses gens pour égorger le Saint & ses compagnons. Ils chantoient ensemble les loüanges de Dieu. Saint Kilien les exhorta à soutenir genereusement ce combat, qu'ils désiroient depuis si longtems, & ils eurent tous la tête tranchée. On les enterra la même nuit à la hâte & en cachette avec leurs coffres, la croix, l'évangile, & les ornemens pontificaux. C'étoit l'an 689. le huitiéme de Juillet, jour auquel l'église les honore comme martyrs.

Martyr R. 8. Juil.

Le duc Gosbert étant revenu, demanda où étoient les serviteurs de Dieu, Geilane dit, qu'elle ne sçavoit ce qu'ils étoient devenus; mais le meurtrier se découvrit lui-même. Il couroit de tous côtez, & disoit en tremblant, que Kilien le brûloit d'un feu très-cruel : Gosbert assembla tous les chrétiens ses sujets, & demanda ce que l'on devoit faire de ce miserable. Mais Geilane suscita un homme plus éloquent que les autres, qui dit : Seigneur, pensez à vous, & à tous tant que nous sommes, qui avons reçû le baptême de

AN. 688.

ces étrangers ; & pour éprouver si leur Dieu est aussi puissant qu'ils disent, faites détacher ce malheureux, & le laissez en liberté, nous verrons si leur Dieu les vengera, sinon, ne trouvez pas mauvais que je le dise, nous voulons servir la grande Diane comme nos peres, qui s'en sont bien trouvez. Ainsi fut fait ; mais le meurtrier étant délivré, entra en fureur, & se déchira à belles dents jusques à la mort. Les chrétiens en loüerent Dieu ; mais sa vengeance s'étendit plus loin. Geilane fut possedée du malin esprit, qui l'agita tellement, qu'elle en mourut. Le duc Gosbert fut tué par ses domestiques ; Hetan son fils fut chassé de son état par les François orientaux ; & il ne resta personne de cette race. Saint Kilien est honoré comme le patron de Virtzbourg, dont toutefois il ne fut jamais évêque ; car ce siége ne fut érigé que cinquante ans après.

XXXIX. Mort de Conon. Sergius pape.

Anast. in con.

Le pape Conon ne tint le saint siége qu'onze mois & trois jours, pendant lesquels il fut longtems malade ; en sorte qu'à peine put il faire les ordinations d'évêque, qu'il consacra toutefois au nombre de seize. Durant sa derniere maladie, l'archidiacre Pascal voulant s'emparer de l'or qu'il avoit legué au clergé & aux monasteres, écrivit à Jean exarque de Ravenne, surnommé Platys, & lui promit de lui donner cet or, afin qu'il le fit élire pape. L'exarque s'y accorda, & envoya aussi-tôt à Rome des officiers de sa part, pour gouverner la ville, & élire Pascal si-tôt que Conon seroit mort. Il mourut, & fut enterré à S. Pierre le vingt-deuxiéme d'Octobre 688. & le saint siége vaqua près de trois mois.

Après sa mort, le peuple Romain se divisa ; une partie élut l'archidiacre Pascal, une autre l'archiprêtre Theodore ; & ceux-ci furent les plus diligens à se saisir de la partie interieure du

AN. 688. palais patriarchal de Latran. Le parti de Pascal s'empara de la partie exterieure, depuis l'oratoire de S. Silvestre, & la Basilique de Julie. Comme chacun soutenoit opiniâtrement son pape, les premiers magistrats, la plus grande partie du clergé, de la milice & du peuple, conduits par quelques évêques, se rendirent au palais imperial; & après avoir long-tems examiné les moïens de finir cette division, ils s'accorderent à choisir le prêtre Sergius; & le tirant du milieu du peuple, ils le menerent à l'oratoire de saint Cesaire martyr, qui étoit dans le même palais. De-là ils le conduisirent avec des acclamations de loüanges, qui étoient une espece de litanies, jusques au palais patriarchal de Latran; & quoique les portes en fussent fermées & barricadées par dedans, le parti de Sergius étant le plus fort, y entra. L'archiprêtre Theodore se soumit aussi-tôt, & vint saluer & baiser Sergius; mais l'archidiacre Pascal ne vouloit point ceder, & ne vint le saluer que malgré lui.

V. Greg. IX epist. 1. Baron an 683. n. 3. 687. n. 3. Not. in Martyrol. 1. Nov.

Sergius étoit originaire d'Antioche, mais né à Palerme en Sicile, & fils de Tibere. Il vint à Rome sous le pape Adeodat, & entra dans le clergé. Comme il avoit de l'inclination au chant, il fut mis sous la conduite d'un des plus habiles chantres, & ordonné acolyte : montant par degrez, il fut ordonné prêtre du titre de sainte Susanne, par le pape Leon II. & il alloit soigneusement célébrer la messe en divers cimetieres. Enfin sept ans après, il fut élu pape.

Cependant l'archidiacre Pascal envoya à Ravenne, & par ses promesses persuada à l'exarque Jean Platys de venir à Rome accompagné de ses officiers. Il arriva si secretement, que la milice Romaine n'alla point au-devant de lui avec ses enseignes jusques au lieu accoûtumé. Mais trouvant Sergius reconnu de tout le mon-

de, il ne put rien faire pour Pascal : & ne laissa pas de prétendre, que pour consentir à l'ordination de Sergius, l'église de S. Pierre devoit lui payer les cent livres d'or que Pascal lui avoit promises. Sergius se récrioit, disant qu'il n'avoit rien promis, & qu'il lui étoit impossible de donner cette somme. Même pour exciter la compassion publique, il fit descendre les lampes & les couronnes à porter des cierges, suspenduës depuis long-tems devant l'autel, & la confession de S. Pierre, & les donna pour gages. Mais l'exarque n'en fut point touché, & il fallut lui donner les cent livres d'or. Sergius donc fut ordonné pape le vingt-deuxiéme Novembre 688. & tint le S. siége treize ans & près de neuf mois. Quelque tems après Pascal fut privé de la charge d'archidiacre, pour des enchantememens & d'autres superstitions, & enfermé dans un monastere, où cinq ans après il mourut impénitent.

AN. 688.

Paul. diac. hist. c. 33. 34.

Peu après l'ordination du pape Sergius, c'est-à-dire : en six cens quatre-vingt neuf, Pertharite roi des Lombards, mourut ayant regné dix-huit ans. On louë sa pieté : & dès le commencement de son regne, pour rendre graces à Dieu qui l'avoit délivré de ses ennemis, il bâtit à Pavie le monastere de sainte Agathe; & la reine Rodelinde son épouse fit bâtir près de la même ville une église de la Vierge, qu'elle orna magnifiquement. De son tems & du pape Agathon, indiction huitiéme, qui est l'an 680. il y eut une grande peste pendant trois mois. Quelqu'un eut révélation qu'elle ne cesseroit point, que l'on n'eût élevé un autel à S. Sebastien, ce qui fut fait, après en avoir apporté des reliques de Rome; & la peste cessa aussi-tôt. C'est la premiere fois que je trouve S. Sebastien invoqué pour la peste. Le successeur de Pertharite fut son fils

Id. VI. *c.* 5.

Cunibert, qui régnoit déja avec lui depuis dix ans.

AN. 688.

XL. Quinziéme concile de Tolede.

to. 6. conc. p. 1294. Isid. Pac. p. 9.

En Espagne, l'an 688. Ere 726. l'onziéme de Mai, fut tenu le quinziéme concile de Tolede, la premiere année du roi Egica, gendre & successeur d'Ervige. Soixante & un évêques y assisterent, dont les cinq premiers sont les métropolitains de Tolede, de Narbonne, de Seville, de Brague & de Merida. De plus, neuf abbez, l'archidiacre & le primicier de Tolede, cinq prêtres pour des évêques absens, & dix-sept comtes. Ils s'assemblerent dans l'église du palais dédiée à S. Pierre & à S. Paul. Le roi Egica y étoit en personne; & après s'être prosterné devant les évêques suivant la coûtume, il fit lire un mémoire où il leur demandoit conseil touchant deux sermens qu'il avoit faits au roi Ervige, & qui paroissoient contraires. Car, disoit-il, quand il me donna sa fille en mariage, il me fit jurer de prendre la défense de ses enfans contre tous ceux qui les voudroient attaquer; & au tems de sa mort, il me fit promettre de ne me porter pour roi qu'après avoir fait serment de rendre justice à tous les peuples de mon obeissance. Or je crains de ne pouvoir défendre ses enfans, sans refuser la justice à plusieurs qu'il a dépoüillez injustement de leurs biens; & à des nobles qu'il a réduits en servitude, soûmis à la torture, ou opprimez par des jugemens injustes.

Le concile commença à l'ordinaire par la confession de foi, puis on lut un grand discours pour répondre aux plaintes du pape Benoît touchant deux propositions avancées au concile précedent, que la volonté a engendré la volonté, & qu'il y a trois substances en Jesus-Christ. Les évêques du concile de Tolede s'efforcerent de justifier ces expressions par la

Sup. n. 38.

raiſon & par l'autorité des peres. Pour la premiere, ils déclarent qu'ils ont entendu la volonté eſſentiellement, & non relativement; & que l'on dit en ce ſens que le Verbe eſt ſageſſe de ſageſſe. Pour la ſeconde propoſition, ils diſent que Jeſus-Chriſt eſt compoſé de la divinité, de l'ame & du corps, qui ſont trois ſubſtances, quoiqu'on puiſſe auſſi n'y en reconnoître que deux, prenant l'ame & le corps pour une ſeule ſubſtance de l'humanité. Ils concluënt leur réponſe en ces termes, parlant des Romains: Aprés cela, s'ils ſont d'un autre avis que les peres, il ne faut plus diſputer avec eux; mais nous eſperons que les amateurs de la verité eſtimeront nôtre réponſe, quoique les ignorans ne la goûtent pas. Les peres du concile viennent enſuite aux deux ſermens du roi Egica, & déclarent qu'ils ne ſont pas contraires; puiſqu'il ne faut pas croire, qu'il ait promis de ſoutenir les interêts de ſes beaux-freres, autrement que ſelon la juſtice. Mais en cas qu'il fallut choiſir, le dernier ſerment fait en faveur du peuple, devroit l'emporter, puiſque le bien public eſt préferable à tous les interets particuliers. Le roi Egica confirma par ſon ordonnance les decrets du concile.

AN. 688.

p. 1303. B.

p. 1308. E.

XLI. S. Julien de Tolede.

Iſid. Pacp. 9. 10. Felix Toled. ap. Boll. 8. Mart. 10.6 p. 785.

S. Julien de Tolede qui y préſidoit, les compoſa. Il étoit natif de Tolede, de race de Juifs, mais de parens chrétiens. Il fut lié d'une étroite amitié avec le diacre Gudila; & ils avoient formé le deſſein de vivre en ſolitude; mais n'ayant pû l'executer, ils s'appliquerent enſemble à procurer le ſalut du prochain. Julien fut ordonné diacre, puis prêtre, & enfin la huitiéme année de Vamba, qui eſt l'an 680. il fut ordonné évêque de Tolede aprés la mort de Quirice, & remplit tous les devoirs d'un bon paſteur, & s'appliquant particulierement à mainte-

nir la discipline. Il composa plusieurs écrits, dont Felix son successeur nous a laissé le catalogue ; mais il ne nous en reste que trois.

Bibl. PP to. 8. p. 470. Le premier est intitulé des pronostics, c'est-à-dire, de la consideration des choses futures. Il l'adressa à Idalius évêque de Barcelone son ami, & il en raconte ainsi l'occasion : Comme nous étions ensemble à Tolede le jour de la passion de Nôtre-Seigneur, nous entrâmes dans un lieu retiré, cherchant le silence convenable à cette fête. Assis chacun sur un lit, nous prîmes en main l'écriture-sainte, & nous lisions la passion, en comparant les évangiles. Quand nous fûmes arrivez à un certain passage, dont il ne me souvient pas maintenant, nous nous sentîmes touchez ; nous soûpirâmes, nous fûmes remplis d'une consolation céleste, & élevez à une haute comtemplation. Nos larmes interrompirent la lecture ; nous commençâmes à nous entretenir avec une douleur inexplicable, & je crois que vous oubliâtes alors la goutte dont vous étiez tourmenté. Nous cherchâmes donc ce que nous serons après la mort ; afin que la pensée vive & sérieuse des choses futures, nous éloignât plus sûrement des choses présentes. L'ouvrage est divisé en trois livres. Dans le premier il traite de l'origine de la mort ; dans le second, de l'état des ames avant la résurrection, où il établit assez au long le feu du purgatoire ; dans le troisiéme il traite de la résurrection, & de l'état des bienheureux. Il rapporte plusieurs passages des peres, particulierement de S. Gregoire, de S. Augustin, & de Julien Pomere.

Le second ouvrage que nous avons de S. Julien de Tolede, est un traité du sixiéme âge du monde, contre les Juifs, qui prétendoient montrer que le Messie n'étoit pas venu, parce qu'il ne devoit venir qu'au sixiéme âge. Or ils comp-

Bibl. PP. to. 4. p. 218.

toient mille ans pour chaque âge, & on n'étoit alors qu'au cinquiéme millenaire, suivant leur calcul. Comme ils ébranloient quelques-uns des fideles, le roi Ervige, qui regnoit alors, ordonna à Julien de leur répondre; & il le fit en trois livres qu'il lui adressa. Dans le premier, il demande aux Juifs, où ils ont pris que le Christ doive naître dans le sixiéme millenaire; & leur montre par l'ancien testament, sans avoir besoin de cette supputation, que le Messie est déja venu. Il montre la même chose dans le second livre, par le nouveau testament; & dans le troisiéme il prouve que le sixiéme âge est arrivé, & même le sixiéme millenaire, suivant le calcul des septante, qu'il prétend être le seul véritable. Il compte lorsqu'il achevoit cet ouvrage l'Ere 724. & l'an 686. depuis la naissance de Jesus-Christ. *p. 251. A.*

Son troisiéme ouvrage est l'histoire de la guerre du roi Vamba contre le duc Paul rebelle. On comptoit aussi entre ses œuvres deux apologies pour la foi; la premiere, au pape Benoît; la seconde, à un autre pape, qui est inserée au quinziéme concile de Tolede. Il avoit fait diverses poësies, entre autres des hymnes & des épitaphes. Il y avoit plusieurs lettres de lui, & plusieurs sermons; des messes & des oraisons pour les fêtes de toute l'année. Il tint le siege de Tolede dix ans, un mois & dix-sept jours, & mourut le sixiéme de Mars, la troisiéme année d'Egica, Ere 728. qui est l'an 690 L'église honore sa mémoire le huitiéme de Mars; & Sisbert fut son successeur. *Duchesne to. 1. p. 821. Sup. liv. XXXIX. n. 51. Felix ap. Boll.* *Maryr. R. 8. Mart.*

XLII. Travaux de S. Vilfrid.

En Angleterre S. Vilfrid étant revenu de Rome, aprés avoir été absous par le pape Agathon, alla trouver Ecfrid roi de Northumbre, qui l'avoit chassé, & lui presenta humblement le decret du S. siege souscrit de tout le concile *Sup. n. 91. Vita per Eddi. c. 32.*

de Rome, avec les bulles & les sceaux. Le roi fit assembler les grands & le clergé, & fit lire ces lettres en leur présence: mais comme ils y trouverent des choses qui ne leur plaisoient pas, ils rejetterent ce decret, & dirent qu'il avoit eté obtenu par argent. Ainsi Vilfrid fut condamné à neuf mois de prison, par ordre du roi & par le conseil des évêques qui occupoient son diocese. On ne lui laissa que l'habit qu'il portoit, on chassa tous ses domestiques, & on ne permit pas même à ses amis de le voir. La reine Ermanburge lui ôta son reliquaire, & le tint suspendu dans sa chambre ou dans son chariot quand elle
c. 34. voyageoit.

S. Vilfrid fut mis d'abord dans une prison très-obscure, où ses gardes l'entendoient chanter les pseaumes & voyoient une lumiere qui les épouvantoit. Le roi offrit de lui rendre une partie de son évêché, s'il vouloit renoncer au decret du pape: mais il répondit qu'il perdroit plûtôt la tê-
c. 35. te. Comme il eut guéri avec de l'eau benite la
c. 36. femme du gouverneur, celui-ci ne voulut plus le garder; & le roi le fit transferer à une autre prison, où il voulut le faire mettre aux fers; mais on ne put jamais en faire de justes, ils étoient
c. 37. toujours trop grands ou trop petits. Enfin la reine fut subitement frappée d'une maladie dans un monastere gouverné par Ebe tante du roi. La sainte abbesse lui representa l'injustice qu'il faisoit à S. Vilfrid, & lui persuada de le laisser en liberté, & lui rendre ses reliques & ses compagnons.

S. Vilfrid en profita pour aller prêcher l'é-
c. 39. vangile dans le pays de Sussex & d'Oüessex; c'est-à-dire, des Saxons méridionaux & occidentaux. Ethevale roi de Sussex avoit été ba-
Beda IV. hist. c. 13. tisé depuis peu dans le pays des Merciens, à la persuasion du roi Vulfere, qui fut son parain;

mais tout son peuple étoit encore païen. Il reçut donc avec joie saint Vilfrid, & écouta ses instructions. Le saint homme étant au milieu de ces infideles, les exhortoit, premierement à la pénitence; puis pendant plusieurs mois il leur racontoit au long les œuvres de Dieu, depuis le commencement du monde; jusques au jour du jugement. Ils quitterent donc l'idolâtrie, les uns volontairement, les autres contraints par les ordres du roi; & on en batisoit quelquefois plusieurs milliers en un jour. S. Vilfrid batisoit les seigneurs & les gens de guerre; & quatre prêtres qui l'accompagnoient, batisoient le reste du peuple.

Sa prédication fut soutenuë par des graces sensibles. Depuis trois ans il n'avoit point plu dans le pays, & la famine étoit telle, que des quarante & cinquante personnes poussez de désespoir se prenoient par la main, & se précipitoient dans la mer Dès le jour qu'ils commencerent à recevoir le batême, il vint une pluie douce qui ramena l'abondance. Ils ne sçavoient *Eddi c. 40.* pêcher que des anguilles. Saint Vilfrid leur ap- *Be. 4. c. 16.* prit à prendre toutes sortes de poissons. Le roi lui donna la terre où lui-même faisoit son séjour, qui étoit de quatre-vingt sept familles, nommée alors Seleuse, depuis Selsey, qui est une peninsule. S. Vilfrid y fonda un monastere & y exerça les fonctions épiscopales pendant cinq ans; depuis l'an 680. qu'il revint de Rome, jusques en 685. que mourut Ecfrid roi de Northumbre; & ce monastere de Selsey fut depuis un siege épiscopal. S. Vilfrid pendant ce tems assista Ceduaila roi d'Oüessex, chassé de son pays; qui étant rétabli la même année 685. l'appella chez lui, pour se servir de ses conseils, & lui donna la quatriéme partie de l'isle d'Oüict encore toute païenne. Le saint évêque y envoya le clerc Bernoüin

son neveu avec un prêtre, pour travailler à la conversion de ce peuple.

XLIII. S. Cutbert évêque. *Beda IV. hist. c. 37. In vita S. Cuth. c. 4. Act. SS. Ben. to. 2. p. 877. Boll. 20. Marr. to. 8. p. 93. Sup. liv. XXXVIII. n. 19 c. 7. 8. c. 9.*

La même année que le roi Ecfrid mourut, il fit ordonner évêque de Lindisfarne S. Cutbert qui menoit la vie d'anacorete dans une petite isle voisine nommée Farne. Il fut appellé à servir Dieu dès sa premiere jeunesse. Car comme il gardoit un troupeau, la nuit étant en priere, il vit monter au ciel l'ame de S. Aidan, & fut tellement touché de cette vision, qu'il alla se rendre moine à l'abbaye de Mailros située dans le pays des Merciens, mais habitée par des Irlandois. Il fut un des moines envoyez pour fonder l'abbaye de Rippon; mais quand on l'eut donné à Vilfrid, il s'en retira avec les autres du rit Irlandois, & retourna à Mailros, dont il fut prieur quelque tems après. Il sortoit quelquefois, pour aller dans les lieux écartez, ou inaccessibles instruire les païsans, que tous les autres ecclesiastiques négligeoient, à cause de leur pauvreté & de leur rusticité: & quelquefois il demeuroit avec eux jusqu'à trois semaines ou un mois; & baptisoit ceux qui n'étoient pas encore chrétiens Il faisoit quantité de miracles.

c. 16. Son abbé l'ayant ensuite envoyé au monastere de Lindisfarne, il y trouva des moines déréglez qu'il ramena par sa douceur & sa patience. Il versoit des larmes lorsqu'il célébroit la messe, & qu'il entendoit les confessions des pécheurs. Après avoir été douze ans prieur de Lindisfarne,

c. 17. il se retira dans l'isle de Farne, pour y vivre en

c. 18. 19. solitude. Il y subsistoit du travail de ses mains, & négligeoit tellement son corps, qu'il ne se déchaussoit pendant plusieurs années que le jeudi-saint pour laver ses pieds. Il fit encore là plusieurs miracles.

c. 24. Be. IV. hist. S. Cutbert avoit passé plusieurs années dans cette solitude, quand S. Theodore de Cantor-

beri tint un concile en présence du roi Ecfrid l'an 684. où il fut élu tout d'une voix évêque de Lindisfarne. On lui envoya plusieurs couriers, sans pouvoir le tirer de son monastere : il fallut que le roi y allât lui-même avec saint Trumnin, évêque de Pictes, & plusieurs personnes considerables, encore eut on bien de la peine à le persuader Son ordination fut differée à l'année suivante, & célébrée à Yorc en présence du roi le jour de pâque vingt-sixiéme de Mars 685. Sept évêques y assisterent, & à leur tête S. Theodore. Saint Cutbert étant évêque, continua de garder les observances monastiques, s'appliquant toutefois avec grand soin à l'instruction de son peuple. Il visitoit tout son diocése, jusques aux moindres villages, pour donner des avis salutaires, & imposer les mains aux nouveaux baptisez, afin qu'ils reçussent la grace du Saint-Esprit, c'est-à-dire, donner la confirmation. Il fit encore plusieurs miracles pendant son épiscopat, principalement pour la guérison des malades. Mais il mourut au bout de deux ans, l'an 687. le mercredi vingtiéme de Mars, jour auquel l'église honore sa memoire.

c. 24. Be. IV. hist. c. 28.

Vita c. 26.

c. 39. hist. c 29. Mart. R. 20 Mars.

XLIV. S. Vilfrid. retabli. *Eddi c. 41.*

Cependant S. Theodore de Cantorberi, âgé de plus de quatre-vingts ans, & attaqué de fréquentes maladies, voulut se reconcilier avec S. Vilfrid. Il le pria de le venir trouver à Londres avec Erconbald ou Archambaud, évêque du lieu, & leur fit une confession de toute sa vie, dans laquelle, adressant la parole à saint Vilfrid, il dit : Le plus grand remord que je sente, est le consentement que j'ai donné à la volonté des rois pour vous dépoüiller de vos biens, & vous envoyer en exil, sans aucune faute de vôtre part. Je m'en confesse à Dieu & à S. Pierre ; & je vous prends tous deux à témoins, que je ferai mon possible, en réparation de ce peché, pour vous re-

concilier avec tous les rois & les seigneurs mes amis. Dieu m'a revelé que ma vie doit finir avant cette année : c'est pourquoi je vous conjure de consentir, que je vous établisse de mon vivant archevêque de mon siége. Car je sçai que vous êtes le mieux instruit de vôtre nation dans toutes les sciences & dans la discipline Romaine. S. Vilfrid répondit : Que Dieu & S. Pierre vous pardonnent tous nos differends, je prierai perpetuellement pour vous, comme vôtre ami : commencez par envoyer des lettres à tous vos amis, afin qu'ils me rendent quelque partie de mes biens, suivant le decret du saint siége. Nous délibererons ensuite dans une plus grande assemblée sur vôtre successeur.

En exécution de cet accord, S. Theodore écrivit à Alfrid roi de Northumbre, qui avoit succedé à son frere Ecfrid en 685. Il écrivit aussi à Ethelred roi des Merciens, à Elflede, abbesse de Streneshal, & à ses autres amis. Sur ces lettres le roi Alfrid rappella le saint évêque la seconde année de son regne, c'est-à-dire, sur la fin de l'an 686. & lui rendit premierement son monastere de Hagustalde, & quelque tems après son siége épiscopal d'Yorc, & le monastere de Ripon ; chassant les évêques étrangers que l'on avoit mis à sa place. S. Vilfrid demeura ainsi en repos pendant cinq ans.

Bed. IV. hist. c. 16.

Eddi. c 42.

XLV. Ceduallа & Ina rois d'Oüessex. *Be. V. hist. c 7. & epist.*

Ceduallа roi d'Oüessex, qui l'avoit si bien reçû chez lui, quitta son royaume au bout de deux ans, c'est-à-dire, l'an 688. & s'en alla à Rome, désirant d'être baptisé près le tombeau des apôtres, & passer incontinent après à la vie éternelle. Dieu lui accorda l'un & l'autre. Etant arrivé à Rome, il fut baptisé le samedi saint dixiéme d'Avril 689. par le pape Sergius, qui le nomma Pierre. Incontinent après il tomba malade, portant encore l'habit blanc, & mourut le

vingtiéme du même mois âgé d'environ trente ans. Le pape lui fit faire deux épitaphes, l'une en vers latins, & l'autre en prose. Son successeur dans le royaume d'Oüessex fut Ina qui fit des loix pour son peuple dans une grande assemblée de seigneurs & de sages, où étoient deux évêques Hedda & Erchembald. Entre ces loix, on remarque celles-ci qui concernent la religion. On doit batiser les enfans dans un mois après la naissance. L'esclave qui aura travaillé le dimanche par ordre de son maître, sera mis en liberté, l'homme libre sera réduit en servitude. On payera à l'église les prémices des fruits à la Saint-Martin. Défendu de se battre dans les églises sous peine de cent vingt sous d'amende; & la même peine est imposée à celui qui porte faux témoignage devant l'évêque, ou qui rompt la paix dans la ville épiscopale. Celui qui tuë le filleul ou le parain, doit l'amende comme un parent. Car ces loix comme les autres loix barbares, n'ont que des peines pecuniaires.

AN. 690.

To. 6. conc. p. 1224.

c. 2.

c. 3.

c. 4.

c. 7.

c. 9.

c. 11.

S. Benoît Biscop mourut vers le même tems dans son monastere de Virmouth; après l'avoir gouverné seize ans. Pendant sa derniere maladie il exhorta souvent ses freres à garder fidelement la regle qu'il leur avoit donnée: l'ayant tirée de ce qu'il avoit trouvé de meilleur en dix sept monasteres, qu'il avoit visitez dans ses voyages. Il leur recommanda de conserver la belle & nombreuse bibliotheque qu'il avoit apportée de Rome, pour le service de l'église, & ne pas souffrir qu'elle fût gâtée, ni dissipée. Il leur défendit d'avoir égard à la naissance dans le choix d'un abbé; mais seulement aux mœurs, & leur ordonna de s'y conduire suivant la regle du grand saint Benoît: défendant en particulier d'élire son frere qu'il en jugeoit indigne. Il mourut en 690. le douziéme de Janvier, jour auquel l'église honore sa mémoire.

Vita lib. 1. n. 1. to. 2. act. SS. Ben. p. 1007. Boll. 12. Janv. 10. 11

Martyr. R. 12. Janv.

AN. 690. XLVI. Fin de S. Theodore de Cantorberi. *Be. V hist. c. 8 Mart. R. 29. Sept.*

La même année mourut S. Theodore archevêque de Cantorberi, âgé de quatre-vingt-huit ans, après vingt-deux ans d'épiscopat. Il fut enterré dans l'église de S. Pierre avec ses prédécesseurs, & on honore sa mémoire le jour de sa mort le dix-neuviéme de Septembre. C'est le premier entre les Latins, qui ait composé un pénitentiel ; c'est-à-dire, un recueil de canons pour régler les pénitences des differens péchez. Plusieurs le copierent, & firent des recueils semblables, qui furent depuis mêlez à celui de Theodore ; en sorte qu'il ne se trouve plus dans sa pureté. Ce qui est le plus constamment de lui, sont certains chapitres ou articles au nombre de six-vingts, qui contiennent le sommaire de la discipline des Grecs & des Latins. Voici ce que j'y trouve de plus remarquable. Les nouveaux baptisez portoient pendant sept jours sur la tête le voile qui leur avoit été mis, c'étoit un prêtre qui l'ôtoit. Il n'étoit pas permis aux bâtisez de manger avec les catechumenes. Le dimanche on n'alloit point en bateau ni à cheval, & on ne faisoit point de pain. On voit dans la vie de S. Cutbert, que la reine même n'alloit pas en chariot le dimanche. On ne mangeoit point de sang ni d'animaux étouffez. Chez les Grecs les laïques mêmes communioient tous les dimanches, & on excommunioit ceux qui y manquoient trois fois de suite. Quoique les pénitens ne dussent point communier, on commençoit par grace à le leur permettre au bout d'un an ou de six mois. Les nouveaux mariez étoient un mois sans entrer dans l'église ; puis ils faisoient quinze jours de pénitence avant que de communier. Les femmes n'entroient dans l'église que quarante jours après leurs couches. Les oblations pour les morts étoient accompagnées de jeûnes.

T. 9. spicil. to. 6. conc. App. p. 1875. c. 2. c. 86. c. 7. Vita S. Cutb. c. 27. c. 10. 119. c. 12. c. 16. c. 21. c. 19. 77.

Les enfans qui étoient dans les monasteres

mangeoient de la chair jusques à quatorze ans. Les garçons pouvoient se faire moines à quinze ans, & les filles à seize. L'abbé devoit être élû par les moines ; & à son ordination on lui donnoit le bâton pastoral. Les moines Grecs n'avoient point d'esclaves, les Latins en avoient. Les penitences étoient déja fort abregées ; les plus grandes, comme pour l'homicide volontaire, n'étoient que de sept ans ; ou bien il falloit renoncer à porter les armes. Pour la fornication, il n'y avoit qu'un an de penitence ; pour l'adultere, trois ans. On permet de prier, mais non de dire la messe pour celui qui s'est tué volontairement. Ceux qui ont été ordonnez par les Ecossois, c'est-à-dire les Hibernois, & par les Bretons schismatiques, doivent être réhabilitez par l'imposition des mains, & leurs églises réconciliées. On ne doit donner aux Bretons ni le saint chrême, ni l'eucharistie, qu'après qu'ils sont réünis à l'église.

AN. 690.
c. 34.
c. 18.
c. 46.
c. 3.
c. 8.
c. 53. 108.
c. 55.
c. 63.
c. 80.
c. 87.

Le successeur de S. Theodore dans le siége de Cantorberi, fut Britoüald, auparavant abbé du monastere de Raculf, dans le pays de Cant. Il étoit sçavant dans les écritures, & bien instruit de la discipline ecclesiastique & monastique, mais nullement comparable à son prédécesseur. Il ne fut élû que deux ans après sa mort, sçavoir, le premier jour de Juillet 692. & sacré encore un an après, le dimanche vingt-neuviéme de Juin 693. par Godoüin archevêque de Lyon. Il est dit qu'il fut ordonné archevêque de Bretagne par le pape Sergius : ce qui signifie apparemment qu'il reçut le pallium de sa part. C'est le premier Anglois naturel qui fut archevêque de Cantorberi ; & il tint ce siége trente-sept ans.

Be. V. hist. c. 9.
Act. SS. Ben. to. 3. p. 526.
Anast. in Serg.

XLVII.
S. Suidbert de Frise

Pendant la vacance du siége de Cantorberi, S. Suidbert fut ordonné évêque pour la Frise

to. 3. Act Be. p. 487. Beda V. hist. c. 10. où il avoit été envoyé par S. Egbert. Celui-ci étoit un noble Anglois, qui se retira en Irlande, & y embrassa la vie monastique. Etant prêtre, & plein d'un grand zéle, il entreprit l'an 686. de passer en Frise, pour travailler à la conversion des Germains, dont les Anglois tiroient leur origine. Quoiqu'il en fût détourné par des songes qu'il croyoit venir de Dieu, il ne laissa pas de s'embarquer: mais ayant pensé faire naufrage dès le port, il abandonna l'entreprise, & travailla utilement à la réünion des Irlandois schismatiques. c. 23. Be. V. c. 10. Un de ses compagnons nommé Vicbert, qui avoit aussi demeuré long-tems en Hibernie, menant la vie d'anachorete, dans une grande perfection, s'embarqua, passa en Frise, & pendant deux ans de suite, prêcha l'évangile à cette nation, & à son roi Ratbod; mais voyant qu'il n'y faisoit aucun fruit, il revint en Hibernie servir Dieu en silence, & profiter au moins aux siens par son exemple.

c. 11. Saint Egbert voyant qu'il n'avoit pû passer en Frise, & que Vicbert n'y avoit rien fait, essaya d'y envoyer encore des hommes zelez & vertueux. Vita per Alcuin. to. 3. Acta. Ben. p. 605. Il en choisit douze, dont le principal étoit Villebrod Anglois, né en Northumbre vers l'an 648. Dès l'âge de six ou sept ans, son pere le mit dans l'abbaye de Ripon, où il fut élevé sous la conduite de saint Vilfrid, & y embrassa la vie monastique. Beda V. hist. c. 12. A l'âge de vingt ans, & vers l'an 678. il en sortit du consentement de son abbé pour aller en Irlande se perfectionner auprès de saint Egbert. Martyr. R. 24. April. Il étoit prêtre, & âgé de trente-trois ans, quand il fut envoyé en Frise par ce Saint, qui vêcut jusques à l'an 729. & mourut âgé de quatre-vingt-dix-ans, le vingt-quatriéme d'Avril, jour auquel l'église honore sa memoire. Les douze missionnaires étant arrivez en Frise l'an 690. furent très-bien reçus par Pepin duc

des François, & maire du palais, surnommé de Heristal. Il venoit de conquerir sur Ratbod la Frise citerieure, entre le Rhin & la Meuse : c'est pourquoi il les y envoya prêcher, & leur donna sa protection ; défendant de leur faire aucun déplaisir, & faisant des graces à ceux qui embrassoient la foi : ce qui produisit en peu de temps la conversion d'un grand nombre d'idolâtres. AN. *692.*

Alors les missionnaires choisirent Suidbert l'un d'entre eux pour être ordonné évêque. Avant que de venir en Frise, il étoit prêtre & abbé du monastere de Dacor, sur les confins de l'Ecosse. Ils le renvoyerent en Angleterre, où il trouva le siége de Cantorberi vacant, dans l'intervale, entre la mort de saint Theodore, & l'ordination de Britoüald, c'est-à-dire, l'an *692.* Saint Suidbert s'adressa donc à saint Vilfrid archevêque d'Yorc, alors exilé dans le pays des Merciens, qui l'ordonna évêque. A son retour en Germanie, il passa chez les Bructeres ou Boructaires, peuples des environs de Cologne, & en convertit plusieurs. Mais peu de tems après, ces peuples ayant été défaits par les Saxons, les nouveaux chrétiens se disperserent de toutes parts, & S. Suidbert alla trouver Pepin, qui, à la recommandation de sa femme Plectrude, lui donna pour se retirer une isle dans le Rhin, où il bâtit un monastere nommé Verden, & ensuite Keiserwert ; c'est-à-dire, l'isle de l'empereur. Saint Suidbert y mourut l'an 713. & l'église honore sa memoire le premier jour de Mars. *Martyr. R. 1. Mart. Sup. n. 41. Eddi. n 43.*

S. Vilfrid ayant été rétabli dans son siége, les anciens prétextes de querelles se renouvellerent, en sorte qu'il étoit tantôt bien, tantôt mal avec le roi Alfrid. On vouloit priver le monastere de Ripon de ses terres & de ses domaines : on vouloit en faire un siége épiscopal, au préju-

dice de la liberté accordée par le pape Agathon : enfin, on vouloit que le saint évêque se soûmît aux reglemens que l'archevêque Theodore avoit faits pendant leur division. Saint Vilfrid ne pouvant ceder en tous ces points à la volonté du roi, fut encore chassé de Northumbre au bout de cinq ans, c'est-à-dire, en 591. & se retira chez son ami Ethelrede roi des Merciens, qui le reçut avec grand honneur, & lui donna l'évêché de Lichfeld, vacant par la mort de Sexulfe.

AN. 691.

XLVIII. Troisiéme concile de Sarragoce. *to. 6. conc. p. 131.*

En Espagne cette même année 691. quatriéme du roi Egica, Ere 729. il se tint un concile à Saragoce, que l'on compte pour le troisiéme, & on y fit cinq canons. Le premier défend aux évêques de faire les dédicaces des églises un autre jour que le dimanche. *c. 1.* On défend de recevoir les seculiers à loger dans les monasteres, si ce n'est *c. 3.* les pauvres, à qui on doit l'hospitalité. Les affranchis de l'église son tenus dans l'an après la mort de l'évêque, *c. 4.* de representer à son successeur leurs lettres d'affranchissement, sous peine d'être remis en servitude ; mais il faut que l'évêque les avertisse de le faire, pour ne pas donner lieu aux vexations. Le dernier canon est le plus remarquable, *Sup. n. 38.* & porte que les veuves des rois, non-seulement ne pourront se remarier, comme il avoit déja été ordonné au troisiéme concile de Tolede ; mais seront obligées à prendre l'habit de religieuse, & à s'enfermer dans un monastere pour le reste de leur vie. La raison du concile est le manque de respect, & même les insultes ausquelles elles s'exposoient en demeurant dans le monde.

XLIX. Concile *in Trullo.* *to. 6. conc. p. 1124.*

Comme les deux derniers conciles généraux n'avoient point fait de canons, les Orientaux jugerent à propos d'y suppléer, onze ans après le sixiéme concile, c'est-à-dire, l'an 692. indiction cinquiéme. Pour cet effet l'empereur Ju-

ſtinien convoqua un concile, où ſe trouverent deux cens onze évêques, dont les principaux étoient, les quatre patriarches, Paul de C P. Pierre d'Alexandrie, Anaſtaſe de Jeruſalem, George d'Antioche. Enſuite ſont nommez dans les ſouſcriptions, Jean de Juſtinianople, Cyriaque de Ceſarée en Cappadoce, Baſile de Gortine en Crete, qui ſe dit tenir la place de tout le concile de l'égliſe Romaine, comme il l'avoit dit en ſouſcrivant au ſixiéme concile. Mais il eſt certain d'ailleurs qu'il y avoit en celui-ci des légats du ſaint ſiége. Ce concile s'aſſembla comme le ſixiéme, dans le dôme du palais nommé en Latin *Trullus*, dont le nom lui eſt demeuré. On le nomme auſſi en Latin Quiniſexte, en Grec, Pentheᴄte; comme qui diroit cinq-ſixiéme, pour marquer qu'il n'eſt que le ſupplément des deux conciles précedens: quoique proprement ç'en ſoit un particulier.

AN. 692.

Anaſt. in Serg.

On voulut y faire un corps de diſcipline, qui ſervît déſormais à toute l'égliſe, & on le diſtribua en cent deux canons. Premierement, on proteſte de conſerver la foi des apôtres & des ſix conciles generaux; condamnant nommément les erreurs & les perſonnes qu'ils ont condamnées. Enſuite on déclare les canons que l'on prétend ſuivre; ſçavoir, les quatre-vingt-cinq attribuez aux apôtres; mais on rejette les conſtitutions attribuées à S. Clement, comme alterées par les hérétiques. On reçoit les canons de Nicée, d'Ancyre, de Néoceſarée, de Gangres, d'Antioche, de Laodicée, des conciles generaux de C P. d'Epheſe, de Calcedoine, ceux de Sardique, de Carthage, du concile de C P. ſous Neᴄtaire & Theophile d'Alexandrie. Ce doit être le concile tenu en 394. à la dédicace de l'égliſe de Ruffin; mais nous n'en avons point

p. 1136.

c. 1.

c. 2.

Sup. liv. XIX. n. 51.

An. 692.

les canons. Le concile approuve encore les épîtres canoniques de S. Denis & de S. Pierre, tous deux d'Alexandrie, de S. Gregoire Thaumaturge, de S. Athanase, de S. Basile, de S. Gregoire de Nysse, de S. Gregoire de Nazianze, de S. Amphiloque, de Timothée, de Theophile, & de S. Cyrille, tous trois d'Alexandrie, de Gennade de C P. enfin le canon publié par S. Cyprien pour la seule église d'Afrique. Il est difficile d'entendre quel est ce canon, si ce n'est la préface du concile de S. Cyprien, où il dit qu'aucun ne prétend être évêque des évêques, ou obliger ses collegues à obeir par une crainte tyrannique. Le concile défend de supposer d'autres canons sous de faux titres.

Sup. liv. VII n. 29.

L.
Mariages des clercs.
c. 3.

Entrant dans le détail, il commence par la pureté du clergé, & dit : Les Romains s'attachent à l'exactitude de la régle, ceux qui dépendent du siege de C P. ont plus de condescendance : nous mêlons l'un & l'autre afin d'éviter l'excès. C'est pourquoi ceux qui ont été mariez deux fois jusqu'au quinziéme de Janvier de la derniere indiction quatriéme l'an 6199. seront déposez : mais ceux dont les mariages ont été rompus avant ce tems, seront conservez dans leur rang, à la charge de demeurer interdits de toute fonction. L'indiction quatriéme & l'an 6199. de la création du monde, suivant les Grecs, répond à l'an 691. de Jesus-Christ. Le concile continuë : Pour l'avenir nous renouvellerons le canon qui défend d'ordonner évêque, prêtre, diacre, ou en quelque rang du clergé que ce soit, quiconque a été marié deux fois, ou a eu une concubine après son batême, ou qui aura épousé une veuve ou une femme repudiée, une courtisanne, une esclave ou, une comedienne. Et comme dans les canons des apôtres,

Can. Apost. 16, 17.

Can Trull. 6. apostol. 25.

tres, on ne trouve que les lecteurs & les chantres, à qui il soit permis de se marier après leur ordination : nous le défendons desormais aux soûdiacres, aux diacres & aux pretres, sous peine de déposition : que si quelqu'un d'eux veut se marier, qu'il le fasse avant que d'entrer dans ces trois ordres. AN. 692.

Nous savons que dans l'église Romaine on tient pour regle, que ceux qui doivent être ordonnez diacres ou prêtres, promettent de ne plus avoir de commerce avec leurs femmes : mais pour nous, suivant la perfection de l'ancien canon apostolique, nous voulons que les mariages des hommes qui sont dans les ordres sacrez subsistent; sans les priver de la compagnie de leurs femmes, dans les tems convenables. En sorte que si quelqu'un est jugé digne d'être ordonné soûdiacre, diacre ou prêtre, il n'en sera point exclus, pour être engagé dans un mariage légitime; & dans le tems de son ordination, on ne lui fera point promettre de s'abstenir de la compagnie de sa femme: pour ne pas deshonorer le mariage, que Dieu a institué & beni par sa presence. Nous savons aussi que les peres du concile de Carthage ont ordonné que les soûdiacres, les diacres & les prêtres s'abstinssent de leurs femmes selon les termes prescrits : afin que suivant la tradition Apostolique, nous observions le tems de chaque chose principalement du jeûne & de la priere. Car il faut que ceux qui approchent de l'autel gardent une parfaite continence, dans le tems qu'ils touchent les choses saintes, afin que leurs prieres soient exaucées. Donc quiconque au mépris des canons des apôtres osera priver un prêtre, un diacre, ou un soûdiacre du commerce legitime avec sa femme, qu'il soit déposé. Can. Trull. 13. Can. Apost. 5.

Ce qui est dit dans ce canon, que le concile

de Carthage ordonne aux prêtres de s'abstenir de leurs femmes selon les termes prescrits, est pris à contre-sens, par malice ou par ignorance. Ce canon est du cinquiéme concile de Carthage tenu l'an 400. où il est dit que les soûdiacres, les diacres, les prêtres & les évêques s'abstiendront de leurs femmes, suivant les anciens statuts, & seront comme n'en ayant point. La version Grecque de ce canon a rendu les mots Latins *priora statuta* par ceux-ci, *idious hórous*, qui peuvent signifier les termes propres: car le traducteur avoit lû *propria* pour *priora*, suivant un autre exemplaire. Cependant les peres du concile de Trulle ont supposé que ce canon n'obligeoit les clercs à la continence qu'en certains jours; & n'ont pas voulu voir, qu'il comprend même les évêques. Or ils ont eux-mêmes reconnu que les évêques devoient s'abstenir entierement de leurs femmes. Car ils parlent ainsi: Ayant appris qu'en Afrique & en d'autres lieux les évêques ne font point de difficulté d'habiter avec leurs femmes, après leur ordination, au grand scandale des peuples, nous leur défendons d'en user ainsi à l'avenir, sous peine de déposition. Et ensuite ils ordonnent que la femme de celui qui est promu à l'épiscopat, s'étant séparée de lui d'un comun consentement, après qu'il aura été ordonné: entrera dans un monastere éloigné de l'habitation de l'évêque, qui toutefois pourvoira à sa subsistance.

Sup. liv. XX n 43. conc. Carth. 5. c 3 tom. 2. conc p. 1216. A. Cod eccles. Afric. c. 25. tom. cod. p. 1061. D.

Can. Trull. 12.

c 48.

c 30.

Dans un autre canon ils parlent ainsi des prêtres qui étoient chez les barbares: c'est-à-dire apparemment en Italie, & dans les autres pays du rit Latin: S'ils croient devoir s'élever au dessus du canon des Apôtres, qui défend de quitter sa femme, sous prétexte de Religion, & faire plus qu'il n'est ordonné, se séparant de leurs femmes d'un commun consentement: nous leur

défendons de plus demeurer avec elles, en quelque maniere que ce soit, pour nous montrer par là que leur promesse est effective. Et nous ne leur donnons cette permission, qu'à cause de la petitesse de leur courage, & la légereté des mœurs étrangeres, c'est-à-dire que selon eux, c'est une imperfection d'aspirer à la continence parfaite. AN. 692.

Quoi qu'il en soit, ces canons du concile de Trulle ont servi depuis aux Grecs & à tous les Chrétiens d'Orient de regle universelle touchant la continence des clercs, & ils y sont en vigueur depuis mille ans. C'est-à-dire, qu'il n'est point permis aux clercs, qui sont dans les ordres sacrez, de se marier après leur ordination: que les évéques doivent garder la continence parfaite, soit qu'ils aient été auparavant mariez ou non: que les prêtres, les diacres & les soûdiacres déja mariez peuvent garder leurs femmes, & habiter avec elles, excepté les jours qu'ils doivent approcher des saints mysteres.

LI. Autres canons pour le clergé.

Le concile renouvelle les défenses faites aux clercs, de loger avec des femmes suspectes, & il étend cette défense aux eunuques, meme laïques. *Can.* 5. Défense aux clercs de tenir cabaret, puisqu'il leur est même défendu d'y entrer. *c.* 9. Défense aux clercs & aux moines d'assister aux spectacles, soit des courses de chevaux, soit du théatre. *c.* 24. Les clercs mêmes conviez aux noces, doivent se lever quand les farceurs y entrent. *c.* 27. Défense aux clercs de porter ni dans la ville, ni en voyage un autre habit, que celui qui convient à leur état. *c.* 21. Les clercs déposez pour leurs crimes, & réduits au rang des laïques, s'ils ont subi cette peine volontairement, porteront les cheveux courts comme les clercs; si c'est malgré eux, ils auront les cheveux longs comme les laïques. Donc les clercs en Orient étoient dès-

AN. 692. lors distinguez par leur habit ; & ne portoient pas les cheveux longs comme ils les portent à present.

c. 25. Pour la jurisdiction des évêques, on renouvelle le canon qui la maintient sur les églises de la campagne, qu'ils gouvernent depuis trente ans : & celui de Calcedoine, qui donne au siege de C P. les mêmes prérogatives qu'au siege de Rome, avec le second rang : le troisiéme à Alexandrie, le quatriéme à Antioche, & le cinquiéme à Jerusalem. Les incursions des barbares, c'est-à-dire principalement des Musulmans, avoient empêché plusieurs évêques de prendre possession des églises pour lesquelles ils avoient été ordonnez, ny d'y faire leurs fonctions. Le concile leur conserve leur rang & leur pouvoir, pour ordonner des clercs, & présider dans l'église. C'est l'origine des évêques *in partibus infidelium*. Il y avoit aussi plusieurs clercs que les incursions des barbares avoient contraints à quitter leurs églises ; mais le concile veut qu'ils y retournent, si-tôt que les hostilitez seront passées. Ces mêmes incursions des barbares sont encore rapportées, comme la raison de ne plus tenir les conciles qu'une fois l'année.

c. 36. Can. Calced. 28. Sup. liv. XXIII. n. 10. Can. Trull. 37. c. 18. c. 8.

LII. Sacremens & cérémonies.

c. 31. 59. c. 23. c. 101. c. 58. c. 83.

Il n'est point permis de batiser dans les oratoires domestiques, ni même d'y celebrer la liturgie, sans le consentement de l'évêque. On n'exigera rien de ceux à qui on donne la sainte communion. Le communiant ne recevra point l'eucharistie dans un vase d'or ou de quelque autre matiere, mais dans ses mains croisées l'une sur l'autre ; parce qu'il n'y a point de matiere si précieuse que le corps de l'homme, qui est le temple de JESUS-CHRIST. Aucun laïque ne se communiera lui-même, en presence d'un évêque, d'un prêtre ou d'un diacre. On ne donnera point l'eucharistie aux morts. Car il est

dit: Prenez & mangez, ce que le mort ne peut faire. En carême on celebrera tous les jours la messe des présanctifiez, excepté les samedis, les dimanches, & le jour de l'Annonciation. On celebrera toûjours la messe à jeûn, même le jeudi-saint. Défense de distribuer une grape de raisin avec l'eucharistie, comme il se pratiquoit en quelques églises: on la benira séparement comme des premices. Défense d'offrir à l'autel du miel & du lait.

AN. 692. *Matth.* xxvi. *c.* 52. *c.* 29. *c.* 28. *c.* 57.

On passera toute la semaine de Pâques en fête & en devotion, sans aucun spectacle public. Défense de s'absenter de l'église pendant trois dimanches, sans empêchement necessaire, sous peine de déposition pour les clercs, & d'excommunication pour les laïques. On doit jeûner le samedi-saint jusques à minuit; mais il est défendu de jeûner les autres samedis, même en carême, suivant le canon des apôtres; & l'église Romaine doit changer son usage contraire. Ce canon est une des causes qui a fait rejetter à Rome ce concile. Il est défendu de manger des œufs & du fromage les dimanches & les samedis du carême, comme faisoient les Armeniens, dont on condamne quelques autres usages. Savoir de ne point mêler d'eau au vin de l'eucharistie, de presenter aux prêtres de la viande cuite dans les églises, & de n'admettre dans le clergé que ceux qui étoient de race sacerdotale. Défense de manger du sang de quelque animal que ce soit; sous peine aux clercs, de déposition, aux laïques d'excommunication.

c. 66. *c.* 80. *c.* 89. *c.* 55. *Can. Apost* 65. *v. Balsam. in hunc c.* 55. *Can. Trull.* 56. *c.* 32. *c.* 99. *c.* 33. *c.* 67. *c.* 74.

Défense de faire dans les églises les fêtes nommées Agapes. Défense de tenir cabaret dans l'enceinte des églises, ou d'y vendre des viandes, ou d'autres marchandises. Il a été remarqué plus d'une fois que les églises étoient accompagnées de plusieurs bâtimens compris dans

c. 76.

une même enceinte. Défense aux maris d'habi-
AN. 692. ter avec leurs femmes dans l'enceinte des égli-
ses, ou de profaner ces memes lieux en quel-
c.97. qu'autre maniere. Défense de faire entrer une
c.98. bete dans une église, si ce n'est en voyage, par
une absoluë necessité de mettre la bête à cou-
c.69. vert. Défense à aucun laïque d'entrer dans le
sanctuaire, c'est-à-dire, dans l'enceinte de l'au-
tel, si ce n'est à l'empereur pour faire son of-
frande: suivant une ancienne tradition, dont
Sup. liv. nous avons vû un exemple, quand S. Basile
XVI. n. 48. reçut l'offrande de l'empereur Valens. On chan-
tera dans l'église sans confusion, & sans forcer
c.75. la nature pour crier: mais avec beaucoup d'at-
tention & de devotion, & on n'y chantera rien
c.81. que de convenable. On n'ajoûtera point au Tri-
sagion: Crucifié pour nous. Défense de gâter
Sup l.XXIX. ou déchirer les livres de l'écriture sainte ou des
n. 31. peres, de les vendre aux parfumeurs, ou les per-
c.68. dre en quelqu'autre maniere: s'ils ne sont im-
c.73. parfaits ou déja gâtez par l'eau ou par les vers.
Pour rendre à la croix l'honneur qui lui est dû:
L. un. C. Il est défendu de la marquer dans le pavé que
Nemini lic. l'on foule aux pieds, suivant une loi de Theo-
lib 1. tit. 8. dose le jeune. En plusieurs images Jesus-
c.82. Christ étoit represénté sous la forme d'un
agneau que S. Jean montroit au doigt. Le con-
cile ordonne que désormais on peigne Jesus-
Christ sous la forme humaine comme plus
convenable.

LIII. Moines, &c. Quant aux moines, quoique saint Basile ne
permette de les recevoir qu'à dix-sept ans, ce
concile le permet dès l'âge de dix ans, sous
c.40. prétexte que l'église avance toûjours en perfe-
ction. On ne permet d'être reclus qu'à ceux qui
c.41. ont passé trois ans dans un monastere; & on
défend de souffrir dans les villes des vagabonds
c.42. qui se disoient ermites, portant de longs

cheveux & des habits noirs. Aucun crime n'empêche d'être reçu dans les monasteres, puisqu'ils sont faits pour les penitens. Défense de parer d'habits precieux & de pierreries les filles qui vont prendre l'habit de religieuse : pour ne pas faire croire qu'elles quittent le monde à regret. Défense de convertir à des usages profanes les monasteres une fois consacrez par l'autorité de l'évêque, ni de les donner à des seculiers, comme il s'étoit pratiqué. AN. 692. c. 43. c. 44. c. 49.

Quant aux mariages, il est défendu au pere & au fils d'épouser la mere & la fille ou les deux sœurs, ou à deux freres d'épouser les deux sœurs, au parain d'épouser la mere de l'enfant, d'épouser la fiancée d'un autre, aux catholiques d'épouser des heretiques. Ceux qui assemblent & nourrissent des femmes débauchées, seront déposez s'ils sont clercs, excommuniez s'ils sont laïques. Défense sous peine d'excommunication de faire des peintures deshonêtes. Défense sous la même peine de friser ses cheveux avec artifice. Défense de se baigner avec des femmes. Défense même aux laïques de jouer aux dez. Les farceurs, les danses sur les théatres, les combats contre les bêtes sont défendus. Ceux qui contrefont les possedez seront chargez de travaux rudes, comme s'ils l'étoient effectivement. c. 54. c. 53. c. 99. c. 72. c. 86. c. 100. c. 96. c. 77. c. 50. c. 51. c. 60.

On condamne à six ans de penitence les devins & ceux qui les consultent, les meneurs d'ours, les diseurs de bonne avanture, & ces sortes de charlatans. On condamne aussi plusieurs autres superstitions restées du paganisme, comme d'invoquer Bacchus pendant la vendange. Les danses publiques de femmes, les déguisemens d'hommes en femmes, ou de femmes en hommes ; l'usage des masques comiques, satyriques, ou tragiques : car ils étoient differens c. 61. c. 62.

AN. 692. pour ces trois sortes de spectacles. On défend aussi d'allumer aux nouvelles lunes des feux devant les boutiques ou les maisons, & de sauter dessus; de donner des gâteaux à Noël sous prétexte de couches de la sainte Vierge, qui n'a point été en couche: de lire dans l'église les fausses histoires des martyrs, composées pour les deshonorer par les ennemis de la verité. On doit au contraire les mettre au feu.

c. 65.

c. 79.

c. 63.

c. 95. Les heretiques dont le batême est jugé bon, sont reçus en faisant leur abjuration par écrit; & on leur donne le sceau du Saint-Esprit avec l'onction du saint chrême; au front, aux yeux, au nez, à la bouche & aux oreilles. Ceux dont le batême n'est pas jugé valable, sont traitez comme les païens; on les fait cathecumenes, puis on les batise. Et pour faire cette distinction, on suit les regles données par S. Basile à Amphiloque. On les suit aussi touchant la dispensation de la penitence, pour la proportionner à la qualité du peché, & aux forces du penitent; & c'est le dernier canon de ce concile de Trulle. L'empereur Justinien y souscrivit le premier avec du cinabre, qui étoit un privilege de sa dignité. On laissa ensuite la place du pape, puis les quatre patriarches souscrivirent, & tous les autres évêques; laissant la place de quelques absens. On ne voit point la souscription des legats du pape; & toutefois Anastase dit que s'étant laissé surprendre, ils y souscrivirent.

Sup. liv. XVII. n. 34.

Anast. in Serg.

LIV. Le pape rejette ce concile.

Paul. diac. VI c. 11. Anast. in Serg.

L'empereur Justinien voulut obliger le pape Sergius à souscrire lui-même à ce concile. Il lui en envoya un exemplaire en six tomes, souscrit de sa main, des trois patriarches d'Alexandrie, de CP. & d'Antioche, & des autres prélats; afin que le pape y souscrivit à la premiere place. Mais le pape ne voulut point recevoir ces tomes ni les ouvrir pour les lire; persuadé que ce

concile étoit nul ; & l'empereur, pour témoigner au pape son indignation, envoya à Rome un magistrien nommé Sergius qui emmena à CP. Jean évêque de Porto, & Boniface conseiller du saint siege. *6. Oct. 594.*

Ensuite il envoya Zacharie son protospataire, c'est-à-dire, comme premier écuïer, avec un ordre pour enlever de même le pape. Mais la milice de Ravenne, de la duché de Pentapole & des quartiers voisins, entreprit d'empêcher cette violence. Zacharie les voyant venir à Rome de tous côtez, en fut épouvanté, & pria le pape de faire fermer & garder les portes. Il se refugia tremblant jusques dans la chambre du pape, le priant avec larmes d'avoir pitié de lui, & de lui sauver la vie. Cependant l'armée de Ravenne entra par la porte de S. Pierre, & vint jusques au palais de Latran, demandant avec empressement à voir le pape ; car le bruit couroit qu'on l'avoit enlevé la nuit. Comme ils trouverent toutes les portes fermées, ils menacerent de les mettre bas si on n'ouvroit promtement. Alors Zacharie se croyant perdu, se cacha sous le lit du pape, tellement hors de lui, qu'il n'avoit plus de raison. Le pape le rassura & lui dit de ne rien craindre : puis il sortit hors de la basilique du pape Theodore, & ayant fait ouvrir les portes, il se mit dans le siege nommé sous les Apôtres, pour se montrer à tout le monde. Il reçut avec honneur les soldats & le peuple, qui étoient venus en foule pour le voir, & appaisa leurs esprits par la douceur de ses paroles. Mais ils ne voulurent point se retirer, ni cesser de garder le palais patriarcal, jusques à ce qu'ils eussent chassé honteusement de Rome le protospataire Zacharie.

LV. Justinien chassé. Leonce empereur.

L'empereur Justinien qui l'avoit envoyé, fut chassé de C P. dans le meme tems. Il s'étoit

rendu très odieux par sa mauvaise conduite: ayant rompu mal-à-propos la paix avec les Bulgares & les Musulmans. Ses principaux ministres étoient cruels, entre autres Etienne eunuque Persan son sacellaire, ou tresorier particulier, & Theodore qui de moine reclus étoit devenu logothete ou tresorier general. Le patriarche Paul mourut l'an 593. après avoir tenu le siége sept ans, & eut pour successeur Callinique prêtre & tresorier de l'église de Blaquerne, qui tint le siege douze ans. L'empereur voulant faire quelques nouveaux bâtimens, pria ce patriarche de faire des prieres, afin que l'on pût abattre une église de la Vierge, qui étoit près du Palais. Le patriarche lui dit: Nous avons des prieres pour la fondation d'une église; mais je n'ai point appris qu'il y en ait pour sa destruction. Et comme l'empereur le pressoit, le patriarche dit: Loué soit Dieu qui souffre tout maintenant & toûjours, & dans les siecles des siecles. *Amen.* Aussi-tôt on abbatit l'église, pour faire place au nouveau bâtiment, & on la rebâtit ailleurs.

AN. 694.

S. Niceph. hist. pag 25. Theoph an. 9. p. 306. S. Niceph. Chr.

Theoph. p. 307.

Peu de temps après Justinien commanda à Etienne patrice & gouverneur de CP. de faire de nuit un grand massacre du peuple de la ville, en commençant par le patriarche. La même nuit le patrice Leonce s'embarquoit, pour sortir de CP. Après avoir fait la guerre en Orient avec beaucoup de reputation, il avoit été trois ans en prison; & venoit d'être déclaré gouverneur de Grece, avec ordre de partir le jour même. Etant donc prêt à s'embarquer il prenoit congé de ses amis, entre lesquels étoient Paul moine & astronome, & Gregoire de Cappadoce abbé du monastere de Florus, qui l'avoient souvent visité dans sa prison, & l'avoient assuré qu'il seroit empereur. Vous voyez, leur disoit-il, combien vos promesses sont vaines: quand

Niceph. hist. p. 25.

je ſerai une fois hors d'ici, je n'attens qu'une fin malheureuſe. Ils lui répondirent : Vous en verrez l'accompliſſement, ſi vous ne perdez point courage; croyez-nous ſeulement, & nous ſuivez. Ils allerent à la priſon, la firent ouvrir, feignant que c'étoit l'empereur ; & en tirerent beaucoup de braves gens, que Leonce fit armer avec les ſiens, & les mena à la place en criant : Tous les Chrétiens à ſainte Sophie & fit faire le même cri par tous les quartiers. Le peuple allarmé s'aſſembla au baptiſtere de la grande égliſe. Leonce avec ſes deux moines & les principaux de ſon parti alla trouver le patriarche déja troublé de l'ordre qu'avoit reçu le patrice Etienne. Leonce lui perſuada de venir au baptiſtere, & de crier : C'eſt ici le jour qu'a fait le Seigneur. Tout le peuple s'écria : Qu'on déterre les os de Juſtinien, comme s'il eût été déja mort : & ils coururent tous à l'Hippodrome. Le jour étant venu on y amena Juſtinien. Le peuple crioit qu'on le fit mourir; mais Leonce épargna ſa vie à cauſe de l'amitié qu'il avoit portée à ſon pere Conſtantin. Il ſe contenta de lui faire couper le nez, & de l'envoyer en exil à la ville de Cherſone. Il avoit regné dix ans, & c'étoit l'an 694. Leonce fut auſſi-tôt proclamé empereur.

AN. 694.

Pſ. 117.

LVI. *Seiziéme concile de Tolede.* *To. 6. conc. p. 1327.*

En Eſpagne cependant il ſe tint deux conciles, le ſeiziéme & le dix-ſeptiéme de Tolede. Le premier ſe tint la ſixiéme année du roi Egica; Ere 731. c'eſt-à-dire, l'an 693. le ſecond jour de Mai. Cinquante-neuf évêques y aſſiſterent avec cinq abbez, & trois députez d'évêques abſens. Le roi y étoit en perſonne accompagné de ſeize comtes. On y fit des canons de diſcipline, dont le premier ordonne que les Juifs qui ſe convertiront ſincerement, ſeront exemts des tributs qu'ils payoient au fiſc; confirmant au ſurplus les loix precedentes contre ceux qui

c. 2. demeureront endurcis. On défend tous les restes d'idolâtrie ; d'honorer des pierres, des fontaines, ou des arbres ; d'observer les augures, ou pratiquer des enchantemens. L'execution en est recommandée aux évêques, aux prêtres, ou aux juges.

c. 3. Ceux qui pechent contre la nature sont condamnez à être séparez des Chrétiens pour toute leur vie, recevoir cent coups de foüet, être rasez par infamie, & bannis à perpetuité. Ceux-ci, non plus que les idolâtres ne recevront la communion qu'à la mort ; & encore après une digne pénitence. Celui qui aura voulu se tuer

c. 4. par désespoir, sera privé de la communion

p. 1329. C. pour deux mois.

Il y avoit en Espagne plusieurs églises abandonnées, parce qu'elles étoient trop pauvres, pour entretenir un prêtre. On y offroit rarement le sacrifice. & elles tomboient en ruine.

c. 5. En sorte que les Juifs s'en moquoient, & disoient que l'on n'avoit rien gagné à détruire leurs synagogues, puisque les églises des Chrétiens étoient en plus mauvais état. Pour y remedier

Sup. n. 35. le concile ordonne aux évêques d'employer en reparations le tiers du revenu des églises de la campagne, que les canons leur accordoient. Que s'ils ne prennent point ce tiers, les prêtres qui servent ces églises en feront les reparations. Nous avons vû que S. Ansbert archevêque de Roüen pratiquoit ce qu'ordonne ce concile. Il continuë : On ne donnera point plusieurs

c. 6. égiises à un meme prêtre ; mais celles qui auront moins de dix serfs, seront unies à d'autres. Quelques prêtres employoient pour le sacrifice leur pain ordinaire, dont ils coupoient une croute en rond, & l'offroient sur l'autel. Le concile ordonne de ne se servir pour ce saint usage, que d'un pain entier, qui soit blanc,

fait exprès, & en petite quantité ; puiſqu'il ne doit pas charger l'eſtomac, n'étant que pour la nourriture de l'ame, & qu'il doit être facile à conſerver dans une petite boëte. On faiſoit donc dès-lors des hoſties à peu près comme elles ſont aujourd'hui. *V. Mabill. de Azymo c. 8.*

Sisbert archevêque de Tolede ayant conſpiré avec pluſieurs autres contre le roi Egica, pour lui faire perdre le royaume & la vie, fut dépoſé, privé de tous ſes biens, & mis en la puiſſance du roi, qui le condamna à une priſon perpetuelle : il fut même ordonné qu'il ne recevroit la communion qu'à la mort, ſi le roi ne lui faiſoit grace. A ſa place le concile fit évêque de Tolede, Felix de Seville, dont le ſiege fut rempli par Fauſtin de Brague ; & on donna pour ſucceſſeur à celui-ci Felix de Portucale. Ainſi on ne faiſoit pas de ſcrupule en Eſpagne de transferer les évêques. Ceux-ci en ſouſcrivant au concile, prirent tous les titres de leurs nouveaux ſieges. Ce fut apparemment cette conjuration qui obligea le concile à renouveller les promeſſes de proteger la poſterité du roi après ſa mort ; les peines contre les rebelles & les maledictions prononcées au quatriéme concile de Tolede. On ordonne en celui-ci que dans toutes les égliſes cathedrales, & toutes les paroiſſes de la campagne, on dira tous les jours la meſſe pour le roi & ſes enfans ; excepté le vendredi-ſaint. On y ordonne encore, que quand un concile aura été tenu, chaque évêque le publiera dans ſix mois en ſon ſynode, composé des abbez, des prêtres & de tout le clergé, avec le peuple de la ville épiſcopale. Les évêques de la province de Narbonne n'avoient pû aſſiſter à ce concile, à cauſe d'une peſte qui ravageoit le pays : c'eſt pourquoi le roi ordonne qu'ils s'aſſembleront à Narbonne pour en ſouſcrire les decrets. *c. 9. c. 12. c. 8. c. 10. Sup. liv. XXXII. n. 49. c. 8. c. 3.*

AN. 694. L'année suivante septiéme d'Egica, Ere 732. c'est-à-dire, l'an 694. le neuviéme de Novembre, fut tenu le dix-septiéme concile de Tolede dans l'église de sainte Leocadie. On y fit huit canons. Premierement il est ordonné qu'au commmencement de chaque concile on passera trois jours en jeûne; pendant lesquels on traitera de la foi, de la correction des évêques, & des autres matieres spirituelles, sans qu'aucun seculier y assiste. Depuis le commencement du carême jusqu'au jeudi saint, le baptistere sera fermé, & scellé du sceau de l'évêque, & on ne l'ouvrira qu'en cas de très-grande necessité. Il est marqué que le jeudi-saint on dépouilloit les autels, comme l'on fait encore. Le même jour chaque évêque observera la ceremonie de laver les pieds. On renouvelle la défense aux prêtres d'employer à leur usage les vases sacrez ou les ornemens de l'église, les vendre, ou les dissiper. Quelques uns disoient des messes des morts pour des vivans, dans l'intention de leur causer la mort. Le concile défend ce sacrilege, sous peine de déposition pour le prêtre, de prison perpetuelle, & d'excommunication jusqu'à la mort, tant contre lui, que contre celui qui l'aura excité à le commettre. On ordonne des litanies ou prieres publiques tous les mois.

LVII. Dernier concile de Tolede. *to. 6 conc. p.* 1361. *c.* 1. *c.* 2. *Conc. XVI. c.* 8. *Conc. XVI. c.* 3. *c.* 4. *c.* 5. *c.* 6.

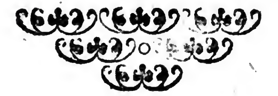
Les Juifs d'Espagne étant convaincus d'avoir conspiré contre l'état, & contre les Chrétiens, & d'avoir traité avec ceux d'outre-mer, apparemment d'Afrique; ils sont condamnez à être tous dépouillez de leurs biens, réduits en servitude perpetuelle, & distribuez aux Chrétiens, suivant la volonté du roi. A la charge que leurs maîtres ne leur permettront aucun exercice de leurs ceremonies; & leur ôteront leurs enfans à l'âge de sept ans, pour les faire éle-

AN. 694.

ver chrétiennement, & les marier à des Chrétiens. Ce dix-septiéme concile de Tolede est le dernier dont nous ayons quelques actes, encore n'y a t-il point de souscriptions, qui fassent connoître les évêques qui y assisterent. Desormais pendant environ cent cinquante ans nous ne trouverons plus guerre de monumens de l'église d'Espagne.

LVIII. Leonce chassé. Tibere Apsimare empereur. *Theoph. an. 3. p. 309.*

Nous ne parlerons guere non plus de l'Afrique; car c'est le tems où elle tomba sous la puissance des Musulmans. Comme ils avoient pris Carthage, l'empereur y envoya le patrice Jean grand capitaine la seconde année de son regne, 695. de JESUS-CHRIST. Jean chassa les Musulmans de toutes les places qu'ils occupoient: mais ils revinrent l'année suivante avec de plus grandes forces, reprirent Carthage & les autres villes, & éteignirent ainsi la puissance des Romains en Afrique, où ils avoient commandé 850. ans, depuis l'an 608. de Rome, quand Carthage fut prise par Scipion. Les Musulmans l'ont depuis continuellement possedée jusques à present. Après cette perte l'armée Romaine n'osant retourner vers Leonce, fit un autre empereur, savoir Apsimare qu'ils surnommerent Tibere. Il vint à CP. y entra par intelligence, prit Leonce, lui fit couper le nez, & le renferma dans le monastere de saint Dalmace. C'étoit l'an 696. troisiéme de son regne; & Apsimare en regna sept.



AN. 1692.

LIVRE QUARANTE-UNIÉME.

I.
S. Villebrod en Frise.

SAINT Villebrod & les autres missionaires Anglois travailloient avec succès à la conversion des Frisons, sous la protection de Pepin l'ancien, maire du palais. Ce Prince l'envoya à Rome vers l'an 692. pour recevoir du pape Sergius la benediction apostolique, & apporter des reliques, pour mettre dans les églises qu'il fonderoit, à la place des temples des idoles. A son retour il continua à prêcher les Frisons sujets des François, puis il retourna à Rome avec des presens & des lettres de Pepin, qui prioit le pape de l'ordonner évêque pour ce peuple. Le pape Sergius le consacra archevêque des Frisons dans l'église de sainte Cecile, le jour de la fete de cette Sainte vingt-deuxiéme de Novembre, l'an 696. Il lui donna le Pallium, & le nom de Clement, au lieu de son nom barbare de Villebrod, sous lequel toutefois il est plus connu. Le pape le renvoya aussi-tôt à son peuple, & il ne demeura que quatorze jours à Rome. Pepin lui donna la place pour établir son siege épiscopal dans la ville nommé Viltbourg par les anciens habitans, & *Trajectum* par les Gaulois Romains, ajourd'hui Utrecht. S. Villebrod y bâtit une église sous le titre de S. Sauveur, & y établit sa residence. Comme il convertit un grand nombre d'infideles de tous côtez pendant cinquante ans qu'il prêcha, il fonda plusieurs autres églises, & quelques monasteres, & établit de nouveaux évêques.

Sup. liv. XL. n. 46. Be. V. hist. c. 12.

Vita S Vill. per Alcuin. c. 7. tom. 3. Act. B.

Anast. in Serg.

Epist. 97. Bonifac. ad Steph. pap.

A l'exemple des missionaires de Frise, deux prêtres Anglois, qui avoient long-tems demeuré en Irlande, passerent en Germanie, chez les

Be. V. hist. n. 11.

peuples qu'ils nommoient les anciens Saxons, parce que ceux de la grande Bretagne en étoient venus. Ces prêtres se nommoient tous deux Evalde; mais pour les distinguer, on nommoit l'un le blanc, l'autre le noir, suivant la difference de leur poil. Etant entrez chez un fermier, ils le prierent de les faire conduire au seigneur du pays, ce qu'il leur promit, & les retint quelques jours. Cependant les barbares s'apperçurent que ces deux étrangers étoient d'une autre religion: car ils s'appliquoient continuellement à la psalmodie & à la priere, & offroient tous les jours à Dieu le saint sacrifice; portant avec eux des vases sacrez, & une planche consacrée, qui leur servoit d'autel. C'est la premiere fois que je trouve un autel portatif. Les barbares craignirent que si ces étrangers parloient à leur seigneur, ils ne le fissent Chrétien, & que tout le pays petit à petit ne fût contraint à changer de religion. Ainsi ils les prirent brusquement, & les firent mourir. Ils tuerent Evalde le blanc d'un coup d'épée, & déchirerent Evalde le noir par de longs & horribles tourmens. Le seigneur l'ayant appris fut tellement irrité de ce qu'on n'avoit pas laissé venir vers lui ces étrangers, qu'il fit brûler le village, & tuer tous les habitans. Les corps des martyrs jettez dans le Rhin furent découverts par une lumiere miraculeuse que leurs meurtriers virent eux-mêmes, & Pepin les fit apporter honorablement à Cologne. L'église honore leur memoire le cinquiéme d'Octobre, qui fut le jour de leur martyre. *Martyr. R. 5. Oct.*

S. Villebrod alla prêcher l'évangile même dans la partie de Frise qui obéïssoit a Ratbod, & ce prince le reçut avec honneur, mais il ne profita point de ses instructions. Le saint évêque passa chez les Danois, peuple trés farouche, *Vita c. 9.*

à qui commandoit Ongende plus cruel que toutes les bêtes, il ne laissa pas de le traiter avec honneur, mais il demeura endurci ; & S. Villebrod voyant qu'il n'y avoit rien à esperer en ce pays, se contenta d'en amener trente jeunes enfans, & retourna en France ; mais craignant les accidens d'un si long voyage, il les instruisit, & les batisa en chemin. Dans les confins des
c.10. Danois & des Frisons, étoit une isle à l'embouchure de l'Elbe, qui portoit alors le nom de leur dieu Fosite. Les payens la reveroient tellement, qu'ils n'osoient toucher aux animaux qui y passoient, ni parler en puisant de l'eau d'une fontaine qui l'arrosoit. Le saint homme ayant été jetté dans cette isle par la tempête, y demeura quelques jours, attendant le tems favorable. Il batisa trois hommes dans la fontaine, & fit tuer quelques animaux pour les manger. Les payens croyoient que ceux qui en avoient mangé mourroient subitement, ou que du moins ils deviendroient furieux : mais voyant qu'il ne
c.11. leur en arrivoit aucun mal, ils furent étonnez, & rapporterent la chose à leur duc Ratbod. Celui-
Tac. de mor. Germ. ci voulant venger ses dieux, fit jetter le sort trois fois par jour pendant trois jours, suivant l'ancienne superstition des Germains sur le saint évêque & ses compagnons ; & il n'y en eut qu'un sur qui le sort tomba, & qui souffrit le martyre. Ratbod fit venir le Saint, & lui fit de grands reproches du mépris qu'il faisoit de sa religion ; mais étonné de la fermeté de ses réponses, il le
c.14. renvoya à Pepin avec honneur : le saint évêque continua de prêcher dans la Frise Françoise. On raconte de lui plusieurs miracles. Dans l'isle de Valqueren en Zelande, comme il vouloit briser une idole, celui qui en avoit la garde, lui donna un coup d'épée sur la tête dont il ne fut point blessé. Ceux qui accompagnoient

l'évêque vouloient punir de mort cet attentat. Mais le saint homme délivra de leurs mains l'idolâtre, qui toutefois mourut miserablement trois jours après.

La reputation de S. Villebrod attira en Frise S. Vulfran, pour travailler à la même œuvre. Il étoit né à Maurillac, à present Milly en Gastinois, dont son pere étoit seigneur ; & il donna cette terre au monastere de Fontenelle en 685. Il fut élu archevêque de Sens après la mort de Lambert vers l'an 690. & ayant gouverné cette église quelques années, il fut inspiré d'aller prêcher en Frise. D'abord il alla à Roüen trouver S. Ansbert, qui ayant été abbé de Fontenelle, étoit encore comme le pere de cette communauté. S. Vulfran en tira quelques moines pour aller avec lui prêcher en Frise ; & s'étant embarqué au port de ce monastere, il entra par la Seine dans l'Ocean. Comme ils étoient près la côte de Morins, aujourd'hui de Flandre, l'heure étant venuë d'offrir le saint sacrifice, on jetta les ancres, & on arrêta le vaisseau. Le saint évêque celebrant la messe, & en étant venu à l'endroit où le diacre lui devoit presenter la patene, il étendit la main pour la recevoir. Le diacre qui étoit Van lon moine de Fontenelle, dont il fut depuis abbé, se prosterna à ses pieds, & lui avoüa qu'en voulant laver la patene, il l'avoit laissé tomber dans la mer. S. Vulfran se mit à genoux, & après avoir fait sa priere, il ordonna au diacre de mettre la main à l'endroit où la patene étoit tombée. Elle revint du fond de l'eau chercher sa main : tous les assistans louerent Dieu, & le saint évêque acheva la messe. La patene fut gardée à Fontenelle, où il la donna depuis en faisant le vœu monastique. Il y donna aussi son calice, & l'autel qu'il portoit dans ses voyages, consacré aux quatre

c. 16. 17. & 11.

II.
S. Vulfran.
Vita tom 3. act SS. Ben. p. 357.

Sup. liv. XL. n. 35.

coins, & contenant au milieu des reliques.

Etant arrivé en Frise, il fut écouté, & convertit plusieurs idolâtres. Il batisa entre autres le fils du duc Ratbod, qui mourut portant encore l'habit blanc. C'étoit la coûtume de ces païens de faire mourir en l'honneur de leurs dieux, celui sur qui tomboit le sort. Comme on menoit à la mort un jeune homme nommé Ovon, S. Vulfran pria le duc Ratbod de lui donner la vie; & il étoit prét à l'obtenir, quand les payens s'y opposerent, en disant: Si ton Christ le peut délivrer de la mort, il sera à toi le reste de ses jours. Le Saint accepta la condition; on pendit Ovon, qui demeura au gibet pendant deux heures; & le Saint se mit en prieres. Si tôt qu'elle fut finie, la corde se rompit, Ovon tomba à terre, & par l'ordre du Saint se releva en pleine santé. Il dit depuis, que lorsqu'il étoit pendu, il s'imaginoit être accablé de sommeil, & soûtenu par la ceinture du saint attachée autour de son corps. Il fut batisé, & depuis moine de Fontenelle, & prêtre; & laissa dans le monastere plusieurs titres & plusieurs livres écrits de sa main, qu'il avoit très bonne.

n. 8. S. Vulfran délivra aussi plusieurs autres de la mort. Le sort tomba un jour sur les enfans d'une veuve, dont l'un n'avoit que sept ans, l'autre que cinq; & ils devoient être noyez dans la mer; car il y avoit diverses manieres d'immoler ces especes de victimes. On les exposa en un lieu où la haute marée devoit arriver; & comme elle commençoit à gagner, le plus grand tenoit son petit frere entre ses bras, s'efforçant de le retirer de l'eau. Le duc étoit present au spectacle, avec une multitude infinie de peuple, sans avoir pitié de ces innocens. S. Vulfran les demanda, & le duc lui dit: Si ton Christ les peut délivrer, qu'ils soient à lui. Le saint évê-

que ayant fait sa priere, la mer en s'élevant laissa à sec le lieu où étoient les enfans prêts à mourir: il alla les prendre à ses deux mains, les rendit à leur mere désolée, & les batisa. On crut qu'il avoit marché sur les eaux, & une grande multitude se convertit.

An. 69[illegible]

III. Fin de S. Ansbert.

S. Ansbert archevêque de Roüen fut rendu suspect à Pepin, comme lui ayant été contraire en un differend qu'eurent les seigneurs François pour le partage du royaume. On croit que ce fut en 692. après la mort du roi Theodoric. Pepin le relegua au monastere d'Aumont sur la Sambre en Hainaut, où le saint évêque édifia les moines par son assiduité au jeûne & à la priere, & composa pour eux quelques traitez spirituels qui ne se trouvent plus. Comme Pepin étoit sollicité de le releguer encore plus loin, le saint homme lui envoya Hadulfe abbé d'Aumont, & se justifia si bien, que Pepin lui permit de retourner à son diocese. Mais lorsqu'il se disposoit à partir, il mourut la quatriéme année de Childebert III. c'est-à-dire, l'an 698. Après sa mort, on le revêtit des ornemens pontificaux, comme pour aller à l'autel, & on rapporta le corps à Fontenelle. L'église honore sa memoire le neuviéme de Fevrier.

Vita S. Ansb. to. 2. act. B.

Martyr. R. 9. Febr.

IV. Conciles d'Angleterre.

En Angleterre S. Britoüalde, archevêque de Cantorberi, tint plusieurs conciles. Le premier fut celui de Becancelde en 694. où assista Tobie évêque de Rochestre, avec des abbez & des abbesses, des prêtres, des diacres, des seigneurs & Vitred roi de Cant. Ce prince y promit de conserver la liberté & l'immunité des églises & des monasteres; en sorte que personne n'usurpât rien de leurs biens, & n'empêchât les élections canoniques: reconnoissant qu'il appartient à l'évêque métropolitain de gouverner les églises, de choisir & d'etablir les évêques. Le second concile où

tom. 6. conc. p. 1356.

t. 6 p. 1377. présida S. Britoüalde, fut celui de Bergamstede la cinquiéme année du roi Vitred, c'est-à-dire, en 697. Gybmond évêque de Rochestre y assista avec les autres ecclesiastiques, & le roi accompagné de seigneurs. En ce concile on fit vingt-huit canons, qui peuvent aussi être compptez pour loix; puisque les deux puissances concouroient, & qu'ils ordonnoient des amendes & des autres punitions temporelles, outre les spirituelles. On y conserva la sureté & la liberté des églises: on punit les adulteres, ceux qui travaillent le dimanche, qui sacrifient aux demons, qui mangent de la chair les jours de jeûne. On regla la forme des sermens, dont l'évêque est exemt comme le roi.

c. 1. 2. 3. 4. 5. 6 7. 10. 11. 12. 13. 14. 15 16. 17. 18. 19. 20 21.

V. Mort de Sergius. Jean VI. pape.

A Rome le pape Sergius ramena par ses instructions à l'unité de l'église, l'archevêque d'Aquilée & ses suffragans, qui avoient tenu un concile, où par ignorance ils faisoient difficulté de recevoir le cinquiéme concile general. Il répara & orna plusieurs églises, & fit faire entre autres un grand encensoir d'or avec ses colonnes & son couvercle, où l'on brûloit des parfums les jours de fête pendant la messe. Il fit transferer le corps du pape S. Leon du fond de la salle secrette de l'église S. Pierre, où il étoit caché, & lui fit un tombeau dans un lieu public de la même église, qu'il orna. Il ordonna que l'on chantât à la messe *Agnus Dei* pendant que l'on rompoit les hosties: ce qui duroit quelque tems, comme il a été marqué. Le pape Sergius institua des processions qui devoient sortir de S. Adrien, pour aller à sainte Marie en quatre fêtes, savoir, l'annonciation, la Nativité de la sainte Vierge, sa dormition, c'est-à-dire sa bien heureuse mort: la fête de S. Simeon, que les Grecs nommoient Hypapante, c'est-à-dire, rencontre, & que nous appellons la Purification de la Vierge. On voit

Paul. diac. VI. hist. c. 14.

Sup. liv. XXXVI. n. 15.

par là l'antiquité de ces fêtes. Ce pape ordonna pour divers lieux quatre-vingt-dix-sept évêques, entre autres, Damien archevêque de Ravenne. En deux ordinations au mois de Mars il fit dix-huit prêtres, & quatre diacres. Il tint le saint siege treize ans & près de neuf mois, & fut enterré à S. Pierre le vingt-huitiéme de Septembre 701. indiction quinziéme, sous le regne de Tibere Apsimare. On voit par son épitaphe qu'il ne fut reconnu pape qu'après la mort de Theodore son competiteur; qu'il fut chassé de Rome, & en demeura banni pendant sept ans, tandis qu'un anti-pape nommé Jean occupoit le saint siege : qu'il revint ensuite par les pressantes instances du peuple ; & qu'étant sacré & rétabli dans son siege, il excommunia les usurpateurs selon les canons.

AN. 701.

Ap. Baron. an. 701. n. 9

Sup. liv. xl. n. 39.

Après la mort du pape Sergius, le saint siege vaqua environ un mois & vingt jours : puis on élut Jean VI. Grec de nation, qui le remplit trois ans deux mois & douze jours, sous le regne de Tibere. En une seule ordination il fit neuf prêtres & deux diacres ; & d'ailleurs quinze évêques pour divers lieux. De son tems Theophylacte chambellan de l'empereur, patrice & exarque d'Italie, vint à Rome de Sicilie. Les troupes de toute l'Italie l'ayant appris, s'assemblerent tumultuairement à Rome, pour le maltraiter. Mais le pape s'y opposa, il ferma les portes de la ville, envoya des évêques au camp, où les soldats étoient assemblez, & par ses exhortations salutaires, il appaisa la sedition. Quelque tems après Gisulfe Lombard, duc de Benevent, vint ravager la Campanie, sans que personne lui resistât, pillant, brûlant & enlevant beaucoup de captifs. Alors le pape envoya des évêques avec de grandes sommes tirées des tresors de l'église Romaine, racheta tous les cap-

Anast.

Id. & Paul diac. vi. hist. c. 27.

tifs, & obligea Gisulfe à se retirer avec ses troupes.

VI. Monasteres de Farfe & de S. Vincent.

Le même Gisulfe donna la place où fut fondé le monastere de S. Vincent, par trois hommes nobles de Benevent, enfans de deux freres, nommez Paldon, Tason & Taton. Le desir de la perfection évangelique les fit resoudre à quitter leur pays & leurs richesses, & aller visiter les monasteres de Gaule. Ils dirent à leurs parens qu'ils alloient à Rome, comme ils y allerent en effet; & partirent avec un équipage de chevaux & de valets convenable à leur condition. Mais quand ils furent sortis de leur province, ils renvoyerent leurs valets & leurs chevaux, & dirent qu'ils avoient fait vœu d'aller à Rome seuls & à pied. Ensuite ils donnerent leurs habits à des pauvres qu'ils rencontrerent, & se revêtirent de leurs haillons.

Act. SS. Ben. to.3.p. 425.

Ils arriverent dans le pays des Sabins au monastere de Farfe, dont l'abbé les reçut charitablement. Il étoit né en Gaule dans la Mauriene, & étant déja prêtre, il eut devotion d'aller à Jerusalem visiter les lieux saints. Il y demeura trois ans, priant Dieu de lui faire connoître sa volonté : enfin une nuit il vit en dormant une personne qui tenoit un pain d'une beauté merveilleuse, & lui dit : Prenez ce pain, retirez-vous, & sachez qu'il ne vous manquera jamais. Il revint en Italie, s'arrêta dans les Sabins, & fonda un monastere par le secours de Faroald duc de Spolete, en un lieu nommé Acutien. Dès le sixiéme siecle, saint Laurent évêque de Spolete, surnommé l'Illuminateur, pour avoir gueri plusieurs aveugles, avoit fondé en ce lieu le monastere de Farfe, où il finit ses jours. L'eglise étoit dediée à la sainte Vierge; mais Thomas la trouva abandonnée, & le monastere ruiné. Il le rétablit si bien, qu'il fut depuis

Ibid. p. 285

Act. to.1.p. 131.

depuis très-riche & très-fameux pendant plusieurs siécles; & on prétend qu'il eut dans sa dépendance plus de six cens églises. On en raporte la fondation à l'an 680. & Thomas après l'avoir gouvernée trente-cinq ans, mourut l'an 715. le dixiéme de Decembre.

Tel étoit le venerable Thomas, qui reçut les trois cousins Paldon, Tason & Taton. En leur lavant les pieds, suivant la regle de l'hospitalité monastique, il vit à la délicatesse de leurs corps qu'ils n'étoient pas tels que marquoit la pauvreté de leurs habits; & ayant appris leur dessein, il s'offrit de les conduire à Rome, d'où il les ramena chez lui, afin qu'ils apprissent les pratiques de la vie monastique, avant que d'aller plus loin. Leurs parens affligez de leur fuite, vinrent les chercher à Farfe, & l'abbé Thomas les obligea à leur parler. Ils demeurerent fermes dans leur résolution: mais Thomas leur persuada de ne point quitter l'Italie, & leur montra dans le voisinage un lieu propre pour leur établissement. C'étoit un oratoire de Saint Vincent, sur le bord du fleuve Voltorne à mille pas de sa source. Des deux côtez du fleuve étoient des bois qui servoient de retraite à des voleurs. Vous y rendrez, leur dit-il, la sureté aux voyageurs, & la fertilité à la terre avec le secours de Dieu. Il alla lui même trouver le duc Gisulfe, & en obtint le don de cette place. Les trois cousins y allerent sans rien porter; mais la nuit même un homme inconnu leur apporta de la farine & du vin. Paldon fut établi le premier abbé de ce monastere de S. Vincent près la source de Voltorne, qui fut depuis très-celebre. On en rapporte la fondation à l'an 703. & Paldon après l'avoir gouverné dix-sept ans mourut l'an 720. sous le pontificat de Gregoire II. l'onziéme jour d'Octobre.

AN. 701.

VII. Vitiza roi d'Espagne.

Roderic lib. 11. c. 15. Isidor Pa-tens. p. 10. 11

En Espagne le roi Egica étant mort, son fils Vitiza qu'il avoit déja associé à la couronne, lui succeda l'Ere 739. c'est-à-dire, l'an de Jesus-Christ 701. & regna neuf ans. Il fit tenir un concile dans l'église de S. Pierre près de Tolede, par les évêques & les seigneurs, pour le reglement de son royaume; mais il n'en reste ni actes ni canons. C'est le dix-huitiéme & dernier concile de Tolede. Vitiza usa de clemence au commencement de son regne, rappella les exilez & soulagea son peuple; mais dans la suite il commit des injustices, & s'abandonna à la débauche. Il avoit plusieurs femmes tout ensemble, & plusieurs concubines, les grands suivirent son exemple, il s'étendit au reste du peuple, & même au clergé. Gonderic étoit alors archevêque de Tolede, illustre par sa sainteté, & même par ses miracles. Il eut pour successeur Sinderede, qui par un zele mal reglé traita rudement des hommes anciens & venerables de son clergé. Le roi Vitiza l'y excitoit, craignant la vertu de ces personnages, qui lui resistoient en face, & lui reprochoient ses crimes. Se voyant donc maltraitez par leur archevêque, ils appellerent au pape. Mais Vitiza craignant que leur autorité ne détournât le peuple de son obéïssance, non-seulement permit, mais commanda à tous les clercs d'avoir des femmes & des concubines publiques, même plusieurs s'ils vouloient; & de ne point obéïr aux constitutions Romaines qui le défendoient. Cette licence produisit une corruption extréme. Enfin Vitiza donna l'archevêché de Tolede à son frere Oppa déja archevêque de Seville du vivant de Sinderede, violant doublement les canons. Il rappella les Juifs; & donna plus de privileges à leurs synagogues, que n'en avoient les églises.

c. 16.

c. 17.

VIII. Concile de Nestrefield.

En Angleterre l'an 703. le roi Alfrede assem-

bla un concile à Nestrefield à cinq lieuës de Ripon, où se trouverent presque tous les évêques de Bretagne ; & Berthauld archévêque de Cantorberi y présida. S. Vilfrid fut invité à s'y presenter avec promesse de lui faire raison suivant les canons. Il y vint, mais on ne lui tint point parole. Car les évêques & les abbez qui avoient usurpé les biens de son monastere, soutenus par le roi, exciterent de grandes contestations : voulant l'obliger à se soumettre aux decrets de l'archevêque Theodore. Saint Vilfrid répondit humblement, qu'il vouloit obéïr en tout aux canons.

AN. 703.

Vita per Edd. c. 44. *Sup.* XL. *n.* 46.

Ensuite il leur reprocha fortement leur obstination ; & leur demanda de quel front ils osoient preferer aux decrets des papes Agathon, Benoît & Sergius, ceux que Theodore avoit faits pendant la discorde. Ils ne lui répondirent rien de raisonnable ; mais un des serviteurs du roi qui l'avoit nourri dès l'enfance, sortit de sa tente secretement, & vint trouver S Vilfrid. Car ce concile se tenoit dans une plaine où ils campoient. Cet homme avertit le saint évêque qu'on vouloit le surprendre en exigeant de lui une souscription, dont il ne pût se dédire, afin de le dépoüiller de ce qu'il avoit, tant en Northumbre, que dans le païs des Merciens. On le pressa en effet de le faire, & l'archevêque & le roi l'avoient ainsi decidé ; mais ses ennemis même trouverent que c'étoit trop maltraiter un homme si celebre, que de le priver de tous ses biens, sans qu'il fût coupable d'aucun crime ; & conclurent de le reduire à son monastere de Ripon : à la charge qu'il promît par écrit d'y demeurer en repos, & de n'en point sortir sans permission du roi, & de n'exercer aucune fonction épiscopale. S. Vilfrid élevant sa voix leur répondit hardiment : Pourquoi me voulez-vous reduire

AN. 703. à cette extremité, que je me condamne moi-même? Ne scandaliserai-pas sans sujet ceux qui sçavent que depuis près de quarante ans je porte tout indigne que je suis, le nom d'évêque? Après la mort de ces grands hommes envoyez par S. Gregoire, j'ai déraciné le premier l'erreur des Ecossois; en ramenant toute la nation des Northumbriens à l'observation de la vraie Pâque, & de la tonsure en forme de couronne. Je leur ai appris les répons & les chants alternatifs, & j'y ai établi la vie monastique selon la regle de S. Benoît, que personne n'y avoit encore apportée. Quant à cette nouvelle question que vous formez contre moi, j'en appelle hardiment au siege apostolique, & j'invite quiconque d'entre vous me veut déposer, à venir aujourd'hui avec moi y recevoir le jugement. L'archevêque & le roi dirent: il se rend dès là digne d'être condamné, en preferant le jugement des Romains au nôtre. Le roi offroit de le contraindre à main armée; mais les évêques le firent souvenir de la sûreté qu'il lui avoit promise. Ainsi le concile se separa, & S. Vilfrid retourna librement chez Ethelrede roi des Merciens. Ses ennemis déclarerent les moines de Ripon excommuniez; *c. 45.* enforte que si quelqu'un du peuple leur avoit *c. 46.* fait benir des viandes par le signe de la croix, on les jettoit comme si elles eussent été offertes aux idoles.

IX. S. Vilfrid justifié à Rome.

Cependant S. Vilfrid passa la mer avec quelques-uns des siens, & alla à Rome où ils se presenterent au pape Jean VI. & lui demanderent à genoux de recevoir leur memoire, déclarant qu'ils ne venoient accuser personne, mais seulement se défendre contre ceux qui pourroient les accuser. *c. 47.* Le pape & le clergé de Rome les reçurent charitablement; & tandis qu'ils attendoient la réponse du saint siege, il arriva deux deputez

de la part de Berthualde archevêque de Cantorberi, chargez d'une accusation par écrit contre S. Vilfrid. Le pape assembla un concile de plusieurs évêques avec son clergé. S. Vilfrid s'y presenta, & on y lut sa requête, par laquelle il demandoit l'execution des decrets du pape Agathon & de ses successeurs Benoît & Sergius, pour lui conserver son évêché d'Yorc & ses monasteres dans les royaumes des Merciens & de Northumbre, offrant de rendre à l'archevêque de Cantorberi le respect qui lui étoit dû selon les canons. Après la lecture de cette requête, on le renvoya, & on fit entrer les députez de l'archevêque Berthuald, qui proposerent leurs accusations, & le concile promit de les entendre à loisir les uns & les autres.

AN. 704.

c. 48.

c. 49.

On les fit venir ensemble, S Vilfrid d'un côté avec les prêtres & les diacres qui l'accompagnoient; de l'autre les députez de l'archevêque Berthuald, qui dirent que l'évêque Vilfrid avoit méprisé en plein concile les decrets de l'évêque de Cantorberi établi par le saint siege sur toutes les églises britanniques. S. Vilfrid se leva, & sa venerable vieillesse donnant encore du poids à ses paroles, il dit: Comme j'étois au concile, on m'envoya un évêque demander si je voulois me soûmettre au jugement de l'archevêque. Je répondis, qu'il falloit auparavant sçavoir quel étoit ce jugement. Il me dit, que l'archevêque ne le vouloit point déclarer, avant que j'eusse promis par écrit de m'y soûmettre. Quelque étrange que fût cette proposition, je promis de me soûmettre au jugement de l'archevêque entant qu'il seroit conforme aux canons & au concile du pape Agathon & de ses successeurs.

c. 50.

Après cette réponse le concile de Rome declara que l'évêque Vilfrid s'étoit défendu canoniquement. Puis les évêques qui le composoient

AN. 704. se mirent à parler grec en soûriant, & dirent plusieurs choses entre eux, que les Anglois n'entendoient point. Enfin ils dirent : vous savez, mes freres, que suivant les canons celui qui ne prouve point le premier chef d'accusation, n'est pas admis à prouver les autres. Toutefois pour le respect de l'archevêque & de l'évêque Vilfrid, nous examinerons à loisir tous les articles. Ils renvoyerent ainsi les parties, & continuant à s'assembler, ils tinrent pendant quatre mois soixante & dix congregations. S. Vilfrid y fut pleinement justifié, & les actes de ce concile furent lûs à haute voix devant tout le peuple suivant la coûtume des Romains. Ceux qui avoient vû S. Vilfrid du tems du pape Agathon le reconnoissoient, & s'étonnoient avec indignation qu'on l'accusât de nouveau. Enfin le pape Jean le renvoya absous, & écrivit une lettre aux deux
c. 51. rois Ethelrede des Merciens, & Alfride de Northumbre, où il parle ainsi : Nous admonestons Berthualde évêque de Cantorberi d'assembler un concile avec l'évêque Vilfrid, qu'il y fasse venir les évêques Bosa & Jean, & qu'après les avoir oüis, il termine, s'il se peut, leur differend dans son concile, sinon qu'il les renvoye au saint siege, pour être jugez par un concile plus nombreux, sous peine à celui qui refusera de s'y trouver, d'être rejetté, non-seulement de tous les évêques, mais de tous les fideles. Le pape exhorte ensuite les deux rois à procurer l'execution de
c. 52. ce decret. Bosa avoit été intrus dans le siege d'Yorc à la place de S. Vilfrid, & Jean dans le siege d'Hagustad à la place d'Eata, tous deux par l'autorité de l'archevêque Theodore.

S. Vilfrid après un jugement si favorable, vouloit demeurer à Rome & y finir sa vie déja fort avancée, dans le détachement de toutes les choses du monde. Mais le pape & tout son con-

cile lui commanderent en vertu de l'obéïssance qu'il avoit promise de retourner en Angleterre, pour la consolation de ses peuples, & la joye de ses amis. Il emporta de Rome des reliques & des étoffes de pourpre & de soye pour l'ornement des églises, & repassa en France. Mais il fut attaqué d'une grande maladie; ensorte qu'après avoir marché quelque temps à cheval, il fallut le porter dans un brancart jusques à Meaux, où il arriva réduit à l'extrêmité. Après avoir resté quatre jours sans pouvoir prendre aucune nourriture, S. Michel lui apparut & lui promit encore quatre ans de vie. Il guerit en effet peu de jours après, & repassa heureusement en Angleterre.

AN. 704.

c. 53.

c. 54.

X.

S Adamnan abbé.

Be. V. hist. c. 16.

Ibid. c. 22.

Le roi Alfrid reçut vers ce tems-là S. Adamnan prêtre & abbé de Hij, député de la part de sa nation, c'est-à-dire des Hibernois. Le sejour qu'il fit à Northumbre, lui donna occasion d'observer les pratiques de l'église Anglicane, & les plus savans l'exhorterent à s'y conformer, puisque c'étoit celles de l'église universelle, préferables à l'usage des Hibernois, qui étoient en si petit nombre & reduits à un petit coin du monde. S. Ceolfrid abbé de Viremouth, dont il visita le monastere, fut un de ceux qui entreprirent de le persuader, voyant sa sagesse, son humilité & sa pieté. Il lui dit touchant la tonsure clericale: Mon frere vous qui prétendez à la couronne immortelle: pourquoi en portez-vous une imparfaite à vôtre tête? Si vous cherchez la compagnie de S. Pierre, pourquoi imitez-vous la tonsure de celui qu'il a anathématisé? Adamnan répondit: Sçachez, mon frere, qu'encore que je porte la tonsure de Simon, je ne laisse pas de détester ses erreurs; & comme il étoit vertueux & instruit des écritures, il se rendit & préfera aux coutumes de son païs, ce qu'il apprit en Angleterre.

Be. V. hist. c. 16. sup. liv. XXXIV. n. 15. Il écrivit en trois livres la vie de S. Colomban premier abbé de Hij, qu'il ne faut pas confondre avec le grand S. Colomban. Il composa de plus une description des lieux saints, sur la relation d'un évêque de Gaule nommé Arculfe, qui avoit fait le voyage de Jerusalem. Nous avons l'un & l'autre ouvrage. *to 4 act. SS. Ben. p. 502. lib. 1. c. 13.* Dans le second, il décrit une église de la vallée de Josaphat, où l'on montroit le sepulcre de la sainte Vierge ; mais, ajoûte-t-il, on ne sait en quel tems, par qui, ni comment son corps en a été ôté, ni en quel lieu il attend la resurrection. On croioit donc dès lors que la sainte Vierge étoit morte à Jerusalem, comme il le marque ensuite expressement ; mais on ne croioit pas encore qu'elle fût ressuscitée. *c. 18.* Il dit qu'au lieu où saint Jean vivoit dans le desert, *lib. II. c. 23.* il y avoit des sauterelles dont les pauvres vivoient, les faisant cuire avec de l'huile & des abres dont les feüilles larges & longues avoient la couleur du lait, & le goût du miel. Il prétend que c'est ce que l'évangile appelle miel sauvage. *Matth. III. 4. lib. III. c. 3.* Arculfe avoit aussi été à C. P. où il marque que l'on gardoit la vraie croix & qu'on la montroit solemnellement les trois jours de la semaine sainte. Saint Adamnan donna ce livre au roi Alfrid, qui le renvoya avec de grands presens.

Etant de retour chez lui, il voulut ramener à l'observance de l'église son monastere de Hij, & tous ceux qui en dépendent : ce qui ne lui fut pas possible. Mais ayant passé en Irlande, il persuada presque tous les autres par ses exhortations modestes. Ayant celebré la Pâque avec eux, suivant l'ordre de l'église : il revint à son isle, où il recommença ses instances avec ses moines, mais inutilement ; & il mourut le vingt-troisiéme de Septembre de la même année, que l'on croit être 705.

L'empereur Justinien se rétablit cette année. Comme il passoit la mer pour aller chercher le secours des Bulgares, il survint une furieuse tempête. Un de ses gens lui dit : Promettez à Dieu que s'il vous rend l'empire, vous ne vous vengerez d'aucun de vos ennemis. Justinien lui répondit en colere : Au contraire, je veux que Dieu me fasse perir, si je pardonne à pas un. Ayant obtenu le secours des Bulgares, il vint à C. P. y entra par un aqueduc ; & s'en rendit maître. Tibere Apsimare s'enfuit, mais il fut pris, & Justinien le fit enchaîner & promener par toute la ville avec Leonce son prédecesseur. Puis il les fit amener à l'Hippodrome. Pendant le spectacle, on les étendit par terre devant son siege, & il leur tint le pied sur la gorge pendant la premiere course des chevaux, qui dura une petite heure. Le peuple crioit cependant : Tu as marché sur l'aspic & le basilic, & tu as foulé aux pieds le lion & le dragon. Ensuite Justinien leur fit couper la tête à l'un & à l'autre. Absimare avoit regné sept ans, & Justinien en regna encore six depuis son rétablissement. Il fit crever les yeux à Callinique patriarche de C P. & l'envoya en exil à cause du mal qu'il avoit dit de lui au couronnement de Leonce ; & il mit à sa place Cyrus, qui étoit reclus dans l'isle Amastris, & qui comme il passoit par là, lui avoit prédit son rétablissement.

AN. 705.

XI.
L'empereur Justinien rétabli.
Theoph. an. 7. Asp p. 312 C. S. Niceph. p 27.
Ps. 90.
Sup. n. 7.

XII.
Mort d'Abdelmelic. Oüalid calife.
Theoph. n. 7. p. 312. Elm. c. 13. p. 70. Id. c 12 p. 68. Chr. orient. 104.

La même année 705. quatre-vingt-sixiéme de l'Hegire, le Calife Abdelmelic mourut, & son fils Oulit, ou plutôt Oüalid lui succeda. Du tems d'Abdelmelic, les Jacobites firent patriarche d'Alexandrie après Simon, un nommé Alexandre, l'an 420. de Diocletien, 724. de Jesus-Christ. Il tint le siege plus de vingt ans, sous une rude persecution : car il paya par deux fois un tribut de trois dinars. C'est ainsi que les

AN. 705.

Arabes nommoient le sou d'or des Romains. Le Calife avoit donné le gouvernement d'Egypte à son frere Abdelaziz, qui fit faire le dénombrement des moines, & exigea d'eux un dinar par tête, & c'est le premier tribut qu'ils payerent. Le Calife Oüalid fit bâtir une mosquée magnifique à Damas sa capitale ; & pour cet effet il fit abattre la grande église dédiée à saint Jean, qui étoit à côté de la mosquée, & fort belle. On dit qu'il en offrit aux chrétiens quarante mille dinars, & que comme ils les refuserent ; il la prit & la fit abattre sans leur rien donner.

Sup. liv. XL. *n* 34.

*Elmac. c.*15. *p.* 71. *Theoph. p.* 314.

XIII. Mort de Jean VI. Jean VII. & Sisinnius papes. *Anast. V. Papeb. con.*

Si-tôt que l'empereur Justinien fut rétabli, il envoya à Rome le concile de Trulle pour le faire confirmer par le pape Jean VII. qui tenoit alors le saint siege. Jean VI. étoit mort vers le commencement de cette année 705. & après un mois & dix-huit jours de vacance, on avoit ordonné Jean VII. Grec de nation, fils de Platon, savant & éloquent pour le tems. Il tint le saint siege deux ans, sept mois & dix-sept jours sous les empereurs Tibere & Justinien. Celui ci lui envoya deux metropolitains chargez des volumes du concile de Trulle, & d'une lettre par laquelle il le conjuroit d'assembler un concile, & confirmer ce qu'il approuveroit dans ces volumes, & rejetter le reste. Le pape Jean VII. par une foiblesse humaine, craignant de déplaire à l'empereur, lui renvoya ces volumes, sans y avoir rien corrigé.

Paul diac. v. *hist. c.* 28.

De son tems Aribert roi des Lombards rendit à l'église de saint Pierre le patrimoine des Alpes Cottiennes, à present le mont Genebre, & le mont Cenis, usurpé depuis long-tems par cette nation ; & l'acte de la donation fut écrit en lettres d'or. Ce pape repara plusieurs église entre autres celle de la sainte Vierge nommée

l'ancienne, où il établit sa demeure pendant son pontificat. Il orna diverses églises d'images, entre lesquelles étoit son portrait. Il fit faire un calice d'or du poids de vingt livres: ou trente marcs, orné de pierreries. Il ordonna dix-huit évêques en plusieurs lieux. On l'enterra à saint Pierre devant un oratoire de la Vierge, qu'il avoit fait bâtir, & orné les murailles de peintures en mosaïque, qui coûterent une grande somme d'argent. Il y fut enterré le quinziéme des calendes de Novembre, indiction sixiéme, sous le regne de Justinien, c'est-à-dire, le dix-huitiéme d'Octobre 707. & le saint siege vaqua trois mois. Après cet intervalle on ordonna pape Sisinnius Syrien de nation. Quoiqu'il fût affligé de la goutte, jusques à ne pouvoir porter ses mains à sa bouche, il avoit le courage ferme, & une telle affection pour son peuple, qu'il entreprit la reparation des murs de Rome. Mais il ne tint le saint siege que vingt jours, & mourut subitement. Il avoit ordonné un évêque pour l'isle de Corse. On l'enterra à saint Pierre le septiéme de Fevrier, indiction sixiéme, sous le regne de Justinien, c'est-à-dire, l'an 708. & le saint siege vaqua un mois & dix-neuf jours.

XIV. S. Bonet de Clermont. *Act. SS. Ben. tom. 3. p. 90.*

C'est à peu près le tems où saint Bonet évêque de Clermont vint à Rome. Il étoit natif de la même ville capitale de l'Auvergne, & de race de senateurs. Etant venu à la cour de Sigebert III. roi d'Austrasie, il fut d'abord son échanson, puis son referendaire, qui étoit comme un chancelier. Le roi Childeric neveu de Sigebert lui ayant donné le gouvernement de Marseille & de la provence, il avançoit toûjours en vertus, rachetoit les captifs, s'appliquoit au jeûne & à l'oraison, & à reconcilier les ennemis. Son frere Avit II. évêque de Clermont avoit succedé en ce siege à saint Project, en 674. Après l'avoir

Sup. liv. xxxix. n. 50.

gouverné environ quinze ans, se voyant près de sa fin, il désigna Bonet pour son successeur, du consentement de son église. C'étoit l'an 688. & Pepin maire du palais qui gouvernoit alors la France sous le roi Theodoric, lui fit donner son agrément, & les lettres necessaires; ainsi saint Bonnet fut ordonné évêque de Clermont. Alors il redoubla ses jeûnes jusques à passer deux & trois jours, & quelquefois quatre sans manger. Il s'appliqua aux veilles, à la lecture & à la retraite, principalement le carême. Ses larmes étoient si abondantes, que son capuce en étoit trempé. Il exerçoit l'hospitalité, faisoit de grandes aumônes, & tenoit des conferences avec ses prêtres, pour les instruire des canons.

Ensuite craignant que son ordination n'eût été irreguliere, parce qu'il avoit succedé à son frere encore vivant; il alla au monastere de Solignac près de Limoges consulter S. Tillon disciple de Saint Eloy, qui lui conseilla de quitter l'épiscopat, où il étoit entré contre les canons: il obéït, & fit ordonner à sa place Nodobert avec le consentement du roi. Saint Bonet se retira ensuite dans l'abbaye de Manlieu, *magni locus*, ainsi nommé d'un ecclesiastique nommé Magnus, qui y avoit porté des reliques de S. Sebastien, c'est à-dire, de la poussiere de son tombeau. Saint Genés évêque de Clermont y fonda vers l'an 656. sur son propre fonds, un monastere qui subsiste encore, dont il établit Evode pour premier abbé. Ce fut là où S. Bonet se retira & y prit l'habit monastique vers l'an 699. Cependant les heresies de Novatien & de Jovinien se renouvellerent dans le diocese de Clermont; & les moines de Manlieu, publierent une lettre pour les refuter. Après que Saint Bonet eut demeuré chez eux environ un an, il partit pour

Acta. SS. Ben. to. 5. p. 401.

aller à Rome visiter les sepulcres des apôtres, ayant auparavant distribué tous ses biens aux églises & aux monasteres. En passant à Lyon, il reconcilia l'archevêque avec le duc de Bourgogne. Il sejourna quelques-tems au monastere de l'Isle-Barbe, & visita celui d'Agaune. Etant entré en Italie, il fut très-favorablement reçu par Aribert roi des Lombards, qui s'étant recommandé à ses prieres, remporta la victoire sur le jeune roi Liectbert son competiteur; ce qui arriva l'an 705. Enfin saint Bonet arriva à Rome; & après avoir visité les lieux saints, il ramena plusieurs captifs qu'il avoit délivrez. Il répandit quantité d'aumônes pendant ce voyage; & fit plusieurs miracles. A son retour il demeura quatre ans à Lyon & y mourut vers l'an 709. Ses reliques furent depuis rapportées à Clermont, & l'église honore sa mémoire le quinziéme de Janvier.

Paul diac. VI. hist. c. 19.

Martyr. R. 15. Janv.

XV.
S. Tetrique d'Auxerre.

to. 3. act. SS. Ben. p. 101. Item. to. 1. Bibl. novæ. p. 427. hist. episc. Ant. c. 24.

Vers le même tems mourut S. Tetrique évêque d'Auxerre, qui succeda à Scobillon vers l'an 695. & tint ce siege quinze ans. Il avoit été abbé du monastere de Saint Germain; & l'on compte quatorze moines de cette maison, & entre eux six abbez, qui devinrent évêques d'Auxerre. Saint Tetrique dès la premiere année de son pontificat, regla dans un synode comment les abbez & les archiprêtres de diverses églises du diocese, devoient venir faire l'office dans l'église cathedrale de saint Etienne, dont par consequent le clergé n'étoit pas assez nombreux pour y satisfaire continuellement. La premiere semaine de Janvier, c'étoit les moines de S. Germain; la seconde, le clergé de S. Amatre; la troisiéme, S. Pierre; la quatriéme, S. Julien; & ainsi des autres marquez pour chaque mois, excepté le mois de Septembre, où peut-être on donnoit des vacances pour la vendange.

L'œconome de l'église fournissoit à ce clergé pendant leur semaine la retribution necessaire: & ceux qui venoient trop tard, ou s'acquittoient negligemment de l'office, étoient privez du vin pendant quarante jours. Que si le vidame ou le celerier manquoit à fournir cequi leur étoit dû, on l'enfermoit dans un monastere, pour faire penitence au pain & à l'eau pendant six mois. Le vidame, *vice-dominus*, gouvernoit la maison de l'évêque en particulier. L'œconome avoit l'administration de tous les biens de l'église. Dans le siecle précedent Saint Aunacaire évêque d'Auxerre, avoit fait un reglement à peu près semblable. Saint Tetrique fut tué comme il dormoit, par son archidiacre nommé Regenfroy, le dix-huitiéme de Mars, & est honoré comme martyr. Après sa mort le siege d'Auxerre vaqua trois ans.

Sup. liv. XXXIV. *n.* 51. *episc. c.* 19.

XVI.
Mort de *S.* Lambert.

Act. SS. Ben. tom. 3. *p.* 72. *Supl. liv.* XXXIX *n.* 50. *liv.* XL. *n.* 9.

C'étoit sans doute un effet du desordre qui regnoit en France sous les rois fainéans, & la mort de S. Lambert nous en fournit un exemple plus illustre. Après qu'il eut été sept ans hors de son siege de Mastric, retiré dans le monastere de Stavelot, la mort d'Ebroïn donna lieu à Pepin de chasser Faramond usurpateur de ce siege; & d'y rétablir saint Lambert, à la priere de tout le clergé & de tout le peuple, vers l'an 681. Il recommença donc à s'acquiter de ses fonctions avec un très-grand zele, & trouvant encore des païens dans la Toxandrie, petit païs voisin de Mastric, il s'appliqua à leur conversion, adoucit leur barbarie par sa patience; & abattit plusieurs temples & plusieurs idoles.

Mais deux freres Gallus & Riold pilloient les biens de l'église de Mastric, & se rendoient insupportables par leurs violences. Les amis & les parens de S. Lambert en furent tellement indignez, que se voyant poussez à bout, ils les tue-

rent. Les deux freres étoient parens de Dodon domestique de Pepin, qui possedoit quantité de terres & de serfs. Il resolut de venger leur mort sur l'évêque même; & ayant assemblé quantité de gens armez, il vint l'attaquer à *Leodium* sur la Meuse, alors simple village, aujourd'hui la grande ville de Liege S. Lambert reposoit après matines, quand un de ses serviteurs nommé Baldoüée, qui étoit de garde & veilloit auprès de lui, sortit dehors & vit l'armée de Dodon, qui venoit en plusieurs troupes. Etant arrivez, ils rompirent les palissades & les portes, & monterent sur le toit. Baldoüée courut avertir le saint évêque qui commençoit à s'endormir. Dans le premier mouvement il prit une épée pour se défendre; mais pensant à Dieu, & se confiant en lui, il jetta l'épée à terre, aimant mieux mourir que de mettre la main sur ces méchans. Aussi-tôt ils entrerent, & donnerent de leurs lances contre les murailles. Deux neveux de l'évêque les chasserent à coups de bâtons; mais il leur dit, & aux autres qui l'accompagnoient: *S*i vous m'aimez veritablement, aimez Jesus-Christ comme moi, & lui confessez vos pechez: pour moi il est tems que j'aille vivre avec lui. Un autre de ses neveux lui dit: N'entendez-vous pas comme ils crient de mettre le feu à la maison pour nous brûler tout vifs? Alors saint Lambert dit à ses neveux: Souvenez-vous que vous êtes coupables de ce crime, c'est-à-dire de la mort des deux freres: Allez maintenant en recevoir la juste recompense. Ensuite ayant fait sortir tout le monde de sa chambre, il se prosterna les bras étendus en forme de croix, & se mit à prier avec effusion de larmes. Les ennemis entrerent dans la maison, passerent au fil de l'épée tous ceux qu'ils y trouverent, & un d'eux étant monté sur le toit

AN. 708. de la chambre où étoit le saint évêque, lui lança un dard dont il le tua. Ainsi mourut S. Lambert le dix-septiéme de Septembre l'an 708. ou environ, après quarante ans de Pontificat; depuis l'an 668. qu'il succeda à S. Theodard. Son corps fut mis dans une barque & rapporté à Mastric, où il fut enterré dans l'église de S. Pierre; mais depuis il fut reporté à Liege, & il est honoré comme martyr.

Sup. l. xxxix n. 45. Martyr. R. 17. Sept.

Son successeur fut S. Hubert son disciple, il étoit de la noblesse d'Aquitaine, & de la cour du roi Theodoric. On dit qu'un jour de fête solemnelle, tandis que les autres chrétiens étoient à l'église, il alla à la chasse où il vit un cerf qui portoit une croix entre ses bois, & entendit une voix qui le menaçoit de l'enfer s'il ne se convertissoit, qu'aussi-tôt il descendit de cheval, & promit d'obéir à l'ordre du ciel. Quoi qu'il en soit il passa en Austrasie, attiré par le merite de Pepin maire du palais; & y ayant oüi parler des vertus de S. Lambert, il se rendit auprès de lui à Mastric, & entra dans son clergé. Quoiqu'il fût encore jeune, il avoit été marié, & avoit un fils nommé Florebert, qui lui succeda dans l'épiscopat.

Anonym. ap. Coint. an. 688. n. 34.

XVII. Constantin pape.

La même année 708. le quatriéme de Mars, on ordonna pape Constantin Syrien, homme d'une extrême douceur, qui tint le saint siege sept ans & quinze jours. C'est le septiéme pape de suite venu de Syrie ou de Grece. Jean V. étoit Syrien, Conon de Thrace, Sergius Syrien, Jean VI. & Jean VII. Grecs, Sisinnius & Constantin Syriens. Peut-être la persecution des Arabes, & les frequentes revolutions de l'empire, obligeoient plusieurs Grecs & Orientaux à se refugier à Rome. Le pape Constantin ordonna Felix archevêque de Ravenne, qui soûtenu par la puissance seculiere, refusa de faire

Anast. Papebr.

à l'église Romaine, les promesses que ses predecesseurs avoient accoûtumé de faire, comme on voioit dans les archives. Mais peu de tems après l'empereur Justinien envoya à Ravenne Theodore patrice & general de l'armée de Sicile, qui prit la ville, & emmena l'archevêque & tous les rebelles chargez de chaînes à C. P. & ayant fait crever les yeux à l'archevêque Felix, l'envoya en exil dans le Pont: ce qui fut regardé à Rome comme une punition divine. AN. 708.

XVIII. *S.* Vilfrid rétabli. *Paul Diac* V I. *hist.* c. 37.

De ce tems plusieurs Anglois de tout sexe, & de toute condition venoient à Rome par devotion, même des nobles, des ducs & des rois. L'un d'eux fut Coënred roi des Merciens, qui avoit travaillé au rétablissement de S. Vilfrid. Ce saint évêque à son retour de Rome étant arrivé dans le païs de Cant, envoya des députez à l'archevêque Britualde, qui promit d'adoucir le jugement prononcé contre lui au concile de Nestrefeld. Car il avoit reçû des lettres de ses députez à Rome, & touché de l'autorité du pape, il se reconcilia sincerement avec saint Vilfrid. Ce saint alla trouver Ethelrede son ancien ami, qui après avoir regné trente & un an sur les Merciens, s'étoit fait moine en 704. dans le monastere de Bardeney, dont il fut depuis abbé. Ils s'embrasserent avec larmes, saint Vilfrid lui montra la sentence du pape; & Ethelrede l'ayant lûë, promit de l'appuyer de tout son credit. Il pria aussi-tôt le roi Coënred son successeur de le venir trouver, & lui fit jurer d'obéïr aux décrets du saint siege. Ensuite par le conseil d'Ethelrede, saint Vilfrid envoya un prêtre & un abbé à Alfrid roi de Northumbre, pour le prier de trouver bon, qu'il lui presentât les lettres du pape: mais le roi répondit, que tant qu'il vivroit, il ne changeroit point ce qui avoit été ordonné par les évêques de presque toute la

Eddi. vita c. 54. *Sup n.* 9.

c. 55.

c. 36. Bretagne. Il tomba malade peu de tems après; & croyant que c'étoit une punition de sa désobéïssance au saint siege; il recommanda à son successeur de faire la paix avec l'évêque Vilfrid.

Be. epit. Alfrid mourut l'an 705. & son successeur Eadulfe, loin de faire justice à saint Vilfrid, lui ordonna de sortir dans six jours de son royaume, menaçant de faire mourir tous ceux qu'il trouveroit de ses compagnons. Mais au bout de deux mois, il fut chassé lui-même, & le fils d'Alfrid encore enfant regna à sa place. La premiere année de son regne, Bertualde archevêque de
c. 37. Cantorberi vint en Northumbre avec tous ses évêques & ses abbez, & les premiers du royaume. On tint un concile près la riviere du Nid: le jeune roi Osred y assista avec ses seigneur, les trois évêques de son royaume, les abbez & Elflede abbesse de Streneshal, dont on estimoit fort les conseils, Saint Vilfrid étoit present. Quand le roi, les évêques & les seigneurs furent assis, l'archevêque Berthualde dit: Prions Dieu, que par son Saint-Esprit il mette la paix dans nos cœurs. Nous avons l'évêque Vilfrid & moi, des lettres du saint siege, qui doivent être lûës en vôtre presence. Après qu'elles eurent été lûës, Bertefrid le plus considerable entre les seigneurs de Northumbre, en demanda l'interpretation pour lui & pour les autres qui n'entendoient pas le latin: l'archevêque leur en dit la substance, savoir que le pape ordonnoit aux
Sup. n. 9. évêques Anglois de se reconcilier avec Vilfrid, & lui rendre ses églises, ou d'aller tous ensemble à Rome pour y être jugez. Les évêques opposez dirent qu'ils s'en tenoient à ce qu'avoient ordonné l'archevêque Theodore & le roi Ecfrid, & ce qu'ils avoient reglé eux-mêmes avec le roi Alfrid au concile de Nestreseld. L'abbesse Elflede rendit témoignage de la derniere

volonté du roi Alfrid pour le rétablissemtnt du saint évêque. Alors Bertefrid dit au nom du jeune roi : la volonté du roi & des seigneurs, est que nous obéïssions en tout aux ordres du saint siege & du roi Alfrid ; car quand nous étions assiegez à Bebanbourg, & réduits à l'extrémité, nous fîmes vœu d'executer cet ordre du pape, si Dieu accordoit à nôtre jeune prince le royaume de son pere. Aussi-tôt les cœurs des ennemis furent changez, ils traiterent avec nous, & nous fûmes délivrez. Après ce discours, les évêques consulterent entr'eux, & la conclusion du concile fut, que tous les évêques, le roi & les seigneurs feroient de bonne foi la paix avec l'évêque Vilfrid, & lui rendroient ses deux monasteres de Ripon & d'Hagulstad, avec tous les revenus. Il s'embrasserent tous, communierent ensemble, & après avoir rendu graces à Dieu, ils se retirerent chacun chez eux.

AN. 709.

XIX. Mort de S. Vilfrid. c. 58.

Quelque tems après saint Vilfrid tomba malade à Hagulstad comme il l'avoit été à Meaux, & encore plus violemment. Tous les abbez & les anacoretes du païs accoururent, & se mirent en priere avec les moines du lieu & demanderent à Dieu de lui rendre la connoissance & la parole, afin qu'il pût donner ordre à ses maisons, & partager ses biens : ils furent exaucez, le saint évêque revint en santé, & vêcut encore un an & demi. Peu de tems avant sa mort étant à Ripon, en presence de deux abbez & huit moines de ses plus confidens, il fit ouvrir son tresor par celui qui en gardoit les clefs, & tirer devant eux tout ce qu'il avoit d'or, d'argent & de pierreries, & en fit quatre parts. La premiere pour les églises de sainte Marie & de saint Paul de Rome, la seconde pour les pauvres, la troisiéme pour les prevôts de ses deux

AN. 709. monasteres de Ripon & d'Hagulstad, afin qu'ils eussent de quoi faire des presens aux rois & aux évêques, la quatriéme pour être partagée à ceux qui l'avoient suivi dans ses voyages. Ensuite il établit le prêtre Tatbert son parent prévôt à Ripon, car il en étoit toûjours abbé. Ayant ainsi reglé ses affaires, il passa dans le païs

c. 60. des Merciens à la priere du roi Coënred qui vouloit prendre ses avis pour le reglement de sa vie, les abbez du païs vouloient aussi l'entretenir sur l'état des monasteres qu'il y avoit établis.

c. 61. Après les avoir visitez & fait des liberalitez de terres ou d'argent comptant, il vint au monastere d'Oundle, aujourd'hui dans le comté de Nortamton où il tomba malade de sa derniere maladie. Peu de tems auparavant en marchant à cheval avec le prêtre Tatbert il lui avoit raconté toutes les actions de sa vie, comme prévoyant sa mort: c'étoit une espece de confession qui se pratiquoit quelquefois par humilité, differente de la confession sacramentale. Etant donc tombé malade en ce lieu, il donna sa benediction à ses disciples, & mourut le vingt-quatriéme d'Avril 709. la quatriéme année du

Be. V. hist. c. 20. regne d'Osred en Northumbre. Il étoit âgé de soixante & seize ans, & en avoit passé quarante-cinq dans l'épiscopat. Son corps fut reporté à Ripon, revêtu d'habits sacerdotaux, & Tatbert abbé de ce monastere fit celebrer tous les jours pour lui une messe particuliere, & tous les ans le jour de son anniversaire, il faisoit distribuer aux pauvres la dixme de ses troupeaux, outre

Ibid. c. 21. les aumônes journalieres. Le prêtre Aca succeda à saint Vilfrid dans l'évêché d'Hagulstad.

Coënred roi des Merciens après six ans de regne quitta son royaume la même année 709. & vint à Rome où il embrassa la vie monastique, & acheva ses jours dans les prieres, les

jeûnes & les aumônes. Il amena avec lui Offra roi des Saxons Orientaux, qui étant jeune, bien fait, & cheri de ſon peuple, quitta pour Jeſus-Chriſt ſa femme, ſon païs & ſon royaume, & embraſſa auſſi à Rome la vie monaſtique. Tous deux y moururent promptement, comme ils l'avoient ſouhaité.

AN. 709.

XX.
S. Adelme évêque.

Elog. tom. 3. act. SS. Ben. p. 222. vita tom. 5. p. 7. 26.

La même année 709. mourut ſaint Adelme ou Althelme premier évêque de Shirburn; il étoit d'une famille noble du royaume d'Oüeſſex, & fut d'abord inſtruit par l'abbé Adrien dans le monaſtere de ſaint Auguſtin de Cantorberi, où il apprit le latin & le grec. Etant retourné dans ſon païs il ſe fit moine au monaſtere nommé alors Meldun, & depuis Malmesbury fondé de nouveau par un ſolitaire Irlandois nommé Maidulfe. D'abord il vêcut en hermite; mais n'ayant pas de quoi ſubſiſter il ſe mit à enſeigner; & pluſieurs de ſes diſciples embraſſerent à ſon exemple la profeſſiou monaſtique; ce qui produiſit un monaſtere depuis fort celebre. Adelme y ayant étudié quelque tems les arts liberaux, retourna à Cantorberi pour s'y perfectionner ſous l'abbé Adrien, & y demeura juſques à ce que ſa ſanté l'obligea à retourner chez lui. Il fut le premier des Anglois qui apprit les regles de la verſification latine. Il cultiva auſſi la poëſie Angloiſe; & fit en ſa langue vulgaire des cantiques pour retenir le peuple, qui étant encore demi barbare, ſe retiroit promptement ſitôt que la meſſe étoit dite. Adelme ſe mettoit ſur un pont à la ſortie de la ville, & chantant lui-même ſes cantiques, retenoit le peuple agréablement, & leur inſinuoit les veritez de la religion, qu'ils n'auroient pas écoutez dans des ſermons.

Outre la poëtique, il étudia auſſi les loix Romaines, le calcul & l'aſtronomie: & la réputa-

An. 709. tion de sa doctrine fut si grande, qu'il étoit consulté, non seulement par ses compatriotes, mais par des étrangers, comme les Ecossois, & qu'il venoit des François s'instruire sous lui. Il ne les formoit pas moins à la vertu qu'aux sciences & s'y exerçoit lui-même serieusement. Il ne sortoit point du monastere sans necessité; s'appliquoit à la lecture & à l'oraison; & pour se mortifier se mettoit quelquefois dans une fontaine jusques aux épaules, mêmes durant les nuits d'hiver, & y recitoit le pseautier. Il fut ordonné prêtre par Leuther évêque d'Oüessex, qui confirma l'établissement du nouveau monastere de Meldun, & l'en fit abbé l'an 675. à la priere des autres abbez de son diocese. Ce monastere s'accrut considerablement sous Adelme, la réputation de sa doctrine & de sa pieté lui attirant des disciples de tous côtez. Pendant qu'il en étoit abbé, il fut chargé par un concile tenu dans le royaume des Merciens, d'écrire contre les erreurs des Bretons, & en ramena plusieurs à l'observation legitime de la Pâque.

Be. V. hist. c. 19.

L'an 705. saint Heddi évêque de Vorchester ou d'Oüessex étant mort, le diocese fut partagé en deux. On en donna un à Daniel, dont le siege fut à Vinchestre. On mit l'autre siege à Shirburn, & saint Adelme en fut ordonné évêque en sa vieillesse par l'archevêque Britualde son ancien compagnon d'étude & de la vie monastique. Après l'avoir consacré il le tint quelque tems auprès de lui pour profiter de ses conseils. Saint Adelme ne vêcut que quatre ans dans l'épiscopat, & mourut l'an 709. le vingt-cinquiéme de Mai, jour auquel l'église honore sa memoire. Il est fameux par ses écrits. Outre le livre contre les erreurs des Bretons, il en écrivit un en prose & en vers. Nous avons ces deux traitez, & dans le dernier il fait l'éloge

Martyr. R. 25. May.

de plusieurs saints, entre autres de saint Benoît qu'il louë comme le premier maître de la vie monastique. Il avoit aussi écrit des huit vices, quelques énigmes & quelques lettres. L'Abbé Adrien qui avoit été maître de saint Adelme, mourut la même année 709. AN. 709.

XXI. Pictes quittent le schisme.

Saint Ceolfrid disciple & successeur de saint Benoît Biscop gouvernoit alors les deux monasteres de Viremouth & Jarrou. Il avoit été à Rome avec son maître, & étoit très instruit de tout ce qui regardoit sa profession : plein de ferveur & de zele, il accrut les revenus de ses monasteres, y fit plusieurs oratoires, les pourvut d'ornemens & de vases sacrez. Sur tout il augmenta la bibliotheque que Benoît avoit commencée. Il y ajoûta trois Bibles de la nouvelle version, c'est-à dire de saint Jerôme qu'il avoit apportées de Rome, & un livre de cosmographie d'un ouvrage merveilleux. Il obtint du pape Sergius un privilege semblable à celui que Benoît avoit obtenu du pape Agathon; & ce dernier fut confirmé dans un concile par les souscriptions des évêques & du roi Alfrede.

Act. SS. Ben. tom. 2. p. 1011.

Act. SS. B. to 3. 292. Bed. V. c. 22

Vers l'an 710. Naïton roi des Pictes qui habitoient la partie septentrionale de la Bretagne nommée à present Ecosse, instruit par la meditation frequente des écritures, renonça à l'erreur qu'il avoit suivie jusques alors touchant l'observation de la Pâque; & ramena tout son peuple à l'observance catholique. Les Pictes avoient eu pour apôtre S. Colomban l'ancien, qui étant Irlandois, leur avoit enseigné les traditions de son païs. Le roi Naïton voulant donc ramener ses sujets aux observances catholiques; pour le faire avec plus de facilité & d'autorité chercha du secours chez les Anglois, & envoya des deputez à saint Ceolfrid, le priant de l'instruire sur ce sujet. Il lui demandoit aussi des

Sup. liv. XXXIV. n. 16.

AN. 709. architectes pour bâtir dans son païs une église de pierre à la maniere des Romains; promettant de la faire dedier en l'honneur de saint Pierre, & de suivre avec son peuple l'usage de l'église Romaine, autant que l'éloignement & la difference du langage le pourroit permettre. Saint Ceolfrid lui envoya des architectes, & lui écrivit une grande lettre, où il prouve doctement que l'on doit celebrer la Pâque comme l'église catholique, la troisiéme semaine du premier mois, & toûjours le dimanche. Il marque les divers cycles d'Eusebe, de Theophile, de saint Cyrille, & enfin celui de Denys le Petit, qui duroit encore. Quant à la tonsure, il reconnoît que c'est une chose indifferente en soi; mais il soûtient que l'on doit preferer celle de saint Pierre où la couronne étoit entiere, à celle de Simon le magicien qui n'étoit que par devant. Il suppose cette tradition, dont il ne paroît pas que personne doutât alors. Cette lettre ayant été lûë en presence du roi Naïton, & de plusieurs hommes doctes, & ayant été traduite exactement en sa langue, il s'éleva du milieu des seigneurs entre lesquels il étoit assis, se mit à genoux, & rendit graces à Dieu d'avoir été assez heureux pour recevoir d'Angleterre un tel present. Je sçavois déja bien, ajoûta-t-il, que c'étoit la vraie maniere de celebrer la Pâque. Mais j'en voi maintenant si clairement la raison, qu'il me semble que je n'y entendois rien auparavant. C'est pourquoi je vous déclare que je veux toûjours l'observer ainsi avec tout mon peuple, & j'ordonne que tous les clercs de mon royaume prennent aussi cette tonsure. Cet ordre fut aussi-tôt executé, & par tout le païs des Pictes on fit faire par ordre du public des copies du cycle pascal de dix-neuf ans, au lieu de celui de quatre-vingt-quatre ans, dont on se servoit auparavant.

Cependant

Cependant l'empereur Justinien envoya un ordre au pape Constantin de venir à CP. Le pape obéït, & s'embarqua à Porto le cinquiéme d'Octobre, indiction neuviéme, c'est-à-dire, l'an 710. il fut suivi par deux évêques, trois prêtres, & quelques autres clercs en petit nombre. Pendant son absence, Jean surnommé Rizocope, patrice & exarque, vint à Rome, où il égorgea Saul, diacre & vidame: Pierre, trésorier, Sergius, prêtre & abbé, Sergius, ordonnateur. De là il alla à Ravenne, où par un juste jugement de Dieu, il mourut d'une mort honteuse. Le pape ayant passé l'hyver à Otrante, arriva à CP. & de là à Nicomedie, où l'empereur le vint trouver de Nicée. Le dimanche le pape célébra la messe devant l'empereur, qui communia de sa main, le pria d'interceder pour ses pechez, & renouvella tous les privileges de l'église; après quoi il le renvoya. On ne dit point quel étoit le sujet de ce voyage; & ce qu'on y voit de plus remarquable, est que le pape reçut par tout de très-grands honneurs. Il rentra à Rome le vingt-quatriéme d'Octobre, indiction dixiéme, l'an 711. ayant été un an entier à son voyage; pendant lequel il ordonna douze évêques en divers lieux,

AN. 712. XXII. Le pape à CP. *Anast.*

Trois mois après, la nouvelle vint à Rome, que l'empereur Justinien avoit été tué; & Philippique mis en sa place, & on en fut affligé, parce que le nouvel empereur étoit hérétique. Justinien se rendit si odieux par ses cruautez, que l'armée qu'il avoit envoyée contre la ville de Chersonne, prit le parti des assiégez, & proclama pour empereur un Armenien nommé Bardane, qui y étoit en exil, & l'appella Philippique. Il vint droit à CP. & cependant on envoya contre Justinien, qui en étoit sorti, & qui fut pris. On lui coupa la tête, que Philip-

XXIII. Mort de Justinien. Philippique empereur. *S. Niceph. p. 30 Theoph. an 6. p. 316.*

pique envoya en Occident, & jusques à Rome.
AN. 711. Tibere fils de Justinien étoit à CP. & se refugia dans l'église de Blaquerne, où il tenoit d'une main un des pieds de la sainte-table, de l'autre main la vraïe croix, & avoit des reliques à son cou. Mais deux patrices, Maur & Jean, étant survenus, ce dernier entra dans le sanctuaire, & sans s'arrêter aux larmes d'Anastasie, mere de Justinien, & ayeule de Tibere, qui étoit présente, & se jettoit à leurs pieds, il arracha Tibere du lieu saint, après lui avoir ôté la croix, qu'il posa sur l'autel, & le reliquaire qu'il mit lui-même à son cou. On enleva le jeune homme hors l'église, & l'ayant étendu par terre, on l'égorgea. Telle fut la fin de Justinien & de son fils. Bardane ou Philippique étoit Monothelite, comme ayant été instruit dès l'enfance par l'abbé Etienne, disciple de Macaire d'Antioche. Long-temps avant que d'être empereur, il alla voir un jour un reclus du monastere de Callistrate, qui étoit astrologue, & lui dit que l'empire lui étoit destiné. Bardane en fut troublé; mais le reclus lui dit: Si Dieu l'ordonne, y résisterez-vous? Or je vous avertis que l'on a mal fait de tenir le sixiéme concile. Abolissez-le quand vous regnerez, & votre regne sera long & heureux. Bardane le lui promit avec serment. Mais quand il vit Leonce empereur à la place de Justinien, il alla trouver le reclus, qui lui dit: Ne vous pressez pas, vous serez empereur. Il y retourna voyant regner Apsimare; & le reclus lui dit encore: Ne vous pressez point, l'empire vous attend. Apsimare l'ayant appris, fit foüetter Bardane, lui fit raser la tête, & l'envoya chargé de fers à Cephalonie; mais Justinien étant rétabli, le rappella.

Agatho. to. 6 conc. p. 1405. A. Theoph. p. 319.

Sup liv. XL. n. 54.

Ibid. n. 57.

Philippique étant donc parvenu à l'empire, tint parole à son reclus; car avant que d'entrer

Agath. epit.

dans le palais, il en fit ôter l'image du sixiéme concile qui étoit dans le vestibule, disant qu'il n'y entreroit point autrement. Ensuite il fit tenir un concile, où le sixiéme concile général fut condamné, & le reclu devint aveugle la même année. L'empereur fit aussi chasser de l'église le patriarche Cyrus, le confina dans le monastere de Chora, & mit à sa place Jean, Monothelite comme lui. Germain, métropolitain de Cyzique, favorisa aussi cette entreprise de l'empereur, aussi-bien qu'André évêque de Crete; Nicolas, sçavant medecin & questeur; Elpide, diacre de la grande église, & Antiochus, garde des chartes, & plusieurs autres, tant évêques que senateurs; & Philippique persecuta ceux qui ne voulurent pas souscrire à son concile, jusques à en bannir quelques-uns. Il fit mettre dans les dyptiques les noms de Sergius, d'Honorius, & des autres que le sixiéme concile avoit condamnez, & releva leurs images. Peu de tems après ayant trouvé dans le palais les actes du sixiéme concile écrits de la main d'Agathon, alors diacre & bibliothecaire de la grande église de CP. il les fit brûler publiquement.

AN. 712.

S. Nic. p. 31

Il envoya au pape Constantin une lettre, où son erreur étoit exprimée; mais le pape la rejetta de l'avis de son conseil. Le zéle du peuple en fut excité, & on éleva dans l'église de S. Pierre une image qui contenoit les six conciles généraux. Le peuple alla plus loin, il ne souffrit point que l'image de l'empereur hérétique fût portée dans l'église, ni son nom prononcé à la messe; il ne voulut recevoir ni ses lettres, ni sa monnoye. Il refusa de reconnoître Pierre, envoïé de Ravenne, avec des lettres de l'empereur pour avoir le gouvernement de Rome; & Cristofle, qui en étoit en possession, lui resista à main armée. Il y eut un combat dans la ruë sacrée de-

Anast.

AN. 713. vant le palais, où plus de vingt-cinq hommes, tant de l'un que de l'autre parti, furent tuez. Enfin le pape envoya des évêques avec des évangiles & des croix qui appaiserent la sédition. Le parti de Pierre étoit le plus foible, & lui-même désesperoit de sa vie; mais l'autre parti se retira à l'ordre du pape; ce qui releva celui de Pierre, comme s'il eût été victorieux. Peu de tems aprés on apprit par des lettres de Sicile, que Philippique avoit été déposé, & Anastase Catholique reconnu empereur. Ce qui couvrit les hérétiques de confusion. Toutefois Pierre obtint à la fin le gouvernement de Rome.

XXIV. Philippique déposé. Anastase II. empereur. *S. Niceph. p. 32. Theoph. an 2. p Agath. epilog. to 6. conc. p. 1405 B V. Papebr cher. in Constantin. p. 116.*

Philippique demeuroit oisif dans son palais, tenant des discours d'un homme sensé, mais menant une vie honteuse; car il étoit débauché & dissipateur. Ainsi la troisiéme année de son regne, qui étoit l'an 714. sa négligence ayant donné occasion à une incursion des Bulgares, les principaux officiers des troupes de sa maison, nommées en Latin *obsequium*, conspirerent contre lui. La veille de la pentecôte, comme il dormoit, faisant la meridiane aprés un grand repas qu'il avoit donné aux plus nobles de CP. on le fit lever, & on le mena à l'Hippodrome, où il eut les yeux crevez. Le lendemain jour de la pentecôte, le peuple étant assemblé dans la grande église, on élut empereur Artemius, premier secretaire, & on le nomma Anastase. Il fut proclamé d'un commun consentement du senat, du clergé, des troupes qui se trouvoient à CP. & de tout le peuple de la ville, & couronné dans le sanctuaire par le patriarche Jean. En même tems tous les évêques présens, & tout le clergé firent proclamer le sixiéme concile, & remettre son image, avec celles des cinq autres au lieu d'où Philippique l'avoit ôtée pour y mettre la sienne, avec celle de Sergius. L'empereur Anastase écrivit au

Anast. s.

pape Constantin une lettre, par laquelle il faisoit profession de la foi catholique, & recevoit le sixiéme concile. Cette lettre fut renduë au pape par Scolastique, chambellan de l'empereur, patrice & exarque d'Italie, qui ensuite s'en alla à Ravenne. AN. 713.

Jean patriarche de CP. écrivit aussi au pape Constantin une grande lettre, où il se plaint que la tyrannie du regne passé l'a empêché de lui envoyer à l'ordinaire ses lettres synodiques. Il ajoûte, parlant de Philippique : Il vouloit mettre dans ce siége un homme qui n'étoit point du corps de nôtre église, & qui avoit les mêmes erreurs que lui ; mais par les instances de nôtre clergé, il me fit ordonner malgré ma résistance ; & aprés avoir dit, comme Philippique fit anathématiser le sixiéme concile, il ajoûte : Quelques-uns me disoient déja tout bas, qu'il falloit rejetter le concile de Calcedoine, comme étant le fondement du sixiéme concile : je ne dis point combien il m'a tourmenté pour m'obliger à vous écrire, conformément à son erreur, ni de quel ménagement j'ai eu besoin pour retenir & moderer le mal que je ne pouvois empêcher. L'apocrisiaire que vous avez ici peut vous en rendre témoignage, lui à qui dans le fort du mal j'ai déclaré avec serment la pureté de ma foi. Il dit ensuite expressément, qu'il reconnoît en Jesus-Christ deux volontez naturelles, & deux opérations naturelles ; & qu'encore que Philippique ait brûlé l'exemplaire du sixiéme concile qui étoit dans le palais, il n'y a rien gagné : car, ajoûte-t-il, nous avons conservé soigneusement par devers nous les actes de ce concile, où sont les souscriptions des évêques & de l'empereur ; & d'ailleurs nous avons l'exemplaire écrit de la main de Paul, depuis évêque de cette église. Enfin il prie le pape de lui pardonner le passé, &

to. 6 conc. p. 1409.

p. 1413. B.

p. 1416. C.

de lui envoyer ses lettres synodiques en signe de charité mutuelle, comme de son côté il envoyoit les siennes avec cette lettre. Il ne paroît point que le pape Constantin y ait fait de réponse : mais le diacre Agathon en mit copie à la fin des actes du sixiéme concile, avec un avertissement qui commence ainsi :

Epilog. Agath. p. 1408. B.

Moi, Agathon, indigne diacre & garde chartes de la grande église de CP. protonotaire, & second chancelier du venerable conseil patriarcal : il y a environ trente-deux ans, étant encore jeune dans l'ordre des lecteurs & notaires, je servis au saint concile sixiéme œcumenique, dont j'écrivis de suite tous les actes avec Paul de sainte memoire, depuis patriarche de cette église, alors laïc & secretaire de l'empereur, & avec quelques autres. Je mis au net de ma main en lettres ecclesiastiques tous les volumes de ces actes, qui furent scellez & déposez dans le palais imperial, pour y être gardez sûrement avec la définition de foi du même concile. J'écrivis de même les copies souscrites de la définition de foi, qui furent données aux cinq siéges patriarcaux, par ordre de l'empereur Constantin, de pieuse memoire, qui l'ordonna ainsi, afin que la foi fût à couvert de toute falsification ou alteration. Or Dieu m'ayant fait la grace de vivre jusques à ce jour, j'ai résolu d'écrire le present exemplaire de ma propre main, principalement à cause de ce que je vais dire. Il raconte ensuite comment l'empereur Philippique a fait brûler l'exemplaire du sixiéme concile écrit de sa main, qu'il avoit trouvé dans le palais : comme Philippique a été déposé, & Anastase couronné empereur. Comme l'image du sixiéme concile a été rétablie, & comme le patriarche a écrit au pape. Les trente-deux ans depuis le sixiéme concile tenu en 681. marquent l'an 713. & les lettres

ecclésiastiques, dont Agathon dit qu'il se servit en mettant les actes au net, sont quelque forme particuliere d'écriture, apparemment plus belle que pour les actes vulgaires. Au reste, ce récit est important, pour voir avec quel soin les actes du sixiéme concile furent écrits & conservez.

AN. 713.

XXV. Musulmans en Espagne

Roderic. Tolet. lib. II. c. 17. 18.

Isidor. Pacen. p. II.

En Espagne le royaume des Goths fut éteint l'an 713. Le roi Vitisa avoit fait aveugler le fils du roi Recesvinde nommé Theofrede, dont le fils Roderic étant soûtenu par les grands, se révolta contre lui, le fit aveugler lui-même, & fut proclamé roi, Ere 749. l'an 711. mais il ne regna qu'un an : car l'année suivante 712. Ere 750. l'an 93. de l'Hegire, les Arabes musulmans déja maîtres de l'Afrique, passerent en Espagne. Le gouverneur d'Afrique pour le Calife Oüalid étoit un vieillard nommé Mousa ou Moïse, qui y envoya d'abord quelques troupes sous la conduite de Tarie. Le roi Rodrigue voulut s'opposer à lui avec une armée; mais comme les Goths indignez de sa révolte, & jaloux de sa puissance, ne lui étoient pas fideles, il fut défait, & les Arabes s'établirent en Espagne. L'année suivante 713. Mousa y passa lui-même, & s'avança jusques à Tolede. L'archevêque Sindered avoit fui de peur des Arabes, abandonnant son troupeau contre les canons, & s'étoit retiré à Rome. Oppa fils du roi Egica usurpateur de ce siege, rendit la ville à Mousa qui fit mourir les principaux, & soumit toute l'Espagne jusqu'à Saragoce qu'il trouva ouverte. Il brûloit les villes, faisoit mettre en croix les citoyens les plus puissans, égorgeoit les jeunes gens & les enfans, & mettoit la terreur par-tout. Les villes qui restoient demanderent la paix & se soûmirent : toutefois plusieurs habitans s'enfuirent dans les montagnes, & plusieurs y périrent de faim & de misere : les Arabes firent leur capi-

Sup. n. 16.

Roderic. III. c. 19.

rage ferme, & il soûtint vigoureusement les droits de l'église. Dès l'entrée de son pontificat, il commença à reparer les murs de Rome; mais divers inconveniens qui survinrent, l'empêcherent d'achever. Il repara diverses églises ruinées. Il reçut de Jean, patriarche de Constantinople, une lettre synodique, & y fit réponse; mais la même année, seconde de l'empereur Anastase, Jean fut déposé, & Germain évêque de Cyzique transferé à CP. l'onziéme d'Août, indiction treiziéme, l'an 715. L'acte de sa translation portoit qu'elle étoit faite par le suffrage & l'approbation des prêtres, des diacres, & de tout le clergé, du senat & du peuple de CP. en presence de Michel, prêtre & apocrisiaire du siége apostolique, & des autres prêtres & évêques, sous l'empereur Artemius. Germain étoit fils de Justinien patrice, que l'empereur Constantin Pogonat fit mourir, pour avoir trempé dans la mort de Constant son pere, & en même-tems il rendit Germain eunuque. Valid, calif des Musulmans, ayant regné neuf ans & huit mois, mourut l'an 95. de l'Hegire, 715. de Jesus-Christ, & son frere Soliman lui succeda. Il fit de grands préparatifs pour armer une flotte contre les Romains : ce que l'empereur Anastase ayant appris, il voulut le prévenir, & arma promptement une flotte, qu'il fit commander par Jean, diacre de la grande église, qui étoit alors logothete ou trésorier général. Les troupes de l'*obsequium* qui étoient les plus puissantes, se mutinerent à Rome, où étoit le rendez-vous général, & tuerent le diacre Jean, après quoi la flotte se dissipa, & les rebelles retournant à CP. passerent à Adramyte en Natolie, où ayant trouvé un receveur des revenus publics, nommé Theodose, qui ne songeoit qu'à vivre en paix, ils le forcerent à être leur chef, le proclamerent empereur, & le

AN. 715.

Theophan. 2. p. 322.

Ann. Zonar. liv. 14.

XXVII.
Anastase déposé. Theodose, puis Leon empereur.
Elmac. c. 13. 14.
Theoph. an. 2. Artem. p. 322.
S. Niceph. p. 33. 34.

AN. 715. rendirent maître de CP. Anastase ne pouvant lui résister, prit l'habit monastique, & fut confiné à Thessalonique, après avoir regné deux ans & neuf mois.

Theodose étoit catholique comme lui, mais il ne regna qu'un an & deux mois. Leon, qui commandoit les troupes des provinces Orientales, tenoit toûjours le parti d'Artemius ou Anastase, & défendoit ces provinces contre les Musulmans. Il s'avança jusques à Nicomedie, où il prit le fils de l'empereur Theodose, qui se sentant le plus foible, consulta le patriarche Germain & le senat; & Leon lui ayant promis sûreté, il lui ceda l'empire. Il fut ordonné clerc avec son fils, & ils passerent le reste de leur vie en paix. Theodose mourut à Ephese, & fit mettre sur son tombeau *Hygeya*, c'est-à-dire, en Grec santé: Quelques-uns disoient qu'il s'y faisoit des miracles. Ainsi Leon fut reconnu empereur le vingt-cinquiéme de Mars 717. & regna vingt-quatre ans Mais ces fréquentes révolutions affoiblirent extrémement l'empire & la ville de CP. les études s'anéantirent, & l'art militaire se perdit: les meurtres, les captivitez, les prises de villes furent fréquentes; les ennemis couroient impunément les terres de l'empire, & les Musulmans venoient jusques aux portes de CP.

Theoph. p. 327.

Cedr to. 1. p 450. A.

S. Niceph. p. 34. B.

XXVIII. Clercs portans les armes.

Anast. in Greg. II.

L'Italie étoit en proïe aux Lombards. Ils prirent Cume, au préjudice de la paix, & refuserent de la rendre, quelque instance que le pape Gregoire II. leur en fît, les menaçant par ses lettres de la colere de Dieu, pour cette supercherie, & leur offrant de grands presens s'ils rendoient cette ville. Le pape très-affligé, mais se confiant en Dieu, s'appliquoit à encourager par ses lettres le peuple de Naples & le duc Jean qui y commandoit, suivant ses ordres. Ils sur-

prirent de nuit la ville de Cume, ayant à leur tête ce duc Jean & un soûdiacre nommé Theodime; & le pape ne laissa pas de donner pour la racheter trente livres d'or qu'il avoit promises. Ce soûdiacre à la tête des troupes est remarquable, aussi-bien que le diacre qui commandoit la flote de l'empereur Anastase. On voit quelque tems auparavant Zenon diacre de l'église de Pavie, qui s'étant revêtu des armes du roi Cunibert, se fit tuer pour lui dans un combat.

AN. 716.

Paul. diac. V. hist. c. 40.

Dans ce même tems du pape Gregoire II. Savaric évêque d'Auxerre étant de grande naissance, commença à s'écarter des devoirs de sa profession, & à s'occuper d'affaires temporelles plus qu'il ne convenoit à un évêque; ensorte qu'il attaqua à main armée les pays d'Orleans, de Nevers, de Tonnerre, d'Avalon & de Troyes, & les joignit à ceux de son obéissance. Enfin comme il marchoit avec une grande troupe vers la ville de Lyon pour la subjuguer, il périt d'un coup de foudre: c'étoit sous le regne de Dagobert III. l'autorité royale étant presqu'éteinte en France; & les guerres civiles fréquentes. Pepin l'ancien maire du palais étoit mort l'an 714. au mois de Decembre après avoir gouverné pendant vingt-sept ans.

to. 1. bibl. Lab. hist. epist. Aut. c. 16.

XXIX.
S Rigobert archevêque de Reims.

Il laissa entre autres enfans Charles, depuis surnommé Martel, à qui la même année nâquit un fils, qui fut baptisé par saint Villebrod & nommé Pepin comme son ayeul. Charles succeda à la puissance de son pere; mais ce ne fut pas sans opposition, principalement de la part de Reinfroi maire du palais d'Austrasie & de Chilperic II. qu'il avoit fait declarer roi. Charles leur faisant la guerre, voulut se saisir de Reims: mais il en trouva les portes fermées; & saint Rigobert qui en étoit évêque, s'étoit saisi des clefs. Il logeoit sur une des portes, &

Flod. hist. lib. II. c. 12.

Les conversions continuerent dans la Germanie, & nous trouvons un capitulaire ou instruction donnée par le pape Gregoire II. à Martinien évêque, George prêtre, & Dorothée soûdiacre; tous deux de l'église Romaine qu'il envoyoit en Baviere. Ce capitulaire est daté du quinziéme Mars, la troisiéme année de l'empereur Anastase, c'est-à-dire, l'an 716. il contient treize articles, & le pape y parle à peu près ainsi.

AN. 716. XXX. Capitulaire de Gregoire II Baviere to. 6. conc. p. 1452.

Après avoir rendu nos lettres vous délibererez avec le duc de la province pour faire une assemblée des prêtres, des juges & de tous les principaux de la nation; & ayant examiné les prêtres & les ministres, vous donnerez le pouvoir de sacrifier, de servir & de chanter à ceux dont vous trouverez l'ordination canonique & la foi pure, & leur ferez observer la tradition de l'église Romaine: vous défendrez aux autres toute fonction, & leur donnerez des successeurs: vous pourvoirez en chaque église que l'on y célébre la messe, les offices du jour & de la nuit, & la lecture des saintes écritures; vous établirez des évêchez, ayant égard à la distance des lieux & à la jurisdiction de chaque duc, & vous reglerez les dépendances de chaque siége: s'il y en a trois, quatre ou plus, vous réserverez le principal siége pour un archevêque; & ayant assemblé trois évêques, vous en ordonnerez de nouveaux par l'autorité de saint Pierre; si vous trouvez un homme digne de remplir la place d'archevêque, vous nous l'envoierez avec vos lettres, ou vous l'amenerez avec vous. Si vous n'en trouvez pas de capable, vous nous le ferez savoir, afin que nous en envoyions d'ici. Vous recommanderez à ceux que vous ordonnerez évêques de ne point faire d'ordinations illicites, marquant en particulier les irregularitez, de

cap. 1. c. 2. c. 3. c. 4. c. 5.

conserver les biens de l'église, & en faire quatre parts, de ne faire les ordinations que dans les tems marquez, & n'administrer le baptême qu'à Pâques & à la Pentecôte hors les cas de nécessité. Au reste toute la religion est soûmise à l'évêque, & tous les chrétiens obligez à lui obéir.

c. 6. Touchant le mariage, enseignez qu'on ne doit ni le condamner sous prétexte d'incontinence, ni donner occasion à la débauche, sous prétexte de mariage. Défendez le divorce, la polygamie, les conjonctions incestueuses entre parens : Enseignez que la continence est préférable au mariage; ne permettez pas que l'on juge immonde aucune viande, sinon celle qui aura été immolée aux idoles; ou que l'on s'arrête ni aux songes, ni aux augures. Défendez les enchantemens, les maléfices & les observations de certains jours; défendez de jeûner le dimanche, & aux fêtes de Noël, de l'Epiphanie & de l'Ascension, & de recevoir les offrandes de ceux qui sont en division. Enseignez que tous ont besoin de pénitence pour les péchez journaliers; enseignez la résurrection des corps, & l'éternité des peines de l'enfer: rejettant ceux qui prétendent que les démons reviendront à la dignité angelique. Telle est l'instruction du pape Gregoire II. pour la Baviere.

c. 7. c. 8. c. 9. c. 10. c. 11. c. 12. c. 13.

XXXI. S. Rupert de Salsbourg. *Acta SS. Ben. to. 3. p. 339.*

Cette province avoit alors deux évêques fameux, S. Rupert de Salsbourg & S. Corbinien de Frisingue, tous deux François. Saint Rupert ou Robert, suivant notre prononciation; étoit de la race des rois de France, & évêque de Wormes, la seconde année du regne de Childeric III. l'an 696. Sa réputation étant venuë jusqu'à Theodon duc de Baviere, il lui envoya des députez pour le prier instamment de venir instruire la province du Norique. Le saint évêque

y envoya d'abord des missionnaires, puis il y alla lui-même ; & le duc plein de joye vint au devant jusques à Ratisbonne, où il le reçut avec grand honneur. Saint Rupert l'ayant instruit, tant de la morale que de la foi catholique, le baptisa, avec plusieurs de la nation, tant des nobles que du peuple. Il est certain que dès le tems du roi Theodoric premier, les Bavarois avoient reçu la religion chrétienne, comme il paroît par leurs loix : il faut donc croire qu'il s'y étoit mêlé des hérétiques, dont le baptême étoit nul, comme des Bonosiaques ou Fotiniens, ou que la négligence des rois fainéans les avoient laissé retomber dans l'idolâtrie. AN. 715.

Le duc Theodon étant converti, promit à S. Rupert de choisir un lieu pour établir un siége épiscopal ; & de bâtir des églises & des logemens pour les ecclesiastiques. Le saint évêque s'embarqua sur le Danube, & vint jusques aux frontieres de la Pannonie inferieure, prêchant la foi. En revenant il arriva à Laureac, autrefois métropole du Norique, & à présent nommé Lorch, où il guérit plusieurs malades par ses prieres, & convertit plusieurs personnes. Ensuite ayant appris qu'en un lieu nommé Juvave, il y avoit eu quantité d'édifices merveilleux, alors presque ruinez & couverts d'arbres, il y alla lui même, & demanda ce lieu au duc Theodon, qui le lui accorda volontiers, avec les terres des environs, à l'étenduë de deux lieuës. S. Rupert y établit son siége épiscopal, bâtit une belle église en l'honneur de saint Pierre, avec un cloître, & les logemens des clercs, c'est-à-dire, des moines pour y célébrer l'office tous les jours. Ce monastere de saint Pierre, de l'ordre de saint Benoît, subsiste encore à present à Salsbourg, qui est l'ancienne Juvave ; mais le siége épiscopal a été transferé à l'église de S. Rupert.

Ce saint évêque ayant besoin d'ouvriers pour l'aider à prêcher l'évangile, retourna en son pays, & en amena douze, avec Erentrude sa niéce, qui s'étoit consacrée à Dieu. Il fonda pour elle un monastere en l'honneur de la sainte Vierge, sur une montagne prochaine. On le nomma Nonberg, c'est-à dire, le mont des Nonnains, & elle en fut la premiere abbesse. Il continuoit à visiter assiduëment tout le pays, à bâtir des églises, & ordonner des clercs. Enfin après s'être donné un successeur, il mourut l'an 718. le jour de pâques vingt-septiéme Mars, jour auquel l'église honore sa memoire.

Act. tom. 3 p. 348.

Martyr. R. 27. Mart.

XXXII. S. Corbinien de Frisingue.

Act. SS Bene. to 5. p. 500. n 10.

Saint Corbinien étoit né à Châtres près de Paris. Dès sa jeunesse il se donna à Dieu, & se retira près de l'église S. Germain de Châtres, où avec ses domestiques il forma un petit monastere. Plusieurs personnes venoient recevoir ses instructions, & lui faisoient des offrandes, dont il ne prenoit que le nécessaire pour vivre, & donnoit le reste aux pauvres. Sa réputation vint jusques à Pepin maire du palais, qui se recommanda à ses prieres: & comme les plus grands seigneurs venoient le visiter, il quitta sa cellule au bout de quatorze ans de retraite, s'en alla à Rome, & se presenta au pape, qui devoit être Constantin. Il lui découvrit ses peines interieures, & la crainte qu'il avoit que les visites & les offrandes des seculiers ne fussent cause de sa perte: mais le pape ayant pris l'avis de son conseil, crut devoir mettre une si grande lumiere sur le chandelier, & l'ordonna évêque, l'ayant fait passer par tous les degrez, il lui donna le pallium, & le pouvoir de prêcher par tout le monde, avec la benediction de saint Pierre. Corbinien se soumit, quoiqu'avec une extrême répugnance, & revint prêcher par toute la Gaule avec un grand succès, tant sur les peuples que sur les

moines & le clergé. La négligence de la plûpart des évêques, & la chûte de la discipline dans les Gaules avoit apparemment excité le pape à cette mission extraordinaire.

Saint Corbinien allant trouver Pepin qui l'avoit mandé, rencontra un voleur nommé Adalbert que l'on alloit pendre; & n'ayant pû obtenir que l'execution fût differée jusques à ce qu'il eût parlé à Pepin, il tira à part le voleur, lui fit faire une confession de tous ses pechez, & promettre de changer de vie, & de quitter le siecle; il lui fit le signe de la croix sur la tête & sur la poitrine, & le laissa entre les mains des executeurs. Ensuite il continua son chemin, & pria Pepin de lui donner Adalbert vif ou mort. L'ayant obtenu, il envoya au lieu du supplice, où il se trouva encore vivant le troisiéme jour au soir. On regarda cet évenement comme un miracle; & Adalbert sincerement converti, s'attacha à son liberateur, & fut un de ses plus fideles disciples. Cependant S. Corbinien ne pouvant souffrir les respects qu'on lui rendoit, se retira à son ancien monastere de saint Germain de Chastres, & y demeura encore sept ans. Mais comme sa réputation croissoit toujours, il résolut de retourner à Rome, & de demander au pape de le décharger de l'épiscopat, & lui permettre de vivre du travail de ses mains dans un monastere sous la conduite d'un superieur. c. 7.

Pour se mieux cacher il évita les grands chemins par les Gaules, & passa par la Germanie: il arriva dans la Norique, où il s'arrêta quelque tems à prêcher pour fortifier dans la foi ce peuple nouvellement converti par les travaux de saint Rupert. Il fut très-bien reçu par le duc Theodon, par ses enfans, & les seigneurs du païs, qui dans la premiere ferveur de leur con-

version cherissoient les évêques. Le duc le pria de venir chez lui, & n'ayant pû le retenir, le renvoya chargé de présens. Theodon lui-même alla à Rome vers ce tems là, l'an 716. indiction quatorziéme, & fut le premier de sa nation qui fit ce pelerinage. Il mourut peu de tems après.

Anast. in Greg II.

Son fils Grimoald à qui il avoit donné le gouvernement d'une province, reçut aussi S. Corbinien en passant; & ayant goûté ses instructions, il le supplioit de ne le point quitter, offrant de lui donner une part dans son domaine avec ses enfans. Enfin il le fit conduire par ses officiers jusques en Italie.

Vita c. 15. & ibi Mabill.

Saint Corbinien étant arrivé à Rome pour la seconde fois, l'an 717. comme l'on croit, se presenta au pape Gregoire II. & se jetta à ses pieds. Le pape le fit asseoir auprès de lui; & le saint évêque lui ayant offert de grands présens, lui expliqua tout ce qui lui déplaisoit dans sa vie : comme on l'accabloit d'honneur & de biens, sans que la clôture ni les murailles pussent le mettre en sureté, le conjurant avec larmes de le délivrer de la dignité dont le saint siege l'avoit chargé, & de lui permettre de s'enfermer dans un monastere, ou lui donner dans un bois écarté quelque petit champ à cultiver. Le pape admirant son humilité, le congedia, & assembla un concile, où il fut conclu tout d'une voix, que Corbinien devoit retourner. Le pape le fit venir, & le saint homme ne pouvant résister aux raisons des assistans, ni à l'autorité du pape, il se retira de Rome fort triste, & retourna en Baviere.

c. 18.

Il fut arrêté par les gardes que le duc Grimoald avoit mis sur la frontiere, avec ordre de ne le point laisser passer, qu'il ne promît d'aller trouver le duc. Mais le saint homme étant arrivé à son palais, lui manda qu'il ne le verroit

point qu'il n'eût quitté Piltrude, veuve de son frere Theodoalde qu'il avoit épousée, & comme le prince n'obéïssoit pas, il demeura ferme dans son refus, leur faisant parler continuellement pour les amener à la pénitence. Au bout de quarante jours ils promirent de se séparer, & le saint évêque les fit venir en sa présence. Ils se prosternerent tous deux, & lui embrassant les pieds, confesserent qu'ils avoient griévement peché. Saint Corbinien leur mit les mains sur la tête, y fit le signe de la croix, & leur imposa pour pénitence des aumônes, des jeûnes & des prieres. Ensuite il entra dans la maison, & mangea avec eux. Il établit son siége à Frisingue, auparavant nommé Fruxime, où il fit bâtir une église en l'honneur de la sainte Vierge & de saint Benoît, & y mit des moines pour faire l'office. Tels furent les commencemens des églises de Baviere.

c. 10. OttoFrising liv. V. chr.

XXXIII. montCassin rétabli.

Cependant le pape Gregoire II. travailloit à rétablir en Italie la discipline monastique. Pour relever le monastere du mont Cassin ruiné par les Lombards, environ cent quarante ans auparavant, il y envoya Petronax, citoyen de Bresse, qui étant venu à Rome par pieté, y avoit embrassé la vie monastique. Avec lui le pape envoya quelques freres du monastere de Latran, fondé du tems du pape Pelage II. par les moines du mont Cassin réfugiez à Rome. Petronax & sa troupe étant arrivez au mont Cassin, y trouva quelques solitaires qui vivoient en grande simplicité dans les ruines de l'ancien monastere. Ils formerent avec eux une même communauté, dont ils établirent pour supérieur Petronax, qui fut ainsi le sixiéme abbé depuis saint Benoît. Il rétablit le monastere, augmenta l'ancienne église de saint Martin, & y éleva un autel en l'honneur de la sainte Vierge, &

Sup. liv. XXXIV. n. 34. Paul Diac. V. hist. c. 40. Leo mars. chr. cass. lib. 1. c. 4.

des saints martyrs Faustin & Jovite, & y mit le bras de l'un d'eux qu'il avoit apporté de Bresse sa patrie, où ces saints avoient souffert le martyre. Ainsi dès-lors on divisoit les reliques en Occident. Ce rétablissement du mont Cassin arriva l'an 718. & depuis ce tems il fut très-fameux, & consideré comme la source d'où l'on devoit puiser la pure observance de la regle de saint Benoît. Petronax fut considerablement aidé dans cette œuvre par les trois cousins, Paldon, Tason & Taton, qui environ quinze ans auparavant avoient fondé le monastere de saint Vincent, près la source de Vulturne, à douze milles, ou quatre lieuës du mont Cassin.

Sup. n. 6.

Anast.

Le pape Gregoire II. rétablit encore à Rome les monasteres qui étoient près de l'église de S. Paul, réduits en solitude depuis long-tems, & y établit des moines pour chanter les loüanges de Dieu jour & nuit. Toutefois il y avoit un monastere d'hommes dans l'église même de saint Paul, l'an 713. sous le pape Constantin. Gregoire II. fit encore un monastere d'un hôpital de vieillards qui étoient derriere l'église de sainte Marie Majeure, & rétablit le monastere de saint André, dit de Barbara, tellement abandonné, qu'il n'y restoit pas un moine. L'une & l'autre communauté venoit chanter l'office tous les jours & toutes les nuits dans l'église de sainte Marie. Après la mort d'Honesta, mere du pape Gregoire, il donna à Dieu sa maison, & y bâtit de fonds en comble un monastere en l'honneur de sainte Agathe, auquel il donna des maisons dans la ville, & des terres à la campagne. Il fit dans la même église de sainte Agathe un ciboire ou tabernacle d'argent, du poids de sept cens vingt livres, six arcs d'argent de quinze livres chacun, & dix corbeilles de douze livres, sans les autres offrandes. Tout cet argent monte à 930. livres, autrement 1395. marcs.

Acta ap. Baron. an. 713. n. 7.

Les Anglois continuoient leurs pelerinages à Rome; & saint Ceolfrid, abbé de Viremouth, finit ses jours en y retournant. Voyant que son grand âge ne lui permettoit plus d'instruire ses disciples, ni de leur montrer l'exemple de la regularité parfaite, après y avoir long-tems pensé, il jugea plus à propos de faire élire un autre abbé, & d'aller mourir à Rome, où il avoit déja été en sa jeunesse avec saint Benoît Biscop son maître. Les moines s'efforcerent de le retenir en pleurant, & lui embrassant les genoux. Mais il se pressa de partir, craignant de mourir en chemin, ou d'être retenu par les seigneurs du pays: & le troisiéme jour depuis qu'il eut declaré son dessein, on célébra la messe de grand matin, les assistans y communierent, & puis ils s'assemblerent dans l'église de saint Pierre, & il leur donna la paix sur les degrez de l'autel, l'encensoir à la main. On chanta les litanies interrompuës par les gemissemens des freres, & on entra dans l'oratoire de saint Laurent qui étoit au dortoir, où il leur dit le dernier adieu. Ils le conduisirent jusques au bord de la riviere, avec une croix d'or & des cierges allumez, portez par des diacres. Ils se mirent à genoux, il fit encore une priere, puis il partit avec sa suite, laissant environ six cens moines dans les deux monasteres, de Jarou & de Viremouth. Si-tôt qu'il fut parti, ils élûrent tout d'une voix pour leur abbé Hucbert, qui aussi-tôt alla trouver saint Ceolfrid; car il n'avoit pas encore passé la mer. Il approuva ce choix, & prit même du nouvel abbé une lettre de recommandation pour le pape Gregoire II. mais étant en France, il tomba malade, & mourut à Langres le vendredi vingt-cinquiéme de Septembre, l'an 716. âgé de soixante & quatorze ans, dont il avoit été prêtre quarante-sept, & abbé trente-cinq.

AN. 716.

Fin de saint Ceolfrid.

Be. de sex. act.

Vita ex Be. ann. 2. *Vᴀ. SS. Ben. p.* 1010 *&c.* 1013 *p* 292.

AN. 716. Il fut enterré dans le monastere des saints martyrs Speusippe, Eleusippe & Melesippe, à demie lieuë de la ville, aujourd'hui S. Geome, pour dire les saints jumeaux.

Be. V hist. c. 23. Elog. to. 3. SS. Ben. p. 489. La même année 716. les moines Hibernois de l'isle de Hy, quitterent enfin leur schisme, & se rangerent à l'observance de l'église catholique, touchant la pâque & la tonsure ecclesiastique. Dieu se servit pour un si grand bien de saint Egbert Anglois, qui avoit embrassé la vie monastique en Irlande. Etant venu au monastere de Hy, il y fut reçu avec beaucoup d'honneur; & comme il étoit très-bien instruit & très-zelé, il persuada à ces bons moines de quitter leur mauvaise tradition. On croit qu'ils prirent en *Martyr. R. 24. Apr.* même tems la regle de saint Benoît. S. Egbert demeura encore treize ans dans cette isle, & y mourut l'an 7.6. le jour de pâque vingt-quatriéme d'Avril, jour auquel l'église honore sa memoire.

XXXV. Commencement de S. Boniface de Mayence. *Acta SS Ben. to. 4. p. 1. &c. 89.* La plus grande lumiere de l'église d'Angleterre en ce tems-là, fut saint Boniface, apôtre de l'Allemagne. Il nâquit à Oüessex, & comme l'on croit à Kirton, dans le comté de Devonshire, vers l'an 680. son nom Anglois étoit Oüinfrid, & dès l'enfance il embrassa la vie monastique, au meme lieu où est aujourd'hui la ville d'Exestre. Ensuite il passa dans le monastere de Nuscelle, où les études étoient meilleures. Il y apprit la grammaire, la poëtique, & les interpretations de l'écriture sainte, tant dans le sens historique & litteral, que dans les sens spirituels, & fut ensuite lui-même employé à les *c. 3.* enseigner. Son abbé le fit ordonner prêtre à l'âge de trente ans, vers l'an 710. après quoi il commença avec un grand zéle à instruire les peu-*c. 4.* ples, & travailler au salut des ames. Une affaire pressée ayant obligé les évêques de la province à

tenir un concile, sans attendre les ordres de Brituald, archevêque de Cantorberi, on lui envoya, avec la permission du roi Ina, le prêtre Oüinfrid pour lui en rendre compte; & depuis ce tems les évêques l'appellerent souvent aux conciles. AN. 716.

Loin de se plaire à l'estime qu'il avoit acquise, il résolut de quitter son pays pour travailler à la conversion des infidelles, & ayant obtenu avec peine le consentement de son abbé, & de la communauté, il partit accompagné de deux autres moines, & passa en Frise vers l'an 716. Mais il trouva la guerre allumée entre Charles prince des François, & le roi Ratbod qui avoit rétabli l'idolâtrie dans la Frise, auparavant sujette aux François, & persecutoit les chrétiens. Oüinfrid vint à Utrech lui parler: mais voyant qu'il n'y avoit rien à faire pour la religion dans ce pays, il repassa en Angleterre avec ses compagnons, & retourna au monastere de Nuscelle.

Le roi des Frisons avoit écouté les instructions de saint Vulfran, & étoit prêt à recevoir le baptême. Il entroit déja dans les fonts, quand il conjura le saint évêque de lui dire où étoit le plus grand nombre des rois & des princes de la nation des Frisons, s'ils étoient au paradis qu'il lui promettoit, ou dans l'enfer dont il le menaçoit. Ne vous y trompez pas, Seigneur, dit saint Vulfran, les princes vos prédécesseurs qui sont morts sans baptême, sont certainement damnez: mais quiconque croira désormais, & sera baptisé, sera dans la joye éternelle avec Jesus-Christ. Alors Ratbod retira le pied des fonts baptismaux, & dit: Je ne me puis résoudre à quitter la compagnie des princes mes prédécesseurs, pour demeurer avec un petit nombre de pauvres dans ce royaume céleste. Je ne puis

Sup. n. 2. c. 9. Vita S. Vulff tom. 3. act. Ss. Ben. p. 361.

croire ces nouveautez, & j'aime mieux suivre
AN. 716. les anciens usages de ma nation. Quoi que lui pût dire saint Vulfran, il demeura dans son opiniâtreté, tandis que plusieurs Frisons se convertissoient.

Il ne laissa pas ensuite de demander saint Villebrod, qui prêchoit dans le même pays, pour le conduire avec saint Vulfran, & trouver quelque moyen de se faire chrétien, sans quitter sa religion. Saint Villebrod répondit à ses envoyez Après que votre prince a méprisé les avis de nôtre frere le saint évêque Vulfran, comment recevra-t-il les miens? Je l'ai vû cette nuit attaché d'une chaîne ardente; c'est pourquoi je suis assuré qu'il est déja dans la damnation éternelle. Saint Villebrod ayant ainsi parlé, ne laissa pas de se mettre en devoir d'aller trouver le roi Ratbod; mais il apprit en chemin qu'il étoit mort sans baptême, & retourna sur ses pas. C'étoit l'an 719. Quant à saint Vulfran, ayant prêché en Frise pendant cinq ans, il ordonna Geric pour son successeur dans l'église de Sens, & retourna à l'abbaye de Fontenelle, où il acheva saintement sa vie l'an 720. le vintgiéme de
Martyr. R. 20. Marti. Mars, jour auquel l'église honore sa memoire.

Vita c. 5 Peu de tems après le retour du prêtre Oüinfrid dans son monastere de Nuscelle, l'abbé mourut, & la communauté voulut le mettre à sa place; mais il le refusa, & s'en alla à Rome, avec des lettres de recommandation de son évêque. C'étoit Daniel évêque de Vincestre, célebre par sa vertu & sa doctrine. Oüinfrid étant arrivé à Rome, se présenta au pape Gregoire II. & lui expliqua le désir qu'il avoit de travailler à la conversion des infidelles. Le pape le regarda d'un visage serein, & lui demanda s'il avoit des lettres de son évêque. Oüinfrid tira de dessous son

son manteau une lettre cachetée pour le pape, & une autre ouverte, qui étoit une recommandation generale à tous les chrétiens suivant la coûtume, dont j'ai marqué la formule en parlant de Marculfe, le pape lui fit signe de se retirer; & ayant lû à loisir les lettres de l'évêque Daniel, il eut plusieurs conferences avec Oüinfrid en attendant le tems propre pour son voiage, c'est-à-dire, le commencement de l'été. Alors il lui donna des reliques qu'il demandoit, avec une commission de prêcher l'évangile à toutes les nations infidelles où il pourroit arriver, les baptiser suivant l'usage de l'église Romaine, & avertir le pape de ce qui lui seroit necessaire pour l'execution de sa commission. La lettre est du quinziéme de Mai, la troisiéme année du regne de l'empereur Leon II. indiction seconde; c'est-à-dire, l'an 719.

AN. 719.

Ap. Bonif. epist. 33. Sup. liv. XXXIX. n. 28.

Vita per Othl. lib. 1. c. 9. epist. 1. Greg. to. 6. conc. p. 1437.

Avec cette lettre Oüinfrid passa d'abord en Lombardie, où il fut reçu honorablement du roi Luitprand. Ensuite il traversa la Baviere & vint en Turinge, & commença à exercer sa commission. Il prêcha aux grands & au peuple pour les ramener à la connoissance de la vraie religion, alterée & presque éteinte par de faux docteurs. Car bien qu'il trouvât des évêques & des prêtres zelez pour le service de Dieu, il y en avoit d'autres qui s'étoient abandonnez à l'incontinence, & il fit son possible par ses exhortations pour les ramener à une vie conforme aux canons.

Cependant ayant appris la mort de Ratbod roi des Frisons, il eut une grande joye de voir la porte ouverte en ce païs-là pour l'évangile; & il y passa aussi-tôt pour seconder les travaux de S. Villebrod, sous la protection du prince Charles devenu maître de la Frise. Il fit part de ces heureuses nouvelles à Bugge ou Edburge abbesse

dans le païs de Cant: la priant en même tems de lui envoyer des actes des martyrs. Dans sa réponse, l'abbesse le prie d'offrir des messes pour l'ame d'un de ses parens, & lui envoie cinquante sous d'or & un tapis d'autel. Oüinfrid travailla trois ans en Frise avec S. Villebrod, convertit beaucoup de peuple, ruina des temples d'idoles & bâtit des églises.

S. Villebrod se voyant fort âgé, le choisit pour son successeur, mais Oüinfrid s'en excusa; & comme le saint évêque le pressoit fortement, il lui dit enfin que le pape l'avoit destiné aux nations de la Germanie orientale, & le pria de permettre qu'il executât sa promesse. S. Villebrod y consentit & lui donna sa benediction. Oüinfrid partit aussi-tôt & arriva dans la Hesse à un lieu nommé Amanaburch ou Omenbourg appartenant à deux freres, qui portant le nom de chrétiens, exerçoient l'idolâtrie. Il les convertit & un grand nombre de peuple, & bâtit un monastere dans ce lieu que lui donnerent les deux seigneurs. Ensuite il avanca aux confins de la Hesse vers la Saxe, où il convertit & baptisa plusieurs milliers d'infidelles.

Vita c. 7.

XXXVI. Commencement de saint Gregoire d'Utrech.

Vita to. 3. act. SS. B. p. 321. V. to. 3. p. 523

En ce voyage Oüinfrid avoit avec lui un jeune homme nommé Gregoire, qui fut un de ses principaux disciples. Il étoit François, de noble race, fils d'Alberic, dont la mere Adele ou Adule étoit fille du roi Dagobert II. Oüinfrid passant de Frise en Hesse, arriva à Palens, autrement Falz près de Tréves, où Adele avoit fondé un monastere dont elle étoit abbesse. Il y fut reçu avec grande charité; & après qu'il eut celebré la messe, comme il faisoit presque tous les jours, il se mit à table avec l'abbesse & sa famille. Pendant le repas on fit lire l'écriture sainte par le jeune Gregoire âgé d'environ quinze ans, revenu depuis peu des écoles de la cour, & encore

laïque; on lui donna le livre, & après avoir reçu la benediction, il commença à lire & s'en acquitta fort bien. Alors le saint prêtre lui dit: Vous lisez bien, mon fils, si vous entendez ce que vous lisez. Le jeune homme dit, qu'il le sçavoit bien, & recommença à lire. Le prêtre l'arrêta & lui dit: Mon fils, ce n'est pas ce que je demande, mais que vous m'expliquiez ce que vous lisez en vôtre langue maternelle. Il avoüa qu'il ne le pouvoit, & le saint prêtre lui dit: Voulez-vous que je le fasse? Je vous en prie, répondit-il. Alors Oüinfrid lui dit, Recommencez & lisez distinctement, d'où il prit occasion d'instruire l'abbesse & toute sa famille. Ainsi on voit que ces lectures se faisoient en latin. Gregoire fut si touché du discours d'Oüinfrid, qu'aussi-tôt il alla trouver l'abbesse son ayeule, & lui dit, qu'il vouloit aller avec le saint homme pour apprendre l'écriture sainte, & devenir son disciple. Elle lui refusa d'abord de le laisser suivre un homme qu'elle ne connoissoit point; & ne sçavoit où il alloit. Si vous ne me donnez point de cheval, dit Gregoire, je le suivrai à pied. Enfin il tint si ferme, qu'elle lui donna des valets & des chevaux & lui permit d'aller.

Ce voyage fut très-rude, principalement pour un jeune homme nourri dans les délices de la maison de son pere: car quand ils entrerent dans la Turinge, ils la trouverent brûlée & ruinée par les Saxons payens qui en étoient voisins. Le peuple étoit si pauvre qu'à peine avoit-il de quoi vivre, encore le falloit-il faire venir de loin: ainsi les missionnaires étoient réduits à subsister du travail de leurs mains. Souvent la crainte des payens les obligeoit à se refugier dans la ville avec les gens du païs, & y vivre long-tems fort à l'étroit, jusqu'à ce que l'on eût assemblé des troupes suffisantes pour les repousser.

Après avoir ainsi travaillé quelque tems, Oüinfrid envoya à Rome un des siens avec une lettre où il rendoit compte au pape du succès de sa mission, & le consultoit sur quelques difficultez. Le pape par sa réponse l'invita à venir : il obéït, & arriva à Rome pour la seconde fois, accompagné de plusieurs de ses disciples. Le pape l'ayant appris, ordonna qu'il fût bien reçu dans la maison d'hospitalité, puis l'ayant fait venir à S. Pierre, il l'interrogea sur la foi de l'église. Oüinfrid lui demanda du tems pour écrire sa confession de foi, & la lui porta. Le pape la lui rendit quelques jours après, & l'ayant fait asseoir, l'exhorta à conserver cette doctrine & à l'enseigner aux autres. Il passa presque tout le jour à conferer avec lui, lui faisant plusieurs questions sur les matieres de la religion & sur la conversion des infidelles.

An. 723. XXXVII. S. Boniface évêque.

Enfin il lui déclara qu'il vouloit le faire évêque pour ces peuples qui n'avoient point de pasteur. Le saint prêtre se soumit, & le jour de l'ordination fut marqué le dernier de Novembre 723. fête de S. André. Le pape lui changea de nom en même tems, lui donnant celui de Boniface, sous lequel il est plus connu. Il lui fit faire un serment daté de la septiéme année de l'empereur Leon, indiction sixiéme, qui est la même année 723. par lequel il promet de garder la pureté de la foi & l'unité de l'église, de concourir toûjours avec le pape & procurer ses avantages & ceux de l'église Romaine, de n'avoir point de communion avec les évêques qui n'observeront pas les canons, & les empêcher selon son pouvoir, ou d'en avertir le pape. Ce serment étoit écrit de sa main, & il le mit sur le corps de S. Pierre; ce qui montre qu'il fut ordonné dans l'église du Vatican.

Ap. Othlon. lib. 1. c. 14.

Le pape de son côté lui donna un livre de ca-

Ap. Othlon. c. 6. 17. & 16. 6.

nons, pour lui servir de regle dans sa conduite, & le chargea de six lettres, la premiere à Charles Martel, où il lui recommande l'évêque Boniface envoyé aux infidelles qui habitoient la partie orientale du Rhin. Car la domination des François s'étendoit au-delà de ce fleuve bien avant dans la Germanie. La seconde lettre est adressée à tous les évêques, les prêtres, les diacres, les ducs, les comtes, & à tous les chrétiens que le pape exhorte à bien recevoir Boniface & ceux de sa suite, & lui donner des vivres & tous les secours necessaires; mais il menace d'anathême ceux qui s'opposeront à son ministere. Elle est datée du premier Decembre 723. le lendemain de l'ordination de Boniface, & les cinq autres étoient apparemment de même date. La troisiéme lettre est adressée au clergé & au peuple que Boniface devoit gouverner, & marque les regles qu'il devoit observer dans ses fonctions, qui sont les mêmes, mot pour mot que celles de l'instruction envoyée en Baviere l'an 716. La quatriéme lettre est adressée aux chrétiens de Turinge, & particulierement à leurs cinq princes qui y sont nommez. Le pape les felicite de ce qu'ils ont resisté aux payens qui vouloient les ramener à l'idolâtrie, les exhorte à la perseverance, à l'attachement pour l'église Romaine & l'obéïssance à Boniface. La cinquiéme lettre est à tout le peuple de Turinge, c'est-à-dire, aux payens que le pape exhorte à se convertir, en recevant les instructions de Boniface, se faire baptiser, lui bâtir une maison & des églises pour eux. La derniere est à tout le peuple des anciens Saxons. On appelloit ainsi ceux de Germanie, à la difference de ceux qui avoient passé dans la grande Bretagne. Le pape les exhorte à quitter l'idolâtrie, & leur recommande Boniface. Il faut croire que ce saint évê-

AN. 723.

Conc. Ep. 2. 34. & p. 1439. &c.

Sup. n. 27.

que qui connoissoit le genie de ces peuples avoit fait dresser ces lettres, sçachant l'effet que l'on en devoit attendre.

XXXVIII. Translation de S. Lambert à Liege. *Sup. n 16. Act. SS. Ben. to. 3. p 78. Ibid. p. 81.*

Cependant on rapporta à S. Hubert évêque de Mastricht plusieurs visions, par lesquelles on disoit que S. Lambert son predecesseur ordonnoit que de Mastricht on le rapportât à Liege: car les miracles qui s'y étoient faits dans la maison où il avoit été tué, avoient excité les fideles à y bâtir une église. S. Hubert ne se rendit pas aisément, il ordonna un jeûne, & quand il crut avoir connu la volonté de Dieu, il assembla les évêques ses voisins, & fit transferer en grande solemnité le corps de S. Lambert la troisiéme année de son pontificat, c'est-à-dire, vers l'an 721. On l'enterra au lieu même de son martyre: on y bâtit ensuite une église magnifique, & les miracles qui s'y firent y attirerent un grand peuple. Ainsi Leodium ou Liege qui n'étoit qu'un petit village à une lieuë de Tongres dans une vallée agreable, devint une grande ville, & l'on y transfera le siege épiscopal, qui de Tongres avoit passé à Mastricht.

XXXIX. Concile de Rome. *to. conc. p. 1455. Theoph. p. 3. p. 335.*

Tandis que S. Boniface étoit encore en Frise, le pape Gregoire II. tint à Rome un concile dans l'église de S. Pierre, la cinquiéme année de l'empereur Leon, & la seconde de son fils Constantin, le cinquiéme Avril, indiction quatriéme, l'an 721. Constantin étoit né l'an 719. & avoit été baptisé le jour de Noël par S. Germain patriarche de C. P. En cette ceremonie il salit l'eau sacrée de ses excremens, ce qui lui attira depuis le surnom de Copronyme. L'année suivante 720. son pere le fit couronner le jour de Pâques trente-uniéme de Mars.

Id an. 4. Sup. n. 25.

Au concile de Rome, outre le pape qui y présidoit, assisterent vingt-deux évêques, entre lesquels il y avoit trois étrangers, Sindered d'Espa-

gne qui avoit quitté l'archevêché de Tolede, comme il a été dit, Sedulius Ecoſſois de la grande Bretagne, & Ferguſt Picte d'Ecoſſe. Tout le clergé de Rome aſſiſtoit auſſi au concile. Le pape en fit l'ouverture en diſant: que pluſieurs chrétiens en Italie contractoient des mariages illicites avec des femmes conſacrées à Dieu & des parentes. Les évêques répondirent qu'il falloit anathématiſer tous ceux qui commettoient de tels crimes, Romains, Lombards ou de quelque nation qu'ils fuſſent. Après quoi le pape prononça devant le corps de S. Pierre la ſentence compriſe en dix-ſept canons, dont le premier porte; Si quelqu'un épouſe une prêtreſſe, qu'il ſoit anathême. Tous répondirent par trois fois, qu'il ſoit anathême; ce qu'ils firent ſur chaque canon. On nommoit prêtreſſe, *presbytera*, celle dont le mari avoit été ordonné prêtre; & il lui étoit défendu de ſe marier, même après la mort de ſon mari. On condamne celui qui épouſe une diaconeſſe, une religieuſe, ſa commere, la femme de ſon frere, ſa niece, la femme de ſon pere ou de ſon fils, ſa couſine, ſa parente ou ſon alliée; celui qui aura enlevé une veuve ou une fille. On prononce anathême en particulier contre un nommé Adrien & une diaconeſſe nommée Epiphanie, qui s'étoient mariez au préjudice de leur ſerment; & l'anathême s'étend à leurs complices. On condamne ceux qui conſultent les devins ou les auſpices, & ſe ſervent d'enchantemens ou de caracteres, ceux qui uſurpent des terres au préjudice des lettres apoſtoliques; enfin les clercs qui laiſſent croître leurs cheveux. Ce concile eſt ſouſcrit non ſeulement par les évêques, mais encore par quatorze prêtres & quatre diacres.

c. 14. 15. 16.

c. 12. 13.

c. 17.

XL.
Tranſlation de S. Auguſtin.

Vers ce tems-là, c'eſt-à-dire, comme l'on croit, l'an 722. Luitprand roi des Lombards,

Act. SS. B. to. 3. p. 437. Sup. l. xxx. n. 61.

apprit que les Sarrasins qui s'étoient rendus maîtres de la Sardaigne, profanoient le sepulcre de S. Augustin, dont les reliques y avoient été apportées du tems de la persecution des Vandales. Luitprand affligé de cette indignité, & poussé par les exhortations de Pierre évêque de Pavie, envoya des ambassadeurs en Sardaigne avec une grande quantité d'or & d'argent pour racheter le corps de ce grand saint & l'apporter à Pavie, où il faisoit sa residence : ce qui fut executé. Les reliques de saint Augustin furent mises dans l'église du monastere de S. Pierre que ce roi avoit fait bâtir hors la ville, & que l'on appelloit le ciel d'or : mais dès le siecle suivant elle porta le nom de saint Augustin. On fait mémoire de cette translation le vingt-huitiéme de Fevrier.

Paul. diac. vi. hist. 48. 58.

Martyr. R 28. Febr.

XLI.

Pelage roi d'Asturie.

En Espagne, quoique les Musulmans fussent les maîtres presque partout, la religion chrétienne ne laissoit pas de subsister comme dans le reste de leur empire : il s'y conserva même quelque peu de chrétiens indépendans de leur puissance. Ce fut dans les montagnes des Asturies, où ils éleverent pour souverain Pelage fils de Fafila de la race royale des Goths. On met le commencement de son regne l'Ere 756. c'est-à-dire, l'an 718. Les chrétiens avoient apporté dans les Asturies une arche ou coffre plein de reliques, qu'ils regarderent depuis comme la sauve-garde de leur état. Ils prétendoient que cette arche étoit venuë de Jerusalem du tems de l'empereur Heraclius & du roi Sisebut. Qu'un prêtre nommé Philippe voulant la sauver du pillage des Perses, l'avoit apportée par mer en Afrique ; & que l'Afrique ayant été envahie par les infidelles, un évêque nommé Fulgence, l'avoit transferée en Espagne à Carthagene, l'Ere 659. qui est l'an 621. Long-temps après elle fut trans-

Sebast. salmant. init.

Sup. liv. xxxvii. n. 10.

ferée à Tolede & y demeura jusqu'à la conquête des Musulmans. Alors elle fut emportée & mise enfin à Oviedo, comme le lieu le plus sûr entre ces montagnes, l'Ere 773. l'an 735.

Les Sarrasins ayant appris l'élection de Pelage, lui envoyerent Alcaman un de leurs chefs, & Oppa évêque de Seville fils du roi Vitiza, qui par son intelligence avec eux, avoit aidé à la perte des Goths. Ils apportoient des presens & menoient une grande armée. Pelage averti de leur arrivée, se retira dans une caverne nommée aujourd'hui Covadonga, qui fut aussi-tôt environnée de l'armée des Sarrasins. L'évêque Oppa s'approcha & dit à Pelage : Vous sçavez, mon frere, que toutes les forces de l'Espagne réünies n'ont pû resister aux Arabes : Combien moins le pourrez-vous dans ce trou de montagne ? Croyez mon conseil, traitez avec eux, & vous joüirez de tous vos biens. Pelage répondit: Nous esperons que de cette petite montagne que vous voyez, viendra le salut de l'Espagne, & le rétablissement de la puissance des Goths; & que Dieu après nous avoir châtiez, ne nous ôtera pas sa misericorde. C'est pourquoi nous ne craignons point cette multitude d'infidelles.

Alors l'évêque se tournant vers l'armée des Arabes, dit : Avancez, nous ne réduirons à la paix ces gens-ci que par la force. On commença donc à les attaquer à coups de frondes & de toutes sortes d'armes. Mais la roche de la caverne, que les chrétiens regardoient comme consacrée à la sainte Vierge, repoussoit les pierres & les traits contre les infidelles. Les chrétiens sortirent sur eux, en tuerent un très-grand nombre, entre autres Alcaman leur chef, prirent l'archevêque Oppa, & mirent en fuite les autres ; dont plusieurs ayant gagné la montagne, furent accablez par un quartier de ro-

cher qui se détacha & les précipita dans une riviere qui coule au-dessous : Les chrétiens regarderent cette victoire comme un miracle. Vers le même tems ils défirent les troupes de Munuza qui avoit été l'un des quatre principaux chefs des Arabes en la conquête d'Espagne, & commandoit à Gijon dans la même province d'Asturie. Il fut tué, & son armée tellement dissipée, qu'il ne resta pas un seul Arabe dans l'enceinte de ces montagnes, que l'on nommoit en ce tems-là Pirenées, aussi-bien que celles qui separent la France & l'Espagne. Alors les chrétiens se rassemblerent & repeuplerent les villes ruinées, rétablirent les églises & rendirent graces à Dieu.

Dans le même tems étoient celebres pour leur vertu & leur doctrine, Frideric évêque d'Acca dans la Betique, Urbain archevêque de Tolede, & Evantius archidiacre de la même église, qui soutenoient la religion au milieu des infidelles. Mais un évêque nommé Anambade, jeune & bien fait, fut brûlé par les ordres d'un chef Arabe nommé Munuza, autre que celui dont il vient d'être parlé, & ce dernier fit mourir plusieurs autres chrétiens.

XLII. Persecution sous les Musulmans. *Theoph. p. 334.*

Ils étoient aussi persecutez en Orient. Le calife Soliman mourut l'an de l'hegire 99. de Jesus-Christ 717. & eut pour successeur Omar son cousin. Dès le tems de Soliman, Masalmas ou Moussima son frere assiegeoit C. P. mais il fut obligé de lever le siege le quinziéme d'Août 718. après avoir perdu sa flote. Ce qui fut attribué à l'intercession de la sainte Vierge. La même année il y eut un grand tremblement de terre en Syrie, dont le calife Omar prit occasion de défendre le vin dans les villes, & pervertit plusieurs chrétiens. Il exemptoit de tribut les apostats & faisoit mourir ceux qui de-

meuroient fermes: ainsi il y eut plusieurs martyrs. Il défendit de recevoir le témoignage d'un chrétien contre un musulman, & écrivit à l'empereur Leon une lettre dogmatique, croyant lui persuader d'embrasser sa religion. Aussi passoit-il pour fort devot musulman. Il abolit la malediction que ses predecesseurs prononçoient contre Ali; & après sa mort on trouva dans une chambre où il s'enfermoit, une corde suspenduë, où il s'appuioit quand il étoit fatigué dans la priere. *Elmac c. 15*

Elmac. c. 15 p. 77. v. Bibl. Orient Demschal. p. 291. & Jahia p. 471

Les chrétiens de Damas se plaignirent à Omar que Valid son predecesseur leur avoit ôté l'église de saint Jean en bâtissant la grande mosquée, & lui rapporterent les lettres de Chaled qui avoit conquis Damas pour les musulmans, par lesquelles il promettoit que leurs églises ne seroient ni détruites ni fermées. Omar leur promit la même somme de quarante mille dinars que Valid leur avoit offerte, mais ils la refuserent, & obtinrent que tout ce qui étoit de l'église leur fût rendu: car la mosquée étoit plus grande. Les musulmans le trouverent mauvais; & un d'eux representa que le traité de Chalede n'étoit que pour la partie de Damas, qui s'étoit renduë à composition. Mais que dans l'autre partie qui avoit été prise de force, toutes les églises appartenoient aux musulmans. Après bien des disputes, on convint que l'église de saint Jean demeureroit aux musulmans, & qu'ils abandonneroient leurs prétentions sur toutes les autres. Omar leur en donna ses lettres, qui comprenoient aussi les monasteres & les églises des environs. Il ne regna que deux ans cinq mois, & mourut l'an de l'hegire 101. 720. de Jesus-Christ. *Sup. n. 12*

Theoph. an. 4. p. 336.

Elmac. c. 16. Theoph. ibi.

Son successeur fut Yesid fils d'Abdelmelic,

& frere de Soliman, qui regna quatre ans. La seconde année de son regne, il parut un imposteur Syrien qui trompa les Juifs, en se disant le messie fils de Dieu. Deux ans après, c'est-à-dire, en 723. un autre imposteur trompa le calife Yesid. C'étoit un Juif de Laodicée en Phenicie, demeurant à Tiberiade, surnommé Saranta Pechys, c'est-à-dire en grec du tems, quarante-coudées, apparemment à cause de sa grande taille. Il vint trouver le calife, dont il connoissoit la legereté, & lui parla ainsi: L'affection que je vous porte, seigneur, m'oblige à vous proposer un moyen facile de vous conserver trente ans dans cette dignité. Le calife qui aimoit la vie & le plaisir, promit de faire tout ce qu'il lui proposeroit. Le Juif reprit: Faites écrire incessamment par tout vôtre empire une lettre circulaire, portant ordre d'effacer toutes les peintures qui sont dans les églises des chrétiens, soit sur les planches de bois, soit en mosaïque sur les murailles, soit sur les vases sacrez & les ornemens d'autel; de les supprimer entierement. Et même toutes sortes d'images qui sont dans les places publiques pour l'ornement des villes. Il ajoûta malicieusement ce dernier article pour cacher sous cette défense generale sa haine particuliere contre les chrétiens. Le calife crut cette promesse, & envoya l'ordre par toutes les provinces pour ôter les saintes images, & les autres figures. Comme les chrétiens s'enfuioient plûtôt que de renverser de leurs propres mains les saintes images, les émirs ou gouverneurs envoyez pour ce sujet y emploioient des Juifs & des Arabes, qui brûloient les images, & enduisoient ou grattoient les murailles des églises. Le calife Ysid mourut l'année suivante 724. de l'hegire 105. & son fils Oüalid qui regna vingt

Id. conc. 7. act. 5. tom. p. 386. B.

ans après, fit mourir honteusement le Juif qui l'avoit trompé. Cependant le successeur immediat d'Yezid fut son frere Hichan fils d'Abdelmelic, qui permit de rétablir les saintes images, & il y avoit plusieurs lieux où l'ordre d'Yezid n'avoit pas encore été porté.

An. 723.

XLIII. Commencement de Leon Isaurien. *Theoph. an. 6. p. 336.*

L'empereur Leon parut d'abord fort contraire aux Juifs. Car l'an 722. sixiéme de son regne, il les contraignit de se faire baptiser; mais ils se lavoient ensuite comme pour effacer leur baptême, & mangeoient avant que de recevoir l'eucharistie. Il fit aussi baptiser par force les Montanistes, qui entrerent en un tel desespoir, qu'à jour nommé ils se brûlerent dans leurs églises.

Le même empereur irrité de ce que le pape l'empêchoit de dépouiller les églises de leurs richesses en Italie, comme il faisoit dans les autres lieux, tenta plusieurs fois de lui faire perdre la vie, & de faire ordonner un autre pape. Un capitaine nommé Basile, Jourdain cartulaire, & Jean soûdiacre surnommé Lurion, ayant resolu ensemble de tuer le pape Gregoire, Marin écuyer de l'empereur & duc de Rome, envoyé de C. P. approuva ce dessein par ordre de l'empereur. Mais Marin étant tombé en paralysie, fut obligé de se retirer; ce qui fit manquer l'entreprise. Le patrice Paul envoyé ensuite en Italie en qualité d'éxarque reprit ce même complot; mais les Romains le découvrirent, & firent mourir Jourdain & Jean Lurion. Basile se fit moine, & s'enferma pour le reste de ses jours.

Après Marin l'empereur envoya un autre écuyer pour faire déposer le pape; & l'exarque Paul ayant tiré quelques troupes tant de Ravenne que de l'armée qu'il avoit dehors, les envoya vers Rome. Mais les Lombards se joignirent aux Romains pour la défense du pape, & empêche-

rent les troupes de l'exarque d'approcher de Rome.

XLIV. An. 680. Progrès de S. Boniface en Germanie. *Vita c. 8. int.r.Bonif. epist. 32.*

Cependant saint Boniface étant parti de Rome avec les lettres du pape, vint en France trouver Charles Martel, qui lui en donna une adressée à tous les évêques, ducs, comtes, vicaires, domestiques & autres officiers, afin qu'il pût aller librement avec une telle sauvegarde. Il retourna donc dans la Hesse, & y donna la confirmation par l'imposition des mains à plusieurs, qui avoient déja reçu la foi. Mais il en trouva qui refuserent d'écouter ses instructions. Les uns sacrifioient aux arbres & aux fontaines: d'autres consultoient les aruspices & les devins, exerçoient des prestiges & des enchantemens, observoient le vol ou le chant des oiseaux. Quelques-uns exerçoient en cachette toutes ces superstitions, quelques-uns à découvert. Les mieux convertis conseillerent à S. Boniface d'abattre un arbre d'une grandeur énorme qu'ils appelloient le chêne de Jupiter, au même lieu où est aujourd'huy la ville de Geismar.

Quantité de payens s'assemblerent à ce spectacle, & ils donnoient des maledictions secrettes à l'ennemi de leurs dieux. Mais l'arbre ébranlé par quelques coups de coignée, se fendit en quatre parties égales: ce qui parut si miraculeux aux barbares, qu'ils benirent Dieu, & crurent en lui. Le saint évêque fit bâtir du bois de cet arbre un oratoire en l'honneur de S. Pierre, & passa de la Hesse dans la Turinge.

VLV. Instruction de l'évêque Daniel. *epist. 67 inter. Bon.*

On peut rapporter à ce tems-là une lettre que Daniel évêque de Vincestre écrivit à Boniface son disciple, pour lui donner quelques avis touchant la maniere de convertir ces barbares. Vous ne devez pas, dit-il, combattre directement les genealogies de leurs faux dieux: accordez-leur qu'ils sont nez les uns des autres par l'union des

deux ſexes comme les hommes, afin de leur montrer au moins qu'ils n'étoient point auparavant. Quand ils ſeront contraints d'avoüer que les dieux ont commencé, demandez leur encore s'ils croyent que ce monde a eu un commencement, ou qu'il a toûjours été. S'il a commencé, qui l'a créé ? Sans doute avant la création du monde, ils ne trouveront point de lieu où des dieux engendrez ayent pû ſubſiſter & habiter. Car j'appelle monde, non-ſeulement cette terre & ce ciel viſible, mais encore tous les eſpaces que les payens ſe peuvent imaginer. S'ils ſoutiennent que le monde a toûjours été, appliquez-vous à refuter cette erreur par pluſieurs preuves : demandez-leur cependant qui gouvernoit le monde avant que les dieux fuſſent nez, & comment ils ont pû s'aſſujettir le monde qui ſubſiſtoit toûjours avant eux.

D'où ils croyent que ſoit venu le premier dieu & la premiere déeſſe ; & ſi les dieux & les déeſſes en produiſent encore d'autres ? S'ils n'engendrent plus, quand ils ont ceſſé ? S'ils engendrent encore, le nombre des dieux eſt donc infini : les hommes ne ſçavent point quel eſt le plus puiſſant ; & il eſt bien à craindre de choquer un dieu plus grand que celui qu'on ſert. Demandez leur, s'ils croyent les devoir ſervir pour une felicité preſente & temporelle, ou pour une future & éternelle. Si c'eſt la temporelle, qu'ils nous diſent en quoi les payens ſont maintenant plus heureux que les chrétiens. Ce que gagnent à leurs ſacrifices les dieux qui ont tout ſous leur puiſſance ; pourquoi ils permettent que les hommes ayent de quoi leur donner : S'ils ont beſoin, que ne prennent-ils d'eux-mêmes ce qu'il y a de meilleur. S'ils n'en ont pas beſoin, c'eſt donc inutilement qu'on croit les appaiſer par de telles offrandes.

Vous devez leur faire ces objections, & les autres semblables, non en leur insultant, mais avec une grande moderation : & de tems en tems il faut comparer ces superstitions avec la doctrine chrétienne pour les combattre obliquement, afin que les payens soient plutôt confus qu'aigris; qu'ils rougissent de l'absurdité de leurs opinions, & ne croyent pas que nous ignorions leurs fables & leurs ceremonies abominables. Il faut encore leur dire : Si les dieux sont tout-puissans & justes, non seulement ils récompensent ceux qui les servent, mais ils punissent ceux qui les méprisent; & s'ils font l'un & l'autre en cette vie, pourquoi donc épargnent-ils les chrétiens, qui détournent tout le monde de leur service ? D'où vient que les chrétiens ont des terres fertiles qui portent du vin, de l'huile & toutes sortes de biens, & n'ont laissé aux payens & à leurs dieux que des terres toûjours glacées, où l'on prétend qu'ils regnent encore, chassez de tout le reste du monde ? il faut leur representer souvent la grandeur du monde chrétien, en comparaison duquel ils sont si peu de chose, eux qui demeurent dans leur ancienne erreur. Et afin qu'ils ne vantent pas l'empire de leurs dieux comme legitime, parce que leur nation les a toûjours reconnus ; il faut leur apprendre que l'idolâtrie regnoit autrefois par tout le monde jusqu'à ce qu'il eût été reconcilié à Dieu par la grace de Jesus-Christ. Telles sont les instructions de l'évêque Daniel à Boniface.

XLVI. Suite des progrès de saint Boniface. *Vita c. 8. Greg. III. hist. c. 49.*

On voit par plusieurs autres lettres le commerce que saint Boniface entretenoit avec ses amis d'Angleterre. Cependant il arriva en Turinge où il parla aux princes & aux chefs du peuple, les excitant à revenir à la religion chrétienne qu'ils avoient abandonnée. Car elle y

avoit été introduite par Theodoric fils de Clovis, quand il conquit cette province : mais l'autorité des rois de France s'affoibliſſant, la Turinge avoit été opprimée & ravagée par des tyrans ; & le peuple qui reſtoit s'étoit ſoûmis à la domination des Saxons. AN. 727.

De plus il y étoit entré de faux freres qui introduiſirent l'hereſie ſous le nom de religion. On en marque quatre entre les autres qui menoient une vie ſcandaleuſe, & qui exciterent une grande guerre contre S. Boniface, mais il les repouſſa fortement armé de la vérité. La foi ſe renouvella, & la moiſſon fut grande, quoiqu'il y eût peu d'ouvriers, encore ſouffroient-ils une grande diſette des choſes neceſſaires à la vie, & ſe trouverent réduits à de grandes extrêmitez, mais le nombre des fideles venant à croître, le nombre des miſſionnaires s'accrut auſſi.

Othl. lib. [illegible] *c.* 23.

On rétablit bien-tôt les égliſes, & on bâtit un monaſtere à Ordorf à cette occaſion. Saint Boniface prêchant & baptiſant dans la Turinge, avoit fait dreſſer ſes tentes ſur le bord de la riviere d'Or. Une nuit le lieu où il campoit fut environné d'une grande lumiere, ſaint Michel lui apparut, & l'encouragea dans ſon entrepriſe. Le matin il celebra la meſſe au même lieu, & en ayant demandé la proprieté au ſeigneur à qui il appartenoit, il le défricha, & y bâtit une égliſe en l'honneur de S. Michel avec un monaſtere où les moines ſubſiſtoient du travail de leurs mains.

XVLII. Lettre du pape à S. Boniface.

Gregor. ep. 8. *to.* 6. *conc. p.* 1446.

Alors ſaint Boniface écrivit au pape Gregoire II. pour lui rendre compte du fruit de ſa miſſion & des traverſes qu'il y rencontroit, & le pape lui répondit par une lettre datée de la huitiéme année de l'empereur Leon ; & la cinquiéme de Conſtantin indiction huitiéme, le

AN. 724. quatriéme jour de Decembre, c'est-à-dire l'an 724. Il lui dit entre autres choses : Ne vous laissez point étonner par les menaces ni abattre par la crainte. Dieu vous protegera, ayez seulement une ferme confiance en lui, puisque vous prêchez la verité. Quant à l'évêque qui avoit jusques ici à instruire cette nation, & qui soûtient à present qu'une partie est de son diocese : nous avons écrit au patrice Charles, l'exhortant paternellement à le reprimer, & nous croyons qu'il y donnera ordre.

Greg. epist 13. to. 6. conc. p. 1448.

Deux ans après, le pape Gregoire II. écrivit encore une lettre à saint Boniface, pour répondre à celle qu'il lui avoit envoyée par le prêtre Denval, où il le consultoit sur plusieurs points de discipline. Voici les principales décisions de cette decretale. On devroit défendre les mariages entre parens, tant qu'ils peuvent se reconnoître ; *c. 1.* mais pour user d'indulgence, principalement envers une nation si barbare, on peut permettre de se marier après la quatriéme generation.

c. 2. Si une femme est attaquée de maladie qui la rende pour toûjours incapable du devoir conjugal, le mari peut se marier, mais il doit donner à la femme malade les secours necessaires. *32 q 7. quod propos.* Cette décision prise à la rigueur seroit contraire à l'évangile & à saint Paul, comme Gratien l'a observé ; c'est pourquoi on la regarde encore comme une condescendance pour les Germains nouvellement convertis. Le pape continuë : Les enfans offerts en bas âge par leurs parens pour la vie monastique, n'ont plus la liberté de se marier, étant consacrez à Dieu par cette of- *c. 7.* frande. Un prêtre accusé par le peuple sans *c. 3.* témoins certains, sera reçu à se purger par serment.

Il ne faut pas mettre deux ou trois calices sur l'autel en celebrant la messe ; mais un seul :

puisqu'il est dit que Jesus prit le calice. On voit ici la raison pourquoi, suivant l'ordre romain, on ne consacroit qu'un seul calice, quelque nombreuse que fût la multitude des communians. Il n'est pas permis de manger des viandes immolées, quoiqu'on ait fait dessus des signes de la croix. Il est permis aux lépreux de recevoir la communion, mais non pas de manger avec ceux qui se portent bien.

AN. 726. *c. 5. Sup. liv. XXXVI. n. 19. c. 6. c. 10.*

Vous ne devez pas éviter de parler & même de manger avec les prêtres & les évêques dont la vie est corrompuë & scandaleuse, puisque souvent on les ramene plûtôt par cette condescendance que par les reprimandes. Vous devez en user de même à l'égard des seigneurs qui vous donnent du secours. La lettre est datée du dixiéme des calendes de Decembre, la dixiéme année de Leon, & la septiéme de Constantin, indiction dixiéme, c'est le vingt-deuxiéme de Novembre 726.

c. 12.

XLVIII. Lettre de S. Boniface à l'évêque Daniel. *Bonif. ep. 3.*

Saint Boniface consulta son ancien évêque Daniel touchant ces prêtres scandaleux & seducteurs, qui apportoient un grand obstacle à sa mission. Quelques personnes, dit-il, s'abstiennent des viandes que Dieu nous a données, comme le pain & le reste, ne vivant que de lait & de miel. Quelques-uns soûtiennent que ceux qui ont commis des homicides & des adulteres perseverant dans leurs crimes, peuvent être ordonnez prêtres; ce qui nuit beaucoup au peuple, toûjours prêt à écouter les docteurs indulgens. Etant obligez à chercher de la protection à la cour de France, nous ne pouvons éviter la communication corporelle avec ces gens là, comme les canons l'ordonnent, seulement nous ne communions point avec eux pour la celébration de la messe, & nous ne prenons point leur conseil. C'est sur quoi je demande vôtre avis, car sans

la protection du prince des François je ne puis gouverner le peuple, ni défendre les prêtres, les moines & les serviteurs de Dieu, ni empêcher les ceremonies payennes & l'idolâtrie dans la Germanie.

Cependant je crains qu'en cette communication il n'y ait du peché; car je me souviens qu'au *Sup. n. 36.* tems de mon ordination, le pape Gregoire me fit jurer sur le corps de saint Pierre, que j'éviterois la communication avec ces sortes de gens, si je ne pouvois les convertir.

Je vous prie encore de m'envoyer le livre des Prophetes que l'abbé Oüinbert autrefois mon maître, a laissé en mourant, où six prophetes sont en un même volume écrit en lettres fort distinctes. Vous ne pouvez m'envoyer une plus grande consolation dans ma vieillesse; car je ne puis trouver de livre semblable en ce païs-ci; & ma vûë s'affoiblissant je ne puis plus distinguer aisément les lettres menuës & liées ensemble. On voit par ce qui reste de chartes & de manuscrits de ce tems-là combien l'écriture ordinaire *v. Diplom. lib. V.* étoit défigurée par les liaisons; & comme les lunettes n'étoient pas encore en usage, dès que la vûë s'affoiblissoit on avoit besoin de lettres plus grosses. Saint Boniface continuë: cependant je vous envoye par le prêtre Fortere de petits presens, sçavoir une chasuble qui n'est pas toute de soye, mais mêlée de poil de chevre, & une serviette à long poil pour essuier vos pieds. Il le console sur ce qu'il avoit perdu la vûë.

ap. Serr. p. 299. ap. Bar. an. 672. n. 63. Nous avons la réponse de l'évêque Daniel, où il console Boniface à son tour, & lui conseille de suivre les exemples des saints, en supportant patiemment ce qu'il ne peut corriger. Quant aux prêtres homicides, dit-il, puisque suivant les canons on ne leur accorde la communion qu'à la mort, même après avoir fait péni-

tence, comment peut-on leur confier le gouvernement des ames, quand ils ne se corrigent point? & pour l'adultere impenitent, comment fera-t-il les fonctions du sacerdoce, puisque selon les saints decrets celui qui a épousé une veuve ou une seconde femme en est exclus? Au reste vous ne pouvez vous separer des faux freres pour les choses corporelles sans sortir de ce monde, comme dit saint Paul; il suffit que vous vous en separiez dans l'oblation sacrée. Il lui rapporte ensuite les maximes de saint Augustin pour tolerer les méchans que l'on ne peut corriger, & ne pas diviser l'église sous prétexte de la purger. Il l'exhorte à user de condescendance au milieu de ces peuples barbares.

1. Cor. v. 10.

Sup. liv. xx. n. 45.

La réputation de saint Boniface s'étendoit déja dans la plus grande partie de l'Europe; & l'on parloit en tous lieux de ses travaux apostoliques; ce qui lui attiroit de la grande Bretagne quantité de serviteurs de Dieu, entre autres des lecteurs, & d'autres instruits en d'autres arts, dont plusieurs embrasserent la vie monastique, & retirerent les Germains de l'idolâtrie, car ils se dispersoient au loin, & prêchoient dans les villages & les bourgades, les uns dans la Hesse, les autres dans la Turinge.

Villib. vit. c. 8. n. 24.



AN. 726.

LIVRE QUARANTE-DEUXIE'ME.

I.
L'empereur Leon attaque les images.
Theoph. an. 10. p. 338.
S Niceph. p. 37.



ENDANT l'été de l'année 726. indiction neuviéme, il sortit une épaisse fumée comme d'une fournaise ardente entre les îles Thera & Therasia de l'Archipel : la mer s'élevant à gros boüillons jetta quantité de pierres ponces de tous côtez sur les terres voisines d'Asie & d'Europe, & il parut une île nouvelle près de l'île Hiera. Quoique de pareils accidens arrivent de tems en tems; l'empereur Leon prit celui-ci pour un prodige, & pour une marque de la colere de Dieu irrité, à ce qu'il croyoit, de l'honneur que l'on rendoit aux images de Jesus-Christ & des Saints. Car il s'étoit mis dans l'esprit que c'étoit une idolâtrie, ayant appris cette opinion des Musulmans. Il y fut confirmé par un nommé Beser Syrien né de chrétiens, qui étant pris par ces infideles avoit apostasié & embrassé leur religion, & depuis étant délivré étoit revenu chez les Romains. L'empereur Leon en faisoit cas à cause de la force de son corps & de la conformité de leurs sentimens. Il fut encore appuyé dans cette erreur par Constantin évêque de Nacolie en Phrygie.

Theoph. an. 7. p. 336.

Vita S. Steph. jun. to 1. Anal. Gr. p. 412.

Donc après la dixiéme année de son regne, l'an de Jesus-Christ 727. ayant assemblé le peuple, il dit publiquement, que faire des images étoit un acte d'idolâtrie; & que par consequent on ne devoit pas les adorer. Le peuple gémit à ce discours : l'empereur n'en dit pas davantage alors, & tâcha de donner un autre sens à ses paroles; mais S. Germain patriarche de C. P. lui resista fortement, soûtenant que les images avoient toûjours été en usage dans l'église, & déclarant qu'il étoit prêt à mourir pour leur défense.

Il essaya aussi de ramener à la raison les évêques qui étoient dans les sentimens de l'empereur, particulierement Constantin évêque de Nacolie, auteur de cette heresie. Nous avons trois lettres que Germain écrivit sur ce sujet. La premiere à Jean évêque de Synnade en Phrygie, metropolitain de Constantin, où il dit: Le patrice Taraise m'a rendu vôtre lettre où vous parlez de l'évêque de Nacolie. Je vous déclare donc qu'avant que je l'eusse reçûë, cet évêque étant venu ici, nous entrâmes en discours, & j'examinai son sentiment touchant ce que j'avois oüi dire de lui. Et voici sa défense, car il faut vous dire tout en détail. Ainsi ayant oüi, dit-il, ces paroles de l'écriture: Tu ne feras aucune image pour l'adorer, soit de ce qui est au ciel, soit de ce qui est sur la terre; j'ai dit qu'il ne falloit point adorer les ouvrages des hommes, mais au reste nous croyons les saints martyrs dignes de tout honneur, & nous implorons leur intercession. Je lui répondis: La foi chrétienne, son culte & son adoration se rapportent à Dieu seul: comme il est écrit: Tu adoreras le Seigneur ton Dieu, & tu le serviras seul. C'est à lui seul que s'adresse nôtre doxologie & nôtre culte. La doxologie est cette priere que l'église repete si souvent, Gloire soit au Pere & au Fils & au Saint-Esprit. Saint Germain continue: Nous n'adorons point de créature, à Dieu ne plaise, & nous ne rendons point à des serviteurs comme nous le culte qui n'est dû qu'à Dieu. Quand nous nous prosternons devant les empereurs & les princes de la terre, ce n'est pas pour les adorer comme Dieu. Le prophête Nathan se prosterna en terre devant David qui n'étoit qu'un homme, & il n'en est point repris. Et quand nous permettons de faire des images, ce n'est pas pour diminuer la per-

II. Lettres de S. Germain de C. P. pour les images. *Conc. 7. act. 4. tom. 7. p. 290.*

Deut. VI. 13.

fection du culte divin. Car nous n'en faisons aucune pour representer la divinité invisible, que les anges même ne peuvent comprendre.

Mais puisque le fils de Dieu a bien voulu se faire homme pour nôtre salut, nous faisons l'image de son humanité pour fortifier nôtre foi : montrant qu'il n'a pas pris nôtre nature par imagination, comme ont enseigné quelques anciens heretiques, mais réellement & veritablement. C'est à cette intention que nous saluons ses images, & que nous leur rendons l'honneur & le culte convenable, pour nous rappeller la mémoire de son incarnation. Nous faisons de même l'image de sa sainte mere, montrant qu'étant femme & de même nature que nous, elle a conçû & enfanté le Dieu tout puissant. Nous admirons aussi & nous estimons heureux les martyrs, les apôtres, les prophêtes & tous les autres saints qui ont été vrais serviteurs de Dieu, éprouvez par leurs bonnes œuvres, par la prédication de la verité & la patience dans les souffrances, qui sont ses amis & ont acquis un grand credit auprès de lui, & nous peignons leurs images en memoire de leur courage & du service agreable qu'ils ont rendu à Dieu. Non que nous prétendions qu'ils participent à la nature divine, ni que nous leur rendions l'honneur & l'adoration dûë à Dieu, mais pour montrer l'affection que nous leur portons, & pour fortifier par la peinture la creance des veritez que nous avons apprises par les oreilles. Car étant composez de chair & de sang, nous avons besoin d'assurer nôtre ame même par la vûë.

Saint Germain conclut ainsi sa lettre : Nous avons exposé tout cela à l'évêque de Nacolie qui l'a reçu, & a declaré devant Dieu qu'il le tenoit ainsi, & qu'il ne diroit ou feroit rien qui pût scandaliser les peuples. Vous ne devez donc point

fatiguer les évêques de votre province, ni vous ſcandaliſer vous même pour ce ſujet, mais ſeulement l'envoyer querir, lui lire cette lettre, & l'obliger à y donner ſon conſentement.

Conſtantin évêque de Nacolie, qui étoit porteur de cette lettre, la tint ſecrette, & ne la rendit point à ſon métropolitain : c'eſt pourquoi le patriarche Germain écrivit ainſi à Conſtantin lui-même : Jean, métropolitain de Synnade, m'a écrit que vous ne lui aviez point rendu ma lettre. Je ſuis fort affligé que vous ayez été ſi peu touché de la crainte de Dieu, de la charité, & de l'honneur que les membres de Jeſus-Chriſt ſe doivent les uns aux autres. C'eſt pourquoi je vous enjoins de rendre par vous-même inceſſamment ma lettre précédente à vôtre métropolitain ; de vous ſoumettre entierement à lui, ſuivant l'ordre de l'épiſcopat, & de perſeverer dans la réſolution que vous avez témoignée de ſuivre nos ſentimens, ſans vous appuïer ſur vôtre propre ſens. Car je crois que vous n'avez pas oublié que vous m'avez prié d'accepter vôtre rénonciation à l'épiſcopat, ſous prétexte que l'on vouloit ſe ſoûlever contre vous pour un crime dont vous ne vous ſentiez point coupable. Aſſurant que vous n'aviez rien dit ni rien fait d'injurieux à Nôtre Seigneur ni à ſes Saints au ſujet de leurs images, ſeulement que vous aviez propoſé la doctrine de l'écriture, qu'il ne faut rendre à la créature aucun honneur divin. Je vous lûs ce que j'écrivois à vôtre métropolitain : vous déclarâtes que vous en étiez d'accord, & je vous en donnai copie. Ne ſcandaliſez donc pas le peuple innocent, mais ſouvenez-vous du terrible jugement de Dieu contre les auteurs du ſcandale ; & ſçachez que juſques à ce que vous ayez rendu ma lettre à vôtre métropolitain, je vous défends au nom de la ſainte Trinité, de faire aucune

Tarraſ. 7. conc. p. 295. B.

fonction d'évêque : car j'aime mieux user de quelque rigueur, que me rendre moi-même coupable devant Dieu.

Tom 1 conc. p. 298. Le patriarche Germain écrivit encore à Thomas évêque de Claudiopolis, qui s'étoit déclaré contre les images. Il lui dit, entre autres choses : Vous avez été long-tems avec nous, nous logions ensemble, vous proposiez quelquefois des questions de l'écriture, sans que jamais vous nous aïez dit un mot sur les images des saints, p. 299. de Jesus-Christ, ou de sa sainte Mere. Vous avez gardé un profond silence sur ce sujet. Toutefois j'apprends qu'étant de retour en votre ville, vous avez fait ôter les images, comme par une commune résolution, & un dessein arrêté. J'ai peine à le croire ; mais je suis obligé de vous en dire mon sentiment. Souvenez-vous premierement que nous devons éviter en tout les nouveautez ; mais principalement quand ce peut être une occasion de scandale au peuple fidelle, & que l'on s'oppose à une coûtume établie depuis long-tems dans l'église. D'ailleurs nous devons refuter les calomnies que les infideles ramassent contre l'église, & montrer sa noble & divine immobilité. Or ce n'est pas d'aujourd'hui que les Juifs & les vrais idolâtres nous ont fait ce reproche, sans autre dessein que de noircir notre foi. Car ils ne se soucient pas de nous détourner des ouvrages des hommes, eux dont tout le culte y est attaché, qui ne connoissent rien au-dessus des choses sensibles, qui ne font qu'abaisser en toutes manieres la nature divine, l'enfermer dans un lieu, & la representer par des images v. Bibl. or. c. 11. p. 97. corporelles. Quant aux Sarrasins & Musulmans, il leur reproche la pierre noire de la maison quarrée de la Méque, qui est le principal objet du pelerinage.

p. 302. Il s'étend ensuite sur la pureté de la religion

chrétienne, qui n a pour objet d'adoration qu'un ſeul vrai Dieu, inviſible & inacceſſible dans ſa gloire. Au contraire, dit-il, les idolâtres croyent faire un Dieu qui n'étoit point auparavant; & quand il eſt détruit, ils croyent n'avoir plus de dieu, s'ils n'en font un autre ſemblable. Les honneurs qu'ils leur rendent ſont pleins de diſſolution, & de toutes ſortes d'actions & de paroles deshonnêtes. Mais au contraire, les images des ſaints qui ſont chez les chrétiens, ne ſervent qu'à les exciter à la vertu, comme feroient les diſcours des gens de bien. Car la peinture eſt une hiſtoire abregée, & tout ſe rapporte à la gloire du Pere celeſte. Quand nous adorons l'image de Jeſus-Chriſt, nous n'adorons pas les couleurs appliquées ſur du bois, c'eſt le Dieu inviſible qui eſt dans le ſein du Pere que nous adorons en eſprit & en verité. Et enſuite: Depuis la fin des perſecutions, on a tenu pluſieurs conciles œcumeniques, qui ont fait des canons ſur des ſujets biens moins importans que celui des images. Cependant ils n'auroient pas dû le laiſſer ſans examen, ſi cette ancienne coûtume nous conduiſoit, comme l'on prétend, à l'idolâtrie, contre la défenſe des ſaintes écritures, & nous éloignoit de Dieu. Car celui qui a promis aux apôtres d'être avec eux juſques à la fin des ſiécles, l'a promis auſſi aux évêques, qui devoient après eux gouverner l'égliſe. Et puiſqu'il a dit qu'il ſeroit au milieu de deux ou trois aſſemblez en ſon nom: il n'auroit pas abandonné de ſi grandes multitudes aſſemblées par le zele de ſa religion, ſans leur communiquer ſon inſpiration & ſa conduite; d'autant plus que cette coûtume n'eſt pas ſeulement établie dans un petit nombre de villes, ou dans les moins conſiderables, mais preſque dans tous les pays, & dans les premieres & les plus illuſtres égliſes.

p. 302. I.

p. 303.

p. 306.

Il répond ensuite à l'objection tirée de l'écriture, où Dieu défend de faire aucune image de ce qui est au ciel ou sur la terre. Le sens, dit-il, en est manifeste, que la nature divine est invisible & incompréhensible, & qu'il ne faut pas s'imaginer qu'elle ait rien de semblable avec les images corporelles. Car après avoir dit : Vous n'avez vû aucune image lorsque le Seigneur vous a parlé sur le mont Horeb : il ajoûte aussi-tôt : Ne vous trompez pas, en faisant quelque sculpture, & le reste. Tant pour les faire souvenir du veau d'or, que pour les détourner de la coûtume des Egyptiens qu'ils connoissoient. C'est ce que dit saint Paul aux Atheniens, qu'étant enfans de Dieu, nous ne devons pas croire que la nature divine soit semblable à l'or, l'argent ou à l'ouvrage des hommes. Or nous ne reconnoissons qu'un Dieu, nous n'adorons que lui, & nous n'offrons qu'à lui le sacrifice par Jesus Christ. Et ensuite ; Les chrétiens ne rendent aucun culte ni aucun honneur aux images de leurs parens ou de leurs amis ; mais en regardant l'image d'un saint, nous rendons gloire à Dieu. Et encore : On ne doit pas être scandalisé de ce qu'on présente aux images des saints des lumieres ou des parfums. Ce sont des symboles de leurs vertus pour signifier leur lumiere spirituelle & l'inspiration du S. Esprit. Et encore : Ce qui est bien important, c'est que Dieu a fait souvent des miracles sur des images, dont il y a plusieurs histoires ; comme des guérisons de malades, dont nous avons nous-mêmes l'expérience, des charmes rompus, des apparitions en songe ; & ce qui est hors de doute & sans contredit, l'image de la sainte Vierge, qui étoit à Sozopolis de Pisidie, a répandu de sa main peinte un parfum liquide : il y en a plusieurs témoins. Il ne parle que des images de plate peinture, & il n'y en avoit point

Exod xx. 4. Deut. 5. 8. Deut iv. 15. Act. xvii. 29. p. 311. C. p. 314. B. Ibid. E. p. 315.

d'autres dans les églises, suivant l'usage que les Grecs conservent encore; c'est pourquoi saint Germain parlant de la statuë de bronze que l'hémoroïsse dressa en l'honneur de Jesus Christ, ajoûte: Nous ne disons pas cela pour dire que nous devions avoir des statuës de bronze. C'est ce qui m'a paru de plus remarquable dans ses trois lettres.

Sup. liv. xv n. 20.
Ibid. E.

III.
Lettre du pape à saint Germain.
Conc. 7. act. 4. p. 282. E p. 283. E.

Il ne manqua pas d'écrire au pape Gregoire ce qui se passoit en une affaire si importante; & le pape lui fit réponse par une grande lettre, où d'abord il le félicite sur la vigueur avec laquelle il défend la doctrine de l'église. Elle ne s'est jamais trompée, dit le pape, quoiqu'on se l'imagine; & cette tradition n'a rien de commun avec la pratique des payens. Il faut regarder l'intention & non pas l'action. Si les propheties n'ont pas été accomplies par l'incarnation du Fils de Dieu, il ne faut pas peindre ce qui n'a pas été: mais puisque tout s'est passé réellement, qu'il est né, qu'il a fait des miracles, qu'il a souffert, qu'il est ressuscité: plût à Dieu que le ciel, la terre, la mer, tous les animaux, toutes les plantes pussent raconter ses merveilles, par la parole, par l'écriture, ou par la peinture.

On appelle idoles les images de ce qui n'est point, & qui ne subsiste que dans les fables & les inventions frivoles des payens. Mais l'église n'a rien de commun avec les idoles: à Dieu ne plaise, nous n'avons jamais adoré des vaches, ni le veau d'or, ni regardé la créature comme un Dieu, ni reçu les mysteres de Béelphegor. Que si quelqu'un veut imiter les Juifs, en accusant l'église d'idolâtrie, à cause des venerables images, nous le regardons comme un chien qui aboie en vain, & nous lui dirons comme aux Juifs: Plût à Dieu qu'Israël eût profité des choses sensibles que Dieu lui avoit ordonnées, pour le mener à lui;

p. 287.

AN. 727. qu'il eut aimé le saint autel, plûtôt que les vaches de Samarie; la verge d'Aaron plûtôt que Astarte; & la pierre dont l'eau étoit sortie, plûtôt que Baal. C'est ainsi que l'église Romaine étoit d'accord avec celle de CP.

Theoph. an. 10. p. 339. hist. misc. l. 21.

L'entreprise de l'empereur Leon contre les images, lui attira une revolte des peuples de la Grece & des Cyclades, qui armerent une flotte, sous prétexte de zéle pour la religion, menant avec eux un nommé Cosme pour le couronner empereur. Les chefs de cette armée étoient Agallien, qui commandoit en Grece, & Etienne. S'étant approchez de CP. ils donnerent une bataille le dix-huitiéme d'Avril, indiction dixiéme, l'an 727. Les rebelles y furent entierement défaits: Agallien se jetta dans la mer tout armé, Cosme & Etienne furent pris, & eurent la tête tranchée.

IV.
Germain chassé. Anastase patriarche.
Theoph. an. 13 p. 341.

Fragm. epist. in Græco. cod. orient. canonum.

Ce succès encouragea l'empereur Leon à persecuter les catholiques, & il fit de nouveaux efforts pour gagner le patriarche Germain, qui s'étoit déclaré contre les rebelles. L'empereur l'ayant fait venir, employoit pour le persuader les paroles les plus flateuses. Le patriarche lui dit: Nous avons bien oüi dire que les saintes images devoient être ôtées, mais non sous votre regne. Leon l'ayant pressé de dire sous quel empereur, il répondit, sous Conon. Leon reprit: Il est vrai que mon nom de baptême est Conon. Et le patriarche reprit: A Dieu ne plaise, seigneur, que ce mal s'accomplisse sous votre regne. Celui qui l'éxécutera est un précurseur de l'ante-christ, & tend à renverser le mystere de l'Incarnation. Ensuite voyant l'empereur irrité de ce discours, il le fit souvenir de ce qu'il avoit promis à son couronnement; & comme il avoit pris Dieu à témoin qu'il ne changeroit rien à la tradition de

l'église. L'empereur n'en fut point touché : mais il continua de parler au patriarche, pour en tirer, s'il pouvoit, quelque discours offensant, afin de le faire déposer comme séditieux. Il étoit aidé dans ce dessein par Anastase, disciple & syncelle du patriarche : car il étoit dans les mêmes sentimens que l'empereur, qui lui avoit promis de le mettre à la place de Germain dans le siége de CP. Le saint patriarche qui n'ignoroit pas la mauvaise disposition d'Anastase, se contenta de lui représenter sa trahison avec sagesse & douceur. Mais voyant que son égarement étoit sans retour, il lui dit un jour, comme ils entroient chez l'empereur, & qu'Anastase le suivant, avoit marché sur sa robe : Ne vous pressez point, vous n'entrerez que trop tôt dans l'hippodrome. Anastase fut troublé de cette parole, aussi-bien que ceux qui l'entendirent ; mais elle fut verifiée quinze ans après, quand l'empereur Constantin fit déposer honteusement Anastase, l'an 744. Car ceci se passoit en 729. L'empereur prit donc en aversion le patriarche Germain ; accusant d'idolâtrie tous les empereurs ses prédécesseurs, tous les évêques & tous les chrétiens. Car il étoit trop ignorant pour comprendre la difference du culte relatif & absolu. Et il ne condamnoit pas seulement la veneration des images, il rejettoit encore l'intercession des Saints, & avoit leurs reliques en horreur. AN. 729.

Au commencement de l'année suivante 730. indiction treiziéme, le septiéme de Janvier, il tint un conseil, où il fit un decret contre les images, & voulut obliger le patriarche d'y souscrire ; mais le saint vieillard le refusa courageusement, & aima mieux renoncer à sa dignité. Il ôta son pallium, & dit, entre autres paro- *Theoph. an. 10. p. 348.*

AN. 730.

les dignes d'un docteur de l'église : il m'est impossible, seigneur, de ne rien innover contre la foi sans un concile œcumenique. L'empereur irrité envoya au palais patriarcal des officiers armez pour l'en chasser à coups de poing, & avec outrage, quoiqu'il fut âgé de quatre-vingts ans. Il se retira dans sa maison paternelle, au lieu nommé Platanie, pour y pratiquer la vie monastique, laissant dans une extrême désolation la ville de CP. dont il avoit tenu le siége quatorze ans, cinq mois & trois jours. Il finit saintement ses jours dans cette retraite, & l'église honore sa mémoire le douziéme de Mai. Les Grecs honorent le même jour l'abbé Etienne, que saint Germain fit venir de Palestine pour réformer les moines de CP. & le vingt-sixiéme de Juin, ils font mémoire de Jean évêque des Goths d'au-delà du Pont-Euxin; que ces peuples, après l'avoir élû, envoyerent à saint Germain pour l'ordonner; mais craignant qu'il ne fût infecté par le commerce des hérétiques, il l'envoya en Iberie pour être sacré par les évêques du pays, qui le pouvoient mieux connoître.

Martyr R. 12. May. Boll. to. 14. p. 155. Menol Basil. 12. May. 26. Juin.

Saint Germain avoit composé un ouvrage, que nous n'avons plus, où il défendoit saint Gregoire de Nysse, contre ceux qui l'accusoient d'Origenisme; & on lui attribuë quelques écrits, que les meilleurs critiques croyent être d'un autre Germain, patriarche de CP. plus nouveau de 500. ans.

Phot. Cod. 233 p. 904. V. Dupin. to 7 p 286.

Si-tôt que saint Germain eut été chassé, & le vingt-deuxiéme du même mois de Janvier 730. Anastase fut ordonné patriarche de CP. & mis en possession à main armée, il donna tout pouvoir à la cour sur l'église; & l'empereur Leon se sentant ainsi autorisé, commença à faire exécuter par force son décret contre les images.

Le grand palais de CP avoit un vestibule nommé Chalqué, parce qu'il étoit couvert de lames d'airain, & proche de la place nommée Calcopratea, c'est-à-dire, le marché au cuivre. Dans ce vestibule étoit élevée une image de Jesus-Christ sur la croix, qui étoit en vénération singuliere. On disoit que le grand Constantin l'avoit fait faire en mémoire de la croix qui lui apparut au Ciel; & on en racontoit plusieurs miracles, entre autres celui-ci. Un marchand nommé Theodore ayant perdu tout son bien par un naufrage, emprunta cinquante livres d'or d'un Juif nommé Abraham, & lui donna pour caution Jesus Christ représenté en cette image. Après quoi il fit un voyage très-heureux, le Juif se convertit, & on nomma cette image Antiphonétes, c'est-à-dire, le répondant.

AN. 730.

V.

Violences à CP.

V. Cang. CP.chr.l.2. p.114. &c. & lib 4. n. 9. p. 85.

Narr. de Antiphon. to. 2. Auct. bibl. PP. Combef. p. 611.

L'empereur Leon voulut commencer par cette image, & envoya pour l'abattre un de ses écuiers nommé Jouin. Des femmes qui se trouverent présentes, s'efforcerent par leurs prieres de le détourner de ce sacrilége; mais sans s'arrêter à elles, il monta à une échelle, & donna trois coups de hache dans le visage de la figure. Les femmes tirerent l'échelle, firent tomber Jouin, le tuerent sur la place, & le mirent en pieces. Toutefois l'image fut abatuë & brûlée, & l'empereur fit mettre à la place une simple croix, avec une inscription, pour marquer qu'il en avoit ôté l'image. Car les iconoclastes honoroient la croix, pourvû qu'elle n'eût pas de crucifix: ils n'en vouloient qu'aux images qui avoient figure humaine. Les femmes qui avoient massacré Jouin, coururent au palais patriarcal, & jettant des pierres, elles crioient contre Anastase: Infame ennemi de la verité, as-tu donc usurpé le sacerdoce pour renverser les choses sa-

Greg epist. 1. to. 7. conc. p. 19 A. Vita S. Steph. p. 415

Cang lib. 2. p. 116.

Vita S. Steph. p 415

crées ? Anastase outré de cette insulte, courut à l'empereur, & obtint que ces femmes fussent punies du dernier supplice. On fit mourir aussi dix autres personnes, huit hommes & deux femmes pour cette même image, & l'église Grecque les honore comme martyrs le neuviéme d'Août. Plusieurs chrétiens d'Occident furent témoins de cette violence ; il y en avoit de Rome, de France, du pays des Vandales, de Mauritanie, de Gotthie, & ils porterent chez eux ces tristes nouvelles.

Menol. Martyr. R. 9. Aug.

Theoph. an 10 p 339 B

Comme l'empereur Leon étoit ignorant, il persecuta principalement les gens d'étude, & abolit les écoles des saintes lettres, qui avoient subsisté depuis le grand Constantin. Il y avoit à CP. près du palais, une bibliotheque fondée par les empereurs, contenant plus de trente mille volumes. Le bibliothecaire nommé Lœcumenique, étoit un homme d'un merite distingué, & il en avoit douze autres sous lui qui enseignoient gratuitement la religion & les sciences profanes. Leur merite étoit si reconnu, qu'il n'étoit pas permis même aux empereurs de rien faire d'extraordinaire sans les consulter. L'empereur Leon fit son possible par menaces & par promesses pour les amener à son opinion touchant les images ; mais enfin désesperant d'y réüssir, il fit entourer la bibliotheque de fascines & de bois secs, & la brûla, avec les livres & ceux qui les gardoient. Enfin il voulut obliger, tant par violence que par caresse tous les habitans de CP. à ôter toutes les images de Jesus-Christ, de la Vierge & des Saints, quelque part qu'elles fussent, les brûler au milieu de la ville, & blanchir toutes les églises peintes. Et comme plusieurs refusoient d'obéïr, on coupa la tête à quelques-uns, d'autres furent mutilez de quelque partie du corps. Plusieurs, tant clercs que

Constant. Manass. p. 87. r. Cang. C.P. Christ lib. 2 n 3. p. 151.

moines & simples laïcs souffrirent le martyre en cette occasion.

Anast. in Greg. II. Theoph. an. 13 p 343.

VI. Revolte en Italie.

La nouvelle de cette persecution étant portée en Italie, on abatit les images de l'empereur, & on les foula aux pieds; & les Lombards profitant de l'occasion, firent des courses dans la Pentapole. Dès l'onziéme indiction, c'est-à-dire, l'an 728, les Lombards ayant surpris Sutri en Toscane, le pape fit tant envers le roi Luitprand, par lettres & par presens, qu'il rendit la place, quoique dépoüillée de tout; mais enfin il convint avec l'exarque Eutichius, de joindre leurs forces, afin que le roi pût soûmettre à son obéïssance le duc de Spolete & de Benevent, & que l'exarque se rendit maître de Rome, pour executer les ordres qu'il avoit depuis long-temps contre la personne du pape. Le roi ayant soûmis les deux ducs, vint aux portes de Rome, d'où le pape sortit, & lui parla si fortement, que le roi se prosterna à ses pieds, & promit de ne faire mal à personne. Il ôta même ses armes, & mit devant le corps de saint Pierre son manteau, son baudrier, & son épée dorée, une couronne d'or, & une croix d'argent. Après avoir fait sa priere, il pria le pape de recevoir aussi l'exarque à la paix; ce qui fut fait. Le roi Luitprand se retira aussi, & l'exarque Eutichius entra dans Rome.

Tandis qu'il y séjournoit, Tibere surnommé Petase, se révolta dans la Toscane, voulant se faire reconnoître empereur; & attira à son parti trois villes; Manture, Lune & Blede; qui lui prêterent serment. L'exarque eunuque & timide en fut fort allarmé; mais le pape l'encouragea, & envoya avec lui & avec son armée les premiers du clergé. Ils arriverent à Manture, où Petase fut tué, & sa tête envoyée à CP. Toutefois l'empereur ne s'appaisa pas envers les ro-

mains. Ensuite ayant fait son decret contre les images, il l'envoya à Rome, promettant au pape, s'il y acquiesçoit, de le recevoir en ses bonnes graces, nonobstant tout le passé; & le menaçant de le faire déposer, s'il empêchoit l'execution de ses ordres. Mais le pape voyant l'impieté de ses ordonnances, se prépara à résister à l'empereur comme à un ennemi de l'église; & écrivit de tous côtez aux fideles pour les préserver de cette nouvelle erreur. Les peuples de la Pentapole & l'armée de la Venetie, rejetterent l'ordre de l'empereur, & déclarerent qu'ils combatteroient vigoureusement pour la défense du pape. Ils anathématiserent Paul exarque de Ravenne, celui qui l'avoit envoyé, c'est-à-dire, l'empereur & ceux qui lui obéissoient. Ils se choisirent des chefs; & enfin toute l'Italie par déliberation commune, résolut d'élire un autre empereur, & de le mener à C P. mais le pape esperant la conversion de Leon, arrêta l'execution de ce dessein.

Anast. in Greg. II.

Cependant Exhilarat duc de Naples avec son fils Adrien, étant maître de la Campanie, persuada au peuple de cette province d'obéïr à l'empereur & de tuer le pape; mais les Romains le prirent avec son fils, & les firent mourir tous deux, ensuite ils chasserent Pierre duc de Rome, disant qu'il avoit écrit à l'empereur contre le pape. A Ravenne le peuple fut divisé, les uns tenoient le parti de l'empereur, les autres celui du pape & des catholiques: ils en vinrent aux mains, & tuerent le patrice Paul exarque de Ravenne. Plusieurs places de l'Emilie & Auxume dans la Pentapole se rendirent aux Lombards. Enfin ils prirent Ravenne même; comme il paroît par une lettre du pape Gregoire II. à Ursus duc de Venise ou plutôt de la province de Ravenne, nommée Venetie, où il dit: Puisque

pour nos pechez la ville de Ravenne a été prise par la nation infame des Lombards, & que l'exarque demeure à Venise comme nous l'avons appris : vous devez vous joindre à lui, & combattre avec lui pour nous, afin que Ravenne soit renduë à l'empire, & remise sous l'obéissance de nos maîtres Leon & Constantin. D'un autre côté l'empereur envoya à Naples le patrice Eutychius eunuque qui avoit été exarque de Ravenne. Celui-ci envoya un de ses gens à Rome avec ses lettres portant ordre de tuer le pape & les premiers de la ville : ce qui ayant été découvert, les Romains vouloient tuer le patrice lui-même, mais le pape s'y opposa si fortement, qu'il l'empêcha. Ils anathématiserent donc le patrice Eutychius, s'obligerent tous par serment grands & petits, à mourir plûtôt que de permettre que l'on fît aucun mal au pape qui défendoit la foi avec tant de zele. Le patrice Eutychius envoya des députez au roi Luitprand & aux ducs des Lombards, leur promettant de grandes sommes, s'ils vouloient abandonner le pape. Mais connoissant la mauvaise volonté du patrice par ses lettres; ils se joignirent aux Romains, & firent le même serment pour la défense du pape. Gregoire de son côté, pour s'attirer un plus grand secours de la part de Dieu, répandoit de très grandes aumônes, s'apliquoit à la priere & au jeûne, & faisoit tous les jours des processions. Et quoiqu'il esperât en Dieu plus qu'aux hommes, il ne laissoit pas de rendre graces au peuple de sa bonne volonté, il l'exhortoit doucement à faire du progrès dans la vertu, & à conserver la foi; mais en même tems à ne se pas départir de l'affection & de la fidelité qu'il devoit à l'empire Romain; & toutefois les Grecs ont accusé le pape Gregoire II. d'avoir soustrait l'Italie à l'obéissance de l'em- *Theoph. 7.*

pereur; mais il en faut plûtôt croire ceux qui ont écrit en Italie.

AN. 731.

VII. Mort de Gregoire II. Gregoire III. pape. *Anast. in Greg. i. Theoph. an. 13. p. 343.*

Le nouveau patriarche de CP. Anastase, envoya sa lettre synodique au pape Gregoire II. qui le voyant soûtenir l'hérésie des Iconoclastes, ne crut pas devoir le reconnoître pour son confrere; mais il lui écrivit pour l'avertir que s'il ne revenoit à la foi catholique, il seroit privé du sacerdoce. Le pape Gregoire II. ne survêcut pas long-tems, & fut enterré à S. Pierre le treize de Février, indiction quatorziéme, l'an 731. après avoir tenu le saint siége quinze ans, huit mois & huit jours. Il fit cinq ordinations, quatre au mois de Septembre, & ordonna trente-cinq prêtres & quatre diacres, outre cent cinquante évêques. Il fit faire un calice d'or orné de pierreries, du poids de trente livres, & une patene d'or de vingt-huit livres & demie. Il donna au clergé & aux monasteres 2160. sous d'or, & deux mille pour le luminaire de saint Pierre. L'église l'honore entre les Saints le treiziéme de Février.

Martyr. R. 13. Febr.

De son tems il y eut quelque differend entre les évêques de Frioul & de Grade. Serenus, évêque de Frioul ayant usurpé quelques droits sur Donat patriarche de Grade, le pape Gregoire II. lui écrivit en 729. lui representant qu'il lui avoit accordé le pallium à la priere du roi des Lombards; mais à condition de se contenter de ce qu'il avoit possedé jusques alors, sans faire aucune entreprise sur personne. Il lui enjoint donc de se contenir dans ses bornes, qui étoient celles de la domination des Lombards. Il écrivit aussi à Donat patriarche de Grade, aux évêques, au duc Marcel, & au peuple de Venetie & d'Istrie, les avertissant de prendre garde que les Lombards ne prissent occasion de ce differend entre les évêques, pour entreprendre

epist. 14. to. 6. conc. p. 1450.

Epist. 15. p. 1451.

fur leur pays. Serenus étoit proprement patriarche d'Aquilée, résidant à Frioul, & Donat, patriarche d'Aquilée, résidant à Grade, sur les terres des Romains. Après la mort de Serenus, Calliste, homme noble, archidiacre de Trévise, fut ordonné patriarche d'Aquilée à Frioul, avec la faveur du roi Luitprand. Il y avoit à Frioul un évêque particulier, qui étoit alors Amator, & le patriarche sujet des Lombards, ne pouvant demeurer à Frioul, parce qu'il eût été trop exposé aux incursions des Romains, demeuroit à Cormone. Calliste, fier de sa noblesse, en fut choqué, & ne pût souffrir que cet évêque demeurât dans la capitale, avec le duc & les Lombards, tandis qu'il étoit avec le petit peuple. Il fit donc en sorte de chasser Amator de la ville de Frioul, & s'établit dans sa maison. Pemmo, qui étoit alors duc de Frioul, en fut irrité; & de concert avec plusieurs Lombards, il prit le patriarche Calliste, le mena à un château nommé Ponce, sur le bord de la mer, & l'y voulut précipiter. Mais il se contenta de le mettre en prison, où il ne lui donnoit que du pain. Le roi Luitprand l'ayant appris, entra en grande colere, ôta le duché à Pemmo, & le donna à son fils Rachis.

AN. 731.

Paul Diac. VI. hist. c. 45.

Ibid. c. 51.

Après la mort du pape Gregoire II. le saint siége ne vaqua que trente-cinq jours. Car lorsqu'on faisoit ses funerailles, tout le peuple de Rome, comme par inspiration divine, enleva de force le prêtre Gregoire qui y assistoit & l'élut pape. C'étoit un Syrien très doux, très-sage, & bien instruit des saintes écritures. Il sçavoit les pseaumes par cœur, & s'étoit exercé à en pénétrer les sens cachez; il sçavoit le grec & le latin, parloit bien, prêchoit avec force & agrément. Il étoit grand amateur des pauvres, & donnoit l'exemple de toutes les vertus. Il tint le saint siége dix ans & neuf mois. Les anciens auteurs de

Anast. in Greg. III.

AN. 731. nomment souvent Gregoire le jeune, & le confondent quelquefois avec son prédecesseur, principalement les Grecs.

VIII. Premiere lettre à l'empereur. *Anast. to. 7. conc. p. 7.*

Le pape Gregoire III. dès le commencement de son pontificat écrivit à l'empereur Leon, pour répondre à une lettre qu'il avoit écrite à lui ou à Gregoire II. La réponse du pape commence ainsi : Nous avons reçu pendant la quatorziéme indiction de votre regne la lettre de votre majesté de la même indiction, & celle de la quinziéme de la premiere & des suivantes jusques à la neuviéme. Pendant le regne de Leon l'indiction quatorziéme ne se rencontre que l'an 731. mais par la quinziéme & les neuf suivantes, il faut entendre les dix premieres années de son regne, pendant lesquelles il parut catholique. Le pape continuë : Nous gardons soigneusement vos lettres dans l'église de saint Pierre, *p. 10.* avec celles de vos prédecesseurs. Dans ces lettres scellées de votre sceau, & souscrites de votre main avec le cinabre, vous confessez notre sainte foi dans toute sa pureté, & vous déclarez maudit, quiconque ose contrevenir aux décisions des peres. Qui vous oblige donc maintenant à regarder en arriere, après avoir si bien marché dix ans durant ? Pendant tout ce tems vous n'avez point parlé des saintes images, & maintenant vous dites qu'elles tiennent la place des idoles, & que ceux qui les adorent, sont des idolâtres. Vous ordonez de les abolir entierement, & vous ne craignez point le jugement de Dieu en scandalisant non seulement les fideles, mais les infidelles. Pourquoi comme empereur & chef des chrétiens n'avez-vous pas interrogé les hommes sçavans & pleins d'experience ? ils vous auroient appris pourquoi Dieu a défendu d'adorer les ouvrages des hommes. Les peres nos maîtres & les six conciles nous ont laissé cette tradition.

& vous ne recevez pas leur témoignage. Nous sommes obligez, parce que vous êtes grossier & ignorant, de vous écrire des discours grossiers, mais pleins de sens & de la verité de Dieu. Nous vous conjurons de quitter vôtre présomption & vôtre orgueïl, & de nous écouter humblement. AN. 731.

Dieu a ainsi parlé, à cause des idolâtres qui habitoient la terre promise, & qui adoroient des animaux d'or, d'argent & de bois, des oiseaux, & toutes sortes de créatures, & disoient: Voilà nos dieux, & il n'y en a point d'autres. C'est pour cela que Dieu a défendu les ouvrages des hommes nuisibles & maudits, inventez par le démon. Mais il y en a que Dieu même a ordonnez pour son service, comme les tables de la loi, l'arche & les cherubins. N'étoit-ce pas des ouvrages de mains d'hommes? Dans les derniers tems Dieu a envoyé son Fils, qui s'est incarné, a paru dans Jérusalem, a fait plusieurs actions sensibles. Ceux qui l'avoient vû l'ont peint comme ils l'avoient vû. On a peint de même saint Jacques, parent de Nôtre-Seigneur, saint Etienne, & les autres martyrs. Ces images s'étant répanduës partout le monde, on a cessé d'adorer le démon pour les adorer, non d'un culte de latrie, mais d'un culte relatif. Et ensuite, pourquoi ne peignons-nous pas le Pere de Jesus-Christ? parce qu'il est impossible de peindre la nature divine. Si nous l'avions vû, nous le peindrions de même, & vous diriez que ce seroit une idole. Vous dites que nous adorons des pierres, des murailles & des planches. Il n'en est pas ainsi, seigneur, c'est pour nous faire souvenir de ceux dont ce sont les noms & les images, & pour élever en haut nôtre esprit rampant & grossier. Nous ne les regardons pas comme des dieux : p. 12.

AN. 731. A Dieu ne plaise : nous ne mettons pas nôtre esperance en ces images. Mais si c'est celle de Nôtre-Seigneur, nous disons : Seigneur Jesus-Christ, Fils de Dieu, secourez-nous, sauvez-nous ; si c'est celle de sa sainte Mere, nous disons : Sainte Mere de Dieu, priez votre Fils qu'il sauve nos ames. Si c'est d'un martyr : Saint Etienne qui avez répandu vôtre sang pour Jesus-Christ, & qui avez auprès de lui tant de crédit, comme premier martyr, priez pour nous.

p. 115. C. Et ensuite : Nous aurions pû, comme ayant la puissance & l'autorité de saint Pierre, prononcer des peines contre vous. Mais puisque vous vous êtes donné vous même la malediction, qu'elle vous demeure. Et ensuite : Il vaudroit mieux que l'on vous nommât hérétique, que persecuteur & destructeur des saintes images. Mais le nom d'hérétique ne vous convient pas, puisque vous combatrez ce qui est clair comme la lumiere. Ayant un si grand évêque, nôtre confrere le seigneur Germain, vous deviez le consulter comme vôtre pere, lui qui a une si grande experience des affaires ecclesiastiques & politiques, à present âgé de quatre-vingt-quinze ans, qui a servi tant de patriarches & d'empereurs. Vous l'avez laissé pour écouter ce méchant & insensé Ephesien, fils d'Apsimare, & ses semblables : comme Theodose, évêque d'Ephese, l'un des chefs des Iconoclastes. Le pape rapporte ensuite l'exemple de Constantin Pogonat, qui fit assembler le sixiéme concile, & le fit executer, en s'y soûmettant le premier ; puis il ajoûte : Vous voyez, seigneur, que les décisions de l'église n'appartiennent pas aux empereurs, mais aux évêques. C'est pourquoi comme les évêques qui sont préposez aux églises, s'abstiennent des affaires publiques, les empe-

Conc. 7. act. 1. p. 55. E. Sup. liv. XL. n. 11. 27 p. 18. C.

reurs doivent s'abstenir des affaires ecclesiastiques, & se contenter de celles qui leur sont confiées. Mais la concorde des empereurs & des évêques fait une seule puissance, quand on traite les affaires avec paix & charité.

Vous nous avez écrit d'assembler un concile œcumenique; il ne nous semble pas à propos. C'est vous qui persecutez les images: arrêtez, & vous tenez en repos: le monde sera en paix, & les scandales cesseront. Supposez que le concile est assemblé, où est l'empereur pieux pour y prendre séance, suivant la coûtume, recompenser ceux qui parleront bien, & poursuivre ceux qui s'écartent de la verité? Vous-même, êtes rebelle, & agissez en barbare. Ne voyez-vous pas que vôtre entreprise contre les images n'est que revolte & présomption? Les églises joüissoient d'une paix profonde, quand vous avez excité les combats & les scandales. Cessez, & il n'est pas besoin de concile. Il lui marque ensuite comme tout l'Occident est revolté contre lui, depuis qu'on y a appris les violences qu'il a commises à CP. On a jetté, dit-il, par terre vos images, on les a foulées aux pieds. Les Lombards, les Sarmates, & les autres peuples du Nord ont fait des courses dans la malheureuse Décapole, & ont pris Ravenne même, dont ils ont chassé vos magistrats, & en ont mis de leur part. Ils veulent traiter de même vos places les plus proches de nous, & Rome aussi, sans que vous puissiez nous défendre, Voilà ce que vous vous étes attiré par vôtre imprudence.

p. 19 C.
Sup. l. 6.

Vous croyez nous épouvanter, en disant: J'envoyerai à Rome briser l'image de saint Pierre, & j'en ferai enlever le pape Gregoire chargé de chaînes, comme Constantius fit à Martin. Sçachez que les papes sont les médiateurs;

& les arbitres de la paix entre l'Orient & l'Occident, nous ne craignons point vos menaces, à une lieuë de Rome vers la Campanie nous sommes en sûreté. La Décapole, dont parle ici le pape Gregoire III. est la même province que l'on appelloit plus ordinairement Pentapole, & dont Ravenne étoit la capitale.

Baudr. Lex.

IX.
Seconde lettre du pape à l'empereur.
tom 7. conc. p. 23.

L'empereur Leon écrivit encore au pape, qui lui répondit en ces termes: J'ai reçû vôtre lettre par Ruffin vôtre ambassadeur, & la vie m'est devenuë insupportable, voyant que loin de vous repentir, vous demeurez dans vos mauvaises dispositions. Vous dites: J'ai l'empire & le sacerdoce. Vos prédécesseurs le pouvoient dire, eux qui ont fondé & orné les églises, & les ont protegées, de concert avec les évêques. Au contraire, vous avez dépoüillé & défiguré les églises, que vous avez trouvées magnifiquement ornées. Que sont nos églises, sinon les ouvrages des hommes? Des pierres, du bois, de la chaux, du mortier? Mais elles sont ornées par les peintures & les histoires de Jesus-Christ & des Saints. Les Chrétiens y employent leurs biens; les peres & les meres tenant entre leurs bras leurs petits enfans nouveaux baptisez, leur montrent du doigt les histoires, ou aux jeunes gens, ou aux gentils convertis, ainsi ils les édifient, & élevent leur esprit & leur cœur à Dieu. Vous en avez détourné le simple peuple, pour le jetter dans l'oisiveté, les chansons, les fables, le son des lyres, des flutes, & de semblables badineries, au lieu des actions de graces & de loüanges de Dieu.

p. 26.

p. 26. D.

Ensuite il lui marque ainsi la difference de l'empire & du sacerdoce. Comme il n'est pas permis à l'évêque de regarder dans le palais, & de donner les dignitez temporelles; ainsi l'empereur ne doit pas regarder dans les églises,

pour faire les élections du clergé, consacrer ou administrer les sacremens, ou même y participer sans le prêtre. Chacun de nous doit demeurer dans sa vocation. Voyez-vous, seigneur, la difference des évêques & des princes? Si quelqu'un vous a offensé, vous confisquez sa maison, vous le dépoüillez, ou le bannissez, ou lui ôtez même la vie. Les évêques n'en usent pas ainsi; mais si quelqu'un a peché, & s'en confesse, au lieu de l'étrangler & de lui couper la tête, ils lui mettent au cou l'évangile & la croix, ils l'emprisonnent dans le trésor de l'église, la diaconie ou la salle des cathécumenes, ils lui imposent des jeûnes, des veilles, des prieres; & après l'avoir bien corrigé, ils lui donnent le sacré corps & le précieux sang de Nôtre-Seigneur, & l'envoyent pur & sans tâche devant Dieu. Un pape qui parloit ainsi, étoit bien éloigné de prétendre ôter à l'empereur sa puissance temporelle, non plus que son prédécesseur.

AN. 731.

1. Cor. VII. 10.

Il continuë: Vous nous persecutez, & nous tyrannisez par la main de vos soldats, & par les armes de la chair. Pour nous, nous sommes nuds & sans armes, nous n'avons point d'armées terrestres; mais nous invoquons JESUS-CHRIST, chef de toutes les créatures, supérieur à toutes les armées des vertus célestes, afin qu'il vous livre à satan pour sauver vôtre ame, suivant la parole de l'apôtre. Et ensuite: Vous demandez pourquoi dans les six conciles il n'est point parlé des images; je réponds, qu'on n'y a point parlé non plus s'il faut manger du pain & boire de l'eau; nous avons reçu les images par une ancienne tradition, les évêques eux-mêmes en portoient aux conciles, & aucun de ceux qui aimoient Dieu, ne voïageoit sans images.

An. p. 17. R.

Le pape Gregoire III. envoya cette lettre, &

Anast. in Greg.

AN. 732. la précedente par le prêtre George, qui eut assez de foiblesse pour n'oser la rendre à l'empereur. Il la rapporta à Rome, & confessa sa faute au pape, qui lui ayant fait de grands reproches, vouloit le déposer dans un concile; à la priere des évêques, il se contenta de le mettre en pénitence, & le renvoya avec les mêmes lettres. L'empereur fit retenir en Sicile les lettres, sans permettre que le prêtre George les apportât à CP, & le tint lui-même en exil pendant près d'un an.

X. S. Boniface archevêque. *Vita Vilib. c. 8. per Othl. lib. 1 c. 26.*

En Allemagne, saint Boniface ayant appris l'ordination du pape Gregoire III. lui envoya des députez avec des lettres, pour l'assurer de son obéïssance, lui rendre compte de sa mission, & lui demander la résolution de plusieurs difficultez. Le pape lui accorda non seulement la communion & l'amitié du saint siége qu'il demandoit, mais encore le pallium, & le titre d'archevêque. Il lui envoya des reliques, & d'autres présens, avec une lettre, où après avoir déclaré la nouvelle dignité qu'il lui donne; il ajoûte; Et parce que vous nous assurez que par la grace de Dieu il s'est converti une si grande quantité de peuple, que vous ne pouvez suffire à leur instruction; nous ordonnons que suivant les canons & de l'autorité du saint siége, vous établissiez des évêques dans les lieux où le nombre des fidelles sera multiplié, prenant garde toutefois à ne pas avilir l'épiscopat, & à ne point faire de consecration d'évêque, sans y en appeller deux ou troi. Quant au prêtre qui vint nous trouver l'année passée, & qui prétend avoir été absous de ses crimes, sçachez qu'il ne nous a fait aucune confession, & n'a reçû aucune absolution de nous. Il nous demanda seulement des lettres de recommandation pour notre fils Charles. Ceux qui ont été baptisez par les payens,

to 6. conc. p. 1468. Epist. 1.

c. 9.

c. 1.

doivent être baptisez encore au nom de la sainte Trinité. De même ceux qui ont été baptisez par un prêtre qui sacrifie à Jupiter, & mange des viandes immolées, ou qui doutent s'ils ont été baptisez. Il faut croire que le baptême administré par ces payens, n'étoit pas selon la forme de l'église ; car nous n'avons pas les questions de saint Boniface, pour sçavoir les circonstances des cas proposez. AN. 732. c. 4.

Le pape continuë : On peut offrir pour les morts veritablement chrétiens, mais non pas pour les impies. On doit observer les dégrez de parenté pour les mariages jusques à la septiéme génération. Et si vous le pouvez, détournez les hommes de se remarier plus de deux fois. C'est-à-dire, que l'église n'approuvoit pas les quatriéme nôces ; sans les condamner absolument. Les parricides ne recevront la communion qu'à la mort en viatique, & toute leur vie s'abstiendront de chair & de vin, & jeûneront le lundi, le mardi & le vendredi. Ceux qui vendent leurs esclaves aux infidelles pour les immoler, feront la même pénitence que les homicides. Défendez autant que vous pourrez à vos nouveaux chrétiens de manger de la chair de cheval, & leur imposez pénitence. Cette lettre ne peut être écrite avant l'an 732. c. 3. c. 5. c. 6. c. 7. c. 8. c. 1. c. 2.

Saint Boniface l'ayant reçuë, fut encouragé dans sa mission, & bâtit deux églises, une à Frislar, en l'honneur de S. Pierre & de saint Paul; une autre à Hamanabourg, en l'honneur de saint Michel ; il joignit à chacune un monastere nombreux. Le monastere de Frislar étoit dans la Hesse sur l'Eder, à l'endroit de la ville qui en porte encore le nom. Son premier abbé fut saint Vigbert, moine Anglois du pays d'Oüessex, qui passa en Germanie, étant déja prêtre, pour travailler avec saint Boniface. Il étoit fort

Vita to. 4. Acta SS. Ben. p. 674. Epist 52. inter Bonif. n. 8. Martyr. R. 13. Aug.

éxact dans l'observation de la regle ; & s'il étoit appellé pour oüir la confession de quelqu'un, il ne parloit à personne en chemin, ou ne parloit que de choses spirituelles. Il mourut en 747. & l'église honore sa mémoire le 13. d'Août.

XI. Eglises d'Angleterre.

Beda V. hist. c. ult. to 3. act. SS. Ben

Saint Boniface entretenoit un commerce continuel de lettres avec l'église d'Angleterre, dont il tiroit de grands secours, & dont nous voyons l'état à la fin de l'histoire de Bede, l'an 731. Brictuald archevêque de Cantorberi mourut cette même année le neuviéme de Janvier, après avoir tenu le siége trente-sept ans, six mois & quatorze jours. Son successeur fut Tatoüin, de la province des Merciens, auparavant prêtre dans le monastere de Briudun. Il fut sacré à Cantorberi par Daniel de Vincestre, Adulfe de Rochestre, & deux autres évêques, le dimanche dixiéme de Juin, la même année 731. Tatoüin étoit un homme considerable, par sa pieté & par sa prudence, & bien instruit des saintes lettres. Il reçut le pallium du pape Gregoire III. & après avoir gouverné trois ans l'église de Cantorberi, il mourut le 30. de Septembre 734. Son successeur fut Northelme, moine & prêtre de Londres.

Gervas.

Adulfe évêque de Rochestre avoit succedé en ce siége à Thomas, mort en l'an 726. Celui-ci étoit très sçavant, disciple de l'archevêque Theodore & de l'abbé Adrien. Il sçavoit le grec & le latin, comme sa langue naturelle, & étoit instruit des sciences ecclesiastiques & profanes. En Northumbre Vilfrid II. étoit évêque d'Yorc, ayant succedé à Jean, successeur de S. Vilfrid. Jean étoit disciple de saint Theodore de Cantorberi, il fut moine à Streneshal, & succeda dans l'évêché de Hagustald à Eata, qui y avoit été mis après l'expulsion de saint Vilfrid. Jean succeda aussi en 704. à Bosa, mis à la place de saint Vilfrid dans l'évêché d'Yorc; mais il le rendit

Act. SS. Ben tom. 3. p. 433.

Sup. liv. XL. n. 3.

à ce saint quand il fut rétabli. S. Vilfrid étant mort en 709. Jean lui succeda & reprit le gouvernement de l'église d'Yorc, mais huit ans après se sentant cassé de vieillesse, il ordonna à sa place Vilfrid prêtre de son clergé, & se retira au monastere de Berlei qu'il avoit fondé. Il y mourut quatre ans après l'an 721. le 7. de Mai, jour auquel l'église celebre sa memoire. Bede raconte de lui plusieurs miracles considerables, & témoigne que la vie monastique faisoit grand progrès dans le pays de Northumbre à la faveur de la paix dans le tems où il finit son histoire: c'est à-dire, l'an 731. On n'eut pas soin de la continuer après lui, & pendant plusieurs siécles nous ne reconnoissons plus si distinctement l'église d'Angleterre.

Martyr. R. 7. Mai. lib. 5. hist. c. 2. 3. 4. 5. 6.

Vilfrid le jeune avoit été moine dans l'abbaïe de Streneshal; & depuis vidame & abbé dans l'église d'Yorc; aussi croit-on que cette église étoit servie par des moines comme la plupart des cathédrales d'Angleterre. Il orna son église de vases précieux & s'appliqua à l'instruction de son peuple & au soulagement des pauvres. Après avoir gouverné l'église d'Yorc pendant quinze ans depuis 717. jusqu'en 732. il fit ordonner Egbert à sa place, & se retira pour passer le reste de sa vie dans le repos & la priere. Egbert étoit frere du roi Edbert qui regnoit alors en Northumbre. Dès son enfance il avoit été mis dans un monastere, & gouverna l'église d'Yorc pendant trente-quatre ans. Au commencement de son pontificat, c'est-à-dire, l'an 735. il reçut du pape Gregoire III le pallium & la dignité archiepiscopale; ainsi il fut le second archevêque d'Yorc, comptant saint Paulin pour le premier.

Poeta ant. to. 4. acta SS. p. 560.

p. 561.

XII. Lettre de Bede à Egbert.

Le venerable Bede vivoit encore, & l'an 734. il écrivit à l'évêque Egbert une lettre qui est un

illustre témoignage de son amitié pour ce prélat, & de son zéle pour l'église. L'année precedente, qui étoit la seconde du pontificat d'Egbert, Bede avoit passé quelques jours à instruire dans le monastere d'Yorc, & l'évéque l'avoit prié d'y revenir l'année suivante; mais étant retenu par la maladie qui lui survint, & qui fut apparemment la même dont il mourut, il suppléa à sa visite par cette lettre. Avant toutes choses, dit-il, évitez les conversations inutiles, & vous appliquez à la méditation des saintes écritures, principalement des épîtres de S. Paul à Timothée & à Tite, du pastoral de S. Gregoire, & de ses homelies sur les évangiles. Comme il ne convient pas d'employer les vases sacrez à des usages profanes, il n'est pas moins indecent que celui qui est consacré au service des autels, se répande au sortir de l'église en des discours ou des actions indignes de son rang. Ayez toujours avec vous des personnes capables de vous aider & vous soutenir dans les tentations; & ne faites pas comme certains évêques qui ne sont accompagnez que de gens de plaisir & de bonne chere, capables de les divertir par des entretiens frivoles. Et ensuite:

p. 56 édit. Paris. 1666.

p. 50. Parce que votre diocese est si grand, que vous ne pouvez seul aller par tout, même en un an, il est necessaire que vous établissiez des prêtres dans chaque village, pour instruire & administrer les sacremens; & ils doivent principalement avoir soin, que tout le monde sache par cœur le symbole & l'oraison dominicale, & que ceux qui n'entendent pas le latin, le chantent en leur langue, soit laïques, soit clercs ou moines. C'est pour cela que je les ai traduits en Anglois, en faveur de plusieurs prêtres ignorans. On dit qu'il y a plusieurs villages dans les montagnes inaccessibles, de notre nation, où jamais on n'a

vû d'évêques exercer aucune fonction spirituelle, ni personne pour instruire, & toutefois aucun de ces villages n'est exempt de payer des redevances à l'évêque. Ainsi loin de prêcher gratuitement, suivant le precepte de notre seigneur, on reçoit sans prêcher l'argent qu'il a defendu de prendre. Et ensuite :

Le meilleur moyen de retablir notre église, est de multiplier les évêques. Car qui ne voit combien il vaut mieux partager à plusieurs ce fardeau immense, que d'en accabler un seul? C'est pourquoi le saint pape Gregoire écrivant à l'archevêque Augustin, avoit ordonné d'instituer douze évêques, dont celui d'Yorc seroit le métropolitain. Je voudrois que vous remplissiez ce nombre avec le secours du roi: c'étoit Ceodulfe roi de Northumbre, prince très-pieux. Bede continue : Je sai que par la négligence des rois precedens & leurs liberalitez inconsiderées, il n'est pas aisé de trouver un lieu vacant pour ériger un évêché. C'est pourquoi j'estimerois à propos de prendre pour cet effet quelque monastere; & pour obvier à l'opposition de l'abbé & des moines, on pourroit leur permettre de choisir l'évêque d'entre eux, ou de le prendre dans le territoire qui feroit le nouveau diocése. Ce qui en rendra l'execution plus facile, c'est le nombre infini de lieux qui portent très-mal à propos le nom de monasteres, quoiqu'il n'y ait point d'observance monastique.

p. 55. Greg. XII. epist. 15. Sup. liv. XXXVI. n. 31.

Car vous savez que de purs seculiers sans aucune experience, ni aucune affection pour la vie reguliere, donnent au roi de l'argent, & en achettent des terres, sous pretexte d'y fonder des monasteres, & en font assurer la proprieté à leurs heritiers, par des lettres des rois, confirmées par les évêques. Là ils vivent avec toute sorte de licence, gardent leurs femmes & leurs enfans; p. 59.

& y rassemblent, sous le nom de moines, ceux qui pour leur indocilité sont chassez des vrais monasteres, ou qu'ils en peuvent débaucher, ou qu'ils trouvent vagabons : ou leurs vassaux, à qui ils donnent l'habit & se font promettre obéissance. Ils prétendent être tout ensemble abbez & gouverneurs de provinces, ou officiers du roi, & donnent à leurs femmes de semblables monasteres à gouverner. Ce seroit donc un grand bien d'employer utilement ces terres occupées par des gens qui ne font que du scandale, & du moins sont inutiles à l'église & à l'état. Nous avons vû que dès le siécle précedent il y avoit en Espagne de ces faux monasteres sans discipline, dont S. Fructueux de Brague se plaignoit.

p. 57. Sup. liv. xxx x. n. 23

Reg. S. Fruct.

Bede dit que cet abus regnoit en Angleterre depuis environ trente ans; & continuant de donner ses avis à l'évêque Egbert, il l'exhorte à faire instruire soigneusement le peuple de la foi & des moeurs; d'enseigner combien est salutaire la frequente communion, telle qu'elle se pratique en Italie, en Gaule, en Afrique, en Grece & par tout l'orient. Mais, ajoûte-t-il, les laïques de notre province sont presque tous si éloignez de cette dévotion, que les plus pieux ne communient qu'à Noël, à l'Epiphanie & à Pâque: quoiqu'il y ait une infinité de personnes, d'une vie très pure, de tout âge & de tout sexe, qui sans aucune difficulté, pourroient communier tous les dimanches, & les fetes des apôtres & des martyrs, comme vous avez vû faire à Rome. Même les gens mariez le feroient volontiers, si on leur montroit les bornes de la continence; c'est-à dire, qu'ils doivent la garder, en s'approchant des sacremens.

c. 1. 2

p. 60.

p. 64

Bede nâquit l'an 673. en Northumbre aux confins de l'Ecosse dans le territoire du double

monastere de Viremouth & de Jarou. A l'âge de sept ans ses parens le mirent dans ce monastere pour y être élevé, & il demeura premierement à Viremouth sous S. Benoît Biscop, qui l'avoit fondé, puis sous S. Ceolfrid à Jarou, où il passa le reste de ses jours. Toute sa vie fut employée à s'instruire dans les sciences & méditer l'écriture sainte, sans se dispenser des exercices reguliers; c'est-à-dire, de la psalmodie & du travail des mains, qui étoit en vigueur dans ce monastere. Sans en sortir il apprit le latin, le grec, la versification latine, l'astronomie, l'arithmetique, en un mot toutes les sciences. Il eut pour maître dans l'écriture sainte entre-autres le moine Trumbert disciple de S. Ceadda évêque de Lichfeld; il apprit le chant de Jean archidiacre de Rome, amené en Angleterre par S. Benoît Biscop. Bede eut aussi pour maîtres des disciples de saint Theodore de Cantorberi & de l'abbé Adrien.

Acta SS. Ben. to. 4. p. 53 & 539.

Sup. Be. 1v. hist. c. 3.

A l'âge de dix-neuf ans il fut ordonné diacre, quoique selon les canons il en fallût vingt-cinq; mais quelquefois le merite en faisoit dispenser. A trente ans il fut ordonné prêtre l'an 702. & il reçut l'un & l'autre ordre par les mains de Jean alors évêque d'Hagustald & depuis d'Yorc, & par le commandement de saint Ceolfrid son abbé, car le monastere de Jarou étoit dans le diocese d'Hagulstald. Depuis que Bede fut prêtre il s'appliqua à écrire principalement sur l'écriture sainte. Il composa premierement sa petite explication sur l'épître de S. Jean, puis l'explication sur l'apocalypse, dédiée à Hubert surnommé Eusebe, depuis son abbé. Ensuite il commenta les actes des apôtres par l'ordre d'Acca, qui fut évêque d'Hagulstad depuis l'an 709. Il expliqua ensuite l'évangile de S. Luc, puis les trente questions sur les livres des rois à la priere

Acta p. 553

de Northeme alors prêtre de Londres & depuis archevêque de Cantorberi. Ensuite il donna le commentaire sur Samuël, dont il commença le troisiéme livre après la mort de l'abbé S. Ceolfrid, c'est-à-dire, en 716. Il donna l'explication sur S. Marc long-tems après celle de S. Luc; il en fit une sur S. Paul, & sur les épitres canoniques, recueillie avec un grand travail des écrits de S. Augustin. Il acheva le livre des six âges du monde la neuviéme année de l'empereur Leon Isaurien, c'est-à-dire, l'an 724.

XI. Autres écrits de Bede.

Cet ouvrage de Bede lui attira des reproches de quelques ignorans qui le traitoient d'heretique, jusques à faire contre lui des chansons: prétendant qu'il disoit que notre Seigneur ne s'étoit pas incarné dans le sixiéme âge du monde. Le fondement de cette calomnie étoit que Bede preferant avec S. Jerôme l'original Hebreu à la version des septante, comptoit moins de cinq mille ans jusques à la venue de Jesus-Christ. Ainsi c'étoit la même objection des Juifs, refutée environ quarante ans auparavant par S. Julien de Tolede. Bede sensiblement allarmé de cette accusation d'heresie, écrivit une lettre apologetique à un moine nommé Plegouin, où il justifie doctement sa chronologie, & montre qu'il n'y a aucun fondement à l'opinion vulgaire qui couroit alors, que le monde devoit durer six mille ans. En un mot, que l'on ne doit chercher par aucune conjecture le tems de la fin du monde, que Dieu a voulu nous tenir caché.

Sup. liv. XI. n. 40. *p. 94.* *p. 12.*

p. 17. Bede écrivit aussi la vie des cinq abbez qui avoient gouverné jusques alors les deux monastéres de Virmouth & de Jarou; savoir, S. Benoît Biscop, saint Ceolfrid, Estervin, Sigefrid & Vitbert, ce qui comprend l'histoire de ces monasteres. Enfin il écrivit l'histoire eccle-

siastique des Anglois, qui fut un de ses derniers ouvrages. Il y fut principalement excité & aidé par l'abbé Albin disciple de saint Theodore & d'Adrien, qui étant très-instruit de tout ce qui regardoit l'église de Cantorberi & les pays voisins, en envoya de bons memoires à Bede par Northelme prêtre de Londres qui lui rapporta encore plusieurs choses de vive voix. Northelme alla ensuite à Rome, & avec la permission du pape Gregoire III. chercha dans les archives de l'église, & en tira plusieurs lettres de S. Gregoire & des autres papes, qu'il apporta à Bede pour les inserer dans son histoire. Daniel évêque de Vincestre lui fournit quelques memoires touchant l'histoire ecclesiastique des provinces d'Ouessex, & de Sussex & de l'île de Ouict, Il apprit des moines de Lestinguen la conversion de Merce & d'Essex par le ministere des évêques Ceddi & Ceadda. L'abbé Eli l'instruisit de l'histoire d'Estangle. Pour celle de Northumbre son pays, il en savoit beaucoup par lui-même & apprit le reste des moines de Lindisfarne & de plusieurs autres personnes. C'est Bede qui rend ainsi compte de ces auteurs au roi Ceolulfe à qui il dédie son histoire. Elle est divisée en cinq livres, dont le premier commence à l'entrée de Jules Cesar dans la grande Bretagne, & finit à la mort de saint Gregoire : les quatre livres suivans contiennent tout ce qui étoit arrivé depuis, principalement touchant la religion; & j'en ai rapporté ce qui m'a semblé de plus remarquable.

Epist. ad reg. Ceol.

Bede joignit à son histoire un épitome ou abregé contenant des dates des principaux faits, & finissant de même à l'an 731. car ce qui est audelà a été ajouté depuis. Il le finit par un sommaire de sa vie, & un catalogue des ouvrages qu'il avoit publiez jusques à cette année la cin-

quante-neuviéme de son âge. Ce sont des explications sur la plupart des livres de l'écriture, tirées des ouvrages des peres, principalement de saint Augustin : des traitez de bissexte & de l'équinoxe, par rapport au compute ou calcul de la pâque qu'il avoit étudié avec soin, à cause de l'erreur des Bretons & des Irlandois : Un martyrologe, plusieurs vies des saints, son histoire & quelques autres ouvrages moins importans que nous avons pour la plupart; mais on lui en attribue plusieurs qui ne sont pas de lui. Il passa sa vie dans une grande innocence & une application continuelle à servir l'église, soit en étudiant, soit en instruisant par écrit & de vive voix, & mourut dans son monastere de Jarou l'an 735. âgé de soixante & trois ans. Un de ses disciples Cuthbert depuis abbé de Jarou nous a laissé les circonstances de sa mort en cette maniere.

Act p. 537. Environ quinze jours avant pâque il fut attaqué d'une grande difficulté de respirer, quoique sans douleur. Il passa en joie & en action de graces tout le tems qui restoit jusques à l'ascension, qui fut le vingt-sixiéme de Mai, donnant tous les jours des leçons à ses disciples, & employant à chanter des pseaumes le reste du tems, même la plus grande partie de la nuit. Il disoit souvent des passages de l'écriture convenables à l'état où il se trouvoit, & il en avoit traduit quelques endroits en vers Anglois. En ces derniers jours de sa vie il travailloit à deux ouvrages, une traduction de l'évangile de saint Jean en Anglois & des extraits du livre des notes de saint Isidore de seville, il en dicta encore le jour de l'ascension ; & à l'heure de none il dit à Cuthbert : J'ai quelque chose de prix dans ma cassette, du poivre, des mouchoirs, des parfums ; cours vite, & amene-moi les prêtres de notre mona-

stere, afin que je leur fasse de petits presens de ce que Dieu m'a donné. Il parla à chacun d'eux, les priant de celebrer des messes & de faire des prieres pour lui ; puis il mourut étendu sur le pavé de sa cellule en chantant *Gloria Patri* plein de confiance & de joie. L'église honore la memoire de Bede le vingt-septiéme de Mai ; & les anciens n'ont point fait de difficulté de lui donner le nom de saint. Depuis on lui a attribué particulierement le titre de venerable, dont on ne voit pas d'autres raisons sinon que l'on qualifioit ainsi les plus saints moines. Ses ouvrages furent fort estimez dès son tems ; & peu après sa mort saint Boniface les demanda à Egbert archevêque d'Yorc, à Hubert, & ensuite à Cuthbert abbé de Jarou, comme lui devant être fort utiles dans sa mission.

Martyr. R. 27. Mai. V. Mabill. to. 3. acta p. 554. n. 25. Bon. epist. 8. 85. q. 186.

Ceolulfe roi de Northumbre à qui Bede avoit dedié son histoire, profita tellement de cet ouvrage, que l'an 737. il quitta son royaume qu'il gouvernoit depuis neuf ans, & embrassa la vie monastique à Lindisfarne sous la conduite de S. Cuthbert. Il porta dans ce monastere ses trésors, & lui donna plusieurs terres, mais il en affoiblit un peu l'observance ; car de son tems on permit l'usage du vin & de la bierre, au lieu qu'auparavant on n'y bûvoit que de l'eau ou du lait. Il vêcut vingt-deux ans dans le monastere, & mourut comme l'on croit l'an 760. le quinziéme de Janvier, & est honoré comme saint.

Act. SS. Ben. to 4. p. 174.

XIII. Sarrasins en France.

L'église de France étoit alors affligée par les incursions des Arabes Musulmans : car ayant soumis l'Espagne, ils se rendirent maîtres aussi de ce que les Goths possedoient au-deçà des Pyrenées. Dès l'an 719. Ere 757. ils prirent Narbonne & y mirent garnison, conduits par Zama qui les commandoit pour le calife Yezide. L'an

Isid. Hispa. lens. p 15. Roderic. hist Arab. c. 11 Annal Nazar. & Pa-tan. Coint. Ann. 725. n 8.

Anast. in Greg. II. V. Coint. an 725. n. 19. &c.

721. neuf ans après leur entrée en Espagne; Zama assiega Toulouse, mais elle fut secourue par Eude duc d'Aquitaine, Zama tué & les Musulmans mis en fuite. Ils revinrent en 725. avec plus de succès, sous la conduite d'Abderame, & firent quelques conquêtes. Toutefois ils furent encore repoussez par les François sous la conduite d'Eude, & en un seul jour il y en eut trois cens soixante quinze mille de tuez, comme portoit sa lettre au pape Gregoire II. Elle ajoûtoit qu'il n'étoit mort dans ce combat que quinze cens François; qu'Eude avoit distribué à son armée trois éponges que le pape lui avoit envoyées l'anée précedente de celles qui servoient à sa table; qu'elles avoient été partagées en petits morceaux sur le point de la bataille, & qu'aucun de ceux qui en avoient reçu n'avoit été blessé. Après cette victoire Albi, Rodès & Castres furent reprises sur les Sarrasins. Car c'est ainsi que nos auteurs appellent d'ordinaire les Musulmans. Quelques-uns toutefois en ce tems-là les nommoient Vandales, parce qu'ils en avoient pris la place; & de là vient que les Arabes eux-mêmes nomment l'Espagne Andalous: nom qui est resté à une des dernieres provinces qu'ils ont occupée.

Roderic. Arab. c 13. Coint. an 732. an. 21. 22 &c Ado. chr. an. Sup. liv. XIX n 39. Vita S Ebb. tom. 3. Act. B. Chr. S. Pet. vivi spicil to 2 p 707.

Les Sarrasins firent un dernier effort sur la France en 732. sous la conduite du même Abderame, qui l'année precedente avoit passé le Rône & pris Arles. D'un côté ils s'avancerent le long du Rône & de la Saone jusqu'à la riviere d'Yone, & prirent Avignon, Viviers, Valence, brûlerent les monasteres de Grigni, ruinerent celui de l'Isle barbe & grand nombre d'églises, prirent Lyon, Mâcon, Châlons, Besançon, Beaume, Dijon & Auxerre. Enfin ils assiegerent Sens, mais l'évêque Ebbon fit avec les siens une sortie si vigoureuse, qu'il les repoussa & les mit en

fuite. Ainsi leurs progrès furent arrêtez de ce coté-là. S Ebbon avoit été moine, puis abbé de S. Pierre le vif. Il succeda à Geric dans le siége de Sens; & après cette victoire sur les Sarrasins, il se retira & finit ses jours en solitude.

A gauche Abderame en personne attaqua l'Aquitaine, se fiant à la division qui étoit entre les Francs. Car Charles Martel y étoit venu l'an 731. pour faire la guerre à Eude, qui avoit peine à souffrir son autorité. Abderame entra donc l'année suivante dans cette province désolée, & d'abord ayant passé la Garonne, il ruina la ville de Bearne, aujourd'hui Lescar, Oleron & Auch. Il prit Aire, Dax & Lapurde, que l'on croit être Baïonne. Il ravagea le pays de Comminge & de Bigore. Abderame avoit sans doute grand interêt d'être maître de ce pays & des passages des Pyrenées, pour empêcher les François d'aller au secours des restes des Goths, qui se maintenoient indépendans dans les montagnes d'Asturie. Après la Gascogne les Sarrasins prennent Bordeaux, dont ils brûlent les églises. Ils passent la Garonne & la Dordogne, & défont en bataille Eude qui vouloit s'opposer à eux. Rien ne leur résiste : Ils prennent Agen, Perigueux, Saintes, & enfin Poitiers, où ils brûlent l'église de saint Hilaire, & menaçoient de traiter de même saint Martin de Tours.

Ann. ap. Coint. an. 731. n. 2.

Roder. Arab. c. 12. Coint. an. 732. n. 48. v. Vales. notit Gall.

Contin 2. Fred. c 108.

Alors Charles Martel oubliant sa querelle particuliere pour l'interêt public, vint au secours d'Eude, & leurs troupes étant jointes, ils se trouverent en presence des Sarrasins. Sept jours se passerent en escarmouches; enfin ils en vinrent en une bataille generale, où les François plus grands & plus forts que les Arabes, les firent plier en un moment. Abderame fut tué lui même & la nuit termina le combat. Le lendemain les François voyant le camp des ennemis sur pied &

Isid. Pac. p. 18.

Roder Arab. c. 2.

AN. 732. leurs tentes toutes dressées, les envoyerent reconnoître, croyant qu'ils vouloient recommencer la bataille, mais il ne s'y trouva plus personne. Toutefois craignant quelque embuscade, ils ne les poursuivirent point, & se contenterent de piller leur camp. Cette fameuse bataille se donna près de Poitiers un samedi au mois d'Octobre 730. Quelques uns même des anciens l'ont mal confondue avec celle où Eude remporta seul une si grande victoire sur les Sarrasins en 725.

Paul diac. VI. c 46. Ann Fuld. an. 725.

XIV. Martyrs par les Sarrasins.

Contin. 2. Fredeg. c. 209. Coint. an. 732.

La victoire de Charles arrêta les progrès des Sarrasins, & peu après il reprit sur eux tout ce qu'ils avoient pris dans les Gaules. Mais les églises se sentirent long-tems de leurs ravages. On ignore la suite des évêques de la plupart des villes qu'ils avoient occupées, & dans les catalogues qui en restent, on trouve des vuides considerables depuis la fin du septiéme siécle jusques au neuviéme. On compte plusieurs martyrs en ces diverses incursions des Sarrasins. Saint Theofred étoit abbé de Carmeri, ou Monastier en Velay dans le diocese du Puy lorsqu'ils inonderent ces Provinces. Il avertit ses moines que les ennemis viendroient dans deux jours les attaquer, & leur ordonna de se retirer dans la forêt prochaine, avec tout ce qu'ils pourroient emporter. Pour lui il crut ne devoir pas abandonner l'église qui lui avoit été confiée. Etant demeuré seul, il se prosterna devant la porte de l'eglise dédiée à saint Pierre, & y demeura en prieres. Les barbares irritez de ce que les moines leur étoient échapez avec ce qu'ils avoient de plus précieux, voulurent obliger l'abbé à les découvrir; & comme il le refusa, ils le chargerent de coups & le laisserent demi-mort. Le lendemain qui étoit leur grande fête, ils se preparoient à faire un sacrifice; le saint abbé ramassa ses forces, & s'approcha d'eux pour leur

Act. SS. Ben. to. 3. p. 482.

faire des reproches de leur impieté. Ils en furent d'autant plus surpris qu'ils le croyoient mort; & celui qui présidoit au sacrifice lui jetta à la tête une grosse pierre, dont il le blessa mortellement. Après que les Sarrasins se furent retirez, les moines le trouverent étendu par terre, & le porterent dans sa cellule, où il vêcut encore six ou sept jours. Il est honoré comme martyr le dix neuviéme d'Octobre, & connu du peuple sous le nom de saint Chafre. On rapporte sa mort à l'an 728. & à une des premieres irruptions des Sarrasins.

Martyr. Ben.

Mais on rapporte à celle de l'an 731. le martyre de saint Porcaire abbé de Lerins. C'étoit le second du nom; car le premier dont saint Cesaire d'Arles fut disciple, vivoit deux cens ans auparavant. Celui-ci gouvernoit au moins cinq cens moines, quand les Sarrasins, après avoir pris Arles, & défait les François, se répandirent dans la province voisine. Saint Porcaire ayant eu revelation de la ruine de son monastere, exhorta ses disciples à souffrir constamment les tourmens. Il cacha les reliques de son église, fit embarquer seize enfans & trente-six jeunes moines, & les envoya en Italie. Voyant deux de ses moines Colomb & Eleuthere plus épouvantez que les autres, il les fit cacher dans une grotte sur le bord de la mer. Les autres demeurerent auprès de lui, & se preparerent à la mort par la priere & la sainte communion.

Act. SS. Ben. to. 3. p. 525. Sur. 12. Aug. Sup. l. xxxi. n. 21.

Chronol. Lirien.

Les Saraasins trouvant l'île sans défense, y entrerent aisément. Ils firent prisonniers les cinq cens moines; separerent les vieillards, & les tourmenterent les premiers pour intimider les autres, à qui ils faisoient de grandes promesses, s'ils vouloient embrasser leur religion. Mais les trouvant fermes, ils les firent tous mourir en diverses manieres, & en garderent seulement

quatre jeunes forts & bien faits, qu'ils enfermerent dans le vaisseau de leur capitaine. Colomb condamnant sa timidité sortit de la grotte, & fut aussi-tôt tué avec les autres. Les Sarrasins aïant abbatu les églises, & rasé tous les bâtimens, s'embarquerent, & arriverent à Agay en Provence, où les quatre moines ayant trouvé moyen de descendre du vaisseau, se sauverent par les bois, arriverent à Arluc pendant la nuit. Y ayant trouvé une barque, ils repasserent à Lerins, & le matin ils trouverent les corps de leurs freres massacrez, & déchirez de coups. Aux cris que leur fit jetter ce triste spectacle, Eleuthere sortit de sa caverne, & après avoir mêlé ses larmes avec les leurs, ils enterrerent les morts. Ensuite ils allerent en Italie chercher ceux que S. Porcaire y avoit envoyez; & étant revenus à Lerins, ils reparerent le monastere dont Eleuthere prit la conduite. L'église fait memoire de ces martyrs, c'est-à dire, de saint Porcaire & des cinq cens moines, le jour de leur mort douziéme d'Aout. Quelques-uns la rapportent à une autre incursion des Sarrasins arrivée en 739.

Martyr. R. 12. Aug. v Coint. an. 739. n. 14.

Dans le territoire de Vienne plusieurs des moines & des autres habitans furent tuez par les Sarrasins, plusieurs mis en fuite, les églises brûlées, tout ravagé, suivant la prédiction de l'abbé S. Clair, mort vers l'an 660. soixante & dix ans auparavant. A Luxeu l'abbé Mellin ou Milet fut tué avec ses moines; le monastere demeura quinze ans sans abbé, & la Psalmodie perpetuelle y cessa. Le monastere de Bese fut aussi ruiné par les Sarrasins dans l'incursion de l'an 731. A saint Seine près de Dijon, ils tuerent deux Moines, Altigien & Hilarin, honorez comme martyrs dans ce monastere le vingt-troisiéme d'Aout. Il est remarquable que tous

tom. 2. act. SS. Ben. p. 485.

Haesten Catalog. abb. Lux.

Chr. Besu. to. 1. spic. p. 527.

Acta SS. Ben. to. 3. p. 527.

ces martyrs se rencontrent dans le même mois & dans la même route ; ce qui fait croire qu'ils sont de la même année & de la même incursion. AN. 732.

XV. Autres Saints de France. Vita S. Pard. tom. 3. p. 578.

Les Sarrasins ayant été défaits par Charles Martel au mois d'Octobre 723. firent encore de grands ravages à leur retour, tuant tous les chrétiens qu'ils rencontroient, & brûlant les monasteres & les lieux saints. Saint Pardulfe ou Pardoux étoit alors abbé de Gueret capitale de la Marche. Le bruit courant qu'ils viendroient aussi à son monastere, il dit à ses moines : Mes enfans : s'ils viennent à la porte de cette maison, donnez leur à boire & à manger, car ils sont fatiguez du chemin. Les moines préparerent un chariot couvert, & le lui amenerent, pour le conduire en sureté dans les lieux déserts ; mais le saint homme declara que de sa vie il ne sortiroit point du monastere. Tous les moines s'enfuirent, & il demeura seul avec un courage intrepide. Seulement un serviteur nommé Eufrasius se cacha pour voir ce qui arriveroit. Comme il apperçut les ennemis de loin, il courut dire au saint abbé : Mon pere ne cessez point de prier, ils sont près de la porte.

Saint Pardoux se prosterna, & dit, Seigneur, dissipez cette nation qui aime la guerre, & ne permettez pas qu'elle entre aujourd'hui dans la porte de ce monastere. Ils s'arrêterent tout d'un coup, & après avoir long-tems parlé ensemble en leur langue ils continuerent leur chemin. S. Pardoux étoit celebre par l'austerité de sa vie & ses miracles : il fut le premier abbé de ce monastere de Gueret ; & mourut cinq ans après en 737. le dimanche sixiéme d'Octobre. Ses reliques sont au prieuré d'Arnac près de Pompadour. Vita to. 3. Act. SS. Ben. p. 296

Ce fut comme l'on croit, cette même année 732. & au retour de cette victoire sur les Sarra- Boll. 10. Feb. t. 5. p. 208.

sins que Charles Martel exila saint Eucher évêque d'Orleans. Ce saint étoit natif de la ville même, mais il avoit été moine à Jumiege, & en fut tiré malgré lui pour succeder à Savaric son oncle. Il y avoit seize ans qu'il gouvernoit ce diocese avec grand succès, s'attirant l'affection de tout le monde, quand quelques envieux le rendirent suspect à Charles, lui & toute sa famille. On croit que le sujet fut le zéle avec lequel saint Eucher s'opposoit aux usurpations des biens de l'église que Charles donnoit souvent à des laiques, pour fournir à la dépense des diverses guerres qu'il eut à soutenir, particuliérement contre les Sarrasins. Quoi qu'il en soit, Charles passant à Orleans pour retourner à Paris, ordonna à l'évêque Eucher de le suivre; & l'envoya ensuite à Cologne avec tous ses parens. Le saint évêque rendit graces à Dieu de tout; & se fit tellement aimer des évêques, du clergé & du peuple, qu'il disposoit comme il vouloit de leurs biens. Charles en étant averti craignit qu'il ne formât un parti contre lui: c'est pourquoi il l'envoya secretement dans le pays nommé alors Hasbanie, à present Haspengan, avec ordre au duc Robert de le garder. Mais Eucher ayant aussi gagné les bonnes graces de ce duc, il faisoit de ses biens tout ce qu'il vouloit, soit pour les pauvres, soit pour les moines. Il obtint de lui la permission de se retirer dans le monastére de Sarcing fondé par saint Trudon ou saint Tron mort environ trente-cinq ans auparavant. Saint Eucher y finit ses jours la sixiéme année de son exil, c'est à dire, l'an 738. le vingtiéme de Février, jour auquel l'église honore sa memoire.

Martyr. R. 20. Febr.

XVI. Concile de Rome pour les images.

Le mépris que l'empereur avoit fait des lettres du pape Gregoire III. & la maniere dont il avoit traité le pretre George son legat, l'obli-

gerent à assembler un concile à Rome l'an 732. comme l'on croit, dans l'église de saint Pierre. Il s'y trouva quatre vingt-treize évêques, dont les principaux étoient, outre le pape, Antoine archevêque de Grade, & Jean évêque de Ravenne. Les prêtres, les diacres & tout le clergé de Rome y assistoient avec les nobles, les consuls & le reste du peuple. En ce concile il fut ordonné que quiconque mépriseroit l'usage de l'église, touchant la veneration des saintes images, quiconque les ôteroit, les détruiroit, les profaneroit ou en parleroit avec mépris, seroit privé du corps & du sang de Jesus-Christ, & separé de la communion de l'église. Ce decret fut souscrit solemnellement par tous ceux qui assistoient au concile, & on y joignit les autoritez des papes précedens. Ensuite le pape envoya par Constantin défenseur, des lettres à l'empereur Leon qui furent retenues comme les précedentes, & le porteur Constantin mis en une étroite prison, où il demeura près d'un an. Puis on lui ôta les lettres de force, & après l'avoir menacé & maltraité, on le renvoya. Toute l'Italie en corps envoya une requête à l'empereur pour le rétablissement des images; mais elle fut aussi ôtée à ceux qui en étoient chargez par le patrice Sergius gouverneur de Sicile, on les retint huit mois, & on les renvoya honteusement. Le pape ne laissa pas d'écrire encore sur ce sujet, tant à l'empereur qu'au patriarche Anastase, & envoya à CP. par le défenseur Pierre, ces lettres qui furent aussi sans effet. *Anast. in Greg. III. Sup. n. 8 9.*

XVII. Persecution à cause des images. *Theoph. an. 16. p. 343.*

Au contraire l'empereur Leon irrité contre le pape & contre l'Italie revoltée, arma une grande flote qu'il y envoya; mais elle fit naufrage dans la mer Adriatique. Sa fureur en augmenta: il haussa du tiers la capitation de Calabre & de Sicile, faisant tenir registre de tous les enfans

mâles qui naissoient, & il confisqua dans les terres de son obéissance les patrimoines de S. Pierre de Rome montant à trois talens d'or & demi, qui font 224000. livres. En Orient il persecuta violemment ceux qui soutenoient l'honneur des saintes images; mais il ne les faisoit pas mourir, de peur qu'ils ne fussent honorez comme martyrs. Il se contentoit ordinairement de les bannir, après les avoir emprisonnez & tourmentez. Les Grecs n'ont pas laissé de conserver la memoire de ceux qui souffrirent dans cette persecution des Iconoclastes; & on les trouve la plupart dans le menologe de l'empereur Basile. Mais il n'est pas toujours aisé de discerner sous quel empereur ils ont souffert; & on a quelquefois confondu Leon Isaurien avec Leon Armenien, qui ne regna que dans le siécle suivant.

tom. 6. Ital. sacr. tom. Canis.

XVIII. Saint Jean Damase écrit pour les images.

Sinax Basil. ap. Boll. 6. Mai p. 109.

Il y avoit en Orient un grand défenseur des saintes images, mais il étoit hors de la puissance de l'empereur. C'étoit Jean né à Damas d'une famille illustre & chrétienne, & d'un pere vertueux qui le fit instruire dans toutes les sciences profanes, & dans les saintes lettres. Ensuite il renonça aux richesses de son pere, & se fit moine avec Cosme depuis évêque de Majume. Ils entrerent tous deux dans le monastere de S. Sabas près de Jerusalem, & Jean y passa sa vie. Il fut surnommé Mansour & Chrysorroas; le premier nom signifie Racheté, le second Fleuve d'or; & c'est le nom grec d'un des fleuves qui passent à Damas. On l'attribua à Jean pour son éloquence: mais il est plus connu parmi nous sous le nom de Damascene.

v. Gr.

Theoph. an. 2. Copr. p. 350.

Quand il eut appris l'ordre que l'empereur Leon avoit donné en 730. contre les saintes images, il écrivit pour leur défense un premier discours, qui comence par ces paroles convenables à l'humilité de la profession monastique: Je de-

vois plutôt, connoissant mon indignité, garder un perpetuel silence, & me contenter de confesser à Dieu mes pechez. Mais voyant l'église fondée sur la pierre, agitée d'une violente tempête, je ne crois pas devoir me taire, parce que je crains Dieu plus que je ne crains l'empereur. Au contraire, c'est ce qui m'excite : car l'autorité des princes est d'un grand poids pour séduire les sujets. Il y en a peu qui méprisent leurs commandemens injustes ; & qui considerent que les rois de la terre sont soûmis au roi celeste, & doivent obéïr aux loix. Il met pour fondement de son discours que l'église ne peut errer, & qu'il n'est pas permis de la soupçonner d'un abus aussi grossier que l'idolâtrie : puis entrant en matiere.

Je sai, dit-il, que celui qui ne ment point a dit : Tu n'auras point de dieux étrangers, & tu ne feras point de sculpture ni d'images de ce qui est au ciel ou sur la terre. Aussi je n'adore qu'un seul Dieu, & je n'attribue qu'à lui seul le culte de latrie. Je n'adore point la créature, mais le Createur qui s'est fait créature pour être semblable à moi. J'adore avec ce grand roi le corps qui est pour ainsi dire sa pourpre. J'ose faire une image de Dieu invisible, non en tant qu'il est invisible, mais en tant qu'ils est rendu visible pour nous. Mais Dieu a dit par Moïse : Tu ne feras point d'images. Apprenez comment Moïse l'explique lui-même dans le Deuterono- *Deut. VI. 14.*
me : Le Seigneur nous a parlé du milieu du feu : vous n'avez vû aucune image, vous avez seulement oüi sa voix, de peur qu'en regardant le ciel, voyant le soleil, la lune & les étoiles, vous ne vous laissiez séduire pour les adorer & les servir. Voyez-vous que son dessein n'est que de vous détourner d'adorer la créature au lieu du Créateur, & d'attribuer à quelque

autre qu'à lui le culte de latrie. Ce precepte étoit donc pour les Juifs enclins à l'idolâtrie : mais pour nous à qui il est donné de connoître parfaitement la nature divine, qui avons passé l'enfance ; nous savons ce qu'il est possible, & ce qu'il est impossible de représenter par des images. Comment pourroit-on faire une image de celui qui n'a ni figure, ni bornes ? ou peindre par des couleurs celui qui n'a point de corps ? Mais depuis qu'il s'est fait homme, vous pouvez faire l'image de sa forme humaine. Vous pouvez peindre sa naissance de la Vierge, son batême dans le Jourdain, sa transfiguration sur le Thabor, ses tourmens, sa croix, sa sepulture, sa resurrection, son ascension. Exprimez tout cela par les couleurs, aussi bien que par les paroles. Ne craignez rien.

Il explique ensuite les differentes significations du mot d'image & du mot d'adoration. Le Fils de Dieu est l'image vivante du Pere. Les idées de Dieu sont les images des choses qu'il veut faire. Les choses sensibles sont des images des choses insensibles; ainsi l'écriture pour s'accommoder à notre foiblesse, attribue quelquefois à Dieu & aux anges des figures corporelles. Ainsi pour représenter la Trinité, nous employons la comparaison du soleil, de sa lumiere & de son rayon, de la source & du ruisseau. Nous appellons encore image le signe des choses futures : ainsi l'arche d'alliance, la verge d'Aaron, & l'urne de la manne signifioient la sainte Vierge; le serpent d'airain signifioit JESUS-CHRIST en croix : la mer & la nuée signifioient le batême. On nomme encore images, ce qui conserve la memoire des choses passées ; soit par les lettres, comme quand Dieu écrivit sa loi sur des tables, & ordonna d'écrire la vie des hommes qui lui étoient chers ; soit par d'autres

monumens sensibles, comme l'urne & la verge qu'il fit garder dans l'arche. Otez donc toutes sortes d'images, & declarez-vous contre celui qui les a fait faire, ou recevez-les toutes, chacune comme il lui convient.

L'adoration se prend en deux manieres. Il y a celle que nous rendons à Dieu seul adorable par sa nature, & qui s'appelle latrie : il y en a une autre que nous rendons à cause de Dieu, à ses amis & à ses serviteurs : comme quand Josué & David adorerent des Anges, ou aux lieux & aux choses consacrées à Dieu, ou aux princes qu'il a établis. Comme quand Jacob adora Esaü son frere aîné, & quand Joseph fut adoré par ses freres. Il y a aussi une adoration, qui n'est qu'un honneur rendu reciproquement, comme entre Abraham & les enfans d'Emor. Otez donc toute adoration, ou recevez les toutes dans les occasions convenables. Gen. xxxiii. Gen. xlvi. Gen. xxiii.

N'est-ce pas un seul Dieu & un seul legislateur ? Pourquoi donc ordonne-t-il des choses contraires ? Pourquoi fait-il couvrir le propitiatoire de cherubins faits de mains d'hommes ? L'arche, l'urne & le propitiatoire, ne sont-ce pas les ouvrages des hommes faits selon vous d'une matiere vile ? Le tabernacle tout entier n'est-il pas, comme dit l'Apôtre, la copie & l'ombre des choses celestes ? La même loi qui défend les images, ordonne donc de faire des images. Et ensuite : Hebr. viii 5.

Le bois sacré de la croix n'est-il pas matiere ? Et le lieu du Calvaire & la pierre du saint Sepulcre, source de notre resurrection : & les lettres dont les évangiles son écrits ; & la sainte table, l'or & l'argent dont on fait les croix & les vases sacrez ; enfin le Corps & le sang de notre Seigneur. Tout cela n'est-il pas materiel ? Otez donc le culte & la veneration de

toutes ces choses, ou convenez que l'on peut honorer les images de Dieu incarné & de ses amis. On voit ici combien de choses sensibles les Iconoclastes respectoient encore.

Saint Jean Damascene ajoute : Si c'est pour obéïr à la loi que vous voulez ôter les images, vous pouvez aussi recevoir le sabat & la circoncision. Mais sachez que si vous observez la loi, *Gal. v. 2.* JESUS CHRIST ne vous profitera de rien. Et ensuite : Ils disent, contentez-vous de faire l'image de JESUS-CHRIST, & de sa mere. Quelle absurdité ! Ne voyez-vous pas que vous vous declarez ouvertement ennemis des saints, puisque vous ne desaprouvez pas leurs images, *3. Reg. vi. 29.* mais les honneurs qu'on leur rend ? Et ensuite: Le temple de Salomon étoit orné tout à l'entour de cherubins, de palmes, de grenades, de bœufs, de lions. N'est-il pas plus décent d'orner les murailles de la maison de Dieu d'images des saints que d'animaux sans raison ? Nous ne voulons pas peindre JESUS-CHRIST, sans les saints qui composent sa cour. Que l'empereur de la terre se dépouille de la sienne avant que de dépouiller son maître. Et ensuite: autrefois on ne bâtissoit point de temples aux hommes, & on ne celebroit point la mort des justes par la joie, mais par les larmes : au contraire celui qui avoit touché un mort, fût-ce le corps de Moïse étoit réputé immonde. Otez donc les fêtes instituées en l'honneur des saints, contre les maximes *Num. xix. 11.* de l'ançienne loi, ou recevez leurs images que vous pretendez être contraires à la loi. Mais vous ne pouvez abolir ces fêtes établies par les apôtres & les peres. Car depuis l'incarnation du Verbe, nous sommes vraiment sanctifiez, délivrez par ses souffrances, immortels par sa résurrection. Depuis ce tems nous honorons la mort des saints par la joie, & non par le deuil.

Et ensuite: l'ombre ou la ceinture des apôtres guerissoit les malades, & chassoit les démons: pourquoi leur image ne sera-t-elle pas honorée? Ou n'adorez rien de materiel, ou ne soyez point novateur, & n'ébranlez pas les bornes éternelles plantées par vos peres, qui ont établi les usages de l'église, non-seulement par leurs écrits, mais par la tradition. Ici saint Jean Damascene rapporte le fameux passage de saint Basile tiré de son livre du saint Esprit, & celui de saint Paul: Demeurez fermes, & conservez les traditions que vous avez reçûes de nous, soit de vive voix, soit par lettres. *S. Basil. de Sp. l. c. 27.* *Sup. l. xvii. c. 13.* *2. Thess. ii. 14.*

Ensuite il répond à l'objection tirée de saint Epiphane, qui déchira un rideau où étoit peinte une image. Saint Jean Damascene dit premierement, que cet écrit n'est peut-être pas de saint Epiphane, ensuite qu'il a pû en user ainsi pour corriger quelque abus: comme saint Athanase ordonna d'enterrer les reliques des Saints pour abolir la mauvaise coutume des Egyptiens, qui gardoient les morts sur des lits. Car que saint Epiphane n'ait pas prétendu abolir les images, on le voit par son église, qui en est encore à present ornée. Enfin son autorité seule ne prévaudroit pas à celle de toute l'église. *Sup. l. xix. n. 44.*

Saint Jean Damascene rapporte à la fin de ce discours plusieurs passages des peres en faveur du culte des images. Premierement de S. Denys qu'on appelle vulgairement l'Areopagite: puis de saint Basile, de saint Gregoire de Nysse, qui dit avoir été touché jusques aux larmes, de la peinture du sacrifice d'Abraham: de S. Jean Chrysostome: de Leon évêque de Naples en Chipre; & sur ce dernier il ajoute: Quel est le meilleur interprete de saint Epiphane, ce saint évêque qui a prêché dans la même île de Chipre, ou ceux qui parlent selon leur sens parti-

culier? Et ensuite: Il y a eu plusieurs évêques, & plusieurs empereurs chrétiens, distinguez par leur pieté, leur doctrine & leur sainte vie; on a tenu plusieurs conciles, d'où vient que personne n'a condamné le culte des images? Nous ne souffrirons pas qu'il paroisse que nous ayons eu divers sentimens, & varié selon le tems; de peur que les infidelles ne regardent notre foi comme un jeu & une raillerie. Nous n'obéirons point à l'ordre de l'empereur, qui veut renverser les coutumes de nos peres. Les princes pieux ne prétendent pas abolir les usages de l'église. Ce n'est pas agir en pere; mais en voleur, que de condamner avec violence, au lieu de persuader par raison : témoin le second concile d'Ephese, que l'on appelle encore le brigandage.
Sup. liv. xxvii. n. 38 Ce n'est pas aux princes qu'il appartient de décider sur ces matieres, mais aux conciles. Ce n'est pas aux princes, c'est aux apôtres & à leurs successeurs que Jesus-Christ a donné la puissance de lier & de délier. Quand ce seroit
Gal. I. 8. un Ange, dit saint Paul, qui vous prêcheroit un autre évangile, que celui que vous avez reçu. N'ajoutons pas le reste, pour leur donner lieu par notre douceur de changer de sentiment. Que si, ce qu'à Dieu ne plaise, ils persistent opiniatrement dans leur erreur, alors nous prononcerons ce qui suit, c'est-à-dire, l'anathême. Ces paroles font croire que ce discours fut publié incontinent après l'édit de l'empereur Leon contre les images, c'est-à-dire, l'an 730. avant que l'on eût appris en Palestine l'exil du patriarche S. Germain, dont il n'est parlé que dans le discours suivant.

XIX
Second & troisiéme discours.

Au commencement du second discours saint Jean Damascene se reconnoît obligé de parler, pour soutenir la verité, parce qu'il a reçu le talent de la parole, c'est-à-dire, la commission de parler

parler dans l'église, ce qui semble marquer que dès-lors il étoit prêtre. Il ajoûte que quelques enfans de l'église l'ont engagé à composer ce second discours, parce que plusieurs n'entendoient pas bien le premier. Il marque les divers artifices du démon pour séduire les hommes ; l'athéisme, l'idolâtrie, les hérésies. Maintenant, ajoûte-t-il, ce même imposteur qui a fait adorer autrefois jusques aux images des bêtes, non-seulement aux Gentils, mais aux Israëlites, prend une autre forme pour troubler la paix de l'église: car il s'est élevé des gens qui disent que les merveilles que Jesus Christ a operées pour nôtre salut, & les combats que les saints ont rendus contre le démon, ne doivent pas nous être proposez dans des images, pour les admirer, les honorer, les imiter: il déclare encore qu'il ne veut pas prononcer anathême contre les auteurs de cette erreur, parce qu'il attend leur correction. Il employe les mêmes preuves que dans le premier discours ; mais pour expliquer les paroles de la loi qui semblent condamner les images, il ajoûte : Il faut examiner l'intention pour connoître la verité d'un discours. Dans l'évangile il est parlé des tenebres, de satan, de l'enfer ; nous ne laissons pas de le recevoir avec le respect & l'adoration convenable ; mais nous rejettons avec horreur les écrits des Manichéens & des autres hérétiques, quoiqu'ils contiennent le nom de Dieu. Ainsi quand il s'agit des images, il faut voir l'intention de celui qui en parle.

Il insiste ainsi sur la difference des deux puissances, la spirituelle & la temporelle. Jesus-Christ, dit saint Paul, a établi dans son église des apôtres, des prophetes, des pasteurs, des docteurs: il ne dit pas des empereurs : ce ne sont pas les rois qui vous ont parlé de la part *1. Cor* XII. 28.

de Dieu, mais les apôtres & les prophetes.

Le gouvernement politique appartient aux empereurs, le gouvernement de l'église aux pasteurs & aux docteurs. Cette violence, mes freres, est un brigandage. Saül déchira le manteau de Samuel, & perdit son royaume. Jezabel persecuta Elie, & fut mangée des chiens: Herode fit mourir S. Jean, & mourut rongé des vers. Et maintenant on vient d'envoyer en exil le bienheureux Germain, & plusieurs autres peres dont nous ne sçavons pas les noms, n'est-ce pas un brigandage? Et ensuite s'adressant à l'empereur: Nous vous obéïssons, seigneur, en ce qui regarde la vie civile, comme les tributs & les impositions: mais dans les matieres ecclesiastiques nous reconnoissons nos pasteurs. Les Chrétiens d'Orient regardoient encore les empereurs de C. P. comme leurs princes legitimes, ils conservoient les loix Romaines & la langue Greque, en laquelle écrivoit saint Jean Damascene. Il ajoûte ensuite: Les Manichéens ont composé un évangile selon S. Thomas: faites-en un selon l'empereur Leon. Je ne reconnois point un empereur qui usurpe le sacerdoce. Je sçai que Valens en usa ainsi persecutant la foi catholique, bien qu'il portât le nom de chrétien, & Zenon & Anastase & Heraclius & Constantin qui fut en Sicile, & Bardanne surnommé Philippique. A ce discours S. Jean Damascene joint les mêmes passages qu'il avoit rapportez à la fin du premier; mais il y en ajoûte quelques autres de S. Chrysostome, de S. Ambroise, de S. Maxime & de S. Anastase d'Antioche.

Le troisiéme discours pour les images ne contient presque rien qui ne soit dans les deux premiers; mais il est suivi d'un plus grand nombre de passages.

Tandis que la foi étoit ainsi attaquée en

Orient, elle faisoit de grands progrès en Germanie, par les travaux de S. Boniface. Après la fondation des monasteres de Frislar & d'Hamanbourg, c'est-à-dire, vers l'an 732. il passa en Baviere où commandoit le duc Hubert, & en visita les églises. S. Corbinien évêque de Frisingue étoit mort dès l'an 730. le huitiéme de Septembre, jour auquel l'église honore sa memoire, & S. Boniface trouva la Baviere troublée par un heretique nommé Etemvolf, qui ramenoit le peuple à l'idolâtrie; il le condamna selon les canons; & en ayant délivré le païs & rétabli la discipline, il retourna à son diocese.

XX. Lettres de S. Boniface. *Vita Bonif. per Vil. c. 8. 4. act. Ben. p. 19. Sup. n. 10. Sup. liv. XLI. n. 31. vita to. 3. act. Ben. p. 514. Martyr. R. 8. Sept.*

Quelque-tems après il écrivit en ces termes à Northelme archevêque de Cantorberi: Je vous prie de vous souvenir de moi dans vos saintes prieres, pour affermir mon esprit agité par les differens assauts des nations Germaniques; & que je ne sois pas moins uni à vous par la communion & la charité fraternelle, que je l'étois à vôtre predecesseur Berthuald, lorsque j'étois sorti de mon païs. Je vous prie instamment de m'envoyer copie de la lettre, qui contient les questions de l'évêque Augustin, avec les réponses du pape S. Gregoire, où entre autres articles il est dit, qu'il est permis aux fideles de se marier à la troisiéme generation. Examinez soigneusement si cet écrit est de S. Gregoire: car ceux qui gardent les archives de l'église Romaine, disent qu'après l'y avoir cherché avec les autres lettres du même pape, on ne l'y a point trouvé. Je vous demande aussi vôtre conseil sur une faute que j'ai commise en permettant un mariage. Un homme ayant tenu un enfant au baptême, a épousé la mere devenuë veuve. Les Romains disent, que c'est un peché capital; ils ordonnent aux parties de se separer, & assûrent que sous les empereurs chrétiens ce

Epist. liv 5.

Sup. l. XXXVI. n. 37.

mariage seroit un crime digne d'une peine capitale, ou du moins d'être expié par un pelerinage perpetuel. Apprenez-moi si vous avez trouvé dans les decrets des peres, dans les canons ou dans l'écriture, que ce soit un si grand crime; car je ne puis comprendre pourquoi en un certain lieu la parenté spirituelle rend le mariage si criminel, puisque nous sommes tous freres par le baptême: apprenez-moi aussi en quelle année de l'Incarnation arriverent les premiers missionnaires envoyez par S. Gregoire aux Anglois. S. Boniface consulta sur la même question de mariage avec la commere, Pecthleme premier évêque de Maison-blanche en Northumbre, & l'abbé Duddon qui avoit été son disciple. Il le prie encore de lui envoyer des traitez des peres sur l'écriture.

Ep. st. 11 Be. V. hist. c. ult. epist. 12.

Le prêtre Eoba étoit chargé de cette lettre & d'une autre à l'abbesse Edburge, par laquelle S. Boniface la remercie du secours de livres & d'habits qu'elle lui a donnez, & la prie de lui écrire en lettres d'or les épîtres de S. Pierre, pour donner plus de respect aux hommes grossiers, & contenter sa dévotion envers le saint apôtre, qu'il regardoit comme le patron de sa mission. Dans une autre lettre il se plaint à la même abbesse des oppositions qu'il rencontre dans cette œuvre; c'est, dit-il, de tous côtez travail & fureur, combats aux dehors, crainte au dedans. Les artifices des faux freres sont pires que la malice des payens. Il y a plusieurs lettres de S. Boniface à cette abbesse Edburge que l'on croit avoir gouverné le monastere de Vinburn en Oüessex; mais il y avoit une autre Edburge abbesse de Tanet nommée plus ordinairement Bugga, à qui S. Boniface écrivit aussi deux lettres. Le prêtre Eoba compagnon des travaux de S. Boniface, fut depuis évêque d'Utrecht.

epist. 28. epist 13. 2 Cor VIII. 5 epist. 7. 13. 14 Acta SS. Ben. to. 3. p. 448. epist. 2. 20. Othl. lib. 2. c. [illegible]

On peut rapporter à ce tems la lettre de l'évêque Torthelme à saint Boniface, puisqu'il lui donne le titre d'archevêque. Il le felicite de la conversion des Saxons, lui témoigne qu'il fait memoire de lui à la messe & aux prieres journalieres & lui demande la même grace. Il y a deux lettres de deux rois, qui semblent être du même tems, au moins la premiere qui fait mention du prêtre Eoba. Elle est de Sigebalde roi d'Oüessex, qui demande en grace à saint Boniface d'être son évêque avec Daniel, & dit; Sçachez qu'en celebrant la messe, je fais reciter vôtre nom comme celui de nos évêques. Celebrer la messe dans le stile de ces tems-là, signifie souvent y assister, & s'attribuë aux laïques. L'autre lettre est d'Aelbualde roi d'Estangle, qui écrit en son nom & de tous les monasteres de son royaume, témoignant que suivant le desir de S. Boniface, il prie pour lui aux messes & aux sept heures canoniales. Il se recommande à ses prieres, & dit que l'on envoyera de part & d'autre les noms des morts afin de prier pour eux. Ethilbert roi de Cant lui parle de l'abbesse Bugga, lui envoye un vase d'argent & quelques autres presens, & lui demande deux Faucons, parce qu'il ne s'en trouvoit pas de si bons en son royaume.

AN. 738. *epist.* 43. *epist.* 42. *V. Mabill. liturg epist.* 76. *epist.* 40.

Saint Boniface fit un troisiéme voyage à Rome, l'an 738. tant pour conferer avec le pape Gregoire III. qu'il n'avoit jamais vû, que pour se recommander aux prieres des saints, étant déja fort avancé en âge. Il fut très-bien reçu par le pape, comme il l'écrivit aux siens en Allemagne, & extrêmement respecté, tant par les Romains que par les étrangers; ensorte qu'il étoit suivi d'une grande multitude de François, de Bavarois, d'Anglois & d'autres nations. Il demeura en Italie la plus grande partie de l'an-

XXI. Troisiéme voyage de S. Boniface à Rome. *Vita per Villib. c.* 9. *epist.* 27.

née, & après avoir visité les tombeaux des saints il prit congé du pape, qui le renvoya en 739. chargé de presens & de reliques, avec trois lettres; la premiere, adressée à tous les évêques & les abbez, pour leur recommander saint Boniface, & les exhorter à lui donner des ouvriers pour sa mission. La seconde lettre est adressée aux peuples de Germanie nouveaux convertis. Le pape y nomme les Turingiens & les Hessiens & plusieurs autres barbares, & en general tous ceux qui sont du côté de l'Orient: ce qu'il faut entendre par rapport au Rhin. Il les exhorte à se rendre dociles aux instructions de Boniface, & à recevoir les évêques & les prêtres qu'il ordonnera par l'autorité du saint siege. Puis il ajoûte, que s'il veut ramener ceux qui s'écartent du droit chemin de la foi ou de la discipline canonique, ne vous y opposez point; mais faites qu'ils obéissent, sous peine de s'attirer la damnation. Pour vous qui êtes baptisez au nom de Jesus-Christ, abstenez-vous de tout culte du paganisme, & détournez-en vos sujets, rejettez les devins & les sorciers, les sacrifices des morts, des bois & des fontaines, les augures, les caracteres, les enchantemens & les malefices, & toutes les autres superstitions qui avoient cours en vôtre païs. La troisiéme lettre est adressée aux évêques de Baviere & d'Allemagne; sçavoir, Vigon d'Ausbourg, Luidon de Spire, comme l'on croit Rudolt ou Rodolf de Constance, Vivilon de Lorch ou de Passau, & Adda ou Heddon de Strasbourg. Ainsi il y en a quatre d'Allemagne & un seul de Baviere; sçavoir, Vivilon ordonné par le pape même après la mort de Theodore. Le pape exhorte ces évêques à recevoir favorablement Boniface, & écouter ses instructions, à rejetter les heretiques & les faux évêques de

Vita per Othl. c. 28.

V. not. Serrar in epist. 128. S. Bonif. & Coint. an. 738. n. 13.

V. Coint. an. 737.

quelque part qu'ils viennent, particulierement les Bretons, à délivrer leurs peuples de tous les restes de superstitions, & celebrer un concile près le Danube à Ausbourg, ou en tel lieu que Boniface jugera à propos.

XXII.
S. Villibalde & S. Vunebalde.
Vita S. Vne. n. 7. to. 3. act. SS. B. p. 180.
Vita S. Villib. p. 365.
Martyr. R.

Pendant ce voyage de Rome saint Boniface invita plusieurs Anglois, principalement des prêtres, à venir travailler à sa mission de Germanie; & il y attira entre autres Villibalde & Vunebalde freres qui étoient ses parens. Villibalde que les Allemans nomment aussi Bilibalde, nâquit en Angleterre vers l'an 700. & entra dès l'enfance dans un monastere. Vers l'an 720. il quitta son païs pour aller à Rome avec son pere Richard & son frere Vunebalde alors âgé de dix-neuf ans. Le pere mourut en chemin & fut enterré à Luques, où il est honoré comme saint. Les deux freres arriverent à Rome, où Villebalde deux ans après laissa son frere, & partit pour la terre sainte avec deux autres jeunes Anglois. Vunebalde reçut à Rome la tonsure, y étudia l'écriture sainte, & y demeura sept ans, après lesquels il retourna en Angleterre, principalement dans le dessein d'attirer au service de Dieu quelqu'un de sa famille, & il en gagna plusieurs. Ensuite il retourna à Rome, emmenant avec lui un troisiéme frere dont on ne sait pas le nom. C'est à ce second voyage que saint Boniface ayant appris qu'il étoit à Rome, lui parla & l'invita comme son parent, de venir prendre part à ses travaux. Vunebalde se laissa persuader, & suivit de près saint Boniface, emmenant avec lui son frere & quelques autres, dont étoit saint Sebald, honoré à Nuremberg comme l'apôtre du païs, le 19. Août. Avec cette compagnie saint Vunebalde se rendit en Turinge auprès de saint Boniface.

Cependant Villibalde & ses compagnons avoient vû bien du païs. S'étant embarquez à Naples ils passerent premierement dans l'Asie mineure, puis en Phenicie, & furent quelque tems arrêtez à Emese par les Sarrasins qui les prenoient pour des espions. Etant délivrez, ils visiterent toute la Palestine, puis passerent à C P. d'où ils revinrent en Italie avec des légats du pape & des ambassadeurs de l'empereur. On peut voir dans la vie de S. Villibalde l'état des saints lieux que l'on visitoit alors.

Il revint en Italie sept ans après qu'il avoit quitté Rome, & dix ans après qu'il étoit sorti de son païs, c'est-à-dire, vers l'an 728. Par le conseil d'un évêque il alla au mont Cassin & y demeura dix ans sous la conduite de l'abbé Petronax. Les moines y étoient encore en petit nombre, mais l'abbé les instruisoit avec un grand zele & une grande discretion. La premiere année Villibalde fut chambrier de l'église, qui étoit comme un sacristain, la seconde année doyen, c'est-à-dire, ayant l'inspection de dix moines: il fut huit ans portier, quatre ans au monastere d'enhaut, quatre ans à celui d'enbas: car cette charge, suivant la regle de saint Benoît, étoit regardée, comme fort importante, & ne se donnoit qu'à des vieillards ou aux moines les plus discrets. Pendant ces dix années Villibalde prit grand soin de s'instruire de toutes les pratiques de la regle de S. Benoît.

Sup. l. XLI. n. 32.

Reg. 4.

Ensuite un prêtre Espagnol qui demeuroit au mont Cassin, ayant pris congé de l'abbé Petronax, pour aller à Rome, emmena Villibalde avec lui. Le pape Gregoire III. l'ayant appris, le fit venir & l'interrogea sur ses voyages, & comment il avoit évité les insultes des infideles. Villibalde lui raconta tout par ordre; & entre autres comme il s'étoit baigné dans le Jourdain. Le pape lui

dit ensuite : l'évêque Boniface m'a prié de vous faire revenir du mont Cassin & de vous envoyer incessamment vers lui chez les François, pour travailler à leur instruction. Je vous prie & vous ordonne de l'aller trouver. Villibalde répondit: Je suis prêt à vous obéïr, si vous me faites donner congé par mon abbé, suivant la regle. Allez, reprit le pape, sans vous inquieter, mon commandement vous suffit : l'abbé Petronax n'a pas droit de me résister quand je voudrois l'envoyer quelque part lui-même. Villibalde se soûmit, offrant d'aller non-seulement là, mais par tout où le pape lui ordonneroit, & il prit le chemin de Turinge. AN. 739.

XXIII. Evêchez en Baviere. *Vita per Villib c. 9. n. 28.*

S. Boniface étant parti de Rome en 739. arriva à Pavie, où il fut reçu chez le roi Luitprand, & prit un peu de repos que demandoit sa vieillesse. De là il passa en Baviere, tant par inclination, qu'à la priere du duc Odilon, & y demeura long-tems prêchant la parole de Dieu. Il y rétablit la pureté de la foi, & chassa des seducteurs, dont les uns se disoient faussement évêques & les autres prêtres, & qui par divers artifices avoient perverti une grande multitude, & scandalisoient tout le peuple par leur vie impure. Du consentement du duc Odilon, il divisa la province de Baviere en quatre dioceses, & y établit quatre évêques. Le premier fut Jean dans la ville de Salsbourg, dont il tint le siege pendant sept ans. Le second fut Eremberg neveu de S. Corbinien à Frisingue, le troisiéme Goibalde à Reginum, nommé depuis Ratisbonne. Ces trois furent ordonnez par S. Boniface. Le quatriéme évêque de Baviere fut Vivilon déja ordonné par le pape dont le siege fut fixé à Patave qui est Passau.

Vide to. 3. act. SS. Be. p. 347.

Othl. l. 1. c. 32. epist. 7. Greg. to 6. conc. p. 1474.

S. Boniface rendit compte au pape Gregoire III. de ce qu'il avoit fait en Baviere, & le pape lui fit

AN. 739. réponse par une lettre où il dit : Nous rendons graces à Dieu de ce que nous apprenons par vos lettres que vous avez converti en Germanie jusques à cent mille ames avec le secours de Charles prince des François. Le pape approuve l'établissement des nouveaux évêchez en Baviere ; & ajoûte: Quant aux prêtres que vous y avez trouvez, si on ne connoît point ceux qui les ont ordonnez, & que l'on doute que ce fussent des évêques, ils doivent être ordonnez de nouveau, supposé qu'ils soient catholiques & de bonnes mœurs. Quant à ceux qui sont baptisez suivant les diverses langues de ces peuples, pourvû qu'ils soyent baptisez au nom de la sainte Trinité, il faut les confirmer par l'imposition des mains & le saint crême. Vous avez tout pouvoir de corriger, s'il est besoin, l'évêque Vivil que nous avons ordonné. Quant au concile que vous devez tenir sur le Danube, de notre autorité, nous voulons que vous y soyez present. Car l'œuvre que vous avez entreprise ne vous permet pas de demeurer en un lieu ; mais comme les Chrétiens sont encore rares en ces païs occidentaux, après les avoir fortifiez, vous devez prêcher par tout où Dieu vous ouvrira le chemin, ordonner, de nôtre autorité, des évêques dans les lieux que vous trouverez convenables. Ne vous dégoûtez pas, mon cher frere, d'entreprendre des voyages rudes & en divers lieux, pour étendre au loin la foi chrétienne, ayant en vûë la recompense éternelle. Cette lettre est dátée du quatriéme des Calendes de Novembre, la vingt-troisiéme année du regne du très-pieux Seigneur l'empereur Leon, & la vingtiéme de l'empereur Constantin son fils, indiction huitiéme, c'est-à-dire, vingt-neuviéme d'Octobre 739. & la date est remarquable pour montrer que le pape reconnoissoit toûjours pour seigneur l'empereur Leon.

L'Italie fut alors troublée par la revolte de Trasimond duc de Spolete, contre le roi Luitprand son maître, qui l'ayant poursuivi, il se refugia à Rome; & le pape Gregoire avec Etienne duc de Rome refuserent de le rendre au roi. Il vint donc assieger Rome, & enleva quatre villes qui en dépendoient. Mais Trasimond avec le secours des Romains rentra dans Spolete. D'ailleurs le roi Luitprand ôta la duché de Benevent à Gisulfe pour son bas âge; & le peuple qui le soûtenoit se joignit à celui de Spolete & aux Romains contre le roi des Lombards.

AN. 741.

XXIV.
Le pape demande du secours à Charles Martel.

Paul. VI. hist. c. 55. Anast. in Zachar.

Le pape Gregoire voyant qu'ils ne lui pouvoient résister, s'adressa à Charles Martel & lui envoya deux legations pendant l'année 741. Ses legats étoient chargez de grands presens, entre autres des clefs du sepulcre de S. Pierre, avec de ses chaînes; & ils venoient demander du secours contre les Lombards, à condition que s'il l'accordoit, le pape se retireroit de l'obéïssance de l'empereur, qui ne secouroit point l'Italie; & donneroit le consulat de Rome à Charles. On n'avoit jamais oüi parler en France d'une pareille legation venuë de Rome. Il reste deux lettres du pape Gregoire III. écrites à cette occasion, dont la premiere porte en substance: Nous sommes dans une extrême affliction, voyant que le peu qui nous restoit l'année passée pour la nourriture des pauvres & le luminaire des églises, est maintenant consumé par les violences de Luitprand & d'Hildebrand rois des Lombards. C'est que Luitprand étant tombé malade, les Lombards crurent qu'il alloit mourir, & reconnurent pour roi son neveu Hildebrand, qui regna depuis avec lui. La lettre continuë: ils ont détruit toutes les métairies de S. Pierre, & enlevé le bétail qui y restoit.

Fredeg. cont. 3. c. 110 & 161. Rev in.

epist 5. Gre tom. 6. conc p. 1472.

Paul VI. hist. c. 55.

Quoique nous ayons eu recours à vous, il ne

nous en est venu jusques à present aucune consolation. Nous voyons que vous ajoûtez plus de foi aux faux rapports de ces rois qu'à la verité que nous disons, & nous craignons que vôtre conscience n'en soit chargée: car ils nous insultent, & disent: Vous avez eu recours à Charles, qu'il vienne maintenant avec l'armée des François & qu'il vous tire de nos mains. O quelle douleur nous perce le cœur à ces reproches! voyant des enfans si puissans ne faire aucun effort pour défendre leur mere spirituelle, la sainte église de Dieu, & son peuple particulier. Mon cher fils, le prince des apôtres pourroit bien défendre sa maison & son peuple, & se vanger de ses ennemis; mais il éprouve le cœur de ses fideles enfans. Ne croyez pas les rois des Lombards, quand ils vous disent que le duc de Spolete & le duc de Benevent sont coupables. Ce sont tous mensonges. Le seul crime pour lequel ils persécutent ces ducs, est de n'avoir pas voulu l'année passée nous attaquer de leur côté comme ont fait les rois au préjudice de leur traité. Car au reste ils étoient prêts de leur obéïr. Pour vous assurer de la verité, envoyez ici quelque personne fidelle qui voye de ses yeux la persecution que nous souffrons, le mépris de l'église, le pillage de ses biens, les larmes des pelerins. Il finit en conjurant Charles par le jugement de Dieu, & dans les termes les plus pressans, de ne pas préferer l'amitié du roi des Lombards à celle du prince des apôtres. Il ajoûte enfin: Le porteur de ces lettres Anchard vôtre fidele serviteur, vous dira de vive voix ce qu'il à vû de ses yeux, & que nous lui avons enjoint. C'étoit apparemment l'offre d'abandonner l'empereur, & de se soûmettre à Charles, dont la lettre ne parle point.

AN. 741.

Conc. t. 6. p. 1474.

Comme elle n'eut point d'effet, le pape Gre-

goire écrivit encore une lettre pour presser Charles, où il dit en parlant des Lombards: Ils ont ôté tout ce qui étoit destiné au luminaire de S. Pierre, & ce qui a été offert par vos parens & par vous. L'église de S. Pierre est dépoüillée & désolée. On voit par là que les princes François avoient fait dèslors à l'église Romaine des offrandes considerables, & on voit aussi qu'il n'étoit pas question de lui conserver des principautez & des seigneuries, mais seulement des patrimoines & des domaines utiles pour l'entretien des pauvres & du luminaire. AN. 741.

XXV. Mort de Charles Martel.

Ce qui avoit empêché jusques là Charles Martel de rompre avec les Lombards, c'est le besoin qu'il avoit d'eux pour repousser les Sarrasins. Ces derniers entererent encore en France en 737. remonterent le Rône, & prirent Avignon. Mais Charles Martel le reprit; puis ensuite Narbonne & le reste de la Gothie, & chassa les Sarrasins. Ils revinrent deux ans après en 739. prirent Arles, Avignon, Marseille, Orange, Aix, Apt & plusieurs autres villes de la même province; ils ravagerent aussi celle d'Embrun & de Vienne. Alors Charles envoya des Ambassadeurs avec des presens à Luitprand roi des Lombards, pour lui demander du secours, qu'il lui accorda, & marcha aussi-tôt avec toute son armée. Les Sarrasins l'ayant appris se retirerent, & Charles reprit Avignon & toute la Provence jusques à Marseille. Etant revenu en France, il tomba malade à Verberie sur Oise, où arriva la derniere legation du pape. Il la reçut avec grand honneur, & envoya à Rome des presens magnifiques par Grimond abbé de Corbie & Sigibert reclus du monastere de S. Denis, dont il fut depuis abbé. Charles avoit eu pour confesseur Martin moine de la même abbaye de Corbie, qui mourut l'an 726. & est honoré comme saint le 26. de Novembre.

Fredeg. contin. 3. c. 109.] chr. Fontanel. c. 9.

Id. c. 111.

Coint. an. 739.

Paul. vi. lib. c. 54.

Fred. Coint. c. 110.

Mabil. to. 6. act. p. 462.

AN. 741. Charles distribua ensuite le royaume des François à ses deux fils Carloman & Pepin. Carloman qui étoit l'aîné, eut l'Austrasie, la Suabe, nommée depuis l'Allemagne & la Turinge. Pepin eut la Bourgogne, la Neustrie & la Provence. Enfin Charles Martel mourut à Quiersy sur Oise la même année 741. après avoir regné vingt-six ans, sous le titre de maire du palais, ou de prince des François. Il fut enterré dans l'église de saint Denis près de Paris, qu'il avoit enrichie de plusieurs dons considerables.

XXVI. Mort de Gregoire III.

Anast.

Le pape Gregoire III. mourut la même année 741. Il repara & orna plusieurs églises de Rome, entre autres celles de saint Pierre, où il fit amener six colomnes precieuses que l'exarque Eutyquius lui avoit données, & les plaça autour du sanctuaire des deux côtez devant la confession de saint Pierre, auprès de six anciennes, & y mit des architraves revêtuës d'argent, & ornées de figures, d'un côté du Sauveur avec ses apôtres, de l'autre de sa sainte Mere avec des vierges. Au-dessus étoient des lys & des fares ou chandeliers d'argent. Dans la même église il fit un oratoire du côté des hommes, en l'honneur de tous les saints, où il mit entre autres un vase de prix, une couronne avec une croix pendante sur l'autel, une image de la sainte Vierge, une patene & un calice, le tout d'or orné de pierreries. Il y avoit autour de cet autel plus de vingt croix. A l'église de sainte Marie Majeure dans l'oratoire de la crêche, il fit une image de la Vierge tenant le Sauveur, toute d'or ornée de pierreries. A l'église de saint André, il en mit une pareille de cet Apôtre. L'or de ces differentes offrandes dont le poids est marqué, monte à soixante & treize livres; l'argent à trois cens soixante & seize; mais il y en

a beaucoup plus dont le poids n'eſt pas exprimé. En reparant pluſieurs égliſes, il y fit faire des peintures, auſſi-bien que dans les ſalles qui étoient à ſaint Pierre, & qu'il trouva ruïnées.

A l'oratoire de tous les ſaints qu'il bâtit à ſaint Pierre, il ordonna que les moines des trois monaſteres, qui ſervoient cette égliſe, y viendroient celebrer les vigiles & les heures; & que les prêtres ſemainiers y diroient les meſſes. Il bâtit un monaſtere près de l'égliſe de S. Chryſogone, afin que les moines y fiſſent l'office jour & nuit; comme à ſaint Pierre, ſans être ſous la dépendance du prêtre titulaire de cette égliſe. Il leur donna des terres & des ſerfs, & pluſieurs perſonnes pieuſes leur donnerent à ſon exemple. Il y avoit près de Latran un ancien monaſtere dedié à S. Jean l'Evangeliſte, à ſaint Jean-Baptiſte, & à ſaint Pancrace, alors entierement abandonné. Le pape Gregoire y donna des terres, & retira les biens alienez en rendant le prix. Il y établit un abbé & des moines pour faire jour & nuit l'office divin dans l'égliſe du Sauveur, comme on faiſoit à ſaint Pierre. Il ordonna que le ſoûdiacre oblationaire fourniroit du palais patriarcal le luminaire & les oblations, c'eſt-à-dire le pain & le vin, aux égliſes des cimetieres de Rome, pour y dire la meſſe au jour de leur fête; & le pape regloit quel prêtre la devoit celebrer. On voit encore à Rome dans l'égliſe de ſaint Paul une ancienne inſcription, qui marque les offrandes que ce pape y avoit aſſignées, pour les cinq meſſes qui s'y celebroient tous les jours. Ce pape fit trois ordinations au mois de Decembre, où il ordonna vingt-trois prêtres & trois diacres, & d'ailleurs quatre-vingts évêques pour divers lieux.

Ap. Baron. an 741. n. 16.

De ſon tems une grande partie des murailles de Rome fut rebâtie, & il en fournit la dépen-

AN. 741. se. Il donna aussi de grandes sommes à Trasimond duc de Spolete, pour retirer un château qui donnoit occasion d'attaquer souvent la duché de Rome, & il l'unit au domaine de l'empire; mais Trasimond ne tint pas la parole qu'il avoit donnée pour le recouvrement de quatre villes de la duché de Rome, que le roi Luitprand avoit prises à son occasion. Gregoire III. ayant tenu le saint siege dix ans huit mois & vingt jours, mourut le dixiéme de Novembre 741. fut enterré à saint Pierre le vingt-huitiéme, & le saint siege vaqua huit jours. Il est compté entre les saints.

Martyr. R. 28. Nov.

Anast.

Ce même pape Gregoire III. envoya le pallium à Villicaire archevêque de Vienne. Mais ce prelat voyant son église pillée, & reduite à un état indécent, se retira dans le monastere d'Agaune l'an 740. & y finit ses jours. C'est que les Francs poussez d'un mauvais conseil tournoient à leur usage les biens des églises. Celle de Lion fut aussi pillée, & l'une & l'autre demeurerent quelques années sans évêque : Lion après la mort de Fulcoald, & Vienne après la retraite de Villicaire. On accusa principalement Charles Martel de ces usurpations des biens sacrez. En effet il ôta une grande partie des revenus de l'église d'Auxerre, pour les distribuer à six princes Bavarois ; ne laissant à l'évêque Aidulfe, que cent manses ou familles de serfs. On l'excuse par la necessité des guerres contre les Sarrasins, & contre les Frisons & les Saxons idolâtres.

Ado. chr. an. 741.

c. 23. chr. Autis. tom 1. bibl. no. p. 430.

XXVII. Mort de Leon. Constantin Copronyme empereur.

Theoph. an. 24. p. 346.

La même année que moururent Charles Martel & Gregoire III. mourut aussi l'empereur Leon, c'est-à-dire l'an 741. indiction neuviéme, le dix-huitiéme de Juin, après avoir regné vingt-quatre ans, deux mois & vingt-cinq jours. Constantin son fils qui regnoit avec lui depuis vingt & un an, commença alors à regner seul, & re-

gna encore trente-quatre ans. On lui donna par dérision le surnom de Copronyme, à cause de l'accident de son baptême. On l'appella aussi Caballin, parce qu'il prenoit plaisir à se frotter de fiente & d'urine de cheval, soit par un goût extraordinaire, soit par quelque superstition. Enfin il étoit grossier, brutal, sanguinaire, impudique. Il fut ennemi des images comme son pere, & accusé de mépriser non-seulement les saints, mais Jesus-Christ même, & d'être adonné à la magie. On le haïssoit tellement, que dès le commencement de son regne, Artabase qui avoit épousé sa sœur Anne, forma un parti considerable contre lui. Il étoit curopalate & comte de l'obsequium, & conu pour catholique. Constantin étant passé en Asie pour faire la guerre aux Arabes, la seconde année de son regne, indiction dixiéme, l'an 742. Artabase qui y étoit déja, eut d'abord quelque avantage sur lui, & l'obligea à se retirer à Amorium en Phrygie. Lui cependant vint à C. P. où l'on fit croire au peuple que Constantin avoit été tué. Le peuple & le patriarche Anastase reçurent cette nouvelle avec une grande joie: On cria anathême contre Constantin, le traitant de scelerat & d'impie, & ajoûtant qu'il le falloit deterrer, & on proclama empereur Artabase. Le patriarche Anastase tenant la vraie croix, jura devant le peuple par celui qui y a été attaché, que Constantin lui avoit dit: Ne croyez-pas que le fils de Marie que l'on appelle Christ soit le fils de Dieu; c'est un pur homme; & Marie l'a enfanté comme Marie ma mere m'a mis au monde. A ces mots le peuple cria qu'il soit déterré. Artabase rétablit les saintes images par toutes les villes de son obéïssance.

AN. 741. Theop. ibid.

Theoph. an. 1. p. 347. 348.

XXVIII. patriarches d'Antioche & d'Alexandrie.

Les Arabes Musulmans profiterent de cette division des Romains, & firent sur eux plusieurs

Theoph. an. 2. p. 349. captifs. Le calife Icham regnoit encore, & l'année précedente derniere de Leon, il fit mourir tous les Chrétiens pris en guerre dans toutes les villes de son empire : un d'eux fut Eustathe fils du Patrice Marin, qui après avoir résisté à plusieurs violences qu'on lui fit pour l'obliger à renoncer à la foi, mourut martyr à Charres en Mesopotamie, où ses reliques firent des miracles. Il y eut plusieurs autres martyrs. Toutefois ce même calife Icham ayant pris en affection un moine Syrien nommé Etienne, homme rustique, mais pieux, proposa aux Chrétiens d'Orient de l'élire, s'ils vouloient, patriarche. Ils crurent que ce bon mouvement venoit de Dieu; car il y avoit 40. ans que le siege d'Antioche étoit vacant par l'opposition des Arabes. Les Catholiques ordonnerent donc Etienne; & depuis il n'y eut plus d'obstacles à l'élection des patriarches d'Antioche. Du même tems Cosme étoit patriarche Melquite d'Alexandrie, ayant été ordonné la septiéme année d'Icham, 730. de Jesus-Christ. C'étoit un homme simple qui ne savoit ni lire, ni écrire, & dont le métier étoit de faire des aiguilles. Il alla trouver Icham à Damas, & par le secours de quelques savans, il obtint les églises dont les Jacobites s'étoient emparez : & le calife lui donna des lettres à cet effet pour le gouveneur d'Egypte. Il rentra même dans l'église patriarcale nommée la Cesarienne, dont les Melquites avoient été exclus pendant 97. ans que l'on peut compter depuis l'an 640. & la prise d'Alexandrie par les Musulmans, jusques à l'an 737. Les Melquites d'Alexandrie faisoient leurs prieres dans l'église de saint Sabas. Les Jacobites avoient occupé toutes les autres églises d'Alexandrie, & du reste de l'Egypte; & quand il mouroit un évêque dans quelque ville, le patriarche Jaco-

Sup. liv. XXXVIII. n. 23.

bite en ordonnoit un autre à la place. Il en donnoit même aux Nubiens, qui depuis ce tems-là devinrent Jacobites. Les Melquites avoient seulement une église au lieu nommé Casrit-Sama ; & quand l'évêque mouroit, ils envoyoient à l'archevêque de Tyr pour leur en donner un autre. L'année de la mort d'Icham, qui est l'an 743. Cosme quitta l'heresie des Monothelites, qui avoit regné chez les Melquites d'Alexandrie depuis le patriarche Cyrus, & revint avec son peuple à la créance orthodoxe. *Theoph. an. 2. p. 349.*

Les patriarches Jacobites d'Alexandrie sous le Calife Icham furent Cosme, qui succeda à Alexandrie l'an 108. de l'Hegire, 726. de J.C. puis 15. mois après Theodore, qui tint le siege onze ans. Enfin l'an 120. de l'Hegire, 460. de Dioclétien, 738. de J.C. les Jacobites d'Alexandrie élurent patriarche Chuil ou Michel, qui tint le siege 23. ans. A Antioche le patriarche Jacobite Athanase étant mort, Jean lui succeda la premiere année d'Icham. Ses évêques se souleverent d'abord contre lui : mais ils firent la paix, & il tint le siege jusqu'au regne d'Abdalla Saffah, qui commença l'an 749. A Jerusalem Theodore patriarche Melquite ayant tenu le siege 35. ans, Elie lui succeda la 17. année d'Icham, 744. de J. C. & tint le siege trente-quatre ans. *Chron. orient. p. 106. Elmac. p. 82.*

XXIX. Martyrs en Orient. *Elmac c. 7. p. 81. c. 8.*

Le calife Icham mourut l'an de l'Hegire 125. 743. de Jesus-Christ, après avoir regné plus de dix-neuf ans. Après sa mort la maison d'Ommia tomba tout à coup, & ne subsista que sept ans, pendant lesquels il y eut quatre califes. Le premier fut Oüalid II. fils d'Yezid II. & neveu d'Icham, mais il ne regna que quinze mois, & fut déposé pour ses débauches & son impieté contre sa religion. Il ne laissa pas de persecuter les Chrétiens. Il fit couper la langue à Pierre metropolitain de Damas, où il faisoit sa re- *Theoph. an. 2. p. 349. Di*

sidence, parce qu'il refutoit ouvertement l'impieté des Arabes & des Manichéens : il l'envoya en exil dans l'Arabie heureuse où il mourut.

Pierre de Majume s'attira aussi le martyre dans le même tems. Etant malade il appella les magistrats des Arabes, qui étoient ses amis, car il avoit la recette des impôts publics, & leur dit : Je prie Dieu de vous recompenser de la visite que vous me faites ; mais je veux que vous soyez témoin de mon testament que voici : Quiconque ne croit pas au Pere, au Fils, & au Saint-Esprit, la Trinité consubstantielle, est aveugle de l'ame, & digne du supplice éternel : comme Mahomet vôtre faux prophete précurseur de l'Ante-Christ. Renoncez donc à ces fables ; je vous en conjure aujourd'hui, & j'en prens à témoin le ciel & la terre. Il leur dit plusieurs autres choses sur ce sujet ; & bien qu'ils en fussent irritez, ils resolurent de prendre patience, le regardant comme un malade en délire. Mais quand il fut gueri, il commença à crier plus haut : anathême à Mahomet & à son livre fabuleux, & à tous ceux qui y croyent. Alors on lui coupa la tête : S. Jean Damascene fit son éloge : l'église l'honore comme martyr le 21. de Février, & Pierre de Damas le 4. d'Octobre.

Martyr. R. 21. Feb. 4. Octob.

XXX. Alfonse le Catholique. *Sebast. Salmant. p. 47.*

En Espagne les Chrétiens se relevoient peu à peu. Le roi Pelage étant mort l'Ere 775. qui est l'an 737. son fils Fafila lui succeda ; mais il ne regna que deux ans, & eut pour successeur Alfonse, mari de sa sœur Ermesinde & fils de Pierre duc de Cantabrie, descendu du roi Recarede. Le roi Alfonse surnommé le Catholique gagna plusieurs victoires sur les Arabes affoiblis par les pertes qu'ils avoient faites en France, & leur enleva plusieurs villes. On en compte jusques à trente & une, dont les principales sont Lugo, Tuy, Portugal, Brague metropole de Lusitanie,

Salamanque, Zamora, Avila, Segovie, Astorga, Leon. Il tua tous les Arabes qui les habitoient, & emmena avec lui les Chrétiens en Asturie : ensorte que ces villes demeuroient desertes. Mais il en repeupla quelques autres, du nombre desquelles fut Burgos. Il repeupla aussi Lugo en Galice sur le Migno, & y établit un évêque nommé Odoaire, qui rebâtit l'église & la ville, & cultiva les terres des environs. Le roi Alfonse bâtit de nouveau ou repara plusieurs églises, & regna glorieusement pendant dix-huit ans, après lesquels il mourut, laissant pour successeur son fils Froïla l'an 757. Ere 795. Alfonse & son épouse Ermesinde furent enterrez au monastere de sainte Marie près de Cangas.

Diplom. an. 744 ap. Moral. lib c.

Plusieurs monasteres subsistoient encore en Espagne, même sous la domination des Arabes. On le voit entre autres par la sauve-garde que deux capitaines de cette nation accorderent aux habitans de Conimbre & des environs, en date de l'Ere 772. qui fait l'an 734. Cet acte porte que les Chrétiens payeront le double des Arabes : chaque église vingt-cinq livres pesant d'argent ; les monasteres cinquante, les cathedrales cent : les Chrétiens auront un comte à Conimbre, & un autre à Goadatha ou Agveda de leur nation, pour leur rendre justice : mais ils ne pourront faire mourir les coupables sans l'ordre de l'alcaïde ou de l'alguazil Arabe qui confirmera leur jugement. Ils mettront des juges dans les petits lieux. Si un Chrétien tuë un Arabe, ou lui fait injure, il sera jugé par l'alguazil ou l'alcaïde selon la loi des Arabes. Si un Chrétien abuse d'une fille Arabe, il se fera Musulman & l'épousera, sinon il sera mis à mort : s'il abuse d'une femme mariée, on le fera mourir : Si un Chrétien entre dans une mosquée, ou parle mal d'Allach, c'est à-dire de Dieu ou de Mahomet, il se fera

Sandoual. hist. p. 8.

AN. 742. Musulman, ou sera mis à mort. Les évêques des Chrétiens ne maudiront point les rois Musulmans, sous peine de mort. Les prêtres ne diront leurs messes qu'à portes fermées, sous peine de dix livres d'argent. Les monasteres seront en paix en payant les cinquante livres. Le monastere de Lorban ne payera rien, dit l'auteur de la sauve-garde, parce que ses moines me montrent de bonne foi le gibier, & reçoivent bien les Musulmans. Ils posséderont leurs biens en paix, viendront à Conimbre en toute liberté, & ne payeront rien de ce qu'ils acheteront ou vendront, à la charge de ne point sortir de nos terres sans congé. Le monastere de Lorban subsiste encore, & est à present à l'ordre de Cisteaux. Cette piece peut faire juger de la maniere dont les Chrétiens vivoient sous la puissance des Arabes dans le reste de l'Espagne.

XXXI. Zacarie pape.

A Rome le successeur du pape Gregoire III. fut Zacarie Grec de nation, fils de Polycrone, ordonné le 28. de Novembre 741. qui tint le saint siege dix ans, trois mois & treize jours. Il étoit rempli de douceur & de bonté, & si éloigné de la vengeance, qu'il chargea de biens & d'honneurs ceux qui l'avoient persecuté avant son pontificat. Il aima le clergé & le peuple Romain jusqu'à exposer sa vie dans le trouble où étoit alors l'Italie par la révolte des ducs de Spolete & de Benevent contre le roi Luitprand. *Anast.*

Sup. n. 24. Zacarie lui envoya une legation, & fit tant par ses exhortations, qu'il en tira promesse de rendre les quatre villes qu'il avoit prises de la duché de Rome. D'un autre côté le roi s'étant mis en campagne l'an 742. indiction dixiéme, pour prendre Trasimond duc de Spolete, le pape persuada aux Romains d'envoyer leurs troupes au secours du roi contre ce duc qui leur avoit manqué de parole. Ainsi Trasimond se

voiant abandonné se rendir au roi, qui l'obligea à entrer dans le clergé. Ensuite comme le roi differoit d'accomplir sa promesse pour la restitution des quatre villes, le pape Zacarie sortit de Rome accompagné d'évêques & de clercs, & l'alla trouver à Iteramna aujourd'hui Terni, à douze milles de Spolete. Le roi lui fit de grands honneurs, & ils s'assemblerent dans l'église de saint Valentin, évêque de Terni & martyr, qui est honoré le quatorziéme de Février. Le pape exhorta le roi à épargner le sang & chercher la paix, & le toucha tellement, qu'il obtint la restitution des quatre villes. Le roi en fit un acte de donation, & rendit encore à S. Pierre le patrimoine de Sabine pris depuis environ trente ans; ceux de Narni, d'Ossimo, d'Ancone & quelques autres, & confirma la paix pour vingt ans avec la duché de Rome. Il rendit aussi tous les captifs qu'il retenoit de differentes provinces des Romains, avec ceux de Ravenne. Il y avoit donc deux parties en ce traité, l'interêt public de la duché de Rome toûjours dépendante de l'empire, & l'interêt particulier de l'église Romaine pour ses patrimoines.

AN. 742. *Paul. diac. VI. hist. c. 57.*

Martyr. R. 14. Febr.

Le lendemain qui étoit dimanche, le pape à la priere du roi ordonna un évêque dans l'église de saint Valentin, & il accompagna cette ceremonie d'une telle pieté, que plusieurs des Lombards qui assistoient avec le roi, lui voyant prononcer les prieres, en furent touchez jusqu'aux larmes. Après la messe il invita le roi à dîner, & le traita si bien, qu'il disoit n'avoir jamais fait si bonne chere. Le lundi le roi prit congé du pape, lui donnant Agiprand duc de Clusi son neveu, & trois autres seigneurs, pour l'accompagner jusqu'aux villes qui devoient être renduës, & en executer la restitution. C'étoit Amerie, Horta, Polymarte & Blera. Le pape les

AN. 742. ayant toutes reçuës revint à Rome victorieux, assembla le peuple, & rendit graces à Dieu par une procession generale, qui sortit de Nôtre-Dame des Martyrs, c'est-à-dire de la Rotonde, & se termina à saint Pierre.

XXXII. Nouveaux évêchez en Allemagne. *tom 6. conc. p. 1494. Epist. Bonif. 132. vita per Othl. lib. 2.*

Saint Boniface ayant appris en Allemagne la mort du pape Gregoire & l'élection de Zacarie, lui écrivit pour lui témoigner sa soumission, & rendre compte de l'érection des trois évêchez en Germanie. Ces évêchez étoient Virsbourg pour la Franconie, ou France orientale; Burabourg pour la Hesse, & Erfort pour la Turinge. Le premier évêque de Virsbourg fut saint Burchard Anglois de naissance, que saint Boniface fit venir en Germanie, & l'ordonna évêque l'an 741. Il remplit ce siege neuf ans, & l'église honore sa mémoire le second de Février. Le premier évêque de Burabourg fut Vitta nommé autrement Albuin, parce que son nom signifie blanc. La ville de Burabourg étoit près de Frislar, & ne subsiste plus ajourd'hui, & Erfort n'eut point d'évêque après le premier nommé Adelar: ainsi de ces trois évêchez il n'y a que celui de Virsbourg qui ait subsisté. Saint Boniface demandoit au pape de confirmer ces établissemens, afin d'assurer à l'avenir les bornes des diocefes.

Act. SS. B. tom. 3. p. 699.

Coint. an. 742. n. 7.

a. 2. Il ajoûte dans sa lettre : Sçachez aussi que Carloman duc des François m'a prié d'assembler un concile dans la partie du royaume qui est sous sa puissance, & m'a promis de travailler au retablissement de la discipline ecclesiastique : car, à ce que disent les anciens, il y a plus de quatre-vingts ans que les François n'ont tenu de conciles, ni eu d'archevêques, & maintenant la plûpart des sieges épiscopaux sont abandonnez à des laïques avares pour en joüir, ou à des clercs débauchez, ou à des fermiers pu-

blics comme des biens profanes. Si je dois commencer cette affaire à la priere du duc, je desire avoir en main vos lettres avec les canons. Il consulte ensuite le pape sur divers points de discipline réduits à cinq principaux articles, & marque ensuite quelques petits presens qu'il lui envoye. Les quatre-vingt ans de desordre dans l'église de France, remontent vers l'an *660.* au regne des enfans de Clovis II. que l'on compte pour les premiers rois faineans. Toutefois on ne croit pas devoir étendre à toute la France ce que dit saint Boniface de la cessation des conciles & de la vacance des métropoles. Saint Ansbert tint un concile à Roüen en *686.* & l'on connoît distinctement ceux qui du tems que S. Boniface écrivoit, remplissoient les sieges de Roüen, de Tours, de Sens, de Lyon & quelques autres métropoles. On croit plûtôt que cette plainte se doit réduire aux deux provinces Germaniques d'au-deça du Rhin qui n'avoient point eu d'archevêque depuis le regne de Dagobert, & le pontificat de saint Amant second évêque de Wormes, qui étoit métropolitain de ces deux provinces.

AN. 742.

Sup. liv. XLI. *n.* 3. *Coint. an.* 688. *n.* 7. *Coint. an.* 742. *n.* 10.

Id. an. 623. *n.* 5. 627. *n.* 10.

XXXIII.
Lettre du pape Zacarie.

epist 1 *to.* 6 *conc.* 1498.

Le pape Zacarie par sa réponse, approuva l'établissement des trois nouveaux évêchez, avertissant toutefois S. Boniface de se souvenir des canons qui défendent d'en ériger dans les lieux trop petits; & peut-être est-ce la raison qui a fait éteindre ceux de Burabourg & d'Erfort. Il ordonne que l'on tienne un concile suivant le désir de Carloman. Car, ajoûte-t-il, c'est le seul moyen de connoître le sacerdoce, & ce que font ceux qui portent le nom d'évêques. Ensuite répondant aux consultations de Boniface, il déclare que dans ce concile futur on doit interdire toutes fonctions aux évêques, aux prêtres & aux diacres qui seront tombez dans l'a-

c. 2.

c. 3.

dultere ou la fornication, qui auront eu plusieurs femmes, qui auront répandu le sang des Chrétiens ou des payens, ou peché de quelque autre maniere contre les canons.

Le pape Gregoire III. avoit permis à Boniface de désigner un certain prêtre pour son successeur. Depuis le frere de ce prêtre avoit tué l'oncle du duc des François : ce qui causoit un grand trouble suivant les loix barbares, qui permettoient la vengeance à tous les parens du mort. Boniface avoit consulté sur cette difficulté le pape Zacarie, qui lui répond : Nous ne pouvons souffrir que de vôtre vivant on élise un évêque à vôtre place, cela est contre toutes les regles. Priez Dieu pendant vôtre vie qu'il vous donne un digne successeur, & à l'heure de vôtre mort vous pourrez le designer en presence de tout le monde, afin qu'il vienne ici pour être ordonné : nous vous accordons en cela ce que nous n'accordons à aucun autre.

Un laïque de grande autorité étoit venu trouver S. Boniface, & lui avoit dit qu'il avoit obtenu permission du pape Gregoire d'épouser la veuve de son oncle, qui d'ailleurs étoit sa parente au troisiéme dégré ; & avant son mariage avoit fait vœu de chasteté & porté le voile. En mon païs, disoit saint Boniface, un tel mariage passeroit pour un inceste abominable, mais ces peuples ignorans & grossiers Allemans, Bavarois, Francs, s'ils voient pratiquer à Rome quelque chose de ce que nous défendons, ils soûtiennent qu'il est permis & se scandalisent contre nous. Ces paroles font voir combien S. Boniface avoit
c. 5. raison d'employer auprès de ces barbares le nom & l'autorité du pape. Zacarie lui répond sur cet article : Dieu nous garde de croire que nôtre predecesseur ait accordé une telle permission : il ne vient rien du saint siege qui soit contraire aux saints canons.

Quant aux superstitions du premier jour de Janvier, aux augures, caracteres, enchantemens, & telles autres observances payennes que vous dites se pratiquer à Rome près l'église de saint Pierre, sçachez que nous les jugeons détestables avec tous les Chrétiens : & parce qu'elles se renouvelloient du jour que nous tenons la place du saint apôtre, nous les avons toutes retranchées, comme avoit fait le pape Gregoire nôtre prédécesseur, par une constitution dont nous vous envoyons copie. c. 6.

Il y a, disoit saint Boniface, des évêques & des prêtres de la nation des Francs plongez dans l'adultere & la débauche, comme il paroît par les enfans qu'ils ont eus depuis leur ordination.

Ils ont été à Rome, & soutiennent que le pape leur a permis d'exercer leurs fonctions. Nous leur soutenons au contraire que nous n'avons jamais oüi dire que le saint siege ait jugé contre les canons. Ne croyez pas, dit le pape Zacarie, qu'ils ayent obtenu la permission qu'ils prétendent, mais punissez-les selon les canons : car nous ne voulons point que vous fassiez autre chose que ce qu'ils ordonnent, & ce que vous avez appris de ce siege apostolique. Il ne nous convient d'enseigner que ce que nous avons appris des peres. c. 7.

S'il arrive quelque chose de nouveau, ne feignez point de nous en avertir, & nous vous répondrons aussi-tôt pour y remedier : car vous devez sçavoir, mon très-cher frere, que nous vous portons dans nôtre cœur, ensorte que nous desirons tous les jours de vous voir. Au reste prenez courage, & travaillez à l'œuvre où Dieu vous a appellé ; une grande recompense vous attend ; & tout pecheurs que nous sommes, nous ne cessons de prier Dieu qu'il acheve en

vous ce qu'il a commencé, & que S. Pierre coo-
AN. 742. pere avec vous. Cette lettre est datée du premier jour d'Avril, la vingt-quatriéme année depuis le couronnement de Constantin, & la seconde de son regne depuis la mort de son pere, indiction onziéme. Ces caracteres marquent l'an 743.

V. Bar. an. 742. n 7. Coin. an. ecl. c. 2. an. 743. n. 31 32. Zach. ep. 2. to. 6 conc. p. 1501.

Le pape écrivit en même tems aux trois nouveaux évêques, c'étoit la même lettre pour tous trois, & nous avons celle qui porte le nom de saint Burchard de Virsbourg. Elle contient la confirmation de ces nouveaux sieges, & défense à aucun autre qu'au vicaire du pape d'y ordonner des évêques. Il y avoit aussi une lettre pour le prince Carloman, mais elle ne se trouve plus.

XXXIV. Concile en Germanie.

to. 6. p. 1534. Vita Bonif. per Othl. l. 1. c. 34. Carlom. capitulare 1. tom p. 145.

Ce prince executa sa promesse, & fit effectivement tenir un concile en Germanie, on ne sçait pas en quel lieu précisément. Il est daté du vingt-uniéme d'Avril l'an 742. & Carloman y témoigne que par le conseil des serviteurs de Dieu & des seigneurs de sa cour, il a assemblé les évêques de son royaume, sçavoir l'archevêque Boniface, les évêques Burchard, Reginfrid, Vitta, Villebald, Dadan & Eddan avec leurs prêtres, pour lui donner conseil comme on pouvoit rétablir la loi de Dieu & la discipline ecclesiastique tombée sous les princes precedens; & empêcher le peuple fidele d'être trompé par de faux prêtres comme par le passé.

Vita Vileb. c 11. tom. 4 acta SS. Ben. p. 381.

Reginfrid ou Rainfroy étoit évêque de Cologne, Villebald est celui qui étoit venu de Rome & que saint Boniface avoit ordonné premier évêque d'Eichstat l'automne de l'année precedente. Il eut pour assistant en cette consecration saint Burchard de Virsbourg & Vizo évêque d'Ausbourg. Entre les six évêques du concile de Germanie, Vitta étoit le nouvel évê-

que de Burabourg. Dadan étoit l'évêque d'Utrecht qui avoit succedé à S. Villebrod mort en 739. le septiéme de Novembre, jour auquel l'église honore sa memoire. Eddan étoit évêque de Strasbourg. AN. 742. *Vita to. 3 act. SS. Ben. n. 54. 161. Mabill. Martyr. R. 7. Nov.*

Ce concile fit seize canons que d'autres reduisent à sept. On confirme d'abord les évêques établis par l'archevêque Boniface qui est qualifié envoyé de saint Pierre. On tiendra tous les ans un concile pour la réformation de la religion en presence du prince : on rendra aux églises les biens qui leur ont été ôtez, les prêtres ou les clercs débauchez ne joüiront point de ces biens ; au contraire ils seront dégradez & mis en penitence. Les clercs ne porteront point d'armes, ne combattront point & n'iront point à la guerre, si ce n'est ceux qui sont choisis pour y celebrer la messe & porter les reliques ; sçavoir, un ou deux évêques que le prince pourra mener, avec leurs chapelains & leurs prêtres ; c'est la premiere fois que je remarque le nom de chapellain. Le concile poursuit : Chaque commandant pourra mener un prêtre pour juger ceux qui confesseront leurs pechez, & leur déclarer leur penitence. Nous défendons aussi à tous les serviteurs de Dieu, c'est-à-dire, les clercs, de chasser ou de courir les bois avec les chiens, ou d'avoir des éperviers ou des faucons. Chaque prêtre sera soûmis à l'évêque diocesain, & tous les ans en carême il lui rendra compte de sa foi & de son ministere, du baptême, des prieres, de la messe. Et quand l'évêque, suivant les canons, visitera son diocese pour confirmer le peuple, le prêtre sera toûjours prêt à le recevoir avec le peuple assemblé. Le jeudi-saint il recevra de l'évêque le nouveau chrême. Les évêques & les prêtres inconnus, de quelque part qu'ils viennent, ne seront point admis au *V. conc. Suess. c. 5.*

AN. 742. ministere avant l'approbation de l'évêque en son synode. Chaque évêque, avec le secours du comte, aura soin de préserver le peuple de Dieu de toutes les superstitions payennes, sacrifices des morts, sorts, divinations, caracteres, augures, enchantemens, victimes que l'on immole auprès des églises selon les ceremonies payennes sous le nom des martyrs & des confesseurs : les feux qu'on appelle Niedfyr, & toutes ceremonies semblables. Les personnes consacrées à Dieu, qui de ce jour seront tombées dans la fornication, seront mises en prison pour faire penitence au pain & à l'eau. Si c'est un prêtre, il y demeurera deux ans après avoir été foüetté jusques au sang, & l'évêque pourra augmenter la peine. Si c'est un clerc ou un moine après avoir été foüetté trois fois, il sera un an en prison, de même que les religieuses voilées ; & elles seront rasées. Ce n'estoit donc pas encore l'usage de raser les religieuses en leur donnant l'habit. Les prêtres & les diacres ne porteront point de manteaux semblables à ceux des laïques, mais des chasubles. C'étoit donc encore l'habit ordinaire des ecclesiastiques. Les moines & les religieuses observeront la regle de saint Benoît. C'est le premier canon que je sçache qui ait rendu cette regle generale. Mais l'usage l'avoit déja établie dans la plûpart des monasteres.

Le pape Zacarie ayant appris par les lettres de S. Boniface ce qui s'étoit passé en ce concile, écrivit une lettre generale adressée à tous les François, où il approuve le concile, & remercie Dieu de ce qu'ils ont chassé de chez eux les faux prêtres schismatiques, homicides, concubinaires. Quelle victoire, ajoûte-t-il, peut-on esperer quand les prêtres qui viennent de toucher les divins mysteres, & de présenter aux

ap. Bonif. ep. 137. to. 6. conc. p. 1545.

Chrétiens le corps du Seigneur, tuent de leurs mains sacrileges les Chrétiens à qui ils doivent l'administrer, ou les payens à qui ils doivent prêcher Jesus-Christ? Mais si vous avez des prêtres purs & exempts de ces crimes, & si vous obéïssez en tout à Boniface qui vous prêche de nôtre part, toutes les nations infidelles tomberont devant vous, & après la victoire vous aurez la vie éternelle.

XXXV. Lettres de S. Boniface à Cutbert. *Bonif. epist.* 105. *to 6. conc.p.*1565

S. Boniface reçut vers le même tems des lettres & des présens de Cutbert archevêque de Cantorberi par un diacre nommé Cunebert; & dans sa réponse il lui fait part de ce concile. Non, dit-il, que vous ayez besoin de savoir les reglemens de nôtre rusticité, maisafin que vous les puissiez corriger. Il rapporte sommairement les décrets du concile, & y ajoûte ce qui suit, qui n'est point dans les canons: Nous avons déclaré que nous voulons garder jusques à la fin de nôtre vie la foi catholique, l'union & la soûmission à l'église Romaine; & que les metropolitains demandent le pallium au saint siege Nous avons tous souscrit à cette déclaration, & l'avons envoyé à Rome où elle a été bien reçuë du pape & du clergé. Nous avons ordonné que tous les ans les canons seroient lûs dans le concile & que le metropolitain veillera sur les autres évêques, pour voir s'ils prennent le soin qu'ils doivent du salut du peuple. Qu'il les avertira d'assembler au retour du concile les prêtres & les abbez de son diocese, pour leur en recommander l'observation. Que chaque évêque rapporte au concile ce qu'il ne pourra corriger dans son diocese, comme je dois en vertu de mon serment dénoncer au saint siege les abus que je ne puis corriger dans ma province. Boniface exhorte ensuite Cutbert archevêque comme lui, à s'acquitter fidellement de ses devoirs, se plaignant des

obstacles que rencontroient alors les bons pasteurs. Combattons, dit-il, pour le Seigueur, car nous sommes dans des jours d'affliction & d'angoisse. Mourons si Dieu le veut pour les saintes loix de nos peres, afin d'arriver avec eux à l'héritage éternel. Ne soyons pas des chiens muets, des sentinelles endormies ou des mercenaires qui fuient à la vûë du loup: Soions des pasteurs soigneux & vigilans, prêchant aux grands & aux petits, aux riches & aux pauvres, à tout âge; à toute condition, autant que Dieu nous en donnera le pouvoir, à propos & hors de propos, comme S. Gregoire écrit en son pastoral.

Je ne puis vous taire ce qui déplaît ici à tous les serviteurs de Dieu: que l'honnêteté & la pudeur de vôtre église est décriée, & qu'on y pourroit remedier, si un concile & vos princes défendoient aux religieuses & aux femmes les voyages frequens à Rome. La plûpart y perdent leur integrité; & il y a très-peu de villes en Lombardie, en France ou en Gaule, dans lesquelles on ne trouve quelque Angloise prostituée: c'est un scandale à toute l'église. Bede
epist. 20 parle souvent de ses frequens pelerinages d'Angleterre à Rome; & Saint Boniface lui-même consulté par l'abbesse Bugga, ne l'en détourne pas tout à fait, mais il lui conseille d'attendre que les troubles causez chez les Romains par les menaces des Sarrasins soient appaisez; ce qui fait voir que dès lors on les craignoit en Italie.
epist. 105. in fi.

Il ajoûte dans la lettre à l'archevêque de Cantorberi: Tout homme laïque, roi, gouverneur ou comte, qui prend par violence un monastere, l'ôtant de la puissance ecclesiastique pour s'assujettir les moines & se mettre en possession du bien acquis par le sang de Jesus Christ: un tel homme est nommé par les anciens peres,

raviſſeur, ſacrilege & meurtrier des pauvres, & digne d'un terrible anathême devant le tribunal de Jeſus-Chriſt. Comme il s'en trouve chez nous & chez vous, nous devons ſonner la trompette contre eux, de peur d'être condamnez par nôtre ſilence. Il ajoûte un mot contre la curioſité dans les habits, & les ornemens ſuperflus qui commençoient à s'introduire dans les Monaſteres.

AN. 743.

XXXVI. Concile de Liptines. *tom 6. conc. p. 1537. to 1. capit p 150. Hincm. ep. 37. to 2. p. 657.*

En execution du premier canon du concile de Germanie, le prince Carloman en aſſembla un le premier jour de Mars 743. à Liptines maiſon royale, aujourd'hui Leſtines en Cambreſis. S. Boniface y préſidoit avec un évêque nommé George & Jean ſacellaire, tous deux de la part du pape. On y fit ſeulement quatre canons. Le premier porte confirmation du concile précedent, dont tous les évêques, les comtes & les gouverneurs promettent d'obſerver les decrets: tout le clergé ſe ſoûmet aux anciens canons; les abbez & les moines reçoivent la regle de ſaint Benoît. Le ſecond canon regarde les biens eccleſiaſtiques, & modere la diſpoſition du concile precedent touchant la reſtitution que les laïques en doivent faire. Il eſt donc ordonné qu'à cauſe des guerres preſentes le prince prendra pour un tems une partie des biens de l'égliſe à titre de precaire & de cens, pour aider à l'entretien de ſes troupes, à condition de payer tous les ans à l'égliſe ou au monaſtere un ſous valant douze deniers pour chaque famille, en ſorte que celui à qui la terre de l'égliſe aura été baillée venant à mourir, elle retournera à l'égliſe. Mais elle pourra de nouveau etre baillée au même titre de precaire, ſi la neceſſité y contraint, & que le prince l'ordonne. Toutefois l'égliſe ne doit point ſouffrir de cette permiſſion; & ſi elle eſt pauvre, on lui rendra ſon revenu tout entier.

conde année du roi Childeric; & on ne doute pas que saint Boniface n'y présidât. Il y avoit des prêtres & d'autres clercs, & le prince Pepin y assistoit avec les principaux seigneurs. On y fit dix canons: le premier pour la conservation de la foi de Nicée & des autres conciles, & le rétablissement de la discipline d'échûë sous les princes précedens. Les autres canons contiennent les mêmes reglemens des conciles tenus dans le partage de Carloman: ordre d'assembler un concile tous les ans; défense aux moines d'aller à la guerre; aux clercs de chasser ou porter des habits seculiers, ou de loger avec des femmes: défense de recevoir des évêques ou des prêtres inconnus: que les évêques empêcheront les superstitions payennes; que les laïques s'abstiennent des mariages illicites, de la débauche, des parjures, & qu'ils défendent l'église. Ce qu'il y a de particulier au concile de Soissons, est la condamnation de l'hérétique Adalbert. On ordonna de brûler les croix qu'il avoit plantées en divers lieux pour séduire les peuples.

AN. 744

Bonif. ep. 135. Can. 2 Can. 7.

Le même concile établit & ordonna dans toutes les villes des évêques légitimes, & deux archevêques au-dessus d'eux, Abel pour l'église de Reims, & Ardobert pour celle de Sens. On croit qu'il y avoit dans ces deux provinces plusieurs évêchez vacans ou possedez par des usurpateurs, à qui par consequent il fallut pourvoir. L'église de Reims étoit désolée depuis plus de trente-cinq ans par l'expulsion de saint Rigobert, & l'intrusion de Milon archevêque de Treves, qui apparemment fut déposé en ce concile. Ardobert succeda à saint Ebbon, archevêque de Sens, soit qu'il fut déja mort, soit qu'il eût renoncé à l'épiscopat pour demeurer dans sa solitude d'Arce: car sa mort n'est marquée qu'en 750. Le dernier canon de ce concile porte, que quiconque

v. Coint. an. 745. n. 10. 11. &c.

Sup. l. XLI. n. 29.

Vita act. SS Ben. to. 3. p. 652.

v. Cointe an 750 n. 1. 2 Sup. n. 13.

n'en observera pas les decrets, sera jugé par le prince même avec les évêques & les comtes, & condamné à l'amende suivant la loi. Ainsi comme ces assemblées étoient mixtes d'évêques & de seigneurs, on joignit des peines temporelles aux spirituelles.

An. 744.

Coint. an. 734. n. 25.

S. Boniface écrivit au pape Zacarie pour lui rendre compte de ce qui s'étoit fait en ce concile. Il loüoit le zele de Pepin & de Carloman, & le secours qu'ils lui donnoient pour la prédication de l'évangile ; & demandoit au pape le pallium pour les deux archevêques Abel & Ardobert qui venoient d'être établis dans le concile, & pour Grimon, qui depuis dix ans étoit archevêque de Roüen. S. Boniface instruisit aussi le pape des deux faux prophetes qui s'étoient élevez en France. Adalbert nommé dans le concile de Soissons, & Clement qui avoient tous deux été condamnez & mis en prison.

Ful. to. 3. act. SS. Ben. p. 569.

Abel ne joüit pas long-tems de l'archevêché de Reims, ou plûtôt il ne put en prendre possession par la violence de Milon, qui se maintint quarante ans dans son usurpation, & ne mourut qu'en 753. C'est apparemment ce qui fit que S. Boniface ne persista pas à demander le pallium pour Abel, non plus que pour Ardobert de Sens, peut-être pour ne pas faire injure au saint archevêque Ebbon qui vivoit encore. Quoi qu'il en soit, il se réduisit à demander au pape Zacarie le pallium pour le seul Grimon archevêque de Roüen, que le pape connoissoit par lui-même.

Zac. epist. 5.

Le pape en fut fort surpris, comme il témoigna par sa lettre du cinquiéme Novembre de la même année 744. la treiziéme indiction étant commencée, & manda à Boniface de lui en expliquer la raison. Dans la même lettre il se justifie sur deux plaintes que l'on faisoit de lui. On

nous accuse, dit-il, de commettre une simonie en obligeant ceux à qui nous accordons le pallium à nous donner de l'argent. Dieu nous en garde. Personne n'a rien pris pour les trois palliums que vous avez demandez. Nous avons aussi donné gratis les lettres émanées de nôtre secretairerie pour vôtre confirmation & vôtre instruction. Anathême à quiconque sera assez hardi, pour vendre le don du Saint-Esprit.

Vous nous avez mandé par d'autres lettres que vous avez trouvé en Baviere un faux évêque qui se prétendoit ordonné par nous : vous avez bien fait de ne le pas croire, car il vous a dit faux ; & nous vous commandons par l'autorité de saint Pierre, de ne point souffrir l'exercice du sacré ministere à quiconque s'écarte des canons. Et parce que vous nous avez demandé si vous deviez avoir droit de prêcher dans la province de Baviere que nôtre prédecesseur vous a accordée, loin de diminuer le pouvoir qu'il vous a donné, nous l'augmentons ; en sorte que tant que vous vivrez, vous corrigiez par nôtre autorité tous ceux que vous trouverez errer contre la foi ou les canons, non seulement en Baviere, mais par toutes les Gaules.

XXXVIII. Le pape secourt l'exarque. *Anast.*

Les dates de ces lettres montrent que le pape se reconnoissoit toûjours sujet à l'empereur de C.P. aussi Zacarie au commencement de son pontificat, envoya suivant la coûtume sa lettre synodique portant sa confession de foi, accompagnée d'une lettre à l'empereur Constantin. Mais ses légats arrivant à C. P. trouverent Artabase en possession du Palais. Cependant en Italie le pape travailloit pour le servi e de l'empire. L'été de l'onziéme indiction, c'est-à-dire de l'an 743. la province de Ravenne étant pressée par le roi Luitprand, qui se préparoit même à marcher pour assieger la ville, l'exarque Eutyquius avec

Jean archevêque de Ravenne, tout le peuple de la même ville & celle Pentapole & d'Emilie écrivirent au pape pour le prier de venir à leur secours. Il envoya au roi des légats avec des presens ; mais n'ayant rien obtenu, il alla lui-même à Ravenne.

Quand il y arriva, le peuple sortit pour le recevoir, en criant : Beni soit nôtre pasteur qui a laissé ses oüailles, & est venu nous délivrer nous qui allions perir. De Ravenne le pape envoya au roi Luitprand l'avertir qu'il alloit lui-même le trouver. Le roi ne vouloit point le recevoir, mais le pape méprisant le péril, sortit de Ravenne, & arriva sur le Pô le vendredi vingt-huitiéme de Juin. Le roi l'envoya recevoir par des seigneurs qui l'amenerent à Pavie : mais comme c'étoit la veille de Saint Pierre il alla d'abord à l'église de ce saint nommée au ciel d'or, & y fit la priere de None. Le lendemain il y celebra la messe à la priere du roi, & mangea avec lui. Le pape le pria de ne plus envoyer ses troupes dans la province de Ravenne, & de lui rendre les villes qu'il lui avoit prises, particulierement Cesene. Le roi resista long-tems, mais enfin il convint de rendre à Ravenne tout le territoire qu'elle avoit auparavant, & les deux tiers du territoire de Cesene ; gardant pour sa seureté l'autre tiers & la ville jusques au premier de Juin de l'année suivante, afin que ses ambassadeurs eussent le tems de revenir à C. P. Après la restitution des places, le pape étant de retour à Rome celebra encore une fois la fete de S. Pierre & de S. Paul apparemment le jour de l'octave.

XXXIX. Concile de Rome. *tom. 6. p. 1546.*

Quelquetems après, l'indiction douziéme étant commencée, le pape Zacarie tint un concile à Rome dans l'église de saint Pierre avec quarante évêques tous d'Italie, vingt-deux prêtres & six diacres, & tout le reste du clergé de Rome.

Entre tant de noms il ne s'en trouve presque pas un barbare : ce qui marque qu'on ne recevoit gueres dans le clergé que des Romains. Ce concile fit quinze canons, la plûpart touchant la vie clericale & les mariages illicites. Il est défendu aux évêques & aux clercs de loger avec des femmes, de porter des habits seculiers, ou de grands cheveux. L'évêque, le prêtre ou le diacre venant celebrer la messe ne doit point porter de bâton ni avoir la tête couverte, l'évêque ou le prêtre ayant dit l'oraison, ne doit point faire achever la messe par un autre, mais continuer jusques à la fin. On ne fera les ordinations qu'au premier, au quatriéme, au septiéme & au dixiéme mois, c'est-à-dire aux quatre tems. Les clercs ne plaideront point devant les juges seculiers, mais leurs differends seront jugez par l'évêque, & ceux des evêques par le pape, ce qu'il faut entendre des évêques d'Italie. Tous les évêques qui sont soûmis à l'ordination du saint siege, c'est-à-dire, comme je croi, ceux qui suivant l'usage étoient ordonnez par le pape, se rendront à Rome tous les ans le quinze de Mai. Ce sont les canons les plus remarquables de ce concile.

AN. 744.

c. 1. 2. 5.
c. 8.
c. 13.
c. 14.
c. 11.
c. 12.
c. 4.

XL.
Mort du roi Luitprand.

Le roi Luitprand mourut l'an 744. avant le terme qu'il avoit pris pour l'execution de son traité, il avoit regné trente-un an & sept mois. C'étoit un prince pieux, chaste, bon, vaillant & de bon conseil, quoiqu'il n'eût point de lettres. Il s'appliquoit à la priere, & répandoit de grandes aumônes. Il fit bâtir dans son palais un oratoire du Sauveur, & établit des prêtres & des clercs pour lui chanter tous les jours l'office divin, ce qu'aucun autre roi n'avoit fait auparavant. Il bâtit des églises dans tous les lieux où il avoit accoûtumé de demeurer, entre autres saint Pierre au ciel d'or près de Pavie, deux

Paul. Diac. VI. hist. 6. c. ult.

Sup. liv. XL. n. 40.

autres monasteres, Bercet au diocese de Parme sur le mont Bardon qui fait partie de l'Appennin, & saint Anastase d'Olonne. Bercet prit le nom de saint Remi à cause de ses reliques qui y furent apportées par saint Moran ou Moderamne évêque de Rennes; car ce saint évêque allant faire le voyage de Rome, passa à Reims, où on lui donna de l'étole, du cilice & du mouchoir de saint Remi. Il les laissa à ce monastere que le roi Luitprand lui donna, & où il vint finir ses jours après être revenu en France, & s'être fait ordonner un successeur. Il mourut l'an 730.

AN. 744.

Act. SS. Ben. tom. 3. *p.* 517.

Du tems du roi Luitprand vêcurent trois saints en Lombardie. Pierre évêque de Pavie, qui comme parent de Luitprand fut quelque tems exilé à Spolette par ordre du roi Aripert, & y fit bâtir sur son fond une église à saint Sabin évêque & martyr, en reconnoissance de ce qu'il lui avoit prédit son rétablissement à Pavie. Le second de ces saints étoit Baodolin qui fit plusieurs miracles, & eut le don de prophetie. Le troisiéme Theodelape à Veronne qui avoit les memes dons. C'est ici où Paul diacre finit son histoire des Lombards. Le successeur de Luitprand fut son neveu Hildebrand, qui ne regna que sept mois; car s'étant rendu odieux aux Lombards, ils le déposerent, & mirent à sa place Rachis duc de Frioul. Le pape Zacarie l'ayant appris, lui envoya une legation, & le roi à sa priere accorda la paix pour vingt ans.

Paul. c. ult.

Sup. l. VIII. *n.* 38.

Anast. in Zac.

XLI.
L'empereur Constantin rétabli.

Cependant l'empereur Constantin étoit rentré à C. P. le second jour de Novembre, indiction douziéme l'an 743. Artabase fut pris avec ses deux fils Nicephore & Nicetas, & ils eurent tous trois les yeux crevez. Ensuite Constantin les fit mener enchaînez devant le peuple pendant une course de chevaux, avec le patriarche Ana-

S. Niceph.

Theoph. an. 3. *p.* 352. *D.*

ſtaſe à qui il avoit auſſi fait crever les yeux, & qu'il fit promener dans l'Hipodrome monté ſur un âne à reculons; & toutefois il ne laiſſa pas de le conſerver dans ſon ſiege, parce qu'il étoit ennemi des images comme lui. Conſtantin étant rétabli fit chercher les légats du pape Zacarie qui étoient demeurez à C. P. pendant le regne d'Artabaſe, & les renvoya à Rome, accordant au pape deux terres du domaine de l'empire qu'il lui avoit demandées, & dont l'empereur fit don à l'égliſe Romaine. Il eſt à croire que le pape n'apprit que bien tard le rétabliſſement de l'empereur Conſtantin, puiſqu'environ un an après il dattoit encore ſes lettres des années d'Artabaſe. *p. 353. 348.* *Anaſt. in Zac.*

XLII. *Egliſe d'Orient.*

Chez les Muſulmans le caliſe Oulid II. ayant été dépoſé & tué, Yezid III. ſon couſin germain lui ſucceda le ſixiéme mois de l'an 126. de l'Hegire, c'eſt-à-dire vers le mois d'Avril 744. mais il ne regna que cinq mois & en trouble, car il y eut pluſieurs revoltes, ſous pretexte de venger la mort d'Oulid. Yezid eut pour ſucceſſeur ſon frere Ibrahim, qui ne regna que deux mois, après leſquels il ſucceda à Merouan fils de Mahomet frere du caliſe Abdelmelic. Merouan commença donc à regner au commencement de l'an 127. de l'Hegire; qui répond à l'an 745. de Jeſus-Chriſt, mais il ne fut jamais paiſible, & ne regna que cinq ans. Il accorda au Chrétiens Melquites d'élire pour patriarche d'Antioche Theophylacte prêtre d'Edeſſe, diſtingué par ſa vertu, après la mort d'Etienne, & par des lettres circulaires il ordona aux Arabes de l'honorer. L'an 746. indiction quatorziéme il y eut au mois de Janvier un grand tremblement de terre en Syrie & en Paleſtine, qui renverſa pluſieurs égliſes & pluſieurs monaſteres, principalement au deſert de Jeruſalem. *Elmac. lib. 2. c. 19.* *Theoph. an. 4. Conſt. p. 353.* *Id. an. 5.*

L'empereur Constantin profitant de la division des Musulmans, prit Germanicie & d'autres places en Syrie, dont il amena les habitans à C. P. & en d'autres lieux de la Trace. Mais entre ces Syriens étoient plusieurs Monophysites heretiques, c'est-à-dire qui ne reconnoissoient qu'une nature en Jesus-Christ; & qui ajoûtoient au Trisagion crucifié pour nous suivant l'institution de Pierre le Foulon.

Sup. l. xxix. n. 31. Theo. an. 6. Anastase abbé du monastere de saint Eutymius en Palestine fut accusé de favoriser cette erreur: & l'abbé Sergius en écrivit à saint Jean Damascene, ajoûtant qu'Anastase assuroit que Jean lui-même approuvoit son sentiment, & que Jean patriarche de Jerusalem, qui n'étoit plus au monde, avoit aussi été de ce même avis. Saint Jean Damascene écrivit sur ce sujet à l'abbé Jourdain, témoignant avoir également peine à croire qu'Anastase donnât dans cette erreur, ou que Sergius l'en accusât mal à propos. Au fond il déclare que c'est renouveller l'erreur de Pierre le Foulon, que de rapporter au fils seul le Trisagion. Ce n'est pas sans sujet, dit-il, que des seraphins ont dit saint trois fois, & non pas deux, ou quatre, ou mille fois; & qu'ils n'ont dit qu'une fois Seigneur; mais pour montrer la trinité des personnes, & l'unité de substance: ainsi cette maniere de loüer Dieu que l'église a appris d'eux, se rapporte à toute la Trinité: c'est pour cette raison que nous plongeons trois fois au baptême, une fois en nommant chaque personne. C'est pour cela que dans l'oblation des divins mysteres, après que le peuple a chanté le Trisagion, le prêtre ajoûte: Vous êtes saint, roi des siecles, vôtre Fils unique est saint, & vôtre Saint-Esprit. Au contraire à l'élevation du pain sacré de l'Eucharistie, nous disons, un Saint, un Seigneur, un

Damasc. ep. de Trisag. fol. 445.

Isa. VI.

Fol. 487.

491.

Jesus-Christ. On trouve dans la liturgie attribuée à saint Jean Chrysostome ces paroles citées par saint Jean Damascene. Il prie celui à qui il écrit que sa lettre soit lûë publiquement dans l'église, & que l'on exhorte l'abbé Anastase à finir cette dispute; & se rendre à l'autorité des peres. Quant à Jean de Jerusalem, il assure qu'il n'a jamais tenu cette doctrine. Et il n'a jamais rien enseigné, dit-il, qu'il ne m'ait communiqué comme à son disciple. Pourquoi n'en a-t-on rien dit de son vivant? *Tom. 6. ed. Gr p. 997, 100.*

XLIII. Oeuvres de S Jean Damascene.

Outre cette lettre & les traitez contre les images dont j'ai parlé en leur lieu, nous avons grand nombre d'écrits de S. Jean Damascene, qui fut en son tems le docteur de l'Orient. Ses ouvrages sont dogmatiques ou moraux. Le plus considerable des traitez de doctrine est l'exposition de la foi orthodoxe, qui est un corps entier de theologie, & qui a servi depuis de modele à la plûpart des scolastiques. Il est divisé en quatre livres, dont le premier comprend les attributs de la Trinité. En parlant du Saint-Esprit, il dit, qu'il procede du Pere, & se repose dans le Verbe : & ailleurs, qu'il procede du pere, & est communiqué à toutes les creatures par le Fils. Mais il ne dit point qu'il procede du Fils. Dans le second livre il traite de la creation, des anges, du monde visible, où il mêle beaucoup de philosophie naturelle, suivant les principes d'Aristote qu'il avoit fort étudié; & il est un des premiers qui a mêlé cette doctrine à la theologie. Il explique de même la nature de l'homme, & s'étend beaucoup sur les facultez de l'ame & les passions. Il parle de la liberté de l'homme, de la providence divine & de la prédestination, qui selon lui ne s'étend point aux choses qui sont en nôtre pouvoir, mais seulement la prescience. Car, dit-il, Dieu

Lib. I. c. 7.
c. 10.
Lib. ii. c. 12. 14. 15. &c.
c. 25.
c. 29.
c. 30.

ne veut point le peché, & ne contraint pas à la vertu. Il finit ce second livre par la chûte de l'homme. Dans le troisiéme livre, il traite de l'Incarnation, qu'il explique avec beaucoup d'exactitude, principalement la distinction des deux natures & des deux volontez contre les heretiques qui regnoient en Orient. La liberté de Jesus-Christ étoit, dit-il, plus excellente que la nôtre, en ce que pour se déterminer, il n'avoit besoin ni d'examen, ni de déliberation. Il n'ignoroit rien, même comme homme, & en lui sont cachez tous les trésors de la sagesse & de la science.

Lib. III. *c.* 14. *c.* 21. *Coloss.* II.

Dans le quatriéme livre, après avoir traité de la resurrection de Jesus-Christ, & de quelques questions qui restoient sur l'incarnation, il vient aux sacremens, & parle premierement du baptême, & à cette occasion de la foi, du mystere de la croix, & de l'adoration à l'Orient. Puis il vient à l'eucharistie, & dit entre autres choses: Si la parole de Dieu est vivante & efficace, & si le Seigneur a fait tout ce qu'il a voulu; s'il a dit: Que la lumiere soit, & elle a été faite: si le ciel & la terre, & tout ce que le monde a de beau, a été fait par la parole du Seigneur, & l'homme cette créature si admirable: si le Verbe Dieu lui-même s'est fait homme, parce qu'il l'a voulu, & s'est formé un corps du sang très-pur de la sainte Vierge; ne peut-il pas faire le pain son corps, & le vin son sang? Et ensuite: Comment cela arrivera-t-il: disoit la sainte Vierge; & l'ange lui répond, Le Saint-Esprit surviendra en vous, & le reste. Et maintenant vous demandez: Comment le pain devient-il le corps de Jesus-Christ, & le vin & l'eau son sang? Je réponds aussi: Le Saint-Esprit survient, & opere cette merveille, au-dessus de la raison & de la pensée. Et

Lib. IV. *c.* 10. *c.* 11. 12. 13. *c.* 14. *v. du Perron. Euchar. aut.* 35. *p.* 643. *Perpet. liv.* VII *c.* 4. *c.* 4.

encore : C'est le corps vrayement uni à la divinité, le corps pris de la sainte Vierge : non que le corps qui est monté au ciel en descende, mais parce que le pain même & le vin sont changez au corps & au sang de Dieu. Si vous demandez la maniere dont cela se fait : il vous suffit d'entendre, que c'est par le Saint-Esprit : comme le Seigneur s'est fait de la sainte Vierge une chair pour lui-même. Nous n'en savons pas davantage, sinon que la parole de Dieu est vraye, efficace & toute puissante, & la maniere incompréhensible.

S. Jean Damascene après avoir suffisamment parlé de Jesus-Christ, vient ensuite à la sainte Vierge dont il raconte la genealogie, la naissance, l'éducation au temple, le mariage suivant les traditions qu'il croyoit veritables, & qui ont eu depuis encore plus de creance. Il montre qu'il faut honorer les saints, & leurs reliques, & insiste sur le culte des images. Il donne le catalogue des saintes écritures : dans l'ancien testament il suit le canon des Hebreux, mais il ajoûte au nouveau le canon des apôtres. Il reprend ensuite quelques questions qu'il avoit omises, & finit par ce qui regarde la fin du monde.

c. 14. *v. Tilm. de la S. Vierge.* *c. 16.* *c. 17.* *p. 18.*

Entre les autres traitez dogmatiques de saint Jean Damascene, le plus singulier est la dispute contre un Sarrasin; ou plûtôt l'instruction de la maniere dont on lui doit répondre. On y voit les principales objections que les Musulmans proposoient ordinairement aux Chrétiens, sur la divinité du Verbe, l'incarnation, la cause du mal, & le libre arbitre, & que les Chrétiens employoient l'autorité de l'Alcoran pour les convaincre. Saint Jean Damascene le refute plus au long dans son traité des heresies; où il insiste principalement sur ce que Mahomet n'avoit donné aucun témoignage de sa mission.

c. 27. 28. *Fol. 546.* *Hær. 101.*

Cotel. mon. Gr. to. 1. p. 278. Ce traité comprend cent trois heresies en autant d'articles, dont les quatre-vingt premiers sont tirez de S. Epiphane. Suivent les Nestoriens, les Eutyquiens, & leurs differentes sectes, puis plusieurs autres inconnus d'ailleurs. 322. Les uns chantoient des loüanges de Dieu en dansant avec des femmes, d'autres mettoient toute la religion dans les bonnes œuvres, sans aucune étude de l'écriture : d'autres prioient toûjours debout, sans jamais fléchir les genoux : d'autres croyoient l'ame mortelle : d'autres blâmoient des paroles & des actions de Dieu même : d'autres mêloient au christianisme des superstitions payennes. art. 99. 102. Il n'oublie pas les Monothelites ni les Iconoclastes.

Le principal ouvrage moral de saint Jean Damascene sont les Paralleles, c'est-à-dire la comparaison des sentences des peres avec celles de l'écriture. Elles sont rangées par matieres suivant l'ordre de l'alphabet Grec, & divisées en trois livres. Il y a encore plusieurs sermons sur differentes fêtes, & plusieurs hymnes. Car les Grecs reconnoissent ce saint pour l'un des principaux auteurs des hymnes qu'ils chantent dans leur office. Enfin on lui attribuë l'histoire Indienne de Barlaam & Josaphat; mais on doute qu'elle soit de lui, & encore plus que ce soit une histoire veritable : on ne sçait point l'année de la mort de saint Jean Damascene : mais l'église honore sa memoire le sixiéme de May. Martyr. R. 6. May. Boll. to. 13. p. 108.

XLIV. Commencement de S. Sturme. Vita S. Sturm. to. 4. Act. SS Ben. p. 270.

En Allemagne saint Boniface voulant établir solidement la religion, fonda le fameux monastere de Fulde par les soins de saint Sturme un de ses plus fidelles disciples. Sturme étoit né en Baviere de parens nobles & Chrétiens, qui prierent saint Boniface d'en prendre soin, comme plusieurs autres qui lui offrirent leurs enfans. Le saint évêque l'ayant amené en Hesse, le mit au

monastere de Friflar sous la conduite de S. Vigbert, qui s'appliqua soigneusement à son instruction. Le jeune homme apprit les pseaumes par cœur, & lisoit assiduëment l'écriture sainte, dont il cherchoit les sens spirituels. Sa vie étoit très-pure, son humilité & sa charité le rendoient aimable à tout le monde. Il fut ordonné prêtre du consentement de toute la communauté, & commença à prêcher au peuple des environs, & à faire des miracles, guerissant des malades, & délivrant des possedez. Après avoir exercé pendant environ trois ans les fonctions de prêtre, il fut inspiré de se retirer dans le desert, & communiqua cette pensée à S. Boniface, qui l'approuva, comme venant du ciel. Il lui joignit deux compagnons, les instruisit soigneusement, leur donna sa benediction, & leur dit: Allez dans la forêt Bochone ainsi nommé à causes des hestres, & cherchez y un lieu propre pour des serviteurs de Dieu.

Etant entrez dans ces lieux sauvages, ils ne voyoient que le ciel&la terre couverte de grands arbres. Au bout de trois jours ils arriverent à Hiersfeld, & crurent que c'étoit le lieu que Dieu leur avoit destiné. Ils y bâtirent de petites cabanes couvertes d'écorces d'arbres, & y demeurerent long-tems, s'appliquant aux jeûnes, aux veilles & à la priere. Tels furent les commencemens du monastere de Hiersfeld l'an 736. Quelque tems après saint Sturme alla trouver saint Boniface, & lui fit la description de sa nouvelle demeure. Saint Boniface lui dit: Je crains que vous ne soyez pas en sureté; car vous sçavez qu'il y a tout proche des Saxons bien farouches: cherchez un lieu plus éloigné. S. Sturme étant retourné à son desert prit deux de ses compagnons avec unbatteau pour remonter la riviere de Fulde. Mais après trois jours de chemin ne

trouvant rien qui le contentât, il revint à Hiersfeld. Saint Boniface l'ayant mandé, alla le trouver à Frislar, & lui rendit compte de ce voyage : mais le saint évêque lui ordonna de chercher encore, en l'assurant que Dieu avoit préparé dans ce desert une habitation à ses serviteurs. Sturme partit seul monté sur un âne chantant des pseaumes, & priant continuellement. Il s'arrêtoit où la nuit le prenoit ; mais de peur que les bêtes ne mangeassent son âne, il coupoit du bois ; & l'enfermoit d'une maniere de haye ; pour lui, après avoir fait sur son front le signe de la croix il dormoit tranquillement. Un jour étant arrivé au grand chemin de Mayence, il rencontra une grande multitude de Sclavons, qui se baignoient dans la Fulde. C'étoit un peuple venu du Nord, qui depuis plus d'un siecle ravageoit l'empire, & s'étendoit bien avant dans la Germanie. Ils se moquerent du saint homme, mais ils ne lui firent aucun mal. Enfin il trouva un lieu tel qu'il le cherchoit depuis si long-tems ; & l'ayant bien examiné, & soigneusement remarqué, il en porta la nouvelle à saint Boniface, qui sachant que ce lieu appartenoit au prince Carloman, le lui demanda pour y fonder un monastere. Ce que personne, ajoûta-t-il, n'a encore entrepris dans la partie orientale de vôtre royaume. Carloman le lui accorda volontiers avec l'etenduë de quatre mille pas tout alentour, & en fit expedier une lettre de donation. Il assembla même tous les nobles du païs, & leur persuada de donner chacun ce qu'ils avoient dans le lieu destiné au monastere.

XLV. Fondation du monastere de Fulde.

Saint Sturme en commença donc avec sept autres moines l'établissement la neuviéme année après la fondation d'Hirsfeld, qui est l'an 744. indiction douziéme, le douziéme jour du premier mois, c'est-à-dire de Mars. Au bout de deux mois

mois S. Boniface y vint lui-même avec quantité d'ouvriers, qui aiderent aux moines à défricher le lieu, & à bâtir l'église : car ils travailloient de leurs mains, & se servoient eux-mêmes. Le Saint se retiroit pour prier sur une montagne voisine, que l'on appelloit pour ce sujet Mont-l'Evêque. Il revint l'année suivante, donna aux moines plusieurs instructions sur leur maniere de vivre, & les fit convenir de n'user ni de vin, ni d'autre boisson forte, mais seulement de petite biere. Il leur donna S. Sturme pour abbé, & continua tant qu'il put de les visiter tous les ans. Le monastere prit le nom de la riviere de Fulde, sur laquelle il étoit bâti.

On y suivoit la regle de S. Benoît; & pour la mieux observer, les moines s'aviserent d'envoyer aux grands monasteres apprendre leurs pratiques; & S. Boniface chargea S. Sturme de cette commission. Il partit avec deux freres la quatriéme année après la fondation du monastere, c'est-à-dire, l'an 747. alla à Rome, visita tous les monasteres d'Italie, entre autres le Mont-Cassin, & employa un an entier à ce voyage. A son retour il forma sa communauté de Fulde sur ce qu'il avoit appris des observances les plus parfaites. Le monastere croissoit de jour en jour, plusieurs s'y donnoient avec leurs biens, & sa réputation s'étendoit de tous côtez aux monasteres éloignez. S. Sturme eut la consolation d'y voir quatre-cens moines, sans compter les novices, & d'autres personnes moins considérables, dont le nombre étoit très-grand.

Vita S. Liob. c. 10. to. 4. act. p. 251.

Vita S. Greg. Traj. n. 10. to. 4. act. p. 326.

XLVI. Sainte Liobe, &c

Vita to. 4. act. p. 249.

S. Boniface fonda aussi en Germanie des monasteres de filles, en quoi il fut principalement aidé par sainte Liobe Angloise & sa parente. Dès sa premiere jeunesse elle fut consacrée à Dieu, & mise dans le monastere de Vin-

burn ſous la conduite de l'abbeſſe Tetta. Elle s'appliquoit au travail des mains, mais encore plus à la lecture ; enſorte qu'elle devint ſçavante juſqu'à faire des vers latins, dont elle apprit l'art d'une ſainte fille nommée Edburge.

ap. Bonif. ep. 36. Elle le dit dans une lettre à S. Boniface qui commence ainſi : Je vous prie de vous ſouvenir de l'amitié que vous portiez à mon pere, qui eſt mort il y a huit ans, & de prier Dieu pour ſon ame & pour ma mere votre parente, qui vit encore accablée d'une longue maladie. Il n'y a perſonne de ſa famille en qui j'aye tant d'eſpérance qu'en vous. Je vous envoye ce petit préſent pour vous faire ſouvenir de moi malgré la diſtance des lieux. C'eſt que S. Boniface étoit dès-lors en ſa miſſion de Germanie, d'où il lui écrivit auſſi & aux autres religieuſes du même

epiſt. 25. monaſtere pour leur demander des prieres, afin de s'acquitter dignement de ſon miniſtere. En ces lettres elle eſt nommée Leobiguthe ; c'eſt-à-dire, aimée de Dieu.

Enſuite S. Boniface pria l'abbeſſe Tetta de lui envoyer Liobe pour ſa conſolation & ſon ſecours : car le mérite de cette ſainte fille lui avoit déja attiré une grande réputation. Tetta eut bien de la peine à s'en priver ; & S. Boniface l'ayant reçu en Allemagne, réſolut de s'en ſervir pour former des religieuſes, comme il ſe ſervoit pour les moines de Sturme, qu'il appelloit ſon hermite. Il bâtit pour elle un monaſtere au lieu qui fut nommé Biſchofcheim ; c'eſt-à-dire, la demeure de l'évêque, & dont une ville du dioceſe de Mayence conſerve le nom : car le monaſtere ne ſubſiſte plus. Il s'y forma une grande communauté, d'où furent depuis tirées les abbeſſes de pluſieurs autres monaſteres.

c. 14. Une malheureuſe femme courbée d'infirmité

qui couchoit à la porte du monastere, & vivoit de ce qu'on lui donnoit de la table de l'abbesse, ayant eu un enfant par un crime, le jetta de nuit dans la riviere, qui passoit près du monastere. Une autre femme venant le matin puiser de l'eau, trouva cet enfant mort, & remplit tout le village de ses cris, disant que ces religieuses baptisoient ainsi leurs enfans, & infectoient l'eau de la riviere. Tout le peuple s'amassa avec indignation, & l'abbesse fit revenir aussi-tôt une religieuse qui étoit sortie par sa permission, & qui protesta devant Dieu de son innocence, le priant de faire connoître la coupable. L'abbesse assembla les religieuses dans l'oratoire, & leur fit reciter le pseautier debout, & les bras étendus en croix, puis marchant en procession autour du monastere trois fois le jour, à tierce, à sexte & à none. A la troisiéme fois Liobe, en presence de tout le peuple, s'approcha de l'autel, & devant la croix que l'on alloit porter, elle pria Dieu avec larmes, étendant les mains vers le ciel, de les délivrer de cet opprobre. Aussi tôt la malheureuse pécheresse fut saisie du démon, & confessa son crime devant tout le monde. Le peuple rendit gloire à Dieu par de grands cris, les religieuses furent justifiées ; mais la coupable demeura possedée tout le reste de sa vie. Sainte Liobe fit plusieurs autres miracles. Elle avoit dans sa communauté une religieuse nommée Thécle, qui l'avoit suivie d'Angleterre, & qui fut abbesse à Chizzingne sur le Mein, dans le diocése de Virsbourg.

Othl lib. 1. c. 25 act. to. 4. p. 42.

XLVII.

Baptême in nomine Patria.

Zac. epist. 6.

Cependant Virgile & Sidonius prêtres, qui travailloient en Baviere sous la conduite de saint Boniface, écrivirent au pape Zacarie, qu'il s'étoit trouvé dans cette province un prêtre qui ne sçachant point le latin, baptisoit en cette forme : *Baptiso te in nomine Patria & Filia, &*

avec des oiseaux & des chiens, ce qui n'étoit point permis à un évêque. Gevilieb fut condamné par le concile, & dépossedé de l'épiscopat. Il menaça d'abord de se pourvoir à Rome; mais ensuite voyant le jugement du concile soutenu par l'autorité séculiere il se soumit.

XLIX. Lettr. au roi des Merciens. Epist. 9. ap. Bar. an. 747. v epist. 10.

Ce fut apparemment de ce concile que S. Boniface écrivit à Ethelbalde roi des Merciens; car il y parle en son nom & de sept autres évêques; sçavoir, Abel archevêque de Reims, S. Burcard, S. Villebald, & quatre autres moines inconnus. Il commence par loüer ce roi de ses aumônes & de sa vigueur à reprimer les violences & à maintenir la justice & la paix dans son royaume: puis entrant en matiere il dit: Nous avons appris avec bien de la douleur que vous n'avez jamais épousé de femme légitime; mais que vous vous abandonnez à la débauche, même avec des religieuses. Il lui rapporte les passages de l'écriture, qui marquent l'énormité de ce peché, compté entre ceux qui excluënt du royaume de Dieu: puis il ajoûte: Les payens même punissent l'adultere & la débauche dans l'ancienne Saxe. Si une fille a deshonoré la maison de son pere, ou si une femme a manqué de fidelité à son mari: quelquefois ils la contraignent à se pendre elle-même; & après l'avoir brûlée, ils pendent sur le bucher celui qui l'a corrompuë: quelquefois ils assemblent une troupe de femmes qui menent la coupable par les villages, & lui ayant coupé ses habits jusques à la ceinture, la déchirent, en la foüettant & la piquant avec des couteaux, jusques à ce qu'ils la laissent pour morte.

1. Cor. VI. 19 III. 17. VI. 9. Prov. V. 30. VI. 26.

Il lui represente ensuite la consequence de son exemple pour ses sujets; que la nation des Anglois étoit décriée par la débauche en France & en Italie; qu'en punition de semblables crimes, Dieu avoit abandonné aux Sarrasins l'Es-

de la part des faux évêques, des prêtres & des clercs impudiques, dont l'un nommé Adalbert est Gaulois de nation, & l'autre nommé Clement est Ecossois.

Adalbert a été hypocrite dès sa premiere jeunesse, disant qu'un Ange lui a apporté de l'extrémité du monde des reliques d'une sainteté merveilleuse, en vertu desquelles il pouvoit obtenir de Dieu tout ce qu'il demanderoit. Par cette industrie il s'est insinué dans plusieurs maisons & a attiré des femmes & une multitude de païsans, qui disoient que c'étoit un homme d'une sainteté apostolique, & qu'il avoit fait plusieurs miracles. Ensuite il a gagné par argent des évêques ignorans qui se sont ordonné absolument, c'est-à-dire, sans siége déterminé, contre les canons. Enfin son orgueïl a monté jusques au point de se comparer aux apôtres, & de ne vouloir consacrer des églises ni en leur honneur, ni à l'honneur des martyrs, mais en son nom. Il a fait de petites croix & de petits oratoires dans les campagnes, près des fontaines & par tout où il a trouvé bon, & y a fait faire des prieres publiques; ensorte que le peuple quittoit les anciennes églises pour s'y assembler au mépris des évêques, en disant: Nous serons aidez par les mérites de S. Adalbert. Il a donné ses ongles & ses cheveux pour les honorer & les porter avec les reliques de S. Pierre Enfin, ce qui est le plus grand blasphême, il a dit au peuple qui venoit se prosterner à ses pieds & se confesser: Je sçai vos péchez; vos plus secretes pensées me sont connuës, il n'est pas besoin de vous confesser, vos péchez passez vous sont remis, allez en paix dans vos maisons sûrs de votre absolution. Enfin par ses mœurs, son habit, sa démarche il imite tout ce que l'évangile attribue aux hypocrites.

AN. 745.

L'autre héretique nommé Clement rejette les canons & les conciles, les traitez & les explications des peres, de S. Jerôme, de S. Augustin, de S. Gregoire. Il soutient qu'il peut être évêque après avoir eu deux fils en adultere. Il introduit le Judaïsme, trouvant bon qu'un Chrétien épouse la veuve de son frere; il dit que Jesus-Christ descendant aux enfers, en a délivré tous les damnez, même les infideles & les idolâtres; & avance plusieurs autres erreurs touchant la prédestination. C'est pourquoi je vous prie d'écrire au duc Carloman, que ces deux héretiques soient mis en prison, & que personne ne leur parle, ou ne communique avec eux. S. Boniface envoya cette lettre par le prêtre Deneard avec les pieces qui servoient à la conviction des deux imposteurs. Il y avoit aussi une lettre pour Gemmulus archidiacre de l'église Romaine, ancien ami de S. Boniface, qui fit rapport au pape de sa lettre & des écrits qu'il avoit envoyez, & poursuivit la tenuë d'un concile contre l'esperance de S. Boniface.

epist. 18. Bonif. epist. Gem. 148. inter Bonif.

LI.
Concile de Rome contre Adalbert & Clement.
to. 6. p. 1556.

Il fut assemblé à Rome le vingt-cinquiéme d'Octobre la vingt-sixiéme année du regne de Constantin, la cinquiéme après son rétablissement, indiction quatorziéme, c'est-à-dire, l'an 745. Le pape y présidoit à sept évêques des environs de Rome: il y avoit dix-sept prêtres, les diacres & le reste du clergé étoient présens, c'étoit dans la maison patriarcale de Latran dans la basilique de Theodore; les évangiles étoient au milieu de l'assemblée. Gregoire notaire regionaire & nomenclateur ouvrit l'action en disant: Le vénerable prêtre Deneard légat du très saint archevêque Boniface de la province de Germanie est à la porte, & demande à entrer: qu'ordonnez-vous? On le fit entrer, & il dit: Seigneur, l'évêque Boniface mon maître, aïant sui-

vant vos ordres assemblé un concile dans la province des François, y a privé du sacerdoce les faux évêques Adalbert & Clement, & les a fait mettre en prison avec l'autorité des princes. Ils demeurent impénitens, & continuënt à séduire le peuple. C'est pourquoi je vous presente cette lettre, & vous prie de la faire lire devant le saint concile. AN. 745.

Theophane, notaire regionaire, & sacellaire, lut la lettre de S. Boniface que je viens de raporter, après quoi le pape Zacarie dit: Vous avez oüi ce qui a été lû de ces impies, qui se préferent aux apôtres. Les évêques & les prêtres dirent: Ce sont les ministres de satan, & des précurseurs de l'ante-christ. Quel est le saint qui a jamais donné pour reliques au peuple de ses cheveux ou de ses ongles comme Adalbert? Parce qu'il étoit un peu tard, le pape remit à une autre fois l'examen de leur vie & de leurs actions.

Dans la seconde session le pape demanda au prêtre Déneard la vie d'Adalbert, & les autres écrits qu'il avoit en main. On lût d'abord la vie, qui après un titre magnifique, commençoit ainsi: Il est né de parens simples, & a été couronné de la grace de Dieu; car avant sa très-heureuse naissance, sa mere crut voir un veau qui sortoit de son côté droit, & qui signifioit la grace qu'il avoit déja reçuë. On n'insera que ce commencement dans les actes du concile; mais la vie y fut lûë toute entiere; & après cette lecture le pape Zacarie dit: Que dites-vous de ces blasphêmes, mes très-chers freres? Epiphane évêque dit: Certes, vôtre sainteté a été inspirée de Dieu d'avertir nôtre frere Boniface, & les princes des François pour faire assembler un concile après un si long-tems, & vous informer de ces schismes & de ces blasphêmes.

Le pape demanda à Déneard s'il avoit encore

AN. 745. quelque piece à faire lire. Voici, dit-il, la lettre dont il se servoit, & qu'il publioit être de Jesus-Christ descenduë du ciel. On la lût avec son titre en ces termes : Au nom de Dieu, ici commence la lettre de Nôtre-Seigneur Jesus-Christ qui est tombée à Jérusalem, & a été trouvée par l'archange S. Michel à la porte d'Ephrem, lûë & copiée par la main d'un prêtre nommé Icoré, qui l'a envoyée à la ville de Jeremie à un autre prêtre nommé Talasius, & Talasius l'a envoyée en Arabie à un autre prêtre nommé Leoban, & Leoban l'a envoyée à la ville de Vetfanie, où elle a été reçûë par le prêtre Macruis, qui l'a envoyée à la montagne de l'archange S. Michel, & la lettre est arrivée par les mains d'un ange à la ville de Rome, au sepulchre de S. Pierre, où sont les clefs du royaume des cieux, & les douze prêtres qui sont à Rome, ont fait des veilles de trois jours, avec des jeûnes & des prieres jour & nuit.

Les actes n'en rapportent pas davantage; mais la lettre fut lûë toute entiere, après quoi le pape Zacharie dit : Assurément, mes chers freres, cet Adalbert a perdu le sens ; & tous ceux qui reçoivent cette lettre ont aussi peu de jugement que des enfans ; mais de peur que les esprits légers n'y soient encore trompez, nous ne pouvons laisser cette affaire sans examen. Les évêques en convinrent, & le reste fut remis à une autre session, qui fut la troisiéme.

Le prêtre Déneard y presenta une oraison, composée par Adalbert, qui commençoit ainsi : Seigneur, Dieu tout puissant, Pere de Nôtre-Seigneur Jesus-Christ, alpha & omega, qui êtes assis sur le trône souverain, sur les Cherubins & les Seraphins. Et ensuite : Je vous prie & vous conjure, ange Uriel, ange Raguel, ange Tubuel, ange Michael, ange Inias, ange Tu-

buas, ange Sabaoth, ange Simiel. Après que l'oraison eut été luë toute entiere, le pape Zacarie dit : Que dites-vous à cela, mes freres ? Les évêques & les prêtres répondirent : Qu'y a-t'il à faire, sinon de brûler ces écrits, & d'anathématiser les auteurs ? Ces noms hors celui de Michel, ne sont pas des noms d'anges, mais des démons. Nous ne connoissons, suivant l'écriture, les noms que de trois anges, Michel, Gabriël, Raphaël. Le pape Zacarie dit : Vous avez raison de condamner au feu tous les écrits d'Adalbert. Mais il est à propos de les garder dans nos archives pour sa confusion éternelle. Maintenant puisque tout est lû, il faut songer à les juger l'un & l'autre. Le concile prononça sa sentence contre Adalbert & Clement; reprenant sommairement les crimes de chacun, les déposa du sacerdoce, avec anathême contre eux & leurs sectateurs, s'ils persistoient dans leurs erreurs. Le pape souscrivit avec tous les évêques & les prêtres. Les trois séances de ce concile portent la même date, comme ayant été tenuës le même jour. AN. 745.

LII. Lettre du pape à S. Boniface. *Zach. epist. 9. ap. Othl. lib. 2. c. 7.*

Ensuite le pape Zacarie envoya les actes du concile à S. Boniface, avec une grande lettre datée du dernier jour d'Octobre la même année 745. qui sert de réponse à trois lettres de S. Boniface, dont il ne nous reste que la seconde. Sur la premiere le pape le console & l'encourage au sujet des oppositions des mauvais chrétiens & des incursions des infideles. Rome même, dit-il, a été déja plusieurs fois ravagée pour ses péchez, mais Dieu a bien voulu la consoler. Ordonnez des jeûnes & des processions à votre peuple, nous joindrons tout indignes que nous sommes, nos prieres aux vôtres. Ensuite le pape approuve le concile qui vient d'être tenu, & la résolution des princes François pour ériger

AN. 745. un siége métropolitain à Boniface sur la frontiere des Payens. Il ajoûte : Quant à ce faux évêque que vous nous avez dit être né dans l'adultere, & fils d'un clerc impudique & meurtrier, nourri sans discipline, & coupable de plusieurs crimes, qui a consacré plusieurs évêques ses semblables : vous sçavez que nous vous avons écrit plusieurs fois de ne souffrir dans le ministere aucun homicide impudique ou pénitent. Quant aux personnes qu'il a baptisées ou aux églises qu'il a consacrées, informez-vous s'il a employé le nom de la Trinité, & s'il étoit alors en exercice du sacerdoce, & les approuvez en ce cas. On croit que ce faux évêque est Gevilieb de Mayence. Le pape approuve encore ce qui avoit été ordonné au concile de Leptine, que chaque famille des serfs de l'église, payeroit douze deniers par an, pour subvenir aux guerres contre les infideles, Sarrasins, Saxons & Frisons. Quant aux prêtres déposez pour leurs crimes, qui au lieu de faire pénitence dans des monasteres, alloient à la cour demander qu'on leur donnât des biens d'église, pour les dissiper en menant une vie seculiere, le pape dit qu'il en a écrit aux princes François.

Sur la seconde lettre, qui est celle qui fut luë au concile de Rome touchant Adalbert & Clement, le pape dit ce qui a été fait en ce concile : & envoie les actes. Sur la troisiéme il dit : Quant à cet autre séducteur nommé Gevilieb, ci-devant évêque, qui sans avoir consulté personne, vient nous trouver, quand il sera arrivé on fera ce qu'il plaira à Dieu. Enfin le pape approuve le choix que l'on avoit fait de Cologne pour le siege de Boniface. Cette lettre lui fut envoyée par les soins de l'archidiacre Gemmulus, qui lui écrivit aussi de son chef une lettre d'amitié ; & comme S. Boniface lui avoit envoyé un vase

ap. Bonif. ep. 148.

d'argent & un drap de toile, il lui envoya de son côté deux livres de poivre, quatre onces de canelle, & quelques autres aromates. AN. 747.

Après la soûmission de Gevilieb on jugea plus à propos d'établir S Boniface à Mayence. Cette église avoit été dans les premiers tems métropole de la province Romaine nommée la premiere Germanie; ensuite elle fut soûmise à Cologne, qui devint métropole des deux Germanies. Wormes étant devenuë métropole de ces deux provinces, Mayence lui fut soumise: enfin on lui rendit la dignité de métropole en faveur de S. Boniface. Alors sa jurisdiction s'étendit sur treize évêchez, Strasbourg, Spire, Wormes, Cologne, Liege, Ausbourg, Visbourg, Burabourg, transferé depuis à Paderborne, Erfort, Eichstat, Constance & Coire.

Coint. an. 746. n 34.

LIII. Concile de Cloveshou.

tom. 6 conc. p. 1565.

Cuthbert archevêque de Cantorberi & Ethelbalde roi des Merciens, profiterent des avis que saint Boniface leur avoit donnez, comme il paroît par un concile national d'Angleterre tenu à Gloveshou au commencement de Septembre l'an 747. indiction quinziéme finissant. Avec l'archevêque Cuthbert s'y trouverent l'évêque de Rochester, trois évêques du pays des Merciens, deux d'Oüessex; un d'Estangle, un d'Essex, un de Sussex, deux de deux autres provinces. C'étoit en tout douze évêques. Il y avoit aussi plusieurs prêtres & moindres clercs, & le roi Ethelbalde y assistoit en personne avec les grands de son royaume. L'archevêque y présenta deux lettres du pape Zacarie, qui furent luës & expliquées en langue vulgaire, contenant des avis salutaires à tous les habitans de la grande Bretagne, pour mener une vie plus reglée, avec des menaces d'anathême contre ceux qui les mépriseroient. Il y a apparence qu'on lut aussi la lettre de S. Boniface

à Cuthbert, puisqu'elle se trouve à la tête de
AN. 747. ce concile.

Les prélats Anglois ayant conferé ensemble & examiné les homelies de S. Gregoire & les decrets des peres, formerent trente canons, qui ne contiennent guere que des avis géneraux aux évêques de remplir leurs devoirs & suivre les anciennes regles: Toutefois on y peut observer
Can. 5. quelque particularité. Quoique l'église n'approuve point l'abus par lequel des séculiers se sont mis en possession de quelques monasteres, l'évêque ne doit pas laisser de les visiter, & de pourvoir qu'ils ne manquent pas de prêtres.
c. 10. Tous les prêtres doivent sçavoir expliquer en langue vulgaire le symbole, l'oraison dominicale, les paroles de la célébration de la messe & de l'administration du baptême & des autres of-
c. 12. fices ecclésiastiques. Ils chanteront modestement & simplement suivant l'usage de l'église; & ceux qui ne peuvent chanter, se contenteront de prononcer en lisant. On observera les fêtes de toute l'année suivant le martyrologe Ro-
c. 13. main. C'est la premiere fois que je trouve qu'il en soit fait mention; & ce concile entend appa-
c. 17. remment celui de Béde. On ordonna en particulier la fête de S. Gregoire & celle de S. Augustin son disciple le vingt-sixiéme de Mai. On
c. 23. exhorte à la fréquente communion, non seulement les moines, mais entre les laïques, les enfans qui vivent encore dans l'innocence, & les personnes plus âgées qui cessent de pécher. En
c. 26. exhortant à l'aumône le concile blâme l'abus qui commençoit à s'introduire, de prétendre par des aumônes diminuer ou commuer les peines canoniques imposées par le prêtre, pour la satisfaction des péchez. L'aumône doit plûtôt augmenter la pénitence; mais elle de dispense pas de prier & de jeûner; principalement ceux

qui ont besoin de mortifier leur chair, pour remedier aux pechez qu'elle leur a fait commettre. Il condamne aussi ceux qui prétendoient s'acquitter de leurs pénitences par d'autres personnes, qui jeûnoient ou chantoient des pseaumes pour eux. La même chair, dit-il, qui a porté au peché doit être punie ; & s'il étoit permis de satisfaire par autrui, les riches se sauveroient plus aisément que les pauvres, contre la parole expresse de l'évangile. L'archevêque Cuthbert envoya aussi-tôt par un de ses diacres les actes de ce concile à S. Boniface de Maïence, qui l'en félicita par une lettre obligeante.

AN. 747. c. 27.

Math XIX. 23.

XLIV. Retraite de Carloman.

La même année 747. le prince Carloman quitta le monde. Il avoit donné de grandes preuves de sa valeur par les victoires qu'il avoit remportées sur les Allemans, les Bavarois & les Saxons ; mais il en avoit encore plus donné de sa pieté & de son amour pour la religion, en protegeant S. Boniface, faisant tenir plusieurs conciles, & répandant ses liberalitez sur les lieux saints. Enfin se voyant veuf, il renonça au monde, tant par le désir du ciel que par le regret d'avoir fait tuer une grande multitude d'Allemans rebelles en 746. Il se retira donc l'année suivante septiéme de son regne, laissant à son frere Pepin ses états, c'est-à dire, la France orientale, avec la tutelle de son fils Drogon.

Act SS Ben. to 4. p. 123.

Contin. Fredeg. c. 115. 116.

Carloman prit le chemin de Rome, & passa premierement au monastere de saint Gal, fondé depuis vingt-sept ans, au lieu de la retraite & de la sépulture de ce Saint. Il y avoit une église servie par quelques clercs, & les miracles qui s'y faisoient, y attiroient un grand concours de peuple, & beaucoup d'offrandes. On y donna même des terres ; mais Valdram, seigneur du lieu, voyant que l'on abusoit de ce revenu, & qu'il pouvoit suffire à une communauté de moi-

Sup. liv. XXXVII. n. 8. Act. SS. to. 2 p. 255. Mirac. c. 11.

nes, demanda à Victor comte de Coire, un saint prêtre nommé Othmar ou Audomar, qu'il avoit dans sa maison, & lui donna cette église avec ses dépendances. Pour mieux affermir l'ouvrage, Valdram alla trouver Charles Martel, & lui céda la proprieté de l'hermitage de S. Gal, le priant d'y établir Othmar: ce que le prince accorda, & ordonna d'y fonder un monastere. Tels furent les commencemens de la fameuse abbaye de Durgauge ou de saint Gal, qui devint une des plus célébres écoles d'Allemagne. On en rapporte la fondation à l'an 720. Carloman y alla donc faire ses prieres, & écrivit à son frere Pepin, de faire à sa consideration quelque donnation à ce monastere, puisqu'il ne pouvoit plus le faire lui-même, ayant tout quitté, & Pepin l'éxécuta.

Anast. in Zacar.

Carloman continua son voyage, & étant arrivé à Rome avec quelques-uns de ses plus fideles serviteurs, il offrit à S. Pierre plusieurs dons; entr'autres, un grand arc d'argent, pesant soixante & dix livres, c'est-à-dire, 105. marcs. Il s'offrit lui-même au saint apôtre, & reçut l'habit monastique de la main du pape. Ensuite il se retira au mont Soracte, & y bâtit un monastere en l'honneur du pape saint Sylvestre; car on disoit que ce saint pape s'y étoit caché pour fuir la persecution. Carloman demeura quelque tems en ce monastere: mais plusieurs nobles François allant à Rome acquitter leurs vœux, se croyoient obligez de venir en passant saluer un prince qui avoit été leur maître. Ainsi Carloman importuné de ces fréquentes visites, quitta le mont Soracte, & passa au mont Cassin, dans le monastere de saint Benoît, où il s'engagea par serment de passer le reste de ses jours; c'est-à-dire, qu'il y fit vœu de stabilité suivant la regle. L'abbé Petronax vivoit encore, &

Carloman s'exerça sous sa conduite aux pratiques les plus rigoureuses de la vie monastique : on dit même qu'il servoit à la cuisine, gardoit les troupeaux à la campagne, & travailloit au jardin. *Chr. Cass. lib. 1. c. 7.*

LV. Retraite de Rachis. *Anast. in Zacar.*

Peu de tems après Rachis, roi des Lombards se retira aussi au mont Cassin, à quoi ne contribuerent pas peu les exhortations du pape Zacarie. Car apprenant que Rachis avoit assiégé Perouse; il alla le trouver, lui fit de grands présens, & le pria si fortement, qu'il lui persuada de lever le siége. Il fit plus, il lui inspira tellement l'amour des choses spirituelles, que peu de jours après Rachis renonça à la dignité royale, qu'il avoit porté cinq ans & demi, depuis la mort de Luitprand. Il vint à Rome, reçut l'habit monastique de la main du pape Zacarie, & se retira au mont Cassin, où il finit ses jours. On y montroit encore trois cens ans après une vigne qui portoit son nom, & que l'on disoit qu'il avoit plantée & cultivée de ses mains. Sa femme Tasia & sa fille Ratrude s'étant retirées avec lui, bâtirent dans le voisinage, par la permission de l'abbé Petronax, un monastere de filles au lieu nommé Plombariole, où elles donnernt de grands biens, & y passerent le reste de leur vie dans une grande régularité. La retraite de Rachis arriva l'an 750. & il eut pour successeur dans le royaume des Lombards son frere Astolfe. Gisulfe duc de Benevent neveu du roi Luitprand étant venu au mont Cassin, fut si édifié de la pieté des moines, qu'il donna au monastere tout le territoire d'alentour ; & sa femme nommée Scauniperge changea un temple d'idoles, qui étoit sur le mont Cassin, en une église à l'honneur de saint Pierre, où elle mit des images, & ce qui étoit nécessaire pour le service divin. L'abbé Petronax mourut vers l'an 750, après *Chr. Cass. lib. 1. c. 8.* *Act. SS. Ben. to. 3. p. 697.*

avoit gouverné ce monastere trente-deux ans.

AN. 747. Il en fut le sixiéme abbé depuis S. Benoît, & eut pour successeur Optat.

LVI. Lettres du pape Zacarie en France.

Pepin avoit envoyé à Rome le prêtre Ardobane du consentement des évêques, des abbez & des seigneurs, pour consulter le pape Zacarie sur plusieurs points de discipline, qui se rapportoient à trois chefs principaux; l'ordre episcopal, la pénitence des homicides, & les conjonctions illicites. Les seigneurs François envoyerent aussi au pape pour lui donner part du choix qu'ils avoient fait de Mayence pour être métropole; & S. Boniface lui écrivit par S. Burchard évêque de Virsbourg, qui alloit à Rome: se plaignant du prêtre Virgile, qui ayant rapporté de Rome une réponse favorable touchant le baptême administré en mots barbares: s'étoit vanté à son retour, que le pape l'avoit renvoyé, pour succeder au premier mourant des quatre évêques que S. Boniface avoit établis en Baviere: qu'il semoit de la division entre Boniface & le duc Odilon, & qu'il enseignoit quelques erreurs. Tout cela paroît par les réponses du pape Zacarie.

Sup. n. 47.

Sup. n. 23.

Zacar. epist. 7.

La premiere est adressée à Pepin maire du palais, aux évêques, aux abbez & aux seigneurs de France, qu'il exhorte à continuer de faire chacun leur devoir: les seculiers en combattant contre les infideles, les ecclesiastiques en les assistant de leurs prieres & leurs conseils. Ensuite il répond à vingt-sept articles touchant l'autorité des métropolitains, les évêques, les prêtres & les autres clercs coupables ou condamnez: les prêtres rebelles ou vagabonds, la continence des clercs, les conjonctions illicites & les homicides. Sur tous ces articles le pape ne fait que rapporter les anciens canons contenus dans le code de l'église Romaine, c'est-à-dire, des Apôtres, de Nicée, d'Antioche & les autres, avec les

décretales des papes. Ce qui semble montrer que ces canons étoient alors peu connus deça les Alpes. Cette lettre est accompagnée d'une particuliere à S. Boniface, par laquelle le pape lui recommande de faire assembler un concile, où ces décisions soient lûës, & d'y faire aussi amener les trois sacrileges, Adalbert, Godolsace, & Clement, afin que leur cause y soit encore exactement revûë. Il ajoûte : Que s'ils persistent dans leur opiniâtreté à se dire innocens, envoïez-les-nous, avec deux ou trois évêques des plus vertueux & des plus sages, afin que leur affaire soit approfondie & terminée devant le saint siége. On ne connoît point d'ailleurs Godolsace ; mais il est remarquable que le pape renvoye encore sur les lieux la cause d'Adalbert & de Clement, déja jugez au concile de Rome ; peut-être parce qu'ils n'y avoient pas été presens. Cette lettre est datée du 5. de Janvier, la vingt-huitiéme année du regne de Constantin, la sixiéme de son rétablissement, indiction quinziéme : ces deux derniers caracteres marquent l'an 747. & paroissent les plus sûrs.

AN. 747. *Epist. 8. ap. Othl. lib. II. c. 8.*

LVII. *Réponses à S. Boniface. Epist. 10 ap. Othl. c. 9.*

L'année suivante le pape écrivit à S. Boniface, répondant en même tems à plusieurs lettres. La premiere question étoit touchant le baptême, dont S. Boniface ne croyoit pas que la validité dépendît de la vertu du ministre ; & le pape lui confirme cette verité. Mais il veut que l'on baptise ceux dont le baptême est incertain, ou n'a pas été administré au nom des trois personnes de la Trinité, & il ne parle point de baptiser sous condition. Il ajoûte : Vous m'avez dit, que vous avez trouvé des imposteurs en beaucoup plus grand nombre que les prêtres catholiques, qui portent faussement le nom d'évêques & de prêtres, sans avoir jamais été ordonnez par de vrais évêques ; se moquant des peuples, & troublant

p. 151. 9. D

AN. 748.

le ministere de l'église : trompeurs & vagabonds, coupables d'homicides, d'adulteres & de crimes abominables : hypocrites & sacrileges. Plusieurs esclaves fugitifs, qui s'étant fait tonsurer, se transforment en ministres de JESUS-CHRIST, qui vivent à leur fantaisie, sans reconnoître d'évêques : au contraire, le peuple les soûtient contre les évêques, de peur qu'ils ne repriment leurs mœurs criminelles. Ils assemblent à part le peuple qui les approuve, dans des lieux champêtres, & des maisons de païsans, où ils se puissent cacher. Ils ne prêchent point aux payens la foi catholique, & ils ne la sçavent pas eux-mêmes. Ils n'enseignent pas aux cathecumenes les paroles solemnelles de la profession de foi, & des renonciations au démon, & ne font point sur eux le signe de la croix avant le baptême. Par tout où vous trouverez ces ministres de satan, privez-les du sacerdoce en ce concile provincial, & les soumettez à la regle monastique, pour finir leur vie en pénitence. S'ils ne se convertissent pas, vous ne perdrez pas le merite de vos instructions. On voit ici quels étoient les faux freres que Saint Boniface avoit à combattre dans le cours de sa prédication.

Le pape condamne ensuite un prêtre Ecossois nommé Samson, qui soûtenoit qu'on pouvoit devenir Chrétien sans baptême, par la seule imposition des mains de l'évêque ; & plus bas il ajoûte : Vous nous avez aussi écrit de ce Virgile, que nous ne sçavons si on nomme prêtre ; qui parce que vous le confondez sur ses erreurs, s'efforce de vous nuire, en semant la division entre vous & Odilon duc de Baviere ; & disant que nous l'avons employé, pour remplir la place d'un des quatre évêques que vous y avez ordonnez. Quant à sa perverse doctrine, s'il est prouvé qu'il soutienne qu'il y a un autre monde, & d'au-

tres hommes sous la terre, un autre soleil & une autre lune, chassez-le de l'église dans un concile, après l'avoir dépoüillé du sacerdoce. Nous avons aussi écrit au duc de Baviere de nous l'envoyer, afin de l'examiner nous-même, & le juger suivant les canons. Nous avons écrit à Virgile même & à Sidonius des lettres menaçantes, & nous vous croirons plûtôt qu'eux. Le pape témoigne dans cette même lettre approuver un écrit touchant la foi, que S. Boniface lui avoit envoyé en son nom, & des autres évêques de France, & rend graces à Dieu, de ce qu'il les a ramenez à l'unité du saint siége. Il écrit une lettre particuliere à ces évêques, où il en nomme treize des quatre provinces de Mayence, de Reims, de Roüen & de Sens. Il les loüe de leur union entr'eux & l'église Romaine, & les exhorte à agir de concert avec Boniface, légat du saint siége. AN. 748. Epist. 11.

Saint Boniface avoit demandé que le pape envoyât un évêque en France, à quoi il répond : Tant que Dieu vous conservera, il n'est point nécessaire d'y en envoyer d'autre qui tienne vôtre place. Envoyez ceux que vous jugerez à propos prêcher l'évangile dans le lieu que vous reglerez, & procurez la tenuë des conciles. Il approuve ensuite le choix que les François avoient fait de Mayence pour être la métropole & le siége de Boniface. Il lui conseille de ne le point quitter ; mais il lui permet pour le soulagement de sa vieillesse, d'ordonner évêque celui qu'il trouvera digne de lui succeder, c'est-à-dire, un coadjuteur. Cette lettre est dattée du premier de Mai, la vingt-neuviéme année de Constantin, indiction premiere, qui est l'an 748. On en trouve une autre datée de trois ans après, l'an 751. par laquelle le pape confirme en faveur de saint Boniface & de ses successeurs la dignité de métropole à l'église de Mayence ; décla- Zac. epist 13. ap. Othl. c. 14.

AN. 731. rant qu'elle a sous elle les villes de Tongres, Cologne, Vormes, Spire & Utrecht, & toutes celles de Germanie où Boniface avoit établi la foi.

Ep. 6. conc. p. 1530. Othl. lib. 11. c. 11. Bonif. epist. 141. Cette lettre accompagna la réponse d'une, que saint Boniface avoit envoyée au pape par le prêtre Lulle, où il lui disoit, entre autres choses: Il y a dans une vaste forêt un lieu sauvage au milieu des peuples de notre mission, où nous avons bâti un monastere, & établi des moines qui vivent sous la regle de saint Benoît, dans une étroite abstinence, sans chair, ni vin, ni biere; sans serviteurs, contens du travail de leurs mains. J'ai acquis ce lieu par le moyen des personnes pieuses, & principalement de Carloman, ci-devant prince des François; je l'ai dédié au Sauveur, & je me propose avec votre consentement, de m'y reposer quelque jour pour le soulagement de ma vieillesse, & d'y être enterré après ma mort. On voit bien que c'est l'abbaye de Fulde. Epist. 12. ap. Othl. c. 12.

Le pape Zacharie répondant à cette lettre, accorde à saint Boniface un privilege pour le monastere de Fulde, & il y en a une lettre séparée, par laquelle le pape l'exempte de la jurisdiction de tout autre évêque, excepté du saint siége: en sorte qu'aucun n'entreprenne d'y célébrer la messe, s'il n'y est invité par l'abbé. C'est le premier exemple que je sçache d'une pareille exemption. Epist. 14 Othl. 11. c. 15

art. 1. Le pape continuë dans la lettre principale à répondre aux questions que Lulle avoit proposées dans un mémoire, & défend aux Chrétiens de manger de plusieurs viandes, soit par raport à la santé, soit pour raprocher ces barbares des mœurs des autres peuples. Il ajoûte: Quant au feu pascal, notre tradition est, que le jeudi saint pendant que l'on consacre le saint chrême, on art 9. art. 2.

rassemble l'huile de toutes les lampes de l'église
en trois grandes lampes, que l'on met dans un AN. 751.
lieu secret de l'église à l'imitation de l'interieur
du tabernacle ; & on prend soin qu'elles brûlent
continuellement, ensorte que cette huile puisse
suffire jusqu'au troisiéme jour. Mais nous n'avons point de tradition des cristaux dont vous
parlez. C'étoit des miroirs ardens ou des pierres
pour faire du feu nouveau. On voit ici que l'usage présent de l'église Romaine de battre le fusil
pour allumer le cierge pascal n'est pas de la premiere antiquité. Le pape continuë : il seroit bon
de ne point ordonner de prêtre avant trente ans;
mais en cas de nécessité, on les peut ordonner *art. 7.*
à vingt-cinq ans, suivant la loi du service des
lévites. Les ordinations que vous avez faites
hors des tems légitimes, y étant obligé par la *art. 11.*
nécessité & la pauvreté des ordinans; nous
prions Dieu de vous les pardonner, parce que
c'est le zele de la foi qui vous a fait agir. Telles
étoient alors les dispenses : des indulgences
pour une faute commise, non des permissions 13.
de la commettre. Les prêtrêtres promûs de
l'état laïque, après avoir commis des crimes,
qui n'ont été découverts que depuis leur ordination, doivent être dépoüillez de l'habit sacerdotal, & mis en pénitence. 8.

Quant à Milon & ses semblables qui nuisent *2 Tim.*
beaucoup aux églises, exhortez-les suivant le *IV. 2.*
précepte de l'apôtre : s'ils vous écoutent, ils
sauveront leurs ames, sinon vous ne perdrez pas
votre récompense. C'est Milon usurpateur du
siége de Reims, qui vêcut encore deux ans, &
fut tué à la chasse par un sanglier l'an 753. dans *Brouver.*
une forêt près de Treves, qui porte encore son *VII. Ann.*
nom. Le pape ajoûte : Pour cet évêque meur- *Trevir.*
trier & débauché, qui après sa dégradation veut 10.
encore s'attribuer les biens de l'église, il faut 15.

AN. 751. le rejetter avec horreur. Ce dernier est Gevilieb, qui voulut quelque tems retenir les biens de l'église de Mayence : mais ensuite il donna à l'église tout ce qu'il avoit, qui étoient des troupeaux & des esclaves, & se contenta d'une terre qu'on lui donna pour subsistance, où il vêcut quatorze ans chrétiennement, observant l'hospitalité, sans se montrer à Mayence, si ce n'est quelquefois le Jeudi-saint, pour laver les pieds dans l'église par humilité. Enfin il mourut pénitent l'an 765.

Ser. 1. rer. Mog.

art. 14. Le pape Zacarie continuë dans sa lettre à S. Boniface : Quand les Payens vous persecutent, si vous pouvez, continuez de les prêcher; si vous ne pouvez les souffrir, vous avez le précepte du Seigneur, de passer à une autre ville. Pour les esclaves qui habitent dans le pays des
16. Chrétiens, n'hesitez point à leur faire payer tribut, afin qu'ils reconnoissent que cette terre a un maître : autrement ils pourroient quelque jour se l'attribuer comme propre. Ces esclaves étoient encore payens. Enfin S. Boniface avoit
17. demandé en combien d'endroits du canon de la messe, il falloit faire des signes de croix ; ce que le pape marqua dans un mémoire particulier, dont il chargea le prêtre Lulle. Cette lettre est datée du quatriéme de Novembre la trente-deuxiéme année de Constantin, indiction cinquiéme, qui est l'an 751.



LIVRE

LIVRE QUARANTE-TROISIE'ME.

I. Pepin roi de France.

SAINT Burchard évêque de Virsbourg traita à Rome une affaire plus importante que celles dont il a été parlé. Car il y fut envoyé avec Fulrad chapelain du prince Pepin, pour consulter le pape Zacarie touchant les rois de France, qui depuis long-tems n'en avoient plus que le nom sans aucune autorité; savoir s'il étoit à propos que les choses demeurassent en cet état. Le pape répondit, que pour ne point renverser l'ordre, il valoit mieux donner le nom de roi à celui qui en avoit le pouvoir. Cette réponse étant rapportée en France, Pepin fut élû roi suivant l'usage des François, & sacré par les mains de saint Boniface archévêque de Maïence, accompagné de plusieurs autres évêques. Sa femme Bertrade fut aussi reconnue reine, & cette action se passa à Soissons l'an 752. & comme l'on croit le premier jour de Mars. Pepin regna plus de seize ans, & en lui commença la seconde race des rois de France. Childeric III. dernier roi de la premiere race, jeune prince foible & méprisé, fut enfermé dans le monastere de Sitiu ou de S. Bertin, & son fils Theodoric dans celui de Fontenelle.

Ann. Loisel. an 749. Fuld. an. 751.

Ann Petav. 752. Metens. 750. V. Maill. to 4 act Ss. p. 88. n. 4. Cont. 5. Fredeg. ult. fragm inter ope. Greg. Tur. p 199. Coint. an. 752. n. 194 chr Fontanell. c. 13. Ann Fuld. 752.

Fulrad qui eut part à cette negociation nâquit en Alsace de parens nobles, & y posseda de très-grands biens. Il étoit prêtre & archichapelain du palais, ou comme il est nommé ailleurs, archiprêtre de France; c'est à-dire, que tout le clergé du Palais étoit sous sa conduite. On voit par une lettre que S. Boniface lui écrivoit, combien il étoit persuadé de son credit auprès du roi Pepin. Dès la neuviéme année du regne de Chil-

Elog. to 4. Acta SS. Ben. p. 334.

Bonif. ep. 95

AN. 753. deric, c'est-à-dire, l'an 750. il étoit abbé de saint Denys en France. Il fonda en son pays les monasteres de Leberau & de saint Hipolyte, aujourd'hui saint Bilt près de Schelestat, saint Privat dans le diocese de Metz, & quelques autres.

II. Concile de Verberie.

Coint an. 753. n. 1. to. 6. conc. p. 1657. to I. capitular. p. 162. can. I.

Le roi Pepin la seconde année de son regne, qui fut l'an 753. tint à Verberie l'assemblée de la nation, où furent faits, comme l'on croit, vingt-un canons de discipline ecclesiastique. Ils regardent les mariages pour la plupart. Le mariage au troisiéme degré de parenté est nul; ensorte qu'après la penitence faite, les parties ont la liberté de se marier à d'autres. Au quatriéme degré on leur impose seulement penitence, sans les separer; mais on n'accorde point de permission pour contracter un tel mariage. Celui qui a commis inceste avec sa belle fille, sa belle mere, sa belle-sœur ou la cousine de sa femme, ne peut jamais se remarier ni à elle ni à autre; & la femme coupable de même. Mais la partie innocente peut se remarier: ce qu'il faut entendre après la mort de l'autre. Si une femme a conspiré contre la vie de son mari, & qu'il ait tué un homme en se défendant, il peut la quitter & se remarier quand elle sera morte; ce qu'il ne pourroit s'il étoit jugé coupable d'homicide. Mais la femme criminelle ne pourra jamais se remarier. En un mot une partie de la penitence des grands crimes étoit d'exclure du mariage pour toujours.

c. 2. 10. 11. 12. 8.

c. 5.

Il n'étoit point permis à un autre d'épouser celle qui avoit été femme legitime ou illegitime d'un prêtre. Le prêtre qui a donné le voile à une femme malgré elle, sera déposé. Elle ne peut recevoir le voile que du consentement de son mari; mais s'il a consenti, il ne peut en épouser une autre. La servitude rend le mariage nul;

c. 4.

c. 6. 13.

enſorte que celui qui a épouſé une femme ſerve la croyant libre, peut en épouſer une autre. Il en eſt de même de la femme libre qui a épouſé un ſerf dont elle ignoroit l'état. Les éſclaves mariez & vendus ſeparément, doivent être exhortez à demeurer comme ils ſont. Défenſe aux clercs de porter des armes. Les ordinations faites par des évêques vagabons ſont nulles. Ce ſont les canons de ce concile les plus importans & les plus intelligibles.

An. 753.

c. 19.

c. 16.

c. 14.

III. Mort du pape Zacarie.

Le pape Zacarie mourut au mois de Mars de l'année 752. indiction cinquiéme, après avoir tenu le ſaint ſiége dix ans, trois mois & quatorze jours. Des Marchands Venitiens ayant acheté a Rome quantité d'éſclaves de l'un & de l'autre ſexe, les vouloient mener en Afrique pour les vendre aux infidelles. Le pape l'empêcha, parce que ces éſclaves étoient batiſez; ayant rendu aux Venitiens le prix qu'ils en avoient donné, il les mit tous en liberté. Il rebâtit preſque à neuf le palais patriarcal de Latran: il y fit une ſalle à manger ornée de marbre, de moſaïque & de peintures, & une autre devant les archives, où il fit peindre une carte univerſelle du monde. Il mit à l'égliſe de S. Pierre dans une armoire tous les livres neceſſaires pour les leçons des matines pendant toute l'année. Il donna vingt livres d'or de revenu pour l'huile du luminaire de la même égliſe, & pour l'autel un tapis tiſſu d'or & orné de pierreries, où étoit repréſentée la nativité de notre Seigneur. Il fit faire à ſes dépens une couronne d'argent du poids de ſix-vingts livres, pour porter des cierges ou des lampes. Il acquit pluſieurs fermes à l'égliſe par diverſes donations, & fit pluſieurs bâtimens conſiderables. Ayant trouvé au palais patriarcal le chef de S. George enfermé dans une châſſe, avec une inſcription grecque qui le faiſoit con-

Anaſt.

noître, il fut ravi d'avoir découvert ce trésor, assembla aussi-tôt le peuple, & transporta solemnellement la relique à la diaconie de S. George au voile d'or, où il se fit plusieurs miracles.

Ce pape établit une distribution d'aumônes, que l'on portoit frequemment du palais patriarcal aux pauvres & aux pelerins qui demeuroient à S. Pierre. Il en fit aussi distribuer aux pauvres & aux malades de tous les quartiers de Rome. Il aimoit fort ses clercs, & augmenta plus qu'au double leurs pensions annuelles, les traitant comme un bon pere & les soulageant en tout. Le peuple même vécut en fureté & en joie sous son pontificat. Il traduisit les dialogues de S. Gregoire en grec, qui étoit sa langue maternelle, en faveur de ceux qui n'entendoient pas le latin. En trois ordinations au mois de Mars il fit trente prêtres & cinq diacres, & d'ailleurs quatre-vingt-cinq évêques. Enfin il fut enterré à saint Pierre le quinziéme de Mars, jour auquel l'église l'honore entre les saints. Le saint siege vaqua quinze jours.

Martyr. R. 17. Mart

IV. Etienne II. Pape.

Anast.

Après la mort du pape Zacarie, tout le peuple élut pour lui succeder un prêtre nommé Etienne, & le mit en possession du palais patriarcal de Latran; mais le troisiéme jour à son réveil s'étant assis pour regler ses affaires domestiques, tout d'un coup il perdit la parole & la connoissance & mourut le lendemain. Comme il n'avoit point été sacré, on ne le compte point entre les papes.

Ensuite tout le peuple s'assembla dans l'église de sainte Marie Majeure, où après avoir imploré la misericorde de Dieu & le secours de la sainte Vierge, ils élurent tout d'une voix un diacre aussi nommé Etienne second du nom. Il étoit Romain de naissance, fils de Constantin, qui le laissa en bas âge, mais il fut élevé dans le palais

de Latran près des papes, & ils le firent passer par tous les ordres ecclesiastiques jusques au diaconat. Après son élection on le porta selon la coutume à l'église de Latran: on le mit en possession du palais patriarcal, & il tint le saint siége cinq ans & vingt-huit jours. Il aimoit l'église, conservoit les traditions avec une grande fermeté, prêchoit avec force la parole de Dieu, & étoit toûjours prêt à secourir les pauvres, & assister les veuves & les orphelins. Dès le commencement de son pontificat, il rétablit dans Rome quatre anciens hôpitaux abandonnez depuis long temps; & en fonda un cinquiéme pour cent pauvres. Il en fit deux hors de Rome près l'église de saint Pierre, y donna de grands biens, & les unit à perpetuité aux deux diaconies de la sainte Vierge & de saint Sylvestre qui étoient au voisinage.

Cependant Astolfe roi des Lombards profitant de la foiblesse des Grecs, assiegea Ravenne & la prit. L'exarque Eutychius s'enfuit en Grece, & l'exarcat finit ainsi en Italie après avoir duré environ cent quatre vingts ans, depuis Longin établi sous Justin le jeune. Astolfe poussant sa conquête, attaqua ensuite la duché de Rome, ce qui obligea le pape Etienne à lui envoyer le troisiéme mois de son pontificat le diacre Paul son frere, avec Ambroise primicier chargez de grands presens pour traiter de la paix, qu'ils lui firent promettre pour quarante ans. Mais il la rompit au bout d'environ quatre mois, & fit de grandes menaces contre le pape & le peuple Romain, voulant se rendre maître de toute la province, & charger la ville d'un tribut annuel d'un sou d'or par tête. Le pape lui envoya les abbez de S. Vincent près du Vulturne, & de S. Benoît du Mont-Cassin, pour lui demander la conservation de la paix, mais Astolfe sans

Rub. hist. Rav l. 4. p. 221.

Sup. liv. XXXV. n. 20.

même les écouter, les renvoya avec mépris à leurs monasteres: leur faisant promettre de ne pas retourner au pape, qui l'ayant appris, eut recours à Dieu suivant sa coutume.

V.
Monastere de Nonantule.
Act. SS. Ben. to. 5. init.

La reine Giselrude femme d'Astolfe avoit un frere nommé Anselme, qui après avoir été duc de Frioul quitta le monde, & l'an 750. fonda le monastere de Fanan à sept lieues ou vingt-deux milles de Modene, par la liberalité du roi son beau-frere. Apres qu'Anselme y eut demeuré quelque-tems, le roi lui donna encore la terre de Nonantule à deux lieues de Modene, qu'Anselme & ses moines défricherent par le travail de leurs mains; & y fonderent une église & un monastere, la troisiéme année du regne d'Astolfe, c'est à-dire, l'an 752. L'année suivante l'église fut consacrée en l'honneur de tous les apôtres par ordre du pape Etienne II. & par les mains de Sergius archevêque de Ravenne. Astolfe confirma cette fondation par une charte où il oblige seulement les moines à lui fournir quarante brochets au grand carême, & autant au carême de saint Martin, c'est à-dire, à l'avent. Astolfe alla à Rome avec Anselme, & offrit cette lettre sur le corps de S. pierre pour marque de soumission au saint siégé. Le pape revêtit Anselme de l'habit monastique, lui donna le bâton pastoral, le consacrant abbé, & le recommanda à l'archevêque Sergius qui étoit present, avec plusieurs autres évêques, car cette ceremonie se fit en plein concile. Le pape permit aussi à Anselme d'emporter le corps de S. Silvestre. Ainsi on peut croire que la guerre que le roi des Lombards faisoit à Rome avoit des intervales pendant l'hiver. S. Anselme fonda plusieurs hopitaux, en l'un desquels on nourrissoit deux cens pauvres le premier jour de chaque mois, & on disoit tous les ans trois cens messes pour les vi-

vans & pour les morts. Il gouverna cinquante ans le monastere de Nonantule, & eut sous sa conduite jusques à onze cens quarante-quatre moines, sans les enfans & les novices.

Après que le roi Astolfe eut renvoyé sans rien faire les deux abbez députez par le pape : Jean silentiaire de l'empereur Constantin arriva à Rome, apportant des lettres pour le pape & pour le roi des Lombards ; où il l'exhortoit à rendre les places qu'il avoit prises sur l'empire. Le pape l'envoya aussi-tôt à Ravenne trouver le roi, qui sans donner de réponse précise se contenta d'envoyer un ambassadeur à CP. avec Jean. Le pape y envoya aussi des députez chargez de lettres, où il prioit l'empereur, comme il avoit déja fait plusieurs fois, de venir avec une armée délivrer Rome & l'Italie. Mais cette députation fut encore sans effet, & l'empereur Constantin n'envoya aucun secours. *Anast.*

VI. Califes Abassides.

Ses troupes étoient occupées en orient pour profiter de la division des Musulmans qui venoient de changer de maître. Car il s'éleva contre le calife Merouan un parti puissant, dont le chef étoit Ibrahim fils de Mahomet, fils d'Aly chef de la maison d'Abas. Cet Abas étoit oncle de Mahomet le prétendu prophete, au lieu qu'Ommia chef de la branche regnante n'étoit son parent qu'en un dégré éloigné. Ibrahim fut reconnu Iman à la Meque, l'an de l'hegire 127. de Jesus-Christ. 744. mais quatre ans après il fut pris par Merouan qui le fit mourir. Son frere Abdalla surnommé Aboulabas Saffah soutint le parti, & fut reconnu calife à Coufa en Arabie l'an 132. le vendredi treiziéme jour du troisiéme mois, qui revient au dernier Octobre 749. Il chassa Merouan en Syrie, en Palestine & jusques en Egypte, où dans le desespoir de ses affaires, il fit de grands maux aux chrétiens. Il en tint *Elm. l. 11. c. 1.* *c. 2.* *Isid. pac. p. 23.*

plusieurs dans les fers, entre autres Chail ou Michel patriarche Jacobite d'Alexandrie, qu'il voulut plusieurs fois faire mourir, jusqu'à faire apporter l'épée toute prête. Enfin Merouan fut pris & tué la même année 132. 750. de Jesus-Christ. En lui finit la race des califes Ommiades qui avoit regné 91. ans, depuis l'an 41. de l'hegire, quand Moavia fut reconnu calife. Alors Damas cessa d'être la capitale de cet empire. La maison d'Ommia se conserva seulement en Espagne, où Abderame petit fils du calife Hicham se retira l'an 139. de l'hegire, 756. de Jesus-Christ, & y fut reconnu Emir-almoumenin, c'est-à-dire, prince des fideles. Il s'établit à Cordoue, & regna 33. ans.

Sup. liv. xxxix n 32.

Theoph. an. 9. p. 357. c. Renaud. c. 18.

Elm. p. 103.

Abdalla Saffah ne regna que quatre ans & neuf mois, & mourut le dernier mois de l'an 136. de l'hegire, c'est-à dire, en Juin 754. Il fit patriarche Jacobite d'Antioche un évêque nommé Isaac, qui avoit été à son service avant qu'il fût calife, avec ordre de faire mourir quiconque s'y opposeroit, & à cette occasion il y eut deux métropolitains de tuez. Isaac envoya sa lettre synodique à Michel patriarche Jacobite d'Alexandrie, le priant de le recevoir en sa communion, ou de le venir trouver. Michel ne voulut point le recevoir ; & comme il se préparoit à partir, la nouvelle vint en Egypte qu'Isaac étoit mort à Antioche, & qu'un nommé Athanase s'étoit intrus en sa place ; mais il mourut le second jour, & un autre nommé George fut ordonné patriarche d'Antioche. Celui-ci fut chassé peu de tems après par le calife Aboujafar Almansor successeur de Saffah en faveur d'un évêque de ses amis qu'il mit à sa place, & qui n'écrivit point de lettre synodique au patriarche d'Alexandrie.

Theoph. an. 11. p. 358.

L'empereur Constantin profita donc de la guerre civile entre les Ommiades & les Abbassi-

des, & l'an 751. onziéme de son regne, il prit Theodosiopole & Melitine, & soumit les Armeniens. Alors Theodore fils du Vicaire de la petite Armenie fut ordonné patriarche d'Antioche pour les Melquites à la place de Theophylacte mort l'année précedente, & tint le siége vingt-trois ans.

AN. 754.

Eutych. an. to 2. p. 396.

VII. Concile des Iconoclastes.

Constantin enflé de ses succès, tint plusieurs conseils contre la veneration des images, parlant tous les jours au peuple pour lui persuader de les abolir. Il preparoit ainsi le concile qu'il assembla l'année suivante 754. treiziéme de son regne, indiction septiéme. Il s'y trouva trois cens trente-huit évêques, à la tête desquels étoient Gregoire de Neocesarée, Theodose évêque d'Ephese, fils de l'empereur Apsimare, & Sisinnius surnommé Pastilas évêque de Perge en Pamphilie. Il n'y avoit aucun patriarche, ni personne de la part des grands siéges de Rome, d'Alexandrie, d'Antioche ou de Jerusalem. Le siége de CP. étoit vacant : car Anastase étoit mort la même année d'une maladie nommée en grec Cordapse, c'est-à-dire, nœud de boyau qui lui faisoit rejetter les excremens par la bouche. Ce concile s'assembla dans le palais d'Hierie sur la côte d'Asie, vis à-vis CP. le dixiéme jour de Janvier, & dura six mois jusques au huitiéme d'Août, ou il passa dans l'église de Blaquernes. Alors l'empereur Constantin monta sur l'ambon; & tenant par la main le moine Constantin évêque de Sylée, il cria à haute voix : Longues années à Constantin patriarche œcumenique. En même tems il le revêtit de l'habit sacré & du pallium. Ce même jour fut terminé le concile, dont il ne nous reste que la définition de foi, qui a pour titre: Définition du saint & grand concile œcumenique.

7. conc. p. 18. E.

Cang. CP. lib. IV. c. 13. Vita Steph. Jun. p. 444. Conc. Nic. 2. act. 6. tom 7. p. 395.

An. 754. Conc. to. 7. p. 401. p. 408. p. 411.

Après un assez long préambule, le concile dit que Jesus-Christ nous a délivrez de l'idolâtrie, & nous a enseigné l'adoration en esprit & en verité. Mais, ajoute-t-il, le démon ne pouvant souffrir la beauté de l'église, a ramené l'idolâtrie insensiblement, sous l'apparence de christianisme, en persuadant d'adorer la créature, & de prendre pour Dieu un ouvrage auquel on donne le nom de Jesus-Christ. C'est pourquoi comme le Sauveur a envoyé autrefois ses apôtres pour la destruction des idoles : ainsi il a suscité maintenant ses serviteurs nos empereurs imitateurs des apôtres, pour nous instruire & renverser les inventions du démon. C'est ainsi que ces évêques flateurs se reconnoissent disciples des empereurs, dont l'un étoit un enfant de quatre ans, savoir, Leon fils de Constantin né le vingt-cinquiéme de Janvier 750. & couronné le jour de la pentecôte sixiéme de Juin 751. Ensuite ils declarent qu'ils reçoivent les six conciles œcumeniques, les exprimant chacun en particulier ; puis ils ajoutent : Ayant donc examiné soigneusement leur doctrine, nous avons trouvé que l'art illicite des peintres combat le dogme capital de notre salut, qui est l'incarnation de Jesus-Christ, & renverse les définitions des six conciles. La peinture établit l'erreur de Nestorius, qui divise Jesus-Christ en deux, & ne laisse pas d'appuyer celles d'Arius, de Dioscore, d'Eutyques & de Severe, qui enseignent le mélange & la confusion des deux natures. Car le peintre ayant fait une image la nomme Christ : or le nom de Christ signifie tout ensemble Dieu & homme. Donc, ou le peintre a renfermé, comme il s'imagine, la divinité immense dans les bornes de la chair créé, ou il a confondu les deux natures unies sans confusion. Celui qui adore l'image est cou-

Theoph. an. 9. p. 357 D. p. 258.

Conc. p. 417 420. &c. p. 425.

pable des mêmes blasphêmes, & la même malediction tombe sur l'un & sur l'autre. AN. 754.

Ils chercheront sans doute à s'excuser en disant : Nous ne faisons l'image que de la chair, p. 440.
que nous avons vûe & touchée, & qui a conversé avec nous. Mais ils retombent par là dans l'impieté de Nestorius. Car il faut considerer que selon les peres, la chair de JESUS CHRIST, si-tôt qu'elle a commencé d'être, à été la chair du Verbe, sans jamais admettre aucune idée de separation, mais prise toute entiere par la nature divine, & entierement divinisée. Comment donc en peut-elle être separée ? Il en est de même de sa sainte ame. Si-tôt qu'elle a été, ç'a été l'ame d'un Dieu, & jamais elle n'a été separée de la divinité, même étant separée de son corps. Comment donc ces insensez prétendent-ils peindre la chair de JESUS-CHRIST comme la chair d'un pur homme? C'est supposer qu'elle subsiste par elle-même, & lui donner une autre personne, & par consequent en ajouter une quatriéme à la Trinité.

La vraie image de JESUS-CHRIST est celle qu'il a faite lui même, lorsque la veille de sa passion il prit le pain, le benit, & ayant rendu graces, le rompit & le donna, disant : Prenez, mangez pour la remission des pechez, ceci est p. 445.
mon corps. Et de même en donnant le calice: il dit : Ceci est mon sang; faites ceci en memoire de moi. Pour montrer qu'il n'a point choisi sous le ciel d'autre espece ni d'autre forme, qui puisse representer son incarnation. Et quelle a été en cela l'intention de Dieu infiniment sage, sinon de nous montrer clairement ce qu'il a fait dans le mystere de son incarnation. C'est à dire, que comme ce qu'il a pris de nous n'est que l'essence humaine sans subsistance personnelle, pour ne pas faire tomber sur la divinité

AN. 754. une addition de personne; ainsi pour son image, il nous a commandé d'offrir une matiere choisie, qui est la substance du pain; mais sans forme ni figure humaine, de peur que l'idolâtrie ne s'introduisît. Donc comme le corps naturel de JESUS-CHRIST est saint étant divinisé; de même il est évident que ce qui est son corps par institution, c'est-à-dire, sa sainte image, est sanctifié d'une certaine maniere, & divinisé par la grace. Car c'est ce que JESUS-CHRIST a voulu faire, afin que comme il a divinisé la chair qu'il a prise, par une sanctification qui lui est propre & naturelle en vertu de l'union; ainsi le pain de l'Eucharistie, comme étant la vraie image de sa chair naturelle devînt un corps divin; étant sanctifié par l'avenement du Saint-Esprit, & la médiation du prêtre qui fait l'oblation, & rend saint le pain qui étoit commun. Au reste comme la chair vivante du Seigneur a reçu l'onction du S. Esprit, qui est la divinité: ainsi ce pain divin a été rempli du S. Esprit avec le calice de son sang vivifiant. Il a donc été démontré que c'est la vraie image de l'incarnation de JESUS-CHRIST qu'il nous a de sa propre bouche enseignez de faire.

Inf. liv. XLIII. 36. On verra dans la suite comment les Catholiques refuterent cette objection & tous les autres sophismes de ce concile. Cependant on peut remarquer qu'il suppose que l'on adore l'Eucharistie, en disant que JESUS-CHRIST n'y fait pas paroître sa figure humaine, de peur de donner lieu à l'idolâtrie, & qu'il la nomme un pain divin & un corps divin, & le calice du sang de JESUS CHRIST: qu'il reconnoit que le S. Esprit y descend; & que c'est un sacrifice offert par un prêtre. La définition du concile continue ainsi.

VIII. Condamnation des images.

Mais ce que l'on appelle faussement des ima-

ges ne vient pas de la tradition de JESUS-CHRIST, des apôtres ou des peres; elles n'ont point de priere particuliere pour les sanctifier, & demeurent profanes & méprisables comme le peintre les a faites. Que si l'on demande pourquoi nous condamnons les images de la mere de Dieu & des saints qui sont de purs hommes, sans avoir la nature divine comme JESUS-CHRIST: nous dirons que l'église est entre le judaïsme & le paganisme, & rejette les ceremonies de l'un & de l'autre: du judaïsme les sacrifices sanglans, du paganisme la fabrication & le service des idoles, dont l'art detestable de la peinture est la source. Car n'ayant point d'esperance de la resurrection, ils ont inventé cette illusion pour rendre comme present ce qui ne l'étoit point. Mais pour les saints qui vivent avec Dieu, c'est leur faire injure que de les representer avec une matiere morte par l'art des païens, AN. 754. p. 452. p. 456. p. 457. p. 461.

Le concile rapporte ensuite quelques passages de l'écriture, pour autoriser sa définition, & quelques passages des peres, savoir de saint Epiphane, de saint Gregoire de Nazianze, de saint Jean Chrysostome, de saint Athanase, de S. Amphiloque, de Theodore d'Ancyre, d'Eusebe de Cesarée en Palestine. Après quoi il conclut, que l'on doit rejetter de l'église avec abomination toute image peinte de quelque maniere que ce soit; & défend à toute personne à l'avenir d'en faire aucune, l'adorer, la dresser dans une église, ou dans une maison particuliere, ou la cacher, sous peine aux évêques, aux prêtres & aux diacres de déposition, aux moines & aux laïques d'anathême, sans préjudice des peines portées par les loix imperiales. Mais ils ajoutent, que sous pretexte de cette défense des images, aucun de ceux qui gouvernent les églises p. 464. p. 473. p. 505. p. 508. p. 512.

AN. 754. ne pourra s'emparer des vases sacrez, ni des habits; des voiles, & des autres meubles destinez au service divin. Que s'il veut les changer, il ne le pourra que du consentement du patriarche de CP. & par ordre de l'empereur, afin que ce ne soit pas un prétexte de défigurer les églises. Il est défendu aussi aux magistrats & à tous les laïques d'abuser de ce prétexte, pour se rendre maîtres des églises, & les réduire en servitude, comme quelques-uns avoient fait.
p. 513.

Le concile prononce ensuite plusieurs articles en forme de canons, avec anathême à chacun dont les premiers ne contiennent que la doctrine catholique sur la Trinité & l'Incarnation.
p. 526.
p. 524.
Mais il y en ajoute plusieurs contre les images de JESUS-CHRIST & des saints. Toutefois il reconnoît que la sainte Vierge est audessus de toutes les créatures, & que l'on doit avoir recours à son intercession, comme très puissante auprès de Dieu: & que tous les saints qui ont vécu sous la loi de nature, la loi écrite, ou la loi de grace, doivent être honorez & priez suivant la tradition ecclesiastique.
p. 528.

p. 531.
Après cela les empereurs Constantin & Leon, car on les fait toujours parler ensemble suivant l'usage, demanderent au concile si le decret qui venoit d'être lû étoit publié du consentement de tous les évêques. Ils répondirent: Nous croyons tous ainsi: nous en sommes tous d'accord nous avons souscrit avec joie. Ils firent ensuite plusieurs acclamations à l'honneur des empereurs, les louant entre autres choses d'avoir aboli l'idolatrie. Enfin ils prononcerent anathême nommément contre S. Germain de CP. George de Chypre, & S. Jean Damascene en ces termes: Anatheme à Germain double en ses sentimens, & adorateur du bois: Anathême à George son complice falsificateur de la doctrine des peres;
p. 533.

Anathême à Mansour maudit & favorable aux Sarrasins : Anatheme à Mansour adorateur d'images & faussaire : Anathême à Mansour injurieux à JESUS-CHRIST, & traître à l'empire : Anathême à Mansour docteur d'impieté, & mauvais interprete de l'écriture. La Trinité les a déposez tous trois. Tel est le decret du faux concile de CP. tenu par les Iconoclastes.

AN. 754.

Le vingtiéme du même mois d'Aout. 754. l'empereur Constantin alla dans la place publique avec le nouveau patriarche Constantin & les autres évêques, & ils publierent le decret du concile, repetant les anathêmes contre Germain, George & Jean Mansour. Ce decret étant porté dans les provinces, on voyoit par tout les catholiques consternez, & les Iconoclastes changer les vases sacrez, & défigurer les églises. On brûloit les images, on abattoit ou on enduisoit les murailles qui étoient peintes ; mais on conservoit celles qui n'avoient que des arbres, des oiseaux ou des bêtes ; principalement les representations des spectacles prophanes, comme des chasses ou des courses de chevaux.

Theoph. an. 13. p. 259.

Vita Steph. p. 445.

IX.

Le pape appelle les François.

Anast. in Steph.

Cependant Astolfe roi des Lombards menaçoit les Romains de les passer tous au fil de l'épée, s'ils ne se soumettoient à sa puissance. Le pape les exhorta à implorer la misericorde de Dieu, & fit une procession où l'on portoit plusieurs reliques, entre autres une image de Jesus-Christ que l'on croyoit n'avoir point été faite de main d'homme. Le pape la portoit sur ses épaules, marchant nuds pieds, comme tout le peuple, qui avoit la cendre sur la tete, & poussoit de grands gemissemens. On avoit attaché à la croix le traité de paix, que le roi des Lombards avoit rompu. Le pape établit de semblables processions tous les samedis.

Enfin voyant qu'il ne pouvoit retenir le roi

AN. 754. des Lombards ni par prieres, ni par presens; après lui en avoir fait d'immenses par plusieurs fois: voyant d'ailleurs qu'il ne recevoit aucun secours de l'empereur, il resolut de s'adresser aux François à l'exemple de ses prédecesseurs Gregoire III. & Zacarie. Ainsi le pape Etienne écrivit au roi Pepin une lettre pleine de vives expressions de douleur, qu'il envoya secretement par un pelerin. Puis par une autre lettre il lui manda: Envoyez vous-même des ambassadeurs à Rome, pour m'engager à vous aller trouver.

Acta. SS. Ben. tom 4. p. 205. Coint. an. 753. n. 52. Le roi Pepin envoya sa réponse, pour laquelle il accordoit au pape tout ce qu'il demandoit. Le porteur fut Droctegand premier abbé de Gorze, que le pape renvoya au roi, avec une lettre qui ne contient que des actions de graces; se rapportant du surplus à Droctegand, à qui il s'étoit expliqué de vive voix. *Epist. 1. Steph. Carol 10.* Le pape écrivit en même tems à tous les ducs des François, les exhortant de venir au secours de S. Pierre, qu'il nomme leur protecteur; & leur promettant de sa part la remission de leurs pechez, le centuple en ce monde, & la vie éternelle en l'autre.

Cependant le silentaire Jean revint de C. P. avec les légats que le pape y avoit envoyez; rapportant les propositions du roi des Lombards, & une lettre de l'empereur, par laquelle il ordonnoit au pape d'aller trouver ce roi pour retirer de ses mains Ravenne, & les villes qui en dépendoient. C'est tout le secours que l'empereur envoyoit à l'Italie. Le pape envoya au roi Astolfe demander un sauf-conduit pour lui & pour sa suite. Au retour de son député arriverent ceux du roi Pepin, Chrodegand évêque de Metz, & le duc Auctaire, qui avoient ordre de mener le pape au roi leur maître; comme il l'avoit demandé. *Boll. 6. Mart to. 6. p. 452.*

Chrodegand étoit né en Hasbagne, qui est à

peu près le Brabant, de la premiere noblesse des François. Il fut élevé à la cour de Charles Martel, & y exerça la charge de referendaire. Il étoit bien fait, éloquent même en Latin, outre sa langue naturelle qui étoit la Teutonique. Sa charité étoit grande pour nourrir & proteger les pauvres. Il fut élu évêque de Metz l'an 742. & gouverna cette église pendant vingt-trois ans cinq mois. Il fonda plusieurs monasteres, à qui il donna de grands biens, entre autres celui de Gorze vers l'an 748. qui fut depuis une école celebre. Chrodegand étant donc arrivé à Rome avec Auctaire, ils trouverent le pape prêt à partir pour aller trouver le roi des Lombards. AN. 753.

X.
Le pape passe en Lombardie.

En effet il sortit de Rome le quatorziéme jour d'Octobre, indiction septiéme, l'an 753. suivi de plusieurs habitans de Rome, & des autres villes, qui pleuroient & s'efforçoient de le retenir, voyant le peril où il s'exposoit, d'autant plus qu'il ne se portoit pas bien: mais il se confioit en Dieu, & recommandoit à saint Pierre son troupeau. Quand il fut proche de Pavie, le roi Astolfe envoya lui dénoncer qu'il ne fût pas assez hardi pour lui parler de rendre Ravenne, l'exarcat, ou les autres places de l'empire, que lui ou les rois ses prédecesseurs avoient prises: mais le pape fit reponse qu'aucune crainte ne l'empêcheroit de les demander. Etant arrivé, il donna au roi de grands presens, & le pria instamment de restituer à chacun ce qui lui appartenoit. Astolfe demeura ferme dans son refus, & l'ambassadeur de C.P. n'en obtint pas davantage.

Mais ceux du roi Pepin presserent fortement le roi Astolfe, de laisser passer le pape pour aller en France. Astolfe surpris de cette proposition fit venir le pape, & lui demanda s'il étoit

AN. 754. resolu à ce voyage. Le pape lui declara franchement que c'étoit son dessein: de quoi Astolfe extrêmement irrité lui envoya secretement de ses gens pour l'en détourner. Enfin il fut obligé d'y consentir, & le pape partit de Pavie le quinziéme de Novembre, indiction septiéme, la même année 753. accompagné de George évêque d'Ostie, Vilcaire évêque de Nomente, quatre prêtres, trois diacres, & quelques autres clercs de l'église Romaine: après qu'il fut parti le roi des Lombards s'efforça encore de rompre son voyage: ce qui l'obligea de se presser d'arriver au passage des Alpes de la frontiere de France; & quand il y fut, il rendit graces à Dieu de l'avoir mis en sureté.

XI. Le pape en France.

Continuant sa marche il arriva au monastere de S. Maurice en Valais, où on étoit convenu que le roi Pepin se trouveroit. Après que le pape y eut attendu quelque tems, arriverent l'abbé Fulrad archichapellain du palais, & le duc Rotard envoyez par le roi, pour prier le pape de venir plus avant en France, & ils le conduisirent lui & toute sa suite avec grand honneur. Le roi Pepin étoit à Thionville, quand il apprit que le pape avoit passé les Alpes. Il en eut une grande joie, & envoya au-devant Charles son fils aîné âgé de douze ans pour l'accompagner jusqu'à Pontyon en Champagne, où le roi devoit le recevoir. Quand le pape en fut à trois milles ou une lieue, le roi vint au-devant de lui, & l'ayant joint descendit de cheval, & se prosterna avec la reine sa femme, ses enfans, & les seigneurs de sa cour. Il marcha même quelque tems à côté de son cheval, lui servant d'écuyer. Le pape & tous les siens rendirent graces à Dieu, chantant à haute voix des hymnes & des cantiques spirituels jusques à Pontyon; où ils arriverent le jour de l'Epiphanie sixiéme de Janvier, l'an 754.

Fredeg. contin. 4. c. 119. Annal. Metens. an 753. Duch. to 3. p. 276. Anast.

En arrivant le pape fit de grands presens au roi & aux seigneurs : mais le lendemain il parut avec tout son clergé sous la cendre & le cilice, & se prosterna aux pieds du roi Pepin, le conjurant par la misericorde de Dieu, & par les merites de S. Pierre & de S. Paul, de le délivrer lui & le peuple Romain de la domination des Lombards ; il demeura en cette posture jusques à ce que Pepin & les seigneurs lui eussent tendu la main : car il voulut que le roi lui-même le relevât de terre en signe de la délivrance dont il l'assuroit. Ensuite le pape & le roi s'assirent dans l'oratoire, où le pape réïtera sa priere, & le roi lui promit avec serment de suivre en tout ses avis, & de faire rendre l'exarcat de Ravenne & les places de l'empire. Mais à cause de l'hiver il envoya le pape avec sa suite au monastere de S. Denys près de Paris, & prit grand soin qu'il y fût logé commodément. Cependant il envoya des ambassadeurs au roi des Lombards, le priant par le respect des Saints Apôtres, de ne point exercer d'hostilitez contre Rome, & de ne point obliger les Romains à des superstitions contraires à leurs loix. Mais cette ambassade fut sans effet.

AN. 754.

Anast.

XII. Assemblée de Quercy. *Anast. to. 6. conc. p. 1650.*

Le roi Pepin celebra à Carisiac ou Quercy sur oise la fête de Pâque, qui cette année 754. étoit le quatorziéme d'Avril. Il y tint l'assemblée de tous les seigneurs de son royaume ; & y resolut le voyage d'Italie, pour le secours du pape qui étoit present, & répondit en ce lieu à divers points de discipline, sur lesquels il fut consulté. Sa réponse contient dix-neuf articles, dix sur le mariage, cinq sur le batême, quatre touchant le clergé. Les questions sur le mariage regardent la plupart son indissolubilité. Il y est défendu d'épouser sa commere, soit de batême, soit de confirmation : ce qui montre qu'à

c. 4.

AN. 754. la confirmation, il y avoit aussi des parains. On met en penitence le prêtre qui ayant de l'eau, a batisé avec du vin : mais on l'excuse, s'il n'y avoit point d'eau. Ce n'est pas que ce batême soit aprouvé, mais le pretre est exemt de peine canonique. On approuve le batême donné en cas de necessité en versant de l'eau sur la tête avec une coquille ou avec les mains. La consultation fait voir que cette maniere de batiser par infusion, aujourd'hui la plus commune, étoit rare alors ; & que l'on batisoit d'ordinaire par immersion. On voit que plusieurs prêtres doutoient de la validité de leur ordination : ce qui venoit de ces faux évêques dont se plaignoit S. Boniface. Le pape Etienne resolut la plupart des questions proposées, par les autoritez ou des anciennes decretales de S. Leon, de S. Innocent, de S. Sirice, ou des canons de Calcedoine, d'Antioche, de Neocesarée, de Carthage. En cette même assemblée de Quercy, le roi Pepin fit une donation au pape Etienne & à l'égl. se Romaine de plusieurs villes & territoires d'Italie usurpez par les Lombards, & la fit tant en son nom, que des deux princes Charles & Carloman ses enfans.

c. 11.

c. 12.

Anast. in Hadr. inf. l. XXVI. n. 5

Anast. in Steph. Acta SS. Ben to. 4. p. 127.

Cependant Carloman frere du roi Pepin arriva en France. Le roi Astolfe avoit obligé l'abbé du mont Cassin à le faire sortir du monastere pour ce voyage, dont le motif étoit, que Carloman détournât le roi son frere de marcher en Italie. Il y fit tous ses efforts, mais Pepin demeura ferme dans sa resolution : & de concert avec le pape, il renferma Carloman dans un monastere à Vienne, pour y vivre suivant sa profession. Carloman y mourut l'année suivante 755. & Pepin renvoya son corps au mont-Cassin dans un cercueil d'or avec de grands presens.

Leo ch. Cass. lib. 1. c. 7.

Le pape étant revenu à S. Denys y tomba malade de la fatigue de son voyage, & de l'inégalité des saisons; & fut réduit a une telle extremité, que ceux de sa suite, aussi bien que les François, desesperoient de sa vie; mais ayant mis sa confiance en Dieu, un matin comme on croyoit le trouver mort, on le trouva guéri. On rapporte une lettre de lui, où il raconte qu'étant en priere dans l'église de S. Denys sous les cloches, il vit devant l'autel S. Pierre & S. Paul avec S. Denys, à qui S. Pierre dit qu'on lui accordoit la santé du malade; que S. Denys tenant un encensoir & une palme, accompagné d'un prêtre & d'un diacre, vint le trouver, & lui dit: La paix soit avec vous, mon frere, ne craignez point, vous retournerez heureusement à votre siége. Levez-vous, & consacrez cet autel en l'honneur de Dieu & de ses apôtres que vous voyez, en celebrant une messe d'action de graces. Le pape se sentant guéri, voulut aussi-tôt accomplir cet ordre; les assistans disoient qu'il rêvoit. C'est pourquoi il leur raconta sa vision, & ensuite au roi & aux seigneurs. C'étoit l'an 754. le vingt-septiéme de Juillet; & le lendemain vingt-huit, qui étoit un dimanche, le pape fit la consecration de l'autel qui lui avoit été ordonnée.

AN. 754.

XIII. Maladie du pape. *Anast. to 6. conc. p. 1649.*

Dans cette même messe il fit une autre ceremonie plus remarquable; car il consacra de nouveau pour rois de France par l'onction de l'huile Pepin & ses deux fils Charles & Carloman avec la reine Bertrade; & défendit aux seigneurs François, de l'autorité de S. Pierre, sous peine d'excommunication, que jamais eux ni leurs descendans se donnassent des rois d'une autre race. Childeric dernier roi de la premiere race étoit mort cette année dans le monastere de Sitiu; ce qui put être l'occasion de ce nou-

XIV. Second sacre de Pepin. *Pragm. ap. Greg. Tur. p. 991.*

Coint. an. 754. n. 58.

veau sacre de Pepin. Le pape donna en même
AN. 754. tems au roi & à ses deux fils le titre de patrices des Romains, pour les engager à la protection
Ibid. n. 57. de Rome. On croit aussi que le batême des deux jeunes princes avoit été differé jusques alors, & que le pape fut leur parain : car en plusieurs de ses lettres il nomme le roi Pepin son compere spirituel, la reine Bertrade sa commere, & les deux princes ses enfans spirituels.
Steph. III. epist. 3. to. 6 conc. p. 1718 B. Ces noms comme consacrez par la religion, étoient alors des titres d'honneur. Le roi Pepin avoit eu dessein de repudier la reine Bertrade; mais le pape l'en détourna par des avis salutaires ausquels Pepin se rendit; & peut-être fut-ce la
Hild. Areop. raison de sacrer avec lui cette princesse. Le pape donna de grands privileges à l'abbaye de S. Denis, & laissa sur l'autel qu'il avoit consacré, son pallium, que l'on conserve encore dans ce monastere. Ce fut aussi pendant ce sejour du pape
Valaf. c. 25. Etienne en France, que les clercs de sa suite, à la priere de Pepin, enseignerent aux François à mieux chanter; & ce chant se répandit ensuite en plusieurs églises.

XV. Guerre en Lombardie. Anast.

Quoique la guerre de Lombardie fut resolue, le roi pepin par le conseil du pape envoya jusques à trois fois des ambassadeurs au roi Astolfe pour lui offrir la paix, s'il vouloit rendre à l'église & à l'empire, ce qu'il avoit usurpé, lui promettant même de grands presens. Comme il persista dans son refus, Pepin marcha contre lui : mais quand ses troupes furent à moitié chemin, il envoya encore vers le roi des Lombards, à la priere du pape, qui vouloit éviter l'effusion du sang des Chrétiens; & qui de son côté lui écrivit, le conjurant par tous les mysteres, & par le jour du jugement, de faire justice à l'église & à l'empire. Astolfe ne répondit au roi que par des menaces. Pepin fit donc

avancer ses troupes, força les passages des Alpes, & réduisit Astolfe à s'enfermer dans Pavie où il l'assiegea. Alors le pape le pria encore d'épargner le sang chretien : on fit un traité entre les Romains, les François & les Lombards, par lequel Astolfe & tous les seigneurs de sa nation promirent sous de grands sermens, & par écrit, de rendre incessamment Ravene, & plusieurs autres villes. Après quoi Pepin se retira, emmenant les ôtages des Lombards, nonobstant les remontrances du pape, qui le conjuroit de ne se point fier à leurs paroles, & de faire executer le traité en sa presence. AN. 754.

Le pape Etienne retourna à Rome accompagné du prince Jerôme frere de Pepin, de l'abbé Fulrad, & d'autres seigneurs, que Pepin lui avoit donnez pour le conduire. Quand il arriva au champ de Neron près le Vatican, il trouva des évêques & des clercs qui venoient au devant de lui en chantant & portant des croix, suivis d'une grande multitude de peuple, criant: Dieu soit loué : nôtre pasteur est venu : c'est notre salut après Dieu. Le pape apporta de France des reliques de S. Denys, pour lesquelles il fonda un monastere de moines grecs. *Anast. ap. Coint. an. 754. n. 75.* *Hild. Areop.*

Ce qu'il avoit prévû arriva ; & quand Pepin fut repassé en France, Astolfe bien loin de rendre les places qu'il avoit promises, recommença à maltraiter les Romains. Le pape en avertit le roi Pepin par une lettre dont il chargea l'abbé Fulrad, & il parle ainsi : Je vous conjure par le Seigneur notre Dieu, sa glorieuse mere, toutes les vertus celestes, & saint Pierre qui vous a sacré rois ; car la lettre est aussi adressée aux princes ses enfans, de faire tout rendre à la sainte église de Dieu, suivant la donation que vous avez offerte à S. Pierre votre protecteur ; & de ne vous plus fier aux paroles trompeuses *Anast.* *epist. 7. cod. Carol.*

AN. 755. de ce roi & de ses grands. Car nous avons remis entre vos mains les interêts de la sainte église ; & vous rendrez compte à Dieu & à S. Pierre au jour du terrible jugement comment vous les aurez défendus. C'est à vous que cette bonne œuvre a été reservée depuis tant de tems : aucun de vos peres n'a été honoré d'une telle grace. C'est vous que Dieu a choisis pour cet effet, par sa prescience, de toute éternité. Car ceux qu'il a predestinez, il les a appellez, & ceux qu'il a appellez, il les a justifiez. C'est ainsi que le pape Etienne applique les paroles de S. Paul à des affaires temporelles. Il se remet à Fulrad, & à ceux qui l'accompagnoient, pour raconter au roi le détail de ce que souffroient les Romains.

Rom. VIII. 30.

epist. 9. cod Carol.

Quelque tems aprés le pape envoya au roi Pepin Vilcaire évêque de Nomente avec une autre lettre, où il ajoute de nouveaux tours d'éloquence, pour le presser, en disant : C'est pour céla que le Roi des rois vous a soumis tant de peuples, afin que vous releviez la sainte église. Car il pouvoit la défendre d'une autre maniere, s'il lui eut plû ; mais il a voulu éprouver votre cœur. C'est pourquoi il nous a commandé d'aller vers vous, & de faire un si grand voyage au travers de tant de fatigues & de perils. Et ensuite : Sachez que le prince des apôtres garde votre promesse ; & si vous ne l'accomplissez, il la representera au jour du jugement. Là seront inutiles les excuses les plus ingenieuses.

XVI. Siege de Rome.

Anast epist. 4. & 6. Carol.

Cependant Astolfe faisoit avancer ses troupes, & le premier jour de Janvier 755. elles parurent devant Rome qu'il tint assiegée trois mois, ravageant par le fer & par le feu tous les dehors, & donnant des assauts tous les jours. Il fit même fouiller en plusieurs cimetieres, & enlever des corps saints. Sept semaines aprés le com-

commencement du siege, le pape envoya en France par mer, & encore à grande peine, l'évêque George, & le comte Tomaric avec l'abbé Vernica, que le roi avoit envoyé à Rome, & qui pendant le siege endossoit la cuirace, & montoit la garde sur les murailles. Ils étoient chargez de deux lettres; l'une adressée au roi Pepin, l'autre aux princes ses enfans, & à tous les François ecclesiastiques & laïques, en son nom & de tous les Romains; qui ne contient rien qui ne soit dans la premiere. Elles commencent ainsi: Nous sommes environnez d'une tristesse si amere, & pressez d'une angoisse si extrême: la continuité de nos maux nous tire tant de larmes, qu'il nous semble que les élemens mêmes doivent le raconter. Ensuite les Romains font ainsi parler Astolfe: Ouvrez-moi la ville & livrez-moi vôtre pape: sinon je renverserai vos murailles, & vous passerai tous au fil de l'épée; & je verrai qui pourra vous tirer de mes mains. Ensuite parlant des Lombards: Ils ont brûlé les églises, brisé & brûlé les images; ils ont mis dans leurs sacs impurs les dons sacrez, c'est-à-dire, le corps de nôtre Seigneur, & les mangeoient après s'être remplis de viandes. Ils ont emporté les voiles & les ornemens des autels pour leur usage. Ils ont déchiré de coups les moines, & violé le religieuses, dont ils ont tué quelques-unes. Ils ont brûlé les fermes de saint Pierre & de tous les Romains; emmené les bestiaux, coupé les vignes jusques à la racine, foulé les moissons; ensorte qu'il ne nous reste plus de quoi vivre. Ils ont égorgé quantité de serfs de saint Pierre & des Romains, & emmené les autres en captivité; jusques à arracher du sein de leur mere les enfans à la mamelle pour les égorger. Les payens mêmes n'ont jamais fait tant de maux.

AN. 755.

Epist. 4. & 6. Cod. Car. Steph. ep 4. tom. 6. conc. p. 1635.

XVII. Lettre au nom de saint Pierre. *Steph. epist.* 5. *Cod. Carol.* 3.

Enfin le pape usant en cette extrêmité d'un artifice sans exemple devant ni après dans toute l'histoire de l'église, écrivit au roi & aux François une lettre au nom de saint Pierre, le faisant parler lui-même, comme s'il eût encore été sur la terre. Le titre imité des épîtres canoniques commence ainsi : Pierre appellé à l'apostolat par Jesus-Christ fils du Dieu vivant. Il fait parler avec lui la Vierge, les anges, les martyrs & tous les autres saints, afin que les François viennent promptement au secours de la source de leur regeneration & de leur mere spirituelle. Je vous conjure, dit-il, par le Dieu vivant, de ne pas permettre que ma ville de Rome & mon peuple, soit plus long-tems déchiré par les Lombards, afin que vos corps & vos ames ne soient pas déchirées dans le feu éternel, ni que les brebis du troupeau que Dieu m'a confié soient dispersées, de peur qu'il ne vous rejette & vous disperse comme le peuple d'Israël. Et ensuite : Si vous m'obéïssez promptement, vous en recevrez une grande récompense en cette vie : vous surmonterez tous vos ennemis, vous vivrez long-tems, mangeant les biens de la terre, & vous aurez sans doute la vie éternelle : autrement sachez que par l'autorité de la sainte Trinité, & la grace de mon apostolat, vous serez privez du royaume de Dieu & de la vie éternelle. Cette lettre est importante pour connoître le genie de siecle-là, & jusques où les hommes les plus graves sçavoient pousser la fiction, quand ils la croioient utile. Au reste, elle est pleine d'équivoques, comme les precedentes. L'église y signifie non l'assemblée des fidelles, mais les biens temporels consacrez à Dieu, le troupeau de Jesus-Christ sont les corps & non pas les ames : les promesses temporelles de l'ancienne loi sont mêlées avec les

ſpirituelles de l'évangile, & les motifs les plus ſaints de la religion employez pour une affaire d'état.

AN. 755.

XVIII.
Donation de Pepin.

Pepin ſe rendit à des inſtances ſi preſſantes : il marcha en Lombardie avec toutes ſes troupes ; & lorſqu'il étoit prêt à y entrer, arriverent à Rome des ambaſſadeurs de l'empereur Conſtantin ; ſçavoir, Gregoire premier ſecretaire, & Jean ſilenciaire, envoyez vers le roi Pepin. Le pape les avertit de ſa marche, qu'ils eurent peine à croire, & les envoya en France, accompagnez d'un legat de ſa part. Ils prirent la mer, & arriverent promptement à Marſeille, où ils apprirent que Pepin étoit déja ſur les terres des Lombards. Affligez de cette nouvelle, ils s'efforcerent de retenir par artifice le legat du pape à Marſeille, & l'empêcher d'aller trouver le roi de France, mais ils ne purent y réüſſir. Gregoire l'un des ambaſſadeurs prit donc les devants, & ayant joint Pepin près de Pavie, il le pria inſtamment avec de grandes promeſſes, de rendre à l'empereur Ravenne & les autres places de l'exarcat. Mais le roi étant engagé par la donation qu'il avoit faite à Quiercy, répondit, qu'il ne ſouffriroit en aucune maniere que ces places fuſſent aliénées de la puiſſance de S. Pierre & du droit de l'égliſe Romaine : aſſurant même avec ſerment, que ce n'étoit pour la conſideration d'aucun homme qu'il s'étoit expoſé à tant de combats, mais pour l'amour de S. Pierre & le pardon de ſes pechez ; & que quelques tréſors qu'on lui pût offrir, on ne lui perſuaderoit jamais d'ôter à ſaint Pierre ce qu'il lui avoit donné.

Anaſt.

Cont 4 Fredeg. n. 121.

Après cette réponſe, il envoya l'ambaſſadeur de l'empereur à Rome par un autre chemin, & preſſa tellement le ſiege de Pavie que le roi des Lombards lui demanda quartier, & promit d'e-

xécuter le traité de l'année précédente, & de rendre toutes les places. Le roi en fit une donation à S. Pierre, à l'église Romaine & à tous les papes à perpetuité; & elle fut gardée dans les archives de cette église. Pour lui il retourna en France, laissant la commission de retirer les places à l'abbé Fulrad son conseiller, qui se rendit à Ravenne avec des députez du roi Astolfe, & ensuite dans toutes les villes de la Pentapole & de l'Emilie, dont il emporta les clefs à Rome, & les posa avec la donation du roi Pepin sur la confession de S. Pierre. Il mit ainsi le pape en possession de toutes ces villes au nombre de vingt deux; sçavoir, Ravenne, Rimini, Pesaro, Fano, Cesene, Sinigaille, Jesi, Forlimpopoli, Forli, Castrocaro, Monte-Feltro, Acerragio, que l'on ne connoît plus, Mont-Lucari, que l'on croit être Nocera, Serravale, S. Marini, Bobio, Urbain, Caliglio, Luccoli près de Candiano, Eugubio, Comacchio & Narni. C'est le dénombrement qu'en fait Anastase. Et voilà le premier fondement de la seigneurie temporelle de l'église Romaine.

AN. 755.

XIX. Eglise d'Utrecht.

epist. 91.

Saint Boniface archevêque de Mayence ayant appris l'élection du pape Etienne II. lui écrivit, pour lui demander la communion du saint siege, ses avis & sa protection, à l'exemple de ses trois predecesseurs, les deux Gregoire & Zacarie. Il dit qu'il y a trente-six ans qu'il est legat du saint siege: ce qui marque l'an 754. à compter depuis l'an 718. Il ajoûte: Je vous prie de ne pas trouver mauvais que j'aye envoyé si tard vers vous. J'ai été occupé à reparer plus de trente églises que les payens nous ont brûlées.

Sup. l. XLI. *n.* 34.

Epist. 97. *Sup. l.* XLI. *n.* 1.

Quelque tems après saint Boniface écrivit encore au pape Etienne en ces termes: Du tems du pape Sergius un prêtre d'une grande

vertu nommé Villebrod, autrement Clement, étant venu à Rome, le pape l'ordonna évêque, & l'envoya prêcher la nation payenne des Frisons. Il en convertit la plus grande partie pendant cinquante ans qu'il y prêcha, ruina les temples des idoles, bâtit des églises; une entre autres en l'honneur de S. Sauveur, dont il fit son siege épiscopal dans la ville d'Utrecht. Il y demeura jusqu'à une extrême vieillesse, substitua un évêque en sa place & finit en paix. Carloman prince des François me recommanda l'église d'Utrecht pour y ordonner un évêque : ce que je fis. Maintenant l'évêque de Cologne soutient que ce siege lui appartient, à cause d'une petite église dans Utrecht que Villebrod trouva ruinée jusques aux fondemens, & l'ayant rebâtie la dédia en l'honneur de saint Martin. Il rapporte que le roi Dagobert avoit donné la ville d'Utrecht avec cette église ruinée à l'église de Cologne, à condition que l'évêque de Cologne convertiroit les Frisons : ce qu'il n'a point fait. Il ne les a pas même prêchez, & ils sont demeurez payens jusques à la mission de Villebrod. Maintenant l'évêque de Cologne veut s'attribuer Utrecht, & en suprimer le siege épiscopal. Je lui ai répondu, que la commission du saint siege, pour y établir un évêque qui prêche à la nation des Frisons, étoit plus considerable que la fondation d'une petite église ruinée, & abandonnée par la négligence des évêques de Cologne; mais il n'en demeure pas d'accord. Ayez-donc la bonté de me mander si vous approuvez ma réponse, & de faire copier dans les archives de vôtre église tout ce que le pape Sergius a écrit sur ce sujet à l'évêque Villebrod, ou si vous en jugez autrement, me le faire sçavoir, afin que je m'y conforme. L'évêque de Cologne étoit alors Hildebert, qui venoit de

v. Coint. an. 753. n. 36. &c.

AN. 755. *Ann. Fuld. an 753.*

succeder à Hildegaire tué par les Saxons, ausquels le roi Pepin l'avoit envoyé pour traiter de la paix.

XX. Lulle archevêque de Mayence.

Ce fut peut-être cette entreprise de l'évêque de Cologne qui obligea S. Boniface à retourner en Frise, bien que chargé d'années & d'infirmitez. Mais il n'entreprit ce voyage que de concert avec le roi ; & après avoir converti & baptisé en Frise grand nombre de payens, il revint au bout d'un assez long-tems à ses églises de Germanie, la dixiéme année de la fondation de Fulde, c'est-à-dire, l'an 754. L'année suivante il retourna en Frise ; mais avant que de partir il se pourvut d'un successeur dans le siege de Mayence, & ce fut le prêtre Lulle un de ses plus fideles disciples. Il étoit né en Angleterre, & avoit été moine dans le monastere de Maldube ou Malmesburi. Il passa en Germanie vers l'an 732. avec quelques autres, à la priere de S. Boniface, pour l'aider en ses travaux apostoliques. Etant déja prêtre il fut envoyé à Rome par S. Boniface vers le pape Zacarie en 751. comme il a été dit ; & trois ans après ordonné évêque en 754. suivant la permission que le même pape avoit donnée à S. Boniface de se choisir un successeur. Pour faire agréer ce choix au roi Pepin, S. Boniface écrivit à l'abbé Fulrad en ces termes.

Act. SS. B. to. 4. p. 392.

Sup. l. XLII. n 57.

epist. 92.

Je ne puis assez vous rendre graces de l'amitié que vous m'avez souvent témoignée dans mes besoins ; mais je vous prie d'achever ce que vous avez si bien commencé, & de rapporter au roi que mes amis & moi, nous croyons que mes infirmitez doivent bien tôt terminer ma vie. C'est pourquoi je le conjure de me faire sçavoir dès à-present, qu'elle grace il veut faire à mes disciples après ma mort. Car ils sont presque tous étrangers : quelques-uns prêtres

répandus en divers lieux pour le ſervice de l'église; d'autres ſont moines, établis dans nos petits monaſteres, où ils prennent ſoin d'inſtruire les enfans. Il y a des vieillards qui ont long-tems vêcu avec moi, me ſoulageant dans mon travail. Je ſuis en peine d'eux tous, craignant qu'ils ne ſe diſſipent après ma mort; & que les peuples qui ſont près de la frontiere des payens, ne perdent la foi de Jeſus-Chriſt. C'eſt pourquoi je vous demande pour eux vôtre conſeil & vôtre protection. Je vous conjure auſſi au nom de Dieu, de faire établir mon fils Lulle & mon confrere en l'épiſcopat pour le ſervice de ces égliſes, afin qu'il ſoit le docteur des prêtres, des moines & des peuples. J'eſpere qu'il en remplira les devoirs. Ce qui me touche principalement, c'eſt que mes prêtres qui ſont ſur la frontiere des payens, menent une vie très-pauvre. Ils peuvent gagner du pain, mais non pas des habits, ſi on ne les aide comme j'ai fait. Faites-moi ſçavoir vôtre réponſe, afin que je vive ou que je meure plus content.

AN. 755.

Othl. l. II. 19.

Saint Boniface ordonna donc Lulle archevêque de Mayence, du conſentement du roi Pepin, des évêques, des abbez, du clergé & de tous les ſeigneurs de ſon dioceſe. Puis il lui donna ſes derniers ordres en ces termes, étant prêt à partir pour la Friſe: Le tems de ma mort approche, cherchez, mon fils, le bâtiment des égliſes que j'ai commencées en Turinge, appliquez-vous fortement à la converſion des peuples: achevez l'égliſe de Fulde & m'y faites enterrer. Preparez tout ce qui eſt neceſſaire pour nôtre voyage; & mettez avec mes livres un linceul pour m'enſevelir. A ces mots Lulle fondoit en larmes. S. Boniface fit auſſi venir l'abbeſſe Liobe, & l'exhorta à ne point quitter le païs; quoi qu'elle y fût étrangere, & ne point ſe relâcher

Villibald. c. 11. *Vita S. Liob.* c. n. 20. *to.* 4. p. 255.

AN. 755. dans l'observance de ses vœux, soit par la foiblesse du corps, soit par la longueur du tems: mais de considerer la récompense éternelle. Il la recommanda à l'évêque Lulle, & aux anciens du monastere de Fulde, qui étoient présens: leur ordonna qu'elle fût enterrée avec lui dans le même sepulcre, & lui donna sa cuculle.

XXI. Martyr de S. Boniface *Vill. b. c. 11 n. 14. V. Mabill to 4. act. p. 3.*

Enfin S. Boniface partit, & par le Rhin descendit en Frise, où il convertit & baptisa plusieurs milliers de payens, abatit des temples & éleva des églises. Il étoit aidé par Eoban, qu'il avoit ordonné évêque d'Utrecht après la mort de S. Villebrod: & par dix autres compagnons, trois prêtres, trois diacres & quatre moines. Il avoit marqué un jour pour la confirmation de ceux qu'il venoit de baptiser, apparemment à Pâque, & qui s'étoient retirez chacun chez eux. En les attendant, il campoit avec sa suite sur la Bourde, riviere qui separoit alors la Frise orientale de l'occidentale. Le jour venu, on vit paroître dès le matin, non pas les Neophites que l'on attendoit, mais une troupe de payens furieux, armez d'écus & de lances, qui fondirent sur les tentes du saint évêque. Les serviteurs sortirent pour les repousser à main armée; mais S. Boniface ayant oüi le bruit, appella son clergé, & prenant les reliques qu'il portoit toûjours avec lui, il sortit de sa tente, & dit à ses gens: Mes enfans, cessez de combattre, l'écriture nous apprend de ne pas rendre le mal pour le mal. Le jour que j'attends depuis long-tems est arrivé, esperez en Dieu, & il sauvera vos ames. Ensuite il exhorta les prêtres & ses autres compagnons à se preparer courageusement au martye.

Aussi-tôt les payens les attaquerent en furie l'épée à la main & les mirent tous à mort; puis joyeux de leur victoire, ils commencerent à

piller le camp. Ils emporterent les coffres des livres & les châsses des reliques, croyant y trouver quantité d'or & d'argent; ensuite ils allerent piller les bateaux qui portoient les vivres, & en emporterent le vin sans ouvrir les vaisseaux: mais ayant reconnu ce que c'étoit, ils le bûrent avidement. Quand ce vint au partage du butin & des trésors qu'ils imaginoient dans ces coffres: ils prirent querelle, en vinrent aux mains, & plusieurs furent tuez. Ceux qui resterent coururent avec joie aux coffres, & les ayant rompus, ils furent bien surpris de n'y trouver que des livres. De dépit ils les disperserent dans la campagne, & les jetterent dans les roseaux des marais, & les cacherent en divers lieux; mais long-tems après ils furent trouvez entiers, ce que l'on regarda comme un miracle.

AN. 755.

Le martyr de S. Boniface arriva le cinquiéme Juin l'an 755. indiction huitiéme, quarante ans après qu'il fût entré en Germanie, trente six ans après son épiscopat, & la soixante quinziéme année de son âge. Les compagnons de son martyre furent jusqu'au nombre de cinquante-deux. Peu de tems après sa mort, Cutbert archevêque de Cantorberi ordonna en un concile de celebrer sa fête tous les ans, & il est encore honoré par l'église universelle. Le bruit de sa mort s'étant répandu dans toute la province, les Chrétiens rassemblerent une grosse armée, & au bout de trois jours attaquerent les terres des payens, qui ne pouvant leur resister, s'enfuirent, & il y en eut un grand nombre de tuez. Les Chrétiens pillerent leur païs, & emmenerent leurs femmes, leurs enfans & leurs esclaves. Les payens qui resterent abatus de tant de maux, rentrerent en eux-mêmes, & se convertirent pour la plûpart. Ainsi la mort de S. Boniface acheva l'ouvrage qu'il avoit commencé de son vivant;

Mabill. acta to 4. p. 90. Martyr. R. 5. Juin.

AN. 755. Son corps fut porté d'abord à Utrecht, où on l'enterra. Ensuite l'archevêque Lulle le fit transferer à Mayence, où le peuple voulut le retenir; mais enfin la volonté du saint fut executée, & il fut enterré dans l'église de Fulde. On y rapporta aussi les livres que les payens avoient dispersez après sa mort, & on y en voit encore trois. Le premier contient les canons du nouveau testament, c'est-à dire, l'ancienne concordance. Le second, teint du sang du martyr, contient la lettre de S. Leon à Theodore de Frejus; le traité de S. Ambroise du S. Esprit, & plusieurs autres ouvrages. Le troisiéme, est un livre des évangiles, que l'on dit être écrit de la main de saint Boniface.

Sup. liv. xxix. n. 15.

XXII. Ecrits de S. Boniface & ses disciples.

tom. 6. conc. p. 1890.

Les œuvres qui nous restent de lui les plus certains, sont ses lettres en grand nombre, recueillies sans ordre, avec plusieurs autres, qui lui sont adressées, ou écrites par ses disciples. J'en ay rapporté les plus remarquables, qui font voir son zele, sa sincerité, son humilité. On lui attribuë aussi des statuts ou instructions aux évêques & aux prêtres, en trente-six articles: où l'on peut observer ce qui suit. *n. 4.* Un prêtre ne doit aller nulle part sans porter avec lui le saint crême, l'huile benite & l'Eucharistie, afin d'être toûjours prêt à exercer toutes ses fonctions. *n. 5.* Il doit garder le saint crême sous le seau sans en donner à personne, sous pretexte de medicament ou autrement. Ceux que l'on baptise doivent faire en leur langue les renonciations & la profession de foi, afin qu'ils sçachent ce qu'ils promettent. *n. 17.* Ceux dont le baptême est douteux doivent être baptisez sans scrupule avec cette protestation: Je ne te rebaptise pas; mais si tu n'es pas encore baptisé, je te baptise. C'est le premier exemple que je trouve de baptême sous condition. *n. 28.* Comme divers accidens nous empê-

chent d'observer pleinement les canons touchant la reconciliation des penitens: chaque prêtre aussi-tôt qu'il aura reçu leur confession, aura soin de les reconcilier par la priere. C'est-à-dire, qu'il n'attendra pas que la penitence soit accomplie. Le malade, qui après avoir demandé la penitence, aura perdu la parole ou la connoissance, sera non-seulement reconcilié par l'imposition des mains, mais recevra l'Eucharistie, qu'on lui fera couler dans la bouche; ce qui semble marquer la seule espece du vin. Le dernier article marque les fêtes de toute l'année en cette sorte: Noël avec les trois jours suivans, la circoncision, l'épiphanie, la purification: Pâques avec les trois jours suivans, l'ascension, la S. Jean, la S. Pierre, l'Assomption de la sainte Vierge, sa Nativité, la S. André. Il avoit été parlé auparavant de la Pentecôte.

AN. 755.

n. 32.

n. 34.

S. Boniface doit être regardé comme l'apôtre de l'Allemagne, & le restaurateur de la discipline en France; & son monastere de Fulde devint l'école la plus celebre de toute l'église d'Occident, pendant ce siecle & le suivant. Entre ses disciples les plus fameux, sont S. Burchard évêque de Virsbourg, mort quatre ans auparavant, l'an 751. le second jour de Fevrier, quoique l'église honore sa mémoire le 14. d'Octobre. Il eut pour successeur dans ce siege Megingaud autre disciple de S. Boniface. On compte encore entr'eux saint Lulle archevêque de Mayence, S. Villibalde évêque d'Eichstat, qui a écrit la vie de son maître, S. Gregoire abbé, qui sans être évêque gouverna le diocese d'Utrecht, après la mort de S. Eoban; S. Sturme abbé de Fulde, S. Vinibald abbé de Heidenheim, frere de S. Villibalde & de sainte Valpurge abbesse.

Martyr. R. 14. *Oct.*

XXIII. Concile de Vernon.

La même année 755. quatriéme du regne de Pepin, l'onziéme de Juillet, il fit assembler à

AN. 755. *To. 6 conc p. 1664.* Vernon sur Seine, un concile de presque tous les évêques des Gaules, pour le rétablissement de la discipline. On s'y proposa seulement de corriger les plus grand abus, en attendant un tems plus favorable pour rappeller la perfection des anciens canons, & faire cesser les relâchemens introduits par necessité. En ce concile on fit vingt-cinq canons, dont les plus remarquables sont: Qu'il y aura deux conciles tous les ans. Le premier, au premier jour de Mars, au lieu désigné par le roi, & en sa presence. Le second concile sera le premier jour d'Octobre, à Soissons ou ailleurs, selon que les évêques en seront convenus au mois de Mars. Les metropolitains appelleront à ce second concile, les évêques, les abbez & les prêtres qu'ils jugeront à propos. Le premier jour de Mars étoit jusques alors le jour de l'assemblée generale des François pour les affaires publiques; mais Pepin cette même année la mit au premier jour de Mai.

Canon. 4.

An. Petav. to 2. duChéne p. 7.

c. 5. Les monasteres seront reformez par les évêques; si l'évêque ne le peut, par le metropolitain; si le metropolitain n'est pas obéï, par le concile: si les abbez ou les abbesses n'obéïssent pas au concile, ils seront excommuniez, & d'autres établis avec l'autorité du roi. *c. 6.* Une abbesse n'aura point deux monasteres; ne sortira du sien que pour cause d'hostilité, ou étant mandée par le roi une fois l'an, & du consentement de l'évêque. *c. 10.* Les moines ne pourront aller à Rome ou ailleurs, sans obedience de l'abbé; mais il pourront passer d'un monastere relâché dans un plus reglé, avec la permission de l'évêque. *c. 20.* Les monasteres royaux rendront compte au roi de leurs biens; les épiscopaux à l'évêque. On appelloit monasteres royaux ceux que les rois avoient fondez: ils étoient in-

dépendans des évêques, & soûmis seulement à l'inspection de l'archichapelain. AN.755.

Il n'y aura de baptistere public qu'au lieu ordonné par l'évêque ; mais les prêtres pourront baptiser par tout en cas de necessité ; hors duquel cas aucun prêtre ne s'ingerera de baptiser ou de celebrer la messe sans la permission de l'évêque. Ceux qui prétendent s'être tonsuré pour l'amour de Dieu, & vivent de leur bien & sans reconnoître de superieur, seront obligez à vivre comme moines dans un monastere, ou comme clercs sous la main de l'évêque : les évêques sans diocese, & dont même l'ordination n'est pas connuë, ne feront aucune fonction sans la permission de l'évêque diocesain. Défense aux évêques, aux abbez, aux laïques mêmes, de prendre aucun salaire pour rendre la justice. On ne doit point observer le dimanche judaïquement, comme les peuples faisoient encore. Tous pelerins seront exemts de peages. Tous les mariages doivent être publics, tant ceux des nobles, que ceux des ignobles. L'excommunié ne doit point entrer dans l'église, ni boire ou manger avec aucun Chrétien : aucun ne doit prier avec lui, recevoir ses presens, le baiser ou le saluer. Celui qui communique avec lui à son escient, est aussi excommunié. Ensuite de ce concile de Vernon, on trouve en quelques exemplaires huit articles attribuez à un concile de Mets, qui regardent autant le temporel que la religion : d'autres rapportent les cinq derniers articles au concile de Vernon, & les trois premiers à celui de Compiegne de l'an 757.

c. 7. c. 8. c. 13. c. 25. c. 14. c. 22. c. 15. c. 19. c. 9. Conc. Metens. p. 1659. Coint. an. 755. n. 108.

XIV.
S. Othmar calomnié.

Saint Othmar abbé de saint Gal, fut obligé de se plaindre au roi Pepin des comtes Garin & Roadard qui gouvernoient la province du haut Rhin nommée encore alors Allemagne. Ces deux seigneurs s'approprioient par force

Vita c. 4. to. 4. Act. SS Ben. p. 157.

AN. 755. une bonne partie des biens ecclesiastiques de leurs gouvernemens; entre autres des terres du monastere de S. Gal. S. Othmar craignant que l'indigence ne ruinât la regularité de cette maison, alla trouver le roi Pepin, lui represénta la violence des gouverneurs, & lui declara que lui-même s'en rendoit complice, s'il ne la reprimoit Le roi parla à l'un & à l'autre & les menaça de sa disgrace, s'ils ne rendoient incessamment à l'église ce qu'ils avoient usurpé. Mais étant retournez dans le païs, loin d'executer les ordres du roi, ils ne chercherent qu'à se vanger de celui qui les avoit attirez. Ainsi, comme S. Othmar retournoit se plaindre au roi, ils envoierent secretement des soldats pour le ramener chargé de chaînes; & persuaderent à un de ses moines nommé Lambert, de l'accuser d'incontinence.

On assembla un concile l'an 755. où présidoit Sidonius évêque de Constance, & abbé d'Augie ou Richenou. Le venerable vieillard Othmar fut amené au milieu de l'assemblée, & le moine Lambert dit connoître une femme dont il avoit abusé. Saint Othmar ne répondit rien d'abord; mais étant pressé, il dit; J'avoüe que j'ai commis beaucoup de pechez: mais sur cette accusation, je m'en rapporte à Dieu qui voit le secret de mon cœur. Il n'en dit pas davantage, quoi que l'on pût faire pour l'obliger à se défendre, sachant qu'il le feroit inutilement. Il fut donc condamné & renfermé dans le château de Potame, aujourd'hui Bodmen, où non-seulement on ne laissoit entrer personne pour lui parler, mais on fut quelques jours sans lui donner de nourriture. Un de ses moines lui en apportoit la nuit. Ensuite un seigneur nommé Gozbert ayant obtenu des gouverneurs de le laisser sous sa garde, l'enferma dans une isle du Rhin nommée

Stein, où il profita de la solitude, pour se donner tout entier à la priere & au jeûne. Il y mourut quatre ans après, la septiéme année de Pepin; c'est-à-dire, l'an 759. le 16. de Novembre, jour auquel l'église honore sa mémoire. Il avoit gouverné quarante ans le monastere de saint Gal, où son corps fut rapporté dix ans après, ayant été trouvé entier. Le moine Lambert qui l'avoit accusé, fut saisi de la fievre aussi-tôt après sa calomnie; & la maladie le rendit tellement contrefait, qu'il ne put se dresser, ni lever la tête pendant le reste de sa vie. Il confessa son crime, & l'innocence du saint.

AN. 755.

Martyr. R. 16. Nov.

XXV. Didier roi des Lombards.

Anast. in Steph.

Sup liv. XLII. n. 56.

Astolfe roi des Lombards étant mort au commencement de l'an 756. Didier duc de Toscane entreprit de se faire reconnoître roi; & pour vaincre l'opposition de Rachis frere d'Astolfe, auparavant roi, & alors moine au mont-Cassin; Didier eut recours au pape Etienne, & lui promit de rendre à la république, c'est-à-dire à l'empire, les villes qui restoient en la possession des Lombards. Le pape ayant pris conseil de l'abbé Fulrad, envoya avec lui le diacre Paul son frere, & Christophe son conseiller en Toscane vers Didier, avec lequel ils conclurent le traité. Après quoi le pape envoya le prêtre Etienne à Rachis avec des lettres pour lui & pour tous les Lombards; & d'ailleurs Fulrad mena à Didier un secours de François, & lui prépara celui des Romains: ainsi Didier fut reconnu roi des Lombards sans combat. En même tems le pape envoya un legat, qui se saisit d'une partie des villes que Didier avoit promises: sçavoir Fayence, toute la duché de Ferrare, & deux autres places.

Epist. 6 cod. Car. 8.

D'ailleurs il envoya au roi Pepin Georges évêque & Jean sacellaire, avec l'abbé Fulrad, & les chargea d'une lettre, où il lui rend com-

pte de l'élection de Didier; priant Pepin de le
AN. 756. proteger, s'il accomplit ses promesses; & cependant d'envoyer incessamment vers lui, pour en presser l'execution. Le pape ajoûte: Nous vous prions instamment d'agir de telle sorte du côté des Grecs, que la foi catholique soit à jamais conservée: que l'église soit délivrée de leur malice, & qu'elle recouvre tous ses patrimoines, pour l'entretien du luminaire des églises, & la nourriture des pauvres & des pelerins. Instruisez-nous de la maniere dont vous avez parlé au silenciaire, c'est-à-dire, à l'ambassadeur de C. P. & envoyez-nous copie des lettres que vous lui avez données, afin que nous puissions agir de concert, comme nous sommes convenus avec Fulrad.

XXVI. Constantin persecute les catholiques *The. p. 260*

La conduite de l'empereur Constantin fait voir combien le pape avoit raison d'exciter Pepin à venir au secours de la religion attaquée par les Grecs. Constantin ayant pris Theodosiopole & Melitine, on amena des Syriens & des Armeniens, à qui il donna des habitations en Thrace, la quinziéme année de son regne, qui étoit l'an 755. ce qui augmenta le nombre des heretiques Pauliciens, espece de Manichéens.
Sup. n. 7. D'ailleurs en execution de son concile, il continuoit de briser ou d'effacer les images, & de persecuter les catholiques; sur-tout les moines, contre lesquels il avoit une haine particuliere.
Vita S. Step. Alors les plus zelez d'entr'eux s'assemblerent,
p. 447. tant des environs de C. P. que de la province de
p. 416. Bithynie, & du voisinage de Prusiade, & s'en allerent au mont saint Auxence, monastere fa-
p. 425. meux, près de Nicomedie, dont le saint fondateur avoit assisté au concile de Calcedoine. Etienne en étoit alors le sixiéme abbé, très-celebre pour sa vertu & l'austerité de sa vie. Les moines choisis de ces divers monasteres le trou-

verent accablé de douleur, à cause de cette heresie, & lui dirent : Mon pere, nous sommes dans un embarras extrême, craignant que l'amour de cette vie, si naturelle à l'homme, ne nous fasse trahir la religion. Etienne leur répondit : Comme il ne reste que trois endroits qui ne participent point à cette détestable heresie, je vous conseille de vous y retirer. Il y a le voisinage du Pont-Euxin, vers la Scytie; l'isle de Chypre, la basse Lycie; Tripoli, & jusques à Tyr & à Joppé : enfin Naples & l'ancienne Rome. Vous sçavez que les évêques de Rome, d'Antioche, de Jerusalem & d'Alexandrie, ont non-seulement anathématisé l'erreur des Iconoclastes, mais encore n'ont point cessé de charger l'empereur de confusion, par des lettres vehementes, le traitant d'apostat & d'heresiarque. Le très-venerable & très-sage prêtre Jean Damascene, que ce tyran nomme Mansour, n'a point cessé de lui écrire, l'appellant heretique découvert, ennemi des saints; & traitant les évêques qui lui sont soûmis, de parasites & de gens adonnez à la bonne chere & aux spectacles. Etienne ajoûta plusieurs autres discours de consolation, après quoi les moines qui l'étoient venu trouver, firent une triste priere, se dirent le dernier adieu, & se retirerent suivant son conseil. Ainsi tous les moines abandonnerent C. P. Les uns allerent vers le Pont-Euxin, les autres en Chypre, les autres à Rome.

AN. 755.

p. 451.

XXVII. Persecution par les Arabes.

Theop. an. 16. p. 361.

Les Chrétiens étoient aussi persécutez en Orient, par les Arabes. Theodore patriarche Melquite d'Antioche, successeur de Theophylacte, ayant attiré leur envie, fut accusé d'écrire souvent à l'empereur Constantin, pour lui découvrir leurs affaires, & envoyé en exil dans le païs des Moabites, sa patrie, par ordre de Salem gouverneur de Syrie, fils d'Ali & frere

Ida n. 14. d'Abdalla, par consequent oncle du calife Almansor. Le même Salem défendit de bâtir de nouvelles églises, ni d'exposer en public aucune croix, ou de dogmatiser avec les Arabes touchant la foi chrétienne. C'étoit l'an 756. seiziéme de l'empire de Constantin. L'année suivante 757. Salem étendit les tributs des Chrétiens; ensorte que tous les moines, les réclus & les stylites en payoient. Il fit sceller les tresors des églises, & fit venir des Juifs, pour les vendre, mais les affranchis les acheterent. J'entens les affranchis des églises. Salem fit aussi mourir par ordre du calife, six des principaux d'entre les Perses, de la secte des mages, qui avoient séduit quelques-uns de leur nation, leur persuadant de vendre leur bien, & se jetter tout nuds de dessus les murailles de leurs villes, dans la folle esperance de voler au ciel; mais ils se briserent en tombant.

an 19. Les Arabes défendirent encore aux Chrétiens, par envie de tenir les registres publics; mais ce fut pour peu de tems, & ils furent bientôt contraints de les leur confier de nouveau, ne sachant point écrire les chiffres, car ils étoient encore fort ignorans. Abdalla fils d'Ali autre oncle du calife Almansor, fit aussi beaucoup de mal aux chrétiens. Il leur défendit d'apprendre leurs lettres, apparemment les lettres grecques, & de s'assembler de nuit dans les églises, dont il fit ôter les croix. Nonobstant la persecution des Arabes, on ne laissa pas sous le regne d'Almansor, de bâtir à Emese une église magnifique en l'honneur de saint Jean-Baptiste, & l'on y transfera son chef, du monastere de la caverne, où il avoit été trouvé sous l'empereur Marcien, l'an 453. Cette translation se fit la vingtiéme année de Constantin, 760. de Jesus-Christ, quatriéme d'Almansor. Deux ans

Theoph. an. 26.

Theoph an. 20. p. 362.

Sup. liv. XXVIII. n. 43.

Eutych. to. 2. p. 399.

Elmac. p. 105.

devant l'an 758. Politien succeda à Côme patriarche Melquite d'Alexandrie, & tint le siege quarante six ans. AN. 757.

XXVIII. Mort d'Etienne II. Paul pape. *Anast.*

Le pape Etienne II. ne tint le saint siege que cinq ans & vingt-huit jours. Souvent il assembloit son clergé dans le palais de Latran, & l'exhortoit à s'apliquer fortement à l'étude de l'écriture sainte, & aux lectures spirituelles, pour avoir de quoi répondre efficacement aux ennemis de l'église. Il fit au mois de Mars une ordination d'onze prêtres & de deux diacres, & ordonna vingt évêques en divers lieux. Enfin il mourut, & fut enterré à saint Pierre, le 26. d'Avril, indiction dixiéme, l'an 757. Le 26. de Février de la même année, le pape Etienne avoit accordé à Fulrad abbé de saint Denis un privilege d'avoir un évêque particulier, qui seroit élu par l'abbé & les moines, & consacré par les évêques du païs, pour gouverner ce monastere & les autres que Fulrad avoit fondez, & qui étoient tous sous la protection du saint siege. Comme on vit le pape Etienne à l'extremité, le peuple de Rome se divisa : quelques-uns étoient pour l'archidiacre Theophylacte, & se tenoient assemblez dans sa maison : les autres se déclarerent pour le diacre Paul, frere du pape Etienne, & c'étoit la plus grande partie des magistrats & du peuple. Pour lui il ne sortit point du palais de Latran, rendant à son frere les services dont il avoit besoin dans sa maladie. Si-tôt qu'il fut enterré, le parti de Theophylacte se dissipa. Ainsi après un mois de vacance, Paul fut ordonné le 22. de May 757. & tint le saint siege dix ans & un mois.

To. 4. acta. SS. B. p. 336.

Dès sa premiere jeunesse, sous le pape Gregoire III. il avoit été mis avec Etienne son frere dans le palais de Latran, pour être instruit de la discipline ecclesiastique : & le pape Zacarie les or-

AN. 757. donna diacres, l'un & l'autre: Paul étoit doux & charitable; & s'il avoit tant soit peu affligé quelqu'un par la malice d'autrui, il travailloit aussi-tôt à le consoler. Plusieurs rendoient témoignage que la nuit il alloit avec ses domestiques visiter dans leurs maisons les pauvres, principalement les malades qui ne pouvoient sortir du lit, leur donnant abondamment la nourriture & les autres secours. Il visitoit aussi de nuit les prisons, délivroit les criminels qu'il trouvoit en danger de mort, & payoit pour ceux qui étoient retenus pour dettes. Il soulageoit les veuves, les orfelins & tous les necessiteux.

Si-tôt qu'il fut élu pape & avant son ordination, il écrivit au roi Pepin, pour lui donner part de la mort du pape Etienne son frere & de son élection; lui promettant la même amitié & fidelité, jusques à l'effusion de sang, non seulement en son nom, mais du peuple Romain, & lui demandant la continuation de sa protection. Immon envoyé de Pepin étoit arrivé à Rome dans le même tems; mais le pape & les grands jugerent à propos de le retenir jusques après sa consecration, afin qu'il pût rendre témoignage au roi de leur affection pour lui & pour les François.

XXIX. Concile de Compiegne. *tom. 6. p. 1694.*

Le roi Pepin tenoit alors à Compiegne l'assemblée generale de la nation, que l'on compte entre les conciles, comme les autres de ce temslà, parce que les évêques y assistoient aussi-bien que les seigneurs. A celui-ci se trouverent les legats que le pape Etienne avoit envoyez en France, sçavoir l'évêque George & le sacellaire Jean, & leur consentement est exprimé en plusieurs des dix-huit canons de ce concile. Ils regardent presque tous les mariages, & ont grand raport à ceux de Verberie. Il y a plusieurs cas où l'on défend aux hommes ou aux femmes de

Can. 9. 11. 12

Sup. n. 2.

se marier, pour punition des incestes. Si la consommation du mariage est contestée, le mari en est cru plûtôt que la femme. La lepre est jugée une cause de dissolution du mariage, avec permission à la partie saine de se remarier. Il est remarquable que les seigneurs marioient volontiers leurs vassaux dans les fiefs, pour les y tenir plus attachez. Car il est dit que celui qui a changé de femme en changeant de fiefs, doit garder la derniere; ce qu'il faut entendre après la mort de la premiere. Ceux qui quittoient leur païs à cause du droit nommé Faïde, ne pouvoient se remarier, ni leurs femmes non plus. Ce droit de Faïde étoit la vengeance permise par les loix barbares aux parens d'un homme tué, quelque part qu'ils trouvassent le meurtrier. Le baptême administré par un prêtre, qui n'est pas baptisé lui-même, ne laisse pas d'être valable.

AN. 757.

c. 6. v. conc. Vermer. c. 11. c. 18.

v. Cang. Gloss.

c. 9.

En cette assemblée de Compiegne, le roi Pepin reçut des ambassadeurs de l'empereur Constantin, qui entr'autres presens lui envoya des orgues. Ce que tous les historiens ont remarqué, parce que ce furent les premieres que l'on vit en France. Tassillon duc de Baviere se rendit aussi à cette assemblée, & fit hommage au roi Pepin avec de grands sermens, premierement en touchant les reliques que le roi portoit toûjours avec lui; ensuite les tombeaux de S. Denis en France, de saint de Germain de Paris, & de S. Martin de Tours, où il se transporta avec les seigneurs Bavarois.

An. Naxar. Masc. Til. Laure sh. Loïs. Meten

XXX.
Bâtiment du pape Paul.

La reine Bertrade étant accouchée cette année 757. d'une fille qui fut nommée Gisele, le roi Pepin envoya au pape Paul par Vulfrad abbé de saint Martin de Tours le linge dont la princesse avoit été enveloppée au sortir des fonts baptismaux, & le pape garda ce present, com-

An. Petav. Paul. ep. 6 Cod. Car. 27

une autre église à Rome dans la ruë sacrée, pres du temple de Romulus, à l'honneur des apôtres saint Pierre & saint Paul; en un lieu où ils avoient prié au tems de leur martyre, & où l'on prétendoit voir encore la marque de leurs genoux sur la pierre. Il fit aussi au Vatican, dans l'enceinte de l'église de saint Pierre, un oratoire de la sainte Vierge, qu'il orna de mosaïque & de métaux précieux; entr'autres, d'une statuë de la Vierge, d'argent doré, du poids de cent livres, & y bâtit sa sepulture.

XXXI. Lettres du pape Paul à Pepin.

La plûpart des lettres du pape Paul que nous avons sont adressées au roi Pepin, pour demander secours, tantôt contre les Grecs, qui d'intelligence avec les Lombards vouloient reprendre Ravenne; tantôt contre les Lombards & le roi Didier, qui chicannoit toûjours sur la restitution des places promises par son traité. Je n'entrerai point dans le détail de ces affaires, qui ne sont que temporelles; quoique ce pape, à l'exemple de son predecesseur, les confonde toûjours avec le spirituel. Comme si les Lombards chrétiens & catholiques depuis plus de cinquante ans, eussent été les ennemis de la religion, plûtôt que les Herules & les Goths Ariens, à qui les papes n'avoient point fait difficulté d'obéïr. Ou comme si le roi de France n'eût pas été libre, d'examiner s'il étoit juste en soi, & utile à son état de faire la guerre aux Lombards. Ce qui est de remarquable, c'est que les lettres de ce pape, aussi-bien que des autres, sont datées du regne de l'empereur de C. P. comme étant toûjours le vrai souverain de Rome: & le senat & le peuple de Rome écrivant à Pepin, ne nomment point le pape leur seigneur, mais seulement leur pasteur & leur pere.

Sup. liv. XXIX. n. 34. 55. liv. XXX. n. 27. 49.

Cod Carol. epist. 36.

Il est vrai que le pape écrivant à Pepin contre les Grecs, n'oublia pas l'interêt de la religion,

epist. 7. cod Carol. 34.

Cod. Car. epist. 35. *Ibid. ep. 39.* qu'ils persecutoient en Orient. Et pour le lui mieux faire connoître, il lui envoya copie d'une lettre, qu'il avoit reçûë du patriarche d'Alexandrie, par un moine nommé Cosme, qui montroit l'integrité de la foi des évêques orientaux, & leur zele pour sa conservation. Il apprit que Marin prêtre de l'église Romaine se trouvant en France, avoit donné à George ambassadeur de l'empereur Constantin des conseils contraires aux interêts du roi Pepin & aux siens. C'est pourquoi il pria le roi de faie ordonner évêque le prêtre Marin, pour telle ville qu'il plairoit au roi de choisir dans ses états. Afin, ajoûte le pape qu'il se repente de son crime, & de peur que le démon trouvant son esprit égaré, ne le perde sous prétexte de l'élever. C'est une espece de penitence assez singuliere, mais un évêché si éloigné paroissoit un éxil à un prêtre de l'église Romaine. Aussi le roi Pepin, qui étoit content de Marin, pria le pape de lui donner le titre de saint Chrysogone, & le pape lui envoya les provisions; témoignant qu'il ne desiroit que de satisfaire le roi. On voit encore dans l'affaire suivante, combien le pape Paul craignoit de déplaire à Pepin. Remedius ou Remy frere du roi & archevêque de Roüen, avoit donné à Simeon chantre de l'église Romaine; qui se trouvoit en France, quelques moines, pour les instruire dans le chant ecclesiastique: mais avant qu'ils l'eussent parfaitement appris, le pape rappella Simeon à Rome. L'archevêque Remy en fut fort affligé, comme témoignoit le roi. Sur quoi le pape répondit: Soyez assuré, que sans la mort de Gregoire qui gouvernoit nos chantres, nous n'aurions jamais entrepris de retirer Simeon du service de vôtre frere. Nous lui avons recommandé d'instruire très-soigneusement les moines, que vous avez envoyez; donnant ordre-

Cod. Ca.. ep. 25. embol. *Epist. 32.* *Epist. 9. Carol. 43.*

dre, qu'ils soient bien logez, & qu'ils demeurent ici jusqu'à ce qu'ils sçachent parfaitement le chant ecclesiastique. Dans une autre lettre il dit : Nous vous envoyons tous les livres que nous avons pû trouver ; sçavoir, l'antiphonier, le responsal, la dialectique d'Aristote, les livres de S. Denis Aréopagite, la géometrie, l'orthographe, la grammaire, le tout en grec ; & une horloge nocturne, c'est-à-dire, qui ne dépendoit point du soleil, soit qu'elle eût des rouës comme les nôtres, du sable ou de l'eau, comme les clepsydres antiques.

AN. 761.
Cod. Carol. ep. 25. al. bol.

XXXII.
Persecution en Orient. S. Etienne d'Auxence.
Theoph. an. 21. p. 363.

L'empereur Constantin continuoit de persecuter les Catholiques à cause des saintes images ; particulierement les moines, qu'il nommoit *Amnemoneutous*, c'est-à-dire, des abominables, dont on ne peut pas même se souvenir. La vingt-uniéme année de son regne, 761. de Jesus-Christ, il fit mourir à coups de foüet André moine célébre, surnommé le Calybite, ou de Crete, qui lui reprochoit son impieté, & le nommoit nouveau Valens & nouveau Julien. Il souffrit le martyre dans le cirque de S. Mamas hors la ville, & l'empereur ordonna qu'on le jettât dans la mer ; mais ses sœurs l'enleverent & l'enterrerent dans un lieu nommé Chrysis, dont on lui a aussi donné le nom. L'église honore sa mémoire le dix-septiéme d'Octobre.

Cang. C.P. l. 11. p 107. n. 16.

Martyr. R. 17 Oct.
Vita S. Steph. to 1. Anal. gr. p. 457.

Vers le même tems l'empereur ayant oüi parler de S. Etienne abbé du mont S. Auxence, envoya vers lui un patrice nommé Calliste, parfaitement instruit de son héresie, & lui dit : Dites-lui que touché de sa pieté, je lui ordonne de souscrire la définition de notre concile, & portez-lui des dattes, des figues & quelque autre nourriture convenable à sa profession. Calliste s'étant acquitté de sa commission, Etienne lui répondit : Seigneur patrice, je ne puis souscrire

à la définition de ce faux concile, qui contient
p. 458. une doctrine heretique. Je ne veux pas attirer
sur moi la malédiction du prophete, en nom-
Isa. v. 20 mant doux ce qui est amer. Je suis prêt à mourir
pour l'adoration des saintes images, sans me
soucier de l'empereur héresiarque, qui a bien
osé les rejetter. Puis creusant la main, il dit:
Quand je n'aurois que cela de sang, je veux bien
le répandre pour l'image de Jesus-Christ. Au
Ps. cxl. reste reportez la nourriture qu'il m'envoie:
5. l'huile du pécheur ne parfumera point ma tête.

L'empereur irrité de cette réponse, renvoya le patrice & des soldats, avec ordre de tirer Etienne de sa cellule, l'amener au monastere d'en-bas, & l'y garder jusqu'à ce que l'empe-
p. 432. reur eût résolu ce qu'il en feroit. La cellule de S. Etienne étoit un trou dans le sommet de la roche, d'environ une coudée & demie de large & de deux de haut. A l'Orient il avoit creusé une petite niche pour faire sa priere, mais si basse qu'il n'y pouvoit tenir que courbé: le reste de la grotte étoit découvert. C'étoit plûtôt
p. 345. *Matth.* vii. 14. un tombeau qu'une cellule. Ses disciples lui ayant demandé pourquoi il s'étoit mis si à l'étroit: C'est, dit-il, que la voie qui mene à la vie est étroite. Il demeuroit donc là, exposé aux ardeurs de l'été & aux rigueurs de l'hyver. Son habit n'étoit qu'une tunique de peau, & il portoit par dessous une chaîne de fer en croix depuis les épaules jusques aux reins, où elle étoit clouée à une ceinture de fer, & à une autre sous les aisselles.

p. 455. Les soldats étant arrivez à cette cellule, en tirerent le saint homme, & furent obligez à le porter. Car à force d'être dans ce trou, ses jambes étoient pliées, & il ne pouvoit ni les dresser, ni les remuer, joint la foiblesse causée par son extrême abstinence. Les soldats surpris

de ce spectacle & touchez de compassion, le prirent à deux, lui faisant mettre les mains sur leurs épaules, & lui tenant les genoux. Ils le porterent au cimetiere de S. Auxence, où ils l'enfermerent avec ses moines, & s'étant assis à la porte, ils attendoient l'ordre de l'empereur. Cependant S. Etienne chantoit avec ses moines une priere, qui commence: Nous adorons, Seigneur, vôtre sainte image; & ensuite une autre qui dit: J'ai rencontré les voleurs de mes pensées qui m'ont dépoüillé. Il vouloit marque qu'on l'avoit tiré de sa retraite & de sa contemplation. Mais les soldats qui l'entendoient branloient la tête, & se disoient l'un à l'autre: Helas! ces moines que l'on maltraite ici sans sujet, ont bien raison de nous appeller des voleurs. Saint Etienne & ceux qui l'accompagnoient demeurerent ainsi enfermez sans manger pendant six jours; le septiéme l'empereur envoya un autre officier, qui remit le saint homme dans sa cellule. Car il étoit obligé de partir pour la guerre contre les Scythes, c'est-à-dire, les Bulgares, qui attaquerent les Romains au mois de Juin de la vingt-deuxiéme année de Constantin, indiction premiere, c'est-à-dire l'an 763. Les soldats avant que de partir, se recommanderent aux prieres de saint Etienne.

AN. 763.

Theoph. p. 364.

XXXIII. Anne calomniée

p. 461. vita.

Mais le patrice Caliste ayant tiré à part un de ces moines nommé Sergius, lui donna de l'argent, & lui en promit davantage pour l'accuser. Sergius ayant cherché inutilement les moyens de lui nuire en secret, sortit du monastere, & s'adressa à Aulicalame, intendant des tributs du golfe de Nicomedie, avec lequel il composa un libelle d'accusation à l'empereur, où il disoit: Premierement, il vous a anathématisé comme hérétique, & vous dit des injures. Et après d'autres accusations frivoles, il ajoûtoit: Il a séduit

AN. 763. une femme noble, qu'il tient dans le monastere d'enbas, d'où elle monte la nuit à sa cellule, pour leur infâme commerce. C'étoit une veuve, p. 437. qui n'ayant point d'enfans, vendit tous ses biens, & quitta son païs & sa famille, par le conseil du saint abbé, pour embrasser la vie monastique. Il changea son nom en celui d'Anne, la prit pour sa fille spirituelle, & la mit au monastere des p. 461. femmes, qui étoit au bas de la montagne, la recommandant particulierement à la supérieure. Les calomniateurs subornerent une esclave qui la servoit, lui promettant de l'affranchir & de la marier à un officier du palais, afin de lui faire dire ce qu'ils vouloient contre sa maîtresse & contre Etienne.

p. 462. Ils envoyerent le libelle d'accusation par un courier à l'empereur en Scythie. L'ayant lû, il écrivit aussi-tôt en ces termes au patrice Anthés, qu'il avoit laissé son lieutenant à CP. Nous vous ordonnons d'aller au plus vîte au mont d'Auxence, où demeurent des femmes corromp. 463. puës, qui feignent d'être pieuses. Emmenez delà une nommée Anne, & nous l'envoyez au camp par ces mêmes couriers, en diligence. Anthés exécuta l'ordre ponctuellement. Il arriva au monastere, comme les religieuses chantoient tierce. Les soldats qui l'accompagnoient entrerent insolemment dans l'église, à grand bruit, faisant briller en l'air leurs épées nuës. Le chant fut changé en cris pitoïables : l'une se refugioit dans la balustrade du sanctuaire, une autre se cachoit sous l'autel, une autre couroit vers la montagne. L'abbesse qui étoit en retraite dans une cellule, ayant appris ce désordre, vint hardiment, & dit à ces hommes : Chrétiens, si p. 465. vous esperez en Dieu, pourquoi faites-vous comme les barbares infideles ? Ils lui répondirent doucement : Donnez-nous Anne, l'amie

d'Etienne, l'empereur en a besoin à l'armée. AN. 763.
La superieure l'appella, avec une autre nommée
Theophano, & leur dit: Allez, mes enfans. vers p. 464.
l'empereur, & répondez sagement à ses interrogations. Allez en paix, allez, le Seigneur soit avec vous. Elles prirent leurs manteaux, se mirent à genoux, reçurent sa benediction, & partirent.

Quand elles furent arrivées à l'armée, l'empereur les fit séparer; & ayant fait venir Anne, il lui dit: Je suis persuadé de ce que l'on m'a dit de vous, je connois la foiblesse des femmes. Dites-moi donc comment cet imposteur vous a fait renoncer à la splendeur de vôtre famille, pour prendre cet habit de ténebres? Il nommoit ainsi
l'habit monastique, parce qu'il étoit noir. Anne p. 465.
lui répondit: Seigneur, je suis devant vous, tourmentez-moi, tuez-moi, faites ce qu'il vous plaira, vous n'entendrez de moi que la verité. Je ne connois cet homme que comme un saint, qui me conduit dans la voie du salut. L'empereur ne sçut que lui dire; il demeura assis, se mordant le bout du doigt, & remuant l'autre main en l'air, qui étoit son geste ordinaire. Il fit garder Anne, & renvoïa sa compagne malgré elle au monastere, où elle raconta tout ce qui s'étoit passé à l'abbesse & à S. Etienne.

L'empereur étant revenu à CP. fit enfermer p. 466.
Anne dans la prison du bain, qui étoit très-obscure, avec des fers aux mains. Voulant l'interroger, il lui envoya la veille un des eunuques de sa chambre, pour lui persuader par menaces & par promesses, d'avoüer publiquement le commerce criminel dont on l'accusoit avec Etienne, puisqu'elle étoit déja convaincuë par son esclave. Anne soûpira du fond du cœur, & lui dit: Retire-toi, mon ami, retire-toi, la volonté de
Dieu soit faite. Le lendemain matin l'empereur p. 467.

AN. 763. ayant assemblé un grand peuple, fit venir Anne, & lui montrant quantité de nerfs de bœufs, lui dit: Je te les ferai tous user sur le corps, si tu ne déclare ton mauvais commerce avec Etienne. Elle ne répondit rien, & aussi tôt huit hommes robustes la prirent par les deux mains, & l'étendirent en l'air en forme de croix, tandis que deux autres la frappoient de toutes leurs forces, l'un sur le ventre, l'autre sur le dos. Elle ne disoit que ces paroles: Je ne connois point cet homme comme vous dites: Seigneur, ayez pitié de moi. Alors on lui confronta l'esclave, qui l'accusa
p. 468. avec serment, étendant les mains contre elle, & lui crachant au visage. L'empereur voyant qu'Anne ne parloit plus, crut qu'elle étoit morte de la violence des coups, & la fit jetter dans un des monasteres de CP. Il n'est plus parlé d'elle depuis.

XXXIV. George faux moine

Mais l'empereur cherchant toûjours un prétexte pour faire mourir Etienne, fit venir le lendemain un jeune homme nommé George Synclete, qui étoit de ses plus confidens, & lui dit: M'aimez-vous, jusques à donner vôtre vie pour moi? George l'en assura avec serment. L'em-
p. 469. pereur lui dit en l'embrassant: Voici un nouvel Isaac, puis il ajoûta: Je ne vous en demande pas tant, je vous prie seulement d'aller au mont d'Auxence, & de persuader à ce malheureux qui y demeure, de vous recevoir au nombre des siens, puis vous reviendrez ici promptement. George obéït avec joïe; il alla sur la montagne, & se cacha dans des broussailles, dont il sortit vers le minuit, & vint crier à la porte du monastere, qu'il s'étoit égaré, & qu'il craignoit d'être dévoré par les bêtes, ou de tomber dans un précipice. S. Etienne ordonna à Marin, son principal disciple, de le faire entrer Il se
p. 470. mit à genoux, & demanda la benediction de

l'abbé, qui reconnut aussi tôt qu'il étoit de la cour, à son habit & à son visage sans barbe. Car l'empereur avoit ordonné à tous les hommes, même aux vieillards de se raser entierement. George avoüa qu'il étoit du palais de l'empereur, & ajoûta : Il nous a tous fait judaïser ; j'ai eu bien de la peine à revenir de cette erreur, & Dieu m'a conduit ici, ne me rejettez pas, mon vénerable pere, de votre compagnie, & ne me refusez pas le saint habit. S. Etienne répondit : Je ne le puis faire à cause de la défense de l'empereur ; & je crains que s'il l'apprenoit, il ne vous retirât d'ici au péril de vôtre ame. George reprit : Vous répondrez à Dieu de moi, si vous differez ; & il pressa tant, que l'abbé lui donna l'habit de probation,

AN. 763.

p. 471.

Cependant l'empereur assembla le peuple à CP. dans le théatre de l'hippodrome ; & se tenant sur les degrez, il dit : Je ne puis vivre avec ces ennemis de Dieu, qu'on ne nomme point. Le peuple s'écria : Seigneur, il ne reste en cette ville aucune trace de leur habit. L'empereur s'écria en colere : Je ne puis plus souffrir leurs insultes. Ils m'ont séduit tous les miens jusqu'à George Synclete, qu'ils ont arraché d'auprès de moi, pour le faire moine. Mais mettons en Dieu notre confiance, il le fera bien-tôt paroître, prions seulement. Après que George eut porté trois jours le petit habit, S. Etienne lui fit une grande exhortation, lui coupa les cheveux, & le revêtit de l'habit monastique ; mais trois autres jours après cet imposteur quitta la montagne, & vint au palais. L'empereur l'embrassa, & convoqua pour le lendemain une assemblée generale de tout le peuple dans le même théatre. La foule y fut telle qu'ils s'étouffoient, & l'empereur s'écria : Dieu a exaucé mes prieres, il m'a découvert celui que je cherchois. Alors

p. 472.

p. 473.

p. 474.

AN. 763. il fit paroître George devant le peuple, qui le voyant en habit monastique, s'écria : Malheur au méchant; qu'il meure, qu'il meure : ce qu'ils entendoient d'Etienne. L'empereur fit dépoüiller George, premierement de l'épomide ou Scapulaire, puis de la cuculle, & on les jetta parmi le peuple, qui les foula aux pieds. On lui ôta ensuite l'analabe ou écharpe que les moines portoient au coû, & qu'ils croisoient sur la poitrine. L'empereur la prit entre ses mains, & la tournoit de tous côtez, demandant ce que ce pouvoit être. Un sénateur nommé Draconce, répondit : Jettez-la, seigneur, c'est un cordeau de satan. Elle fut aussi foulée aux pieds avec la ceinture. Ensuite quatre hommes étendirent George par terre; & l'ayant mis tout nud, lui renverserent un seau d'eau sur la tête, comme pour le purifier. Enfin on le revêtit d'un habit militaire; l'empereur lui mit de sa main le baudrier avec l'épée, & le déclara son écuyer.

Sup. liv. XX. n. 8.

p. 475.

Aussi-tôt il envoya au mont saint Auxence quantité de gens armez, qui dissiperent les moines, mirent le feu au monastere & à l'église, & les réduisirent en cendre jusqu'aux fondemens. Ils tirerent S. Etienne de sa caverne, & le menerent à la mer, le frappant à coups de bâton, le prenant à la gorge, & lui déchirant les jambes dans des épines. Ils lui crachoient au visage, lui disoient des injures, & lui insultoient en diverses manieres. Comme il ne pouvoit marcher, ils le mirent dans une barque, & le menerent le long de la côte au monastere de Philippique près de Chrysopolis, où ils l'enfermerent, & en avertirent l'empereur, qui publia une défense d'approcher du mont saint Auxence, sous peine de la vie.

p. 476.

XXXV. Evêques envoyez à Etienne.

Ensuite il fit venir cinq évêques, chefs des Iconoclastes; Theodose d'Ephese, Constantin

de Nicomedie, Constantin de Nacolie : Sisinnius Pastile & Basile Tricacabe, avec le patrice Calliste, Comboconon premier secretaire, & un autre officier nommé Masare, & les envoya à Constantin patriarche de C P. pour aller tous ensemble au monastere de Chrysopolis. Mais le patriarche qui connoissoit la vertu & la capacité de S Etienne, refusa d'y aller. Ils porterent avec eux la définition de leur concile ; & étant arrivez au monastere, ils firent leurs prieres à l'église, puis ils s'assirent sur les degrez du bain, & manderent S. Etienne, qui vint soûtenu par deux hommes, avec les fers aux pieds. Ce spectacle leur tira des larmes. Theodose d'Ephese lui dit : Homme de Dieu comment vous êtes-vous mis dans l'esprit de nous tenir pour hérétiques, & de croire en sçavoir plus que les empereurs, les archevêques, les évêques & tous les Chrétiens? Travaillons-nous tous à perdre nos ames? S. Etienne lui répondit gravement : Considérez ce que le prophéte Elie dit à Achab : Ce n'est pas moi qui cause ce trouble, mais vous & la maison de votre pere. C'est vous qui avez introduit une nouveauté dans l'église. On peut vous dire avec le prophéte : Les rois de la terre avec les magistrats & les pasteurs, se sont assemblez contre l'église de Jesus-Christ, formant de vains projets. Alors Constantin de Nicomedie, qui étoit un jeune homme de trente ans, se leva pour donner un coup de pied au saint abbé assis à terre ; mais un des gardes le prévint, & frappa du pied le saint homme dans le ventre, comme pour le faire lever.

AN. 763.

Sup. n. 7. vita p. 478.

3. Reg. XVIII 17. p. 479.

Ps. II. 2.

Les sénateurs Calliste & Comboconon arrêterent l'évêque Constantin, & dirent à saint Etienne : Vous avez à choisir des deux, ou de souscrire, ou de mourir comme rebelle à la loi

AN. 763. des peres & des empereurs. Il répondit : Ma vie
p. 480 est Jesus-Christ, mon avantage & ma gloire de
Philip. 1 21. mourir pour sa sainte image. Mais qu'on lise la définition de vôtre concile, afin que je voye ce qu'elle contient de raisonnable contre les images. Constantin de Nacolie ayant lû le titre : Définition du saint concile septiéme œcumenique. Saint Etienne lui fit signe de la main de s'arrêter, & dit : Comment peut-on nommer saint un concile, qui a profané les choses saintes ? Un de vos évêques n'a t-il pas été accusé par des gens de bien dans vôtre concile, d'avoir foulé aux pieds la patene destinée aux saints mysteres, parce qu'on y voyoit les images de Jesus-Christ, de sa Mere, & de son Précurseur ? Vous l'avez maintenu dans ses fonctions, & excommunié ses accusateurs, comme défenseurs des idoles. Qu'y
p. 481. a-t-il de plus impie ? N'avez-vous pas ôté le titre de Saints aux apôtres, aux martyrs & aux autres justes, les nommant simplement apôtres ou martyrs ?

Mais comment ce concile est-il œcumenique, sans être approuvé du pape de Rome : quoiqu'il y ait un canon qui défend de regler sans lui les affaires ecclesiastiques ? Il n'a été approuvé ni par le patriarche d'Alexandrie, ni par celui d'Antioche ou de Jerusalem. Où sont leurs lettres ? Et comment appelle-t-on septiéme concile celui qui ne s'accorde point avec les six précedens. Basile reprit : Et en quoi avons nous contrevenu aux six conciles ? Saint Etienne répondit : N'ont-ils pas été assemblez dans des églises ; & en ces églises, n'y avoit-il pas des images reçûës & adorées par les peres ? Répondez-moi, évêque, Basile en convint ; & saint Etienne levant les yeux au ciel, soûpira du fond du cœur, étendit les mains, & dit : Quiconque n'adore pas Nôtre-Seigneur Jesus-

Chrift renfermé dans fon image, félon l'humanité, qu'il foit anathême. Il vouloit continuer, mais les commiffaires étonnez de la liberté avec laquelle il parloit, & couverts de confufion, fe leverent, ordonnant feulement qu'on l'enfermât. Quand ils furent de retour à CP. l'empereur leur demanda ce qu'ils avoient fait. Les évêques voulurent diffimuler leur defavantage; mais Callifte dit: Nous fommes vaincus, feigneur, cet homme eft fort en raifons, & méprife la mort. L'empereur outré de colere, écrivit auffi-tôt une fentence, pour envoyer le faint homme en exil dans l'ifle de Proconefe, près de l'Hellefpont.

AN. 763.

p. 483.

XXXVI. Exil de S. Etienne à Proconefe.

Pendant dix-fept jours que S. Etienne demeura à Chryfopolis, il ne prit point de nourriture, quoique l'empereur lui en eût envoyé abondamment; mais il la renvoya, comme il avoit fait auparavant, ne voulant rien recevoir d'un excommunié. Avant que de partir il guerit le fuperieur du monaftere, abandonné des médecins. Etant arrivé à Proconefe, il fe logea dans une caverne agréable, qu'il trouva dans un lieu défert fur la mer, près d'une églife de fainte Anne, & fe nourriffoit des herbes qu'il rencontroit. Ses difciples chaffez du mont faint Auxence, ayant appris le lieu de fon exil, vinrent à Proconefe fe raffembler autour de lui, à l'exception de deux qui apoftafierent; fçavoir, Sergius le calomniateur du Saint, & Etienne, qui après avoir été chapelain du patrice Callifte, avoit reçu l'habit monaftique des mains de faint Etienne, qui l'avoit établi prêtre du monaftere. L'empereur le fit chapelain du palais de Sophie, & ils prirent l'un & l'autre l'habit feculier. Tous les autres difciples de S. Etienne, s'étant remis fous fa conduite, firent un nouveau monaftere à Proconefe. Sa mere même

p. 484.

p. 486.

AN. 763. & sa sœur quitterent le monastere des Trichinaires, où elles étoient établies, & vinrent le trouver dans cette isle. Pour lui il fit faire une petite cage en forme de colomne, où il s'enferma pour continuer ses austeritez, la quarante-neuviéme année de son âge, c'est-à-dire, l'an 763. car il étoit né la premiere année du pontificat de S. Germain de C P. qui fut l'an 715.

p. 405. Sup. liv. XLI. n. 26.

Theoph. an. 23. p. 364

La même année 763. vingt-troisiéme du regne de Constantin, Cosme, surnommé Conamite évêque d'Epiphanie en Syrie, fut accusé par les citoyens devant Theodore patriarche d'Antioche, d'avoir dissipé les vases sacrez ; & ne pouvant les représenter, il renonça à la foi catholique, & embrassa l'hérésie des Iconoclastes. Il fut condamné d'un commun consentement par les trois patriarches, Theodore d'Antioche, Theodore de Jerusalem, Cosme d'Alexandrie, avec les évêques de leur dêpendance ; & le jour de la Pentecôte, ils l'anathématiserent chacun chez eux, après la lecture de l'évangile. Vers le même tems, l'empereur Constantin demanda au patriarche de C P. quel mal y auroit-il de dire mere de Christ, au lieu de mere de Dieu ? Le patriarche répondit, en l'embrassant : Ayez pitié de nous, seigneur : Dieu vous garde d'une telle pensée. Ne voyez-vous pas comme Nestorius est anathématisé par toute l'église ? Je le demandois pour m'instruire, reprit l'empereur : Que ce discours demeure entre vous & moi. Un jour tenant une bourse pleine d'or, il demanda à ceux qui étoient présens ce qu'elle valoit : Elle vaut beaucoup, dirent-ils. En ayant ôté l'or, il leur fit encore la même question. Ils répondirent qu'elle ne valoit plus rien. Il en est de même, dit-il, de la mere de Dieu ; tant que Jesus-

Theoster. vita S. Nic. c. 4. ap. Boll. tom. 9. p. 26.

Christ étoit dans son sein, elle valoit beaucoup; après qu'il en fut sorti, elle étoit comme les autres.

XXXVII. Regle de saint Chrodegang.

S, Chrodegang évêque de Mets étant allé à Rome, obtint du pape Paul les corps des trois martyrs S. Gorgon, S. Nabor & S. Nazaire, qu'il mit en trois monasteres. S. Nabor à S. Hilaire, aujourd'hui S. Avol au diocese de Mets, S. Nazaire, à Loresheim, fondé près de Wormes, l'an 764. dont le premier abbé fut Gondeland, frere de S. Chrodegang. Il mit les reliques de S. Gorgon dans le monastere de Gorze l'an 765.

Transl. S. Gorg. to 4. Act. SS. Ben p. 204.

Sup. n. 8.

La même année, quatorziéme du regne de Pepin, S. Chrodegang présida à un concile ou assemblée generale de la nation Françoise, tenuë à Attigni sur l'Aisne, dans le diocese de Reims. Il n'en reste que les noms des évêques qui y assisterent, au nombre de vingt-sept, avec dix-sept abbez, & une promesse réciproque qu'ils se firent, que quand quelqu'un d'eux viendroit à mourir, chacun feroit dire cent pseautiers, & célébrer cent messes par ses prêtres; & que l'évêque diroit lui-même trente messes. On trouve des promesses semblables en d'autres conciles de ce tems-là. Les évêques les plus connus de cette assemblée, sont S. Chrodegang de Mets, S. Lulle de Mayence, Remedius de Roüen frere du roi, Megingaud de Virsbourg, Villiaire évêque du monastere de S. Maurice en Valais. Il y en a plusieurs autres nommez évêques de certains monasteres, comme de Lobes, de S. Oyan d'Eichstat; parce qu'ayant quitté leurs siéges épiscopaux, ils s'étoient retirez dans des monasteres, dont ils étoient abbez, gardant le titre d'évêques. Entre les simples abbez, Fulrad l'archichapelain tient le premier rang, comme abbé de S. Denis.

To. 6 conc. p. 1701.

Cont. Digion. p. 1796. V. Coint. an. 765. n. 2, 3 &c.

Inf. liv. XLIV. n. 24.

On y voit aussi ensuite ceux de S. Germain de Jumieges, de Fontenelle, de Centule, de Corbie, de Rebais, de sainte Colombe de Séns.

Pau. *dia.* *ap. Boll.* 6. *Mart.* *to* 6. *p.* 452.

S. Chrodegang est principalemant célebre par la communauté des clercs qu'il forma dans son église avec des revenus suffisans pour les décharger de tous les soins temporels. Il leur donna une regle, qui fut depuis reçuë par tous les chanoines, & que nous avons encore. Le nom de chanoines ou canoniques, se donnoit du commencement à tous les clercs, soit parce qu'ils étoient écrits dans les canons ou catalogue de l'église, soit parce qu'ils vivoient selon les canons; mais depuis on le prit particulierement pour ceux qui vivoient en commun, à l'exemple du clergé de S. Augustin; & avant lui de S. Eusebe de Verceil; & c'est pour de tels chanoines que S. Chrodegang composa sa regle, presque toute tirée de celle de S. Benoît, autant que la vie monastique pouvoit convenir à des clercs servans l'église. Il y cite souvent l'ordre Romain & les usages de l'église Romaine.

Sup. liv. XXIV. *n.* 40. 41. *Lib.* XIII. *n.* 14.

to. 7. *conc.* *p.* 1445.

La regle de S. Chrodegang dans sa pureté, ne contient que trente-quatre articles, avec une préface, où il déplore le mépris des canons, & la négligence des pasteurs, du clergé & du peuple. Il n'engage pas les clercs de cette communauté à une pauvreté absoluë; mais il veut que quiconque y entrera, fasse une donation solemnelle de tous ses biens à l'église de S. Paul de Mets; permettant de s'en réserver l'usufruit, & de disposer de ses meubles pendant sa vie. Les prêtres auront la disposition des aumônes qui lui seront données pour leurs messes, pour la confession ou l'assistance des malades, si ce n'est que l'aumône soit donnée pour la communauté: C'est la premiere fois que je trouve des aumônes

c. 31.

c. 32.

ou retributions particulieres, pour des messes, ou d'autres fonctions ecclesiastiques. Saint Chrodegang juge plus utile de donner à toute la communauté, parce que plusieurs ensemble obtiennent plus aisément la misericorde de Dieu, qu'un seul, quelque zélé qu'il soit.

Pour la clôture, les chanoines ont liberté de sortir le jour; mais à l'entrée de la nuit, tous doivent se rendre à saint Etienne, qui est la cathedrale de Mets, pour chanter complies. Après lesquelles il n'est plus permis de boire, de manger ni de parler; mais on doit garder le silence, jusques après que l'on aura dit prime le lendemain. Celui qui ne s'est pas trouvé à complies, ne peut entrer, ni même frapper à la porte, jusques à ce qu'on vienne aux nocturnes. C'est que le peuple y venoit encore. L'archidiacre, le primicier, ni le portier ne donneront aucune dispense de cette regle, dont ils ne puissent rendre compte à l'évêque. Tous les chanoines logeoient donc dans un cloître exactement fermé, & couchoient en differens dortoirs communs, où chacun avoit son lit. Aucune femme n'entroit dans le cloître, ni aucun laïc sans permission. Si on donnoit à manger à quelqu'un, il laissoit ses armes hors du refectoir; & aussi-tôt après le repas, sortoit du cloître. Les cuisiniers mêmes, si on en prenoit de laïcs, sortoient aussi-tôt qu'ils avoient rendu leur service.

c. 4.

c. 3.

c. 5.

Les chanoines se levoient la nuit à deux heures, pour les nocturnes, comme les moines, suivant la regle de saint Benoît, & mettoient entre les nocturnes & les matines, ou laudes, un intervalle, pendant lequel il étoit défendu de dormir, mais on devoit apprendre les pseaumes par cœur, lire ou chanter. Pendant le jour ceux qui se trouvoient trop loin de l'église, entendant sonner l'office, pouvoient le réciter au lieu

Sup. liv. XXXII. n. 14.

c. 6.

c. 7. où ils se trouvoient. Il est défendu aux clercs de tenir des bâtons à la main dans l'église, si-
c. 2. non pour cause d'infirmité Les chanoines doivent garder entre eux le rang qu'ils tiennent dans le clergé, se traiter avec respect, & ne
c. 8. se point nommer simplement par leur nom. Après l'office de prime, on tiendra le chapitre tous les jours, On y lira un article de la re-
c. 9. gle, des homelies ou quelque autre livre édifiant : l'évêque ou le superieur y donnera ses ordres, & y fera les corrections. Au sortir du chapitre chacun ira au travail manuel qui lui sera prescrit.

XXXVIII Nourriture. Vêtemens, &c. c. 20. Quant à la nourriture, depuis Pâques jusqu'à la Pentecôte, on fera deux repas, & on pourra manger de la chair, excepté le vendredi seulement. De la Pentecôte à la saint Jean, on fera deux repas, mais sans manger de chair. De la saint Jean à la saint Martin, deux repas, & abstinence de chair le mercredi & le vendredi. De la saint Martin à Noël, abstinence de chair, & jeûne jusqu'à none. De Noël au Carême, jeûne jusqu'à none le lundi, le mercredi & le vendredi, avec abstinence de chair ces deux derniers jours; les autres jours, deux repas. S'il vient une fête en ces féries, le superieur pourra permettre la chair. En Carême on jeûnera jusqu'à vêpres, avec défense de manger hors du cloître. Il y aura sept tables dans le réfectoir;
c. 21. la premiere, pour l'évêque avec les hôtes & les étrangers, l'archidiacre & ceux que l'évêque y appellera : la seconde, pour les prêtres : la troisiéme, pour les diacres : la quatriéme, pour les soûdiacres : la cinquiéme, pour les autres clercs : la sixiéme, pour les abbez ; & ceux que le superieur voudra : la septiéme, pour
c. 22. les clercs de la ville, les jours de fête. La quantité du pain n'est point bornée ; à dîné ils au-

ront un potage, deux portions de chair à deux : à ſoupé une ſeule. Entre les viandes de carême, on compte le fromage. La boiſſon eſt reglée : au plus à dîné, trois coups ; à ſoupé, deux ; & trois coups, quand il n'y a qu'un repas. Ceux qui s'abſtiennent de vin, boiront de la biere. Tous les chanoines feront la cuiſine tour à tour, excepté l'archidiacre & quelques autres officiers occupez plus utilement. c. 23. c. 24.

Pour les vêtemens, on donnera aux anciens tous les ans une chappe neuve ; aux jeunes, les vieilles. Les prêtres & les diacres qui ſervent continuellement, auront deux tuniques par an, ou de la laine pour en faire, & deux chemiſes. Pour la chauſſure, tous les ans un cuir de vache, & quatre paires de pantoufles. On leur donnera de l'argent pour acheter le bois ; & toute cette dépenſe du veſtiaire & du chauffage ſe prenoit ſur les rentes que l'égliſe de Mets levoit dans la ville & à la campagne. Mais les clercs qui avoient des benefices, devoient s'habiller. On appelloit encore alors benefice la joüiſſance de certains fonds accordée par l'évêque. c. 29.

On aura un ſoin particulier des chanoines malades, s'ils n'ont de quoi ſubvenir à leurs beſoins. Ils auront un logement ſéparé, & un clerc chargé d'en prendre ſoin. Ceux qui ſeront en voyage avec l'évêque, ou autrement, garderont, autant qu'il leur ſera poſſible, la regle de la communauté. c. 28. c. 10. c. 25.

Elle étoit gouvernée, premierement par l'évêque, & ſous lui par l'archidiacre & le primicier, que l'évêque pouvoit corriger & dépoſer, s'ils manquoient à leur devoir. Il y avoit un cellerier, un portier, un infirmier, & des cuſtodes ou gardiens des trois principales égliſes, S. Etienne, S. Pierre & ſainte Marie, qui y couchoient, ou tout proche, ſans préjudice de la regularité. c. 27. c. 27. c. 24.

XXXIX. Pénitences. &c. Il est ordonné aux clercs de se confesser à l'évêque deux fois l'année : sçavoir au commencement du carême, & depuis la mi Août jusqu'au premier jour de Novembre. Sauf à se confesser dans les autres tems, toutes les fois qu'ils voudront, soit à l'évêque, soit à un prêtre député de sa part. Celui qui aura celé quelque peché en se confessant à l'évêque, ou cherchera à se confesser à d'autres ; si l'évêque le peut découvrir, il le punira de foüet ou de prison. C'est la premiere fois que je trouve la confession commandée : mais S. Chrodegang regarde ce précepte comme un adoucissement des anciennes regles, qui vouloient que l'on découvrît aux superieurs toutes les mauvaises pensées. Il veut que les clercs reçoivent le corps & le sang de Notre Seigneur tous les dimanches & les grandes fêtes, à moins que leurs péchez ne les en empêchent.

c. 14.

c. 15. Le chanoine coupable de grands crimes, homicide, fornication, adultere, larcin, recevra d'abord la discipline, puis sera mis en prison, à la discretion du superieur, sans communication avec personne. Au sortir de la prison il fera encore pénitence publique, si le superieur juge à propos. C'est-à-dire, qu'à toutes les heures de l'office il viendra à la porte de l'église, & y demeurera prosterné jusqu'à ce que tous soient entrez, puis il recitera l'office debout, demeurant dehors. Il gardera l'abstinence, telle qu'elle lui sera imposée par le superieur. Pour les péchez graves, comme désobéissance, révolte, murmure, médisance, yvrognerie, trangression du jeûne, ou de quelque autre précepte de la regle, il y aura deux admonitions secretes ; puis une publique ; & si le coupable ne se corrige, il sera excommunié : s'il est trop grossier ou trop dur, pour être touché de l'excommuni-

c. 17.

cation, on usera de punition corporelle: Entre ces fautes graves, on compte de ne s'être pas tenu à la croix. C'étoit une croix au milieu du cloître, où par pénitence on faisoit demeurer quelque tems debout, ou à genoux pour les fautes plus légeres. Quant à ces légeres fautes, comme d'être venu tard à l'office ou à table, avoir rompu ou perdu quelque chose, la peine étoit arbitraire, & toûjours moindre pour celui qui s'accusoit le premier. Il est défendu sous peine d'excommunication, d'avoir aucun commerce avec l'excommunié. Il est aussi défendu aux particuliers de s'excommunier ou se frapper l'un l'autre, quelque sujet qu'ils prétendent en avoir: mais l'offensé doit demander justice au supérieur. Et au contraire, personne ne doit prendre le parti du coupable, sous prétexte d'amitié ou de parenté.

Vita S. Lan-deb. n. 5. t. 3. Act. S. Ben. p. 71.

c. 18.

c. 16.

c. 12.

c. 13.

Les clercs qui n'étoient point de la communauté, & demeuroient hors du cloître, dans la ville de Mets, devoient venir les dimanches & les fêtes aux nocturnes & aux matines dans la cathédrale: ils assistoient au chapitre & à la messe, & mangeoient au refectoir, à la septiéme table qui leur étoit destinée. Les chanoines pouvoient avoir des clercs pour les servir, par permission de l'évêque. Ces serviteurs étoient sujets à la correction, & devoient assister aux offices en habit de leur ordre, comme les clercs du dehors: mais ils n'assistoient point au chapitre, & ne mangeoient point au refectoir.

c. 8.

c. 33.

c. 21. 30.

c. 3.

c. 2.

Il y avoit des pauvres nommez matriculiers, parce qu'ils étoient inscrits dans la matricule, ou catalogue, soit du Dome, c'est-à-dire, de la cathédrale, soit des autres églises. Saint Chrodegang voïant que l'on négligeoit de les instruire & de les corriger, ordonne que deux fois le mois ils viendront le samedi à l'église du Dome, à

c. 34.

l'heure de tierce, & que l'évêque leur fera lire quelque homelie, pour leur instruction : ou en l'absence de l'évêque, le prêtre custode de saint Etienne leur fera quelque lecture, ou les instruira de vive voix. Ils se confesseront au même prêtre deux fois l'an, en carême & au mois d'Octobre; & en chaque matricule il y aura un primicier pour veiller sur leur conduite. En venant à l'instruction, ils découvriront au prêtre custode leurs besoins spirituels & corporels : les indociles seront effacez de la matricule, & d'autres mis en leur place. Les jours d'instruction on leur distribuëra du pain, du vin, du lard, ou du fromage, & de l'argent pour le bois. J'ai mis au long cette regle de saint Chrodegang; parce qu'elle fut depuis reçûë par tous les chanoines, comme celle de S. Benoît par les moines. Il mourut l'an 766. & fut enterré à l'abbaye de Gorze, où il avoit choisi sa sépulture.

v. Boll. 6. Mart. to.6. p 452.

XL. Miracles de saint Etienne d'Auxence. *Vita p. 489. sup. addit. lib. XXIV. n. 25.*

Cependant saint Etienne dans son exil en l'isle de Proconese, faisoit quantité de miracles. Un aveugle le vint trouver, & le pria de le guérir. Après s'en être défendu avec beaucoup d'humilité : il dit : Avez-vous la foi ? Adorez-vous l'image de Jesus-Christ, de sa Mere, & des Saints ? Croyez vous en Dieu, qui guérit, même par les images, comme il arriva à la conversion de sainte Marie Egyptienne ? Je croi, répondit l'aveugle, & j'adore : & saint Etienne ajoûta : Au nom du Seigneur Jesus-Christ, qui a guéri l'aveugle, en qui tu crois, & que tu adore en son image, regarde le soleil sans empêchement. Aussi-tôt ses yeux furent ouverts, & il s'en alla, loüant Dieu, & transporté de joïe. Une femme de Cyzique lui amena son fils, agité du démon depuis près de neuf ans. Il pria pour lui, de dedans sa cage, & l'appellant par son nom, lui fit adorer l'image de Jesus-Christ,

p. 490.

après quoi il le renvoya guéri. Une femme noble d'Heraclée en Thrace, affligée depuis sept ans d'une perte de sang, vint trouver S. Etienne, qui après avoir prié, fit sur elle le signe de la croix, & lui fit adorer l'image de Jesus-Christ. Elle se sentit au bout de trois jours parfaitement guérie. Il fit plusieurs autres miracles, principalement à l'égard de ceux qui se trouvoient en péril sur la mer. Car quand il la voyoit agitée, il mettoit ses freres en prieres ; & souvent après la tempête, on voyoit les voyageurs venir le remercier, & dire que dans le péril ils l'avoient vû qui conduisoit leur vaisseau.

AN. 764.
p. 492.
p. 493.

La seconde année de son exil, c'est-à-dire, l'an 764. il perdit sa mere, & sa sœur qui la suivit sept jours après, comme elle lui avoit prédit. Vers le même tems un soldat nommé Etienne, qui servoit dans le corps des Armeniens en Thrace, étant perclus de la moitié du corps & courbé, vint à Proconese trouver le Saint, qui lui ayant fait adorer l'image de Jesus-Christ & celle de la Vierge, le renvoya guéri & redressé. Ses camarades lui demanderent comment la chose s'étoit passée, & quand il leur eut dit qu'il avoit adoré des images, ils lui dirent en fureur : Miserable, tu es idolâtre, & le dénoncerent au gouverneur de Thrace, qui l'envoya promptement à l'empereur. L'empereur lui demanda, s'il persistoit dans l'idolâtrie. Le soldat se mit à genoux, & dit anathême, comme ayant été séduit ; & l'empereur aussi-tôt le fit centurion. Mais comme il retournoit chez lui, son cheval le jetta par terre, & le foula aux pieds, en sorte qu'il en mourut. L'empereur prit occasion de ce qui étoit arrivé au soldat, pour rappeller promptement saint Etienne ; disant que même dans son exil il ne cessoit point d'enseigner au peuple l'idolâtrie.

p. 494.
p. 495.

AN. 764. Il le fit donc ramener à CP. & mettre dans la prison du bain, les fers aux mains, & les entraves aux pieds. Quelques jours après il l'interrogea en particulier sur la terrasse du Phare, étant assis entre deux de ses principaux officiers. En y allant le Saint se fit donner une piece de monnoye, qu'il tenoit cachée sous son habit. Si-tôt que l'empereur le vit entrer, il s'écria: Voyez quel homme me charge de calomnies. Le Saint regardoit à terre sans rien répondre. L'empereur jettant sur lui un regard farouche, lui dit: Tu ne me réponds point, miserable. Saint Etienne répondit: Seigneur, si vous êtes résolu à me condamner, envoyez-moi au supplice: si vous voulez m'interroger, moderez votre colere: car c'est ainsi que les loix ordonnent aux juges d'en user. L'empereur ajoûta: Dis-moi quels decrets, ou quels préceptes des peres avons-nous méprisez, pour te donner sujet de nous traiter d'hérétiques? Saint Etienne répondit. C'est que vous avez ôté des églises les images que les peres ont reçûës & adorées de tout tems. L'empereur reprit: Impie, ne les nomme pas images, ce sont des idoles. Et comment peuvent-elles compatir avec les choses saintes? Qu'a de commun la lumiere avec les ténebres?

XLI. Confessions de saint Etienne devant l'empereur.

p. 496.

p. 497.

Seigneur, répondit saint Etienne, les Chrétiens n'ont jamais ordonné d'adorer la matiere dans les images: nous adorons le nom de ce que nous voyons, remontant par la pensée aux originaux. Cette vûë éleve nôtre raison jusques au ciel, & fixe notre curiosité. Est-il donc juste, dit l'empereur, de faire des images sensibles de ce que l'esprit même ne peut comprendre? Et qui est l'homme, dit saint Etienne, à moins que d'avoir perdu le sens, qui en adorant ce que l'on voit dans l'église, adore la créature,

p. 498.

la pierre, l'or, ou l'argent, sous prétexte qu'elle porte le nom des choses saintes? Mais vous autres sans distinguer le saint du profane, vous n'avez pas eu horreur d'appeller idole l'image de Jesus-Christ, comme Apollon; & celle de la mere de Dieu, comme Diane; de les fouler aux pieds, & de les brûler. L'empereur dit: Esprit bouché, est-ce qu'en foulant aux pieds les images, nous foulons aux pieds Jesus-Christ? A Dieu ne plaise.

AN. 764.

Alors S. Etienne tirant de son sein la piece de monnoie qu'il avoit apportée exprès, dit à l'empereur: Seigneur, de qui est cette image & cette inscription? L'empereur surpris, répondit: C'est des empereurs, c'est-à-dire, de lui-même & de son fils Leon. S. Etienne continua: Serai-je donc puni si je la jette à terre, & si je la foule aux pieds? Les assistans dirent: Assurément, puisqu'elle porte l'image & le nom des empereurs invincibles. Le Saint répondit avec un grand soupir: Quel sera donc le supplice de celui qui foule aux pieds le nom de Jesus-Christ & de sa mere dans leurs images? Ne sera t-il pas livré au feu éternel? Alors il jetta la piece de monnoie, & marcha dessus. Ceux qui accompagnoient l'empereur, se jetterent sur lui comme des bêtes féroces, voulant le précipiter de la terrasse en bas; mais l'empereur les en empêcha, & l'envoya lié par le cou & les mains derriere le dos à la maison publique, nommée le Prétoire; voulant le faire juger selon les loix, pour avoir foulé aux pieds l'image de l'empereur.

p. 499.

XLII. Continuation de la persecution *Theoph. n. 25. p. 367. 368.*

Cependant plusieurs officiers & plusieurs soldats étant accusez d'adorer les images, l'empereur les fit punir rigoureusement en diverses manieres; & il fit prêter un serment general à tous ses sujets, de ne point adorer les images,

AN. 764. Il obligea le patriarche Constantin à monter sur l'ambon, & à faire le même serment sur la vraie croix; après quoi il assista à la table de l'empereur, couronné de fleurs, entendant la musique, & mangeant de la chair, au mépris de la profession monastique qu'il avoit embrassée.

Le vingt-uniéme d'Août de l'indiction quatriéme, l'an 766. l'empereur voulant rendre absolument méprisable l'habit monastique, fit passer dans l'hippodrome ce qui se trouva de moines, tenant chacun une femme par la main, au milieu du peuple, qui crachoit sur eux, & les traitoit indignement. Le vingt-cinquiéme du même mois il fit aussi mener honteusement dans l'hippodrome dix-neuf officiers des plus considerables, accusez d'avoir conspiré contre lui: mais en effet, parce qu'il étoit jaloux des loüanges que tout le monde leur donnoit pour leur force & leur bonne mine. Il en fit mourir quelques-uns pour leur pieté; & parce qu'ils avoient été voir S. Etienne, & avoient loüé hautement ses souffrances. On en marque huit entre les autres, Constantin patrice, qui avoit été logothete du Drome, ou contrôleur general des postes: son frere Strategius patrice & domestique des excubiteurs; c'est-à-dire, capitaine des gardes. Antiochus qui avoit aussi été logothete du Drome, & gouverneur de Sicile. David spataire, c'est-à-dire, écuyer & comte de l'obsequium, troupes ainsi nommées. Theophylacte protospataire, ou premier écuyer, & gouverneur de Thrace. Cristofle écuyer, Constantin protostrator, ou premier écuyer de l'empereur, fils du patrice Bardane. Theophylacte candidat, ou garde du corps. L'empereur les fit passer dans l'hyppodrome, où le peuple cracha sur eux, & les chargea de malédictions. Puis il condamna

V. Cang.

Theoph. 569.

les

AN. 766.

les deux freres Constantin & Strategius à perdre la tête ; fit crever les yeux aux autres, & les envoya en exil, où il leur faisoit donner tous les ans cent coups de nerfs de bœuf.

Enfin il fit sentir sa mauvaise humeur au patriarche Constantin. Le trentiéme du même mois d'Août 766. il lui suscita des clercs & des laiques d'entre les confidens du patriarche même, qui l'accuserent d'avoir mal parlé de l'empereur ; & comme il le nioit, ils en firent serment sur la vraie croix. Il envoya aussi-tôt mettre le scellé au palais patriarcal, & banit le patriarche, premierement dans l'île Hierie, puis en celle du Prince. Trois mois & demi après ; sçavoir le sixiéme de Novembre de la même année 766. indiction cinquiéme, l'empereur fit ordonner patriarche Nicetas eunuque, Sclave d'origine.

Theoph. an. 26. p. 370.

Cependant il continuoit de persecuter les catholiques, évêques, moines, laiques, magistrats & particuliers. Il défendoit par tout de vive voix & par écrit, les prieres adressées à la vierge & aux saints. Il faisoit déterrer & consumer les reliques les plus respectées ; traitoit d'impies ceux qui les honoroient, & les menaçoit de mort, de confiscation de biens, d'exil, de tourmens. Il fit jetter dans la mer la châsse de sainte Euphemie qui étoit à Calcedoine, ne pouvant souffrir l'huile précieuse qui en dégoutoit en presence de tout le peuple. Mais la relique fut conservée miraculeusement, & retrouvée en l'île de Lemnos. Cependant l'empereur fit de cette église un attelier pour forger des armes ; & les ouvriers faisoient leurs ordures dans le sanctuaire.

XLIII. Concile de Gentilli.

V. Coint. an. 767. n. 1. 2. &c.

L'empereur Constantin avoit envoyé des ambassadeurs en France, qui furent entendus dans un concile tenu à Gentilli près de Paris. Car le

AN. 767. roi Pepin y celebra la fête de Pâque de l'an 767. qui fut le neuviéme d'Avril. A ce concile assistoient aussi des legats du pape Paul; & entre eux & les Grecs fut agitée une question sur la Trinité; sçavoir si le S. Esprit procede du Fils comme du Pere. Car les Grecs reprochoient deslors aux Latins, d'avoir ajoûté au symbole de C.P. le mot *Filioque*. Il y fut aussi parlé des images des saints; sçavoir, s'il falloit en mettre dans les églises. Il est à croire que les ambassadeurs Grecs vouloient justifier auprès de Pepin l'empereur leur maître, accusé par les Romains de troubler la religion en Orient, en faisant la guerre aux images; & qu'en récriminant, ils accusoient les Romains d'errer sur la Trinité. On ne sçait point ce qui fut décidé en ce concile.

tom 6. conc. p. 1703.

XLIV. Mort du pape Paul. Intrusion de Constantin.

Anast. in Paul. V. Papeb.

L'été suivant le pape Paul étant demeuré pendant les grandes chaleurs à l'église de S. Paul, tomba malade, & mourut le vingt-uniéme de Juin 767. après avoir tenu le saint siege dix ans & un mois. En une ordination au mois de Décembre il fit douze prêtres & deux diacres, & d'ailleurs trois évêques. Il fut d'abord inhumé à saint Paul, où il étoit mort; mais trois mois après on le transfera par le Tibre à S. Pierre, & on l'enterra solemnellement dans la chapelle de la Vierge qu'il avoit bâtie. Il est honoré comme saint le vingt-huitiéme de Juin. Le saint siege vaqua treize mois, & ce ne fut pas sans trouble.

Martyr R. 28. Juin.

Anast. in Steph. III.

Car comme le pape Paul étoit à l'extrêmité, un duc nommé Toton, qui demeuroit depuis long-tems à Nepi avec ses freres Constantin, Passif & Pascal, vint à Rome avec une grande troupe de soldats & de païsans, qu'il avoit ramassez, tant de Nepi que des autres villes de Toscane. Ils entrerent par la porte S. Pancrace, & s'assemblerent dans la maison de Toton, où

AN. 767.

ils élurent pape Constantin son frere encore laïque. Ensuite revêtu de cuirasses & les armes à la main, ils le menerent au palais patriarcal de Latran, & le firent monter à l'appartement du vidame. Aussi-tôt ils firent venir George évêque de Preneste pour lui donner la tonsure clericale. L'évêque n'en vouloit rien faire, & se prosternant à terre aux pieds de Constantin, il le conjuroit par tous les divins mysteres, de quitter cette entreprise, & de ne pas introduire dans l'église une nouveauté si inoüie. Mais plusieurs de ces seditieux s'éleverent contre lui, & lui firent de si terribles menaces, que saisi de crainte il ceda, & fit les prieres de la clericature sur Constantin, qui demeura en possession du palais de Latran. Le lendemain lundi vingt-deuxiéme de Juin, le même évêque l'ordonna soudiacre, contre les canons, dans l'oratoire de S. Laurent du même palais. Le dimanche suivant Constantin accompagné d'une multitude de gens armez alla à S. Pierre, où le même évêque George le consacra évêque de Rome, assisté d'Eustrase évêque d'Albane & de Citonat évêque de Porto, & il demeura pendant treize mois en possession du saint siege. C'est le premier exemple à Rome d'une pareille intrusion. George évêque de Preneste, consecrateur de Constantin, fut saisi peu de jours après d'une maladie qui lui ôta le mouvement : ensorte que jamais depuis il ne celebra la messe. Car sa main droite étoit tellement retirée, qu'il ne la pouvoit porter à sa bouche. Il mourut ainsi tremblant & languissant.

XLV.
Prison de S. Etienne.
Vita p. 50.

S. Etienne étoit toûjours dans sa prison à CP. Dès qu'il y entra, il prédit que ce seroit sa derniere demeure ; & il y eut la consolation d'y trouver trois cens quarante-deux moines de divers pays. Les uns avoient le nez coupé, d'autres

AN. 767. les yeux crevez ou des mains coupées, pour n'avoir pas voulu souscrire contre les saintes images. Quelques-uns avoient perdu les oreilles : d'autres montroient les marques des coups de foüet qui les avoient déchirez : d'autres leurs têtes rasées par les Iconoclastes : la plûpart avoient la barbe poissée & brûlée. Etienne voyant les traces de divers souffrances de ces saints confesseurs, rendoit graces à Dieu qui leur avoit donné la patience, & s'affligeoit de n'avoir encore souffert rien de semblable. Pour eux ils le regardoient comme leur pasteur & leur maître; écoutoient ses instructions, & lui découvroient leur interieur. La prison du prétoire devint un monastere, où tout l'office se faisoit regulierement. Les gardes & tous ceux qui avoient oüi parler du saint, l'admiroient & le regardoient comme un ange sur la terre.

p. 501. Un des guichetiers dit à sa femme : Ma mie cette folie de l'empereur nous fera perir : car Etienne d'Auxence, qui est maintenant dans la prison, m'a paru comme un Dieu. La femme lui fit questions sur questions, & tira de lui toute la maniere de vie du saint homme ; puis à son insçû elle entra dans la prison, se jetta aux pieds du saint, & lui dit : Ne me rejettez pas, mon pere, tout indigne que je suis : souffrez que je vous apporte ce qui vous est necessaire : n'aiez pas horreur de mes pechez ; j'espere que Dieu p. 502. me recompensera de ce petit service. S. Etienne pria pour elle ; mais il refusa de rien recevoir ; & comme elle le pressoit, il déclara qu'il n'a- p. 503. voit jamais communiqué avec les heretiques ; car il la croioit Iconoclaste. Alors elle se jetta par terre & s'écria : Dieu me garde, mon pere, de jamais deshonorer l'image de JESUS-CHRIST, de sa mere ou des saints. Je sçai quelle sera la punition de ceux qui osent le faire. Nôtre

ſaint pere Germain les mettoit au rang de ceux qui crierent : Crucifiez-le. Je vous demande ſeulement de ne me point découvrir à mon mari & aux autres gardes. Ayant ainſi parlé elle retourna en ſa chambre, ouvrit un coffre fermé à clef où elle cachoit trois images de la vierge tenant ſon fils entre ſes bras, de ſaint Pierre & de ſaint Paul ; & les ayant adorées en preſence de ſaint Etienne, les lui donna, en diſant : Mettez-les devant vous, mon pere, pendant vos prieres, afin que vous vous y ſouveniez de cette pauvre pechereſſe. Il conſentit alors à ſa demande ; & depuis elle lui aporta tous les ſamedis & les dimanches, environ ſix onces de pain, & trois carafes d'eau : car ce fut toute ſa nourriture pendant les onze mois qu'il paſſa dans le pretoire.

AN. 767.

XLVI. Autres martyrs.

p. 504.

Un jour comme il étoit aſſis avec les autres moines, on vint à parler des cruautez exercées pendant cette perſecution ; & Antoine de Crete raconta le martyre de l'abbé Paul, en ces termes : Il fut pris par le gouverneur de l'île, Theophane ſurnommé Lardatyre, qui avoit fait mettre à terre, d'un côté l'image de JESUS-CHRIST en croix, de l'autre l'inſtrument de ſupplice que l'on nomme Catapelte. Alors il lui dit : Paul, tu as à choiſir des deux, ou de marcher ſur l'image, ou d'aller au ſupplice. Paul répondit : A Dieu ne plaiſe, Seigneur JESUS, que je marche ſur vôtre image ; & ſe panchant à terre, il l'adora. Le gouverneur en colere le fit dépoüiller & étendre ſur la catapelte, où les bourreaux l'ayant ſerré entre les deux ais depuis le cou juſqu'aux talons, & attaché par tous les membres avec des clous de fer, le pendirent la tête en en bas, & allumerent autour un grand feu, dont il fut conſumé.

p. 505.

A ce récit tous les peres fondoient en larmes ;

AN. 767. mais à peine Antoine eut fini, quand le vieillard Theosteriĉte prêtre du monastere de Pelicite, qui avoit le nez coupé & la barbe brûlée avec la poix & la nafre, s'avança & dit : On ne peut rapporter sans gémir la cruauté du gouverneur d'Asie, que l'on nomme Lachanodracon. Saint Etienne lui dit : Parlez, mon pere, vous nous
p. 506. encouragez, si Dieu veut que nous souffrions aussi. Theosteriĉte reprit ainsi : Le soir du jeudi-saint, comme on celebroit les divins mysteres, ce gouverneur entra par ordre de l'empereur, avec une multitude de soldats, fit cesser l'office prit trente-huit moines choisis, qu'il attacha à des pieces de bois par le cou & par les mains : quant aux autres, il en fit déchirer à coups de foüet, il en fit brûler ; il en renvoya après leur avoir fait poisser & brûler la barbe & couper le nez, dont je suis du nombre. Non content de cela, il brûla le monastere depuis l'écurie jusqu'aux églises, réduisant tout en cendres. Il emmena les trente-huit qu'il avoit pris, les enferma dans la voute d'un vieux bain près d'E-
p. 507. phese, dont il boucha l'entrée ; puis il fit miner la montagne attenante qui les enterra.

Les moines prierent ensuite S. Etienne de leur dire à son tour quelque parole de consolation ; & il leur proposa pour exemple Pierre le reclu de Blaquernes, qui expira sous les coups de nerf de bœuf, en presence de l'empereur ; & Jean abbé du monastere de Monagrie, que l'empereur fit enfermer dans un sac, & jetter au fonds de la mer, avec une grosse pierre, pour n'avoir pas voulu fouler aux pieds l'image de Jesus-Christ & de sa mere.

XLVII. Suite de la prison de S. Etienne.

S. Etienne sçachant le tems de sa mort, appella la femme qui le nourrissoit, & lui dit : Je veux passer ces quarante jours en retraite & en
p. 509. priere, dans l'abstinence. Cessez donc de m'ap-

porter du pain & de l'eau : car je sçai que ma vie finira bientôt. Pendant ce tems il ne cessa d'animer les moines prisonniers à ne point se décourager dans la persecution; en sorte que quelques personnes pieuses de la ville se couvroient de haillons pour entrer dans la prison & recevoir sa benediction & ses instructions. Le trente-huitiéme jour au matin après la priere de prime, il appella la femme qui l'avoit servi, & dit en presence des moines : Venez, benîte femme, Dieu vous rende au centuple le bien que vous m'avez fait : reprenez vos images; qu'elles vous servent de protection pendant votre vie, & de gage de votre foi. Puis il dit avec un grand soûpir; demain je partirai d'ici pour aller à un autre monde & un autre juge. La femme penetrée de douleur, prit ses images & les emporta enveloppées dans un mouchoir de peur des Iconoclastes.

AN. 767.

p. 510.

Cependant l'empereur Constantin celebroit la fête paienne des Brumales en l'honneur de Baccus, nommé par les anciens Romains Brumus : & cette fête se faisoit le vingt-quatriéme de Novembre. L'empereur assis dans une galerie avec ses courtisans, joüoit de la lire & faisoit des libations profanes. Quelqu'un lui vint dire que le chef des abominables, Etienne d'Auxence, avoit changé le prétoire en monastere, où l'on passoit les nuits en psalmodie. Et tous les habitans de C.P. ajoûta-t-il, courent à lui pour apprendre à idolâtrer. L'empereur outré de colere, appella un officier de ses gardes, & lui commanda d'emmener le saint hors de la ville de l'autre côté de la mer, au lieu où avoit été l'église de sainte Maure martyre, qu'il avoit abatuë & changée en une place pour les executions à mort. Il y invoquoit aussi les démons, & leur immola le fils d'un nommé Suflamius.

Vetus Cal. ap. Rosin. IV. antiq. c. 4. & 15. p. 516. F.

Vita S. Steph. p. 512.

An. 768. Aussi-tôt il ordonna que l'on fît par la ville des recherches exactes contre tous ceux qui avoient un moine pour parent, ami ou voisin, ou qui portoient seulement un habit noir. On les envoioit en exil, après les avoir déchirez de coups. Les ennemis avoient le plaisir de dénoncer qui ils vouloient; les esclaves accusoient leurs maîtres: C.P. étoit toute en pleurs.

V. Cang. L. CP. p. 72. 73. Tandis que l'on menoit saint Etienne au lieu de l'execution, l'empereur sortit du palais & vint à la place publique, où étoit un bâtiment nommé le Mille. On y avoit autrefois peint les six conciles œcumeniques pour l'instruction du Vita p. 513 peuple: mais il les fit effacer, & peindre à la place des courses de chevaux. En ce lieu donc, comme tout le monde le felicitoit, il dit: Mon ame est sans consolation, à cause de ces abominables. Un de ses courtisans s'écria: Et quelle trace en reste-t-il, seigneur, soit à CP. soit dans les autres pays? Ne sont-ils pas tous détruits? Voilà que je viens encore aujourd'hui de rencontrer l'ennemi de la verité, Etienne d'Auxence, que l'on menoit pour être puni par le glaive. L'empereur lui dit: Et qu'y a-t-il de plus doux pour Etienne, que d'avoir la tête coup. 514. pée? je suis persuadé qu'il l'a desiré dès qu'il a été arrêté. Il lui faut une mort plus difficile. Aussi-tôt il commanda que l'on remit Etienne en prison.

Le soir il appella deux freres constituez en dignité, si bien faits de corps & d'esprit, que depuis il les fit mourir de jalousie: les ayant donc fait venir pendant son souper, il leur dit: Allez au prétoire, & dites de ma part à Etienne d'Auxence: Vous voyez combien j'ai soin de vous: je vous ai tiré des portes de la mort. Au moins en cette extrêmité aiez de la complaisance pour moi. Je sçai, ajoûta-t-il, sa dureté, il

me dira des injures. Alors donnez-lui tant de coups sur le visage & sur le dos, qu'il expire quand vous sortirez. Les deux freres étant arrivez au prétoire, dirent bien au saint homme ce que l'empereur leur avoit ordonné de dire; mais voyant qu'il n'en étoit que plus ferme dans la foi, ils lui baiserent les pieds & reçurent sa benediction. Etant de retour, ils dirent à l'empereur: Comme nous l'avons trouvé opiniâtre, nous l'avons déchiré de coups. Il est étendu sans voix, & nous vous assurons qu'il ne vivra pas jusques à demain. L'empereur fit un grand éclat de rire & continua son festin. AN. 767.

XLVIII. Martyre de S Etienne. *p.* 516.

Le matin S. Etienne dit adjeu aux moines, se recommanda à leur priere, & se fit ôter le scapulaire, l'écharpe & la ceinture. Il vouloit quitter aussi la cuculle: mais ils lui dirent qu'il devoit mourir avec l'habit monastique. Il répondit: On se dépoüille pour combattre; & il n'est pas juste que ce saint habit soit deshonoré par le peuple insolent. Il ne garda donc que la tunique de peau; & assis avec eux, il les entretenoit de pieté. L'empereur ayant appris que les deux freres l'avoient trompé, se leva sur les huit heures, & courant au vestibule du palais, crioit: A l'aide, tout le monde m'abandonne: qu'ai-je à faire des abominables? & comme ses courtisans venoient pour manger avec lui & continuer la fête, il leur dit: Je ne suis plus vôtre empereur, vous en avez un autre dont vous baisez les pieds & dont vous demandez la benediction. Personne ne prend mon parti pour le faire mourir, & me mettre l'esprit en repos. Comme ils lui demandoient qui étoit donc cet autre empereur, il leur dit: C'est Etienne d'Auxence, le chef des abominables. *p.* 517.

A peine l'eût-il nommé, que cette troupe sortit en fureur, faisant un bruit effroïable, &

AN. 767. courut à la prison, où ils crierent aux gardes: Donnez-nous Etienne d'Auxence. Il s'avança hardiment, & leur dit: Je suis celui que vous cherchez. Aussi-tôt ils le jetterent par terre, attacherent des cordes aux fers qu'il avoit aux pieds & le traînerent dans la ruë, le frappant sur la tête & par tout le corps à coups de pied, de pierres & de bâtons. En sortant de la premiere porte du prétoire, comme il rencontra l'oratoire de S. Theodore, il s'appuia des mains contre terre; & levant un peu la tête, tourna les yeux vers le ciel pour dire au saint martyr le dernier adieu. Un des persecuteurs nommé Philomathe, dit: Voyez cet abominable qui veut mourir comme un martyr. Il courut à des pompes qui étoient là pour remedier aux incendies: & tirant un grand piston de bois, il en frappa le saint sur la tête & le tua sur le champ Philomathe tomba aussi-tôt, grinçant les dents & agité du démon, qui le tourmenta jusqu'à la mort.

p. 518.

On continua de traîner le corps de S. Etienne, en sorte que ses doigts tomboient, ses côtez se brisoient, son sang arrosoit le pavé, on lui jetta contre le ventre une grosse pierre, qui l'ouvrit en deux: ses intestins sortirent & traînoient par terre. On le frappoit tout mort qu'il étoit; les femmes mêmes s'en mêloient, & les enfans que l'on faisoit sortir des écoles par ordre de l'empereur pour courir après avec des pierres. Si quelqu'un rencontrant ce corps n'en faisoit autant, il étoit accusé comme ennemi de l'empereur. Ceux qui le traînoient étant arrivez à la place du Bœuf, un cabaretier qui faisoit frire du poisson, croyant le saint encore vivant, lui donna un grand coup de tison, dont il lui cassa le derriere de la tête, & la cervelle se répandit. Mais un homme vertueux nommé Theo-

Cang. I. C. P. p. 82. Vita p. 520.

dore, qui suivoit, faisant semblant de tomber, ramassa la cervelle, l'envelopa dans son mouchoir & continua de suivre, pour voir où l'on jetteroit le corps. Le peuple qui le traînoit étant arrivé au monastere où étoit la sœur du saint, vouloit l'en faire sortir & obliger à le lapider de ses propres mains ; mais elle s'étoit enfermée dans un sepulcre obscur, & ils ne purent la trouver. Enfin ils jetterent le corps dans la fosse où avoit été l'église de S. Pelage martyr, dont l'empereur fit la sepulture des criminels & des payens. Ils allerent lui raconter leur bel exploit ; il les reçut avec joie : s'étant mis à table avec eux, il s'éclatoit de rire au récit des circonstances de cette mort.

AN. 767.

p. 521.

Gang. CP. lib. IV. p. 150.

Elle arriva le vingt-huitiéme de Novembre, jour auquel l'église honore la memoire de saint Etienne le jeune : car on le nomme ainsi pour le distinguer du premier martyr : C'étoit l'an 767. & il étoit dans sa cinquante-troisiéme année. Theodore qui avoit ramassé une partie de son crane & de sa cervelle, porta cette relique au monastere de Dius, dont l'abbé la serra secretement dans le sanctuaire de l'église. Mais quelque temps apres Theodore fut accusé près de l'empereur comme adorateur des images & envoyé en exil en Sicile, avec sa femme & ses enfans.

Martyr. R. 18. Nov.

p. 523.

XLIX. Constantin patriarche de CP dégradé & tué.

La même année 767. le sixiéme d'Octobre, au commencement de l'indiction sixiéme, l'empereur fit amener à C. P. le patriarche Constantin de l'île du Prince où il étoit en exil. Après l'avoir déchiré de coups, ensorte qu'il ne pouvoit marcher, on l'apporta dans l'église de sainte Sophie, & on le fit asseoir devant le sanctuaire, à l'endroit nommé *Solea*. Un secretaire de l'empereur étoit près de lui, tenant un volume en papier où étoient écrits ses crimes : il

Théoph an. 27. p 371. Gang CP. III. c. 2. n. 73.

An. 767. en fit la lecture en presence de tout le peuple & du patriarche Nicetas, assis sur son trône. A chaque chef d'accusation, le secretaire frapoit Constantin au visage avec le livre. Ensuite on le fit monter sur l'ambon; & le Patriarche Nicetas envoya des évêques pour lui ôter le pallium, & l'anathematisa: puis on le fit sortir de l'église à reculons. On voit ici un exemple de la dégradation qui devoit préceder la peine de mort,

Combef. not. in Theoph.

p. 372. Le lendemain jour de spectacle dans l'hippodrome, on lui rasa la tête entierement, les cheveux, la barbe, les sourcils; & l'ayant revêtu d'un habir de laine sans manches, on le mit à rebours sur un âne, dont il tenoit la queüe entre ses mains. On lui fit ainsi passer toute la carriere au milieu du peuple, qui crachoit sur lui & le chargeoit d'injures. L'âne étoit mené par son neveu, à qui l'on avoit coupé le nez. Quand ils furent arrivez à l'endroit où les chevaux s'arrêtoient, on le jetta à bas de l'âne, & on lui mit le pied sur la gorge. Puis l'ayant fait asseoir, le peuple continua à se moquer de lui jusqu'à la fin du spectacle.

Coar. not.

Hist. Misc. liv. XXII. p. 241. Le quinziéme du même mois, l'empereur lui envoya dire par des patrices: Que dites vous de nôtre foi & du concile que nous avons assemblé? Le malheureux Constantin croyant appaiser l'empereur, répondit: Vôtre foi est bonne, & vous avez bien fait de tenir ce concile: C'est, dirent les patrices, ce que nous voulions entendre de ta bouche impure: Va maintenant aux tenebres & à l'anathême. Il fut condamné à mort, & eut la tête coupée à l'ancien amphithéatre nommé Cinegium, lieu ordinaire des executions. On pendit sa tête par les oreilles dans la place du Mille, où elle demeura trois jours exposée à la vûë du peuple. Le corps

V. Cang. CP. lib II. p. 108.

fut traîné par un pied & jetté avec les suppliciez : on y jetta aussi la tête au bout de trois jours. C'est ainsi que le patriarche Constantin fut traité par l'empereur, dont il avoit baptisé les deux enfans nez de sa troisiéme femme : ce qui étoit alors regardé comme une alliance spirituelle ; ainsi que nous l'avons vû entre le pape & le roi Pepin. An. 767. Sup. n. 30.

Depuis ce tems, l'empereur Constantin fut plus emporté que devant contre les catholiques. Il fit amener Pierre fameux stylite, qui n'obéissoit point à ses ordonnances impies, le fit lier par les pieds, tout vivant, traîner par la ville, & jetter à la place de saint Pelage. Il en fit jetter d'autres dans la mer, enfermez dans des sacs où des pierres étoient attachées. D'autres eurent les yeux crevez, le nez coupé, ou furent déchirez de coups. Il exerçoit ces cruautez à C. P. par lui même, & par Antoine patrice, & domestique, Pierre maître des offices, & les soldats qu'il avoit imbus de son erreur. Dans les provinces il en faisoit de même par les gouverneurs : sçavoir en Natolie, par Michel Melissene ; en Thrace, par Michel Lanchanodracon & Manés chef des bucellariens, soldats destinez aux executions. Li. Persecution continuée. *Theoph. p. 372.* *An. 26. p. 371. B.*

Constantin se plaisoit à la musique, aux festins, aux danses, aux discours deshonnêtes, si quelqu'un en tombant, ou souffrant quelque douleur, crioit, suivant la coûtume des Chrétiens : Mere de Dieu, secourez-moi : ou s'il étoit surpris assistant aux offices de la nuit, ou frequentant les églises, on le punissoit comme ennemi de l'empereur, & on le nommoit abominable. Il changeoit les monasteres en logement de soldats Iconoclastes. Ainsi il leur donna celui de S. Dalmace, qui étoit le premier de CP. ceux de Callistrate, de Dius, & de Maxi- *p. 373.* *Cang. CP. lib. IV. p. 153.*

AN. 765. min : il y en eut d'autres qu'il ruina de fond en comble. Il fit mourir les personnes distinguées dans la milice, ou les dignitez, qui avoient embrassé la vie monastique ; principalement ceux qui l'avoient approché, & avoient été confidens de ses infâmes débauches; craignant la honte qui lui reviendroit, s'ils les découvroient. Le patriarche Nicetas complaisant à l'empereur, fit effacer les images, tant en mosaïque, qu'en peinture sur du bois, qui étoient dans le palais patriarcal, & dans le monastere d'Abraham.

Cang. CP. IV. c. 6.

LI. Lettres du faux pape Constantin. Cod. Carol. ep. 98.

A Rome, le faux pape Constantin écrivit au roi Pepin, incontinent aprés son ordination, par un envoié du roi, chargé d'apporter de Rome des actes des saints. Constantin prétendoit avoir été élû par le peuple, malgré lui, & parloit comme l'homme le plus humble & le plus desintereſſé : ou plûtôt le secretaire qui composa la lettre, le fit parler de la maniere la plus convenable à lui attirer la protection de Pepin : car c'est à quoi tend toute la lettre. Il dit aussi qu'il lui envoie ce que l'on a pû trouver d'actes des saints. N'aiant point reçu de réponse, il écrivit une seconde lettre encore plus pressante, où il prie le roi de ne point ajoûter foi aux mauvais raports que l'on pourra faire contre lui. Il ajoûte : Nous vous donnons avis, que le douziéme d'Août dernier, indiction cinquiéme, c'est l'année 767. est arrivé ici de Jerusalem un prêtre nommé Constantin, apportant une lettre synodique de Theodore patriarche de Jerusalem, adressée à nôtre predecesseur Paul, & approuvée par les deux autres Patriarches d'Alexandrie, & d'Antioche, & par plusieurs metropolitains d'Orient. Nous l'avons reçuë avec grande joye, nous l'avons approuvée & fait lire sur l'ambon, devant le peuple, & nous vous en envoions copie en latin & en grec, afin que vous voyiez quel

est le zele de tous les Chrétiens d'Orient pour les saintes images.

AN. 768.

La lettre synodique de Theodore de Jerusalem est sans doute la même qu'il avoit envoyée, suivant la coûtume, à Cosme patriarche d'Alexandrie, & à Theodore patriarche d'Antioche. Elle contient une longue exposition de foi sur la Trinité, & sur l'incarnation, où il n'oublie pas l'expression des deux natures & des deux volontez. Il reçoit les six conciles œcumeniques ; & entre les personnes condamnées par le sixiéme, il n'omet pas le nom d'Honorius. Enfin venant au point dont il s'agissoit principalement, il dit : Nous recevons & embrassons les traditions apostoliques, qui nous enseignent d'honorer & adorer les saints, comme les serviteurs, les enfans & les amis de Dieu. Nous adorons aussi avec eux les saintes images de nôtre Seigneur JESUS-CHRIST, selon son humanité, de sa sainte mere, des apôtres, des prophetes, des martyrs, des confesseurs, & des justes. Cette distinction entre les confesseurs & les justes est remarquable, & se trouve en plusieurs auteurs de ce tems là. Il semble que par le nom de confesseurs, ils n'entendoient encore que ceux qui avoient souffert pour la foi : & qu'ils comprenoient sous le nom de justes, ou justes parfaits, les autres saints que l'on a depuis nommez confesseurs.

Conc. Nic. 2. act. 3 tom. 7. p. 175.

p. 183. e.

LII. Constantin chassé.

Il ne paroît pas que le roi Pepin ait eu aucun égard aux lettres du faux pape Constantin ; ni qu'il ait rien fait, pour autoriser son intrusion. Mais à Rome, Christofle primicier & conseiller du saint siege, avec son fils Sergius sacellaire, ou tresorier, resolurent de mourir plûtôt que de souffrir une usurpation si indigne du siege de saint Pierre. Ils feignirent donc de vouloir se rendre moines, & demanderent congé à Con-

Anast. in Steph. III.

AN. 768. stantin d'aller à un monastere de saint Sauveur en Lombardie: le pape ayant pris le serment de Christofle apparemment de ne rien entreprendre contre lui, les laissa aller. Mais comme s'il leur eût été permis de se parjurer, pour parvenir à une bonne œuvre, quand ils furent en Lombardie, ils quitterent le chemin du monastere où l'abbé les attendoit; & conjuroient Theodice duc de Spolete de les mener au-delà du Pô, vers le roi Didier, qu'ils supplierent de leur prêter secours, pour délivrer l'église de ce scandale. Cependant le pape Constantin fit une ordination de huit prêtres & quatre diacres; & durant tout le tems de son intrusion, il ordonna huit évêques.

Christofle & Sergius ayant pris congé du roi des Lombards, vinrent à Rieti, d'où Sergius prit les devants avec le prêtre Valdipert, accompagné d'habitans de Rieti & de Forconin, & d'autres Lombards de la duché de Spolete. Ils arriverent à Rome inopinément le soir du vingt-neuviéme de Juillet, veille de S. Abdon & Sennen, indiction sixiéme, c'est-à-dire l'an 768. & se rendirent maîtres du pont du Sel. Le lendemain ils vinrent à la porte de S. Pancrace, où étoient en garde des parens de Sergius; qui le voyant approcher lui firent signe & lui ouvrirent. Ainsi Sergius & Valdipert entrerent à Rome, accompagnez des Lombards, & monterent sur la muraille avec un étendart: mais les Lombards n'oserent descendre, & quitterent le Janicule tant ils craignoient les Romains.

Toton & Passif freres du pape Constantin l'ayant appris, coururent avec quelques gens à la porte de saint Pancrace, suivis de Demetrius secondicier, & de Gratiosus cartulaire, qui les trahissoit, étant d'intelligence avec Sergius. Racipert le plus brave des Lombards, vint char-

ger Toton par derriere à coups de lance. Passif courut porter cette nouvelle à son frere Constantin : ils se cacherent ensemble en divers lieux du Palais de Latran , & s'enfermerent enfin dans l'oratoire de saint Cesaire. Theodore évêque & vidame de Constantin, étoit avec eux. Mais quelques heures après les chefs de la milice Romaine les tirerent de cet oratoire, & les mirent en lieu de sûreté. AN. 768.

Le lendemain dimanche dernier de Juillet, le prêtre Valdipert, à l'insçû de Sergius, assembla quelques Romains, & ils allerent au monastere de saint Vitus ; d'où ils tirerent le prêtre Philippe, & le menerent à la basilique de Latran , criant avec joye : Philippe pape, S. Pierre l'a choisi. Là un évêque ayant fait la priere sur lui selon la coûtume , il donna la paix à tout le monde , & fut introduit dans le palais de Latran , où il s'assit dans la chaire pontificale, monta en haut, & tint sa table suivant l'usage des papes, avec quelques-uns des principaux de l'église & de la milice.

LIII. Etienne III. Pape.

Christofle arriva le même jour : mais ayant appris cette élection , il en fut fort irrité , & jura devant tout le peuple, qu'il ne sortiroit point de Rome, que Philippe ne fût chassé du palais de Latran. Gratiosus executa cet ordre aussi-tôt, & Philippe s'en retourna modestement à son monastere. Le lendemain lundi , premier Août, Christofle assembla les évêques, & les premiers du clergé & de la milice, les soldats & les citoyens & tout le peuple de Rome : & ils convinrent d'élire Etienne Sicilien, fils d'Olivus. Il étoit instruit des saintes lettres, & des traditions ecclesiastiques, & très-fidele à les observer. A son arrivée de Sicile à Rome, le pape Gregoire III. le mit dans le monastere de saint Chrysogone, qu'il venoit de fonder.

AN. 768. Le pape Zacarie l'en tira pour le mettre à la chambre du palais de Latran ; puis il l'ordonna prêtre, du titre de sainte Cecile, le gardant toutefois près de lui, à cause de la pureté de sa vie. Les deux papes suivans Etienne II. & Paul l'y retinrent aussi, & il assista Paul dans la maladie dont il mourut, sans s'éloigner de son lit, jusqu'à ce qu'il eût rendu l'esprit. Ensuite il se retira à son titre de sainte Cecile, où on l'alla prendre pour l'élire pape ; & on l'amena avec de grandes acclamations au palais de Latran, où il fut ordonné suivant toutes les regles.

Si-tôt qu'il fut élû, quelques méchans prirent Theodore évêque & vidame de Constantin, lui arracherent les yeux, lui couperent la langue, & l'enfermerent dans le monastere du mont Scaurus, où il mourut de faim & de soif, demandant de l'eau avec des cris pitoyables. Ils arracherent aussi les yeux à Passif, le mirent au monastere de saint Silvestre, & pillerent les biens de l'un & de l'autre. Ils prirent Constantin lui même, le mirent à cheval sur une selle à femme, avec de grands poids aux pieds, & le menerent ainsi publiquement au monastere de Celles-neuves. Le samedi matin, sixiéme d'Aoust, quelques évêques avec des prêtres & des clercs s'assemblerent à Latran dans la basilique du Sauveur : on y amena Constantin ; & après la lecture des canons, on le déposa en cette sorte. Maurien soudiacre lui ôta du cou l'orarium ou étole, & la lui jetta aux pieds, puis il coupa ses sandales. Le lendemain dimanche septiéme d'Aoust, Etienne III. fut consacré évêque dans l'église de saint Pierre, & on lut à haute voix sur l'ambon une confession publique du peuple Romain, pour n'avoir pas empêché l'intrusion de Constantin.

Mais les violences ne cesserent pas pour cela

Gracilis tribun d'Alatre en Campanie, & partisan de Constantin, fut amené à Rome, mis en prison, on lui arracha les yeux & la langue. Constantin lui-même fut tiré du monastere de Celles-neuves : on lui arracha les yeux, & on le laissa en cet état étendu dans la ruë. Le prêtre Valdipert accusé d'avoir voulu faire tuer Christofle primicier, & livrer Rome aux Lombards, fut tiré de Nôtre-Dame des Martyrs, c'est à-dire de la Rotonde, où il s'étoit refugié, & mis dans une affreuse prison; puis on lui arracha les yeux, & on lui coupa la langue si cruellement qu'il en mourut. C'est ainsi que l'on vivoit à Rome, qui étoit sans maître. Le pape Etienne III. incontinent après son ordination envoya en France Sergius fils de Christofle, & alors nomenclator de l'église Romaine, vers le roi Pepin & les princes ses enfans, avec des lettres par lesquelles il les prioit d'envoyer à Rome des évêques savans dans l'écriture & les canons pour y tenir un concile sur l'intrusion du faux pape Constantin.

AN. 768.

LIV. Mort de Pepin. Charles & Carloman rois.

Mais Sergius entrant en France, apprit la mort du roi Pepin. Ce prince avoit souvent donné des marques de sa pieté : mais nous en avons une assez singuliere, dans une lettre écrite à S. Lulle archevêque de Mayence, pour ordonner des Prieres publiques, en action de graces de l'abondance des fruits de la terre. Nous jugeons à propos, dit-il, que chaque évêque dans son diocese fasse des litanies; c'est-à-dire des processions, sans jeûne, mais seulement pour louer Dieu, & que chacun distribuë des aumônes, & nourrisse des pauvres. Ordonnez de nôtre part que chacun donne sa dixme, soit qu'il le veuille, ou non. C'est que les dixmes n'étoient du commencement que des aumônes volontaires. Un autre monument considerable de la pieté du

Epist 96. inter Bonif.

Sup. l. XXXIV. *n.* 50. *conc. Matisc. c.* 5.

AN. 768. roi Pepin, fut l'abbaye de Prom, qu'il fonda à la priere de la reine Berthe, dans le diocese de Treves, qui devint très celebre. Le premier abbé fut Assuerus, & on en rapporte la fondation à l'an 760.

Avant que de mourir, le roi Pepin assembla à S. Denis tous les seigneurs & les évêques de son roiaume; & de leur consentement il le partagea à ses deux fils Charles & Carloman, qui furent couronnez tous deux, & sacrez par les évêques en même jour, le dimanche dix-huitiéme de Septembre 768. Charles à Noyon, & Carloman à Soissons, du vivant du roi leur pere. Charles étoit âgé de vingt un ans, & Carloman de dix-sept: c'est ce Charles que la grandeur de ses actions fit depuis nommer Charlemagne. Le roi Pepin mourut six jours après, sçavoir le vingt-quatriéme de Septembre, âgé de cinquante quatre ans, dont il avoit regné seize & quatre mois. Il fut enterré à saint Denis, où il avoit donné de grands biens.

Contin. 4. Fredeg. c. ult.

Ibid. c. 136. Ann. Fuld. &c. V. Coint an. 768. n. 4.

LV. Eglise d'Espagne.

Sebast. Salmanc.

La même année 768. mourut Froïla roi des Chrétiens d'Espagne, après avoir regné onze ans & trois mois, ayant succedé à Alfonse le catholique, mort l'Ere 795. c'est-à-dire l'an 757. Il remporta plusieurs victoires contre les Arabes & transfera à Oviedo l'evêché qui étoit à Lugo, ou plûtôt Lucus ancienne ville d'Asturie, à present ruinée. Oviedo commença par un monastere fondé sous ce même regne par des moines, pour y mettre des reliques de S. Vincent. Car les Chrétiens chassez de Valence par les Arabes, emporterent ses reliques par mer jusqu'au Cap, qui en a pris le nom de saint Vincent, dans la province d'Algarve, & qui se nommoit auparavant le promontoire sacré. Delà on répandit des reliques de ce saint en divers lieux d'Espagne. On rapporte au regne de Froïla la fondation de

Sandoval. not. p 110.

Id. p. 97.

Sebast.

divers monasteres, dont l'état où l'Espagne étoit réduite, n'a pas permis de conserver des memoires assez autentiques. Froïla ayant tué de sa main son frere Vimaran, fut tué lui-même, & eut pour successeur Aurelius son cousin germain qui regna six ans.

LVI. Premiere capitulaire de Charles. *tom* 1. *c. p* 189. *c.* 1.

On rapporte au commencement du regne de Charles en France, un capitulaire qui tend à la conservation de la discipline de l'église. Il y parle ainsi: A la priere de tous nos sujets, & principalement des évêques & du clergé, nous défendons absolument aux serviteurs de Dieu, de porter les armes, de combattre & d'aller à l'armée, si ce n'est ceux qui sont choisis pour le service divin; c'est-à-dire, pour celebrer les messes, & porter les reliques: savoir un ou deux évêques, avec des prêtres chapelains. Et chaque prince aura un prêtre avec lui, pour imposer la penitence à ceux qui confesseront leurs pechez. Les prêtres ne répandront le sang ni des Chrétiens ni des payens, sous peine de déposition. La chasse avec les chiens ou les oiseaux, est défenduë à tout le clergé. Les évêques ou les prêtres inconnus ne seront point admis au ministere jusqu'a ce qu'ils ayent été examinez dans un concile. *c.* 2. *c.* 5. *c.* 3. *c.* 4.

L'évêque fera tous les ans la visite de son diocese, pour donner la confirmation, instruire le peuple, & empêcher les superstitions payennes: comme sacrifices des morts, sorts, ou divinations, caracteres, augures, enchantemens, sacrifices de bêtes, sous prétexte d'honorer les saints. En quoi les comtes, comme défenseurs de l'église prêteront la main aux évêques. Chaque prêtre rendra compte à son évêque pendant le carême, de la maniere dont il s'acquitte de ses fonctions: personne ne recevra une église sans le consentement de l'évêque *c.* 7. *c.* 6. *c.* 8. *c.* 9.

diocesain. Les évêques auront un soin particu-
c.10. lier des incestueux & des autres criminels, pour ne les pas laisser perir dans leurs pechez. Ils prendront garde que les malades & les penitens ne meurent pas sans recevoir l'extrême-onction,
c.14. la reconciliation & le viatique. Aucun prêtre ne celebrera la messe, que dans un lieu consacré à Dieu: ou s'il est en voyage, sous une tente, & sur une table de pierre consacrée par l'évêque. Les prêtres qui ne savent pas les choses neces-
c. 15. 16. saires pour leurs fonctions, & negligent de les apprendre, étant avertis par leur évêque, seront interdits & privez des églises qu'ils possedent. Aucun juge ne retiendra, ou condamnera un prêtre, ou un clerc, sans la participation de
c. 17. l'évêque, sous peine d'excommunication. Les évêques non plus que les autres ne retiendront
c. 18. point le bien d'autrui, sous prétexte de la division des royaumes. La France partagée entre Charles & Carloman, donnoit occasion à ce reglement.

LVII. Concile de Rome.

Anast. in Steph.

Sergius legat du pape Etienne III. ayant appris la mort du roi Pepin; ne laissa pas de continuer son voyage, & vint trouver les rois Charles & Carloman, qui lui accorderent tout ce qu'il demandoit, & envoyerent avec lui douze évêques de France, bien instruits de l'écriture & des canons: sçavoir Vilicaire de Sens, Lulle de Mayence, Gavien de Tours, Adon de Lion, Herminard de Bourges, Daniel de Narbonne, Tilpin de Reims: tous sept metropolitains: les cinq autres étoient Herulfe de Langres, Joseph d'Avignon, & trois dont on ne sçait pas les sieges. Vilicaire au retour de Rome apporta du monastere d'Agaune les reliques de S. Victor, un des martyrs de la legion Thebéene, que l'église de Sens garde encore. Daniel obtint du roi Pepin, pour lui & pour ses successeurs, la moi-

V. Coint. an 769. n. 2. 3.

Hincm. prol vita S. Remig.

tié de la cité de Narbonne. Tilpin avoit été ordonné archevêque de Reims en 753. après la mort de Milon, qui tint cette église en oppression pendant quarante ans. Herulfe de Langres fonda le monastere d'Elvange au diocese d'Ausbourg, qui étoit son païs natal.

AN. 769.
Coint an. 753. n. 70. Id an. 754. n. 70.

Anast.

Ces douze évêques étant arrivez à Rome au mois d'Avril de l'indiction septiéme, l'an 769. le pape en assembla encore plusieurs, de Toscane, de Campanie & du reste de l'Italie; & il tint avec eux un concile dans la basilique du Sauveur, au palais de Latran. On y amena le malheureux Constantin, qui ne voyoit plus; & on l'interrogea, pourquoi étant laïque il avoit osé usurper le saint siege par une entreprise inoüie. Il soutint que le peuple lui avoit fait violence, & l'avoit mené par force dans le palais de Latran à cause des maux que le pape Paul leur avoit fait souffrir: puis se jettant à terre, les mains étenduës sur le pavé, il confessa avec larmes qu'il étoit coupable, & que ses pechez excedoient le nombre des sables de la mer, demandant misericorde au concile. On le fit relever, & ce jour-là on ne prononça rien contre lui.

Le lendemain il fut encore amené, & étant interrogé sur son intrusion, il dit qu'il n'avoit rien fait de nouveau: que Sergius n'étant que laique, avoit été fait archevêque de Ravenne, & qu'Etienne aussi laique avoit été sacré évêque de Naples. Les évêques indignez de cette insolence, le firent frapper sur le col, & le chasserent de l'église. On prononça une sentence contre lui, par laquelle il fut condamné à faire penitence le reste de ses jours. On examina tout ce qu'il avoit fait pendant son pontificat, & on brûla au milieu du sanctuaire les actes du concile, qui avoit confirmé son election. Cela fait, le pape Etienne se prosterna par terre, avec tous

Act. 3 tom. 6. conc. pag. 1722.

AN. 769. les évêques & le peuple Romain ; & criant *Kyrie éleyson* avec beaucoup de larmes, ils déclarerent qu'ils avoient tous peché en recevant la communion des mains de Constantin, & on leur imposa penitence. Alors on apporta les canons, & les ayant examinez, le concile fit un decret, portant défense, sous peine d'anathême, de promouvoir à l'épiscopat aucun laique, ni un clerc, qui ne fût pas monté par les degrez au rang de diacre, ou de prêtre cardinal ; c'est-à-dire attaché à un titre. Ce decret fut fait en la troisiéme session. On y ajoûta défense, sous peine d'anathême, à aucun laique, soit de la milice, soit des autres corps, de se trouver à l'élection du pape, qui doit être faite par les évêques & tout le clergé. Et avant que le pape soit élu & conduit au palais patriarcal, toute l'armée, les citoiens & le peuple de Rome viendront le saluer. Puis on fera à l'ordinaire le decret d'élection, auquel tous souscriront. Le même s'observera dans les autres églises. C'est-à-dire que l'élection faite par les évêques & le clergé, sera ratifiée par le peuple. On ajoûte une défense à toute personne de venir à Rome des châteaux de Toscane ou de Campanie, dans le tems de l'élection : à aucun serf de s'y trouver : & à qui que ce soit d'y porter des armes ou des bâtons.

Tom. 6. p. 1715.

Dans la même session on statua sur les ordinations faites par Constantin, & le decret fut conçu en ces termes : Premierement nous ordonnons, que les évêques qu'il a consacrez, s'ils étoient auparavant prêtres, ou diacres, retournent au même rang ; & qu'ensuite après avoir fait à l'ordinaire un decret pour leur élection, ils viennent au saint siege, & reçoivent du pape la consecration, comme s'ils n'avoient point été ordonnez évêques. Toutes les autres fonctions

fonctions sacrées exercées par Constantin seront réiterées, excepté le baptême & le S. crême. Quant aux prêtres & aux diacres qu'il a ordonnez dans l'église Romaine, ils retourneront à l'ordre de soudiacre, ou tel autre qu'ils exerçoient auparavant; & il sera en vôtre pouvoir: ils parlent au pape, de les ordonner ou en user comme il vous plaira. Pour les laïques qu'il a tonsurez & ordonnez, ils seront enfermez dans un monastere, ou meneront une vie penitente dans leurs maisons. Ce decret fut executé; les évêques ordonnez par Constantin retournerent chez eux, furent élûs de nouveau & revinrent à Rome, ou le pape Etiene les consacra. Mais pour les prêtres & les diacres de l'église Romaine, il ne voulut point les ordonner de nouveau, & ils demeurerent le reste de leur vie ce qu'ils étoient auparavant. Quelques Theologiens prétendent que la nouvelle consecration de ceux qui avoient été ordonnez par Constantin, n'étoit pas une veritable ordination; mais une simple ceremonie de réhabilitation, pour leur rendre l'exercice de leurs fonctions.

AN. 769.

Morin de Ordin. Exer. IV. c. 5. n. 4.

Dans la quatriéme session du concile, on traita de la veneration des images. On rapporta & on examina plusieurs passages des peres, & la lettre synodale de Theodore patriarche de Jerusalem, adressée au pape Paul; & enfin on ordonna; que les reliques & les images des saints seroient honorées suivant l'ancienne tradition; & l'on anathematisa le concile tenu en Grece depuis peu contre les images. Le concile de Rome étant fini, le pape tous les évêques, le clergé & le peuple allerent en procession à S. Pierre, nuds pieds & en chantant. Leonce scriniaire ou secretaire, monta sur l'ambon & lut les actes du concile à haute voix: trois évêques Italiens y monterent aussi & prononcerent anathême contre les transgresseurs des decrets de ce concile.

LVIII. Michel intrus à Ravenne. *Anast.*

Quelque tems après Sergius archevêque de Ravenne mourut ; & Michel scriniaire de la même église, qui n'étoit point dans les ordres sacrez, s'en alla à Rimini trouver le duc Maurice, qui assembla des troupes, & de l'avis de Didier roi des Lombards, vint à Ravenne, fit élire Michel par force, & le mit en possession. L'archidiacre Leon avoit été canoniquement élu archevêque de Ravenne ; mais Maurice l'emmena à Rimini & le mit dans une étroite prison. Ensuite Michel, Maurice & les magistrats de Ravenne envoierent au pape Etienne, le priant de consacrer Michel, & lui offrant pour cet effet de grands presens. Mais le pape refusa constamment d'ordonner évêque un homme qui n'avoit aucun degré du sacerdoce. Au contraire il lui écrivit plusieurs fois, pour lui persuader d'abandonner cette injuste pretention ; mais Michel, loin de l'écouter, donna au roi Didier de grands presens ; & par sa protection, se maintint dans son usurpation pendant plus d'une année, dissipant les biens de cette église, qu'il réduisit à une grande pauvreté. Enfin le pape toûjours ferme dans son refus, envoya à Ravenne des nonces avec les ambassadeurs du roi Charles, qui étoient à Rome ; & ils agirent si puissamment sur les habitans, qu'ils s'éleverent contre Michel, le chasserent honteusement de l'évêché, & l'envoyerent à Rome chargé de fers. Au contraire les évêques & le clergé de Ravenne amenerent à Rome l'archidiacre Leon élu canoniquement, & il fut consacré par le pape.

LIX. Le pape écrit contre les Lombards. *Cod. Car. ep.* 45.

Cependant le pape ayant appris que la reine Berthe vouloit marier un des rois de France ses fils à Ermangarde fille du roi Didier, & leur sœur Giselle au fils du même roi, écrivit aux deux rois de France pour les en détourner. Il leur représente cette proposition, comme une tentation du démon très-dangereuse, & les Lombards comme

une nation méprisable, perfide, infecte, qui ne produit que des lepreux; indigne d'être alliée avec l'illuſtre nation des François, & la noble famille royale. Il ajoûte : Vous êtes déja engagez, par la volonté de Dieu & l'ordre de vôtre pere, en des mariages legitimes avec des femmes de vôtre nation, que vous devez aimer, & qu'il ne vous eſt pas permis de quitter pour en épouſer d'autres. Souvenez-vous que le roi vôtre pere a promis en vôtre nom, que vous demeureriez fermes dans la fidelité à la ſainte égliſe, l'obéïſſance & l'amitié des papes; & que vous avez renouvellé les mêmes promeſſes par vos lettres. Il les conjure enſuite au nom de S. Pierre, par le jugement de Dieu, & tout ce qu'il y a de plus ſaint, de ne point faire ces mariages; mais de réſiſter aux Lombards, & de les obliger à executer l'entiere reſtitution des droits de S. Pierre, le tout ſous peine d'anathême & de damnation éternelle. Pour rendre cette conjuration plus ſolemnelle, le pape mit ſa lettre dans la confeſſion de S. Pierre, pendant qu'il y celebroit le ſaint ſacrifice, & l'envoya de ce ſaint lieu. Toutefois le roi Charles ne laiſſa pas d'épouſer la fille du roi des Lombards: mais il la quitta un an aprés, par le conſeil des plus ſaints évêques, parce que ſes infirmitez la tenoient continuellement au lit, & qu'elle étoit incapable d'être mere. Il épouſa dans la ſuite Hildegarde, de la premiere nobleſſe des Sueves, & en eut pluſieurs enfans.

Mon. S. Gall. l. 2. c. 26.

IX. Didier fait perir Christofle & Sergius. *Anaſt.*

Chriſtofle & ſon frere Sergius excitoient continuellement le pape à preſſer la reſtitution que devoit faire le roi des Lombards: ce qui fut cauſe de leur perte. Le roi gagna ſecretement par preſens Paul Afiarte chambellan du pape, qui lui rendit ſuſpects le pere & le fils. Le roi Didier vint lui même à Rome, c'eſt-à-dire, à S. Pierre, qui étoit hors la ville, ſous prétexte de conferer

AN. 772.

avec le pape. Christofle & Sergius abandonnez de tout le monde, étant sortis de nuit pour se sauver, furent pris par les gardes des Lombards, qui les menerent à leur roi. Le pape ordonna qu'ils se fissent moines, & retournant à Rome, il les laissa dans l'église de S. Pierre, voulant les faire entrer de nuit dans la ville, pour les dérober à leurs ennemis. Mais Paul Afiarte suivi d'une troupe de peuple, alla trouver le roi Didier, & de concert avec lui, ils tirerent Christofle & Sergius de l'église de S. Pierre, & les ayant menez à la porte de la ville, ils leur arracherent les yeux. Christofle en mourut trois jours après dans le monastere de sainte Agathe, où on l'avoit mis; son fils Sergius fut renfermé dans le cellier du palais de Latran, & y demeura jusqu'à la mort du pape; mais quand Paul Afiarte le vit à l'extrémité, il tira Sergius de la prison & le fit mourir secretement. On voit encore ici que Rome étoit sans maître, & le pape mal obéï.

Anast. in Hadr.

Etienne III. étoit grand observateur des traditions ecclesiastiques, & renouvella plusieurs anciennes coûtumes pour l'honneur du clergé. Il ordonna que tous les dimanches, les sept évêques cardinaux semainiers, qui servoient dans l'église du Sauveur, celebreroient la messe sur l'autel de S. Pierre. C'étoit les évêques suffragans du pape; sçavoir, ceux d'Ostie, de Porto, de la Forêt blanche, de Sabine, de Preneste, de Tusculum & d'Albane. Il n'y avoit qu'eux qui celebrassent les messes dans l'église de Latran, chacun à leur tour. Ce pape fit en une ordination au mois de Decembre cinq prêtres & quatre diacres, & plusieurs évêques en divers lieux. Il mourut le premier de Fevrier 772. après trois ans & demi de pontificat, & fut enterré à saint Pierre: le saint siege ne vaqua que huit jours.

V. Mabill. comm. in Ord. R. n. 4.

LIVRE QUARANTE-QUATRIEME.



APRE'S la mort du pape Etienne III. on lui donna pour successeur Adrien fils de Theodore, né à Rome d'une très noble famille. Quoiqu'il eût perdu son pere en bas âge, il ne laissa pas de donner dessors de grandes marques de vertu; priant souvent le jour & la nuit dans l'église de saint Marc, voisine de sa maison, mortifiant son corps par le cilice & par le jeûne, & faisant des aumônes selon son pouvoir. Toute la ville de Rome parloit de son merite, qui étoit encore relevé par sa bonne mine. C'est ce qui porta le pape Paul à le mettre dans le clergé, & le faire notaire regionaire, & ensuite soudiacre. Le pape Etienne III. l'ordonna diacre, & alors il employa son sçavoir à expliquer l'évangile au peuple. Enfin l'estime generale le fit élire pape aussi-tôt après la mort d'Etienne, & il tint le saint siege vingt-trois ans. Le même jour de son élection, il rappella plusieurs des magistrats, du clergé & de la milice, que Paul Afiarte & ses partisans avoient exilez à la mort du pape Etienne, & délivra ceux qu'ils tenoient en prison; en sorte que la joie fut redoublée à sa consecration. I. Adrien pape. *Anast. in Hadr.*

Si-tôt que le roi Didier l'eut apprise, il envoya des ambassades au pape pour l'assurer de son amitié. Le pape répondit: Je desire d'avoir la paix avec tous les Chrétiens, & même avec le roi Didier, & je ferai mon possible pour conserver le traité fait entre les Romains, les François & les Lombards. Mais comment puis-je me fier à vôtre roi, après ce que le pape Etienne mon predecesseur m'en a dit? Qu'il avoit manqué à

AN. 772. tout ce qu'il lui avoit promis sur le corps de S. Pierre, & n'avoit cherché qu'à perdre par ses mauvais artifices Christofie & Sergius, prétendant que le pape lui en devoit avoir beaucoup d'obligation; & le menaçant de Carloman roi des François. Voilà quelle est la bonne foi du roi Didier. Toutefois ses ambassadeurs promirent avec tant de sermens qu'il accompliroit tout ce qu'il avoit promis au pape Etienne, & garderoit une paix inviolable, que le pape Adrien les crut, & envoya ses legats à Didier, pour l'execution de ses promesses. Mais ils apprirent en chemin qu'il avoit pris plusieurs villes de l'exarcat, & qu'il tenoit Ravenne bloquée, ruinant tout le païs d'alentour. Bien tôt après les habitans pressez de famine, envoyerent leur archevêque Leon, avec une députation au pape, qui s'étant plaint au roi Didier, il lui répondit, qu'il ne rendroit point ces places, que le pape ne vînt conferer avec lui. Le roi Carloman étoit mort le quatriéme de Decembre de l'année precedente 771. & sa veuve Gerberge avec ses deux fils venoit d'arriver en Lombardie, pour se mettre sous la protection de Didier. Il vouloit obliger le pape à sacrer ses deux princes en qualité de rois des François, pour le diviser du roi Charles leur oncle, que les seigneurs François avoient reconnu pour seul roi, & qui avoit été sacré de nouveau en cette qualité. Mais le pape Adrien ne donna pas dans ce piege, & refusa constamment d'aller trouver Didier.

Eginh p 95. Annal Loisel. Til. &c.

II. Mort de Paul Afiarte.

Paul Afiarte étoit le chef des députez envoyez par le pape au roi Didier. Pendant son absence, on découvrit à Rome comment il avoit fait mourir Sergius. Ce qui obligea le pape d'envoyer secretement à Leon archevêque de Ravenne, le prier d'arrêter Paul quand il y passeroit au retour de Lombardie, ce qui fut executé. Cepen-

dant le pape fit à Rome des informations exactes de la mort de Sergius. On trouva même son corps ayant une corde au cou & percé de plusieurs playes. Les grands & le peuple de Rome en furent tellement frapez, qu'ils allerent demander justice au pape, lui representant que si ce crime demeuroit impuni, on en devoit craindre plusieurs autres. Le pape fit livrer au prefet de Rome les complices; & après les avoir convaincus, on les envoya en exil à C. P. Le pape envoya à Ravenne les actes du procès, pour être lûs à Paul, voulant seulement le convaincre, & lui faire faire penitence. Mais l'archevêque Leon l'avoit déja remis au consulaire de la ville, qui l'examina publiquement; il confessa son crime. Le pape voulant lui sauver la vie, écrivit à l'empereur Constantin, le priant de le recevoir en Grece, & l'y tenir en exil; & il adressa cette lettre à Leon de Ravenne, qu'il pria de faire transferer Paul à C. P. Mais non obstant les défenses & les protestations du pape, Leon obligea le consulaire de Ravenne à faire mourir Paul Afiarte. Il voulut ensuite persuader au pape qu'il n'avoit point trempé dans cette mort, mais le pape ne reçut point ses excuses. On voit ici combien le pape Adrien étoit attaché à l'ancienne discipline, de sauver la vie aux criminels, pour leur donner lieu de faire penitence.

AN. 772.

Le pape voyant qu'il n'avançoit rien auprès de Didier, qui au contraire menaçoit Rome, eut recours au roi Charles, & lui envoya des legats, dont le chef nommé Pierre étant arrivé à Marseille, traversa la France & vint jusqu'à Thionville. Le roi Charles y passa l'hyver cette année 772. au retour de sa premiere campagne contre les Saxons; en laquelle il s'avança jusqu'au Veser, & prit Eresbourg, où étoit leur fameuse idole d'Irmensul le dieu de la guerre.

An Petav. Tilian. Loisel.

Cang. gloss.

& quelques clercs, lui donnant le pouvoir de consacrer des églises & faire des ordinations. Modeste y demeura tant qu'il vêcut. Après sa mort le duc Chetimar pria encore S. Virgile de venir; mais il le refusa à cause d'une révolte qui s'étoit élevée dans le païs. Il y envoya seulement un des quatre prêtres qui avoient accompagné l'évêque Modeste, & qu'une autre sedition obligea bien-tôt à quitter. Après qu'elle fut appaisée, saint Virgile y envoya deux autres prêtres l'un après l'autre; mais le duc Chetimar étant mort, & le païs en trouble, il demeura quelques années sans prêtre. Ensuite à la priere du duc Vatune, S. Virgile y envoya jusques à quatorze prêtres, à quatre diverses fois. Tels furent les commencemens de l'église de Carinthie.

S. Virgile voulant déraciner les restes d'idolâtrie qui pouvoient se trouver encore dans son diocese, & y affermir la foi, en fit la visite en personne au grand contentement des peuples, qui desiroient de le voir depuis long-tems. Les seigneurs de chaque païs venoient au-devant de lui avec pompe, les personnes de pieté l'accompagnoient en foule : c'étoit à qui le recevroit. Il consacra plusieurs églises, ordonna des clercs, & par la Carinthie, vint jusques aux confins des Huns, où le Drave se rend dans le Danube. Etant de retour chez lui, il connut que sa fin étoit proche; & ayant celebré les saints mysteres, il fut attaqué d'une legere maladie qui l'emporta le vingt septiéme de Novembre l'an 780. Il fut enterré dans le monastere de S. Pierre, qu'il avoit gouverné & rebâti.

IV. Infidelité de Didier. *Anast.*

Le roi Didier voyant que tous ses artifices avoient été inutiles, pour obliger le pape Adrien à le venir trouver & sacrer les enfans de Carloman, sortit de Pavie avec eux & avec ses trou-

AN. 773. pes, & marcha vers Rome. Il envoya devant en avertir le pape, qui répondit : Si le roi ne rend les villes, qu'il a promises, & ne nous fait entierement justice, il est inutile qu'il se donne la peine de venir : car il est impossible que je paroisse devant lui. Cette réponse n'arrêta pas Didier ; & le pape sçachant qu'il approchoit, rassembla les troupes qu'il pût pour la défense de Rome, y fit porter tous les ornemens & les trésors des églises de S. Pierre & de S. Paul, & les fit si bien fermer, que le roi n'y pouvoit entrer qu'en brisant les portes. Ensuite il envoya au roi un écrit, où il le conjuroit par tous les divins mysteres, de ne point entrer sans son congé sur les terres des Romains. Cette protestation fut portée par trois évêques, Eustrate d'Albane, André de Preneste & Theodore de Tibur ; & le roi l'ayant reçuë à Viterbe, y eut tant d'égard, qu'il s'en retourna chez lui.

Cependant il assuroit le roi Charles, qu'il avoit rendu les villes prises & fait justice à l'église Romaine. Charles, pour s'éclaircir avant toutes choses de la verité du fait, envoya à Rome un évêque nommé George, Vulfard abbé de S. Martin de Tours, & Albin son favori, à qui l'on fit voir sur les lieux tout le contraire, & que Didier n'avoit rien rendu. Charles ayant encore essayé plusieurs fois d'obliger Didier à traiter à l'amiable, passa enfin les Alpes, & l'assiegea dans Pavie, où il s'étoit enfermé. Cependant tous les Lombards de Rieti & de Spolete, vinrent se donner au pape Adrien, qui les ayant assemblez dans l'église de S. Pierre, leur fit prêter serment de fidelité pour lui & ses successeurs : après quoi ils se firent couper la barbe & les cheveux à la maniere des Romains ; & le pape leur donna pour duc l'un d'entr'eux qu'ils choisirent, nommé Hildebrand. Les habitans de

Fermo & d'Offimo, d'Ancone & de Foligni, en firent de même.

AN. 774.

V.

Charles à Rome.

Le siege de Pavie dura six mois, & le roi Charles y passa l'hyver & le carême de l'année 774. Quand il vit approcher la fête de pâques, il resolut de satisfaire le desir ardent qu'il avoit de visiter les églises des saints apôtres, & marcha vers Rome, accompagné de plusieurs évêques & de plusieurs abbez. Il menoit aussi des ducs, des comtes & d'autres seigneurs, & des troupes pour sa seureté. Il hâta sa marche pour arriver à Rome, le samedi saint, qui étoit le second jour d'Avril. Le pape Adrien extrêmement surpris de cette agréable nouvelle, envoya tous les magistrats de Rome au devant du roi jusqu'à trente milles ou dix lieües, où ils le reçurent avec la banniere. Quand il fut à un mille de Rome, le pape envoya au devant toutes les compagnies de la milice avec leurs chefs, & tous les enfans que l'on instruisoit dans les écoles, portant des rameaux de palmes & d'oliviers, & chantant des acclamations à la loüange du roi. On portoit aussi devant lui les croix comme on avoit accoûtumé de faire à la reception d'un exarque ou d'un patrice; en un mot on lui rendit les plus grands honneurs.

Eginh Vita

Le roi Charles étoit alors âgé de vingt-sept ans, de la plus grande taille, les yeux grands & vifs, le nez aquilin, le visage gai. On voit encore son portrait sur quelques seaux de ses lettres. Si-tôt qu'il vit les croix que l'on portoit à sa rencontre, il descendit de cheval avec les seigneurs qui l'accompagnoient, & s'avança à pied jusqu'à l'église de S. Pierre. Le pape étoit venu dès le grand matin, & l'attendoit avec son clergé sur les degrez, que le roi baisa tous : puis il embrassa le pape, & le prit par la main. Ils entrerent ainsi dans l'église, le roi ayant la droite sur

AN. 775. le pape, & tout le clergé commença à chanter à haute voix: Beni soit celui qui vient au nom du seigneur. Le roi & sa suite s'avancerent jusques à la confession de saint Pierre, où ils se prosternerent, & remercierent Dieu de la victoire qu'il avoit accordée au roi par l'intercession de ce saint apôtre. Ensuite le roi pria instamment le pape de lui permettre d'entrer à Rome, pour accomplir ses vœux & faire ses prieres en diverses églises. Ils descendirent l'un & l'autre près du corps de saint Pierre, avec les seigneurs Romains & François, & se promirent seureté par des sermens réciproques. Après quoi le roi & les François entrerent dans Rome: le pape celebra devant eux le baptême solemnel à la basilique de Latran: puis le roi retourna loger à S. Pierre.

Le lendemain qui étoit le jour de Pâques, le pape envoya au roi dès le matin tous les magistrats & les officiers de guerre, qui le conduisirent avec les François à sainte Marie Majeure. Après la messe le pape le mena au palais de Latran, où il lui donna à dîner, & se mit à table avec lui. Le lendemain lundi, le pape celebra la messe à S. Pierre, suivant la coûtume, & y fit chanter des loüanges à Charles; c'est-à-dire, des acclamations en forme de litanies, que l'on nommoit en latin, *Laudes*. Le mardi, il dit encore la messe devant le roi à S. Paul. On voit ici les mêmes stations qui sont encore marquées pour les mêmes jours dans le missel Romain. Le mercredi le pape vint conferer avec le roi à S. Pierre, & le pria de confirmer la donnation qu'il avoit faite au pape Etienne à Quiercy avec le roi Pepin son pere & Carloman son frere. Le roi la fit lire, & l'ayant approuvée avec tous les seigneurs, il en fit dresser une pareille par Etherius ou Itier son chapelain & son notaire, & la

Sup. liv. VIII. n. 12.

ſigna de ſa main, c'eſt-à-dire, qu'il y mit une croix ou un monogramme : car quoique ſçavant d'ailleurs, il ne ſçavoit pas écrire. On appelle monogramme un chiffre composé des lettres du nom, qui ſemblent n'en faire qu'une, & Charlemagne eſt le premier de nos rois qui en introduiſit l'uſage ordinaire. Les évêques & les ſeigneurs ſouſcrivirent auſſi à la donation : elle fut miſe premierement ſur l'autel Saint Pierre, puis ſur ſa confeſſion ; & ils promirent tous de la conſerver ſous un terrible ſerment. Le roi en fit faire par Etherius une copie, qu'il mit de ſa propre main ſur le corps de Saint Pierre, & ſous l'évangile qu'on avoit accoûtumé d'y baiſer : & en emporta une autre copie écrite par le ſcriniaire de l'égliſe Romaine. Cette donation étoit plus ample que celle de Pepin, & commençoit ſur la côte de Genes par le promontoire de la Lune, où eſt aujourd'hui le port de Spezia, avec l'iſle de Corſe, vis-à-vis : puis elle s'étendoit à Bardi, à Rege ; à Mantouë, & comprenoit l'exarcat de Ravenne, les provinces de Venetie & d'Iſtrie ; les duchez de Spolette & de Benevent. Car c'eſt ainſi qu'Anaſtaſe en marque l'étenduë.

AN. 774.

Mabill. diplom. lib. 1. c. 10.

Anaſt. in Hadr. V. an. 774. n. 5. 6. &c.

Ce fut, comme l'on croit, à ce premier voyage de Rome, que le pape Adrien donna au roi Charles le code de canons de l'égliſe Romaine, ſuivant l'édition de Denis le Petit, à laquelle on avoit ajoûté les décretales de ſix papes ; ſçavoir, d'Hilarus, de Simplicius ; de Felix, de Symmaque, d'Hormiſda & de Gregoire II. A la tête de ce livre le pape Adrien mit une éloge du roi en vers acroſtiches, dont les premieres lettres marquent l'adreſſe qu'il lui en fait, & dans le corps de la piece, il lui ſouhaite d'être vainqueur dans Pavie, de dompter Didier & conquerir le royaume des Lombards. On trouve un

Sup. l. XXXIV. n. 56.

Bibl. Juſt. to. 1. p. 97.

To. 6. conc. p. 1800.

abregé de ce code attribué aussi au pape Adrien; mais apparemment fait depuis par quelque particulier.

AN. 747.

Act. SS. Ben. tom. 4 p. 446.

Sup. liv. XXXIV n. 20

Charles étant retourné au siege de Pavie, Didier fut obligé à se rendre & envoyé en France dans le monastere de Corbie, où il acheva saintement ses jours dans les veilles, les prieres, les jeûnes & les bonnes œuvres. Ainsi finit le roiaume des Lombards, après avoir duré en Italie un peu plus de deux cens ans; & Charles prit depuis ce tems le titre de roi des François & des Lombards.

VI. S. Ambroise Autpert.

Act. SS. Ben. to. 4. p. 259.

Sup l. XLI. n. 6.

Lib. VI. hist. c. 40.

to. 6. bibl. PP. Lugd. p. 403.

in fi. lib. 10 Ep. ad Step. Cad.

p. 405.

Act. Ben. to. 4. p. 266.

Append. to. 6. p. 219.

On croit que ce fut en ce voyage que Charles visita le monastere de saint Vincent près de Benevent, attiré par la réputation des vertus que les moines y pratiquoient. Le plus illustre d'entre eux étoit Ambroise Autpert, né dans les Gaules d'une famille noble, & qui avoit passé du tems à la cour de Pepin. Ce fut lui qui écrivit la vie des saints fondateurs de ce monastere, comme témoigne Paul diacre, qui le qualifie très-sçavant; & Autpert déclare, qu'il a mieux aimé relever leurs vertus que leurs miracles. Il laissa plusieurs autres écrits, dont le plus considerable est un commentaire moral sur l'apocalipse, divisé en dix livres, & composé, comme il témoigne lui-même du tems du pape Paul & de Didier roi des Lombards, c'est-à-dire, avant l'an 767. Cet ouvrage fut blamé par quelques-uns, qui disoient que ce n'étoit plus le tems d'expliquer les écritures; & pour se mettre à couvert de leurs censures, Autpert pria le pape Etienne III. de lui donner une approbation autentique. Ce qu'aucun autre auteur, dit-il, n'a fait avant moi. On a aussi de lui quelques homelies, entr'autres une sur l'assomption, où il déclare qu'il ne décide point si la sainte Vierge a été enlevée au ciel en corps ou en ame. Il

avoit aussi écrit un traité du combat des vertus & des vices, qui se trouve entre les œuvres de saint Augustin, & que l'équivoque du nom a fait attribuer au grand saint Ambroise. Outre les écrits, Autpert prêchoit aussi de vive voix : mais il estimoit encore plus la vertu que la doctrine. Il disoit à Dieu : Je n'ai pas quitté mon païs & mes parens, afin que vous me donniez la science ; mais afin que vous me conduisiez à la vie éternelle, par la perfection des vertus. Si je ne puis obtenir l'un & l'autre, ôtez-moi la science, & me donnez la vertu. Enfin il fut élû abbé de ce monastere de saint Vincent, le septiéme après Paldon qui l'avoit fondé ; & obtint du roi Charles des lettres de confirmation des donations que les rois des Lombards, & les ducs de Benevent avoient fait au monastere.

Init. lib. IX. in Apoc. p. 612. B.

Quoiqu'Autbert eût été élû abbé malgré lui, il y eut schisme dans l'abbaye à son occasion, & Poton se prétendit abbé en même tems. On croit que son parti étoit de Lombards, & celui d'Autpert, de François. Le roi Charles renvoya au pape Adrien la connoissance de ce differend ; mais l'abbé Autpert allant à Rome pour cet effet, mourut subitement l'an 778. le dix-neuviéme de Juillet, après avoir eû le titre d'abbé pendant environ deux ans. Poton étant arrivé à Rome avec les principaux moines des deux partis, le pape les fit venir devant lui, étant accompagné pour ce jugement de Possessor archevêque de Tarantaise, de quatre abbez, d'Hildebrand duc de Spolete, de ses principaux officiers ; & de plusieurs autres personnes. Poton fut accusé par plusieurs moines de divers faits, dont le plus considerable étoit de les avoir empêchez d'aller trouver le roi : mais il s'en défendit ; & le pape ne trouvant point de preuve

Lib. Carol. epist. 72. v. Coint. an. 778. n. 2. 3. &c.

suffisante contre lui, ordonna qu'il se purgeroit par serment : & que dix des principaux moines, cinq Lombards & cinq François jureroient de ne lui avoir jamais rien oüi dire contre la fidelité dûë au roi. Ils demanderent d'aller le trouver ; ce que le pape leur accorda, & lui rendit compte de tout par une lettre.

VII. Persecution en Orient. *Theoph. an. 30. p. 375.*

En Orient la persecution continuoit, principalement contre les moines. La trentiéme année de l'empereur Constantin, c'est-à-dire l'an 770. Michel Gouverneur de Natolie assembla à Ephese tous les moines & les religieuses des provinces de Thrace; & les ayant menez dans une plaine, il leur dit : Que celui qui veut obéïr à l'empereur, s'habille de blanc, & prenne une femme tout-à-l'heure. Ceux qui ne le feront pas perdront la vûë, & seront envoyez en exil dans l'île de Chipre. Aussi-tôt on en vint à l'execution : plusieurs souffrirent la peine, & furent regardez comme martyrs : plusieurs apostasierent, & le gouverneur les traita comme ses amis. L'année suivante 771. il fit vendre tous les monasteres d'hommes & de femmes avec les vases sacrez, les livres, les bestiaux & tous leurs biens; & en envoya le prix à l'empereur. Il brûla tout ce qu'il trouva de livres des moines & des peres. Il brûla aussi toutes les reliques, que l'on portoit en des reliquaires ; & punit ceux qui les avoient, comme coupables d'impieté. Il fit mourir à coups de foüet plusieurs

p. 376.

moines, & quelques-uns par le glaive. Il fit perdre la vûë à une infinité. Il y en eut à qui il fit oindre la barbe d'huile & de cire fonduë : puis y mettant le feu, on leur brûloit le visage & la tête : d'autres qu'il envoya en exil après plusieurs tourmens. En un mot il ne laissa pas une seule personne dans tout son gouvernement, qui portât l'habit monastique. L'empereur lui

on écrivit des lettres de remerciment, ce qui porta les autres à l'imiter. AN. 775.

VIII. Mort de Constantin. Leon empereur. *p. 377.*

Mais l'empereur Constantin ne survécut pas long-tems. Car étant allé à la guerre contre les Bulgares, il fut attaqué de charbons aux jambes, qui lui donnerent une fiévre violente. Il se fit rapporter vers C. P. & s'étant mis sur mer à Selimbrie, il mourut dans le vaisseau, le quatorziéme Septembre de l'année 775. ayant regné depuis la mort de son pere, trente-quatre ans & près de trois mois. Outre le surnom de Copronyme, on lui donna aussi celui de Caballin. Son fils Leon surnommé Chazare lui succeda, & regna cinq ans. Il fit paroître d'abord de la pieté & du respect pour la sainte Vierge & pour les moines; & mit dans les premiers sieges des métropolitains tirez d'entre les abbez.

Theop. an. 1.

IX. Mort d'Almansor Mahadi calife. *Elmac. lib. II. c. 3. Eutych. to. 2. p. 399.*

Au même mois de Septembre 775. mourut aussi le calife Aboujafar Almansor, l'an de l'Hegire 158. le sixiéme jour du mois Arabe Doulhagia, ayant regné vingt-deux ans. Dès l'année 145. de l'Hegire, 762. de JESUS-CHRIST, il avoit fait bâtir sur le Tigre la ville de Bagdad, au moment fatal choisi par les astrologues. Elle fut depuis la capitale de l'empire des Musulmans, & la residence des califes. La même année 145. mourut Chaïl ou Michel patriarche des Jacobites à Alexandrie. Mina ou Menas lui succeda, & tint le siege neuf ans. Le patriarche Melquite d'Alexandrie après Cosme fut Politien medecin, qui tint le siege quarante-six ans. Almansor étant venu à Jerusalem sur la fin de son regne, fit marquer aux mains les Chrétiens & les Juifs: ce qui obligea plusieurs Chrétiens à s'enfuir par mer dans la Romanie; c'est-à-dire sur les terres de l'empire. Le successeur d'Almansor fut son fils Mahomet Almahadi, qui regna dix ans. La cinquiéme année de son re-

Eutych. p. 400. Theop. ann. 33. Const. p. 376.

Id. an. 5. p. 381.

gne, 780. de Jesus-Christ, il vint à Jerusalem, & envoya un de ses officiers avec ordre de faire apostasier tous les esclaves des Chrétiens, & de rendre les églises desertes. Il vint jusqu'à Emese, promettant de ne forcer personne à apostasier, sinon les enfans des infideles: mais quand il eut ainsi découvert ceux qui étoient Juifs ou Chrétiens, il commença à les tourmenter plus cruellement que ne faisoient les anciens paiens, & il en fit même mourir plusieurs. Il y eut des femmes qui exciterent sa fureur, sçavoir la femme de l'archidiacre d'Emese, & celle de son fils, qui souffrirent mille coups de nerfs de bœufs, & plusieurs autres tourmens, & demeurerent victorieuses. Mahadi s'avança jusqu'à Damas, & fit deserter plusieurs églises, sans avoir égard aux traitez que les Arabes avoient faits avec les Chrétiens.

X.
Fin de saint Gregoire d'Utrecht.
Sup. liv. XLI. n. 48 49.
Vita to. 4 act. SS. B p. 327.

En Occident la foi s'étendoit de jour en jour dans la Germanie, principalement en Frise & en Saxe. En Frise l'église d'Utrecht étoit gouvernée par Gregoire disciple de saint Boniface, auquel il s'étoit attaché dès l'âge de quinze ans, & l'avoit suivi à son second voyage de Rome en 723. Gregoire y amassa plusieurs volumes des saintes écritures, qu'il rapporta avec bien de la peine. Il amena aussi de Rome, par la permission de S. Boniface, deux jeunes Anglois Marchelme & Marcuin, qui furent ses disciples. Deux freres de Gregoire ayant été tuez par des voleurs dans un bois, les seigneurs dont ils étoient vassaux firent prendre les meurtriers, & les envoyerent liez à Gregoire, afin qu'il les fît punir de telle mort qu'il lui plairoit: car par les loix barbares la vengeance appartenoit aux parens du mort. Gregoire ordonna qu'on les fît baigner, & habiller proprement; & qu'on leur donnât à manger. Puis on les amena de-

vant lui, & il leur dit: Allez en paix, ne faites plus rien de semblable, de peur qu'il ne vous arrive pis; & donnez-vous de garde des autres parens, & il les fit conduire en sûreté.

Après le martyre de S. Boniface, Gregoire prêcha en Frise par la permission du pape Etienne II. & du roi Pepin; & gouverna le diocese d'Utrecht, quoiqu'il ne fût que prêtre & abbé de la communauté qu'il avoit dans cette ville. Il étoit aidé dans ce travail par Alubert chorevêque, Anglois de naissance. Car il avoit plusieurs disciples de diverses nations: de la sienne, c'est-à-dire des François, des Anglois, des Frisons & des Saxons nouvellement convertis, des Bavarois & des Sueves. Il leur donnoit la nourriture corporelle & spirituelle; & il n'y avoit guere de jour qu'il ne s'assît dès le matin pour les écouter, & satisfaire à leurs questions. Plusieurs de ses disciples devinrent évêques; entr'autres S. Luidger qui a écrit sa vie. *V. Mabill. obs. p. 319.*

Saint Gregoire d'Utrecht n'affectoit aucune singularité touchant les habits & la nourriture; sa vie étoit commune, mais très-simple, & il recommandoit fort à ses disciples la sobrieté. Il ne faisoit pas semblant d'entendre le mal qu'on disoit de lui, & traitoit ses calomniateurs comme ses meilleurs amis. Il détestoit sur-tout l'avarice. Si-tôt qu'il avoit de l'argent, il le distribuoit aux pauvres, ne gardant que les vases sacrez de l'église. Etant âgé de près de soixante & dix ans, il fut attaqué d'une paralysie du côté gauche, & vêcut ainsi encore plus de deux ans, continuant ses exercices ordinaires, entre autres l'instruction de ses disciples, à qui il donna plusieurs livres, & en particulier à S. Ludger l'Enchiridion de S. Augustin. Trois ou quatre jours avant sa mort arriva son neveu Alberic, qui étoit en Italie pour le service du

roi, & que l'on regardoit comme celui qui devoit prendre le soin de sa communauté. Le saint homme n'en étoit point en peine, & assuroit qu'il ne mourroit point, qu'Alberic ne fût venu. Il l'entretint pendant ce qui lui resta de vie, de toutes les affaires de la communauté, sçachant que son dernier jour étoit venu, il se fit porter à l'oratoire de saint Sauveur; & y ayant fait sa priere, & reçu le corps & le sang de Nôtre-Seigneur, il mourut les yeux arrêtez sur l'autel. C'étoit vers l'an 776. le vingt-cinquiéme d'Août, jour auquel l'église honore sa memoire. Alberic lui succeda dans le gouvernement de l'église de Frise, & fut sacré évêque d'Utrecht.

Coint. an. 776. n. 27. Mabill. ad vitam S. Ludg. tom 5 p. 23. n. Martyr. R. 25. Aug.

XI. S. Lebvin.

Vita ap. Sur. 12. Novemb. Vita S. Ludg tom. 5. Act. B. p. 22.

Entre les disciples de S. Gregoire d'Utrecht, on compte saint Lebvin, ou plûtôt Liefuvyn Anglois, qui ayant été ordonné prêtre, passa la mer, vint à Utrecht trouver saint Gregoire, & s'offrir à lui: disant qu'il avoit reçu ordre de Dieu d'aller prêcher sur l'Isele qui étoit la frontiere des François & des Saxons. Comme ce lieu étoit du diocese d'Utrecht, saint Gregoire l'y envoya volontiers, lui donnant pour compagnon Marchelme aussi Anglois, son disciple. Ils logerent quelque tems chez une veuve; & ayant converti plusieurs infidelles, ils bâtirent un oratoire au lieu nommé Vilpa sur l'Isele au couchant. Ensuite le nombre des fidelles croissant ils en bâtirent un autre plus grand au-delà du même fleuve, avec une maison pour leur habitation, au lieu nommé Daventrie, de Davon ami de saint Lebvin. Quelque tems après les Saxons irritez du progrès qu'ils faisoient, brûlerent l'église & la maison, & chasserent les Chrétiens qu'ils y trouverent. Mais saint Lebvin s'en sauva, & ne laissa pas de continuer à prêcher.

Ayant appris que les Saxons alloient tenir leur

aſſemblée generale ſur le Veſer, il y alla, & logea chez un des plus puiſſans d'entr'eux, qui fit ſon poſſible pour le détourner de ſon deſſein, l'aſſurant que ſa vie ne ſeroit pas en ſûreté. S. Lebvin ne laiſſa pas de ſe preſenter à l'aſſemblée des Saxons, revêtu de ſes habits ſacerdotaux, portant à ſes mains la croix & l'évangile. L'aſſemblée commença ſelon la coûtume par des ſacrifices aux faux dieux ; d'où ſaint Lebvin prit occaſion de les prêcher, s'avançant au milieu d'eux, & les exhortant à haute voix à quitter ces ſuperſtitions, & à adorer le vrai Dieu : Si vous ne le faites, ajoûta-t-il, vous ſentirez bientôt des maux que vous n'attendez pas. Un roi puiſſant qui n'eſt pas éloigné de vous, & que vous avez toûjours irrité, viendra ravager vôtre païs; enlever en captivité vos femmes & vos enfans, & vous ſoumettre à ſa puiſſance. A ces mots les Saxons pouſſerent de tous côtez des cris confus, & commencerent à arracher dans les haies voiſines des bâtons qu'ils aiguiſoient, pour le percer de coups, quand un des plus venerables d'entr'eux nommé Buto monta ſur une hauteur, & leur dit : Ecoutez-moi vous qui êtes les plus ſages. Il nous vient ſouvent des ambaſſadeurs des nations voiſines, Normans, Sclaves, Friſons ; nous les avons toûjours reçus paiſiblement, nous avons écouté leurs propoſitions, & les avons renvoyez avec des preſens. Voici un ambaſſadeur du grand Dieu, qui vous apporte de ſa part des promeſſes ſalutaires, & vous le rejettez & le voulez faire mourir : vous devez craindre ſa colere. Ce diſcours les arrêta, & ils reſolurent de laiſſer aller Lebvin en ſûreté. L'effet de ſa menace ſuivit de prês ; & l'on croit que ce fut la premiere expedition de Charles contre les Saxons en 772. où il abattit l'idole d'Irmenſul. S. Lebvin profitant de cette victoire,

Sup. n. 2.

Vita S. Ludg. tom. 5. act. B. n. p. 23.

AN. 775. revint, rebâtit l'église que les Saxons avoient brûlée, & continua d'y prêcher jusqu'à sa mort, qui arriva le lendemain de la saint Martin, douziéme de Novembre, & comme l'on croit l'an 773. Deux ans après les Saxons ravagerent encore Daventrie, brûlerent l'église, & chercherent trois jours durant le corps de saint Lebvin qui y étoit enterré; mais ils ne purent le trouver. Le roi Charles vengea cette irruption, vainquit les Saxons sur le Veser, les soumit, & rapporta un grand butin la même année 775.

Ann Petav. Loisel. an. 775.

XII. Conversion des Saxons. *Ann. Loisel. 774.*

L'année precedente 774. tandis que Charles étoit en Italie, les Saxons qu'il avoit quittez sans les engager par aucun traité, entrerent avec une grande armée sur les terres des François, & vinrent à Frislar en Hesse : voulant brûler l'église que saint Boniface y avoit bâtie près le château de Buribourg, où les François s'étoient refugiez. Mais ils ne purent mettre le feu à cette église, ni par dehors, ni par dedans, & s'enfuirent épouvantez, sans que personne les poursuivît. On dit même que de part & d'autre, tant des payens, que des Chrétiens qui étoient dans le château de Buribourg, on vit deux jeunes hommes vêtus de blanc qui défendoient cette église. On trouva proche un Saxon mort, après la retraite des autres, à genoux avec du bois & du feu entre les mains, comme prêt à souffler pour l'allumer.

L'an 776. les Saxons ayant rompu le traité de l'année precedente, recommencerent la guerre: & comme ils attaquoient le château d'Eresbourg, plusieurs tant dehors que dedans assurerent avoir vû deux écus rouges & flamboians agitez sur l'église. Les Saxons épouvantez de ce prodige s'enfuïrent en confusion vers leur camp, se tuant l'un l'autre; & les François les poursuivirent jusqu'à la Lippe. Le roi Charles étant en-

suite entré sur leurs terres, ils vinrent se rendre à lui, & promirent de se faire Chrétiens. Charles rebâtit Eresbourg, & un autre château sur la Lippe; où les Saxons s'étant assemblez avec leurs femmes & leurs enfans, on en baptisa une multitude innombrable. Il y eut encore un grand nombre de baptisez l'année suivante 777. à Paderborn, où le roi Charles tint l'assemblée generale des François pour la premiere fois. Il y vint des Saxons de toutes les parties de leur païs: mais Vitiquind le principal de leurs chefs se retira avec quelques autres en Normandie, c'est-à-dire en Danemarc. Les Saxons qui furent baptisez en cette occasion, s'engagerent à renoncer à leur liberté, & abandonnerent leurs terres, s'ils ne demeuroient fermes dans la religion chrétienne, & dans l'obéissance au roi Charles. AN. 776. *An. Loisel.*

Toutefois dès l'année suivante 778. ayant appris que le roi Charles étoit en Espagne, ils se revolterent encore à la persuasion de Vitiquind. Ils s'avancerent jusqu'au Rein, ravagerent & pillerent le païs, brûlerent les églises, violerent les religieuses. Mais apprenant le retour de Charles, ils se retirerent, & furent battus par ses troupes, & obligez à rentrer chez eux.

XIII. Capitulaire de l'an 779.

Le roi Charles celebra à Heristal la fête de Noël de cette année, & Pâque de l'année suivante 779. & il y fit un capitulaire de vingt-trois articles, dont quelques-uns regardent la religion. On y ordonne la réforme des monasteres & la résidence des abbesses. Les évêques ont pouvoir de corriger les incestueux & les veuves qui tombent en faute. Chacun doit payer la dîme: & elle doit être employée par ordre de l'évêque. Les criminels dignes de mort par les loix, qui se refugient dans l'église, n'y doivent être protegez, & on ne les y doit point tenir. Le par- *Capit. to. 5. p. 195.* *c. 3.* *c. 5.* *c. 7.* *c 8.* *c. 10.*

AN. 779. jure aura le poing coupé : si le cas est douteux, ils se tiendront devant la croix. C'étoit une maniere de preuve pour connoître la verité. Les deux parties se tenoient debout devant une croix, & celui qui tomboit le premier perdoit sa cause. Le capitulaire ajoûte, qu'on se raportera au jugement de l'évêque, pour justifier un comte accusé d'avoir fait mourir un voleur par passion. Les églises continuoient de payer au roi des decimes & des precaires, comme sous Pepin, mais il est défendu d'en imposer de nouvelles.

V. Gloss. Cang. c. 11.

c. 13.

Ensuite est une ordonnance pour des prieres publiques & des aumônes à cause de la secheresse & la famine de cette année 779. Chaque évêque chantera trois messes & trois pseautiers; & tous depuis l'évêque jusqu'au laïque marié, jeûneront deux jours de suite. Chaque évêque, abbé ou abbesse donnera en aumône une livre d'argent ou la valeur, & nourrira quatre pauvres jusqu'à la moisson. Les comtes de même, & les autres à proportion : car on diminuë la taxe, selon les facultez.

Chro. Moiss. Petav. an. 779.

Les Saxons furent encore vaincus cette année; & les Vestfales, qui en faisoient une grande partie, entierement soûmis. Les autres qui étoient au-delà du Veser, donnerent des ôtages, & firent des sermens. L'année suivante 780. le roi vint lui-même regler les affaires de Saxe, & s'arrêta à la source de la Lippe, où il tint une assemblée : puis il s'avança vers l'Elbe, & plusieurs furent baptisez au lieu nommé Orahim, au-delà de la riviere Ohre. Il y eut aussi un grand nombre de Vinides & de Frisons baptisez. Alors le roi Charles voulant affermir la religion en Saxe, distribua le païs à des évêques, des pretres & des abbez, pour y habiter & y prêcher. Toutefois les choses n'étoient pas

An. Loisel.

Chr. Moiss. an. 780.

pas encore assez tranquilles pour fixer des siéges épiscopaux.

AN. 779.

XIV. Fin de saint Sturme.

Sup. l. v. XLII. n. 43.

Dès le commencement de cette guerre Charles avoit envoyé de saints prêtres, pour travailler à la conversion des Saxons, qui en étoit le principal motif. Les deux plus fameux sont S. Sturme abbé de Fulde & S. Villehade. Depuis la mort de S. Boniface, S. Sturme, outre le gouvernement de son monastere, prêchoit assiduëment & étoit volontiers écouté. S. Lulle archevêque de Mayence en eut de la peine, & il appuya trois faux freres, qui accuserent S. Sturme auprès du roi Pepin, comme s'il ne lui eût pas été fidéle. Il fut envoyé en exil, & rappellé quelque tems après. Le roi lui rendit le gouvernement de l'abbaye de Fulde, & le déclara exemt de la jurisdiction de l'archevêque de Mayence, suivant le privilege du pape Zacarie; en sorte qu'il n'avoit point d'autre protection que du roi. Etant rétabli, il réforma les moines qui s'étoient relâchez pendant son absence, & fit des augmentations considérables à l'église & au monastere.

Vita S. Sturm. n. 4. act. Ben p. 279.

Le roi Charles ayant succédé à son pere, mit l'abbé Sturme au nombre de ses plus intimes amis, & lui conserva toujours ses bonnes graces. Il l'envoya en ambassade vers Tassilon duc de Baviere sa patrie, & le saint abbé affermit la paix entr'eux pour plusieurs années. Le roi aïant commencé la guerre contre les Saxons, recommanda leur conversion aux prieres des serviteurs de Dieu, & marchant contre les ennemis, mena dans son armée des évêques, des abbez, & des prêtres pour y travailler. Il mit une grande partie du pays sous la conduite de S. Sturme; qui s'appliqua à gagner ce peuple à Dieu, prenant son tems pour les exhorter à quitter leurs idoles, abattre leurs temples & bâtir des églises.

AN. 779. Après qu'il en eut élevé en chaque pays, & qu'il eut instruit & baptisé plusieurs Saxons, travaillant pendant long-tems à leur conversion

Ann. Fuld. avec ses prêtres : arriva leur révolte de l'an 778. où ils résolurent d'envoyer de leur armée un détachement d'hommes choisis pour brûler le monastere de Fulde, & tuer les moines. Le saint abbé l'ayant appris, les en avertit, & leur conseilla d'emporter le corps de S. Boniface, & se retirer à Hamelanbourg : pour lui il se sauva d'un autre côté. Les moines campoient déja hors du monastere depuis quatre jours autour des saintes reliques, quand ils apprirent que les Saxons repoussez par les François, s'étoient retirez chez eux. Ainsi ils retournerent avec joie au monastere.

Le roi Charles voulant affermir la foi dans le pays, obligea S. Sturme à demeurer quelque tems à Eresbourg, quoiqu'infirme & cassé de vieillesse. Il revint au monastere accompagné d'un médecin du roi pour le soulager. Mais un breuvage qu'il lui donna, augmenta tellement son mal, qu'il se vit à l'extrêmité. Il fit sonner toutes les cloches, & assembler toute la communauté afin de prier pour lui ; & après les avoir exhortez à perséverer dans l'observance

Ann. Fuld. réguliere, il mourut l'an 779. le dix-septiéme de Decembre, & eut Baugulfe pour successeur. Sa vie fut écrite par S. Eigile quatriéme abbé du même monastere.

XV. Commencemens de saint Villehade.

Vita to 4. act. B. p. 404.

Sup. liv XLII. n. 120.

S Villehade autre apôtre des Saxons, étoit un prêtre Anglois natif de Northumbre, qui touché d'un grand desir de travailler à la conversion des Frisons & des Saxons ; & ayant obtenu la permission de son roi nommé Alcret & des évêques, passa en Frise vers l'an 770. & s'arrêta au lieu même où S. Boniface avoit souffert le martyre. Il y fut très-bien reçu par les nou-

veaux Chrétiens, & demeura long-temps avec eux : plusieurs nobles lui donnoient leurs enfans à instruire ; & il rappella à la foi catholique plusieurs qui étoient tombez dans l'erreur. Il passa la riviere de Loveque ou Lauvers, & s'avança pour prêcher aux Frisons payens : Quelques-uns vouloient le faire mourir comme un impie, qui parloit contre les dieux : d'autres plus raisonnables leur dirent : Nous voyons que cet homme n'est coupable d'aucun crime, & nous ne sçavons si la religion qu'il nous prêche ne vient point de Dieu. Tirons au sort pour voir si nous devons le faire mourir ou le renvoyer. Dieu conduisit le sort de telle maniere, qu'il lui fut favorable, & les barbares ayant tenu conseil, le laisserent aller. N. 779.

De-là il vint à Drente, où il convertit & baptisa plusieurs payens. La religion faisant du progrès, quelques-uns de ses disciples commencerent à abattre des temples ; de quoi les infideles étant irritez, vouloient les exterminer. Ils chargerent Villehade à coups de bâton, & l'un d'eux lui voulut couper la tête ; mais l'épée, sans lui faire aucun mal, coupa seulement la courroie d'un reliquaire qu'il portoit pendu à son cou. Les barbares étonnez de cette merveille, le laisserent aller avec ses compagnons.

Le roi Charles ayant oüi parler de lui, le fit venir, le reçut avec honneur, l'entretint ; & ayant reconnu sa doctrine & sa vertu, l'envoya en Saxe, au canton nommé alors Vigmode, au delà du Veser, où sont les évêchez de Verde & de Brême. Le roi voulut que sous sa protection il fondât des églises, & y travaillât à l'instruction des peuples. Le saint prêtre s'en acquitta si bien, que la seconde année qui étoit l'an 780. les Saxons & les Frisons du voisinage promirent tous de se faire Chrétiens.

Thomas chambellans, & quelques autres qui honoroient les images. Il les fit tondre, foüetter & mener honteusement au travers de la ville, dans la prison du prétoire. Theophane y mourut; tous les autres embrasserent la vie monastique après la mort de l'empereur, qui arriva quelques mois après. AN. 780.

Car comme il étoit passionné pour les pierreries, il eut envie d'une couronne que l'empereur Heraclius avoit mise dans la grande église. Il la prit & la porta; mais il lui vint à la tête des charbons, & il fut saisi d'une fiévre violente, dont il mourut le huitiéme de Septembre de la même année 780. au commencement de l'indiction quatriéme, après avoir regné cinq ans. Il eut pour successeur son fils Constantin, né l'an 771. indiction neuviéme, le quatorziéme de Janvier, & couronné à la priere du peuple le jour de pâques quatorziéme d'Avril 776. Ce jeune prince n'ayant pas encore dix ans, l'imperatrice Irene sa mere prit le gouvernement de l'empire; & comme elle étoit catholique, on commença sous son regne à parler en liberté pour les saintes images; & il fut permis d'embrasser la vie monastique. *Theoph. p. 375.*

XVII. Second voyage de Charles à Rome. *Ann. Loisel. Vita Alc to. 5. act. SS. Ben p. 152. V. Mabill. act. SS Ben. t. 150 152*

Sur la fin de cette année 780. le roi Charles vint en Italie, où le pape l'appelloit depuis long-tems, & il désiroit lui-même ce voyage; mais les guerres des Saxons l'avoient retenu jusques alors. Il célébra la fête de Noël à Pavie, où il passa l'hiver, & de-là il s'achemina vers Rome. A Parme il rencontra Alcuin, déja fameux pour son sçavoir & sa vertu, qui revenoit de Rome, rapportant le pallium pour Enbalde archevêque d'Yorc, qui l'y avoit envoyé. Le roi l'ayant entretenu, lui fit promettre qu'il reviendroit en France quand il se seroit acquitté de sa commission. Enbalde venoit de succeder à Elbert arche-

vêque d'Yorc, décédé en 779. & il avoit succedé

AN. 781.

à Egbert mort en 765. après avoir tenu ce siége trente-quatre ans.

Le roi étant arrivé à Rome pour la seconde fois, y fit baptiser à pâques 781. son fils Carloman, par le pape Adrien, qui le leva lui-même des fonts, & changea son nom en celui de Pepin. Ensuite il le sacra roi d'Italie, & son frere Loüis roi d'Aquitaine. Car Charles l'avoit aussi amené avec la reine Hildegarde son épouse, mere de ces deux princes, qui étoient encore enfans.

Cod. Car ep. 54. 52. 51.

Depuis le premier voyage de Charles à Rome, le pape Adrien lui avoit souvent fait des plaintes de Leon archevêque de Ravenne, qui s'étoit mis en possession de la plûpart des villes d'Emilie; sçavoir, Faïence, Forlimpopoli, Forli, Cesene, Bobio, Comacchio, Imola, Bologne, & la duché de Ferrare, prétendant que le roi Charles les lui avoit données, avec toute la Pentapole. Le séjour des empereurs & des exarques de Ravenne avoit donné de l'ambition aux archevêques: ainsi il n'est pas étonnant qu'à l'exemple des papes, ils voulussent attribuer à leur église de grands domaines, & avoir part aux liberalitez des princes François. Ces contestations ne

Epist. 65.

finirent que par la mort de l'archevêque Leon. Le roi de son côté se plaignit au pape de ce que les Romains vendoient des esclaves aux Sarrasins, & de la vie dereglée des évêques d'Italie. Quant à ce second article, le pape le nia absolument, & soûtint que c'étoit une pure calomnie. Quant au premier, il dit que c'étoit les Grecs, qui navigeant sur les côtes des Lombards, avec lesquels ils étoient d'intelligence, en recevoient des esclaves, & qu'il avoit fait son possible pour l'empêcher, jusques à faire brûler dans le port de Centumcelles des vaisseaux des Grecs, & les retenir eux-mêmes en prison. Le pape se

plaignit encore au roi des Napolitains, qui avoient usurpé les patrimoines de S. Pierre, & pris Terracine, conjointement avec les Grecs. Mais les affaires temporelles des églises, même de l'église Romaine, ne sont pas la matiere de l'histoire ecclésiastique : c'est pourquoi je n'entrerai pas dans ces sortes de détails. Au retour de Rome le roi Charles vint à Milan, & y fit baptiser sa fille Gisele qui venoit de naître, par l'archevêque Thomas, qui fut aussi son parrain.

An. 782.

Ann. Loisel.

XVIII.
Retraite de saint Villehade.

Ann. Petav. Loisel. Fuld. Vita S. Villeh. c. 6. to. 4. act. Ben. p. 407.

L'année suivante 782. les Saxons poussez par Vitiquind, se révolterent encore, & persecuterent ceux qui s'étoient convertis : mais principalement les prêtres qui travailloient à leur instruction. S. Villehade se sauva par mer, & passa en Frise : mais les Saxons déchargerent leur fureur sur ses disciples, & tuerent le prêtre Folcard avec le comte Emming, au canton nommé Leri : Benjamin & Atreban en d'autres lieux, & Gervais avec ses compagnons à Brême. S. Villehade voyant qu'il étoit alors impossible de prêcher l'évangile en Saxe, passa en Italie, & alla à Rome faire ses prieres au tombeau de S. Pierre, & recommander à Dieu son église désolée, afin qu'elle ne fût pas entierement détruite. Il reçut beaucoup de consolation du pape Adrien, & s'en retourna en France. On raconte un miracle arrivé en ce voyage d'une écuelle de bois dont il se servoit dans ses repas, qui étant rompuë se trouva réjointe, & ce fait est au moins une preuve de sa pauvreté. A son retour il se retira dans le monastere nommé alors Esternach aujourd'hui Epternach, au diocese de Treves, fondé par S. Villebrod. Là ses disciples dispersez par la persecution, s'étant rassemblez auprès de lui, il les consola & les exhorta à la constance. Il passa

c. 7.

AN. 782.

deux ans en solitude dans ce monastere, s'occupant à transcrire des livres, que les évêques ses successeurs garderent avec vénération ; entre autres des épîtres de S. Paul.

XIX. Commencement de saint Ludger.

Vita S. Lud.

La révolte de Vitiquind entraîna aussi la Frise : les Saxons y brûlerent les églises, en chasserent les prêtres jusques à la riviere de Flée; obligerent les Frisons à renoncer à Jesus-Christ, & à immoler aux idoles comme auparavant. Alberic évêque d'Utrecht mourut dans le même tems; & le prêtre Ludger qui se trouvoit alors à la tête de cette église, fut réduit à quitter le pays. Il en étoit natif & de race noble, son pere & sa mere étoient Chrétiens, & sa mere avoit été conservée par un effet singulier de la providence. Elle avoit une ayeule payenne, qui irritée de ce que son fils n'avoit que des filles, ordonna que l'on fît mourir celle-ci avant qu'elle eût teté : car ces payens superstitieux croyoient permis de faire mourir un enfant, pourvû qu'il n'eût pris encore aucune nourriture. Le domestique chargé de cette execution, voulut plonger l'enfant dans un seau d'eau la tête la premiere : mais la petite étendant ses bras contre le bord du seau, résista assez long-tems pour attirer la compassion d'une femme du voisinage, qui la prit, l'emporta chez elle, & lui fit promtement avaler du miel, après quoi il ne fut plus permis de la faire mourir. Elle fut mere de deux saints évêques, Ludger & Hildegrim, & de plusieurs filles meres de plusieurs autres évêques.

S. Ludger dès l'enfance pria ses parens de le donner à instruire à quelque homme de Dieu; & ils le mirent sous la conduite de S. Gregoire d'Utrecht, qui le voyant avancer dans la vertu, lui donna l'habit & le mit dans son monastere. Ensuite il l'envoya en Angleterre avec Alubert

Anglois, qui étoit venu travailler avec lui en Frise. Ludger y passa un an à étudier sous Alcuin, & y fut ordonné diacre; ensuite il revint en Frise près l'abbé Gregoire; mais quelque tems après il en obtint la permission de retourner en Angleterre, s'instruire encore auprès d'Alcuin, qui enseignoit à Yorc. Il en revint au bout de trois ans, apportant quantité de livres. Alberic le fit ordonner prêtre à Cologne, en même tems qu'il fut consacré évêque, & le chargea de l'église de Doquing, où S. Boniface avoit souffert le martyre. Mais il ne laissoit pas de gouverner le monastere d'Utrecht pendant trois mois, roulant par quartier avec deux autres prêtres, & l'évêque Alberic qui l'avoit ainsi ordonné.

An. 785.

Sup n. 9.

Saint Ludger travailla sept ans en Frise depuis la mort de S. Gregoire; c'est-à-dire, depuis 776. jusques vers 783. & pendant ce tems il fit grand nombre de conversions, fonda plusieurs églises & plusieurs monasteres. Les choses étoient en cet état quand le ravage des Saxons l'obligea à quitter la Frise. Il distribua en divers lieux ses disciples, qui étoient en grand nombre, & en emmena deux avec lui, sçavoir, Hildegrim son frere, & Gerbert, surnommé le chaste. Il alla à Rome, soit avec saint Villehade, comme disent quelques uns, soit l'année suivante, & passa au mont Cassin, où il s'arrêta pour apprendre la regle de S. Benoît. Car il se proposoit d'établir un monastere dans une terre qui lui appartenoit: il revint en Frise au bout de deux ans & demi.

XX. Conversion de Vitiquind.

Ann. Petav. Loisel. Fuld.

Cependant le roi Charles défit les Saxons en plusieurs combats très sanglans, pendant trois années de suite; & enfin la quatriéme qui étoit 785. ils demeurerent soûmis; les deux principaux chefs des rebelles, Vitiquind & Albion se rendirent, vinrent trouver le roi à Attigni, où

il célébra la pâque, & y reçurent le baptême. Plusieurs autres se convertirent : plusieurs rentrerent dans le sein de l'église, après avoir apostasié. Alors S. Villehade sortant de sa retraite d'Eternach, vint trouver le roi Charles à Eresbourg, & lui demander ses ordres, pour récommencer à precher l'évangile en Saxe. Le roi lui ordonna de retourner au pays de Vigmode, où il avoit travaillé, & dont on le nommoit déja l'évêque, quoiqu'il ne fût que prêtre ; & pour le soulagement de ses travaux, il lui donna un petit monastere de France nommé Justine. S. Villehade recommença donc à prêcher la foi publiquement, à relever les églises abatuës, & mettre en chaque lieu des personnes éprouvées pour instruire & gouverner les peuples. Le roi ayant aussi oüi parler de saint Ludger, qui étoit revenu d'Italie, le chargea de l'instruction des Frisons de cinq cantons, à l'orient de la riviere de Labec. Il passa même de l'avis du roi dans une isle, entre la Frise & le Danemarc, où on adoroit un dieu nommé Fosite. Il en abatit les temples, bâtit une église ; & ayant converti les habitans, il les baptisoit dans une fontaine, où saint Villebrod avoit baptisé trois hommes, & dont les payens par superstition n'osoient puiser de l'eau qu'en silence. On rapporte à ce tems-là, incontinent après la conversion de Vitiquind, l'érection de deux nouveaux évêchez en Saxe, Minden & Verden. Le premier évêque de Minden fut Herimbert, & cette église fut soumise à la métropole de Cologne. Verden au-delà du Veser à l'orient, fut soûmise à Mayence, & eut pour premier évêque saint Suitbert, que quelques uns ont confondu mal-à-propos avec le compagnon de saint Villebrod, mort dès l'an 713. On met l'érection de ces deux évêchez en 786.

AN. 785.

Vita S. Vil. c. 8.

V. S. Lug. lib. 1. n. 18.

Sup. liv. XLI n. 1.
V. Coint. an. 789. n. 9.
Boll. 30. Apr. to. 11. p. 802.

Le roi Charles manda au pape Adrien l'heureuse nouvelle de la conversion des Saxons, par André, que l'on croit avoir été abbé de Luxeu, afin qu'il ordonnât des prieres en action de graces, & des litanies ou processions; ce que le pape lui accorda volontiers. Charles le fit aussi consulter par deux autres abbez, Ithier de saint Martin de Tours, & Magenaire de saint Denis en France, touchant la pénitence que l'on devoit imposer aux Saxons qui avoient apostasié. Le pape répondit: Nos prédécesseurs ont décidé, que ceux qui sont ainsi tombez doivent faire une longue pénitence, dont toutefois il faut juger par la contrition du cœur, plus que par le tems. C'est donc aux évêques à la regler, suivant que la chûte a été volontaire ou forcée: les pénitens doivent donner leur confession de foi, & promettre avec serment de la garder, & de se soûmettre en tout aux ordres des évêques.

AN. 786.

Coint an. 785 n. 12. Epist. 91. Carol.

XXI. Evêques des monasteres.

On trouve des privileges que ces deux abbez Ithier & Magenaire obtinrent du pape Adrien, chacun pour leur monastere, portant confirmation du droit d'y avoir des évêques particuliers. Ces privileges sont tous deux en même forme & de même date, c'est-à-dire, du mois de Juin, indiction neuviéme, l'an 786. Le privilege de S. Denis confirme celui que l'abbé Fulrad avoit obtenu du pape Etienne II. en 757. & il est certain que cette abbaye avoit du tems de Fulrad, un évêque nommé Herbert: mais elle n'en avoit plus dès le tems de Charles le Chauve. On en compte jusqu'à douze dans S. Martin de Tours, & l'usage n'en fut aboli que par le pape Urbain II. l'an 1096. On en trouve aussi au monastere de Lobes sur la Sambre, & à celui d'Hohenove en Alsace. Ces évêques des monasteres n'étoient pas titulaires, comme si le monastere & ses dépendances eût été un dio-

Tom. 6. conc. p. 1779. V. Coint. an. 786. n. 12.

Lib. 1. Mirac. S. Dion. c. 6. Mabil. præf. 1 sæc. 3. n. 32. &c.

Id. Diplom. p. 629.

AN. 785. cese : mais ils étoient du genre de ceux qui se trouvent quelquefois avoir été ordonnez sans titre, ou après l'avoir quitté, ils se retiroient dans ces monasteres, & y faisoient les fonctions comme en des lieux exemts de la jurisdiction des évêques ordinaires. Tels sont les évêques de Lobes, de S. Oyan & d'Eichstet, qui sont nommez au concile d'Attigni, l'an 765. Quelquefois c'étoit des chorévêques qui avoient leur siége fixe dans le monastere. Tantôt l'abbé étoit en même tems évêque du monastere, tantôt c'étoit deux personnes différentes. D'autres fois c'étoit de simples prêtres à qui on donnoit le titre d'évêques, parce qu'ils avoient mission pour prêcher l'évangile en certain territoire ; comme S. Gregoire d'Utrecht en Frise, & S. Ludger en Vestfalie. Magenaire avoit succedé dans l'abbaye de S. Denis à Fulrad mort en 784. le seiziéme de Juillet. On peut voir par son testament que tout abbé régulier qu'il étoit, il conserva toute sa vie de grands biens : entre autres plusieurs terres en Alsace & en Brisgau, qu'il laissa en l'abbaye de S. Denis, avec les monasteres qu'il avoit fondez.

Tom. 6. conc p. 1702.

Elog. p. 339. to. A act. ibid p. 341.

XXII. Fausses decretales.

Son successeur dans la charge d'archichapellain, fut Ingelram ou Enguerran évêque de Mets, à qui l'on attribuë une collection de canons, qui porte aussi le nom du pape Adrien, comme l'ayant donnée à Enguerran le treiziéme des calendes d'Octobre, indiction neuviéme ; c'est-à-dire le dix-neuviéme de Septembre 785. lorsque l'on examinoit sa cause. Mais d'autres exemplaires portent que ce fut Enguerran qui la présenta au pape, ce qui est plus vraisemblable, vû la difference qu'il y a entre cette collection & le code des canons que le pape Adrien donna au roi Charles environ dix ans auparavant. La principale différence consiste dans les extraits des faus-

Hinm. opusc. 14. c. 15. Tom. 6. conc p. 1828. Le Coint. a. 785. n. 16. 17. &c.

ses décretales d'Isidore, dont est remplie la collection d'Enguerran; & c'est la premiere fois que nous trouvons ces décretales employées. AN. 785.

La collection où elles se trouvent, porte le nom d'Isidore Mercator, qui paroît avoir été Espagnol. Il dit dans la préface, qu'il a été obligé à faire cet ouvrage par quatre-vingt évêques & autres serviteurs de Dieu ; & qu'après les canons des apôtres, il y a inseré quelques lettres décretales des papes; c'est-à-dire, de Clement, d'Anaclet, d'Evariste & des autres ; jusques à S. Silvestre; mais il ne dit point où il les a trouvées. Elles étoient inconnuës à Denis le Petit, qui recueillit deux cens ans auparavant les décretales des papes, seulement depuis S. Sirice. D'ailleurs elles portent des caracteres visibles de fausseté. Toutes sont d'un même stile, & qui convient beaucoup mieux au huitiéme siécle ; qu'aux trois premiers, longues & remplies de lieux communs ; & comme on a découvert en les examinant curieusement, remplies de divers passages de S. Leon, de S. Gregoire & d'autres auteurs postérieurs aux papes dont elles portent le nom. Leurs dates sont presque toutes fausses.

Praef. Isid. to. 1. conc. p. 3.

Sup. liv. XXXII. n 38.

La matiere de ces lettres en découvre encore la supposition. Elles parlent d'archevêques, de primats, de patriarches ; comme si ces titres avoient été reçus dès la naissance de l'église. Elles défendent de tenir aucun concile, même provincial, sans la permission du pape, & représentent comme ordinaires les appellations à Rome. On s'y plaint des usurpations fréquentes des biens temporels des églises. On y met en maxime que les évêques tombez dans le péché peuvent, après avoir fait pénitence, exercer leurs fonctions comme auparavant ; contre ce que j'ai rapporté en divers endroits. Enfin la

Epist. ad Callisti c. 6. to. 1. conc. p. 615.

principale matiere de ces decretales sont les accusations des évêques : il n'y en a presque aucune qui n'en parle, & qui ne donne des regles pour les rendre difficiles. Aussi Isidore fait assez voir dans sa préface, qu'il avoit cette matiere fort à cœur. Il y soutient qu'il y avoit plus de vingt canons du concile de Nicée ; & parle du sixieme concile tenu l'an 680. ce qui montre qu'il ne peut être, comme quelques-uns ont crû, S. Isidore de Seville.

Lab. de script. Isid. to 1 p. 649.
Bona liturg. lib. 1. c. 3. v. not. Ant. Aug. to. 6. conc. p. 1839
Coint. an. 736. n. 18. & 19. & seq.
Hincm. opusc. 23. c. 24. p. 376.
Elog. to. 4. act. SS. Ben p. 398.
Martyr. R. 16. Oct.

Outre les decretales des papes, la collection d'Isidore contient les canons des conciles d'Orient, d'une version plus ancienne que celle de Denis le Petit, & plusieurs canons des conciles de Gaule & d'Espagne. Cependant son artifice, tout grossier qu'il étoit, imposa à toute l'église Latine. Ses fausses décretales ont passé pour vraies pendant 800. ans, & à peine ont-elles été abandonnées dans le dernier siecle. Il est vrai qu'il n'y a plus aujourd'hui d'homme médiocrement instruit en ces matieres, qui n'en reconnoisse la fausseté. Celui qui répandit en France cette collection, fut Riculfe archevêque de Mayence : il avoit succedé à Lulle, qui mourut le seiziéme d'Octobre 787. dans le monastere d'Hersfeldt, où il fut enterré ; & il est compté entre les Saints. Il eut grand soin de faire apporter des livres d'Angleterre, particulierement ceux de Bede ; & on a avec les lettres de S. Boniface, plusieurs lettres de lui, & d'autres à lui, qui font voir en quelle estime il étoit.

XXIII. Capitulaire de Theodulfe.

Lib. III. Carm. 4.
V. Coint. 781. n. 126. Id. an 786. 64.

Un autre évêque qui commençoit alors à se distinguer en France, étoit Theodulfe d'Orleans né delà les Alpes d'une famille très noble, & son nom semble Lombard. Il avoit été marié, & avoit des enfans, dont on connoit une fille nommée Gille. Le roi Charles l'amena d'Italie à cause de sa doctrine & de son génie ; apparem-

ment à son second voyage en 781. & lui donna l'abbaye de Fleury, & l'évêché d'Orleans qu'il possеda en même tems,& y entra vers l'an 786. Il fit un capitulaire ou instruction à ses prêtres, en quarante-six articles, qui est un monument précieux de la discipline de son tems. *II. an. 786. n. 64.* *tom 7. conc. p. 1. 36.*

D'abord il les exhorte à prendre grand soin du peuple qui leur est soûmis; ce qui montre que ces prêtres sont les curez; & à se souvenir toûjours de leur dignité & de l'onction sacrée de leurs mains. Il leur recommande l'assiduité à la lecture & à la priere ; & le travail des mains pour mortifier le corps, & subvenir à leurs besoins & à ceux des pauvres. Il ajoûte : Quand vous venez au synode, suivant la coûtume, apportez avec vous les habits, les livres, & les vases sacrez dont vous vous servez dans votre ministere, & amenez deux ou trois clercs, qui vous aident à célébrer la messe, afin que l'on voie avec quel soin vous faites le service de Dieu. Faites vous-même ou faites faire en votre presence le pain du saint sacrifice ; & prenez garde que le pain, le vin & l'eau qui y sont nécessaires soient parfaitement purs, & maniez avec une extrême propreté. Les femmes n'approcheront point de l'autel, tandis que le prêtre célébre la messe ; mais elles demeureront à leurs places, & il ira prendre leurs offrandes. Elles ne doivent point toucher aux choses saintes, ni même les hommes laïcs. Le prêtre ne célébrera point la messe seul, il faut qu'il y ait des assistans, qui puissent lui répondre, quand il saluë le peuple ; & le Seigneur a dit, qu'il seroit au milieu de deux ou trois assemblez en son nom. Nous voïons que l'on met souvent dans l'église des bleds ou des foins. C'est pourquoi nous défendons d'y rien serrer que les ornemens, les vases sacrez & les livres. *c. 1.* *c. 2.* *c. 3.* *c. 4.* *c. 5.* *c. 6.* *c. 7.* *Matth. XVIII. 20.* *c. 8.*

c. 9. C'est une ancienne coûtume en ces quartiers d'enterrer les morts dans les églises, en sorte qu'elles deviennent des cimetieres. Nous défendons d'y enterrer personne à l'avenir, si ce n'est un prêtre, ou un autre homme distingué par sa vertu. On n'ôtera pas toutefois les corps qui sont dans les églises, mais on enfoncera les tombeaux, & on les couvrira de pavé, en sorte qu'ils ne paroissent point: que s'il y a trop de corps, le lieu sera tenu pour cimetiere, on en ôtera l'autel, &
c. 10. on le transferera dans un lieu pur. On ne doit s'assembler dans l'église que pour loüer Dieu, & il en faut bannir les affaires, les disputes, & les
c. 11. discours inutiles. On ne doit célébrer la messe que dans l'église. Défense aux prêtres & aux
c. 18. laïcs d'emploïer les vases sacrez à aucun usage profane.

Défense à aucune femme de loger avec un
c. 12. prêtre. Défense aux prêtres d'aller boire ou man-
c. 13. ger dans les tavernes, ni avec des femmes, si ce n'est en famille. Défense de solliciter les parois-
c. 14. siens d'un autre de venir à son église, & lui païer les dîmes, ou de briguer l'église d'un autre par
c. 16. presens, pour se la faire donner: ces deux cas sous peine de déposition, ou de longue prison pour faire pénitence. Un enfant malade de quel-
c. 17. que paroisse qu'il soit, étant apporté au prêtre, il doit le baptiser sans délai. On portoit donc les enfans à l'église pour le baptême, même en cas de nécessité.

c. 19. Theodulfe continuë: Si un prêtre veut envoyer à l'école son neveu, ou son parent, nous lui permettons de l'envoyer à l'église de sainte Croix, ou aux monasteres de saint Aignan, de saint Benoît, ou de saint Lifard, ou à quelque autre des convens dont nous avons la conduite.
V. Coint. an. 786. n. 85. Sainte Croix étoit la cathedrale, comme elle est encore, saint Aignan d'Orleans & saint Lifard

de Meun étoient deslors habitées par des chanoines : Saint Benoît ou Fleury par des moines, & Theodulfe étoit abbé de ces trois monasteres. Il continuë : Les prêtres tiendront des écoles dans les bourgs & les villages, & enseigneront avec charité les enfans qui leur seront envoyez, sans rien exiger des parens, ni recevoir que ce qui sera offert volontairement. c. 20.

Il raporte ensuite un abregé de la morale chrétienne, tiré de la regle de S. Benoît, sous le nom d'instrumens de bonnes œuvres. Il ordonne que tous les fideles apprennent par cœur l'oraison dominicale & le symbole, comme le fondement de toute la religion chrétienne ; qu'ils les disent tous les jours au moins le matin & le soir, avec quelques autres courtes prieres qu'il prescrit ; qu'ils fassent ces prieres à l'église autant qu'il se pourra, sinon en quelque lieu qu'ils se trouvent en chemin, dans les bois ou dans les champs. Il faut aussi prier les Saints, comme les apôtres & les martyrs d'interceder pour nous. Le dimanche ne doit être employé qu'à prier & assister à la messe ; & il n'y a de travail permis que pour préparer à manger : s'il est besoin de voyager par eau ou par terre, c'est sans préjudice de la messe & de la priere. Il faut venir à vêpres le samedi, puis aux vigiles & à matines, & à la messe avec des offrandes : il faut faire des aumônes & se réjouir spirituellement en mangeant avec ses amis : il faut corriger l'abus de ceux qui les dimanches & les fetes, sitôt qu'ils ont oüi une messe, même des morts, se retirent de l'église, & passent le reste du jour en festins & en débauches. Persone ne doit manger qu'après l'office public ; & pour ne point détourner le peuple de la messe solemnelle qui se dit à Tierce, les prêtres qui disent des messes particulieres les diront plus matin & secretement.

c. 21. Reg. c. 4. c. 22. c. 23. 25. c. 24. c. 45. 46.

Les prêtres de la ville & des fauxbourgs viendront à l'église cathédrale, pour assister avec tout le peuple à la messe publique & à la prédication : il n'y a que les religieuses qui en sont dispensées par leur clôture. C'étoit donc encore l'usage de ne faire qu'un office le dimanche dans les grandes villes,

c. 34. Il faut enseigner au peuple quelle est la vraie
charité, afin qu'ils ne se contentent pas des œu-
c. 32. vres exterieures, & que chacun exerce envers
lui-même les œuvres de misericorde spirituelle-
ment, comme il les exerce corporellement en-
c. 25. vers le prochain. L'hospitalite est recommandée
d'une maniere à faire croire qu'il n'y avoit point
c. 30. alors d'hôtelleries publiques; car on traite d'in-
humanité de ne recevoir pas les hôtes gratuite-
ment. Nous devons tous les jours confesser à
Dieu nos péchez dans notre priere, & pour en
obtenir la rémission réciter le pseaume cinquan-
tiéme, le vingt-quatriéme, le trente-neuviéme;
c. 31. & les autres semblables. La confession que nous
faisons au prêtre est utile pour recevoir ses con-
seils & la pénitence; & nous devons confesser
tous nos péchez, même de pensée. Ces dernie-
res paroles montrent la nécessité de la confes-
c. 26. sion. Les pénitences canoniques étoient encore
en vigueur; & Theodulfe veut qu'on avertisse le
peuple, qu'il faut l'imposer telle pour un parju-
c. 27. re, ou un faux témoignage, que pour un adul-
tere, une fornication, un homicide & les autres
crimes, c'est-à-dire de sept ans; & que si quel-
qu'un ayant commis de ces crimes, & craignant
la longueur de la pénitence ne vient pas se con-
fesser, il doit être chassé de l'église & de la com-
munion des fideles; en sorte que personne ne
prie, ne boive, ou mange avec lui, ou ne le re-
çoive en sa maison.

c. 36. Une semaine avant le commencement du ca-

rême il faut se confesser aux prêtres, & recevoir la pénitence, il faut reconcilier les personnes divisées, & appaiser tous les differends; entrant ainsi dans la sainte quarantaine, on arrivera à pâque avec des cœurs purs, & renouvellez par la pénitence. On doit observer le carême, en c. 37.
jeûnant exactement tous les jours, hors les dimanches; car les autres jeûnes sont de dévotion, mais celui-ci est de précepte; il n'y a que les malades & les enfans qui en soient exempts. Le jeûne doit être accompagné d'aumônes, & il c. 38.
faut donner aux pauvres ce que l'on consommeroit si on ne jeûnoit pas. Plusieurs s'imaginent jeûner, en mangeant si-tôt qu'ils entendent sonner none. Ce n'est point jeûner, si on mange avant vêpres; il faut venir à la messe, & après avoir oüi vêpres, on peut prendre son repas. Celui qui ne peut aller à la messe, doit faire sa priere, quand il croira être l'heure de vêpres, & jeûner jusques-là. On doit en ces jours s'abstenir c. 40.
de toutes sortes de délices. Celui qui se peut passer d'œufs, de fromage, de poisson & de vin, a un grand merite; & celui que l'infirmité ou le travail empéche de s'en abstenir, doit au moins jeûner jusques au soir. Mais il est contre toute raison de s'abstenir de fromage, de lait, de beurre & d'œufs, & ne pas jeûner. En ces saints c. 43.
jours les gens mariez doivent garder la continence, sans laquelle leur jeûne est de peu de merite; & s'il n'est accompagné de prieres, de veilles & d'aumônes. On doit aussi s'abstenir des c. 42.
procès & des disputes.

Tous ceux qui ne sont pas excommuniez, c. 41.
doivent recevoir le sacrement du corps & du sang de Jesus-Christ tous les dimanches de caréme, le jeudi, le vendredi & le samedi saint, & le jour de pâque; & toute la semaine de pâques doit être célébrée comme le jour. Il est

AN. 784. remarquable que le vendredi & le samedi saint sont comptez entre les jours de communion générale. On doit se préparer avec soin à la sainte communion, s'abstenant quelque tems du devoir conjugal, se purifiant des vices, s'ornant de vertus, s'appliquant à l'aumône & à la priere. Car comme il est dangereux de s'en approcher indignement, il l'est aussi de s'en abstenir long-tems; excepté ceux qui étant excommuniez, ne communient pas quand ils veulent, mais en certains tems, & les personnes pieuses qui le font presque tous les jours. Cette excommunication, pendant laquelle on communioit quelquefois, n'étoit pas l'anathême, mais quelque peine semblable à l'excommunication mentionnée dans la regle de S. Benoît.

c. 44.

XXIV. Mort de Paul. Taraise patriarche de CP. *Theoph. an. 4. p. 385.*

A CP. le patriarche Paul étant tombé malade, renonça à sa dignité le dernier jour d'Août 784. indiction septiéme, & se retira dans le monastere de Florus, où il prit l'habit monastique, à l'insçû de l'imperatrice Irene. Quand elle l'eut appris, elle vint le trouver fort affligée, amenant l'empereur Constantin son fils; lui demanda pourquoi il avoit fait cette démarche. Il répondit fondant en larmes : Plût à Dieu que je ne fusse jamais entré dans le siége épiscopal, pendant que cette église étoit opprimée, séparée des autres, & anathématisée. L'imperatrice lui envoya ensuite les patrices & les principaux du senat. Il leur dit : Si on ne tient un concile œcumenique, & si on ne corrige l'erreur qui regne ici, il n'y a point pour vous de salut. Ils lui dirent : Pourquoi donc à vôtre élection avez-vous souscrit à la défense d'adorer les images? C'est, dit-il, ce que je déplore, & pourquoi j'ai recours à la pénitence, priant Dieu qu'il ne me punisse pas comme évêque, pour avoir gardé le silence jusqu'à present, &

n'avoit pas prêché la verité, par la crainte de vôtre fureur. Car si la mort m'avoit surpris remplissant le siége de cette ville, je serois chargé de l'anathême de toute l'église catholique, qui jette dans les tenebres exterieures. Après cette déclaration, le patriarche Paul mourut en paix, fort regretté de l'imperatrice & de tous les gens de bien : car c'étoit une homme venerable, dont les aumônes étoient immenses, & en qui la princesse avoit une confiance singuliere.

AN. 784. Epist. const. to. 7. conc. p. 51. B.

Alors elle assembla son conseil, où elle appella des hommes versez dans les affaires ecclesiastiques; & après avoir invoqué Jesus-Christ, elle délibera avec eux, pour chercher un sujet propre à remplir le siége de CP. Ils nommerent tout d'une voix Taraise, secretaire de l'empereur. L'imperatrice le fit appeller; mais il refusa, & expliqua ses raisons. Enfin l'imperatrice assembla tout le peuple dans le palais nommé Magnaure, & dit : Vous sçavez, mes freres, ce qu'a fait le patriarche Paul; s'il vivoit encore, nous ne souffririons pas qu'il quittât sa chaire, quoiqu'il eût pris la vie monastique : mais puisqu'il a plû à Dieu de le retirer de ce monde, cherchons un homme qui puisse être nôtre pasteur, & fortifier l'église par ses instructions. Ils dirent tout d'une voix. Il n'en faut point d'autre, que le secretaire Taraise Nous l'avons aussi choisi, dit l'imperatrice, mais il le refuse : qu'il dise pourquoi il ne reçoit pas nôtre suffrage & le vôtre. Taraise exposa publiquement ses excuses, & dit :

Conc. 7 act. 1. p. 51. Theoph. an. 5. p. 386.

Je crains de me rendre si facilement à vôtre choix. Car si saint Paul instruit dans le ciel, après avoir porté le nom de Dieu devant les peuples & les rois, craignoit encore d'être reprouvé; moi qui jusques ici ait vécu dans le monde au nombre des laïcs, & servant dans les

Theoph. p. 387. to. 7. conc. p. 34. 1. Cor. IX.

AN. 784. charges du palais : comment puis-je ainsi sans préparation monter à la dignité sacerdotale? c'est une entreprise bien terrible ; mais voici le principal sujet de ma crainte. Je vois l'église divisée en Orient, nous parlons differemment les uns des autres, & plusieurs sont d'accord avec l'Occident, qui nous anathématise tous les jours. C'est une terrible chose que l'anathéme, qui chasse du royaume des cieux, & méne dans les ténebres exterieures. Rien n'est si agréable à Dieu que l'union, qui nous fait une seule église catholique, comme nous confessons dans le symbole. Je demande donc, mes freres, ce que je croi que vous désirez aussi, sçachant que vous avez tous la crainte de Dieu : Je demande que l'empereur & l'imperatrice assemblent un concile œcumenique, afin que nous ne soyons qu'un corps sous un seul chef, qui est JESUS-CHRIST. Si l'empereur & l'imperatrice m'accordent cette demande, je me soumets à leurs ordres & à vôtre suffrage, sinon, il m'est impossible d'y consentir, pour ne me pas rendre condamnable au jour du jugement, dont ni empereur, ni évêque, ni magistrats, ni multitude d'hommes ne pourra me délivrer. Rendez-moi, mes freres, telle réponse qu'il vous plaira.

Ce discours de Taraise fut écouté de tout le peuple avec grand plaisir, & tous consentirent au concile, excepté quelque peu de personnes déraisonnables, qui vouloient le differer. Taraise fut donc ordonné patriarche de CP. le jour de Noël, vingt-cinquiéme de Decembre, indiction huitiéme, la même année 784. Il étoit de race patricienne; son pere nommé George, étoit un magistrat d'une justice éprouvée, & sa mere Encratia, célébre pour sa pieté. Il se distingua lui même par sa vertu.

Vita per Ignat. 25. Febr. Boll. to. 5 p. 576.

Si-tôt qu'il fut patriarche il envoya ses lettres synodales & sa profession de foi au pape Adrien, à qui l'imperatrice ecrivit au nom de son fils & au sien. Ils declarent la résolution qu'ils avoient prise d'assembler un concile universel, & prient le pape d'y venir, pour confirmer l'ancienne tradition touchant les images; lui promettant de le recevoir avec l'honneur convenable, & le renvoyer de même. Que s'il ne peut venir, ils le prient d'envoyer des hommes vénérables & sçavans, chargez de ses lettres, pour representer sa personne. Cette lettre est datée du quatriéme des calendes de Septembre, indiction septiéme, c'est-à-dire, du vingt-neuviéme d'Août 784. deux jours avant la mort du patriarche Paul, avec qui apparemment elle fut concertée. On en chargea Constantin évêque de Leontine en Sicile, deja connu du pape; que l'on pria de le renvoyer promtement porter les nouvelles de sa venuë. Car on supposoit que le pape viendroit; & les ordres pour le recevoir étoient donnez au gouverneur de Sicile.

AN. 785. XXV. Prépratifs du concile. *tom. 7. conc. p. 32.*

Taraise écrivit aussi une lettre adressée aux évêques & aux pretres d'Antioche, d'Alexandrie & de Jérusalem, qui contient sa profession de foi touchant la Trinité, l'Incarnation & l'invocation des Saints: la condamnation de tous les heretiques, l'approbation des six conciles œcumeniques, & la condamnation du prétendu concile contre les images. Enfin il les prie d'envoïer au moins deux légats, pour tenir leurs places dans le concile, avec leurs lettres, pour concourir à la réunion de l'église. La lettre de Taraise au pape étoit conforme à celle ci.

To. 7. conc. p. 162.

Le pape Adrien ne manqua pas de faire réponse à l'empereur & au patriarche. Il dit à l'empereur: C'est votre bisayeul, qui par le conseil de quelques impies a ôté chez vous les

To. 7. conc. p. 106.

images, au grand scandale de tout l'univers. De
AN. 785. quoi les deux papes Gregoires étant dans une grande affliction, lui écrivirent plusieurs fois, pour le prier de les rétablir : mais il n'eut aucun égard à leurs prieres. Ensuite nos saints prédécesseurs Zacarie, Etienne, Paul & l'autre Etienne ont fait la même priere aux empereurs votre ayeul & votre pere. Je vous supplie de même en toute humilité de faire observer en Grece, ce que nous pratiquons en honorant les images, suivant la tradition de nos peres. Et ensuite : Nous adorons Dieu en esprit & en vérité ; & n'avons garde de faire des divinitez des images ; ce n'est qu'un monument de votre vénération. Il traite fort au long la question, & ajoute : Nous avons pris soin de vous envoyer les passa-
p. 115 B. ges des peres, qui recommandent les saintes images. Et je supplie votre clémence du fond du cœur, à genoux & prosterné à vos pieds, comme si j'étois présent : je vous conjure, dis-je, devant Dieu, de faire rétablir les images en leur ancien état ; tant à C P que dans les autres parties de la Gréce. Que s'il est impossible, à cause des hérétiques, de les rétablir sans tenir un concile, il faut premierement que le faux concile tenu contre toutes les regles, soit anathématisé en présence de nos légats. Ensuite que vous nous envoyiez, suivant la coutume, une déclaration avec serment en votre nom, de l'imperatrice votre mere, du patriarche de C P. & de tout le sénat, que vous laisserez dans le concile une entiere liberté, & renvoyerez nos légats avec toute sorte d'humanité, quand même on ne s'accorderoit pas.

Je vous supplie aussi de nous faire restituer en entier les patrimoines de S. Pierre donnez par les empereurs, & les autres fideles, pour le luminaire de l'église & la nourriture des pauvres.

Et

Et de faire restituer à l'église Romaine les consecrations des archevêques, & des évêques, qui sont de nôtre jurisdiction, suivant la tradition ancienne. Il faut entendre les évêques de l'Illyrie, qui avoient été toute entiere sous la jurisdiction du pape, comme j'ai marqué sous le pape Boniface, l'an 421. & quant aux patrimoines, ce sont ceux de Grece & d'Orient. AN. 785. *Sup. liv.* XXIV. *n.* 31.

Le pape Adrien ajoûte : Nous avons été fort surpris, de voir que dans vôtre lettre on donne à Taraise le titre de patriarche universel. Le patriarche de C. P. n'auroit pas même le second rang, sans le consentement de nôtre siege : mais s'il est universel, il a donc aussi la primauté sur nôtre église : ce que tous les Chrétiens voient bien être une prétention ridicule. Taraise lui-même nous a envoyé sa lettre synodique : sa confession de foi nous a rejoüis ; mais nous avons été troublez de voir, qu'il a été tiré de l'état laïque & du service de l'empereur, pour être élevé tout d'un coup à la dignité de patriarche. Ce qui est tellement contre les regles, que nous n'aurions point consenti à son ordination, si nous n'esperions qu'il concourra fidelement au rétablissement des images. *p.* 118.

Le pape propose ensuite à l'empereur l'exemple du roi Charles : Qui, suivant nos avis, dit-il, & accomplissant nos desirs a soumis à sa puissance toutes les nations barbares de l'Occident, & a donné à l'église Romaine à perpetuité des provinces, des villes, des châteaux & des patrimoines qui étoient détenus par les Lombards, mais qui appartenoient de droit à S. Pierre : & il ne cesse point d'offrir tous les jours de l'or & de l'argent pour le luminaire & la nourriture des pauvres. Enfin le pape recommande à l'empereur les deux légats qu'il chargeoit de ces lettres ; sçavoir, Pierre archiprêtre de l'église *p.* 119.

AN. 785. Romaine, & Pierre prêtre & abbé du monastere de S. Sabas à Rome. La lettre à l'empereur est datée du vingt-sixieme d'Octobre, indiction neuviéme, qui est l'an 785. La lettre au patriarche Taraise approuve sa confession de foi, & ne contient rien de particulier.

p. 122.

XXVI. Députaion d'Orient. Ep. Orient. act 3. conc. 7. p. 171.

Les deux legats que Taraise avoit envoyez en Orient, y étant arrivez, à la faveur de la paix qui duroit encore entre les Romains & les Musulmans; s'adresserent d'abord à deux moines, qui avoient exposé leur vie pour la reformation des églises: & qui les ayant vûs autrefois, les reconnurent & les reçurent avec grande joye. Les legats de C. P. se découvrirent à eux, leur montrerent les lettres de Taraise, & leur raconterent ses bonnes dispositions & celles de l'imperatrice. Les deux moines cacherent soigneusement les legats, pour la crainte des Musulmans, qui les auroient pû prendre pour des espions de l'empereur de C. P. Ils n'oserent les laisser voir à personne, ni leur permettre d'executer leur dessein, qui étoit d'aller trouver les patriarches d'Orient. Après les avoir mis en sûreté, ils se déroberent d'eux & allerent en diligence trouver les moines de Palestine, qu'ils assemblerent sans bruit; & d'abord leur firent promettre, sous de terribles sermens, de tenir secret ce qu'ils alloient leur dire: ainsi après avoir bien pris leurs suretez, ils leur decouvrirent toute l'affaire. Ceux-ci surpris & touchez d'un changement si peu attendu de l'église de C. P. répandirent beaucoup de larmes, & se leverent pour prier avec crainte & tremblement. Après avoir demandé la lumiere du S. Esprit, ils résolurent, connoissant la haine des Musulmans contre les Chrétiens, de retenir les legats de C. P. & de les empêcher d'aller voir ceux à qui ils étoient envoyez,

Ils les amenerent au milieu d'eux, & les exhorterent fortement à ne pas troubler les églises qui étoient en paix, & causer la ruine entiere d'un peuple accablé d'une dure servitude, & chargé d'impositions excessives. Les Legats ne pouvoient goûter cette proposition, & disoient: C'est pour cela même que nous sommes envoiez, afin de nous exposer à la mort pour l'église, & d'accomplir l'intention du patriarche & de l'empereur. Vous auriez raison, reprirent les moines, si vous n'exposiez que vôtre vie; mais puisque ce peril regarde tout le corps de l'église; quel en sera le fruit? Mais, disoient les legats, de quel front retournerons-nous à ceux qui nous ont envoiez, sans leur rien rapporter de ce qu'ils ont esperé? Les moines embarassez de cette difficulté, jetterent les yeux sur deux d'entre eux, Jean & Thomas, qui avoient été syncelles de deux patriarches, & dont ils connoissoient le zele pour la foi, & l'amour pour la retraite: Jean étoit celebre par sa doctrine & sa vertu, & avoit été syncelle du patriarche d'Antioche: Thomas l'avoit été de celui d'Alexandrie. Il étoit abbé du monastere de S. Arsene en Egypte; & il fut depuis archevêque de Thessalonique. Les moines leur dirent: Voici, mes freres, un tems propre pour le salut, & une œuvre bien au-dessus de la retraite. Allez avec ces hommes & vous chargez de leurs excuses. Expliquez à nos maîtres de vive voix ce que nous ne croyons pas leur pouvoir apprendre par lettres. Vous sçavez comme sur un leger soupçon le patriarche de Jerusalem a été exilé à plus de 600. lieuës. Quand vous aurez accompli l'œuvre de Dieu, & fait connoître à nos maîtres la tradition apostolique qui s'observe dans les églises d'Egypte & de Syrie; alors vous rentrerez dans vôtre chere solitude. Ils voulurent s'excuser sur leur incapacité, mais on

AN. 785.

p. 174.

Theoph. p. 389.

Vita S Taras c. 5. Eutych. to. 2. p. 411. p. 399. conc 7. p. 323 B.

les obligea d'aller de la part des patriarches d'Orient, qui ne pouvoient ni recevoir ni écrire de lettres sur ces matieres. Sçavoir, Jean pour Theodoret patriarche Melquite d'Antioche, qui avoit succedé à Theodore successeur de Theophylacte, & pour Elie patriarche de Jerusalem. Thomas étoit legat de Politien patriarche Melquite d'Alexandrie successeur de Cosme. Et toutefois dans leurs souscriptions chacun se dit vicaire des trois sieges apostoliques d'Orient. Ils se soûmirent par obéïssance, on les congedia en priant pour eux : les legats de C. P. étoient ravis de les emmener ; mais en se separant de leurs freres, on répandit de part & d'autres beaucoup de larmes.

XXVII. Mort de Mahadi, Mouſa & Aaron califes.

Elmac. l. 11. c. 4. p. 207. Theoph. an. 4. p 385.

Les Musulmans qui tenoient les Chrétiens dans une telle crainte, changerent alors de maître. Le calife Mahadi mourut l'an 169. de l'Hegire, le vingt-deuxiéme de Moharram ; c'est-à-dire, le quatriéme de Septembre 785. & eut pour successeur son fils Moïse, ou Mouça surnommé Alhardi, qui ne regna que quinze mois, & mourut le vendredi vingt-quatriéme du second Rabi, l'an 170. c'est-à dire, le vingt-neuviéme de Decembre 786. Son successeur fut son frere Aaron ou Haron surnommé Rachid, fils de Mahadi,

Elm. c 5. Elm. p. 120.

qui regna plus de vingt trois ans, & fut un des plus illustres de tous les califes. Il étoit fort zelé Musulman : tous les jours il faisoit cent genuflexions, & donnoit mille dracmes en aumône. Il fut le dernier des califes qui fit en personne le pelerinage de la Meque, & il le fit plusieurs

Theoph. an. 6. p. 389.

fois pendant son regne : quand il ne le faisoit pas, il défraioit trois cens pelerins. Etant si attaché à sa religion, il ne faut pas s'étonner s'il fit beaucoup de mal aux Chrétiens, sur tout aux Melquites, toûjours les plus odieux aux Musulmans. Quant aux Jacobites, Michel leur patriar-

che mourut l'an 762. 145. de l'Hegire, & eut pour successeur Menas, qui tint le siege neuf ans. A celui-ci succeda Jean, qui fut ordonné la premiere année du regne de Hadi, le seiziéme jour du mois Egyptien Touba; c'est-à-dire, l'onziéme de Janvier 786. Il tint le siége treize ans, & mourut à pareil jour l'an 515. de Dioclетien, de J. C. 799. L'église fut en paix de son tems, & on le loüe de ses aumônes, principalement dans une grande cherté de vivres. A Antioche après la mort de David intrus avec violence, George qui avoit été dix ans en prison, rentra dans le siege, & fut patriarche des Jacobites. Il écrivit sa lettre synodique à Jean d'Alexandrie, & en reçut réponse. George étant mort, Cyriaque fut ordonné à sa place patriarche d'Antioche pour les Jacobites, & envoya aussi la lettre synodique à Jean d'Alexandrie, qui la reçut avec joie.

AN. 786.
Elmac. p. 105.
Elmac. p. 3. Chr. Orient. p. 107.

XXVIII. Concile commencé à C. P.
Theoph. an. 6 p. 389. Conc. tom. 7. p. 28 p. 526 D.

Les lettres pour la convocation du concile, au nom de Constantin & d'Irene, ayant été envoyées à tous les évêques de leur obéïssance, ils se rendirent à C. P. & les legats du pape & des patriarches d'Orient y arriverent en même-tems. L'empereur & l'imperatrice étoient en Thrace hors de C. P. Ce qui rendoit plus hardis les évêques engagez dans l'heresie des Iconoclastes, qui étoient le plus grand nombre, & soutenus par quantité de laïques. Ils disoient hautement qu'il falloit s'en tenir à la condamnation des images, sans souffrir qu'on tînt de nouveau un concile. Ils murmuroient contre le patriarche Taraise, & au mépris de son autorité, tenoient des assemblées separées. Il en fut averti, & leur fit dire : Sçachez que C. P. a un évêque, il ne vous est point permis de tenir des assemblées à son insçu, sous peine d'être déposez, suivant les canons. Les évêques seditieux ayant reçu cet avis, furent retenus par la crainte.

AN. 786. L'empereur & l'imperatrice revinrent à C. P. & furent suivis des troupes de la garde, & des autres qui avoient accoûtumé de servir dans la ville. Le jour de l'ouverture du concile fut fixé au premier d'Août, indiction neuviéme, l'an 786. & le lieu dans l'église des apôtres. Le soir du jour precedent les soldats furieux vinrent dans le baptistere de l'église, criant en tumulte, qu'on ne souffriroit point qu'il se tînt de concile. Le patriarche en fit son rapport à l'imperatrice, mais on ne crut pas devoir pour cela differer le concile, & il s'assembla le lendemain.

Conc. 7 act. 1. p. 47. 7.

Le patriarche & les évêques commencerent à parler, & on lut quelques lettres synodiques, portant qu'il n'est jamais permis de tenir un concile œcumenique sans le consentement des patriarches. Comme on faisoit cette lecture, l'empereur & l'imperatrice étant dans les galeries hautes destinées aux cathecumenes, d'où ils voyoient le concile; les soldats poussez par les évêques mal intentionez, firent grand bruit hors les portes de l'église : disant qu'ils ne souffriroient point que l'on revoquât ce qui avoit été ordonné sous l'empereur Constantin. Ils entrerent même dans l'église l'épée à la main, menaçant de tuer le patriarche, les évêques orthodoxes & les abbez. L'imperatrice envoya de ceux qui étoient auprés d'elle pour les retenir; mais loin d'obéïr, ils leur dirent des injures, & les évêques seditieux sortirent en criant: Nous avons gagné. Mais il n'y eut personne de blessé dans ce tumulte. Le patriarche Taraise ne laissa pas d'entrer dans le sanctuaire avec les évêques catholiques, & celebra les saints mysteres, sans donner aucune marque de crainte : mais l'imperatrice envoia un de ses chambellans leur dire: Retirez-vous quant à present, afin que nous évitions l'emportement de ce peuple seditieux :

Vita S. Taras. c. 5.

il arrivera ensuite ce qui plaira à Dieu. Il étoit environ midi, ils étoient à jeûn : chacun se retira chez soi, & le tumulte cessa. AN. 787.

Au mois de Septembre suivant l'imperatrice fit venir de Thrace d'autres troupes, pour chasser de C. P celles qui ayant servi sous l'empereur Constantin son beau-pere, étoient imbuës de ses erreurs. Le prétexte fut de les envoyer en Natolie faire la guerre contre les Arabes. Ensuite elle leur fit dire de poser les armes, les cassa tous, fit embarquer leurs familles qui étoient demeurées à C. P. & les renvoya chacun en son païs. S'étant ainsi assurée des troupes & des chefs soûmis, elle envoya au mois de Mai de l'année suivante 787. convoquer de nouveau tous les évêques pour tenir le concile à Nicée en Bithynie. Ils s'assemblerent pendant tout l'été; & les legats du pape furent rapellez de Sicile, où ils avoient eu ordre de s'arrêter : mais l'imperatrice avoit retenu à C. P. ceux des patriarches d'Orient.

Theoph. an. 7.

Ep. Hadr. ad Car to. 7. conc p. 961. B.

XXIX.

Second Concile de Nicée, sept general

Vita S Taras. c. 5. Theoph. an. 8. p 390. ep. Taras. to. 7. conc. p 526 Vita S. Theo. Bol. 12. Mar to. 7. p. 221.

To 7. conc p. 39.

Quand les évêques furent assemblez à Nicée, le patriarche Taraise s'y rendit accompagné des legats du pape, de ceux d'Orient, & de quelques-uns des principaux officiers de l'empire : entre autres Nicephore secretaire de l'empereur, qui lui succeda dans le siege de C. P. A la suite de Taraise étoient encore plusieurs saints moines zelez pour la discipline de l'église; entre lesquels on compte S. Platon abbé de Sacudion & S. Theophane auparavant patrice, qui fit ce voyage monté sur une ânesse & vêtu d'un habit déchiré, tandis que les autres avoient des habits riches & des bons chevaux. Le concile s'assembla dans l'église de sainte Sophie de Nicée, la huitiéme année du regne de Constantin & d'Irene, le huitiéme des calendes d'Octobre, indiction onziéme; c'est-à-dire, le vingt-qua-

triéme de Septembre 787. Les deux légats du pape sont nommez les premiers dans les actes; sçavoir, Pierre archiprêtre de l'eglise Romaine, & Pierre prêtre & abbé du monastere de saint Sabas de Rome, comme representant le pape Adrien: Taraise patriarche de C. P. est nommé ensuite; puis Jean & Thomas prêtres & moines, légats & vicaires des sieges apostoliques d'Orient. Sçavoir, Jean pour Theodoret patriarche d'Antioche, & pour Elie patriarche de Jerusalem; & Thomas pour Politien patriarche d'Alexandrie.

AN. 787.
24. *Sept.*

Vita S. Tar. f. c. 5.

Ensuite sont nommez Agapius évêque de Cesarée en Cappadoce, Jean d'Ephese, Constantin de Constantia en Chipre, Nicolas de Cyzique & Eutymius de Sardis. Ce dernier qui avoit mené la vie monastique, fut depuis persecuté pour la cause des images, & est honoré entre les saints l'onziéme jour de Mars. On compte jusques à trois cens soixante-dix-sept évêques qui assisterent à ce concile, tous des païs qui obéïssoient à l'empereur de C. P. de Grece, de Thrace, de Natolie, des isles de l'Archipel, de Sicile & d'Italie. Il y avoit deux commissaires de l'empereur, assis devant l'ambon ou jubé de l'église; sçavoir, Petronax exconsul, patrice & comte de l'Obsequium; & Jean huissier imperial & logothete, ou tresorier militaire. Il y avoit aussi plusieurs abbez & plusieurs moines, qui ne sont point nommez.

Boll tom. 7. *p.* 73.

Martyr R. 11. *Mart.*

Conc. p. 6. *D.*

Les évêques de Sicile parlerent les premiers, & dirent: Nous estimons convenable que le très-saint archevêque de C. P. fasse l'ouverture du concile: tous s'y accorderent, & Taraise prit la parole. Il rendit graces à Dieu de la liberté dont ils joüissoient, après le trouble arrivé l'année précedente à C. P. & exhorta les évêques à rejetter toute nouveauté, & conserver

p. 47.

les traditions de l'église qui ne peut errer. Puis il ajoûta : Ceux qui l'année passé résistoient à la verité, peuvent se presenter & dire leurs raisons. C'est ainsi que l'on éclaircira la question. Constantin évêque de Constantia en Chipre, demanda que l'on fit entrer les évêques accusez pour ce sujet : le concile l'ordonna ; & quand ils furent entrez, les commissaires de l'empereur firent lire la lettre adressée au concile en son nom. Elle contenoit le récit de ce qui s'étoit passé à la mort du patriarche Paul, l'élection de Taraise, & la convocation du concile : les évêques étoient exhortez à procurer par leur jugement la paix de l'église ; & on ajoûtoit à la fin: Nous avons reçu des lettres du pape Adrien que nous ordonnons de lire ; & après que vous les aurez oüies avec celles que les legats d'Orient Jean & Thomas ont apportées, vous connoîtrez quel est le sentiment de l'église catholique.

AN. 787. 24. *Sept.*

p. 50. *c.* 51. *c.* 54.

XXX. Evêques pénitens reçus.

Ensuite on fit avancer Basile évêque d'Ancyre, Theodore de Myre & Theodose d'Amorium. Ils se tinrent debout au milieu de l'assemblée, & Basile d'Ancyre dit : Seigneurs, j'ai examiné la matiere autant qu'il m'a été possible ; & m'étant entierement éclairci, je me suis réüni à l'église catholique. Le patriarche Taraise dit : Beni soit Dieu, qui veut que tous les hommes soient sauvez, & viennent à la connoissance de la verité. Basile d'Ancyre lut sa profession de foi en ces termes : C'est la loi de l'église, que ceux qui se convertissent de quelque heresie, en fassent par écrit l'abjuration & la confession de la foi catholique. C'est pourquoi moi Basile évêque d'Ancyre, voulant me réünir à l'église, au pape Adrien, au patriarche Taraise, aux sieges apostoliques d'Alexandrie, d'Antioche, de Jerusalem, & à tous les évêques & prêtres catholi-

1. *Tim.* ii. 4. *p.* 55.

ques, je fais cette presente confession par écrit,
An. 787. & je vous la presente, à vous qui avez le pouvoir par l'autorité apostolique. Je vous demande pardon de l'avoir fait si tard, reconnoissant que c'est l'effet de mon ignorance & de ma negligence; & vous prie de demander à Dieu qu'il me le pardonne.

Suit la confession de foi, où il met d'abord la créance de l'église touchant la Trinité & l'Incarnation, puis il ajoûte: Je demande les prieres de la sainte mere de Dieu, des vertus celestes & de tous les saints: je reçois avec toutes sortes d'honneurs leurs saintes reliques: je les adore avec veneration, croyant participer à leur sainteté. Je reçois aussi les venerables images de Jesus-Christ, en tant qu'il s'est fait homme pour nôtre salut; de sa sainte mere, des anges, des apôtres, des prophetes, des martyrs & de tous les saints. Je les embrasse, & leur donne l'adoration d'honneur. Je rejette & j'anathematise de tout mon cœur le faux concile nommé septiéme, comme contraire à toute la tradition de l'église. En consequence, je fais avec la sincerité dont Dieu m'est témoin, les
p. 58. anathêmes suivans. Anathême aux Iconoclastes accusateurs des Chrétiens. A ceux qui emploient contre les venerables images, les passages de l'écriture touchant les idoles. Qui ne saluent pas les saintes images. Qui disent que les Chrétiens les regardent comme des dieux. Qui les nomment idoles. Qui communiquent sciemment avec ceux qui deshonorent les saintes images. Qui disent que quelque autre que Jesus-Christ nous a délivrez des idoles. Qui méprisent la doctrine des peres & la tradition de l'église catholique; disant avec les heretiques, que nous ne devons nous instruire, que dans l'écriture. Qui osent dire que l'église ait jamais

reçu des idoles. Qui disent que les images viennent d'une invention diabolique, & non pas de la tradition de nos saints peres. A chacun de ces articles il repete l'anathéme: & ajoûte enfin anathême à lui-même, s'il s'écarte jamais de cette confession de foi. AN. 787. 24 Sept.

Le patriarche Taraise & tout le concile rendirent graces à Dieu. Ensuite s'avança Theodore évêque de Myre en Lycie, & dit: Et moi aussi pecheur indigne que je suis, après avoir bien examiné & choisi le meilleur, je prie Dieu & vôtre sainteté, que je sois réüni à la sainte église catholique. Taraise dit: c'est une chose agréable à N. S. de recevoir les penitens. Theodore lut sa profession de foi, qui étoit la même, mot pour mot que celle de Basile. Theodore d'Amorium p. 59. parut ensuite, & témoigna un grand repentir d'avoir parlé contre les saintes images: il lut aussi sa profession de foi, où il ne parle que des images, de l'intercession & des reliques des saints, & emploie cette comparaison remarquable: Si les images des empereurs étant envoyées dans les provinces, le peuple vient au devant avec des cierges & des parfumes, non pour honorer le tableau, mais l'empereur: combien plûtôt doit-on peindre dans les églises l'image du Sauveur; de sa sainte mere & des saints? Ces trois évêques penitens ayant été reçus; le concile leur ordonna de reprendre leurs sieges & leur p. 62. E. rangs.

Ensuite s'avancerent sept autres évêques Hypace de Nicée, Leon de Rode, Gregoire de Pessinonte, Leon d'Icone, George de Pisidie, Nicolas d'Hieraple & Leon de Carpathe. C'étoit ceux qui avoient conspiré contre le concile, & tenu des assemblées schismatiques à C. P. Le patriarche Taraise leur en fit des reproches, & les ex- p. 63. orta à dire leurs raisons, offrant d'y satisfaire

AN. 787. 24. Sept.

Mais Leon évêque de Rodes dit : Nous avons peché devant Dieu, l'église & le concile. Nous sommes tombez par ignorance, & n'avons rien à dire pour nôtre défense. Les autres six en dirent autant ; & ils témoignerent tous un veritable repentir. Gregoire de Pessinonte cita un prétendu concile des apôtres à Antioche, où il étoit dit : que les fidelles ne devoient plus s'égarer en suivant les idoles ; mais avoir à leur place l'image de Jesus-Christ. Les savans sont persuadez que ce concile ne fut jamais : quoique le pape Innocent premier semble en faire mention dans une lettre à Alexandre d'Antioche.

V. Tile. to. 1. p. 551. n. 34. e p. 18. to. 2. conc. p 269

XXXI. Regles sur la reception des heretiques.

Conc. 7. p. 66. C.

Alors Jean légat du patriarche d'Antioche dit à Taraise : Très-saint pere, plusieurs demandent comment on doit recevoir les hérétiques convertis : nous prions le saint concile que l'on apporte les livres des peres, afin que nous puissions l'examiner. Constantin notaire du palais patriarcal en apporta les livres que l'on demandoit ; & lut premierement le cinquante-troisiéme canon des apôtres. Car les Grecs en comptoient quatre-vingt, au lieu que l'église Romaine n'en reconnoissoit que cinquante. Ensuite on lut le huitiéme canon de Nicée, pour la reception des Cathares ou Novatiens, & le troisiéme d'Ephese touchant les Macedoniens. Puis à la priere d'Etienne moine & bibliothecaire du palais patriarcal, on lut le premier canon de l'épître de S. Basile à Amphiloque, où il parle du baptême des Encratites. On lut aussi des passages de sa lettre aux Evaiseniens, & de celle au comte Terence : deux lettres de S. Cyrille d'Alexandrie au sujet de sa réünion avec Jean d'Antioche. Puis la lettre de S. Athanase à Rufinien, sur la reconciliation de ceux qui avoient souscrit au concile de Rimini, où le patriarche Taraise fit

p. 67.

p. 70.

Sup. liv. XVII. n. 14

p. 71.

Sup. liv. XV. n. 28. conc. p. 75

observer la distinction entre les chefs d'hérésie, qui sont reçus à penitence, mais sans jamais avoir place dans le clergé ; & ceux qui se sont seulement laissez entraîner dans l'erreur, à qui on accorde l'un & l'autre. AN. 787. 24. Sept.

Et comme S. Athanase parle de ceux qui ont été entraînez par force, les moines qui assistoient au concile, demanderent si Hypace & les autres évêques accusez avoient souffert quelque violence. Ils répondirent franchement que non ; mais qu'ils étoient nez & avoient été élevez en cette hérésie. Les évêques de Sicile demanderent avec quels hérétiques il falloit ranger les Auteurs de cette nouvelle heresie. Taraise répondit : Nous trouvons que les Manichéens ne recevoient point les images, ni les Marcionites ; ni ceux qui confondoient les natures en Jesus-Christ, comme Pierre le Foulon, Xenaïas d'Hieraple & Severe. Il a été parlé de Xenaïas, & de son aversion contre les images. Epiphane diacre de Catane, vicaire de Thomas évêque de Sardaigne demanda si cette nouvelle hérésie étoit moindre ou plus grande que les anciennes. Taraise répondit : Le mal est toûjours mal, principalement dans les affaires de l'église : c'est la même chose de pécher contre les dogmes, grands ou petits, puisque l'un & l'autre viole la loi de Dieu. Jean légat des Orientaux, dit : Cette hérésie est le pire de toutes : elle détruit l'Incarnation. *p. 78. C.* *Sup. liv. XXI. n. 18.*

On lut ensuite quelques passages des actes de la premiere session du concile de Calcedoine, où l'on voit comme les évêques d'Orient & d'Illyrie furent reçus sur le témoignage de leur repentir. Sabas abbé du monastere de Stude, proposa d'examiner si on doit recevoir ceux qui ont été ordonnez par les hérétiques. Sur quoi on lut un passage de l'histoire de Rufin, touchant le con- *p. 79.* *Sup. liv. XXVIII. 8.* *Sup. liv. XV. n. 26.*

Sept. 787. p. 82. Sup liv XL. n. 33. cile d'Alexandrie, où l'on reçut ceux qui avoient communiqué avec les Ariens. On lut aussi un passage de Socrate & un de Sozomene sur Marcel d'Ancyre. L'archidiacre Pierre legat du pape, apporta l'exemple de Macaire patriarche d'Antioche, Monothelite, condamné par le sixiéme concile, à qui le pape Benoît donna un délai de six semaines, & lui envoyoit tous les jours Boniface son conseiller, pour l'instruire & l'exhorter à se réünir. Il rapporta ensuite l'exemple de S. Melece, qui fut reconnu évêque d'Antioche, bien qu'ordonné par les Ariens. Taraise apporta l'exemple de plusieurs évêques, qui eurent séance au sixiéme concile, bien qu'ils eussent été ordonnez par Sergius, Pyrrus, Paul, & Pierre patriarches de C. P. tous Monothelites. Constantin évêque de Chipre, dit: On a suffisamment montré que l'on doit recevoir ceux qui ont reçu l'ordination des hérétiques, si ce n'est qu'ils l'ayent recherchée exprès. Sur quoi on lut la lettre de S. Basile, à ceux de Nicopoli. Et Taraise ajoûta: Principalement s'il y avoit des évêque catholiques présens, qui pussent les ordonner. Et après avoir résolu une difficulté sur ce passage, il ajoûta: Les peres sont par tout d'accord entre eux, il n'y a point de contradiction; mais ceux qui ne savent pas leur intention & leur conduite les contredisent.

Sup. liv. XIV. n. 31. p. 91.

p. 64.

Après tous ces éclaircissemens touchant la reception des hérétiques, & de ceux que les hérétiques ont ordonnez; le concile commanda aux sept évêques accusez de lire leurs libelles de réünion: ils les lurent, tous conformes à celui de Basile d'Ancyre; mais leur reception fut remise à une autre session; & celle-ci se termina par des acclamations en forme de prieres pour Irene & Constantin.

XXXII. Seconde session Lettres du pape, &c

Le seconde session fut tenuë deux jours après;

ſçavoir le vingt-ſixiéme de Septembre 787. On fit entrer un mandateur ou huiſſier de l'empereur, qui amenoit Gregoire évêque de Neoceſarée, demandant à ſe réünir. C'étoit un des plus fameux Iconoclaſtes, & un des chefs du faux concile de 754. Taraiſe lui fit quelques reproches ſur ce qu'il attendoit ſi tard. Il ſe reconnut coupable, demanda pardon, & fut remis à la ſéance ſuivante, pour apporter ſon libelle d'abjuration. *Sept. 787.* *p. 95.* *p. 98.* *p. 99.*

Le ſecretaire Leonce remontra, que dans les lettres de l'empereur, il étoit fait mention de celles du pape & des patriarches d'Orient ; & la lecture en fut ordonnée. On lut premierement la traduction grecque de la lettre du pape Adrien à l'empereur & à l'imperatrice : mais elle n'y étoit pas entiere. On avoit laiſſé ce qui regarde la reſtitution des patrimoines de ſaint Pierre, & les autres prétentions du pape : le titre d'évêque univerſel attribué à Taraiſe ; & ſur tout l'irregularité de ſon ordination, en ce qu'il avoit été choiſi ſimple laïque. On craignit que ſi on publioit ces reproches du ſaint ſiege contre lui, ce ne fût un prétexte aux heretiques de lui réſiſter, & de rejetter l'autorité du concile, où il préſidoit. Ainſi toute cette fin de la lettre du pape Adrien, ne fut ni lûë dans le concile, ni inſerée dans les actes. Après la lecture, le patriarche Taraiſe demanda aux legats du pape s'ils avoient reçû de lui cette lettre ; & ils declarerent qu'oüi. *Sup. n. 23.* *p. 115.* *Anaſt.* *p. 119.*

On lut enſuite la lettre du pape au patriarche Taraiſe ; & les legats du pape lui demanderent s'il en étoit content. Taraiſe répondit, que dans l'une & l'autre lettre, le pape avoit expliqué clairement & veritablement la tradition de l'égliſe. Et je ſuis, ajoûta-t-il, entierement dans la même créance, qu'il faut adorer les images *p. 122.* *p. 127.*

AN. 787. d'une affection relative, reservant à Dieu seul
26. Sept. la foi & le culte de latrie. Tout le concile decla-
p. 130. ra qu'il étoit du même avis, & qu'il recevoit les lettres du pape. Jean legat d'Orient, tant pour lui, que pour Thomas son confrere, fit aussi la même declaration : puis Agapius de Cesarée, Jean d'Ephese, Constantin de Chipre, Basile d'Ancyre, Nicolas de Cysique, & les autres évêques presens, au nombre de deux cens
p. 151. D. soixante & un. Ensuite le concile dit : Il est juste aussi que les très-reverends moines fassent leur declaration. Les moines demanderent si c'étoit l'ordre ; & Taraise dit : C'est l'ordre que chacun de ceux qui se trouvent dans un concile, declare sa foi. Alors Sabas abbé de Stude declara que sa créance étoit conforme aux deux lettres du pape. Gregoire, abbé de saint Serge en dit autant ; puis huit autres abbez, & tous les moines. Ainsi finit la seconde session du concile.

XXXIV. Troisiéme session. Lettres d'Orient. p. 155. Sup. n. 30

La troisiéme fut tenuë deux jours après, c'est-à-dire le vingt-huitiéme de Septembre 787. Demetrius diacre & trésorier de l'église de C. P. dit, que les évêques qui demandoient à rentrer dans la communion de l'église, étoient à la porte avec leurs libelles qu'ils avoient déja lûs. On les fit entrer ; Taraise ordonna que Gregoire de Neocesarée, le plus noté de tous, lût sa confession de foi ; & elle se trouva semblable aux autres. Taraise lui demanda, si elle étoit sincere : il l'assura, & Taraise reprit : Il court un bruit, que pendant la persecution, certains évêques ont fait aux gens de bien une vexation insuportable, nous ne croyons pas tout-à-fait ces discours sans preuves ; mais vous sçavez que le canon des apôtres ordonne de déposer l'évêque qui frappe
p. 158. pour se faire craindre. Le concile en convint ; & qu'un évêque qui auroit persecuté les fidelles,

seroit indigne de l'épiscopat : mais il ajoûta, que l'on en pourroit faire la recherche en son tems, s'il y avoit quelque plainte. Gregoire de Neocesarée dit : Jamais on ne m'accusera d'avoir frappé ou maltraité personne ni à C. P. ni dans mon païs. Le concile dit : S'il est ainsi, qu'il reprenne sa place. Jean logothete commissaire de l'empereur dit : Le concile doit être content que Gregoire de Neocesarée, chef du faux concile, ait été reservé jusqu'à present, pour condamner lui-même son hérésie. Enfin il fut reçu du consentement des légats de Rome & d'Orient, nonobstant l'opposition de quelques évêques. On reçut aussi six évêques qui s'étoient presentez à la premiere session : sçavoir ceux de Nicée, de Rodes, d'Icone, d'Hieraple, de Pessinonte, & de Carpathe.

AN. 787. 28. Sep.

p. 159.

Sup. n. 28

Conc. p. 62.

Ensuite Constantius évêque de Chipre dit : Après la lecture des lettres du pape, nous demandons qu'on lise aussi celles qui ont été envoyées d'Orient. Mais les légats d'Orient demanderent qu'on lût auparavant la lettre de Taraise, dont celle qu'ils avoient apportée n'étoit que la réponse. On lut donc la lettre de Taraise aux Orientaux, dont j'ai rapporté la substance, & les légats du saint siege dirent : Nôtre saint pape a reçu des lettres semblables ; c'est pourquoi il nous a envoyez avec les réponses qui ont été lûës. On lut ensuite la lettre écrite à Taraise au nom des évêques d'Orient. Ils y parlent toûjours de l'empereur de C. P. comme de leur maître, & traitent d'ennemis & de tyrans les Arabes sous lesquels ils vivoient depuis près de 150 ans, sans avoir encore pû s'accoutumer à leur domination. Ils racontent la maniere dont les légats de Taraise avoient été reçus ; puis répondant à sa lettre, ils déclarent au nom des trois sieges apostoliques d'Orient, qu'ils reçoivent les six con-

p. 162.

p. 167.

p. 170.

Sup. n. 14

p. 174. E.

Sep. 787. ciles œcumeniques, & rejettent celui que l'on
p. 175. nommoit le septiéme. Ils ajoûtent : Si vous jugez à propos d'assembler un concile, l'absence des trois patriarches & des évêques qui leur sont soûmis, ne doit pas vous faire de peine, puisqu'elle ne vient pas de leur choix ; mais des menaces terribles, & de la rigueur mortelle de ceux qui les tiennent sous leur puissance. Vous le pouvez voir clairement par le sixiéme concile œcumenique, où il ne se trouva aucun évêque
Sup. liv. XL. n. 11. t. 6 conc. p. 606. de ces quartiers, à cause de la domination de ces impies, sans que le concile en ait souffert de préjudice. Veu principalement que le très-saint pape de Rome y consentoit, & s'y trouvoit par ses legats. Ces paroles sont très remarquables en la bouche de ces Orientaux qui n'avoient aucun interêt de flater l'église Romaine. Ils continuent : Au reste pour vous instruire à fonds de nos sentimens, nous joignons à cette lettre la copie de la lettre synodique de Theodore, de sainte memoire, patriarche de Jerusalem, qu'il envoya selon la coûtume aux patriarches Cosme d'Alexandrie & Theodore d'Antioche, & dont il reçut les réponses.

On lut cette lettre de Theodore de Jerusalem, contenant sa confession de foi, où il re-
p. 185. A. çoit les six conciles œcumeniques, sans en ad-
p. 186. E. mettre d'autres ensuite. Il reçoit aussi les traditions de l'église touchant la veneration des saints, leurs reliques & leurs images. Après la lecture de ces lettres, les légats du pape déclarerent, qu'ils les approuvoient, comme conformes à celles de Taraise & d'Adrien : Ils loüerent Dieu de ce que les Orientaux s'accordoient à la même foi touchant les images, & ajoûterent : Si quelqu'un ne croit pas ainsi, qu'il soit anathê-
p. 187. me de la part de 318. peres qui ont été assemblez ici ; c'est-à-dire, au premier concile de Nicée

Plusieurs évêques declarerent qu'ils étoient de même avis, & tout le concile les suivit. Enfin Taraise dit : L'animosité a cessé, la muraille de séparation est ôtée : l'Orient, l'Occident, le Septentrion & le Midi, tout est sous un même joug ; nous sommes tous d'accord. La session finit ainsi par des acclamations de prieres & d'actions de graces.

AN. 787. 1. Oct. p. 194.

XXXIV. Quatriéme session ; autoritez des peres.

La quatriéme fut encore deux jours après ; sçavoir le premier jour d'Octobre 787. Le patriarche Taraise ordona que l'on apportât les livres des peres, pour montrer la tradition de l'église. Leonce secretaire de l'empereur commença à lire les passages de l'écriture touchant les cherubins, qui couvroient l'arche d'alliance, & qui ornoient le dedans du temple. Ensuite on lut un passage de S. Chrysostome touchant les images de saint Melece, que les fidelles gardoient ; & un autre, où il parle avec respect des images. Un de saint Gregoire de Nysse, où il dit avoir été touché de la peinture du sacrifice d'Abraham. Puis la description du tableau qui representoit le martyre de saint Euphemie, faite par saint Astere d'Amasée. Un passage de la vie de saint Anastase Persan, & un autre de ses miracles. Sur quoi les legats du peuple répondirent : Cette image de saint Anastase est encore aujourd'hui à Rome dans un monastere, avec son precieux chef.

p. 198. Ex. xxv. 17. *Num.* VII. 89. *Ezech.* XLI. 16. *Heb.* IX. 1. *Sup. l.* XIV. p. 33. p. 202. p. 207. *Sup liv.* XXXVII. *n.* 32. p. 215.

Ce dernier passage montroit que Dieu fait des miracles par les images, & pour le confirmer, on lut un discours attribué à saint Athanase, contenant le recit d'un prétendu miracle arrivé à Beryte, sur un image de Jesus-Christ percée par les Juifs, dont il sortit du sang, qui guérit plusieurs malades. Le concile fut touché de cette lecture, jusqu'à répandre des larmes : toutefois il est certain que cette

p. 218. p. 225. *V. Athan. edit.* 1698. *to* 3 p. 343.

AN. 787. 1. Oct. piece n'est point de S. Athanase, & il y a même grand sujet de douter de la verité de l'histoire qu'elle contient. Ainsi de tant d'évêques qui assistoient à ce concile, il ne paroît point qu'il y en eût aucun assez versé dans la critique; car on y rapporta plusieurs autres pieces fausses. Ce qui ne fait rien pour la fermeté de la décision du concile, puisqu'elle est suffisamment appuyée de pieces vraies. Seulement c'est une preuve de l'ignorance du tems; & de la necessité de connoître l'histoire, la chronologie, la difference des mœurs & des stiles, pour discerner les pieces autentiques des apocryphes.

On lut ensuite deux lettres de saint Nil, dont on se plaignit que la seconde avoit été falsifiée par les Iconoclastes; & l'on remarqua que dans leur faux concile, on n'avoit pas apporté les livres des auteurs, mais seulement des extraits en feüilles volantes. On lut un passage des actes de saint Maxime, où il est dit que lui & les évêques Monothelites qui l'étoient venu trouver, se mirent à genoux devant les évangiles, la croix & les images de Jesus-Christ, & de la sainte Vierge, les saluerent, & les toucherent de la main, pour confirmer leurs promesses. Sur quoi Constantin de Chipre dit, que ce salut étoit une adoration; puisqu'il s'adressoit aux évangiles, à la croix & aux images tout ensemble.

Conc. p. 231. *Sup liv.* XXXIX. *n.* 18.

On lut le canon quatre-vingt-deuxiéme du sixiéme concile, c'est-à-dire du concile de Trulle, qui ordonne de peindre Jesus Christ en sa forme humaine; au lieu de l'agneau que saint Jean montroit du doigt. Elie archiprêtre de l'église de Blaquerne, qui faisoit cette lecture, avoüa qu'elle l'avoit converti. Sabas abbé de Stude demanda pourquoi on avoit lû ce canon dans un papier, & non dans un livre. C'est

p. 234. *Sup. liv.* XL. *n.* 51.

dit Taraiſe, que ce papier eſt l'original même que les peres ont ſouſcrit : & Pierre évêque de Nicomedie repreſenta un livre, où on lut le même canon. Taraiſe ajoûta : Quelques-uns par ignorance ſoutiennent que ces canons ne ſont pas du ſixiéme concile. Or ils doivent ſçavoir, que le ſixiéme concile après avoir fait la définition de foi contre les Monothelites, ſe ſepara la quatorziéme année de Conſtantin. Quatre ou cinq ans après, les mêmes peres s'aſſemblerent ſous Juſtinien, fils de Conſtantin, & firent les canons dont il s'agit ; & on n'en doit point douter. Car les mêmes qui avoient ſouſcrit ſous Conſtantin, ſouſcrivirent ce papier ſous Juſtinien, comme on voit par la conformité de leur écriture. Il eſt étonnant que Taraiſe ne ſçût pas plus préciſément les dates de ces conciles tenus cent ans avant lui, dont il avoit en main les actes, pour comparer les ſouſcriptions. Le ſixiéme concile finit le ſeiziéme Septembre 681. & le concile de Trulle ne s'aſſembla qu'onze ans après ; ſçavoir l'an 692. indiction cinquiéme. De plus il y avoit pluſieurs évêques differens de ceux du ſixiéme concile ; entre autres les quatre patriarches.

AN. 787. 1. Oct.

Sup. liv. XL n. 27. n. 48.

Enſuite à la requête des legats, on lut un grand paſſage du cinquiéme livre de l'apologie des Chrétiens contre les Juifs, compoſé par Leonce évêque de Naples en Chipre, où il montre combien le culte des images eſt éloigné de l'idolâtrie. Après cette lecture, Conſtantin évêque de Conſtantia, metropolitain de la province, dit : Ce pere a paru avec éclat dans une des villes de Chipre. Nous avons de lui pluſieurs panegyriques, entre autres un ſur la tranſfiguration. Il a compoſé la vie de ſaint Jean l'aumônier, de ſaint Simon Salus, & quelques autres ouvrages ; & en tous, on connoît qu'il

p. 235.

p. 246.

1, Oct. 787 est orthodoxe. Il a vêcu du tems de l'empereur Maurice. Il falloit plûtôt dire Heraclius, sous lequel est mort saint Jean l'aumônier.

p. 247. Ou lut quelques passages d'Anastase évêque d'Antioche touchant le mot d'adoration, pour *p. 251.* le distinguer de celui de service ou latrie. On lut un passage du Pré spirituel, sous le nom de saint *Sup liv. xxxvii. n. 19.* Sophrone de Jerusalem; quoique l'ouvrage soit de Jean Mosch, comme il a été dit en son lieu. Il y rapporte la réponse d'un abbé Theodore, qui véritablement est fort extraordinaire, mais qui ne laisse pas de prouver clairement la créance *p. 254.* du culte des images. On en tira encore une consequence très-vraie; qu'il ne faut point craindre de fausser les mauvais sermens. Car quelques-uns s'excusoient sur ce qu'ils avoient juré de ne jamais honorer les images. On lut trois miracles attribuez aux images de saint Cosme *p. 255.* & de saint Damien, & quelques passages de saint Athanase & de saint Basile, pour montrer que l'honneur rendu à l'image se rapporte à l'o- *p. 263.* riginal. Mais la lettre de saint Basile à Julien *Sup. liv. xxxv. n. 47.* l'apostat, qui fut aussi lûë, est une fiction. On lut encore des passages de plusieurs vies: de saint Simeon Stylite: de Jean le jeûneur patriar- *p. 282.* che de C. P. & tenu pour saint par les Grecs; de sainte Marie Egyptienne, de saint Theodore Siceote.

Sup l xlii. n. 23. Ensuite on lut la lettre du pape Gregoire II. écrite en 730. à S. Germain patriarche de C. P. & trois lettres de S. Germain, l'une à Jean *p. 290.* de Synnades, l'autre à Constantin de Nacolie, *p. 298.* la troisiéme à Thomas de Claudiopole. Je les ai *p. 318.* rapportées toutes quatre en leurs tems. Sur ces lectures, le concile s'écria: La doctrine des peres nous a redressez. Nous y avons puisé la verité. Ils nous ont appris à honorer les images. Nous sommes enfans d'obéïssance: & nous nous

glorifions à la face de l'église nôtre mere, de suivre sa tradition. Anathême aux Iconoclastes, 1. Oct 787.
Anathême à ceux qui n'honorent pas les saintes images; à ceux qui les nomment idoles. On Sup. n. 28.
prononça ainsi plusieurs anathêmes écrits dans un papier; les mêmes qui étoient compris dans la confession de foi des évêques reçus à la premiere session.

Ensuite Euthymius évêque de Sardis lut au nom du concile une confession de foi : où après avoir expliqué la Trinité & l'Incaranation, il est dit : Ce n'est ni un concile, ni la puissance des empereurs, ni une conjuration odieuse qui a délivré l'église de l'égarement des idoles, suivant la reverie du conciliabule judaïque qui a p. 319. E.
murmuré contre les saintes images. C'est Dieu lui-même, qui s'étant incarné, nous à délivrez de l'idolâtrie, à lui seul en est la gloire. Nous p. 322.
embrassons les paroles du Seigneur, des apôtres & des prophetes, par lesquelles nous avons appris d'honorer premierement la mere de Dieu, qui est au-dessus de toutes les vertus celestes; puis les anges, les apôtres, les prophêtes, les martyrs, les docteurs, & tous les saints: de demander leur intercession, comme pouvant nous recommander à Dieu, pourvû que nous observions ses commandemens. Nous recevons encore la figure de la croix, les reliques des saints & leurs images: nous les embrassons, suivant l'ancienne tradition de nos peres, qui les ont mises dans toutes les églises de Dieu, & dans tous les lieux où il est servi. Nous les honorons & les adorons. Savoir celle de Jesus Christ, de sa sainte mere, & des anges: car bien qu'ils soient incorporels, ils ont paru comme hommes. Celles des apôtres, des prophetes, des martyrs & des autres saints. Parce que ces peintures nous rappellent la memoire des originaux,

AN. 787. & nous font participer à leur sainteté. Cette confession de foi fut souscrite en latin par les deux
4. Oct. légats du pape, & en grec par le patriarche Taraise, les légats d'Orient, & tous les évêques, au nombre de trois cens un, sans compter quelques prêtres & diacres, pour des évêques absens. Les abbez souscrivent ensuite au nombre de cent trente, ayant à leur tête Sabbas abbé de Stude; & ainsi finit la quatriéme session.

p. 339.

XXXV. Cinquiéme session Comparaison des heretiques

La cinquiéme fut tenuë trois jours aprés, sçavoir le quatriéme d'Octobre 787. Le patriarche Taraise dit: Les novateurs voulant abolir les images, ont imité les Juifs, les Sarasins, les Payens, les Samaritains, les Manichéens, les Phantasiastes ou Theopaschites,
p. 346. comme il paroîtra par la lecture des livres que vous voyez. On lut premierement un passage de
p. 347. S. Cyrile de Jerusalem, où il compte entre les crimes de Nabuchodonosor, d'avoir enlevé les
p. 350. cherubins de l'arche. Puis une lettre de Saint Simeon Stylite le jeune, à l'empereur Justin le jeune, contre les Samaritains, qui avoient profané des images. Surquoi Constantin de Chipre dit: Les Iconoclastes sont encore pires, puisqu'ils ne le font pas par ignorance comme ces infidelles.

On lut un passage de Jean évêque de Thessalonique, où il fait ainsi parler un payen: Et vous, ne peignez vous pas dans les églises les images de vos saints, & ne les adorez-vous pas? Et non-seulement des saints, mais de vôtre Dieu-même? C'est ainsi que nous adorons les statuës; non pour elles-mêmes, mais pour appaiser les vertus incorporelles. A quoi le saint répond: Nous faisons les images des serviteurs de Dieux, les representant tels qu'ils ont été; au lieu que vous feignez des figures de ce qui n'a point de corps. Et ce n'est pas les images que

nous

nous adorons, mais ce qu'elles représentent. Encore ne les adorons-nous pas comme des dieux, à Dieu ne plaise; mais comme les serviteurs & les amis de Dieu, qui ont grand crédit auprès de lui, & qui le prient pour nous. Nous faisons aussi des images de Dieu; c'est-à-dire, de JESUS-CHRIST, non entant que Dieu: car Dieu est esprit & sans figure: mais depuis qu'il s'est fait homme pour nous, nous représentons son humanité. Soit, dit le payen; mais que ditez-vous des anges que vous peignez comme des hommes? Le Saint répond entre autres choses: Nous les peignons en figure humaine, parce qu'ils ont souvent ainsi apparu à ceux à qui Dieu les a envoyez. 4 Oct 787.

On lut ensuite l'extrait d'une dispute entre un Juif & un Chrétien; où le Juif déja converti, dit qu'il est scandalisé de ce que les Chrétiens adorent des images, contre la défense de l'écriture. Le Chrétien répond: L'écriture nous défend d'adorer un Dieu nouveau, & d'adorer une image comme Dieu. Les images que vous voyez chez nous, servent à nous faire souvenir de l'incarnation de JESUS-CHRIST, en représentant son visage. Celles des Saints nous représentent leurs combats contre le démon & leurs victoires. En les adorant, nous invoquons Dieu, & nous disons: Beni soyez-vous, Dieu de ce Saint & de tous les Saints, qui leur avez donné la patience, & les avez rendus dignes de votre royaume: faites-nous participans de leur gloire, & nous sauvez par leurs prieres. Au reste, Moïse lui-même a fait faire des figures de relief; sçavoir, les deux chérubins de l'arche, & le serpent d'airain.

On lut un passage d'un livre apocryphe intitulé: les voyages des Apôtres, où il est dit qu'un nommé Licomede ayant fait faire le portrait de P. 358.

S. Jean, le mit dans sa chambre, le couronna de
AN. 787. fleurs, & mit devant des lampes & des autels.
4. Oct. Ce que S. Jean trouva fort mauvais, comme é-
159. tant un reste d'idolâtrie. Ensuite il faisoit dire
à S. Jean, que Jesus-Christ n'avoit point un
vrai corps; & que tandis que les Juifs croyoient
le voir en croix, il étoit au-dessus d'une croix
Ap. Athan de lumiere, & n'avoit aucune figure. C'est ap-
to.2.p.202. paremment ce même livre, qui est nommé, les
Voyages de S. Jean, dans la synopse attribuée
à S. Athanase: le concile le rejetta avec hor-
p.362. reur, comme contraire à l'évangile. Constantin
de Chipre dit: Le faux concile s'est fondé sur ce
livre. Gregoire de Néocésarée dit: On y rap-
porta l'histoire de Lycomede. Petronax com-
missaire de l'empereur demanda si on lisoit les
livres mêmes dans le faux concile: Gregoire
de Néocésarée & Theodose d'Amorium répon-
Sup. n. 32. dirent, en prenant Dieu à témoin, qu'on n'y
Conc.p.230. lisoit que sur des feüilles volantes. Le concile
défendit que personne transcrivît ce préten-
du itineraire des Apôtres, & le condamna au
p. 366. feu.

Le patriarche Taraise dit: Les ennemis des
V. sup. liv. images ont cité Eusebe dans sa lettre à Constan-
XII. n. 6. tia, femme de Licinius: voyons donc de quelle
opinion est Eusebe. On lut quelques passages
d'Eusebe de Pamphile, où il parle en Arien; &
p. 367. un d'Antipater évêque de Bosre, où il convient
qu'Eusebe étoit homme de grande lecture; mais
il soûtient qu'il n'étoit pas exact dans le dogme.
p. 370. On lut deux passages d'histoire touchant Xe-
Sup. l. XXX. naïas l'Iconoclaste, qui, entre autres, traitoit
n. 8. d'idole & d'invention puerile la colombe, pour
Lib. XXXI. représenter le S. Esprit, étant d'accord sur ce
n. 39. conc. point comme sur les autres, avec Severe chef des
p. 37. Acephales. Sur quoi Taraise fit cette réflexion:
Si nos peres ont reçu ces colombes, pour figurer

le Saint-Esprit ; combien plus l'image du Verbe incarné qui a paru sur la terre ? AN. 787.

Le diacre Constantin dit : Quand j'ai été fait trésorier de la grande église de CP. j'en ai examiné l'inventaire, & j'ai trouvé qu'il manquoit deux livres ornez d'images d'argent. Je m'en suis informé, & j'ai sçu que les hérétiques les avoient brûlez. J'ai trouvé un autre livre de Constantin garde-chartes, où il traitoit des saintes images, & dont ils ont coupé les feüillets où il en parloit. En même tems il ouvrit le livre, & montra les feüillets coupez. Le secretaire Leonce fit remarquer qu'ils avoient épargné la couverture du livre, qui étoit de lames d'argent, pleines d'images des Saints. Ils ont, dit-il, laissé la chose en ôtant le discours : ce qui est de la derniere impertinence. Leon évêque de Phocie dit : Dans la ville où je demeure, ils ont brûlé plus de trente volumes. On ne laissa pas de lire un passage de Constantin garde chartes, contre les Iconoclastes, dont l'ouvrage avoit été conservé en quelque autre exemplaire. Un autre diacre nommé Cosme dit : Nous avons trouvé dans le palais patriarcal ce volume de l'ancien testament avec des scolies ; dont une étoit pour la défense des images ; ils l'ont effacée ; en sorte toutefois qu'elle paroît encore un peu. Voyez. Il ouvrit le livre, & le montra à l'assemblée. Ensuite il lut la scolie, qui étoit sur le passage, qui défend les idoles. Taraise dit : Voilà ce qu'ont fait les prétendus patriarches Anastase, Constantin & Nicetas hérétiques. Le diacre Cosme ajoûta : Nous avons trouvé ce volume dans la sacristie de l'oratoire du palais patriarcal, qui contient plusieurs actes de martyrs, & ensuite un traité de l'image miraculeuse de Camouliane. Ils ont coupé les feüillets qui parloient de cette image Vous le voyez. Le

4. Oct. — *p. 374.* — *Ex. XX. 5* — *p. 378.*

AN. 787. 4. Oct. moine Etienne montra un autre livre, où ils avoient effacé deux pages. C'étoit l'histoire ecclesiastique d'Evagre, à l'endroit où il parle de l'image de Jesus-Christ, envoyée à Abgar d'Edesse; & on lut ce passage dans un autre exemplaire.

Evag. 4. hist. c. 26.

p. 382. On lut encore quelques passages du pré spirituel; & le moine Etienne offrit d'en lire d'autres

p. 383. de quinze volumes qui restoient encore; mais le concile jugea que c'étoit assez. Taraise ajoûta: Par les lectures précedentes, il a été montré que les Juifs, les Payens, les Samaritains, les Manichéens & Phantasiastes ont accusé l'église à cause des venerables images; maintenant il est juste d'entendre nôtre frere Jean, légat d'Orient. Car il a une relation qui fait connoître où a

p. 386: commencé le renversement des images. Jean lut un memoire contenant l'histoire du Juif Sarantapechys, qui persuada au calife Yezid de faire ôter les images, comme j'ai rapporté en son lieu.

Sup liv. XLI. n. 41.

p. 387. Après cette lecture, l'évêque de Messine dit: J'étois enfant en Syrie, quand le calife des Sarrasins renversa les images.

Sabas abbé de Stude dit: Nous demandons que les saintes images soient remises à leurs places, suivant la coûtume, & qu'on les porte en procession. Tout le concile fut du même avis; & Pierrre l'archiprêtre, légat du pape, lut un écrit, par lequel il demandoit au concile que l'on apportât une image au milieu de l'assemblée, & qu'elle y fut saluée; & que tous les écrits composez contre les saintes images, fussent condamnez au feu. Ce que le concile accorda. Ensuite on finit la cinquiéme session par plusieurs ac-

p. 390. clamations à l'ordinaire.

XXXVI. Sixiéme session. Réfutation du

La sixiéme fut tenuë deux jours après; sçavoir, le sixiéme d'Octobre, & fut occupée toute entiere à lire la réfutation de la définition de foi du

faux concile des Iconoclaftes, tenu à CP. l'an 754. Elle étoit divisée en six tomes : Jean diacre de l'église de CP. en commença la lecture ; Epiphane diacre continua, & le texte du faux concile étoit lû par Gregoire évêque de Néocesarée, un de ceux qui y avoient présidé. Sur le titre qui portoit : Définition du saint & grand concile, septiéme œcumenique. La réfutation dit : Comment est-ce un concile œcumenique, qui n'a été ni reçu ni approuvé, mais anathématisé par les évêques des autres églises ? Où n'a point concouru le pape de Rome, ni les évêques qui sont auprès de lui, ni par des légats, ni par une lettre circulaire, suivant l'usage des conciles ? Qui n'a point eu le consentement des patriarches d'Orient, d'Alexandrie, d'Antioche, de Jerusalem, ni des évêques de leur dépendance ?

6. act. 787. concile de CP.

p. 395.

Le faux concile dit que Jesus-Christ nous a délivré de l'idolâtrie, & nous a enseigné l'adoration en esprit & en verité ; à quoi l'on répond : Comment donc ceux qui croyent en lui sont-ils tombez dans l'idolâtrie ? L'écriture nous apprend que son regne est éternel. Ce n'est pas comme les rois de la terre, qui sont tantôt victorieux & tantôt vaincus : sa victoire est éternelle : les dons de Dieu sont sans répentir. C'est-à-dire, que l'on ne peut accuser d'idolâtrie l'église entiere, sans faire injure à Jesus-Christ. Le concile de CP. dit que les six conciles œcumeniques ont conservé la beauté de l'église en son entier. Le concile de Nicée répond : Depuis le concile œcumenique jusques au conciliabule contre les images, il n'y a que soixante & dix ans. Or il est clair que l'usage des images ne s'est point introduit dans cet intervalle. Il est plus ancien que le sixiéme concile ; & si l'on veut dire la verité, il a commencé avec la prédication des apôtres, comme on voit à l'œil, par

p. 42.

Sup. liv. XLIII. n. 13. p. 403.

Rom XI. 29

les églises bâties en tous lieux ; & comme les
AN. 787. peres & les historiens nous le témoignent. Il
4. Oct. rapporte ensuite le canon du concile de Trulle,
touchant la peinture de l'agneau de Dieu, regardant ce concile comme une suite du sixiéme.

Le concile de CP. dit : Les Chrétiens étant insensiblement retombez dans l'idolâtrie, Dieu
p. 411. a suscité nos fideles empereurs, imitateurs des apôtres, pour nôtre perfection & nôtre instruction, & pour détruire les forteresses du démon.
p. 414. Le concile de Nicée releve l'impieté de cette flaterie, & dit : Que ces évêques assemblez à CP. doivent instruire & perfectionner les autres,
p. 423. puisqu'ils étoient les dépositaires de la tradition.
p. 422. En parlant du sixiéme concile, le faux concile de CP. & le second concile de Nicée, nomment toûjours le pape Honorius entre ceux qui y furent condamnez, sans que les légats du pape qui étoient presens s'en plaignissent. Ce que je me contente d'observer ici une fois pour toutes.

p. 430. F. La réfutation montre ensuite que le concile de CP. se contredit au sujet des images de Jesus-Christ, accusant les Catholiques d'établir
p. 435. E. tout ensemble les deux héréfies de Nestorius & d'Eutyqués : ce qui est impossible, puisqu'elles sont diametralement opposées. On répond
p. 439. E. à leurs sophismes, en disant : que l'on peint Jesus-Christ selon la nature, par laquelle il a été visible, & que l'image n'a que son nom, & non pas sa substance. Mais nous ne divisons
p. 417. pas pour cela les deux natures, puisque l'image de l'humanité rappelle en nous l'idée de
XXXVII. Jesus-Christ entier ; c'est-à-dire, le Verbe
Objection de l'eucharistie. incarné : comme l'image d'un homme ordinaire, rappelle l'idée de son ame avec celle de son corps.

Quant à l'objection tirée de l'eucharistie, que

le concile de C P. disoit être la seule image permise de Jesus-Christ: voici comme y répond le concile de Nicée. Aucun des apôtres, ni des peres n'a dit que le sacrifice non sanglant fût l'image du corps de Jesus-Christ, car ce n'est point ce qu'ils avoient appris de lui. Il ne leur a pas dit : Prenez, mangez l'image de mon corps; mais : prenez & mangez, ceci est mon corps. Il est donc clair que ni le Seigneur, ni les apôtres, ni les peres n'ont jamais dit que le sacrifice non sanglant offert par le prêtre, fût une image, mais le corps même & le sang même. Il est vrai qu'avant la consécration, quelques peres ont appellé les dons antitypes, comme S. Eustathe, le puissant adversaire des Ariens, & S. Basile : mais après la consécration on les nomme, ils sont, & on les croit proprement, le corps & le sang de Jesus-Christ. Au contraire, ces habiles gens, c'est-à-dire, les Iconoclastes, voulant abolir les saintes images, ont introduit une autre image, qui n'en est point une, mais le corps & le sang: en quoi ils montrent encore plus d'impieté que d'ignorance. Ensuite abandonnant le mensonge, ils touchent un peu à la vérité; disant que c'est un corps divin. Tant ils sont troublez par l'incertitude de leurs opinions: disant tantôt que le saint sacrifice est l'image du corps de Jesus-Christ, tantôt que c'est le corps par institution.

AN. 787. 6 Oct.

Sup. liv. XLIII. *n* 6. *p.* 447. *p.* 50.

Ce que dit ici la réfutation du faux concile, qu'aucun des peres n'a jamais donné à l'Eucharistie le nom d'image, doit s'entendre d'une image ordinaire, qui représente seulement l'original sans le contenir : car c'étoit de telles images qu'il étoit question avec les Iconoclastes. Mais on ne peut nier d'ailleurs que les peres Latins ne disent quelquefois, que l'Eucharistie est la

6. Oct. 787 figure, ou le signe du corps de JESUS-CHRIST; comme nous la nommons communément, le saint Sacrement; & que les peres Grecs ne la nomment quelquefois Type ou Antytipe, même après la consécration; seulement je ne sache point qu'aucun des Grecs ait nommé l'Eucharistie, *Eicon*, ni aucun des Latins, *Imago*. Mais quand les peres de Nicée n'auroient pas fait assez d'attention à ces passages des anciens: toûjours est-il évident qu'ils croyoient que l'Eucharistie étoit le propre & véritable corps de JESUS-CHRIST, & qu'ils n'accusoient point les Iconoclastes d'avoir une créance contraire.

Petron. Euchar. lib. II.

Perpetuité, liv. VII c. 7.

p. 451. Le concile de CP. pour prouver que les images ne sont pas de la tradition apostolique, dit qu'elles n'ont aucune priere ni aucune consécration; mais demeurent telles que le peintre les a faites. Le concile de Nicée ne nie pas le fait; mais il soutient qu'il y a plusieurs choses parmi nous qui sont saintes par leur nom seul sans autre consécration: il en donne pour exemple la figure de la croix, que nous ne laissons pas d'adorer; & dont nous marquons le signe sur notre front, ou en l'air avec le doigt pour chasser les démons. Ainsi nous honorons les images à cause du nom qu'elles portent, & de ce qu'elles représentent. Nous croyons recevoir quelque sanctification en baisant les vases sacrez, quoiqu'ils n'ayent reçu aucune bénédiction. Encore à présent il n'y a point dans l'euchologe des Grecs, de prieres ni de bénédictions, pour les croix, les images & les vases sacrez,

p. 454.

Les évêques de Nicée répondent ensuite aux passages de l'écriture & des peres, objectez par ceux de CP. mais ils insistent principalement sur la tradition & l'infaillibilité de l'église. En répondant au decret du concile de CP. ils en montrent la contradiction: en ce qu'après avoir

condamné generalement les images des églises : ils les laissent sur les vases & les ornemens, défendant d'y toucher, pour les convertir à des usages profanes. Enfin, en répondant à l'anathême contre Germain, George & Mansour, ils font l'éloge de ces trois grands personnages : Saint Germain patriarche de CP. S. George de Chipre, & S. Jean Damascene. 13. Oct. 787.

XXXVII. Septiéme session. Definition de foi

La septiéme session du concile de Nicée, fut tenuë huit jours après la précedente, le treiziéme jour d'Octobre 787. Theodore évêque de Tauriane en Sicile, lut la définition de foi du concile en ces termes : Ayant employé tout le soin & l'éxactitude possible, nous décidons que les saintes images, soit de couleurs, soit de pieces de rapport, ou de quelque autre matiere convenable, seront proposées comme la figure de la croix, tant dans les églises, sur les vases & les habits sacrez, sur les murailles & les planches, que dans les maisons & dans les chemins. C'est-à-sçavoir, l'image de Nôtre-Seigneur Jesus-Christ, de sa sainte Mere, des Anges, & de tous les Saints. Car plus on les voit souvent dans leurs images, plus ceux qui les regardent sont excitez au souvenir & à l'affection des originaux. On doit rendre à ces images le salut & l'adoration d'honneur, non la veritable latrie que demande notre foi, & qui ne convient qu'à la nature divine. Mais on approchera de ces images l'encens & le luminaire, comme on en a usé à l'égard de la croix, des évangiles, & des autres choses sacrées, le tout suivant la pieuse coûtume des anciens. Car l'honneur de l'image passe à l'original ; & celui qui adore l'image, adore le sujet qu'elle represente. Telle est la doctrine des saints peres, & la tradition de l'église catholique. Nous suivons ainsi le précepte de S. Paul, en retenant les traditions que nous avons reçûës.

p. 543

p. 555. D.

1. *Thess.* 11. 14. *p.* 558.

le visage, adora trois fois Jonathas, & le baisa. S. Paul dit que Jacob adora le haut du sceptre de Joseph. Ainsi S Gregoire le Théologien dit : Honorez Bethlehem, & adorez la crêche. Ainsi quand nous saluons les croix, nous chantons : Nous adorons la croix, Seigneur, & nous adorons la lance qui a percé votre côté. Ce qui manifestement n'est qu'un salut, comme il paroît en ce que nous les touchons de nos lévres. Que si l'on trouve souvent l'adoration dans l'écriture & dans les peres pour le culte de latrie en esprit : c'est que ce mot a plusieurs significations. Car il y a une adoration mêlée d'honneur, d'amour & de crainte; comme quand nous adorons votre majesté. Ils parlent à l'empereur. Il y en a une de crainte seule, comme quand Jacob adora Esaü. Il y en a une d'action de graces, comme quand Abraham adora les enfans de Heth, à l'occasion de la sépulture de Sara. C'est pourquoi l'écriture voulant nous instruire, dit : Tu adoreras le Seigneur ton Dieu, & ne serviras qu'à lui seul. Elle met l'adoration indéfiniment comme un terme équivoque, qui peut convenir à d'autres; mais elle restraint à lui seul le service *Latreian*, que nous ne rendons qu'à lui seul. A cette lettre on avoit joint quelques passages des peres.

23 Oct. 787.

p. 583.

Gen. XIX 3.

Gen XXII. 7. Deut. V. 13 X. 20. Luc. IV. 8.

XXXIX. Derniere session devant Constantin & Irene.

L'empereur & l'imperatrice l'ayant reçuë, écrivirent au patriarche Taraise d'amener tous les évêques à CP. & quand ils furent arrivez, l'imperatrice marqua un jour pour les assembler, & se trouver elle-même avec eux; sçavoir, le vingt-troisiéme d'Octobre de la même année 787. Ce fut donc la huitiéme & derniere session du concile qui se tint à CP. dans le palais de Magnaure. L'imperatrice s'assit à la premiere place avec l'empereur son fils; ils inviterent le patriarche à parler le premier : ils parlerent

p. 590.

p. 591. B.

AN. 787. 23. Oct. eux-mêmes ; & les évêques leur répondirent par de grandes acclamations. Ensuite l'empereur & l'imperatrice firent lire la définition du concile, & demanderent si elle avoit été publiée du consentement de tous. Ils le témoignerent par plusieurs acclamations, repetant les anathêmes contre les principaux Iconoclastes. Le
p. 394.
patriarche présenta à l'empereur & à l'imperatrice le livre qui contenoit la définition du concile, les priant d'y mettre leurs souscriptions. L'imperatrice Irene le prit la premiere, & après y avoir souscrit, le donna à l'empereur Constantin son fils, qui en fit autant. Puis ils rendirent le livre au patriarche par les mains du patrice Stauracius. Ils firent lire ensuite les passages des peres lûs à Nicée, & inserez dans la quatrieme session. Sçavoir du panégyrique de saint Melece, par S. Chrysostome ; du panégyrique de sainte Euphemie, par S. Astere d'Amasée : du traité de Jean de Thessalonique contre les payens : de la lettre de S. Simeon Sylite à l'empereur Justin : de la lettre de S. Nil à Olympiodore, & le vingt-huitiéme canon du sixiéme concile. On voit par là les passages qui étoient estimez les plus concluans contre les Iconoclastes. Cette action fut publique, & la salle où elle se tint, étoit remplie de peuple & de gens de guerre. Après les lectures, tous les assistans parurent touchez & persuadez de la vérité ; & les évêques firent plusieurs acclamations suivies de celles du peuple. L'imperatrice leur fit de grandes liberalitez, en les renvoyant chez eux. Ainsi finit ce concile qui est le second de Nicée, & le septiéme œcumenique. Les Grecs en font mémoire dans leur Ménologe, le douziéme jour d'Octobre.

XL. Canons du septiéme concile.

Ce concile fit vingt-deux canons, dont le premier recommande l'observation de tous les

anciens ; ſçavoir, des canons des apôtres, de ceux des ſix conciles généraux, des conclies particuliers, & des peres. Celui qui eſt ordonné évêque doit abſolument ſçavoir le pſeautier ; & le métropolitain doit l'examiner ſoigneuſement, pour voir s'il eſt réſolu de lire avec application les canons & l'écriture ſainte, & d'y conformer ſa vie & les inſtructions qu'il doit donner au peuple. C'eſt que la perſécution des Iconoclaſtes avoit obligé les meilleurs Chrétiens à ſe cacher & ſe retirer en des lieux éloignez ; ce qui les avoit rendus ruſtiques, & leur avoit ôté la commodité d'étudier. Ainſi le concile ſe contente qu'ils ſachent le plus néceſſaire, & ſoient diſpoſez à s'inſtruire. L'examen par où commence la cérémonie de l'ordination des évêques, ſemble être un reſte de cette diſcipline.

AN. 787.

Tom. 5. conc. p. 595. c. 2.

Balſ. hic.

Toute élection d'évêque, de prêtre, ou de diacre faite par l'autorité du magiſtrat, ſera nulle, ſelon les canons. Il eſt défendu aux évêques, ſous quelque prétexte que ce ſoit, d'exiger or, argent, ou quelque autre choſe des évêques, des clercs, des moines de leur dépendance : d'interdire quelqu'un de ſes fonctions par paſſion ; ou de fermer une égliſe, & y interdire l'office, exerçant ſa colere ſur les choſes inſenſibles. Autrement il ſera traité comme il a traité les autres. Le concile ſemble ici condamner abſolument les interdits locaux, dont nous avons vû des exemples en Occident. Quelques eccléſiaſtiques ayant fait des libéralitez à l'égliſe, à cauſe de leur ordination, en prenoient occaſion de mépriſer ceux qui avoient été ordonnez pour leur ſeul mérite, ſans rien donner. Le concile réduit ces inſolens au dernier rang de leur ordre : & en cas de récidive, les menace de plus grande peine. En même tems il renouvelle les canons contre la ſimonie. Il confirme auſſi

c. 3.

c. 4.

Sup. liv. XXXIV. n. 53.

Can. 5. & ibid. Balſ.

c. 6.

ceux qui ordonnent de tenir tous les ans les
AN. 787. conciles provinciaux, & prononce excommunication contre tout magistrat qui l'empêchera. Il défend au métropolitain de demander aux évêques qui viennent au concile, un cheval, ou quelque autre chose de leur équipage.

Les Iconoclastes méprisant les traditions, & ennemis des reliques, n'en mettoient point dans les nouvelles églises. C'est pourquoi le concile
c. 7. ordonne d'en mettre, avec les prieres accoûtumées, dans les églises qui n'en ont point; & défend aux évêques, sous peine de déposition, de consacrer aucune église sans reliques. Tous
c. 9. les livres des Iconoclastes seront portez au palais épiscopal de CP. pour y être gardez avec les autres livres des hérétiques; & on défend à personne de les cacher, sous peine de déposition, ou d'excommunication.

c. 10. Plusieurs clercs vagabonds venoient à CP. s'attachoient aux grands, & disoient la messe dans leurs oratoires. Le concile défend de les recevoir en quelque lieu ou maison que ce soit, sans la permission de leur évêque ou du patriarche de CP. Et ceux qui ont permission de de-
c. 14. meurer auprès des grands, ne doivent pas s'y charger d'affaires temporelles, mais de l'instruction des enfans, ou des domestiques, pour leur lire l'écriture sainte. Il est défendu de lire dans l'église sur l'ambon, sans avoir reçu l'imposition des mains de l'évêque; c'est-à-dire, l'ordre de lecteur; quoiqu'on ait reçu la tonsure. Le même est ordonné pour les moines; mais l'abbé peut ordonner un lecteur dans son monastere, pourvû qu'il soit prêtre lui-même, & ait reçu de l'évêque l'imposition des mains, comme abbé. Les
c. 15. chorévêques peuvent aussi ordoner des lecteurs par permission de l'évêque. Un clerc ne sera point inscrit dans deux églises; mais celui qui

n'a pas de quoi vivre, doit choisir une profession qui lui aide à subsister. Ce reglement est pour CP. Dans la campagne, on pourra permettre de servir deux églises, pour la rareté des hommes. Chaque église aura son œconome: si quelqu'une en manque, le métropolitain en donnera aux évêques, & le patriarche aux métropolitains. AN. 787. c. 11.

Les Iconoclastes étendoient la haine des moines, jusqu'à se mocquer de tous ceux qui s'habilloient modestement: ce qui introduisit le luxe dans le clergé. Le concile défend donc à tous les clercs les habits magnifiques, les étoffes de soie bigarrées, les bordures de diverses couleurs, & l'usage des huiles parfumées. Il est ordonné de rendre les maisons épiscopales & les monasteres que les Iconoclastes avoient convertis à des usages profanes. La simonie est défenduë pour la reception dans les monasteres, comme pour les ordinations, sous peine de déposition contre l'abbé clerc, & pour l'abbesse ou l'abbé laïc, d'être chassé & mis dans un autre monastere. Mais ce que les parens donnent pour dot, ou que le religieux apporte de ses propres biens, demeurera au monastere, soit que le moine y demeure, ou qu'il en sorte, si ce n'est par la faute du superieur. Le concile ne défend donc pas absolument les presens, pour l'entrée en religion; mais seulement les pactions simoniaques. Les monasteres doubles d'hommes & de femmes sont défendus à l'avenir: mais ceux qui sont déja fondez subsisteront, suivant la regle de saint Basile. Défendu aux moines de coucher dans les monasteres de femmes, ni de manger avec une religieuse, ou avec aucune femme, sans grande nécessité. c. 16. c. 13. c. 19. c. 20. c. 22.

Quelques Juifs faisoient semblant de se convertir, & judaïsoient en secret. Le concile défend de les recevoir à la communion, ni à la priere, c. 8.

ni de les laisser entrer dans l'église; de baptiser
AN. 787. leurs enfans, ni de permettre qu'ils achetent des
V. Th. Bals. esclaves. Il faut entendre des esclaves Chrétiens.
C'est ce qui paroît de plus remarquable dans les
canons du septiéme concile.

to. 7. conc. p. 523. Le patriarche Taraise écrivit au pape, pour
lui rendre compte de ce qui s'étoit passé, &
principalement comme sa lettre y avoit été ap-
Vita ap. Boll. 25. Febr. to. 5. conc. p. 630. prouvée. Il témoigne que Constantin & Irene
ont rétabli par tout les saintes images, dans les
églises & dans leurs palais. Taraise s'appliqua
fortement après le concile à abolir la simonie,
& en écrivit au pape Adrien une lettre particu-
liere, où il dit, qu'il y a une grande gloire de
conserver la pureté du sacerdoce; c'est à-dire,
que l'église Romaine étoit exempte de ce re-
p. 669. D. proche. Il écrivit sur ce sujet à un abbé nommé
Jean; & rend témoignage, que c'étoit les moi-
nes, qui s'étoient plaint au concile que la plû-
part des évêques étoient ordonnez par simo-
nie. Ce qui fut apparemment la cause des canons
qui furent faits contre cet abus.

Anast. in Hadr. Les légats du pape Adrien étant de retour à
Rome, y apporterent un original Grec des actes
du concile, que le pape fit traduire en Latin, &
mettre dans sa bibliotheque. Mais cette version
Id. præf. in 7. Syn. étoit tellement de mot à mot, qu'elle étoit à
peine intelligible, & que personne ne daignoit
la transcrire, ni presque la lire. Ce qui obligea
Anastase bibliothecaire, d'en faire une traduc-
tion nouvelle, près de cent ans après. Nous
avons cette version d'Anastase, & une autre an-
cienne, plus imparfaite que la sienne, mais meil-
leure que la premiere.

XLI. Concile de Calcuth. tom. 6. conc. p. 1861. Le pape Adrien avoit envoyé deux légats en
Angleterre, Gregoire évêque d'Ostie, & Theo-
phylacte évêque de Todi. En passant en France,
le roi Charles, en consideration du pape, leur

donna Vighode prêtre & abbé, pour les accompagner dans leur voyage ; & étant arrivez, ils furent premierement reçus par Jambert archevêque de Cantorberi. Delà ils passerent à la cour d'Offa roi des Merciens, à qui ils rendirent les lettres du pape, aussi-bien qu'à Chuniulfe roi d'Oüessex, qui vint au même lieu. Par le conseil de ces rois, des évêques & des seigneurs, les légats se séparerent. Theophilacte se chargea de visiter les Merciens & les pays voisins : Gregoire avec l'abbé Vighode, alla en Northumbre vers le roi Elfuold ; & Embald archevêque d'Yorc. Comme le roi demeuroit en un lieu trop éloigné vers le Nord, l'archevêque lui envoya des gens, pour l'avertir de l'arrivée des légats. Aussi-tôt il marqua avec joie le jour du concile, & le lieu nommé Calcuth ; & s'y rendit lui-même avec tous les évêques & les seigneurs. AN. 787.

On y fit vingt canons, dont le premier recommande la foi de Nicée & des six conciles généraux. Ils n'avoient pas encore de connoissance du septiéme. On défend de batiser hors le tems reglé par les canons, c'est-à-dire, à Pâques, sans grande nécessité. On défend aux ministres de l'autel, d'y servir ayant les jambes nuës, ni d'offrir le saint sacrifice dans des calices ou des patênes de corne. Les rois seront élûs par les évêques & les seigneurs, & seront nez en légitime mariage ; & il est défendu d'attenter contre leur vie. En général les bâtards sont exclus de toute succession légitime. Ce decret servoit à réprimer les conjonctions illicites, & l'autorité temporelle y concouroit. On défend tous les restes de superstitions payennes, comme les augures, les divinations, les enchantemens, les sorts, pour juger les procez ; & même certaines coûtumes de soi indifferentes, comme de

c. 1. c. 10. c. 12. c. 16. c. 3, 19.

se teindre ou piquer la peau à la maniere des Pictes : de défigurer les chevaux en leur fendant les nasaux, leur coupant les oreilles, ou la queuë, d'en manger la chair. Défendu d'imposer aux églises de plus grands tributs que ne permet la
c. 14. loi Romaine, & la coûtume des princes pieux.

Les légats ayant proposé ces canons dans le concile, ils furent approuvez & souscrits avec le signe de la croix, premierement par le roi Elfuold, puis par l'archevêque Embald, quatre autres évêques & les deputez d'un absent : par deux ducs & deux abbez : & tous promirent de les observer inviolablement. Ensuite les légats accompagnez des députez du roi de Northumbre, & de l'archevêque d'Yorc, allerent au concile des Merciens, on ne dit pas en quel lieu ; où se trouverent le roi Offa avec les seigneurs, & Jambert archevêque de Cantorberi avec les autres évêques du pays. On y lut les mêmes canons, & on les expliqua du Latin en langue Teutonique, afin que tout le monde les entendît. Ils promirent tous de les conserver, & y souscrivirent : Premierement l'archevêque Jambert, puis le roi Offa, treize évêques, quatre abbez, trois ducs & un comte. Ainsi ces deux conciles tinrent lieu d'un concile général de toute l'Angleterre. Les légats en rendirent compte au pape Adrien par une let-
Sup. liv. XXXIX. n. 43. tre où ils insererent les canons. Ils y disent que depuis S. Augustin on n'a point envoyé en Angleterre d'évêque Romain qu'eux. Ce qui fait voir qu'ils ne connoissoient pas la mission de S. Theodore.

XIII. Troisiéme voyage de Charles à Rome.

Le roi Charles cependant étoit venu pour la troisiéme fois en Italie, où il avoit passé l'hyver. De Rome il alla à Capouë, pour réduire
Ann. Loisel. 786. à son obéissance Arigise duc de Benevent ; & le reçut à composition, voulant éviter la ruine

des évêchez & des monasteres. En ce voyage il accorda des privileges à plusieurs églises ; sçavoir, au monastere de S. Vincent près du Vulturne, à celui du mont-Cassin, & à la cathedrale de Benevent. Il revint à Rome, & célébra avec le pape la fête de pâque, qui fut le huitiéme d'Avril cette année 787. il ajoûta à la donation qu'il avoit faite au pape, les villes qu'il venoit de prendre sur le duc de Benevent ; sçavoir, Sora, Arces, Aquin, Arpi, Théano & Capouë.

AN. 787.

Laure sch. ap Coint. an. 787.

Don. Lud. an 787.

Tassillon duc de Baviere envoya à Rome un évêque & un abbé, prier le pape de faire sa paix avec le roi, justement irrité contre lui. Le roi à la priere du pape s'y accorda ; mais les ambassadeurs de Tassillon déclarerent qu'ils n'avoient point de pouvoir pour regler les conditions du traité ; & le pape mal content de ce procedé, prononça anathême contre Tassillon & ses complices, s'il ne tenoit les sermens qu'il avoit faits au roi, & déclara qu'en ce cas le roi & son armée ne seroient coupables d'aucun peché, pour les homicides, les incendies, & les autres maux qui arriveroient en Baviere. C'est la premiere fois que j'ai observé, où un pape ait prononcé sur la justice d'une guerre.

Ann. Loisel 787.

Pendant les fêtes de pâque il s'émût une dispute entre les chantres Romains & les Gaulois. Ceux-ci prétendoient que leur chant étoit plus beau : les Romains soûtenoient qu'ils l'avoient conservé tel que S. Gregoire l'avoit enseigné ; & que les Gaulois l'avoient corrompu. La dispute étant venu devant le roi, les Gaulois fiers de sa protection, chargeoient de reproches les Romains ; qui au contraire se fiant à leur capacité, & à l'autorité de saint Gregoire, les traitoient d'ignorans & de rustiques. La dispute ne finissant point, le roi dit à ses chantres : Dites-moi quel est le plus pur de la source ou des

Vita per Mon. Engol. an. 787.

An. 787. ruisseaux? ils convinrent que c'étoit la source. Et il reprit : Retournez donc à la source de saint Gregoire : car il est clair que vous avez corrompu le chant ecclesiastique. Alors il demanda des chantres au pape, qui lui donna Theodore & Benoît, avec des antiphoniers de saint Gregoire, que le pape Adrien lui-même avoit notez à la Romaine. Ainsi l'on voit que dès lors il y avoit des notes pour le chant. Le roi étant de retour en France, mit un de ces chantres à Mets pour l'Austrasie, & l'autre à Soissons pour la Neustrie; ordonnant que dans toutes les citez de France, les maîtres de chant devinssent leurs disciples, & leur donnassent à corriger les antiphoniers, que chacun avoit gâtez à sa fantaisie. Ainsi tous les chantres François apprirent la note Romaine, que l'on nomma depuis note Françoise. Mais la rudesse de leur gosier & leur prononciation barbare, ne leur permettot pas de bien exprimer les tremblemens, les passages & les finesses du chant. L'école de Mets fut la plus célébre, & autant superieure aux autres écoles des Gaules, que celle de Rome étoit au-dessus d'elle : Les chantres Romains apprirent encore aux François à joüer des orgues.

Le roi Charles amena aussi de Rome des maîtres de grammaire & d'arithmetique, & établit par tout des écoles. Il y en avoit une dans son palais, c'est à-dire, à la suite de sa cour, en plusieurs cathedrales, & en plusieurs monasteres. La plus célébre étoit alors celle de Fulde, comme on voit par une lettre de Charles à Laugulfe qui en étoit abé, où il parle ainsi : Nous estimons utile que dans les évêchez & les monasteres de nôtre obéïssance, outre la régularité des mœurs, on enseigne aussi les sciences à ceux qui en sont capables. Car nous avons souvent

to. 6. conc. p. 779. Capit. to. 1. p. 202.

reçu des lettres ces années dernieres de differens monasteres, dont le sens étoit bon, mais le stile fort grossier; ce qui nous a fait craindre que cette ignorance ne les empêchât d'entendre les saintes écritures. C'est pourquoi nous vous exhortons à vous appliquer à l'étude, & à choisir des personnes capables d'instruire les autres. La même lettre fut envoyée aux métropolitains, pour l'envoyer à tous les évêques leurs suffragans, & à tous les monasteres. Charles fit aussi corriger les livres de l'ancien & du nouveau testament, alterez par l'ignorance des copistes: fit faire par Paul Diacre un recuëil en deux volumes d'homelies des peres choisis, pour servir de leçons aux offices nocturnes, & les adressa aux lecteurs de toutes les églises.

AN. 787.

Ibid. p. 203.

XLIII. Paul Diacre.

Chr. Cassin. l. 1. c. 25.

Sup. n. 5.

Paul Diacre d'Aquilée étoit un des plus sçavans hommes de ce temps-là. Il étoit Lombard de nation, & fils de Varnefrid, dont il portoit aussi le nom. Ayant été instruit dès l'enfance dans les arts liberaux, il fut secretaire du roi Didier, & en grande consideration à sa cour. Après la chute de Didier, le roi Charles le retint auprès de lui pour son merite, & lui porta beaucoup d'affection. Mais quelques années après il fut accusé par des envieux, d'avoir conspiré contre Charles, qui le relegua dans une isle des côtes d'Italie; après y avoir demeuré quelques années, il s'en sauva, & vint à Benevent, où il fut très-bien reçu par le duc Arigise & Adelperge sa femme, fille du roi Didier. Ce fut à la priere de cette princesse, qu'il continua l'abregé de l'histoire Romaine d'Eutrope, depuis Julien l'apostat jusques à Justinien. Après la mort du duc Arigise, arrivée cette même année 787. il se retira au mont-Cassin, & y embrassa la vie monastique sous l'abbé Theodemar, à la priere duquel il composa une explication de la regle de

Anfrag. to. 2 Duchesn. p. 23.

An. 788. saint Benoît. Le roi Charles ayant appris sa retraite en ce monastere, l'en félicita par une lettre en vers latins, à laquelle Paul répondit de même. Avant son exil, il composa l'histoire des évêques de Mets, à la priere de l'évêque Enguerran. Mais le plus fameux de ses ouvrages est l'histoire des Lombards, depuis leur origine jusques à son tems, c'est-à-dire, jusques à la mort du roi Luitprand.

Hist. Long. lib. VI. c. 16.

XLIV. Fin de S. Villehade.

Vita S. Vill. c. 8. tom 4. Act. SS Ben. 409. Sup. n. 17.

Le roi Charles étant de retour à Vormes, & voyant la Saxe paisible, y voulut établir de nouveaux évêques. Il fonda en Vestfalie l'église d'Osnabruc, dont le premier évêque fut Viho, disciple de saint Boniface, ordonné l'an 788. Au delà fut mis saint Villehade, qui portoit déja le nom d'évêque, parce qu'il gouvernoit depuis sept ans une grande étenduë de pays. Il fut sacré le treiziéme de Juillet, la même année 787. on lui donna pour diocése plusieurs pays, comprenant la Frise Orientale, & une partie de la Saxe; & son siége fut à Brême, capitale de la province de Vigmode, au-delà du Veser. L'année suivante 788. vingt-uniéme du regne de Charles, il donna des lettres à cette église, où il dit, qu'en faveur de la conversion des Saxons, il les décharge du tribut annuel qu'ils lui devoient, à condition de payer à Jesus-Christ & à ses prêtres la dixme de tous leurs fruits & leurs bestiaux. Ainsi, ajoûte-t-il, reduisant tout leur pays en province, suivant l'ancien usage des Romains, & la partageant à des évêques: nous avons offert en action de graces à Jesus-Christ & à S. Pierre, la partie septentrionale, qui est abondante en poisson, & propre à nourrir des bestiaux, & nous y avons établi une église & une chaire épiscopale, au lieu nommé Bremon. Nous avons soûmis à ce diocése dix cantons, dont nous avons changé les

Adam. hist. lib. 1. c. 10.

Mabill. to. 4 act. p. 402.

noms & les divisions anciennes, & les avons reduits à deux provinces nommées Vigmode & Lorgoë. Pour la construction de cette église, nous avons donné soixante - dix manses avec leurs habitans, outre les dixmes de toute la province. De plus, par l'ordre du pape Adrien, & le conseil de Lulle évêque de Mayence, & des autres évêques, qui y ont été presens, nous avons confié l'église de Brême à Villehade, homme de sainte vie, & l'avons fait consacrer évêque, pour établir cette nouvelle église, suivant l'ordre canonique & monastique. Or il nous a représenté, qu'à cause des incursions des Barbares & des divers accidens ordinaires en ce pays, ce diocese ne peut suffire pour l'entretien des serviteurs de Dieu, qui y travaillent. C'est pourquoi, puisque Dieu a ouvert la porte à la foi chez les Frisons, aussi-bien que chez les Saxons, nous donnons à l'église de Brême la partie de Frise, qui est voisine de la Saxe; & de peur qu'à l'avenir quelqu'un n'usurpe sur ce diocése, nous en avons fait marquer les bornes. Ensuite cette partie de la Frise est bornée en détail. On trouve une ordonnance de l'année suivante 786. par laquelle le roi Charles établit Trutman comte de Saxe, & lui recommande la protection des prêtres dans tout le pays.

AN. 788.

tom. I. capit. 240.

S. Villehade ne survêcut à son ordination que deux ans, pendant lesquels il s'exerça de plus en plus à la vertu. Dès sa jeunesse il avoit observé une grande abstinence, ne bûvant ni vin ni rien qui pût enyvrer; ne mangeant ni chair, ni lait, ni poisson, mais seulement du pain, du miel, des herbes & des fruits. Toutefois à la fin de sa vie le pape Adrien lui ordonna de manger du poisson, à cause de ses fréquentes maladies. Il ne se passoit presque aucun jour qu'il ne célébrât la messe avec beaucoup de lar-

Vita c. 9.

AN. 789. mes, & qu'il ne chantât le pseautier, & tel jour il le repetoit deux ou trois fois : il étoit continuellement appliqué à la lecture, ou à la méditation des veritez chrétiennes. Il bâtit à Brême une fort belle église pour sa cathédrale,
c. 10. qu'il dédia le dimanche, premier jour de Novembre 789. & mourut huit jours après. Il y fut
Martyr. R. 8. Nov. enterré, & il se fit plusieurs miracles à son tombeau. L'église honore sa mémoire le jour de sa mort, huitiéme de Novembre.

XLV. Capitulaire pour la Saxe.

Capit. tom. 1. p. 251.

On rapporte avec vrai-semblance à ce même tems un capitulaire du roi Charles touchant la Saxe, contenant trente-quatre articles, dont la plûpart regardent l'affermissement de cette église naissante. En voici les principaux. Les églises
c. 1. seront du moins autant honorées qu'étoient les temples des idoles. Elles serviront d'asyle à ceux
c. 2. qui s'y refugieront; ils y demeureront en paix, jusqu'à ce qu'ils se présentent à l'assemblée, pour être jugez, & on ne les condamnera ni à mort, ni à mutilation des membres. Défense de brûler une église, d'y entrer par force, ou en enlever
c. 3. quelque chose, sous peine de la vie. Même peine contre quiconque aura tué un évêque, un prê-
c. 5. tre ou un diacre. C'est-à-dire, que ces meurtres ne pourront être rachetez, comme les autres l'étoient, suivant les loix barbares. Défense
c. 9. sous même peine de sacrifier un homme au démon: de brûler un homme ou une femme, comme sorciers: en manger, ou en faire manger la chair, supposant que ces sorciers mangent
c. 6. les hommes. Défense de brûler les corps morts, suivant l'usage des payens: de manger de la
c. 7. chair en carême, au mépris de la religion chrétienne. Tous ces crimes sont punis de mort:
c. 4. On condamne aussi à mort tout Saxon, qui se
c. 8. cachant dans la multitude, méprisera de venir au baptême : & quiconque conspire avec les

paiens contre les Chrétiens. Mais ce qui peut faire croire que ces loix si severes avoient principalement pour but, d'intimider les barbares & procurer leur conversion; c'est qu'il est dit, que quiconque n'aiant commis ces crimes qu'en secret, se soumettra à la penitence, sera délivré de la mort, par le témoignage de l'évêque. AN. 789. *c.* 14.

On fera baptiser tous les enfans dans l'an, sous peine de grosse amende. C'est qu'on les reservoit encore pour Pâque, à moins qu'ils ne fussent en danger. Les mariages illicites sont aussi punis d'amende. Les corps des Saxons chrétiens seront portez aux cimetieres des églises, & non aux tombeaux des paiens. Ceux qui auront fait des vœux à des fontaines ou à des arbres, ou mangé en l'honneur des démons, paieront une amende; ou s'ils n'ont pas de quoi, seront donnez en service à l'église, jusqu'à ce qu'ils paient. Les devins & les sorciers seront aussi donnez aux églises. On donnera à chaque église une court ou métairie, *cortem*, avec deux manses, *mansos*, c'est-à dire, deux maisons des serfs, & les terres pour les nourrir; & six vingt hommes libres contribueront à donner à l'église un homme & une femme de condition servile. On paiera à l'église la dixme de tout; même de ce qui appartient au fisc. On ne tiendra aucune assemblée profane les dimanches & les fêtes. Les autres articles de ce capitulaire regardent le temporel. *c.* 19. *c.* 20. *c.* 22. *c.* 21.

XLVI. Capitulaire d'Aix-la-Chapelle.

Le roi Charles passa à Aix-la-Chapelle la fête de Pâque de l'an 789. qui étoit le dix-neuviéme d'Avril: & le vingt-troisiéme de Mars precedent, il tint une assemblée au même lieu, où il publia un capitulaire de quatre-vingt articles, qui tend principalement au rétablissement de la discipline. Il est adressé à tous les ecclesiastiques; & aux seculiers constituez en dignité; *An. Loisel. Lauresh. &c. to.1.c.p. 209. To.7.conc. p 966.praef.*

AN. 789. & les commissaires du prince sont chargez de le porter dans les provinces. Les cinquante huit premiers articles contiennent des extraits des anciens canons ; dont le corps de l'article est le sommaire. Le premier, par exemple, porte : Il y en a qui sont excommuniez pour leurs fautes, par leurs évêques, & reçus à la communion par d'autres personnes ecclésiastiques ou laïques. Ce qui est absolument défendu par les conciles de Nicée, de Calcedoine, d'Antioche & de Sardique. Ensuite sont rapportez tout au long les canons de ces conciles. C'est donc un extrait du code des canons que le pape Adrien avoit donné
Sup. n. 5. au roi Charles en 774. où l'on a mis ce que l'on estimoit le plus d'usage. Les vingt-deux derniers articles de ce capitulaire ne contiennent point d'autoritez de canons : ce sont seulement des exhortations salutaires, pour maintenir la religion, la paix & les bonnes mœurs. Voici ce qui m'y paroît de plus remarquable.

c. 62. Ceux qui jurent sur les reliques, sont exhortez à le faire à jeun : il est défendu de faire jurer les enfans avant l'âge de raison : ceux qui se sont une fois parjurez, ne peuvent plus être témoins
c. 63. ni admis au serment. Toutes superstitions sont défenduës ; & ordonné de punir les enchanteurs, ceux qui prétendent amener des tempêtes, ou
c. 76. donnent des ligatures. On défend tous les écrits apocryphes ; comme une prétenduë lettre des-
Sup. l. XLII. n. 10. cenduë du ciel, qui avoit couru l'année précedente. Nous avons vû une lettre semblable de
c. 77. l'imposteur Adalbert. On défend de souffrir certains vagabons nommez Mangons ou Cottions qui couroient par le païs, nuds & chargez de fers, sous prétexte de penitence. Il vaut mieux, ajoûte le capitulaire, que s'ils ont commis quelque crime extraordinaire, ils demeurent en un

lieu à travailler & servir, pour accomplir la penitence qui leur sera imposée, suivant les canons. AN. 789.
On marque les travaux qui sont défendus le dimanche; & on permet de voiturer pour trois causes: pour l'armée, pour les vivres & pour les enterremens. c. 79.

On exhorte les évêques à ne pas remplir leur clergé d'enfans de condition servile; mais y mettre aussi des libres. D'établir de petites écoles, pour apprendre à lire; & d'autres par toutes les cathedrales & les monasteres, où l'on apprenne les pseaumes, les notes, le chant, l'arithmetique & la gramaire. On ne voit point si ces notes étoient celles du chant ou de l'écriture abregée. Que l'on se serve de livres bien corrigez; & que l'évangile, le pseautier & le missel ne soient écrits que par des hommes en âge parfait: Les évêques auront soin que les prêtres qu'ils envoient par le diocese, pour instruire & gouverner le peuple, n'enseignent rien d'apocryphe, & ils instruiront eux-mêmes le peuple des veritez de foi necessaires au salut & des regles des mœurs. Les moines seront examinez dans le noviciat, avant que d'être reçus; & n'iront point aux assemblées de justice, non plus que les clercs, qui seront sous la conduite de l'évêque, comme les moines sous l'abbé. Défense aux abbesses de donner dans l'église la benediction aux hommes, par l'imposition des mains & le signe de la croix; ni le voile aux filles avec la benediction sacerdotale. Les moines suivront le chant Romain, selon l'institution du roi Pepin, quand il ôta le chant Gallican, pour entretenir l'union avec le saint siege. c. 70. c. 80. c. 71. c. 74. c. 78.

Il y a deux autres capitulaires de la même année 789. dont l'un est de seize articles, qui ne concernent presque que les moines: l'autre en contient vingt & un, dont les plus remarquables p. 241. p. 243.

AN. 790. sont : Les petits monasteres de filles où la regle n'est point observée, seront réünis aux grands : leur clôture sera exacte, & elles n'écriront point de billets de galanterie. On baptisera suivant l'usage Romain. Les dimanches & les fêtes tout le monde ira aux églises publiques ; & on ne dira point la messe dans les maisons. On ne baptisera point les cloches, & on ne pendra point à des perches des papiers contre la grêle. Les évêques, les abbez & les abbesses n'auront ni chiens ni oiseaux pour la chasse, ni bouffons ou jongleurs.

c. 3.
c. 7.
c. 9.
c. 23.
c. 15.

XLVII
Livres Carolins.

Hincm in Laudun. c. 20 p. 457. V. Not. Sirm to. 7. conc. p. 1054.

Le pape Adrien avoit envoyé au roi Charles des actes du concile de Nicée, pour les faire examiner & approuver par les évêques d'Occident, qui n'y avoient point eu de part, & n'y avoient pas même été appellez. Le roi les ayant fait examiner, les évêques de France trouverent la décision des Grecs contraire à leur usage ; qui étoit bien d'avoir des images dans les églises, mais non de leur rendre aucun culte. Ils composerent donc sous le nom du roi un long écrit divisé en quatre livres, avec une grande preface, où ils disoient : On a tenu il y a quelques années en Bithynie un concile, où l'on a usé d'une telle impudence, qu'on y a rejetté entierement les images que les anciens avoient mises pour l'ornement des églises & la memoire des choses passées : attribuant aux images ce que le Seigneur a dit des idoles ; & prétendant que leur empereur Constantin les avoit délivrez de l'idolâtrie. On a tenu en ces quartiers-là un autre concile il y a environ trois ans, qui donne dans une erreur opposée. Car ayant anathématisé le premier, il oblige à adorer les images. Il est clair que le premier concile est celui que Constantin Copronyme fit tenir à C. P. en 754. & que le second est celui qui fut tenu sous Constantin &

p. 92.

Irene, à Nicée en Bithynie, l'an 787. & par consequent que cet écrit fut composé vers l'an 790. AN. 790.

Pour nous, ajoûte la preface, nous recevons les six conciles generaux ; mais nous rejettons avec mépris les nouveautez : comme aussi ce concile tenu en Bithynie, pour faire adorer les images : Dont les actes destituez d'éloquence & de sens étant venus jusqu'à nous, nous avons été obligez d'écrire pour le refuter, afin que personne n'y soit trompé ; & nous avons entrepris cet ouvrage de l'avis des évêques de nôtre royaume. Car c'est le roi Charles que l'on fait parler.

Dans le corps de l'ouvrage voici ce qui me paroît de plus remarquable. Il est vrai que Moïse à fait faire des Cherubins par ordre de Dieu ; mais il n'a pas commandé de les adorer. Il en est de même du serpent d'airain, qui devoit bien être regardé, pour guerir, mais non adoré. Et sur le passage du pseaume qui porte : Adorez l'escabeau de ses pieds ; c'est-à-dire, à la lettre, l'arche d'alliance : ils ont recours aux explications mystiques des peres, qui l'entendent de JESUS-CHRIST. On alleguoit un passage des actes de S. Silvestre, où il est dit qu'il presenta à Constantin les images des apôtres. On répond qu'il ne les fit pas adorer : & on conteste l'autorité de ces actes, renvoyant au decret de saint Gelase. L'auteur de cet ouvrage avoüe qu'il ne connoît ni la vie ni les écrits de S. Gregoire de Nysse. Il trouve fort mauvais que le concile de Nicée compare les images à l'Eucharistie, dont il releve la dignité ; & dit que les images n'ont aucune consecration, & tiennent tout ce qu'elles sont du peintre ou du sculpteur. Il y avoit donc dès-lors en Occident des images de relief, & les images n'avoient aucune benediction, non

Lib I. c. 15.
c. 18.
Lib II. c 5. p. 99.
Sup. l XXX. n. 34.
Lib. II. c 17.
c. 27.
v. lib. IV. n. 16.

AN. 790. plus qu'en Orient. L'auteur prétend aussi ré-
lib. II. *c.* 28. 29. 30. pondre à la comparaison des images avec la croix, les vases sacrez & les livres de l'écriture sainte. Il releve la vertu de la croix, sans démêler l'équivoque de la croix prise pour la passion de JESUS-CHRIST, & pour le bois qui en a été l'instrument, & les images de cette croix materielle. Car s'il est permis d'honorer la vraie croix & ses images, parce qu'elles nous rappellent en memoire la passion de JESUS-CHRIST; pourquoi ne sera-t-il pas permis d'honorer l'image de JESUS-CHRIST même? Il en est de même à proportion des vases sacrez. Ce sont toûjours des choses materielles & des ouvrages de la main des hommes, dont la veneration ne peut être que relative. Cet endroit est le plus foible des livres Carolins : car c'est ainsi que nous nommons cet ouvrage.

liv III. *c.* 3. *c.* 15. L'auteur fait plusieurs reproches incidens aux peres du concile de Nicée; & entre autres à Taraise, de dire que le Saint-Esprit procede du Pere par le Fils. En répondant à la comparaison des images des empereurs, que l'on honoroit
c. 16. dans les villes & les provinces, les recevant avec des cierges & des parfums : il dit que c'est un abus & un reste d'idolâtrie. Sur ce que l'on dit, que l'honneur de l'image passe à l'original : il convient que les gens instruits peuvent en user ainsi ; mais il soutient que c'est une occasion de
c. 17. scandale aux ignorans. Ainsi il ne seroit plus question que de bien instruire les peuples. L'auteur reproche à Constantin métropolitain de Chipre, d'avoir dit : Je reçois & j'honore les saintes images, suivant l'adoration que je rends à la sainte Trinité; & j'anathematise ceux qui ne sont pas de ce sentiment. Mais c'est une er-
Conc. 7 *act.* 3. *p.* 187. *C. p.* 725. *D.* reur de fait, fondée apparemment sur une mauvaise traduction. Car dans l'original grec & les

deux anciennes versions que nous avons, Constantin de Chipre parle ainsi : Je reçois & j'honore les saintes images ; & je ne rends qu'à la seule Trinité suprême l'adoration de latrie. Ce qui fait un sens tout contraire. Cependant c'est principalement cet article qui rendit le concile de Nicée odieux en Occident. L'auteur des livres Carolins prétend, que l'honneur que l'on rend aux reliques des saints ne tire point à consequence pour leurs images ; mais il ne dit rien de solide pour le prouver. Il reproche aux peres de Nicée d'avoir emploié pour preuves, des écrits apocryphes & fabuleux ; mais il n'en fait la critique en particulier que de très-peu. Il est vrai qu'il refute assez bien plusieurs applications forcées de l'écriture.

AN. 790.

c. 24.

c. 30.

Enfin il soûtient que le concile des Grecs n'est point universel, parce qu'il n'est point assemblé de toutes les parties de l'église, ni la décision conforme à la doctrine de l'église universelle. Car il convient qu'un concile de quelques provinces peut passer pour universel, quand sa doctrine est catholique. C'étoit les deux principales raisons des François pour rejetter ce concile qu'il n'y avoit eu de tout l'Occident que les legats du pape ; & que sa décision étoit contraire à leur usage. La conclusion est adressée au pape & à l'église Romaine en ces termes : Sachez que suivant les lettres de S. Gregoire à Serenus, nous permettons de faire des images & de les mettre dans l'église & dehors, pour l'amour de Dieu & de ses saints ; mais nous n'obligeons point ceux qui ne le veulent pas, à les adorer ; & nous ne permettons ni de les rompre ni de les détruire. Tout cet écrit fait voir une grande prévention des François contre les Grecs. Ils les chicanent sur plusieurs points de peu d'importance ; emploient quantité d'expressions dures,

Lib. IV. c. 28.

c. ult.

AN. 790. de mauvais raisonnemens & de preuves hors du sujet.

XLVIII Constantin épouse Marie. *Theoph an. 2. p. 384.*

Il est certain d'ailleurs que le roi Charles avoit alors sujet d'être mal content de l'imperatrice Irene. Car dès l'an 782. elle avoit envoié demander à Charles Rotrude sa fille pour le jeune Constantin, & laissé auprès d'elle un eunuque pour lui apprendre la langue & les mœurs des Grecs; & toutefois six ans après elle rompit le traité, & nonobstant l'affection que Constantin avoit conçuë pour Rotrude, elle lui fit épouser malgré lui une Armenienne nommée Marie, au mois de Novembre, indiction douziéme, l'an 788. Marie étoit de basse naissance; mais on attribua son élevation à la vertu de son oncle Philarete, surnommé l'aumônier. Il étoit de Paphlagonie; & s'étant enrichi par son travail, il tomba en pauvreté & ne cessa pas de faire l'aumône. On remarque cet exemple de sa charité. Un de ses voisins ayant perdu son bœuf, vint le trouver comme il labouroit. Le voiant affligé de sa perte, il détacha un de ses bœufs qu'il lui donna, & se mit à tirer sa charuë avec l'autre bœuf. Sa niece étant devenuë imperatrice, l'enrichit: il continua ses aumônes avec abondance: & mourut dans une heureuse vieillesse. L'église Grecque l'honore le second de Decembre.

Id. an. 9. p. 391.

Menol. Basil. 1. Decemb.

Menol. Basil. 17. Apr. Boll. to. 10. p 492. Men. 12. Apr.

Constantin avoit aussi de son côté une tante sainte, nommée Anthuse fille de Constantin Copronyme, qui l'aiant voulu marier, elle le refusa. Après sa mort se trouvant libre, elle distribua tous ses biens aux pauvres, aux églises, aux monasteres, ou pour la redemption des captifs. Elle donna ses habits d'étofes d'or pour l'ornement des églises. C'étoit la mere des orfelins & des enfans abandonnez: elle les rassembloit, les élevoit & les instruisoit. Elle mettoit les vieilles

gens en des hôpitaux, & prenoit soin des mourans. Irene & Constantin l'inviterent souvent à prendre part avec eux au gouvernement de l'empire; mais elle le refusa constamment : & aiant reçu le voile des mains du patriarche Taraise, elle se retira dans le monastere d'Eumenie, où elle mourut. L'église Grecque honore sa memoire le douziéme d'Avril. AN. 790.

XLIX. Constantin seul empereur. *Theoph. an. 10. p. 391.*

Dès l'année qui suivit le mariage de Constantin, c'est à-dire la dixiéme de son regne, 789. de JESUS-CHRIST, la division éclata entre lui & sa mere Irene. De prétendus devins persuaderent à cette princesse, qu'ils étoient assurez que c'étoit à elle & non à son fils, que Dieu avoit destiné l'empire. Etant femme & ambitieuse, elle se laissa aisément seduire par ces promesses. Constantin de son côté, âgé de vingt ans, voioit avec chagrin qu'il n'avoit encore aucun pouvoir, & que le patrice Staurace disposoit de tout. Il résolut donc de faire arrêter sa mere, & la releguer en Sicilie. Mais Staurace découvrit la conjuration; & l'imperatrice fit foüetter, raser & exiler plusieurs des grands officiers, qui en étoient complices. Elle fit battre son fils même, l'accabla de reproches, & l'empêcha pendant plusieurs jours de paroître en public.

Cependant la flotte des Arabes étant partie de Chipre, vint attaquer les Romains dans le golfe d'Attalie. Theophile duc de Cibyre en Cilicie, s'étant trop avancé, fut pris & mené au calife Aaron qui lui fit de grandes promesses pour l'obliger à apostasier. Après l'avoir pressé long tems; comme il demeura ferme, il lui fit couper la tête, & Theophile souffrit ainsi le martyre. L'église en fait memoire le vingt deuxiéme de Juillet. *Martyr. R. 22. Juill.*

L'imperatrice Irene avoit fait prêter serment *Theoph p. 393.*

AN. 790. à toutes les troupes, hormis à celles d'Armenie, de lui obéïr à elle seule. Ceux-ci le refuserent, à cause du serment qu'ils avoient fait dix ans auparavant d'obéïr à Constantin & à Irene; & comme elle voulut les contraindre, ils proclamerent empereur Constantin seul. Les troupes des autres Themes : car c'est ainsi que l'on nommoit alors le corps de la milice, prirent la même resolution; & s'étant assemblez au mois d'Octobre de la quatorziéme indiction, l'an 790. ils déclarerent Constantin seul empereur. Mais au mois de Janvier 792. indiction quinziéme, il se laissa persuader par sa mere & par plusieurs grands, de la déclarer encore imperatrice; & de mettre à la tête des actes les deux noms de Constantin & d'Irene, comme au commencement. Ce jeune prince étoit foible & leger, & croioit aux astrologues : un desquels, nommé Pancrace, lui persuada de combattre temerairement les Bulgares, qui le battirent, & lui tuerent plusieurs personnes considerables, & Pancrace lui-même. De son tems au mois de Decembre 790. il y eut un incendie à CP. qui brûla une partie du palais patriarcal, & entre autres l'endroit où étoient les originaux des explications de saint Jean Chrysostome sur l'écriture.

p. 349. *p. 395.* *p. 394.* *Cedr. tom 2 p. 472.*

L. Heresie de Felix & d'Elipand.

Eginart. annal 792.

En Espagne il s'éleva cependant une nouvelle heresie. Elipand qui avoit succedé à Cixila dans le siege de Tolede, consulta Felix évêque d'Urgel, qui avoit été son maître, de quelle maniere il reconnoissoit JESUS-CHRIST pour fils de Dieu : s'il le tenoit pour fils naturel ou pour adoptif. Felix répondit, que JESUS-CHRIST, selon la nature humaine, n'est que fils adoptif & nuncupatif; c'est-à-dire, de nom seulement. Elipand aiant reçu cette réponse, répandit cette doctrine dans les Asturies & la Galice; & Felix

la repandit au deçà des Pirenées, dans la Septimanie, qui est à peu près nôtre Languedoc. Elipand attira encore à son parti Ascaric archevêque de Brague ; & quelques Chrétiens de Cordoüe. *Jon Aur. de imag. l 1. init.*

Le pape Adrien averti de cette erreur naissante, écrivit une lettre à tous les évêques d'Espagne, par laquelle il les exhorte à s'en donner de garde, & à demeurer ferme dans la doctrine de l'église. Saint Pierre, ajoûte-t-il, a reconnu JESUS-CHRIST pour le fils du Dieu vivant ; & S. Paul dit, que Dieu n'a pas épargné son propre fils. Il rapporte ensuite les autoritez de plusieurs peres Grecs & Latins, pour montrer que le nom d'enfans adoptifs convient aux Chrétiens, & non à JESUS CHRIST même. Il se plaint dans cette même lettre de quelques autres abus qui regnoient en Espagne. Quelques-uns reculoient la Pâque au-delà des bornes prescrites par le concile de Nicée, & les chefs de cette secte étoient deux évêques, Migetius & Egila. Quelques-uns traitoient d'ignorans ceux qui ne vouloient pas manger du sang de porc & des viandes suffoquées, quoique la pratique generale fût de s'en abstenir ; & le pape déclare ceux qui en mangent chargez d'anathême. D'autres, entendant mal la prédestination, nioient la liberté, ou la relevoient trop, au préjudice de la grace. D'autres, se conformoient aux mœurs des Juifs & des payens, c'est-à-dire, des Musulmans ; & contractoient des mariages avec eux ; des femmes se remarioient du vivant de leurs maris. Les prêtres étoient ordonnez sans examen, & plusieurs autres abus regnoient en Espagne, sans doute à la faveur de la domination des Arabes. Egila dont il est parlé dans cette lettre, étoit évêque d'Elvire ou Illiberis dans la Betique, & avoit été *Cod. Car. 87.* *Matth. XVI. 16.* *Rom. VIII. 32.* *Ead ep 97.*

AN. 792. ordonné par Villicaire archevêque de Sens, qui en avoit obtenu commission du pape, sur le rapport avantageux qu'il lui avoit fait de sa foi & de ses mœurs.

LI. Beat & Etherius résistent à Elipand. *Vit. S. Beati. to. 5 act. Ben. p. 736.*

En consequence de cette lettre du pape, Elipand archevêque de Tolede, assembla un concile, où il condamna l'erreur de Migece touchant la Pâque; mais il continua d'enseigner la sienne touchant l'adoption de JESUS-CHRIST. Celui qui lui résista le plus, fut Beat prêtre & moine dans les montagnes des Asturies nommées Levanes. Il fut aidé dans ce travail par Etherius son disciple, depuis évêque d'Osma; & ils ramenerent à l'église plusieurs de ceux qu'Elipand avoit seduits. Celui-ci en fut extremêment irrité, & écrivit contre eux à un abbé nommé Fidele, une lettre, où il disoit entre autres choses : Qui ne confesse pas que JESUS-CHRIST est adoptif selon l'humanité & non selon la divinité, est heretique. Au lieu de me consulter, ils veulent m'enseigner : montrant qu'ils sont serviteurs de l'Antechrist. Je vous envoye la lettre de l'évêque Ascaric, qui m'interroge modestement, afin que vous voyiez la difference & l'humilité des serviteurs de JESUS-CHRIST. On n'a jamais oüi dire que les Livaniens aient instruit ceux de Tolede. Tout le monde sait que ce siege a toûjours été illustre par sa foi, & qu'il n'en est rien sorti de schismatique. Mes freres & moi nous avons reprimé à Seville l'heresie des Migetiens touchant la Pâque & les autres erreurs; & ceux-ci prétendent nous reprendre. Si vous agissez mollement & ne les corrigez, je le ferai connoître à nos freres, c'est-à-dire, aux autres évêques, & vous en aurez la confusion. Instruisez nôtre frere Etherius, qui est encore jeune, & n'a conferé qu'avec des ignorans & des schismatiques. Il compare ensuite Beat à Bonose le

p. 364.

Sup. liv XIX 27. 20. n. 44.

Fautinien, & à Fauste le Manichéen ; & ajoûte : Je vous prie, excitez vôtre zele pour ôter cette erreur d'entre vous; afin que comme le Seigneur à déraciné par ses serviteurs l'heresie Migetiene dans la province Betique: ainsi il se serve de vous pour arracher de la province d'Asturie l'heresie Beatienne. Ainsi parloit Elipand. Sa Lettre fut écrite au mois d'Octobre, Ere 823. qui est l'an 785. & Beat étant venu avec Etherius trouver l'abbé Fidele à cause de la Reine Abosinde, ils virent cette lettre le vingt-sixiéme de Novembre suivant, & apprirent qu'elle étoit répanduë par toute l'Asturie.

Ether. lib 1. adv. Elip. init. to. 13. bibl. PP. Lugd. p. 355.

Abosinde étoit fille du roi Alfonse le catholique, & veuve de Silo, qui succeda à Aurelius, l'Ere 812. c'est à-dire l'an 774. & regna neuf ans. Il apporta de Merida le corps de sainte Eulalie vierge & martyre, & le mit dans le monastere de saint Jean de Pravia qu'il fonda, & où il fut enterré & son épouse aussi. Cette princesse avec tous les officiers du palais donna pour successeur à Silo, Alfonse fils du roi Froïla son frere, l'Ere 821 l'an 783. Mais Mauregat son oncle, fils d'Alfonse premier & d'une esclave, le chassa & s'empara du royaume, qu'il tint six ans. Après sa mort, Ere 827. l'an 789. Veremon neveu d'Alphonse premier, regna pendant trois ans : au bout desquels se souvenant qu'il avoit été ordonné diacre, il remit la couronne à Alfonse, que Mauregat avoit chassé, & vêcut avec lui plusieurs années en grande amitié. Alfonse second, surnommé le chaste, fut donc rétabli, l'Ere 830. l'an 792. & regna cinquante ans. Pendant l'usurpation de Maugerat, la reine Abosinde se retira & prit l'habit de religieuse, suivant l'ordonnance du troisiéme concile de Sarragoce ; & vêcut sous la conduite de l'abbé Beat.

Sebast Salmant. p 49. & Sandoval

Sup l. xli n 48. Vit. S. Beati n 8.

AN. 791. Celui-ci ayant donc vû la lettre d'Elipand à l'abbé Fidele, y fit une réponse en son nom & de son disciple Etherius, déja évêque d'Osma. Elle est divisée en deux livres, & écrite avec peu d'ordre & de methode; mais elle fait voir une grande étude de l'écriture & des peres. On y rapporte le symbole ou confession de foi d'Elipand, où parlant de la Trinité, il dit, que les trois personnes, sont: Dieu, le principe & le Saint-Esprit; & compare leur union à celle du mari & de la femme, & de plusieurs ames unies par la charité. En quoi il semble n'admettre qu'une union morale. Ensuite parlant de l'incarnation, il exprime nettement son erreur: en disant, que JESUS-CHRIST n'est que fils adoptif de Dieu, selon son humanité; & que ce n'est pas par celui qui est né de la Vierge, & fils par adoption, & par grace, que Dieu a créé les choses visibles & invisibles; mais par celui qui est fils par nature. Ce qui est Nestorien. Beat écrivit encore un commentaire sur l'apocalypse, que nous n'avons plus; & se retira au monastere de Valcavado, où il mourut en paix, le dix neuviéme de Fevrier 798. Il y est honoré comme saint, sous le nom de saint Bieco.

Lib.1.p.363

v Boll.to 5. p.146.

LII.
Concile de Narbonne.

Comme le roi Charles avoit étendu ses conquêtes jusques en Espagne, Urgel se trouvoit dans son obéissance: c'est pourquoi étant averti des erreurs de Felix, il fit assembler un concile à Narbonne, le vingt-septiéme de Juin, la vingt-troisiéme année de son regne, qui est l'an 791. L'acte porte, que les évêques s'assemblerent pour plusieurs & diverses affaires ecclésiastiques, principalement pour le dogme pernicieux de Felix d'Urgel: étant exhortez par les lettres du pape Adrien, & par le commissaire du roi, nommé Didier, qui y assista. Urgel étoit

Tom. 7. conc. p 964. V. Coint. an. 791 n. 11. 12.

alors soumise à la metropole de Narbone; & l'importance de l'affaire y fit assembler des évêques de sept provinces voisines; d'Arles, d'Aix, d'Embrun, de Vienne, de Bourges, de Bordeaux & d'Eause ou Auch. Ils étoient en tout vingt-six évêques & deux deputez absens : à la tête étoient les deux archevêques Daniel de Narbonne, & Elifant d'Arles, dont le nom est le même qu'Elipand. On ne voit point ce qui s'y passa touchant l'affaire de Felix, qui y étoit present, & y souscrivit le treiziéme; & les conciles suivans où on le jugea, font croire qu'il ne fut rien décidé à son égard en celui-ci. L'acte qui nous en reste marque seulement la décision de quelques differends particuliers, entre l'archevêque de Narbonne, & les évêques d'Elne & de Beziers, pour les limites de leurs dioceses, & les prétentions de l'archevêque au-delà des Pyrenées. AN. 791.

LIII. Concile de Frioul.

Ann Loisel. Lauresh. Bertin. Metens. an. 791.

La même année 791. vingt-troisiéme de Charles, l'erreur de Felix & d'Elipand fut aussi condamnée dans le concile de Frioul, tenu par Paulin patriarche d'Aquilée. Le roi Charles avoit fait la guerre cette année avec avantage contre les Avares ou les Huns: car les historiens confondent ces deux peuples. Il ne pouvoit plus souffrir les insultes que ces barbares faisoient aux églises & aux Chrétiens, qui s'en étoient plaints sans en avoir eu aucune satisfaction. Ainsi après avoir fait celebrer des prieres accompagnées de jeûnes & de processions nuds pieds pendant trois jours, pour implorer le secours de Dieu, il fit marcher ses troupes contre eux des deux côtez du Danube, & leur donna une telle épouvante, qu'ils se retirerent dans les lieux inaccessibles. Les François ravagerent le pays, firent un grand butin & emmenerent une infinité de captifs. D'un autre côté l'armée

Epist. ad Fast. to. 1. cap. p. 255.

AN. 791. d'Italie combatit les Avares, & en fit un grand carnage. Le roi Charles donna avis de ces heureux succès à la reine Fastrade son épouse, qui étoit demeurée à Ratisbonne; pour faire observer les mêmes devotions qu'il specifie en détail.

To. 7. conc. p. 991. Ces victoires donnerent occasion à Paulin de tenir un concile avec ses suffragans, qu'il convoqua par ses lettres canoniques. Ils s'assemblerent à Frioul dans l'église de la sainte Vierge; & après la lecture de l'épître & de l'évangile, & plusieurs prieres, les portes étant fermées & le peuple en foule au dehors; l'archidiacre appella sur une liste les évêques, qui entrerent en silence par une porte secrete. Quand ils furent tous assis, Paulin dit: Vous savez que les desordres des guerres dont nous étions environnez, ne nous ont pas permis depuis long-tems de tenir des conciles, quoique les canons les ordonnent deux fois l'année. Il est vrai que l'on supplée en quelque maniere par les conciles generaux convoquez par le prince, où j'ai souvent assisté. Il entend les conciles que le roi Charles assembloit presque tous les ans de tous les païs de son obéïssance. Il continuë: Maintenant nous trouvant en repos après la défaite des barbares, nous nous sommes pressez de vous assembler, p 994 D. suivant les canons. Il propose ensuite de commencer par la foi, & combat deux erreurs. La premiere, que le S. Esprit ne procede que du Pere & non du Fils: Qui a, dit-il, obligé d'ajoûter au symbole, *Filioque*: quoique les peres qui l'ont composé eussent raison de ne le pas mettre, emploiant simplement l'expression de l'évangile. Joan xv 26. L'autre erreur, est de diviser JESUS-CHRIST p 999. c. en deux, l'un naturel & l'autre adoptif; qu'il 1001. B. condamne sans en nommer les auteurs.

Ce concile fit aussi quatorze canons; dont le

premier eſt contre la ſimonie, les ſuivans tou- AN. 791.
chant la vie exemplaire que doit mener le cler-
gé, à qui on défend de loger avec quelque fem- *c. 4.*
me que ce ſoit, même celles que permettent *c. 6.*
les canons. On défend aux clercs les chanſons *c. 7.*
profanes, les inſtrumens de muſique, & les
grands divertiſſemens. Aucun évêque ne con-
damnera à la dépoſition un prêtre, un diacre
ou un abbé, ſans conſulter le patriarche d'A-
quilée. Les mariages clandeſtins ſont défendus:
mais on fera des contrats, on donnera le tems
de s'informer de la parenté, & le curé en aura
connoiſſance. Les contractans ne feront point
d'un âge trop inégal, pour éviter les occaſions *c. 9.*
d'adultere. L'homme qui ſe ſépare de ſa femme
pour cauſe d'adultere, ne peut ſe remarier tant *c. 10.*
qu'elle eſt vivante: mais la femme coupable ne
peut ſe remarier, même après la mort de ſon *c. 11.*
mari. Les filles, ou les veuves, qui ont une
fois pris l'habit noir en ſigne de continence, doi- *c. 12.*
vent en garder le vœu, quoiqu'elles n'aient
point été conſacrées par l'évêque. La clôture
des religieuſes ſera exactement obſervée. Per-
ſonne n'entrera chez elles ſans la permiſſion de
l'évêque, qui n'ira lui-même qu'accompagné de *c. 13.*
clercs. Ni les abbeſſes, ni les religieuſes ne
ſortiront point, ſous prétexte d'aller à Rome;
ou ailleurs en pelerinage. On obſervera le di-
manche depuis les vêpres ſonnées le ſamedi au
ſoir, & les mariez garderont la continence.
Mais on ne fêtera pas le ſamedi, comme fai- *c. 14.*
ſoient encore les payſans. Le dernier canon re-
commande le payement des dixmes & des pre-
mices. *Boll. ii Jan.*

Paulin qui préſidoit à ce concile, étoit fa- *to. 1. p. 713.*
meux par ſa doctrine, & avoit été maître de *Coint. an.*
grammaire. Le roi Charles qui favoriſoit les *776. n. 7.*
arts liberaux, lui donna une terre en Lombar-

AN. 792. die, acquise par confiscation. La donation est datée du 17. de Juin, la huitiéme année de Charles, c'est-à-dire l'an 776. & il succeda peu de tems après à Sigvalde, dans le siege d'Aquilée. Il étoit ami particulier d'Alcuin, comme il paroît par plusieurs lettres, où Alcuin louë sa pieté, l'encourage à la prédication, & se recommande à ses prieres. On croit qu'il contribua beaucoup à la conversion des Avares.

Epist. 2. 73. 113 94.

Ann. Egin. 792. *Lauresh. Loisel. an.* 792.

L'année suivante 792. le roi Charles fit amener Felix d'Urgel à Reginum ou Ratisbonne en Baviere, où il avoit passé l'hyver, & y assembla un concile. Felix y fut oüi, & étant convaincu d'erreur, il fut envoié à Rome vers le pape Adrien en presence duquel il confessa & abjura son heresie, dans l'église de S. Pierre; puis il retourna chez lui à Urgel.

Elog. to 5. *Act. SS. Ben. p.* 92. 93. *&c.*

Felix fut conduit à Rome par Angilbert, un des seigneurs en qui Charles avoit le plus de confiance, & qui avoit eu deux fils de Berthe, fille de Charles. Il avoit été primicier du palais du jeune Pepin roi d'Italie, qu'il y suivit & y demeura quelque tems. Ensuite il eut le gouvernement de la côte maritime de France, vers l'Ocean & l'Angleterre: ce qui lui ayant fait connoître le monastere de Centule, ou de saint Riquier, il s'y retira vers l'an 790. & embrassa la vie monastique, avec la permission du roi qui ne laissa pas de l'emploier encore depuis aux affaires les plus importantes de l'église comme à cette ambassade à Rome, pour y conduire Felix d'Urgel en 792.

LIV. Alcuin en France

Sup. n 17. *Elog. tom.* 5. *Acta SS. Ben. p* 162.

Angilbert étoit lié d'une étroite amitié avec Alcuin qui vint s'établir en France cette même année, suivant la promesse qu'il en avoit faite au roi Charles, quand il le rencontra à Pavie, douze ans auparavant. Alcuin étoit Anglois, né dans la province d'Yorc, de parens nobles &

riches; & fut élevé dès l'enfance dans le monastere de cette cathedrale. Egbert & Elbert tous deux archevêques d'Yorc, l'un après l'autre, furent ses maîtres. Il apprit sous eux le latin & le grec: Egbert en mourant, l'an 765. le fit bibliothecaire de son église; & Egbert le chargea de l'école d'Yorc, où il eut entre autres pour disciples saint Liudger, Fridugise, & Enbald le jeune. Alcuin prit pour nom latin, Flaccus Albinus; & il est fort connu sous le nom d'Albin. AN. 792. *Sup. n. 19.*

Le roi Charles l'aiant rencontré à Pavie en 780. l'invita à venir en France; & il y passa quelque tems auprès de ce prince, à qui il enseigna la rhetorique, la dialectique, & principalement l'astronomie; à laquelle le roi employa beaucoup de tems & de travail, comme il paroît par plusieurs lettres d'Alcuin, qui répond à ses questions. Ce fut pendant ce premier séjour en France, qu'Alcuin fit connoissance, & contracta amitié avec Angilbert, qu'il nomme Homere, dans leur chiffre de litterature. Il fit aussi amitié avec Riculfe, depuis archevêque de Mayence, qu'il nomma Dametas; & il donna au roi Charles le nom de David. Alcuin retourna en Angleterre vers l'an 790. & distribua aux églises & aux monastéres de grands presens tant de son chef, que de la part du roi Charles. *Egin. vita. Car.*

Environ trois ans après il revint en France étant appellé par le roi Charles, & ayant la permission de son archevêque Elbert, qui lui avoit ordonné d'aller défendre la foi catholique par tout où il apprendroit qu'elle seroit attaquée. Il vint donc combattre pour l'église, contre Felix & Elipand. Le roi Charles avoit envoié en Angleterre le concile de C. P. où l'adoration des images étoit ordonnée. Alcuin *præf. adv. Elip.* *Roger Hoved an 792.*

écrivit contre ce decret une lettre, qu'il apporta au roi de la part des évêques & des princes d'Angleterre. Ce fut après le concile de Ratisbonne, qu'il fit ce dernier voyage en France; c'est-à-dire à la fin de l'an 792. ou au commencement de 793. & il y passa le reste de sa vie; qui fut douze ans.

Felix étant de retour à Urgel, recommença à soûtenir son erreur, qu'il n'avoit abjurée à Rome, que par dissimulation; & Alcuin lui écrivit premierement une lettre honnête & charitable, pour l'inviter à se réünir à l'église. Mais Felix répondit par un long écrit; où il prétendoit soûtenir son heresie. Jesus-Christ, disoit-il, étant un nouvel homme, doit avoir un nouveau nom. Comme dans la premiere generation, par laquelle nous naissons selon la chair, nous ne pouvons tirer d'ailleurs nôtre origine que d'Adam: ainsi dans la seconde generation, qui est spirituelle, nous ne recevons la grace de l'adoption que par Jesus-Christ, qui a reçu l'une & l'autre; la premiere de la Vierge sa mere, la seconde en son baptême. Jesus-Christ en son humanité est fils de David & fils de Dieu: or il est impossible qu'un homme ait deux peres selon la nature: l'un est donc naturel, & l'autre adoptif. L'adoption n'est autre chose que l'élection, la grace; l'application par choix & par volonté, & l'écriture attribuë tout cela à Jesus-Christ. Voilà pour l'adoption.

lib. 1. cont. Felix init.

lib. 11. init.

Ib. p. 816. 10.

lib. 111. init.

Ib. p. 828. E.

Pour montrer que Jesus-Christ comme homme n'est Dieu que nuncupatif; c'est-à-dire de nom, il disoit: Suivant le témoignage du Sauveur, l'écriture nomme dieux ceux à qui la parole de Dieu est adressée, à cause de la grace qu'ils ont reçuë: donc comme Jesus-Christ participe à la nature humaine, il par-

Joan. x. 35.

ticipe aussi à cette dénomination de divinité, quoique d'une maniere plus excellente; comme à toutes les autres graces. Saint Pierre dit, que JESUS-CHRIST faisoit des miracles, parce que Dieu étoit avec lui; & saint Paul, que Dieu étoit en JESUS-CHRIST, se reconciliant le monde. Ils ne disent pas que JESUS-CHRIST étoit Dieu. Comme Dieu il est essentiellement bon: mais comme homme, quoiqu'il soit bon, il ne l'est pas essentiellement & par lui-même. S'il a été vrai Dieu, comme vous pretendez, dès qu'il a été conçu dans le sein de la Vierge, comment dit-il dans le prophete; que Dieu l'a formé son serviteur dans le sein de sa mere? Et encore: Comment prétendez-vous que cet homme du Seigneur soit vrai Dieu dès le sein de sa mere, puisqu'il est naturellement vrai homme, & en tout soumis à Dieu. Se peut-il faire que celui qui est vrai Dieu, soit serviteur par sa condition, comme JESUS-CHRIST dans la forme d'esclave? Car on prouve qu'il est serviteur de Dieu, & fils de sa servante, non seulement par obéissance, comme la plûpart le veulent, mais par nature. En quelle forme sera-t-il éternellement soumis au Pere, s'il n'y a aucune difference entre sa divinité & son humanite? Ailleurs il se servoit du titre d'avocat que l'apôtre S. Jean donne à JESUS-CHRIST; & disoit: L'avocat est un médiateur qui intercede auprès du Pere pour les pecheurs, ce qu'on ne doit pas entendre du vrai Dieu, mais de l'homme qu'il a pris. Pour la preuve de ces propositions, Felix emploioit plusieurs passages de l'écriture & des peres détournez & tronquez; mais il se fondoit principalement sur la liturgie d'Espagne, où il étoit dit souvent, que le Fils de Dieu a adopté la nature humaine; & souvent parlé d'adoption.

Act. x. 38.
2. *Cor.* v. 19
lib. v. *p* 862 *D.*
p. 844. C.
Isa XLIX 5.
p. 849. A.
p. 869. A.
p. 850. D.
1 *Joan* II. 1
p. 858. A.
lib. VII. *p* 895.

LV. Alcuin écrit contre Felix

Alc ep. 4. 8

Cet écrit de Felix ayant été apporté en France, le roi Charles ordonna à Alcuin d'y répondre, & il s'en chargea volontiers; mais il pria le roi d'en envoyer copie au pape, à Paulin patriarche d'Aquilée, à Richbold archevêque de Treves, & à Theodulfe évêque d'Orleans, comme aux plus savans évêques; & demanda lui-même du tems, pour consulter les peres. Paulin composa contre cette heresie trois livres, que nous avons, dediez au roi Charles: par l'ordre duquel il écrivit. Alcuin en composa sept, où il refute pied à pied tout l'écrit de Felix. Il dit que l'église étoit en paix, quand cette erreur l'a troublée: & insiste sur le petit nombre de ceux qui la soûtenoient, dans un coin du monde contre l'autorité de l'église universelle. Au fond, il soûtient, que c'est retomber dans le Nestorianisme, de distinguer en JESUS-CHRIST deux Fils de Dieu, l'un naturel, l'autre adoptif: & deux Dieux, l'un vrai, l'autre nuncupatif. Ce ne peut être la même personne, qui dit: Je suis le Dieu d'Abraham, d'Isaac & de Jacob, & à qui il dit: Je t'ai établi le Dieu de Pharaon; & ce n'est point un Dieu nuncupatif, dont saint Paul dit, qu'il est Dieu audessus de tout; parlant de JESUS-CHRIST descendu des Juifs, selon la chair. Comment l'église appelle-t-elle la sainte Vierge mere de Dieu: sinon parce que celui qui est né de sa chair est le propre fils de Dieu? autrement elle ne sera mere de Dieu, que par adoption. Et si le fils de la Vierge est le fils adoptif de Dieu, le Fils de Dieu sera aussi le fils adoptif de la Vierge.

Post Alc. p. 1765.

Lib. 1. p. p. 786. D.

p. 787. B.

p. 792.

Ex. III. 6. VII. 1.

Rom. IX. 5.

p. 794.

p. 795.

Lib. II.

Vous dites qu'un nouvel homme doit avoir un nouveau nom. Qui vous a appris ce nouveau nom? Dieu vous a-t-il parlé dans un tourbillon comme à Job: ou sur les Pirenées, comme à

Moïse sur le Mont Sina ? Vous dites qu'un même homme ne peut avoir deux peres naturels, & que JESUS-CHRIST ne peut être fils de Dieu, comme il est fils de David. Je dis aussi qu'un pere ne peut avoir deux fils en la même personne, un naturel & l'autre adoptif. Dans l'ordre naturel des generations, quoique l'ame du fils ne soit pas sortie du pere, comme son corps, il ne laisse pas d'être tout entier le propre fils de celui qui a produit son corps. Si le fils de la Vierge n'est que le fils adoptif de Dieu, de quelle personne de la Trinité est-il fils ? Sans doute de la personne du fils, qui a pris la nature humaine. Il ne sera donc que le petit-fils adoptif du Pere éternel. Pour montrer que JESUS-CHRIST est vrai Dieu, Alcuin apporte quantité de passages des peres : de Proclus de C.P. de Cassien, de saint Augustin, de saint Cyrille, de saint Jerôme, de saint Fulgence, de S. Hilaire, de Theophile d'Alexandrie, de saint Ambroise, de S. Gregoire de Nazianze, de saint Pierre Chrysologue, de Bede, de Victor de Capouë, de Cassiodore, de saint Gregoire pape. Ce que je marque, pour faire voir les livres qu'il avoit entre les mains ; & que les peres Grecs lui étoient connus aussi-bien que les Latins. Felix prétendoit montrer que JESUS-CHRIST n'est pas proprement Dieu ; parce qu'il est dit que Dieu étoit en lui. Alcuin répond : Delà il s'ensuivroit que le Verbe ne seroit pas Dieu ni le Pere même : puisque JESUS-CHRIST dit : Je suis dans mon Pere, & mon Pere est en moi. Quant à la qualité d'Avocat, il dit que JESUS-CHRIST intercede pour nous, comme il est dit, que le Saint-Esprit prie pour nous, avec des gemissemens inexplicables : ce sont des expressions figurées. Il répond aux passages des peres alleguez par Felix ; en montrant, ou

lib. III. *p.* 813.
p. 828.
liv. IV.
p. 856. E. 868.
lib. V. *p.* 855
Joan XIV. 26. *p.* 858.
Rom. VIII. 26.
Lib VI. *p.* 872.
Lib. VII. *p.* 883. C.
p. 895.

qu'il les appliquoit mal, ou qu'il les avoit tronquez & corrompus. Enfin il répond aux autoritez tirées de la liturgie d'Espagne, que ceux qui en sont les auteurs paroissent heretiques dans les oraisons qui sont rapportées, Si ce n'est, dit il, que vous les aiez alterées, comme les autres passages : car on dit qu'il y a assomption pour adoption, mais nous nous appuyons sur l'autorité de l'église Romaine. Là-dessus il rapporte quelques oraisons, où Jesus-Christ est nommé fils unique de Dieu, & qui sont les mêmes que nous disons encore aux mêmes fêtes,

LVI. Autres écrits contre Felix & Elipand. *Libel. Paul. to. 7 conc. p. 1022. Epist. Car. p. 1048. A. 1046. Coint. an. 793. n. 15.*

Elipand écrivit jusques en France une lettre generale aux évêques, & une particuliere au roi Charles, pour soûtenir sa doctrine ; & sa lettre fut lûë dans un concile assemblé de divers provinces. Un jour donc comme les évêques étoient assis dans une salle du palais, environnez des prêtres, des diacres & de tout le clergé, le roi même present, on apporta cette lettre, il la fit lire ; puis se levant de son siege, il parla longtems sur la foi, & ajoûta : Que vous en semble ? Depuis l'année passée que cette erreur a commencé à s'étendre, elle a donné une grande horreur jusques aux extrémitez de nôtre roiaume ; & il faut absolument s'appliquer à la retrancher. Les évêques demanderent quelques jours pour en dire leurs avis ; & le roi leur marqua un jour pour les donner par écrit. De plus il consulta le pape sur cette question, par des ambassades réiterées jusqu'à quatre fois. Il appella aussi des hommes doctes de la Grande Bretagne, afin d'avoir le consentement de toutes les églises d'Occident.

To. 7. conc. p. 1014.

Le pape Adrien envoya au roi Charles une lettre adressée aux évêques de Galice & d'Espagne, c'est-à-dire tant à ceux de l'obéïssance du roi Alfonse, qu'à ceux qui vivoient sous la domi-

domination des Arabes. Il y rpond à la lettre d'Elipand, que le roi lui avoit envoyée, & en refute les erreurs par plusieurs autoritez de l'écriture. Jesus-Christ dit : Je monte à mon pere, & vôtre Pere : le sien par nature, le nôtre par adoption. Saint Paul dit : Dieu n'a pas épargné son propre Fils; mais il l'a livré pour nous tous. Or il n'a pas été livré selon la divinité, mais selon l'humanité. Il insiste sur la confession de Saint Pierre : Vous êtes le Christ, Fils du Dieu vivant. Ensuite il rapporte plusieurs autoritez des peres, tant Grecs que Latins, qui condamnent ceux qui diroient que Jesus-Christ est Fils adoptif comme nous. Il conclut en exhortant les évêques d'Espagne à se réünir à la créance de l'église, autrement il les en déclare séparez & anathématisez, par l'autorité de saint Pierre.

Jo XX. 17. *Rom.* VIII. 38.

Math. XVI.

Paulin patriarche d'Aquilée, donna aussi son avis par un écrit, où il ne parle pas seulement en son nom, mais de Pierre archevêque de Milan, & de tous les évêques de Ligurie, d'Istrie, de Venetie & d'Emilie; c'est-à-dire, de toutes les provinces d'Italie de l'obeïssance de Charles. Le reste de l'Italie avoit donné son avis avec le pape. En cet écrit Paulin refute fort au long l'erreur d'Elipand, & en particulier, que la personne de Jesus Christ étoit composée de trois substances, le Verbe, l'ame & le corps, qui étoit, comme nous avons vû, la doctrine des Espagnols. Il soutient que l'ame & le corps ne font en l'homme qu'une substance totale & parfaite : autrement, dit-il, le corps étant composé des quatre élemens, comme tous les philosophes en convenoient alors, il faudroit admettre en Jesus Christ jusques à six substances. Il conclud, en anathématisant Elipand & Félix, s'ils ne renoncent à cette erreur, eux & tous

To. 7. conc. p. 1022. *V. Cointe an.* 794.

Epist Cor. p. 1049. D.

p. 1028. & *p.* 1038 E.

Sup. xl. 1. n. 36.

leurs sectateurs, sans préjudice du droit du pape.
AN. 794. Il souhaite à Charles la victoire contre les barbares, pour les amener à la foi, & demande que les évêques soient dispensez du service de guerre & des affaires séculieres.

XVLII. Concile de Francfort.

Cet écrit de Paulin fut presenté dans un concile général de toutes les provinces de l'obéïssance de Charles, tenu au commencement de l'été de l'an 494. vingt-sixiéme de son regne, à Francfort sur le Mein, près de Mayence. Ce n'étoit encore alors qu'une maison royale, & le roi y avoit passé l'hyver, & célebré la pâque. *An. Laures.* A ce concile assisterent deux évêques légats du pape, Theophylacte & Etienne. Le roi y fit lire l'écrit envoyé par Elipand, & les évêques d'Espagne; & après qu'il eut été examiné, les évêques du concile y répondirent amplement, par une lettre synodique, au nom de tous les évêques de Germanie, de Gaule & d'Aquitaine, adressée à tous les évêques & les fideles d'Espagne. Ils y réfutent principalement les passages des peres, dont les Espagnols abusoient. *p. 1032.* Quant aux raisons tirées de la liturgie d'Espagne, & attribuées à S. Isidore, S. Ildefonse & S. Julien évêque de Tolede, les peres de Francfort ne se mettent point en peine de les expliquer: au contraire, ils disent que c'est pour cette erreur qu'ils ont été livrez aux infideles, *p. 1035.* & leur opposent l'autorité de la liturgie Romaine, composée par saint Gregoire. Il semble toutefois que l'on peut donner un bon sens aux paroles de la liturgie d'Espagne, qui se lisent encore dans le messel mosarabique. *Missa de ea Dom. de Ascens.* Il est dit, que Jesus-Christ a souffert par l'homme adoptif & qu'il est remonté au ciel après l'adoption de la chair; c'est-à-dire, après avoir pris la chair, & se l'être appropriée. En sorte qu'ils ont employé les mots latins d'*adoptio* & *adop-*

tivus, pour ceux d'*aſſumptio*, & *aſſumptus*. La lettre ſynodique finit par une ſimple exhortation, ſans menace d'anathême. AN. 794.

Charles écrivit auſſi une lettre en ſon nom à Elipand, & aux autres évêques d'Eſpagne, où il dit, entr'autres choſes: Nous ſommes ſenſiblement touchez de l'oppreſſion que vous ſouffrez entre les infideles; mais nous ſommes bien plus affligez de l'erreur qui regne chez vous. C'eſt ce qui nous a obligez à faire aſſembler un concile de toutes les égliſes de nôtre obéïſſance, pour décider d'un commun accord ce que l'on doit croire de l'adoption de la chair de Jeſus-Chriſt, que vous avez ſoûtenuë de nouveau dans vos écrits. Nous avons conſulté ſur ce ſujet le ſaint ſiége de Rome: nous avons fait venir de Bretagne des hommes doctes, & nous vous envoyons les écrits de chacun. Le premier vous fera voir le ſentiment du pape, de l'égliſe Romaine, & des évêques de ces quartiers-là. Le ſecond contient l'avis des évêques des parties plus proches d'Italie, avec Pierre, archevêque de Milan, & Paulin, patriarche de Frioul & d'Aquilée: car ils ont auſſi aſſiſté à nôtre concile. Le troiſiéme écrit montre la foi des évêques de Germanie, de Gaule, d'Aquitaine & de Bretagne, & contient la réponſe à vos objections. Le quatriéme eſt le témoignage de mon conſentement aux déciſions de ces évêques, ſuivant la priere que vous m'avez faite, dans la lettre particuliere que vous m'avez adreſſée: de ne me pas laiſſer ſurprendre aux opinions d'un petit nombre, mais de m'attacher à la foi qui ſeroit appuyée par le plus de témoignages. C'eſt ce que je fais certainement, en préferant cette ſainte multitude à vôtre petit nombre. Je me joins de tout mon cœur au ſaint ſiége apoſtolique; j'embraſſe les anciennes tra-

p. 1047.

p. 1050.

ditions conservées depuis la naissance de l'église, la doctrine des livres inspirez de Dieu & des peres qui les ont expliquez dans leurs écrits.

AN. 794.

Vous nous aviez demandé que votre écrit fût lû en notre présence, & que l'on examinât ce qu'il contenoit de conforme à la vraie foi. Nous l'avons fait, il a été lû dans le concile depuis le commencement jusques à la fin, article par article, & chacun en a dit ce qu'il lui a plû. J'ai

p. 1051. assisté, comme vous l'avez demandé, à l'assemblée des évêques: nous avons examiné & décidé, avec l'aide de Dieu, ce qu'il falloit croire sur cette question. Maintenant je vous conjure de même, d'embrasser en esprit de paix notre confession de foi, & ne vous pas estimer plus sçavans que l'église universelle. Avant que vous

p. 1052. nous eussiez scandalisez par ce nom d'adoption, nous vous avons toujours aimez comme nos freres; & la droiture de votre foi nous consoloit de votre servitude temporelle: nous avons même résolu de vous en délivrer, selon l'occasion & votre conseil. Maintenant vous vous êtes privez de cette double consolation, de la participation de nos prieres & de notre secours. Car si après cette admonition du pape & du concile, vous ne renoncez à votre erreur, sachez que nous vous tiendrons absolument pour hérétiques, & n'oserons plus avoir de communication

p. 1053. avec vous. Il met ensuite sa confession de foi, qui

p. 1057. est la catholique, & où la prétenduë adoption de Jesus Christ est nommément rejettée. Le concile de Francfort fit cinquante-six canons, dont le premier porte qu'il a été assemblé de l'autorité du pape, & par commandement du roi, & condamne l'hérésie d'Elipand de Tolede & de Felix d'Urgel, touchant l'adoption qu'ils attribuoient au fils de Dieu.

LVIII. Canon touchant les images.

Le second canon est conçu en ces termes:

On a proposé la question du nouveau concile des Grecs tenu à C P. touchant l'adoration des images, où il étoit écrit, que quiconque ne rendroit pas aux images des Saints le service & l'adoration, comme à la Trinité divine, seroit jugé anathême. Les peres du concile ont rejetté & méprisé absolument cette adoration & cette servitude, & l'ont condamnée unanimement. AN. 794.

On ne peut douter que ce nouveau concile des Grecs ne soit celui qui avoit été tenu à Nicée sept ans auparavant. Les Peres de Francfort le mettent à C P. soit à cause de la proximité, soit parce qu'il s'y assembla d'abord; & ils disent, qu'il ordonne d'adorer les images comme la sainte Trinité, sur la mauvaise interprétation de l'avis de Constantin de Chipre, comme dans les livres Carolins: car ce canon est fait dans le même esprit. *V. not. Sirm to. 7. conc p. 1054.* *Sup. n. 45*

Ces livres furent envoyez au pape Adrien, peu devant ou peu après le concile de Francfort, par Angilbert dès-lors abbé de Centule; & le pape y répondit par une longue lettre adressée au roi Charles, qu'il traite toûjours avec un très-grand respect, nonobstant la dureté de l'écrit auquel il répond. Car comme le pape avoit présidé au concile septiéme par ses légats, le mépris de ce concile retomboit sur lui, & faisoit du moins voir clairement, que les François étoient persuadez que la seule autorité du pape ne suffisoit pas pour faire recevoir un concile sans le consentement des principales églises.

LIX. Réponse aux livres Carolins *To. 7. conc. p. 915.*

Le pape Adrien parle ainsi dans cette réponse: Nous avons reçu l'abbé Angilbert ministre de votre chapelle; qui a été nourri dans votre palais, presque dès l'enfance, & admis à tous vos conseils. C'est pourquoi nous avons écouté favorablement tout ce qu'il a voulu nous expliquer, comme si vous nous l'eussiez exposé

vous-même ; entre autres choses il nous a pré-
AN. 794. senté un capitulaire contre le concile tenu à Nicée pour l'érection des saintes images. L'affection que nous vous portons, nous a obligez d'y répondre article par article : non pour défendre personne, mais pour soûtenir l'ancienne tradition de l'église Romaine. Il répond ensuite à divers articles, sans suivre l'ordre des livres Carolins, mais en chacun il marque de quelle session du concile de Nicée est tiré l'article qu'il défend. Il commence par soûtenir ce que Taraise avoit dit, que le Saint-Esprit procede du Pere par le Fils, & employe pour ce sujet plusieurs autoritez des peres. Cette réponse est rémarquable, en ce qu'elle fait voir que l'église Romaine, ne reprochoit rien alors aux Grecs sur ce sujet.

c. 9. p. 946. Sur l'objection tirée de l'avis de Constantin de Chipre, à qui l'on faisoit dire, qu'il adoroit les images, comme la sainte Trinité, le pape ne fait autre réponse, que de rapporter la définition du concile, où l'honneur dû aux images
c. 2. p. 919. est nettement distingué du culte dû à la nature
c. 12. p. 947 divine. Il fait mention de deux conciles tenus à
Sup. liv. Rome contre les Iconoclastes ; l'un en 732.
XLII. *n.* 16. par le pape Gregoire III. l'autre en 769. par Etienne III. & ce dernier étoit important à la
Lib. XLIII. dispute présente, en ce que douze évêques
n. 56. choisis de France y avoient assisté ; & toutefois on y avoit ordonné, que les images seroient honorées. Sur ce que l'on disoit contre l'autorité
c. 17. p. 95. des vies des peres, le pape Adrien dit : que l'on ne lit dans l'église que celles qui portent les noms d'auteurs approuvez ; & que l'on lit plutôt les actes des martyrs. Il rapporte les exem-
c. 19. p. 955. ples de plusieurs papes, qui avoient fait faire des images dans les églises de Rome, que l'on y voyoit encore, S. Silvestre , S. Marc, S, Jules

S. Damase, S. Celestin, S. Sixte, S. Leon, Vigile, Pelage, Jean premier, & S. Gregoire.

Enfin, il rapporte le dernier article des livres Carolins, où il est dit : Non que l'on défend d'adorer les images, mais que l'on n'y contraint personne. Sur quoi le pape Adrien dit : Cet article est bien different des précedens : c'est pourquoi nous reconnoissons qu'il est de vous, en ce que vous faites profession de suivre entierement le sentiment de S. Gregoire. Il parle au roi Charles. Ensuite il rapporte le passage de la lettre de S. Gregoire à Serenus, où il dit, que les images sont utiles pour l'instruction, mais qu'il ne faut adorer que Dieu. Il y joint d'autres passages de saint Gregoire ; sçavoir, de deux lettres à Secondin, où il dit, qu'il lui envoye des images pour exciter sa dévotion, & adorer Jesus-Christ en la presence de son image. *p. 960.* *VIII ep. 9.* *Sup. liv. XXXVI. n. 9.* *VII. ep. 53.*

Le pape ajoûte, parlant du concile de Nicée : Nous l'avons reçu, parce que sa décision est conforme au sentiment de saint Gregoire, craignant, si nous ne le recevions pas, que les Grecs ne retournassent à leur erreur, & que nous ne fussions responsables de la perte de tant d'ames. Toutefois nous n'avons encore donné aucune réponse à l'empereur au sujet du concile. C'est que le pape étoit bien informé de l'état chancelant de la cour de CP. & du pouvoir des Iconoclastes. Il ajoûte : En les exhortant à rétablir les images, nous les avons avertis de restituer à l'église Romaine sa jurisdiction sur certains évêchez & archevêchez, & les patrimoines qui nous furent ôtez, quand on abolit les images ; mais nous n'avons eu aucune réponse. Ce qui montre qu'ils sont convertis sur un article, mais non sur les deux autres. C'est pourquoi, si vous le trouvez bon, en rendant graces à l'empereur, du rétablissement des images, nous *p. 962. C.*

AN. 794. le presserons encore pour la restitution de la jurisdiction & des patrimoines; & s'il la refuse, nous le déclarerons hérétique. Telle est la réponse du pape Adrien aux livres Carolins, où l'on ne peut assez admirer la douceur avec laquelle il répond à un écrit si plein d'emportemens & de mauvais raisonnemens. Soit que cette douceur vînt de sa moderation ou de la crainte d'offenser Charles, dont la protection lui étoit si nécessaire.

L X. *Suite des canons de Francfort*

Le troisiéme canon du concile de Francfort, porte, que Tassillon, neveu de Charles, & auparavant duc de Baviere, se presenta au milieu du concile, demandant pardon des fautes qu'il avoit commises, tant contre l'état des François, que contre les rois Pepin & Charles. Remettant de sa part tout ressentiment du passé, & tout le droit que lui ou ses enfans pouvoient prétendre à la duché de Baviere. Le roi lui pardonna tout, & le reçut en ses bonnes graces. Il y avoit déja six ans que Tassillon, convaincu du crime de leze-majesté, avoit été condamné à mort; mais le roi lui ayant fait grace, il étoit entré dans un monastere, où il acheva saintement sa vie. On ne sçait s'il avoit commis quelque nouvelle faute qui l'obligeât à demander un nouveau pardon,

Egin an. 788.

V. act SS. Ben tom. 4. p. 44.

Can. 8.

Ursion archevêque de Vienne, & Elifant archevêque d'Arles, étoient en different pour les bornes de leurs provinces. On lut les constitutions des papes, qui avoient reglé que la province de Vienne auroit quatre suffragans, & celle d'Arles neuf, l'une & l'autre sans compter le métropolitain. Les quatre suffragans de Vienne, suivant la décretale de saint Leon, étoient. Valence, Tarantaise, Geneve & Grenoble. Mais Tarantaise, qui originairement étoit métropole, ne vouloit plus reconnoître Vienne; ayant sous elle trois siéges, Octodure, Aouste & Mauriene.

Sup. liv. XXVII. n. 45.

Leo epist. 50. al 109

V. not Sirm. & Coint. an. 794. n. 48.

Les évêques d'Embrun & d'Aix prétendoient aussi se soustraire à l'archevêque d'Arles, & avoir des provinces particulieres, comme ils en ont à present: sur les prétentions de ces trois évêques, le concile de Francfort ordonna que l'on s'en tiendroit à la décision du pape. AN. 794.

Pierre évêque de Verdun étoit accusé d'avoir eu part à la conjuration de Pepin le bossu, contre le roi son pere, découverte deux ans auparavant. Le roi & le concile ordonnerent, qu'il se purgeroit par serment avec deux ou trois évêques, comme à son sacre, ou avec l'archevêque de Treves son métropolitain, Pierre n'ayant trouvé personne qui voulût jurer avec lui, envoya un des siens éprouver le jugement de Dieu, sans que le roi ou le concile y eussent part; & lui de son côté sans jurer sur les reliques ni sur les évangiles, protesta devant Dieu qu'il étoit innocent; & en demanda pour marque la protection de Dieu sur son homme. L'homme étant revenu sain & sauf, le roi pardonna à lévêque, & lui conserva sa dignité, le tenant pour pleinement justifié. On ne sait quelle fut cette épreuve, qui est ici nommé jugement de Dieu: si c'étoit le duël, le fer chaud ou quelque autre de celles que les loix barbares autorisoient; mais il est remarquable, que ni le roi, ni le concile n'y voulurent prendre part. *Enig. an. 792.* *Can. 9.*

Magenard archevêque de Roüen avoit reconnu entre ses suffragans, Gerbod, qui n'avoit point de témoins de son ordination, & avoüoit même qu'il n'avoit pas été ordonné canoniquement diacre ni prêtre. Le concile ordona, qu'il seroit déposé de l'épiscopat par Magenard avec ses provinciaux. *Can. 10.*

Le roi representa au concile, que le pape Adrien lui avoit accordé permission d'avoir continuellement à sa cour Angilram évêque de

AN. 794. Mets pour les affaires ecclesiastiques; c'est-à-dire, pour servir en qualité d'archichapelain du roi, & d'apocrisiaire du pape. Le roi ajoûta, qu'il avoit obtenu la même permission pour Hildebalde archevêque de Cologne, par la même raison, & pria le concile d'y consentir. Ce qui lui fut accordé. En ce canon Angilram est nommé archevêque; & ce titre se trouve aussi donné à S. Chrodegang & à Drogon évêque de Mets comme lui. C'étoit un privilege du pape, qui leur accorda à tous trois le pallium, avec le nom d'archevêque. Le roi pria aussi le concile de recevoir Alcuin en sa compagnie & dans la societé de ses prieres, à cause de son sçavoir dans les matieres ecclesiastiques: ce qui lui fut accordé. Depuis qu'Alcuin étoit en France, le roi lui avoit donné deux abbayes, Ferrieres & S. Loup de Troyes.

Sirm. hic.

c. 56.

Eleg.

Can. 30. Outre la décision de ces affaires particulieres, le concile de Francfort fit plusieurs reglemens generaux. L'évêque doit juger les differends entre les clercs: si un laïque plaide contre un clerc, l'évêque & le comte jugeront ensemble: *c. 6.* si l'évêque n'est pas obéi, on viendra au métropolitain, qui jugera avec ses suffragans; & si *c. 39.* le métropolitain ne peut terminer le differend, *c. 7.* il renvoyera les parties au roi. Le prêtre accusé de crime sera jugé par l'évêque; & s'il ne peut décider l'affaire, elle sera portée au concile na- *c. 41.* tional. Les évêques ne seront point transferez *c. 29.* d'une ville à l'autre: l'évêque ne s'absentera point de son église plus de trois semaines. Il instruira si bien son clergé, que l'on y puisse trouver quelqu'un digne de lui succeder. Après la *c. 41.* mort de l'évêque, ses parens ne succederont qu'aux biens qu'il avoit avant son ordination: les acquets faits depuis appartiendront à son église.

Quant aux clercs, on défend les ordinations sans titre. Ils ne passeront point d'une église à l'autre, & ne seront point reçus sans lettres de leur évêque. Les vagabonds seront arrêtez & mis en prison, pour les rendre à leur superieur. Les clercs de la chapelle du roi ne communiqueront point avec les prêtres desobéïssans à leurs évêques. On recommande aux moines l'observation de la regle de S. Benoît, & l'éloignement des affaires temporelles. Il ne se fera point de reclus, sans la permission de l'évêque & de l'abbé. Les abbez ne prendront point d'argent pour la reception des moines, & ne pourront faire perdre la vûë à un moine ou l'usage de quelque membre, pour quelque faute que ce soit. Le roi ne fera point élire d'abbé sans le consentement de l'évêque. On peut prier Dieu en toute langue, & non pas seulement en trois langues, comme quelques-uns prétendoient. C'étoit apparemment l'Hebreu, le Grec & le Latin, à cause du titre de la croix. Chacun payera la dixme de son propre, outre les redevances dûës à l'église, pour les benefices : c'est-à dire, les terres dont elle accordoit la joüissance à des particuliers. Ce sont les reglemens les plus remarquables du concile de Francfort.

c. 28. c. 27. c. 38. c. 13. 14. 16. c. 11. c. 12. c. 16. c. 18. c. 17 c. 52. c. 25.

On rapporte à peu près au même tems un capitulaire fait pour l'Italie, qui parle entre autres choses des biens ecclesiastiques donnez en joüissance à des laïques, suivant l'abus de ce tems-là. Il n'y a que le roi qui puisse donner ainsi des monasteres ou des hôpitaux ; & ceux qui possedent des hôpitaux ; sont obligez de nourrir les pauvres, comme l'on faisoit auparavant, autrement ils les doivent quitter, & le roi y mettra des administrateurs, avec le conseil de l'évêque. Quant aux églises baptismales ou paroisses, on ne les donnera point à des laï-

LXI. Capitulaire d'Italie. *To. 1. capit. p. 257. c. 6.* c. 1. c. 2.

ques;mais elles seront gouvernées par des prêtres Les évêques auront des avocats ou avoüez; c'est-à-dire, des laïques chargez de la défense
c. 3. de leurs églises. C'est ce que les anciens canons
V. Cang Gloss. Advoc. nomment les défenseurs; qui d'ordinaire étoient des scholastiques ou jurisconsultes, pour agir & poursuivre les affaires ecclesiastiques devant les juges seculiers, où les clercs ne devoient pas paroître depuis la domination des barbares; ce furent des gens d'épée, pour défendre l'église
c. 8. au besoin, même par les armes. Le commissaire du prince prendra soin avec l'évêque de l'execution des legs pieux. Le reste de ce capitulaire regarde les affaires temporelles.

Fin du neuviéme Tome.

TABLE DES MATIERES.

Y

398

N

V

Fin de la Table.

APPROBATION.

J'Ai lû le neuviéme volume de l'*Histoire Ecclesiastique* de Monsieur l'Abbé FLEURY. Fait à Paris le douziéme Novembre 1702.

L'Abbé COURCIER.

AUTRE APPROBATION.

J'Ai lû le neuviéme volume de l'*Histoire Ecclesiastique* par Monsieur l'Abbé FLEURY, dans lequel je n'ai rien trouvé que de très-conforme à la foi & aux bonnes mœurs. Cet Ouvrage m'a paru très-utile & très-édifiant. En Sorbonne ce 12. Novembre 1702.

A. SALMON.

